

BULLETIN DES SEANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE NOVEMBRE 2012



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE NOVEMBERSESSION 2012

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 113

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Rapport de la commission de gestion sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des constructions du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2012, discussion générale (13.11.2012)

Développement interpellation 2.234, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement résolution 2.237, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement postulat 2.244, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement résolution 5.220 German Eyer, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (15.12.2011_2)

Développement interpellation 6.028, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 2.252 Nadine Reichen (suppl.), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), (Gesetz über die Fachhochschule Westschweiz Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Andenmatten Stefan, CSPO

Loi sur la protection des eaux (I), (Kantonales Gewässerschutzgesetz (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Arnold Fredy, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline (Beschluss zur Gewährung einer Subvention zugunsten der «Association de la Station d'Épuration de Chandoline (ASEC)» für die Erweiterung der Kläranlage Sitten-Chandoline), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Beytrison Anne-Marie (suppl.), PDCB

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Traitement postulat 3.145, NOVEMBRE 2012 (13.11.2012)

Blanchet Benoît, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement résolution 7.015 (Entwicklung der Resolution 7.015), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Borgeat Raymond, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement et traitement interpellation urgente 4.226, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Développement motion 2.250 (Entwicklung der Motion 2.250), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement motion 5.219 Beat Rieder (Entwicklung der Motion 5.219 Beat Rieder), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement motion 1.244 Francine Zufferey Molina (Entwicklung der motion 1.244 Francine Zufferey Molina), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Traitement postulat 1.216 (Behandlung des Postulats 1.216), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Traitement postulat 6.022 Beat Rieder (Behandlung des Postulats 6.022 Beat Rieder), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Bridy Pascal, PDCC

Développement postulat 2.231, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement postulat 1.236, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Brigger Liliane, CSPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016 (Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2013-2016), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Développement et traitement postulat urgent 4.228 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.228), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Bürcher Laurent, PLR

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Caillet Alexandre, UDC

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet The Ark Energy pour l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Carrupt Yves, PDCC

Loi sur la protection des eaux (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / discussion de détail (15.11.2012_1) / débat final (15.11.2012_1)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012) / débat final (16.11.2012)

Casays Patricia, PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Claivaz Christophe, PLR

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet The Ark Energy pour l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Développement interpellation 5.218, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Clausen Diego, CSPO

Développement postulat 4.220 (Entwicklung des Postulats 4.220), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement et traitement postulat urgent 5.221 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 5.221), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Clerc Charles, UDC

Loi sur la protection des eaux (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / discussion de détail (15.11.2012_1) / débat final (15.11.2012_1)

Constantin René, PLR

Développement interpellation 1.250, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Coppey Véronique, PDCB

Loi sur la protection des eaux (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / débat final (15.11.2012_1)

Crettenand Narcisse, PLR

Traitement postulat 4.142, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Dayer Catherine (suppl.), PDCB

Développement motion 2.232 Régis Perrin (suppl.), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Décaillet Eric (suppl.), PLR

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Delaloye Olivier, PLR

Développement résolution 2.237 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Delasoie Marcel (suppl.), PLR

Développement motion 1.244 Francine Zufferey Molina, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Délèze Julien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 2.249, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Délitroz Pierre-Alain, PDCC

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet The Ark Energy pour l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

De Preux Alain, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Diserens Brigitte, PLR

Développement postulat 2.228 Philippe Nantermod (suppl.), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement postulat 2.248 Philippe Nantermod (suppl.), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement résolution 5.220 German Eyer, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Dubois Jérôme (suppl.), PDCB

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet The Ark Energy pour l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Rapport de la commission de gestion sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des constructions du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2012, discussion générale (13.11.2012)

Développement motion 2.232 Régis Perrin (suppl.), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement postulat 2.244 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement postulat 2.247 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Ecoeur Frédéric (suppl.), PDCB

Développement postulat 1.231 Eric Jacquod, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Ecoeur Roger, UDC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Emery Georges, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / débat final (15.11.2012_1) p.

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet The Ark Energy pour l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012) / débat final (16.11.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (15.12.2011_2)

Traitement postulat 1.218 Marylène Volpi Fournier, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Erne Sophie Sarah (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement motion 5.207 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 5.207 Laura Kronig (Suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), (Gesetz über die Fachhochschule Westschweiz Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement résolution 5.220 (Entwicklung der Resolution 5.220), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (15.12.2011_2)

Fardel Mathieu (suppl.), PLR

Développement motion 2.236 Nadine Reichen (suppl.), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement résolution 2.237 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement motion 5.207 Laura Kronig (suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Favre Stéphanie, PLR

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Favre-Torelloz Muriel (suppl.), PDCB

Développement motion 1.244 Francine Zufferey Molina, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Fournier Yves, PLR

Loi sur la protection des eaux (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / discussion de détail (15.11.2012_1) / débat final (15.11.2012_1)

Furrer Carole (suppl.), PDCC

Développement motion 2.232 Régis Perrin (suppl.), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement postulat 2.244 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Furrer Egon, CVPO

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden (Beschluss betreffend Umfahrung Stalden auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212 Visp – Saas Grund – Saas Fee, Teilstück: Anschluss Bielmatta – Kreisel Illas, auf dem Gebiet der Gemeinde Stalden), NOVEMBRE 2012, débat final (15.11.2012_1) p.

Développement motion 5.207 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 5.207 Laura Kronig (Suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Furrer Urban, CSPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline (Beschluss zur Gewährung einer Subvention zugunsten der «Association de la Station d'Épuration de Chandoline (ASEC)» für die Erweiterung der Kläranlage Sitten-Chandoline), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Traitement postulat 2.220 (Behandlung des Postulats 2.220), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Gaillard Joël, PDCB

Développement postulat 1.247, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Ganzer Stéphane (suppl.), PLR

Développement postulat 1.249, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement interpellation 4.219, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Gauchat Marc-Henri, PLR

Développement postulat 2.229, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement postulat 2.230, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Gillioz Charles-Albert (suppl.), PLR

Rapport de la commission de gestion sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des constructions du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2012, discussion générale (13.11.2012)

Grand Erno, CVPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline (Beschluss zur Gewährung einer Subvention zugunsten der «Association de la Station d'Épuration de Chandoline (ASEC)» für die Erweiterung der Kläranlage Sitten-Chandoline), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Traitement postulat 4.216 (Entwicklung des Postulats 4.216), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Gualino Pierre (suppl.), PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO

Rapport de la commission de gestion sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des constructions du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Funktionsweise der Kantonalen Baukommission sowie der Sektion Kantonales Bausekretariat und Baupolizei des Verwaltungs- und Rechtsdienstes des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt), NOVEMBRE 2012, discussion générale (13.11.2012)

In-Albon Rosina (Suppl.), CSPO

Développement postulat 1.231 Eric Jacquod (Entwicklung des Postulats 1.231 Eric Jacquod), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Traitement postulat 1.213 Graziella Walker Salzmann (Behandlung des Postulats 1.213 Graziella Walker Salzmann), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Kreuzer Michael (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement motion 1.232 (Entwicklung der Motion 1.232), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement postulat 1.233 (Entwicklung des Postulat 1.233), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Kronig Laura (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016 (Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2013-2016), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Développement motion 2.236 Nadine Reichen (suppl.), (Entwicklung der Motion 2.236 Nadine Reichen (Suppl.)), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Kuonen Urs, CVPO

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), (Gesetz über die Fachhochschule Westschweiz Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / débat final (16.11.2012)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012 (Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits an die Dienststelle für Strassen- und Flussbau infolge der ergiebigen Schneefälle des Winters 2011/2012 und der starken Windböen anfangs des Jahres 2012), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Léger Laurent, PDCB

Rapport de la commission de gestion sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des constructions du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2012, discussion générale (13.11.2012)

Développement postulat 2.244 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement résolution 5.220 German Eyer, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement postulat 1.239, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement postulat 4.221, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Luisier Pascal, PDCB

Développement motion 5.207 Laura Kronig (suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Traitement postulat 4.216 Erno Grand, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Mangisch Marcel, CVPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016 (Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2013-2016), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Maret Marianne, PDCB

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Marino Alessandro (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement motion 1.244 Francine Zufferey Molina (Entwicklung der motion 1.244 Francine Zufferey Molina), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Massy Laetitia, PLR

Développement postulat 2.244 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement postulat 1.247 Joël Gaillard, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Michaud Patrice (suppl.), PDCB

Développement postulat 2.244 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Monney Gilbert (suppl.), PLR

Développement interpellation 1.229, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement postulat 1.235 Didier Cachat, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 3.144 (Behandlung des Postulats 3.144), NOVEMBRE 2012 (13.11.2012)

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden (Beschluss betreffend Umfahrung Stalden auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212 Visp – Saas Grund – Saas Fee, Teilstück: Anschluss Bielmatta – Kreisel Illas, auf dem Gebiet der Gemeinde Stalden), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet The Ark Energy pour l'année 2012 (Beschluss über die Zuteilung eines Nachtragkredites zur Finanzierung des Projekts The Ark Energy für das Jahr 2012), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Mottet Xavier (suppl.), PLR

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Développement motion 2.232 Régis Perrin (suppl.), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Nantermod Philippe (suppl.), PLR

Développement motion 7.014, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement motion 1.244 Francine Zufferey Molina, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Nigro Pascal, PDCB

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Pellouchoud François (suppl.), UDC

Développement postulat 1.231 Eric Jacquod, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Perrin Régis (suppl.), UDC

Développement motion 2.232, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement postulat 2.247 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / discussion de détail (16.11.2012)

Perruchoud Christophe, PLR

Traitement postulat 5.187, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Perruchoud Edmond, UDC

Développement et traitement postulat urgent 4.223, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 4.227, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Rapport de la commission de gestion sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des constructions du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Funktionsweise der Kantonalen Baukommission sowie der Sektion Kantonalen

Bausekretariat und Baupolizei des Verwaltungs- und Rechtsdienstes des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt), NOVEMBRE 2012, discussion générale (13.11.2012)

Développement interpellation 1.240 Aron Pfammatter (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 1.240 Aron Pfammatter (Suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Traitement postulat 1.209 Ralf Imstepf (suppl.), (Behandlung des Postulats 1.209 Ralf Imstepf (Suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Pitteloud Albert, UDC

Développement interpellation 5.194, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Porcellana Daniel, PDCC

Développement postulat 4.218 Jérémie Pralong, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Pralong Jérémie, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 5.203, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Traitement postulat 4.171, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement postulat 4.218, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Raboud Grégoire, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la protection des eaux (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / débat final (15.11.2012_1)

Rausis Joachim, PDCB

Rapport de la commission de gestion sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des constructions du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2012, discussion générale (13.11.2012)

Développement postulat 5.210, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), NOVEMBRE 2012, discussion de détail (16.11.2012)

Rebstein Vincent (suppl.), PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Reichen Nadine (suppl.), UDC

Développement motion 2.236, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement postulat 5.206 Reinhold Schnyder, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement motion 1.244 Francine Zufferey Molina, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement postulat 1.247 Joël Gaillard, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement motion 1.252, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Rey Bernard, PLR

Développement interpellation 1.248, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Rieder Beat, CVPO

Développement résolution 5.220 German Eyer (Entwicklung der Resolution 5.220 German Eyer), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (15.12.2011_2)

Développement et traitement postulat urgent 4.222 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulat 4.222 Graziella Walker Salzmann), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Rossier Jean, PDCC

Loi sur la protection des eaux (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / débat final (15.11.2012_1)

Rothen Michel, PDCC

Rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale» aux Parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin pour l'année 2011, NOVEMBRE 2012, discussion générale (14.11.2012)

Développement postulat 2.244 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Ruppen Felix, Président CVPO

Allocution inaugurale, NOVEMBRE 2012 (13.11.2012)

Divers, séance du mardi 13 novembre 2012 / séance du mercredi 14 novembre 2012 / séance du jeudi matin 15 novembre 2012 / séance de relevée du jeudi 15 novembre 2012ss / séance du vendredi 16 novembre 2012

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 13 novembre 2012 / séance du mercredi 14 novembre 2012 / séance du jeudi matin 15 novembre 2012 / séance de relevée du jeudi 15 novembre 2012 / séance du vendredi 16 novembre 2012

Naturalisations (Einbürgerungen), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012) et

Intervention finale, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016 (Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2013-2016), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Traitement postulat 3.147, NOVEMBRE 2012 (13.11.2012)

Rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale» aux Parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin pour l'année 2011, NOVEMBRE 2012, discussion générale (14.11.2012)

Développement postulat 1.230 Marc-Henri Gauchat, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Schmid Danielle, PDCC

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Schmid Manfred, CVPO

Développement postulat 5.198 (Entwicklung des Postulats 5.198), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement postulat 5.202 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung des Postulats 5.202 Graziella Walker Salzmann), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement postulat 5.205 (Entwicklung des Postulats 5.205), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Développement postulat 5.197 (Entwicklung des Postulats 5.197), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), (Gesetz über die Fachhochschule Westschweiz Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Développement postulat 5.206 (Entwicklung des Postulats 5.206), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Schnydrig Georges, CSPO

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden (Beschluss betreffend Umfahrung Stalden auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212 Visp – Saas Grund – Saas Fee, Teilstück: Anschluss Bielmatta – Kreisel Illas, auf dem Gebiet der Gemeinde Stalden), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Développement et traitement postulat urgent 4.222 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulat 4.222 Graziella Walker Salzmann), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Schröter Marc (suppl.), PLR

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Steiner Alwin, CVPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline (Beschluss zur Gewährung einer Subvention zugunsten der «Association de la Station d'Épuration de Chandoline (ASEC)» für die Erweiterung der Kläranlage Sitten-Chandoline), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / débat final (15.11.2012_1) p.

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden (Beschluss betreffend Umfahrung Stalden auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212 Visp – Saas Grund – Saas Fee, Teilstück: Anschluss Bielmatta – Kreisel Illas, auf dem Gebiet der Gemeinde Stalden), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / débat final (15.11.2012_1) p.

Studer Daniel (Suppl.), CVPO

Développement motion 7.014 Philippe Nantermod (suppl.), (Entwicklung der Motion 7.014 Philippe Nantermod (Suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Théoduloz David, PDCC

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Rapport de la commission de gestion sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des constructions du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2012, discussion générale (13.11.2012)

Développement résolution 5.220 German Eyer, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (15.12.2011_2)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 5.207 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 5.207 Laura Kronig (Suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Truffer Markus, CVPO

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet The Ark Energy pour l'année 2012 (Beschluss über die Zuteilung eines Nachtragkredites zur Finanzierung des Projekts The Ark Energy für das Jahr 2012), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Développement postulat 1.246 (Entwicklung des Postulats 1.246), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Tschopp Laurent (suppl.), PDCC

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Développement motion 1.244 Francine Zufferey Molina, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement postulat 1.245, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Turin Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la protection des eaux (I), NOVEMBRE 2012, discussion de détail (15.11.2012_1)

Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (15.12.2011_2)

Varone Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Vernay André, PLR

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (15.12.2011_2)

Développement et traitement postulat urgent 2.251, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Voide Nicolas, PDCB

Développement résolution 5.220 German Eyer, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (15.12.2011_2)

Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Développement résolution 2.237 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Walker Salzmann Graziella, CSPO

Développement postulat 5.202 (Entwicklung des Postulats 5.202), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement résolution 5.220 German Eyer (Entwicklung der Resolution 5.220 German Eyer), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement postulat 1.251 (Entwicklung des Postulats 1.251), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (15.12.2011_2)

Wellig Diego, CSPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012 (Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits an die Dienststelle für Strassen- und Flussbau infolge der ergiebigen Schneefälle des Winters 2011/2012 und der starken Windböen anfangs des Jahres 2012), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet The Ark Energy pour l'année 2012 (Beschluss über die Zuteilung eines Nachtragskredits zur Finanzierung des Projekts The Ark Energy für das Jahr 2012), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012)

Traitement postulat 4.140 (Behandlung des Postulats 4.140), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 1.244, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Zurbriggen Hans, SVPO/Freie Wähler

Loi sur la protection des eaux (I), (Kantonales Gewässerschutzgesetz (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden (Beschluss betreffend Umfahrung Stalden auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212 Visp – Saas Grund – Saas Fee, Teilstück: Anschluss Bielmatta – Kreisel Illas, auf dem Gebiet der Gemeinde Stalden), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012 (Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits an die Dienststelle für Strassen- und Flussbau infolge der ergiebigen Schneefälle des Winters 2011/2012 und der starken Windböen anfangs des Jahres 2012), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Développement interpellation 5.209 (Entwicklung der Interpellation 5.209), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement résolution 5.220 German Eyer (Entwicklung der Resolution 5.220 German Eyer), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Zurbriggen Stefan, CVPO

Loi sur la protection des eaux (I), (Kantonales Gewässerschutzgesetz (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / débat final (15.11.2012_1)

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden (Beschluss betreffend Umfahrung Stalden auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212 Visp – Saas Grund – Saas Fee, Teilstück: Anschluss Bielmatta – Kreisel Illas, auf dem Gebiet der Gemeinde Stalden), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016 (Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2013-2016), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012) / débat final (16.11.2012)

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet The Ark Energy pour l'année 2012 (Beschluss über die Zuteilung eines Nachtragkredites zur Finanzierung des Projekts The Ark Energy für das Jahr 2012), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (14.11.2012) / débat final (16.11.2012)

Traitement postulat 4.140 Diego Wellig (Behandlung des Postulats 4.140 Diego Wellig), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Traitement postulat 4.142 Narcisse Crettenand, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Traitement postulat 4.171 Jérémie Pralong, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement interpellation 4.219 Stéphane Ganzer (suppl.), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement et traitement postulat urgent 4.223 Edmond Perruchoud, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 4.224 German Eyer, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 4.225 Urs Kuonen, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 4.226 Raymond Borgeat, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 4.227 Edmond Perruchoud, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement et traitement postulat urgent 4.228 Liliane Brigger (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.228 Liliane Brigger), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Heure des questions (Fragestunde), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Loi sur la protection des eaux (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / discussion de détail (15.11.2012_1) / débat final (15.11.2012_1)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / débat final (15.11.2012_1) p.

Rapport de la commission de gestion sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des constructions du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2012, discussion générale (13.11.2012)

Développement interpellation 5.194 Albert Pitteloud, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement interpellation 5.195 Nadine Reichen (suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement interpellation 5.203 Jérémie Pralong, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement interpellation 5.208 Sophie Sarah Erne (suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement interpellation 5.218 Christophe Claivaz, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement résolution 5.220 German Eyer, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 5.221 Diego Clausen, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Heure des questions (Fragestunde), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (I), NOVEMBRE 2012, entrée en matière (13.11.2012) / discussion de détail (16.11.2012) / débat final (16.11.2012)

Traitement postulat 3.145 Anne-Marie Beytrison, NOVEMBRE 2012 (13.11.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 3.166 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Heure des questions, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Développement interpellation 1.229 Gilbert Monney (suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement interpellation 1.234 Beat Rieder, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement interpellation 1.238 Véronique Jenelten-Biollaz, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement interpellation 1.240 Aron Pfammatter (suppl.), NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement interpellation 1.248 Bernard Rey, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Développement interpellation 1.250 René Constantin, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, NOVEMBRE 2012, entrée en matière (15.12.2011_2)

Traitement postulat 1.216 Philipp Matthias Bregy, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Traitement postulat 1.218 Marylène Volpi Fournier, NOVEMBRE 2012 (15.11.2012_2)

Traitement postulat 6.022 Beat Rieder, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement interpellation 6.028 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Développement et traitement postulat urgent 2.251 André Vernay et interpellation urgente 2.252 Nadine Reichen (suppl.), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Heure des questions, NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Développement interpellation 2.234 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement interpellation 2.235 Diego Clausen (Entwicklung der Interpellation 2.235 Diego Clausen), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement résolution 2.237 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Resolution 2.237 Jean-Luc Addor), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement interpellation 2.245 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Développement interpellation 2.246 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Interpellation 2.246 Jean-Luc Addor), NOVEMBRE 2012 (14.11.2012)

Heure des questions (Fragestunde), NOVEMBRE 2012 (16.11.2012)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de novembre 2012

Séances des 13, 14, 15 et 16 novembre 2012

Séance du mardi 13 novembre 2012

Présidence: M. le député Felix Ruppen, CVPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 13 novembre 2012, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Hr. Präsident Felix Ruppen, CVPO, hält die folgende Eröffnungsrede:

Sehr geschätzte Frau Staatsratspräsidentin,

Sehr geschätzter Herr Staatsratsvizepräsident,

Herren Staatsräte,

Frau und Herr Vizepräsidenten des Grossen Rates,

Meine Damen und Herren,

Liebe Kolleginnen und Kollegen Abgeordnete,

Herr Bumann, Chef des Parlamentsdienstes, Liebe Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Parlamentsdienstes, der Technik und des Übersetzungsdienstes,

Meine Damen und Herren von der Presse,

Meine Damen und Herren, welche unsere Debatten hier auf der Tribüne oder ausserhalb über Internet oder Kanal 9 / Canal 9 verfolgen,

Herzlich Willkommen zur Novembersession!

Wir beginnen diese Novembersession wie üblich mit einer musikalischen Unterhaltung und ich begrüsse die Klasse von Frau Eliane Locher-Walpen. Sie spielen uns jetzt 5 kurze Stücke und ich bitte Sie um Silentium für die Musikantinnen. Bitte schön!

(...)

(Applaus)

Herzlichen Dank an die Musikantinnen Eliane Locher-Walpen, Rahel Seeberg, Elena Locher, Rahel Anthamatten, Isabelle Treyer, Anja Jossen, Tabea Sterren und Vreny Rotzer. Mit ihrem musikalischen Auftakt geben sie uns Schwung für diese neue Session. Bedanken möchte ich mich auch bei Bruno Zenhäusern, dem Direktor der Allgemeinen Musikschule Oberwallis, sowie dem Präsidenten des amo-Schulrates Hans Schwesternmann und dem Vizepräsidenten Philipp Matthias Bregy für das Organisieren und die Zurverfügungstellung dieser musikalischen Einstimmung. Besten Dank!

Die Gemeinderatswahlen sind abgeschlossen und auch die Präsidentinnen und Präsidenten sind in fast allen Gemeinden gewählt.

Ich möchte allen Gewählten ganz herzlich gratulieren und danken, dass sie sich aktiv in der Gemeindepolitik einsetzen. Ich wünsche ihnen viel Erfolg und Befriedigung bei dieser wichtigen politischen Arbeit.

Bei den Wahlen gibt es aber nicht nur strahlende Gesichter und Gewinner. Einige Kandidatinnen und Kandidaten haben ihr Ziel, gewählt zu werden, nicht erreicht. Ich danke auch ihnen für den fairen Wahlkampf. Nur dank ihnen gab es echte Wahlen und nicht nur stille Wahlen und das ist gut so.

Keinen Grund zum Strahlen haben auch die Angestellten der Lonza AG in Visp. Jede siebte Stelle wird abgebaut. Dies trifft die Oberwalliser Bevölkerung und Wirtschaft schwer. Besonders schwierig und hart ist es aber für die Angestellten. Sie sind in der leidigen Ungewissheit nicht zu wissen ob es die eigene Stelle betrifft oder welche Mitarbeiter Kolleginnen und Kollegen eine Kündigung erhalten werden. Auf einen solch massiven Stellenabbau muss die Walliser Politik schnell und geeint reagieren. In dieser Session werden wir sicher noch darüber diskutieren.

Danken möchte ich aber schon jetzt dem gesamten Staatsrat, dass sie bei der Lonza interveniert haben – allen voran die Frau Staatsratspräsidentin Esther Waeber-Kalbermatten und der Departementvorsteher Jean-Michel Cina.

Auch in dieser Session haben wir wieder zwei Berufsverbände in der Wandelhalle zu Gast:

Mot d'accueil

Durant mon année de présidence, je me fais un point d'honneur de vous présenter les métiers de l'artisanat du bâtiment, organisés au sein du Bureau des métiers. La session de novembre n'y dérogera pas.

Cette semaine, nous accueillons les métiers valaisans du bois et de la plâtrerie-peinture. Les menuisiers, ébénistes et charpentiers nous démontrent économiquement et écologiquement que le matériau bois est un matériau avec lequel il faudra compter pour relever les défis de demain, notamment en matière d'efficacité énergétique. Les plâtriers et peintres ont choisi de mettre en exergue un phénomène en vogue actuellement qui consiste à confier des travaux, parfois spécifiques, à des sous-traitants qui sous-traitent à des sous-traitants, qui font fi du partenariat social instauré et des règles de base du métier et contre lesquels les moyens légaux d'agir sont limités.

In fine, le message que nous, parlementaires, devons encourager est celui de faire appel à de « vrais professionnels » afin de promouvoir des femmes et des hommes qui s'investissent dans leur métier pour répondre aux défis de demain, notamment en matière d'efficacité énergétique et de formation.

Vous aurez aussi tous constaté que, durant cette session, nous serons accueillis avec des cafés et des douceurs. Je dois aussi vous informer que, ce jeudi 15 novembre 2012, nous sommes tous conviés à partager un cocktail-dîatoire durant notre pause de midi.

J'adresse ici d'ores et déjà, en mon nom personnel et en votre nom à tous, nos remerciements à M. Joël Gaillard, notre collègue député, président de l'Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente et vitrerie, ainsi qu'à M. Gilles Granges, président de l'Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres, pour leurs soins à notre égard, avec charge à eux de transmettre notre message à leurs comités respectifs.

Je veux encore souligner que M^{me} Marcelle Monnet-Terrettaz, notre première vice-présidente, a été la première femme qui a reçu le diplôme CFC de peintre.

Meine Damen und Herren, die Fondation Gianadda hat uns wieder ein Buch und Eintritte für die Ausstellung zur Verfügung gestellt. Sie können diese Bücher im Sekretariat abholen. Es ist immer eine grosse Freude, diese Ausstellung zu besuchen und ich möchte mich hier ganz herzlich bei der Familie Gianadda dafür bedanken.

Nun kommen wir zu unserer Tagesordnung.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Fachhochschule Westschweiz Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (*erste Lesung*)

Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant le renforcement des compétences MINT (13.03.2012) (3.143)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Stärkung der MINT-Kompetenzen (13.03.2012) (3.143)
3. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Helena **MOOSER THELER**, Sonia **Z'GRAGGEN** et Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), concernant l'adhésion au réseau d'écoles en santé (14.03.2012) (3.144)
Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Helena **MOOSER THELER** und Sonia **Z'GRAGGEN** sowie Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, betreffend Beitritt zum Netzwerk Gesundheitsfördernder Schulen (14.03.2012) (3.144)
4. Postulat du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Anne-Marie **BEYTRISON**, concernant: quelle formation pour les jeunes de 15 à 17 ans? (14.03.2012) (3.145)
Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne-Marie **BEYTRISON**, betreffend Ausbildung für die Jugendlichen zwischen 15 und 17 Jahren (14.03.2012) (3.145)
5. Postulat du député Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant la promotion des échanges culturels et linguistiques en Valais (14.03.2012) (3.146)
Postulat von Grossrat Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend Förderung des kulturellen und sprachlichen Austausches im Wallis (14.03.2012) (3.146)
6. Postulat du groupe PLR, par la députée Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, et cosignataires concernant apprentissage de la cuisine à l'école et exotisme! (14.03.2012) (3.147)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, und Mitunterzeichnenden betreffend exotischer Kochunterricht in der Schule (14.03.2012) (3.147)
7. **Entrée en matière**
Loi sur la protection des eaux (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Kantonales Gewässerschutzgesetz (*erste Lesung*)
8. **Entrée en matière**
Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline
Eintretensdebatte
Beschluss zur Gewährung einer Subvention zugunsten der «Association de la Station d'Épuration de Chandoline (ASEC)» für die Erweiterung der Kläranlage Sitten-Chandoline
9. **Entrée en matière**
Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas-Grund – Saas-Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden
Eintretensdebatte
Beschluss betreffend Umfahrung Stalden auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212 Visp – Saas-Grund – Saas-Fee, Teilstück: Anschluss Bielmatta – Kreisell Illas, auf dem Gebiet der Gemeinde Stalden

10. **Entrée en matière**

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits an die Dienststelle für Strassen- und Flussbau infolge der ergiebigen Schneefälle des Winters 2011/2012 und der starken Windböen anfangs des Jahres 2012

11. Rapport de la commission de gestion sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des constructions du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Funktionsweise der Kantonalen Baukommission sowie der Sektion Kantonales Bausekretariat und Baupolizei des Verwaltungs- und Rechtsdienstes des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt

Der Präsident:

Eine Vorbemerkung: Das iPad, mit welchem ich Ihnen immer die Mikrofone freigeschaltet habe, funktioniert im Moment noch nicht und so werden wir mit dem alten System arbeiten, das unser Techniker Ihnen dann das Wort gibt. Es könnte vielleicht dann die eine oder andere Verzögerung geben. Ich möchte mich dafür schon entschuldigen.

Entrée en matière

1. LOI

**sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis
(HES-SO Valais/Wallis) (première lecture)**

Eintretensdebatte

GESETZ

**über die Fachhochschule Westschweiz Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis)
(erste Lesung)**

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur: Gaël Bourgeois (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Kommen wir, nachdem uns eine ganze Schar von Rattenfängerinnen in den Grossratssaal gelockt hat, zum ersten Tagesgeschäft.

Das Departement für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport strebt mit dem vorliegenden Gesetz für die Fachhochschule Westschweiz Valais/Wallis, kurz HES-SO Wallis, mehrere Verbesserungen an:

- mehr Autonomie mit einer eigenen öffentlichen Anstalt;
- damit verbunden mehr Entscheidungskompetenz in finanziellen Fragen durch einen klaren Budgetrahmen;
- eine klare Lenkung und Organisation sowie ein klares Funktionssystem.

Wir unterstützen klare Strukturen und Entscheidungswege und unterstützen erst recht mehr Autonomie für einzelne Schulen. PISA und andere Studien haben gezeigt, dass Unterricht und Bildung überall dort Erfolg haben, wo die Entscheidungskompetenz möglichst vor Ort liegt; wo die Verantwortlichen auf die Inhalte und Vermittlungsweise direkt Einfluss nehmen können und mit finanzieller Autonomie den notwendigen Handlungsspielraum erhalten. Nebenbei erwähnt, wünscht sich die CVPO auch vermehrt für die übrigen Schulen im tertiären Bereich und auf der Sekundarstufe II eine solche Autonomie.

Das Ringen der Kommission um die Zuständigkeiten des Staatsrates beziehungsweise der Zuständigkeit eines strategischen Rates in Artikel 34 verdeutlichen, dass die Verordnungen noch klären müssen, wer in Zukunft wie Einfluss auf die kantonale Strategie für die HES-SO nehmen wird.

Neben zahlreichen Verbesserungen – ich habe sie zu Beginn meiner Ausführung genannt – strebt das DEKS die Beibehaltung der Zweisprachigkeit an. Der HES-SO stünde es gut an, auch hier eine Verbesserung anzustreben. Ähnlich wie in den Kommissionen des Grossen Rates geht gemäss den deutschsprachigen Mitarbeitenden der HES-SO die Zweisprachigkeit zweitweise vergessen. Sie muss im Unterrichts, aber auch in der Kommunikation der Institution fest verankert sein und umgesetzt werden.

Wir hoffen, dass mit dem vorliegenden Gesetz, der Fortbestand der HES-SO Valais/Wallis und ihr Anteil an Ausbildung und Forschung auch in Zukunft garantiert werden können. Denn die Statistik zeigt, dass mit der Fachhochschule mit Standort in unserem Kanton mehr junge Leute nach ihrem Abschluss im Wallis bleiben.

Die CVPO-Fraktion unterstützt den vorliegenden Gesetzesentwurf und tritt auf das Gesetz ein. Danke.

Herr Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Laut Bundesamt für Statistik werden in 30 Jahren ca. 60% der Bevölkerung eine tertiäre Ausbildung aufweisen. Der weitaus grösste Teil der tertiären Diplome werden dabei durch die Fachhochschulen ausgestellt. Die Statistiken des Bundesamtes zeigen aber auch, dass die Fachhochschulen in einem Aufwärtstrend sind und der durchschnittlich jährliche Zuwachs an Studentinnen und Studenten weit über 3% beträgt.

Dies zeigt die zunehmende Bedeutung der Fachhochschulen auf. Dieser Bedeutung war sich dieses Parlament bewusst, hat es doch am 16. November 2011 beschlossen, der neuen interkantonalen Vereinbarung der Fachhochschule Westschweiz beizutreten. Die Umsetzung der Vereinbarung verlangt nun eine Revision von mehreren Gesetzen. Das Wallis hat sich entschlossen, die Chance zu nutzen, ein einziges Gesetz auf die Beine zu stellen. Dies liegt nun vor.

Kerngedanke des Gesetzes ist, eine autonome Schule auf Hochschulniveau unter dem Dach der Fachhochschule Westschweiz zu schaffen. Die CSPO ist sich sicher, dass autonome Schulen leistungsfähiger sind, da sie selbstverantwortlich, selbstständig und somit auch direkter reagieren können. Autonome Schulen verlangen aber auch nach finanzieller Autonomie – man spricht hier von Globalbudgets. Und hier liegt ein kleiner Schwachpunkt dieser Gesetzgebung. Wie nämlich wird dieses Globalbudget definiert? Wird es sich im heutigen Umfang von 82 Millionen Franken bewegen? Oder wie wird bei erhöhten Anforderungen dieses Budget angepasst?

Globalbudgets werden oft missbraucht, um Sparübungen durchzuführen. Damit wäre aber die Autonomie einer Schule eine Farce. Was will man dann autonom entscheiden, wenn das Budget fehlt? Das heisst, die Schulen haben dann die Sparübungen autonom durchzuführen und das Departement kann sich dabei aus der Verantwortung ziehen. So wird es natürlich nicht gehen. Nochmals – ohne adäquate Budgets sind sogenannte autonome Schulen schon zum Vornherein zum Scheitern verurteilt.

Die CSPO hat zudem in der Kommission mehrere kleine Gesetzesänderungen eingebracht. So zum Beispiel die Streichung der expliziten Erwähnung der Zusammenarbeit zwischen der Fachhochschule und des Ausbildungstypus Berufsschule in Artikel 8 Absatz 4. Denn heute ist es schon so, dass die Zusammenarbeit der Fachhochschulen auch mit anderen Schulen namentlich mit den Gymnasien üblich und seit vielen Jahren etabliert ist.

Die CSPO ist für Eintreten, zumal im Artikel 20 die Zweisprachigkeit der Vorlesungen ausdrücklich gesichert wird. Zudem bleiben kantonal ausgebildete Absolventen vermehrt im Kanton und wirken so dem Braindrain entgegen.

Für die CSPO war und ist es immer klar, dass sich Investitionen in die Bildung in der Zukunft auszahlen werden. Danke.

M^{me} la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, PDCB:

Près d'une année jour pour jour après l'adhésion à la convention intercantonale sur la HES-SO, nous sommes amenés à nous prononcer sur la réorganisation des filières spécialisées valaisannes.

Le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat prévoit la fusion de la HES-Valais sciences de l'ingénieur, économie et services avec la HEVS santé-social. La nouvelle entité prendra le nom de HES-SO Valais/Wallis.

Ce projet répond à la motion de la délégation valaisanne de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO, acceptée par ce Parlement et qui demandait de revoir l'ensemble du cadre législatif régissant le domaine des HES en Valais.

La structure cantonale a pour objectifs:

- de garantir une plus grande autonomie, notamment académique, de l'institution
- de mettre en place l'autonomie financière de l'institution
- d'améliorer le pilotage de la HES-SO Valais/Wallis
- de simplifier l'organisation générale et la gestion du personnel
- de maintenir autant que faire se peut le bilinguisme.

La stratégie générale de la HES-SO reste en main des cantons.

Le groupe DC du Bas se pose quand même deux questions à la lecture de ce document. Dans le nouvel organigramme de la HES-SO Valais/Wallis, le poste de directeur RA et D a disparu. Comment l'école entend-elle poursuivre ses missions de recherches appliquées et de développement sans poste dédié à cette tâche?

La deuxième question concerne l'article 28. Vous parlez d'un crédit d'un million, et la commission veut ajouter «au total». Malgré toute la bonne volonté et les discussions des députés du groupe, nous n'avons pas réussi à bien comprendre s'il s'agissait d'un million par cas ou au total dans un certain laps de temps? Enfin, nous n'avons pas très bien compris cette histoire du million crédité.

Nous demandons quelques explications à ce sujet, mais nous entrons en matière.

Merci de votre écoute.

M. le député (suppl.) Eric Décaillet, PLR:

La loi sur la HES-SO Valais est saluée par le groupe PLR comme l'une des bases de notre système scolaire cantonal.

Actuellement, le domaine des HES valaisannes regroupe quatre entités différentes:

- la HES-SO sciences de l'ingénieur, économie et services
- la HES-SO santé-social
- l'ECAV (Ecole cantonale d'art de Sierre)
- la HEMU, ce qui correspondait à une partie du Conservatoire cantonal.

La loi que nous abordons aujourd'hui nous permettra de remplacer sept autres textes en lien avec ces mêmes domaines de formation.

En profitant de simplifier et d'unifier l'appareil législatif pour le degré tertiaire, nous pouvons répondre à la motion de la CIP HES-SO et intégrer les dernières modifications liées par la nouvelle convention intercantonale sur les écoles de ce degré.

Grâce à ce texte, le Valais améliorera notamment la gouvernance et la gestion des HES et introduira concrètement la notion de mandat de prestations entre ces écoles et le canton. Il est aussi à noter qu'il respecte parfaitement les exigences fédérales en matière d'autonomie entre ces HES et le monde politique.

En outre, et ceci mérite d'être souligné, ce projet reconnaît officiellement le bilinguisme de nos HES, élément reconnu de haute lutte par l'ensemble des signataires de la convention romande.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR soutient avec vigueur ce texte législatif.

Même si nous déposerons un amendement visant à instituer un conseil stratégique à l'article 34 alinéa 3, nous restons persuadés que l'avenir de notre canton réside dans une formation de qualité et que nous devons tout mettre en œuvre pour offrir les meilleures conditions cadres possibles à notre jeunesse.

Le groupe PLR entre en matière et vous invite à en faire autant. Merci.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le groupe UDC accepte l'entrée en matière sur le projet de loi de la HES-SO Valais/Wallis. Il accepte les principes d'autonomie et d'indépendance de cette haute école en l'instituant comme un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique. Le groupe UDC salue cette volonté d'améliorer l'organisation, le fonctionnement et les compétences de cette institution.

Ces changements sont plus que nécessaires au vu des nombreux défis que les Valaisans et Valaisannes devront relever ces prochains mois. En effet, les crises économiques dans les pays européens commencent à déployer aussi leurs effets négatifs sur notre pays:

- les nuitées touristiques se réduisent
- la viticulture valaisanne souffre et arrive difficilement à écouler ses stocks
- le marché de la construction se réduit suite à l'acceptation de l'initiative Weber et à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire soumise prochainement à votation
- l'industrie des machines réduit aussi sa production.

Enfin, le secteur de la chimie, qui représente le 8% du PIB valaisan, annonce des licenciements massifs.

Un des enjeux politiques est d'assurer la diversification des branches économiques cantonales. Les trois domaines reconnus au sein de la HES-SO Valais/Wallis contribuent à ce développement car l'arrivée des chaires de l'EPFL renforcera les filières des systèmes industriels et de la technologie du vivant ainsi que celles de la santé.

Afin de pouvoir concrétiser cette vision du développement économique de notre canton, il faudra aussi améliorer les infrastructures existantes, d'où la nécessité d'accélérer le projet campus afin de regrouper les sites sédunois de formation HES et aussi d'agrandir rapidement l'hôpital de Sion labélisé cantonal pour les disciplines spécialisées. Ce label «cantonal» permettra d'attirer des médecins intéressés par la recherche et le développement.

Ainsi grâce à cette mise en réseau des lieux de formation et de la recherche, nous favoriserons sur le long terme de manière indirecte l'implantation de PME en Valais qui généreront des places de travail et des plus-values pour notre canton.

L'UDC déposera un amendement à l'article 2 afin d'élargir les missions de la HES-SO pour laisser un espace de développement potentiel à d'autres formations non HES. Par cet ajout, il nous paraît important de garder une certaine flexibilité cantonale dans le développement de formations futures vu l'apparition rapide de nouvelles professions.

Pour terminer, l'UDC ne peut que soutenir et encourager ce projet de loi qui va dans la bonne direction et espère que celui-ci sera traité en une seule lecture pour accélérer le travail de mise en place. Les défis sont importants pour le Valais et le temps nous est compté.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im Zuge der Aufwertung der Berufsschulen durch den Bundesrat in den 90er-Jahren haben sich in der Zwischenzeit die Fachhochschulen mit ihrer praxisorientierten Ausbildung neben den Universitäten zu einem wichtigen Pfeiler des Schweizerischen Hochschulsystems entwickelt.

Die Zunahme der Studierenden, die zusätzlichen Aufgaben in den Bereichen Forschung und Entwicklung und der Weiterbildung sowie die vom Bund schon 2003 verlangten Massnahmen im Bereich der Steuerung, der Qualitätssicherung und dem Statut des Personals drängten die Kantone der Westschweiz zum Handeln. Auch die Forderung des neuen Bundesgesetzes über die Förderung der Hochschulen und die Koordination im Schweizerischen Hochschulbereich verstärkten diesen Druck.

So hat das Parlament bereits am 16. November 2011 in einer einzigen Lesung das Gesetz über den Beitritt des Kantons zur interkantonalen Vereinbarung der Fachhochschulen Westschweiz beraten und gutgeheissen. Mit der Annahme verpflichtet sich der Kanton auch sicherzustellen, dass die Hochschule über die nötige Selbstständigkeit für den Betrieb verfügt und gegenüber der Kantonsverwaltung unabhängig ist.

In diesem Gesetzesentwurf werden die Grundsätze der Selbstständigkeit und Unabhängigkeit verankert. Mit diesen Rahmenbedingungen, die es unbedingt braucht, werden auch verschiedene Erlasse und Gesetze hinfällig, die bis anhin die Fachhochschule Wallis und die Fachhochschule für Gesundheit und Soziales geregelt haben. Mit diesem Gesetz können die Gesetzgebungsrahmen, in dem sich die beiden Hochschulen zur Zeit bewegen, stark vereinfacht und zugleich das Dienstverhältnis und das Gehalt des Personals vereinheitlicht werden.

Auch wenn die HES-SO Valais/Wallis über das neue Gesetz mehr Selbstständigkeit und Autonomie auch im finanziellen Bereich erhält, ist es wichtig, dass der Kanton nicht zum blossen Geldgeber verkommt. Es ist wichtig, dass sich der Staatsrat seiner Oberaufsicht bewusst ist, und dass das Parlament im Rahmen der interparlamentarischen HES-SO Kontrollkommission seine Verantwortung bezüglich der strategischen Ziele, der finanziellen Planung und der Bewertung der von der Anstalt erzielten Ergebnisse wahrnimmt.

Dass die Sozialpartnerschaft mit den Personalverbänden im Gesetz verankert wird, ist grundsätzlich positiv.

Auch die Pflicht, einen Kooperationsrat zu schaffen, der die Mitwirkung der Studierenden und des Personals sicherstellt, ist zu begrüssen.

Ein wichtiger Punkt für den Kanton Wallis ist die Zweisprachigkeit. Diese Zweisprachigkeit wird mehrmals erwähnt und der Kanton muss bereit sein, die nötigen finanziellen Mittel wenn nötig zu sprechen. In diesem Zusammenhang ist es wichtig, dass die Studiengänge auch im deutschen Sprachraum erhalten und gefördert werden.

Dass die Ausbildungsstandorte Visp für Gesundheits- und Krankenpflege und Leukerbad für die Physiotherapie aufgeführt sind, ist zu begrüssen und richtig. So können Studierende ihre Ausbildung in ihrer Muttersprache absolvieren und die Hochschulabsolventen aus dem frankophonen Raum haben die Möglichkeit, in Form von

Praktika und in 100 prozentiger Immersion ihre Sprachkompetenz zu verbessern. Diese Anstrengung ist wichtig, denn sonst werden noch mehr deutschsprachige Walliserinnen und Walliser in Fachhochschulen der Deutschschweiz abwandern.

Der Gesetzesentwurf entspricht der interkantonalen Vereinbarung. Mit diesen Rahmenbedingungen, die es unbedingt braucht, kann die Entwicklung und der Fortbestand der Walliser Hochschule sichergestellt werden.

Die ADG/Linke Allianz ist für Eintreten. Danke.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Le groupe PDCC émet un constat: la HES-SO Valais prend son envol, son envol vers une liberté organisationnelle voulue par la convention intercantonale, mais avec une autonomie toutefois surveillée.

Simplifications administratives, harmonisation des statuts et des traitements (dans cette harmonisation, nous avons ici une question à M. le conseiller d'Etat: est-ce une harmonisation des statuts et des traitements vers le plus haut dénominateur ou pas?), indépendance par rapport à l'Administration cantonale avec statut autonome de droit public et travail selon des mandats de prestations.

Voilà des éléments qui réjouissent le groupe PDCC, tant il est vrai qu'il reste favorable à une autonomie surveillée.

Le groupe PDCC aura, toutefois, un amendement, celui relatif à la haute surveillance de l'Etat. Dans cet article 4 alinéa 2, il est précisé que la haute surveillance est exercée par le département via le Service de la formation tertiaire. Par souci d'égalité avec d'autres établissements autonomes de droit public, nous souhaitons que la haute surveillance de l'Etat soit exercée directement par le département sans passer par un service si possible.

Cela étant dit, nous acceptons évidemment l'entrée en matière. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Der vorliegende Gesetzesentwurf soll die auf kantonaler Ebene im November 2011 vom Grossen Rat beschlossene interkantonale Vereinbarung zur HES-SO ergänzen. In dieser wurden vor allem die Autonomie der Schulen und die Distanzierung zur Politik, aber auch die Dezentralisierung gewisser Aktivitäten, die mit der Kultur, dem Sozialwesen oder der lokalen Wirtschaft in Verbindung stehen, als Hauptziele gesetzt.

Die Umsetzung dieser Vereinbarung verlangt eine Revision mehrerer kantonalen Gesetzestexte. Der Wille der Regierung und des Parlaments war es, ein einziges neues Gesetz für die Gesamtheit der HES-Anstalten zu schaffen. Die Begründung des Zusammenschlusses der beiden Walliser Hochschulen wurde in der Botschaft nachgewiesen und im vorliegenden Gesetzesentwurf so mitberücksichtigt.

In der Kommissionssitzung wurden die Ziele und Verbesserungen, die dieses Gesetz für die HES-SO-Anstalten nach sich zieht, nochmals dargelegt und wie im Kommissionsbericht beschrieben ausführlich erklärt.

Bei einer Ablehnung der Vereinbarung der Kantone Bern, Neuenburg und Jura würden die Konsequenzen sein, dass das Inkrafttreten vom 1. Januar 2013 in Gefahr sein wird oder gar ein Ausschluss der HES-SO dieser Kantone zur Folge hätte, was zu einem höheren Kostenanteil für die Verbleibenden führen würde.

Die Frage der Finanzierung wurde ebenfalls von mehreren Kommissionsmitgliedern gestellt und konnte beantwortet werden, so dass nach der Diskussion das Eintreten einstimmig beschlossen werden konnte.

Ergänzend zur Frage von Frau Beytrison wegen der Million möchte ich Folgendes sagen: Im Bericht unter den Abänderungsanträgen Artikel 28 Absatz 3: «Für Bankanleihen von mehr als 1 Million Franken ist beim Staatsrat eine Bewilligung einzuholen.» Zudem sagte uns der Direktor der HES Folgendes: «...dass die Schule bei einem Budget von 82 Millionen Franken es sich schuldig ist, auf ihrem Kontokorrent flüssige Mittel in der Höhe von mindestens einem Monatslohn ihrer Mitarbeiter zur Verfügung zu haben.» Deshalb diese Million.

Bei der Detailberatung verlangte die Kommission eine graphische Übersicht zum besseren Verständnis der im Gesetz aufgeführten Organisation und zugewiesenen Verantwortlichkeiten. Im Schema ist nun auch die Aufgaben- und Rollenverteilung aufgeführt sowie die Möglichkeiten der Einflussnahme durch den Kanton und das Parlament dargestellt. Wichtig dabei ist, dass der Kanton die Möglichkeit hat mittels einer Leistungsvereinbarung direkt einen Auftrag zu erteilen.

Die Kommission hat einige Änderungen zu den einzelnen Artikeln vorgeschlagen, die auch einstimmig angenommen wurden. Die Fragen zu den einzelnen Artikeln wurden auch kompetent von Herrn Staatsrat Claude Roch, dem Leiter der Dienststelle für tertiäre Bildung Herr Stefan Bumann und dem Direktor der HES-SO Valais/Wallis Herr François Seppey beantwortet. So dass bei der Schlussabstimmung der Gesetzesentwurf von allen 13 Kommissionsmitgliedern einstimmig angenommen werden konnte.

Ich danke allen, die dieses Gesetz ausgearbeitet haben und für Ihre Aufmerksamkeit und dem Vorschlag der Kommission auf dieses Gesetz einzutreten zu folgen. Die Kommission befindet sich anschliessend direkt an den heutigen Morgen über die verschiedenen Abänderungsanträge, die hier eingegangen sind. In dem Sinne lade ich die Kommission ein, direkt nachher hier im Grossratssaal diese Abänderungsanträge zu bearbeiten.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais remercier tous les groupes d'entrer en matière parce que cette loi est importante. Nous serons le premier canton à l'accepter – si vous l'acceptez évidemment – et cela montrera que le canton du Valais veut une HES forte, qui veut s'intégrer dans un système suisse. Le concordat – je crois que ceci a été mentionné – que vous avez accepté le 16 novembre 2011 a donné les considérations imposées par la Confédération sur l'ensemble des HES suisses.

Tout a été dit, je crois, sur le détail de cette loi.

J'aimerais peut-être répondre à certaines questions qui ont été posées.

Tout d'abord, Monsieur le député (suppl.) Bernhard Erpen, sur la stratégie: le conseil stratégique est un conseil qu'actuellement le Conseil d'Etat peut mettre, et je crois qu'un groupe demande de le mettre, je crois que cela ne posera pas de problème, car c'est d'ailleurs l'intention d'avoir un conseil stratégique qui donne une impulsion supplémentaire à la stratégie, notamment de recherche. Par contre, la stratégie cantonale se fait à travers les contrats de prestations, soit le contrat de prestations qui se fait au niveau de l'école HES-SO de façon globale et, ensuite, le recteur redistribue sur l'ensemble des écoles les contrats particuliers à chacune des écoles. Concernant le bilinguisme, évidemment, c'est un problème valaisan, des améliorations sont indispensables y compris dans l'ensemble de nos écoles. Et puis, nous voulons évidemment que notre HES disperse sa recherche sur l'ensemble du territoire cantonal.

Monsieur le député (suppl.) Alexander Allenbach, concernant la faiblesse de la loi quant à l'enveloppe, je crois qu'il faut définir l'enveloppe. L'enveloppe est une notion suisse. D'ailleurs, l'ensemble des universités en Suisse ont des enveloppes. Celles-ci se calculent sur la base du coût par étudiant. Le coût par étudiant donne la base du calcul de l'enveloppe

des écoles de la HES-SO et probablement de l'ensemble des cantons. Donc, c'est une notion nouvelle que l'on devra appliquer avec précaution. Aujourd'hui, nous avons ce que l'on appelle les CLP, qui sont les compléments aux enveloppes. Les compléments devront être définis par les autorités compétentes au fur et à mesure des besoins.

Concernant les deux questions de la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, évidemment que la RA et D n'a pas disparu. Par contre, l'organisation est un peu différente puisque la Confédération exige que l'on travaille par domaine. Nous aurons donc un domaine HES-SO qui va définir la stratégie globale pour l'ensemble de la Suisse romande et, ensuite, le domaine valaisan, à travers son chef de domaine, sera le patron de l'ensemble de la formation, c'est-à-dire formation de base, prestation de services, recherche et développement, relations avec les tiers. C'est à travers ce domaine que nous voulons être plus compétents. Dans l'ancienne structure, nous avons un chef de recherche qui était transversal; demain, il sera de façon horizontale avec des chefs de domaine, et je crois que ce sera plus performant qu'aujourd'hui. Evidemment, la recherche est essentielle dans toute haute école. Quant à la deuxième question, je crois que le député Urs Kuonen, président de la commission thématique, y a déjà répondu: le million, c'est évidemment par opération, mais la responsabilité financière appartient à l'école, les emprunts de plus d'un million sont autorisés par le Conseil d'Etat avec un maximum de 4 millions, ensuite, selon la loi, c'est le Grand Conseil qui aura l'opportunité d'augmenter l'emprunt global.

En ce qui concerne la proposition du député (suppl.) Bruno Perroud d'améliorer les infrastructures, merci déjà d'accepter les budgets futurs parce que les budgets seront importants pour les améliorations des infrastructures et les budgets viendront durant l'année 2013. En ce qui concerne la question sur l'incorporation de domaines non HES, l'article 1 alinéa 6 donne déjà la réponse puisque nous avons voulu que la HES puisse, à travers le Conseil d'Etat, recevoir d'autres missions, et ça peut être des missions non HES (il y en a deux actuellement) et puis ça peut être d'autres missions HES (par exemple l'Ecole d'art de Sierre qui est régie par une fondation et qui sera, à travers cet article, incluse dans la HES). Donc, la possibilité existe déjà avec cette loi. Nous examinerons, je pense, avec la commission votre proposition complémentaire.

Pour le député Reinhold Schnyder, la stratégie et la haute surveillance, je crois que c'était la même question de la part du député David Théoduloz, sauf erreur, sur la haute surveillance. L'autonomie étant demandée à l'école au niveau de la Suisse romande, la haute surveillance concerne la pérennité de l'institution valaisanne à travers le Conseil d'Etat et le Grand Conseil évidemment à travers notamment les contrats de prestations et à travers les budgets.

Et puis, Monsieur le député David Théoduloz, pour l'harmonisation des statuts du personnel, je crois qu'il faut mentionner deux harmonisations: une harmonisation valaisanne, puisque nous n'avons pas les mêmes statuts entre la HES-SO et la HES-S2, donc nous voulons harmoniser les statuts de façon à avoir l'équité à l'intérieur de notre école valaisanne, et puis une harmonisation au niveau de la HES-SO, notamment sur les conditions académiques exigées pour l'ensemble des professeurs de notre école. En ce qui concerne l'harmonisation matérielle, elle reste de la compétence des cantons dans cette phase puisque chaque canton aura un personnel qui a son régime de statut. Quant à l'article 4 alinéa 2, cela ne pose pas de problème de mettre le département plutôt que le service. Le département à travers le Conseil d'Etat d'ailleurs a toujours cette responsabilité. A lui de juger s'il veut, à travers l'ordonnance, la déléguer ou pas mais, dans la loi, j'entre en matière évidemment pour cette modification.

J'aimerais remercier le président de la commission pour le travail qui a été fait avec toute sa commission et vous remercier d'entrer en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 16 novembre 2012.*)

Traitements:
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen:
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. POSTULAT

**de la députée Graziella Walker Salzmann, CSPO, et cosignataires concernant
le renforcement des compétences MINT (13.03.2012) (3.143)**

POSTULAT

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Stärkung der MINT-Kompetenzen (13.03.2012) (3.143)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass die Intervenienten mit der Antwort zufrieden sind.

3. POSTULAT

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Helena Mooser Theler,
Sonia Z'graggen et Gaël Bourgeois (suppl.), concernant
l'adhésion au réseau d'écoles en santé (14.03.2012) (3.144)**

POSTULAT

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen
Helena Mooser Theler und Sonia Z'graggen sowie Grossrat (Suppl.)
Gaël Bourgeois, betreffend Beitritt zum Netzwerk
Gesundheitsfördernder Schulen (14.03.2012) (3.144)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich danke Ihnen für die Behandlung des eingereichten Postulats für den Beitritt zum Netzwerk Gesundheitsfördernder Schulen und für die Empfehlung an das Parlament, dieses anzunehmen.

Wie im Postulat aufgeführt, werden im Konzept Gesundheitsfördernde Schulen im Bereich Ernährung und Bewegung, psychosoziale Gesundheit, Zusammenleben und Umgang mit Konflikten, Struktur/Organisation/Schularealgestaltung, Elternmitarbeit, Suchprävention und Lehrgesundheit unterstützt.

Wir hoffen sehr, dass der Katalog der Forderungen nicht nur auf die Schüler und Schülerinnen im Bereich Bewegung und Ernährung ausgerichtet werden, sondern auch auf die Themen Mobbing, Gewalt und Lehrgesundheit. Denn wir wissen, wenn sich Lernende und Lehrpersonen physisch und psychisch sicher und angenommen fühlen, steigt ihre Lernbereitschaft, sie sind weniger krank und dadurch leistungsfähiger. Mit diesen Hinweisen und Bemerkungen warten wir gespannt auf die Umsetzung und auf die ersten Erfolgsberichte.

Besten Dank.

Der Präsident:

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit überwiesen.

4. POSTULAT

**du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, concernant:
quelle formation pour les jeunes de 15 à 17 ans? (14.03.2012) (3.145)**

POSTULAT

**der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne-Marie Beytrison,
betreffend Ausbildung für die Jugendlichen zwischen 15 und 17 Jahren
(14.03.2012) (3.145)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M^{me} la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, PDCB:

Je remercie le conseil d'Etat de la réponse donnée à mon postulat.

Je veux, cependant, apporter quelques précisions. Vous parlez ici des jeunes ayant des difficultés «reconnues», telles que langue maternelle étrangère ou classes spécialisées. Je reconnais que, pour ces jeunes-là, beaucoup de modèles d'intégration ont été mis en œuvre et je vous en félicite. Je voulais mettre l'accent plutôt sur les jeunes étant simplement en légers problèmes scolaires, en niveau 2, et dont les notes sont justes suffisantes. Ces adolescents que l'on dit un peu dans l'âge bête, qui est en fait plutôt l'âge des questions et des doutes, où tout est tellement plus important que l'école. Ces adolescents ont bien souvent beaucoup de peine à être engagés par des patrons, malgré les bonnes capacités intellectuelles mal exploitées par manque de motivation. Ils ont tout pour bien faire, mais leur manque de travail ne leur ouvre pas la possibilité d'aller faire la dixième année dans l'autre partie du canton, ni aucune école en dehors de l'EPP. Ces adolescents-là représentent plus de la moitié des élèves de niveau 2, d'après les témoignages de plusieurs professeurs de différents cycles d'orientation.

Vous me parlez aussi d'années d'études sans réel objectif. Je pense qu'une année ou deux d'études supplémentaires, avec de nouvelles branches afin de les intéresser différemment, peuvent leur permettre d'atteindre un âge et une maturité nécessaire qui leur permettront de trouver leur voie dans le monde du travail.

C'est pour cela que je vous proposais, par exemple, une filière dans l'école de commerce ouverte aux niveaux 2, qui aboutirait à un diplôme d'employé de bureau, par exemple, et non à une maturité commerciale.

Croyez-en mon expérience de maman, le simple fait de changer d'école, de matières ou d'environnement aide beaucoup ces jeunes à sortir de cette période de leur vie qui est difficile pour la plupart d'entre eux.

L'Etat ne peut pas sauver tout le monde mais, parfois, il suffit de laisser un peu de temps au temps. Donc, si des possibilités existent, mettons tout en œuvre pour les proposer.

Je vais donc accepter votre réponse, en vous faisant entière confiance quant au fait que vous essaieriez de tenir compte de tout cela lors de votre projet en cours de transition I.

Merci de votre écoute

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Vous avez raison, Madame la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, de dire qu'il faut être très attentif à ces jeunes qui ont de la difficulté à la sortie de l'école obligatoire. C'est la raison pour laquelle le nouveau CO devrait être un appui supplémentaire puisque

nous voulons, dès la deuxième année, mettre des stages obligatoires, nous voulons travailler la transition non pas après l'école mais pendant l'école et puis nous voulons travailler avec les enseignants, avec les orienteurs pour avoir de meilleurs liens.

Et puis, il y a quand même des écoles qui sont possibles, les préapprentissage, les préprofessionnelles, et Action Jeunesse fait un travail remarquable aussi pour tous les jeunes qui ont des difficultés.

Alors, l'ensemble de ces mesures devrait apporter des améliorations, mais elles sont indispensables.

5. POSTULAT

du député Philipp Matthias Bregy, CVPO, concernant la promotion des échanges culturels et linguistiques en Valais (14.03.2012) (3.146)

POSTULAT

von Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, betreffend Förderung des kulturellen und sprachlichen Austausches im Wallis (14.03.2012) (3.146)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und wir gehen davon aus, dass der Postulant zufrieden mit der Antwort ist.

6. POSTULAT

du groupe PLR, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, et cosignataires concernant apprentissage de la cuisine à l'école et exotisme! (14.03.2012) (3.147)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet, und Mitunterzeichnenden betreffend exotischer Kochunterricht in der Schule (14.03.2012) (3.147)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Notre groupe prend acte de la réponse du Conseil d'Etat de nature à rassurer les milieux agricoles.

Nous nous réjouissons de l'intégration du programme Senso5 dans les écoles primaires dès cet automne qui vise à développer le goût des enfants en les amenant à une alimentation consciente.

Nous sommes également d'avis que le «Croqu'menus» constitue une base solide de culture alimentaire locale.

Toutefois, le manuel seul ne suffit pas. Il convient d'appliquer les recettes en fonction de la saison et nous remercions vivement le département pour son engagement dans ce sens.

Merci de votre attention.

Entrée en matière

7. Loi sur la protection des eaux (première lecture)

Eintretensdebatte

Kantonales Gewässerschutzgesetz (erste Lesung)

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Yves Carrupt / Rapporteur: Olivier Turin

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean Rossier, PDCC:

Il était temps de nous mettre à niveau avec le droit fédéral.

Le groupe PDCC relève qu'il y a une grande partie du travail des communes qui sera dorénavant sous la responsabilité de l'Etat et que le système des subventions est changé.

Une question, toutefois, se pose concernant les montants nécessaires au financement des équivalents plein temps (EPT). Dans le message, on nous dit que cela correspond approximativement au montant de la diminution des subventions versées aux communes. Dès lors et approximativement, pourrait-on connaître ce montant actualisé?

Au sujet des délais de 60 jours des articles 7 et 8, une longue discussion s'est engagée au sein de notre groupe. En finalité, nous sommes convaincus que le délai fixé dans cette loi très spécifique, qui implique plusieurs services, n'est pas justifié. En effet, il entre en conflit avec d'autres délais dans d'autres lois. De plus, pour certaines décisions, ce sont encore d'autres services qui sont leaders avec d'autres délais. Nous constatons également que d'unifier ces 60 jours aux différentes lois de l'article 51 revient à ignorer tous les débats parlementaires qui ont eu lieu dans notre Parlement à leur sujet. Le groupe PDCC fera donc une proposition d'amendement pour biffer ce délai aux articles 7, 8 et 51.

Concernant les installations de stockage non pourvues de documents valables, nous sommes intéressés de connaître la raison qui a prédominé de passer à 11 ans plutôt que de rester à 10 ans. Nous n'avons pas trouvé d'explication à ce sujet.

A l'article 51, il y a cinq lois qui nous sont soumises à débat. Il y a des articles nouveaux très longs, d'autres qui ne sont qu'une partie d'article, tout cela hors contexte de la loi initiale. On veut bien comprendre que nous avons l'obligation de par la loi fédérale de nous mettre à jour, mais il faut bien admettre et reconnaître aussi que la tâche pour comprendre n'est pas aisée. Mis à part les nouveaux articles, on ne définit pas nécessairement les modifications nouvelles dans les articles partiellement touchés, cela d'autant plus que beaucoup de ces nouveaux textes n'existent dans aucune loi actuelle sous quelque forme que ce soit. Alors, bien évidemment, nous acquiesçons puisque la pratique valaisanne en matière de revitalisation ou d'eau superficielle, entre autres, se faisait naturellement à la valaisanne et ça fonctionnait.

Quelques propositions d'amendement seront proposées par notre groupe. Mais, rassurez-vous, ce sera au niveau de la cosmétique et de la définition cantonale de certaines tâches.

Cette loi est complexe puisqu'elle implique dans sa pratique beaucoup de services de l'Etat ainsi que, bien entendu, les communes. C'est pourquoi l'on trouve très souvent dans la loi une énumération d'entités auxquelles il faut se référer.

Le groupe PDCC demande à la commission entre autres de discuter de l'opportunité de traiter cette loi en une seule lecture, cela pour autant que faire se peut.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCC entre en matière.

Herr Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Einmal mehr steht eine Totalrevision eines Gesetzes im Kanton Wallis an, das der enormen Entwicklung der Bundesgesetzgebung Rechnung zu tragen hat.

Die Zuständigkeiten auf kantonaler und kommunaler Ebene werden klar geregelt.

Im neuen Gesetz werden die Bestimmungen zur Subventionierung von Entwässerungs- und Wasserbehandlungsanlagen festgelegt. Das Kriterium Finanzkraft der Gemeinde entfällt. Das Zusammengehen – und das ist unserer Meinung richtig so – auf regionaler Stufe soll gefördert werden.

Die CVPO ist überzeugt, dass die Abgaben zur Deckung der Kosten öffentlicher Entwässerungs- und Abwasserreinigungsanlagen in jedem Fall über eine verursachergerechte Gebühr erfolgen muss und keinesfalls über Steuergelder abgegolten werden kann.

Es muss unser oberstes Ziel sein, die Umwelt vor störenden Einflüssen und Beeinträchtigungen zu schützen.

So wird neu nicht nur der qualitative Schutz der Gewässer sondern auch der quantitative Schutz geregelt, wir sprechen hier zum Beispiel von den Restwassermengen.

Das Bundesgesetz erhebt das Trennsystem zum Prinzip: nicht verschmutztes Abwasser muss versickert oder – wenn das nicht möglich ist – vom verschmutzten Abwasser beseitigt bzw. getrennt werden.

Für die Gemeinden bedeutet das natürlich nichts anderes, als schrittweise die Trennsysteme, nach deren finanziellen Möglichkeiten zu realisieren und die Versickerung von nicht verschmutztem Abwasser zu bevorzugen.

Ein weiteres Thema – nicht ganz ungefährlich – behandelt die Spülung und Leerung von Stauräumen. Hier vertritt die CVPO klar die Meinung, dass dies in der Kompetenz der für die Wasserkraft zuständige Dienststelle bleiben soll. Das hat sich bewährt. Zu verbessern gilt es allerdings die Information an die Bevölkerung, zur Verhütung von Unfällen. Ebenso die Überwachung während der Spülung und Leerung. Dem wird in diesem Gesetz Rechnung getragen.

Wir sind uns auch im Klaren, dass mit dieser Revision diverse weitere kantonale Gesetze eine Anpassung verlangen, die gleichzeitig mit diesem Gesetz geändert werden.

Meine lieben Kolleginnen und Kollegen, eines aber ist zentral: Die Fristen müssen eingehalten werden. Wir müssen Fristen setzen. Das Festlegen dieser Fristen bei der Bearbeitung von Gesuchen, beim Zustimmung oder Ablehnen eines Antrages entspricht in jedem Fall dem Willen dieses Parlamentes. Wir haben das hinlänglich diskutiert und haben uns für die Fristen eingesetzt; das entspricht deinem Willen und auch meinem. Es ist für uns überraschend, dass diese dann plötzlich einfach so vergessen werden wollen oder sollen und diesen nicht mehr Rechnung getragen werden will.

Wir sind überzeugt, dass die Dienststelle voll motiviert ist und einen guten Job macht und sie wird sich mit unserem Okay an die Fristen halten.

Einmal mehr hat die CVPO ein Gesetz eingehend studiert und analysiert und ihre Meinung bei der Kommission eingebracht. Wir stehen hinter diesem Gesetzesentwurf, so wie er uns vorliegt. Unseren Wünschen und Anliegen wird mit diesem Gesetzesentwurf Folge geleistet. Wir werden keine Änderungsanträge hinterlegen und sind einstimmig für Eintreten.

M. le député Yves Fournier, PLR:

Nécessaire et satisfaisant, mais perfectible.

C'est ainsi que le groupe PLR qualifie ce projet de loi cantonale sur la protection des eaux.

Nécessaire, oui, comme l'ont rappelé mes préopinants, la législation fédérale nous contraint à nous adapter, celle-ci ayant été considérablement modifiée durant ces dernières années, en introduisant notamment des normes qualitatives et quantitatives.

Satisfaisant, ce projet est effectivement satisfaisant puisqu'il atteint globalement les objectifs fixés, mais il n'en suscite pas moins dans nos rangs quelques interrogations de détail. Ainsi, les articles 6 alinéa 3 et 15 alinéa 2 qui prévoient un matériel d'intervention 100% à charge du canton pour les eaux du Léman et du Rhône alors que, dans un même temps, le CSI du Haut-Lac s'est vu proposer par l'OCF un subventionnement de 80% pour un bateau pompier. Il faudrait savoir s'il s'agit de 80 ou de 100%.

Quelques questions également sur le passage de 10 à 11 ans de délai pour les installations de stockage. On est là, comme le rappelait le député Jean Rossier tout à l'heure, à l'article 35 alinéa 4.

Questions également sur l'absence de délai, et je rejoins en cela le député Stefan Zurbriggen, accordé aux communes pour réaliser leurs plans d'évacuation (nous sommes là à l'article 22 alinéa 1) ou encore (autre question) sur la lourdeur procédurale prévue pour l'autorisation de prélèvement (art. 37), la question étant de savoir ici s'il ne serait pas plus judicieux de simplifier cette procédure pour éviter tout blocage administratif.

Nécessaire, satisfaisant et perfectible, ce dernier qualificatif se traduit concrètement pour nous par deux amendements:

Le premier concerne l'article 51, modification de la loi du 15 mars 2007, article 13 alinéa 1, où nous vous proposons d'ajouter l'élément suivant: la pleine compensation des pertes de surfaces d'assolement. Il nous semble, en effet, essentiel ici de respecter une fois de plus non seulement l'esprit mais la lettre de la loi fédérale de 2011 sur ces mêmes eaux. Garantir les surfaces d'assolement actuelles semble, pour nous, essentiel.

Deuxième amendement que nous déposerons dans un instant, au même article mais à l'alinéa 2, nous souhaitons que la définition de l'espace réservé aux grands cours d'eau soit fixée dans la loi et non pas dans l'ordonnance. Nous vous proposons ici, Chers collègues, de conserver cette prérogative pour notre Assemblée et de ne pas la déléguer au Conseil d'Etat.

Sous réserve des réponses apportées à ces différents points, le groupe PLR, vous l'aurez compris, entre en matière. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole à M^{me} la députée-suppléante Véronique Coppey.

M^{me} la députée Véronique Coppey, PDCB:

Monsieur le président du Grand Conseil, si vous me permettez, je ne suis plus suppléante!

Le groupe PDCB a pris connaissance de la loi sur la protection des eaux et fait part de ses questions et amendements suivants:

La politique énergétique 2050, mise en consultation par le Conseil fédéral, prévoit une augmentation de la production d'énergie hydraulique en Suisse.

D'après des études réalisées, le Valais verra, à terme, avec l'introduction des débits minimaux sa production d'énergie hydraulique diminuer d'environ 10% par rapport à la

production actuelle, à savoir un milliard de kWh en moins, ce qui représente la consommation de tous les ménages valaisans.

Ces exigences minimales sont mentionnées dans la LEaux (loi fédérale sur la protection des eaux) à son article 31.

Le Parlement valaisan avait accepté, à sa grande majorité, une résolution demandant de revoir à la baisse ces exigences en matière de débits minimaux. On se trouve à la croisée des chemins avec des objectifs fédéraux en totale contradiction avec la législation actuelle.

Nos questions sont les suivantes:

- Quelle est la marge de manœuvre du Grand Conseil valaisan dans ce domaine dans l'élaboration de la loi d'application de la LEaux?
- Qu'entend faire le Conseil d'Etat pour défendre cette résolution à Berne qui va dans le sens de la politique fédérale 2050?

Nous déposons 8 amendements et demandons le retour au texte du Conseil d'Etat pour la suppression des délais dans la présente loi et dans les 5 autres lois concernées par la modification de la nouvelle loi sur la protection des eaux (LcEaux).

Monsieur le député Stefan Zurbriggen, ces échéances ont été très controversées, même au sein de la commission : 6 voix pour, 5 contre, 2 abstentions. Elles ne sont pas représentatives du souhait du Parlement, contrairement à vos dires, parce que le délai de 60 jours concernant la transmission des préavis ou autorisations a été supprimé du nouveau projet de loi. Ces autorisations spéciales sont coordonnées avec la procédure principale qui dispose de ses propres délais de traitement, souvent plus courts. Ce délai est notamment contraire à la loi sur les constructions qui prévoit, dans certains cas, également un délai de traitement plus court. La législation sur les eaux ne peut pas imposer des délais car ce n'est pas cette législation qui pilote la procédure.

Nous déposons également un neuvième amendement concernant la LcEaux et demandons de supprimer l'alinéa 3 de l'article 29 Section 2 Engrais de ferme, la deuxième phrase qui concerne des détails qui devraient figurer dans l'ordonnance.

Le groupe PDCB, compte tenu de toutes ces remarques, accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Ich bitte Sie zu entschuldigen, dass wir Ihre Nomination zur Grossrätin hier nicht korrigiert haben. Wir werden das natürlich nachholen.

Herr Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Die Totalrevision des kantonalen Gewässerschutzgesetzes trägt der enormen Entwicklung des Gewässerschutzes auf Bundesebene Rechnung. Dass dieser Entwicklung auch auf Kantonsebene Rechnung getragen wird, ist unseres Erachtens ein Gebot der Stunde.

Die Schwerpunkte des Gesetzes, nämlich:

- die Definition der Zuständigkeiten und der Verfahren,
- die Aufgabenteilung gemäss den Grundsätzen der NFA II,
- die ganzheitliche regionale Wasserwirtschaft,
- die gezielte Subventionierung,
- die Rahmenbedingungen für die Kostendeckung von kommunalen und regionalen Anlagen

entsprechen unseren politischen Zielen und wir können diese mittragen.

Das neue Gesetz behandelt nicht nur den qualitativen Gewässerschutz sondern auch den quantitativen Gewässerschutz und die Renaturierung. Das ist für uns von Bedeutung.

Die angewandten Grundsätze der NFA II bewahrheiten unsere damaligen Befürchtungen und zeigen, dass neu die Kleinen, nämlich die Gemeinden geschröpft werden; aber beschlossen ist beschlossen und wir schlucken diese Kröte.

Interessant ist auch, dass der Staatsrat hier im Abschnitt 4 bei der Finanzierung das Verursacherprinzip vorgibt, ein Prinzip, das bisher bei allen Gesetzen – ich nenne hier nur das Umweltschutzgesetz und hier die Abfallbewirtschaftung – stets strikte abgelehnt wurde. Wir sind aber für das Verursacherprinzip.

Nicht ganz befriedigen können uns die vielen Fristen. Wir sind der Meinung, dass Fristen in Gesetzen so vorgegeben werden sollten, dass diese dann auch effektiv eingehalten werden können. Aber wir können auch damit leben.

Gesamthaft gesehen beurteilen wir den Entwurf als gut und können dem Gesetzesentwurf zustimmen und sind somit für Eintreten.

Wir werden aber zum Artikel 48 einen Abänderungsantrag einbringen, der aber mehr redaktionell ist.

Ich danke.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Ce projet de loi cantonale sur la protection des eaux est une révision totale de la loi du 16 novembre 1978 concernant l'application de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution.

Le projet législatif rappelle le principe général suivant: le contrôle du respect des dispositions environnementales incombe à l'autorité de la procédure décisive octroyant l'autorisation de construire, de modification des plans, etc. En raison de ce critère de la procédure décisive, dans une partie des cas, l'autorité compétente sera le canton (par exemple le Conseil d'Etat ou la Commission cantonale des constructions). Par contre, pour tous les projets de construire prévus à l'intérieur de la zone à bâtir et soumis à la législation sur les constructions, la commune sera compétente, sauf exception pour des contrôles de nature très technique exigeant des équipements ou des connaissances très spécifiques.

D'un point de vue général, on peut dire que cette loi est un vrai instrument de bureaucratie et de contraintes administratives.

Article 7 alinéa 2, lorsque le requérant est tenu de démontrer que son projet respecte les exigences légales relatives à la protection des eaux, nous allons avec cette formulation vers toujours plus de bureaucratie, et cela pour l'UDC n'est pas acceptable. Si pour chaque projet se trouvant dans une zone à bâtir, là où aucune contrainte spécifique n'est prescrite, si ce n'est pour l'évacuation des eaux usées ou des eaux de surface, il est nécessaire de fournir un rapport établi par un expert sur le respect des exigences légales, cela n'est rien d'autre que de la bureaucratie excessive et cette contrainte supplémentaire pour notre économie avec les temps qui courent n'est pas acceptable.

L'UDC déposera un amendement pour la suppression de l'alinéa 2 de l'article 7 au profit d'une nouvelle formulation de l'alinéa 3 toujours du même article.

Concernant les différents articles mentionnant les délais, l'UDC demande que ces délais soient en adéquation avec la loi sur les constructions et cela, d'une part, par souci de cohérence et, d'autre part, afin de ne pas prolonger inutilement les procédures.

A l'article 22 alinéa 2, quels sont les critères d'un besoin fondé? Le risque ici pour les communes de se voir imposer des contraintes et à accepter des exigences parfois discutables par le département est bien réel. L'autonomie des communes est à nouveau mise à mal. Si le département veut pouvoir imposer des exigences de ce genre, il devra également en supporter les coûts financiers.

Article 30: les communes concernées entendues. Cette formulation ne veut rien dire et est sans grande valeur. Les communes ne doivent pas seulement être entendues, mais elles doivent être des partenaires et non seulement des consultants.

Article 37: autorisations de prélèvement, qu'en est-il si un privé désire faire un captage d'eau pour ses besoins personnels? Devra-t-il également obtenir une autorisation et devra-t-il consulter tous les services? Ce point doit être éclairci.

Dans le projet de loi qui nous est soumis, on se retrouve encore une fois avec la création d'un fonds supplémentaire. La question et la gestion de ces nombreux fonds en tous genres devront être un jour analysées et débattues au sein de ce plenum.

Dernier élément: dans le message du Conseil d'Etat au point 7, on peut lire que cette loi est eurocompatible. Quand on voit la machine bureaucratique de l'Europe, les citoyens n'ont que faire d'une loi eurocompatible. Ce dont ils ont besoin, ce sont de lois pragmatiques et non bureaucratiques, comme elle nous est présentée aujourd'hui.

Le groupe UDC entre en matière et déposera des amendements.

Merci de votre attention.

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La loi cantonale sur la protection des eaux (LcEaux) est nécessaire pour être en phase avec l'évolution de la législation fédérale qui a subi de nombreuses modifications. Elle règle non seulement la protection qualitative des eaux mais elle intègre la protection quantitative.

La LcEaux apporte différentes améliorations:

- elle répartit clairement les compétences d'application de la loi fédérale entre communes et canton;
- elle adapte les dispositions relatives au subventionnement des installations d'évacuation et de traitement des eaux en favorisant une gestion régionalisée, une approche plus hydrologique par bassin versant que politique par commune;
- elle ancre la forme de coordination des procédures par le système d'attraction des compétences de décision.

La loi exige l'application du principe pollueur-payeur. Le traitement des eaux à évacuer (polluées ou non) doit être couvert par des taxes causales reportées sur les producteurs d'eaux à traiter (une entreprise comme un particulier). C'est l'application du principe d'autofinancement des services. Cette taxe causale combine bien sûr les coûts fixes et les coûts variables.

Etant donné que toutes les communes du Valais sont reliées à une STEP, le subventionnement cantonal proposé se limite aux projets d'extension de capacité d'installations existantes ainsi qu'au remplacement des petites installations par des raccordements à des STEP plus performantes. Il est proposé le maintien des contributions pour l'établissement du plan général d'évacuation des eaux et l'introduction d'un subventionnement du plan régional d'évacuation des eaux.

L'introduction du principe de séparation des eaux polluées et non polluées par un réseau séparatif, si l'infiltration des eaux non polluées n'est pas possible, est intéressante.

Si le groupe ADG relève ces améliorations, il déposera un amendement concernant le délai d'ordre de 60 jours. Le groupe ADG propose de revenir à la proposition du Conseil d'Etat. En effet, ce délai relatif à la transmission des préavis et des autorisations spéciales doit être supprimé car les autorisations spéciales sont coordonnées avec la procédure principale qui dispose de ses propres délais de traitement souvent plus courts. D'une part, ce délai est contraire à la loi sur les constructions qui prévoit, dans certains cas, des délais plus courts et, d'autre part, il n'a aucun impact dans une procédure spéciale puisque cette législation ne pilote pas la procédure.

Au niveau de l'incidence financière et en personnel, le groupe ADG relève un transfert de compétences entre les communes et le canton avec une modification des flux financiers proportionnels. Par contre, les tâches supplémentaires découlant des nouvelles exigences fédérales en matière de renaturation des eaux nécessiteront des ressources humaines supplémentaires auprès du Service des routes et des cours d'eau et du Service de l'énergie et des forces hydrauliques. Le groupe ADG aurait apprécié des données plus précises en termes financiers et de personnel. En effet, il est important de relever que les augmentations prévues sont liées à l'application cantonale d'une loi fédérale, d'une part, et qu'elles sont partiellement compensées par transfert de flux financiers, d'autre part. L'augmentation nécessaire du budget et en personnel qui en découle ne résulte que d'un transfert de compétences, donc d'un transfert de charges. Cette augmentation ne doit pas se faire au détriment d'autres postes dans d'autres services de l'Etat.

Le groupe ADG entre en matière.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Die Verordnung des Gewässerschutzgesetzes auf Bundesebene musste in den letzten Jahren aufgrund der neuen Forderungen bezüglich Renaturierungs- und Revitalisierungsmassnahmen angepasst werden.

Der Kanton ist nun gefordert, dieses Gesetz und fünf weitere Gesetze, die involviert sind, auf Kantonsebene anzupassen. Die Aufgabe war und ist sehr komplex. Die dafür eingesetzte Fachgruppe leistete gute Arbeit und verdient unsere Anerkennung.

Die SVPO/Freie Wähler will auch der Natur das zurückgeben was notwendig ist. Darum haben wir im Label nebst rot, weiss und gelb auch die vierte Farbe grün.

Die SVPO/Freie Wähler stellt keine Abänderungsanträge, unterstützt aber die Abänderungsanträge der UDC und ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Ce projet de loi cantonale sur la protection des eaux est une révision totale de la loi du 16 novembre 1978 concernant l'application de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution.

Il a été décidé d'effectuer une révision totale de la loi d'application cantonale dans l'esprit de la loi fédérale et en se calquant sur la nouvelle loi cantonale sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010, dans la mesure où il s'agit d'une démarche similaire.

Le présent projet intègre les dispositions cantonales nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales sur la renaturation. Il règle également et clairement les compétences cantonales et communales. L'édiction par les communes, par la voie législative, d'un règlement sur l'approvisionnement en eau ainsi qu'un règlement sur les eaux à évacuer et à traiter sera indispensable pour mettre en œuvre le droit fédéral et cantonal en la matière, comme cela ressort d'ailleurs de la loi sur les communes du 5 février 2004. Les cantons et les communes seront tenus de mettre en place un système permettant de réagir lors de pollution ou de risque imminent de pollution des eaux sous la forme d'une structure administrative et de services d'intervention dans le terrain.

Le délai d'ordre de 60 jours relatif à la transmission des préavis ou d'autorisations spéciales a été réintroduit à une très faible majorité par la commission et aussi par souci de cohérence dans les lois similaires, telles que la loi sur le paysage, la loi sur l'environnement, la loi sur les routes.

Un délai de 3 ans est aussi prévu pour régulariser les zones de protection des eaux souterraines.

Pour le démantèlement des installations sises en zone conflictuelle, un délai transitoire sera donné cas par cas dans le cadre des règlements communaux.

Elle implique également la modification de plusieurs autres lois, celle sur l'aménagement des cours d'eau du 17 mars 2007 qui doit intégrer le nouveau concept de l'espace réservé aux eaux et à celui de la revitalisation.

Ce projet de loi reprend les principes RPT II. Les modifications des flux financiers ont fait l'objet d'une analyse détaillée pour l'année de référence 2008. Le montant des subventions versées aux communes serait passé de 2'929'000 à 2'558'000 francs, soit une diminution de 371'000 francs. En moyenne sur les années 2007 et 2008, les diminutions ont été de 585'000 francs. Il en résulte un transfert des tâches complexe des communes vers le canton. Le montant nécessaire au financement de ces tâches correspond approximativement au montant de la diminution des subventions versées aux communes. La création de postes correspondants sera examinée dans le cadre du processus budgétaire usuel.

Ce projet de loi cantonale sur la protection des eaux sera soumis au référendum facultatif.

Je remercie d'avance tous les groupes qui entrent en matière et donne rendez-vous à la commission mercredi à 14 heures au deuxième étage.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

J'aimerais, tout d'abord, remercier l'ensemble des groupes qui entre en matière sur cette importante modification de la loi cantonale sur la protection des eaux. Je crois que c'est déjà une démarche essentielle ce matin.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des arguments globaux qui ont été apportés. Je crois que tout le monde a pris conscience de la portée de cette modification législative, tout le monde a pris conscience de la raison pour laquelle il était important non seulement de faire un toilettage mais de faire une relecture complète de cette loi. Je ne reviendrai pas là-dessus.

Je vais peut-être traiter quelques-uns des aspects qui ont été soulevés, en en laissant une partie bien sûr à l'appréciation de la commission qui va travailler demain après-midi.

Suivant l'ordre des intervenants, le groupe PDCC, par le député Jean Rossier, a parlé de cette équivalence financière, de ce montant économisé – si vous me passez l'expression – au regard des communes et affecté des éventuels équivalents plein temps. Effectivement, nous n'avons pas de montant actualisé. Le montant qui a été donné correspond à une estimation basée sur 2008 et les années antérieures. On peut estimer à peu près à 500'000 francs, cela dépend des années, on ne peut pas avoir un chiffre précis aujourd'hui. Par contre, ce que l'on peut dire c'est que, en termes de forces de travail, il nous faudrait compter avec certainement quatre équivalents plein temps au niveau de la protection de l'environnement et un équivalent plein temps au niveau du Service administratif et juridique.

J'ai relevé également, et ceci a été fait par de nombreux intervenants, le problème lié aux délais. Je vous rappelle le texte publié dans le message: «Le délai d'ordre (30 ou 60 jours) relatif à la transmission des préavis ou autorisations spéciales doit être supprimé car les autorisations spéciales sont coordonnées avec la procédure principale qui dispose de ses propres délais de traitement, souvent plus courts. Par ailleurs, intégrer de tels délais dans une législation réglant une procédure spéciale n'a aucun impact puisque cette législation ne pilote pas la procédure.» Donc, vous dire que c'est effectivement un thème qui

a fait débat durant les séances de commission et je pense qu'il fera de nouveau débat demain après-midi dans la préparation du dossier à destination du plenum pour jeudi. Mais, il est clair que les conséquences sont importantes, vous l'avez vu et cela a été répété également, cinq lois: loi sur les routes, loi sur les forêts et le paysage et dangers naturels, loi sur la protection de la nature, les paysages et les sites, loi sur la protection de l'environnement et loi sur l'aménagement des cours d'eau avec, chaque fois, des délais respectifs qu'il faut changer si l'on veut avoir une unification.

Un autre point qui a été soulevé par deux intervenants, je crois par le groupe PLR, si mes souvenirs sont bons, le député Yves Fournier, concernant les 10 ans au lieu de 11 ans. Alors, en fait, il y a une explication toute simple. Le délai est de 10 ans mais, au bout de 10 ans, en nous connaissant tous et en sachant les préoccupations principales du citoyen, au bout de 10 ans, il a une année pour se mettre à jour et repartir pour une période de 10 ans. En fait, c'est 10 ans de validité, je dirai de la mise à jour et, ensuite, une fois ces 10 ans écoulés, le requérant aura une année pleine pour se mettre à jour. Je crois que c'est aussi un petit clin d'œil à destination du citoyen pour éviter de lui dire: écoutez, les 10 ans, ce n'était en fait que 9 ans parce que, la dixième année, il fallait l'utiliser pour vous mettre à jour. Voilà une explication à ce point purement mathématique.

Pour le reste, je crois que c'était tout, si mes souvenirs sont bons...

J'ai pris acte qu'il y aurait un amendement déposé par le groupe PDCC concernant ces délais et la demande de traiter cette loi en une lecture.

Le député Stefan Zurbriggen pour le groupe CVPO a relevé avec beaucoup de détails les points essentiels de cette loi concernant la révision totale, les compétences à régler, les critères, la force financière supprimée. Par contre, c'est un farouche défenseur de cette introduction des délais. Je pense que l'on se retrouvera à nouveau demain après-midi pour en débattre autour de la table de la commission. Pour le surplus, j'ai pris acte du soutien du groupe CVPO au projet de loi et j'ai pris acte du fait qu'il n'y a aucun amendement déposé par ce groupe politique.

Monsieur le député Yves Fournier pour le groupe PLR, trois qualificatifs: nécessaire, satisfaisant, perfectible. Entièrement d'accord. La nécessité n'est pas à démontrer, je crois que tous les intervenants en ont parlé. La satisfaction, parce qu'elle remplit des objectifs, effectivement. La perfectibilité, je crois que c'est une lapalissade tant il est vrai que l'ensemble de l'appareil législatif est toujours perfectible. J'ai pris acte des remarques. J'ai pris acte du fait qu'il y avait des amendements qui allaient être déposés. Peut-être une remarque en ce qui concerne la pleine compensation des surfaces d'assolement. Il faut savoir que la question est réglée par l'article 36a alinéa 3: «La disparition des surfaces d'assolement est compensée conformément au plan sectoriel de la Confédération» et vise l'article 13 de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire. Mais, actuellement, c'est un thème qui fait débat également aux niveaux fédéral et cantonal et qui n'est pas encore bouclé. Par contre, en ce qui concerne le fait de mettre la définition des espaces cours d'eau dans la loi et pas dans l'ordonnance, je pense que ce serait plutôt un autogoal dès lors que ça enlèverait toute souplesse, ça figerait la situation. Je crois que, au contraire, nous devons avoir cette possibilité d'évoluer; ce que nous permet l'ordonnance. Pour le reste, j'ai noté les 10 et 11 ans, auxquels j'ai répondu. Je n'ai pas de réponse pour le bateau pompier. Je confirme que le canton est responsable pour ce qui concerne le Rhône et le Léman. Est-ce que le bateau pompier était à 100% à inclure dans le Rhône ou dans le Léman? Et est-ce que les 20% manquants sont à imputer quelque part d'autre? Je tâcherai d'y répondre lors de la discussion de détail jeudi. Pour le reste également, j'ai pris acte du fait qu'il y aurait des amendements et que l'on en discuterait demain après-midi. Pour le surplus, je prends acte que le groupe PLR entre en matière.

Pour le groupe PDCB, la députée Véronique Coppey a mis en exergue un point important: Energie 2050 avec augmentation de production et le problème des débits minimums, des débits résiduels. Alors, effectivement, le débit résiduel est fixé dans la loi fédérale et ne peut pas être modifié par une loi cantonale. Je pense que l'on ne peut pas, nous, intervenir au niveau fédéral par le biais d'une loi cantonale. On n'a pas le droit de nous

inscrire en faux par rapport à une loi fédérale. Alors, là, effectivement, il faudra nous retourner vers nos représentants à Berne si l'on veut pouvoir intervenir à ce niveau-là. J'ai pris acte et je crois que nous sommes tous conscients du fait qu'il y a, d'une part, des exigences environnementales et des exigences également d'usagers (je pense aux pêcheurs, aux riverains) et puis, d'autre part, les exigences liées à la production d'énergie qui, elle, demande le maximum de rendement possible. Donc, il faut trouver cet équilibre. Aujourd'hui, vous soulignez ce fameux 10% qui nous coûte un milliard de kWh. Je crois que c'est une chose à prendre en compte mais, parallèlement, je crois que l'on ne peut pas non plus simplement écarter les autres contraintes et c'est jusqu'à ce jour ce qu'a fait le législateur. J'ai pris note également que vous aviez déposé 8 amendements qui seront traités demain et que, pour l'essentiel, vous soutenez également la démarche du groupe PDCC concernant la suppression de l'inscription des délais; vous proposez de revenir au projet du Conseil d'Etat. Vous me demandez également de vérifier ce qu'il en était de la résolution acceptée par le Parlement. Les résolutions sont acheminées en direction de la Berne fédérale. A partir de là bien sûr, il y a d'autres relais que nous devons activer si nous voulons avoir un effet à ce niveau. Pour le surplus, bien sûr, je prends acte de l'entrée en matière du groupe PDCC.

Stefan Andenmatten, pour le groupe CSPO, je dirai: partiellement en phase avec le problème des délais puisqu'il a dit qu'il n'était pas tout à fait d'accord. Il propose un amendement rédactionnel à l'article 48. Pour le surplus, wenn ich alles gut verstanden habe, sind Sie insgesamt mit dem Projekt einverstanden ohne weitere Diskussionen. Je crois qu'il n'y a pas d'autres remarques particulières et que le groupe CSPO entre en matière également.

Monsieur le député Charles Clerc pour le groupe UDC, c'était bien parti, j'avais eu une bonne impression que l'UDC allait soutenir le projet... et ça finit un petit peu en atterrissage sur le ventre dès lors qu'on a commencé à souligner quelques articles qui ont trait bien sûr à l'autonomie des communes, à l'arbitraire. Il y a deux ou trois termes qui me gênent un tout petit peu, dans la mesure où effectivement il y a des transferts de responsabilités, des transferts de compétences, des obligations à remplir. Il n'y a pas d'un côté des bons et de l'autre côté des méchants. J'aimerais bien souligner qu'il ne faut introduire ni doute ni méfiance dans un projet législatif et que les relations communes-canton sont au beau fixe, elles sont de très bonne qualité et qu'il n'y a aucune tentative de circonvenir les communes par des procédés juridiques quels qu'ils soient. Mais j'ai pris note, donc j'ai compris le message, les communes entendues, bien sûr nous entendrons les communes mais, plus que cela, nous tenons compte de ce que disent les communes, et l'autonomie nous la respectons de manière fondamentale, nous essayons de nous inscrire en complémentarité. Et puis, pour le reste, quand il y a un article qui peut-être vous paraît un petit peu abusif parce qu'on a l'impression que l'on va demander un renseignement de trop..., il faut savoir que, dans la pratique, les renseignements seront donnés systématiquement, ce n'est pas une étude approfondie que l'on va demander pour démontrer qu'il n'y a pas pollution, qu'il n'y a pas mise en danger. Par contre, ce qu'il faut prendre en compte absolument, c'est la réalité du terrain. Le jour où vous n'avez plus cette possibilité de contrôle et que quelqu'un plante une entreprise, une ferme ou un bâtiment quelconque dans une zone à fort danger de pollution, si c'est une zone pas trop éloignée d'un pompage ou d'un cours d'eau, alors là on pourra regretter peut-être de n'avoir pas été assez..., je n'aime pas le terme sévère, mais assez attentif. C'est plutôt dans ce sens-là que je crois qu'il faut interpréter ces textes de loi, en précisant, comme ça a été dit et je crois que c'est un mot-clé là-dedans, le député Yves Fournier a dit: c'est perfectible. C'est évident que c'est perfectible et si vous avez, en termes rédactionnels, des modifications à apporter, il faut le faire si elles n'ont pas été faites sous forme d'amendements. Si cette loi passe en une seule lecture, on ne pourra pas y revenir tout de suite. Enfin, toujours est-il que j'en appelle là à une vision large et positive de ce projet. Je crois que c'est à peu près le regard essentiel qui a été porté dans cette salle. Je vous remercie, cependant, d'entrer en matière et je vous remercie de faire des remarques qui doivent nous faire progresser et qui attirent notre attention sur des éléments qui, effectivement, sont parfois à prendre en compte.

Le député Grégoire Raboud pour le groupe ADG: une loi nécessaire, améliorations, je ne reviendrai pas sur ce point. Il a souligné également les améliorations au niveau des possibilités financières qui sont attribuées à l'établissement des plans généraux d'évacuation des eaux lorsque c'est fait de manière globale. Là aussi, nous essayons de soulager les communes en mettant à disposition des montants plus importants. Lorsque les communes peuvent, ensemble, trouver des solutions, l'Etat se pose de nouveau en complémentarité dans ces domaines-là. Par le groupe ADG également, proposition de revenir à l'absence de délais, tel que formulé initialement, ce qui nous promet une belle discussion demain après-midi.

Le député Hans Zurbriggen du groupe SVPO/Freie Wähler rend hommage au travail effectué. Merci. Je crois effectivement qu'il y a beaucoup de travail qui a été fait. Il y a une étude de fond et il y a un grand travail également des membres de la commission; j'aimerais d'ores et déjà les en remercier. Je crois que cela a été fait de manière sérieuse, de manière ouverte, sans aucun tabou. Preuve en est: il y a eu des débats avec des oppositions très fortes, très formelles, sur certains aspects, ce qui nous a amenés, par exemple, à changer dans le projet d'aujourd'hui les délais dans cinq lois différentes. Pour le reste, le député Hans Zurbriggen, pour le groupe SVPO/Freie Wähler, ne propose pas de proposition d'amendement mais soutient la proposition du groupe UDC. Donc, on verra ces amendements lors de la discussion de demain.

Enfin, le député Yves Carrupt, président de la commission, que je remercie également pour son engagement, a fait un compte rendu de ce qui s'est passé, des éléments principaux. Je crois que nous avons encore du pain sur la planche pour demain. Mais, d'ores et déjà, je crois qu'on peut dire, à l'écoute de vos remarques, que cette loi est une loi qui est bienvenue puisqu'elle est bien reçue de la part du Parlement. Le reste, ce sont des détails que nous réglerons, j'en suis persuadé, demain lors des débats avant de vous présenter le projet pour la lecture de détail jeudi.

Je vous remercie d'entrer en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 15 novembre 2012.*)

Entrée en matière

8. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

zur Gewährung einer Subvention zugunsten der «Association de la Station d'Épuration de Chandoline (ASEC)» für die Erweiterung der Kläranlage Sitten-Chandoline

*Commission de l'équipement et des transports /
Kommission für Bau und Verkehr*

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Philippe Nantermod, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die seit 35 Jahren in Betrieb stehende ARA Sitten-Chandoline genügt einerseits den heutigen Umweltvorschriften nicht mehr, andererseits ist die Bevölkerung der angegliederten Gemeinden stark gewachsen, so dass die Kapazität der Anlage nicht mehr genügt.

Ein Teil der Investitionsmittel von Total 23 Millionen werden zur Steigerung der Leistung der ARA gebraucht. Ein anderer Teil wird benötigt, um die Anlage zu sanieren. Der Sanierungsaufwand der alten Anlage von 7,5 Millionen Franken wird von den Gemeinden ohne Subventionshilfe finanziert. Die Kosten der Kapazitätserweiterung von 15,5 Millionen sind subventionsberechtigte Kosten und werden mit 34,15% vom Kanton mitgetragen.

Geschätzte Damen und Herren, wir sehen, der Zahn der Zeit nagt an unseren in die Jahre gekommenen ARAs. Die Zeit liegt nicht mehr weit in der Zukunft, wo diese sehr aufwendig saniert und erneuert werden müssen. Der Staatsrat sollte die Gemeinden auffordern, die zur Erneuerung der ARAs notwendigen Mittel grosszügig und frühzeitig in Rechnung oder zumindest in einem Erneuerungsfonds vorzubereiten.

Dem heutigen Geschäft der Subventionierung von 5,3 Millionen Franken zur Erweiterung der ARA Sitten-Chandoline stimmt die CVPO in der vorliegenden Form ohne Vorbehalte zu. Danke.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

C'est avec beaucoup d'intérêt et beaucoup d'attention que le groupe PDCC a pris connaissance des différents documents liés aux travaux prévus à la STEP de Chandoline.

En bref, les trois éléments suivants nous semblent dignes d'être relevés:

Premièrement, les travaux qui vont être entrepris vont permettre à la STEP de Chandoline de faire face aux augmentations prévisibles de la population, d'une part, mais surtout aux pics d'activité liés à l'activité touristique de la région, activité que nous souhaitons naturellement la plus élevée possible.

Deuxième point qui mérite d'être relevé: ce montant d'un peu plus de 5 millions correspond à environ 34% des frais subventionnables et non pas à 34% du coût total de l'installation.

Troisièmement, nous saluons la mise en place d'un couple à chaleur force qui permettra de récupérer et de valoriser certains rejets liés à l'activité d'épuration.

Le groupe PDCC, vous l'avez compris, entre en matière et souligne le fait que, même dans les eaux usées, tout ou presque peut être bon.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Die bestehende Abwasserreinigungsanlage, kurz ARA Sitten-Chandoline befindet sich an der Route de Riddes am linken Rhone Ufer. Sie muss aus Kapazitätsgründen erweitert und erneuert werden.

Diese Anlage wurde im Jahr 1978 in Betrieb genommen. Damals wurde sie für die Behandlung von organischem Kohlenstoff mit einer Kapazität für 32'000 Einwohnerwerte ausgelegt.

In der Zwischenzeit haben sich die Anzahl der ständigen Bewohner sowie die Anzahl der Touristen massiv erhöht. Sie weisen heute in Spitzenzeiten über 60'000 Einwohnerwerte auf.

Die bestehende ARA kann heute die anfallende Abwassermenge nicht mehr verarbeiten. Das ungenügend geklärte Wasser, welches zurück in den Canal de Vissigen fliesst, entspricht somit nicht den Anforderungen des Gewässerschutzes.

Gerade in den Wintermonaten genügt die Wassermenge in diesem Vorfluter nicht, um das geklärte Abwasser mit so viel Frischwasser zu vermischen, dass die Werte der Norm der Gewässerschutzverordnung des Bundes entsprechen.

Gemäss dem neuen Projekt soll das gereinigte Wasser inskünftig direkt in die Rhone und nicht in den Canal de Vissigen geleitet werden. Damit erhöht sich die Lebensqualität für Anwohner und Fauna in und entlang diesem Kanal.

Die CSPO ist sich der Wichtigkeit dieses Projektes bewusst. Sie setzt damit ein Zeichen für nitritfreies Wasser in unseren Gewässern und somit einen Beitrag zu unserer Umwelt und Gesundheit.

Wir sind für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a analysé avec soin cette demande relative au subventionnement pour l'extension de la STEP de Sion-Chandoline pour un montant de 5'284'371 francs au maximum.

La station actuelle, construite en 1978, ne répond plus que partiellement aux normes en vigueur et de fréquents dépassements sont constatés au niveau du traitement de certains polluants. De plus, son dimensionnement n'est plus adapté au bassin de population des communes de Vex, Les Agettes, Salins-Sion et St-Léonard. Ces travaux permettront une évacuation des eaux traitées dans le Rhône au lieu du canal de Vissigen. Sa capacité de traitement des eaux usées va pratiquement doubler.

Nous encourageons également le Conseil d'Etat à planifier le renouvellement d'autres STEP afin d'anticiper les problèmes à venir.

Pour toutes ces raisons, le groupe ADG soutient l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR:

Un sujet tout à fait charmant que celui de la digestion des boues. L'extension et la réhabilitation de la STEP de Chandoline, c'est cependant un projet de 23 millions de francs, qui va entraîner un effort financier conséquent pour les quatre communes partenaires que sont Sion, St-Léonard, les Agettes et Vex. Cet effort conjoint des communes et du canton est aujourd'hui nécessaire car, depuis plusieurs années, la STEP de Chandoline ne correspond plus aux standards actuels.

En effet, elle déverse ses eaux dans le canal de Vissigen et non dans le Rhône directement, son infrastructure technique est obsolète, coûteuse en réparation et n'est plus dimensionnée compte tenu de l'augmentation du nombre des ménages raccordés et des pics de consommation d'eau durant la saison touristique. Le projet d'extension et de réhabilitation de la STEP de Chandoline est nécessaire.

Le groupe PLR accepte donc l'entrée en matière pour le subventionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Le groupe PLR est, toutefois, étonné par la rubrique «Divers pour imprévus» budgétisée à 1,5 million qui lui semble élevée. Il se demande également pourquoi il est prévu un subventionnement pour des places de parc liées à un bâtiment déjà existant? Finalement, tout comme la commission, il est surpris qu'à la fin 2013, l'Etat pourrait avoir un retard de paiement de subventions de l'ordre de 3,5 millions et estime que ce n'est pas aux communes, maîtres d'œuvre, de devoir supporter le fait que le département risque de ne pas être en mesure d'assumer les subventions.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat Fredy Arnold, SVPO/Freie Wähler:

Es ist zeitgerecht und auch nötig, dass man die ARA in Sitten, die 1978 gebaut wurde, erneuert und vergrössert.

Der Subventionsbeitrag von 5,3 Millionen Franken liegt im üblichen Rahmen und wir von der SVPO/Freie Wähler unterstützen diesen Vorschlag einstimmig und sind für Eintreten.

Besten Dank.

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Le groupe PDCB s'est penché avec attention sur la demande de subventionnement relative à l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline.

Cette STEP a été construite en 1978 pour l'équivalent de 32'500 habitants.

Aujourd'hui, elle ne répond plus aux standards actuels tant en termes de capacité que d'environnement.

Le montant de la demande s'élève à 5'284'000 francs. A ce sujet, notre groupe a été surpris par la notion de subventionnement différentiel qui ne devrait plus prévaloir depuis l'introduction de la RPT II. Or, vérification faite, il s'avère que cette législation n'a pu être modifiée dans le sens d'une suppression de ce différentiel, car la législation fédérale supérieure était en cours d'élaboration. Il est à noter que le projet de loi cantonale sur la protection des eaux qui en résulte et que nous traitons durant cette session remédie à cela. Cette STEP est la dernière à être subventionnée sous le régime avec différentiel.

Convaincu de la nécessité de cette nouvelle infrastructure, le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie pour votre écoute.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Président der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Der vorliegende Beschluss bezweckt die Gutsprache des Subventionsbetrages für die Erweiterung der ARA Sitten-Chandoline in der Höhe von 5'284'371 Franken. Die Gesamtkosten betragen knapp 23 Millionen. Davon sind nur die Kosten für die Kapazitätserweiterung der Anlage subventionsberechtigt, das heisst, gewichtet 67,45% oder 15,47 Millionen. Der Subventionsansatz hierauf beträgt, abgestimmt auf die beteiligten Gemeinden 34,15%.

Die Anlage behandelt die Abwasser der Gemeinden Les Agettes, Vex, Salins, Sitten, St-Léonard und Uvrier. Sie vermag nach über 20 Jahren den gestellten Normen und Kapazitätsanforderungen nicht mehr zu genügen und muss saniert und erweitert werden.

Der Beschluss ist in der Tradition und adäquat zu bisherigen Beschlüssen, wie etwa der Sanierung der ARA Zermatt.

Die Ausrichtung des Subventionsbetrages erfolgt gestaffelt nach Baufortschritt in vier Teilzahlungen.

Die Kommission hat den Beschlussentwurf eingehend geprüft, für nötig befunden und einstimmig verabschiedet. Aus den Wortmeldungen der Fraktionssprecher kann ich entnehmen, dass grundsätzlich alle Fraktionen für Eintreten sind. Die von Frau Kollegin Stéphanie Favre aufgeworfene Frage leite ich an den zuständigen Staatsrat zur Beantwortung weiter.

Ich bedanke mich seitens der Kommission für Eintreten und wir sehen uns Donnerstagvormittag für die Lesung.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Un dossier qui ne fait pas beaucoup de discussions.

Je crois que tout le monde l'a relevé, la vétusté de l'installation, la non-conformité avec l'évolution technologique et avec l'évolution du bassin de population, du bassin versant relié à cette STEP font que bien entendu il est exclu de renoncer à cette mise à jour de cette STEP.

Je ne vais pas reprendre les détails.

Je crois que tout le monde a signalé le coût important pour les communes bien sûr, mais coût également indispensable pour un projet nécessaire et on a rappelé, ici je vais citer le député Erno Grand qui a dit: le temps érode l'existence de nos STEP. C'est terriblement juste. Mais, le temps amène également de nouvelles solutions techniques et amène également, comme on l'a dit, des bassins de population plus importants. Donc, à nous de nous mettre au travail et de lancer ce programme de mise à jour. Les premières STEP datent à peu près de cette époque, soit des années septante, donc elles ont aujourd'hui un âge qui nécessite une mise à jour, je dirai une visite complète pour pouvoir non seulement augmenter les capacités mais également augmenter les rendements et les performances. On a évoqué la STEP de Zermatt qui est aussi un très bon exemple où on était en rupture de capacité et avec des techniques anciennes. Eh bien!, de la même façon, nous devons mettre à jour celle de Sion. On nous a demandé d'encourager, voire d'enjoindre les communes à prévoir financièrement ces mises à jour et ces adaptations.

J'en viens à la demande de la députée Stéphanie Favre qui demande comment cela se fait qu'à fin 2013, il manquera, en prévision, à peu près 3,5 millions au canton pour faire face à ses engagements – c'est sous réserve bien sûr de l'avancement des travaux et des rentrées de factures. Mais, c'est simplement pour vous situer un petit peu l'étendue du problème, un problème financier que vous allez évoquer déjà cette semaine lors de la discussion du budget. Donc, il faut savoir que nous avons, nous aussi, passablement d'exigences et que nous essayons bien souvent de résoudre la quadrature du cercle lorsque nous devons arriver à financer toutes les exigences que nous pose la législation ou simplement la pratique dans le cadre des STEP.

Nous ne sommes pas non plus maîtres des mises en travaux de ces ouvrages. Ce sont, comme vous l'avez tous souligné, des ouvrages communaux. Lorsque les communes décident parce qu'elles ont prévu dans leurs plans financiers de lancer ces mises à jour, eh bien!, le canton tout ce qu'il a à faire c'est de payer sa part. Donc, c'est vrai que cela demande une vision financière qui n'est pas toujours facile à régler et puis bien sûr des moyens financiers qui, eux, sont encore plus difficiles à déterminer.

On a parlé des «Divers et imprévus», ce sont des montants qui sont relativement clairement définis dans les calculs. Je n'ai pas de réponses autres à vous donner, c'est de l'ordre de grandeur de 8% dans cette affaire. Je crois qu'on est tout à fait dans les enveloppes habituelles.

Pour ce qui est des places de parc, celles-ci font partie de l'équipement global et sont incluses dans la part, je crois que c'est 35% de cette part que le canton finance.

Pour le surplus, le député Gérald Varone également parle de planification.

Le député Urban Furrer souligne les valeurs plus respectées, l'amélioration de la qualité de vie.

Le député (suppl.) Laurent Tschopp pour le groupe PDCC a, lui, résumé en trois points: augmentation de la population et le tourisme souhaité bien sûr, le 34% des frais subventionnables uniquement et puis la valorisation de l'énergie, je crois que c'est également un élément très fort qu'il faut souligner.

Pour le député Fredy Arnold, rien à signaler, il nous dit que tout va bien et que le projet doit être soutenu.

De la même façon, la députée Marianne Maret pour le groupe PDCB, elle, souligne le fait que c'est pour la dernière fois que nous procédons à un subventionnement différentiel puisque la loi n'avait pas encore été modifiée.

Le président de la commission, le député Alwin Steiner, rappelle globalement l'ensemble des éléments qu'il fallait souligner dans ce dossier, que ce soit fonctionnement, répartition et la portée de cette intervention qui est fondamentale pour tout le Valais central, particulièrement pour Sion et les communes concernées.

Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 15 novembre 2012.*)

Entrée en matière

9. DECISION

concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas-Grund – Saas-Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend Umfahrung Stalden auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212 Visp – Saas-Grund – Saas-Fee, Teilstück: Anschluss Bielmatta – Kreisel Illas, auf dem Gebiet der Gemeinde Stalden

*Commission de l'équipement et des transports /
Kommission für Bau und Verkehr*

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Philippe Nantermod, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Laurent Bürcher, PLR:

La traversée de Stalden étant un vrai parcours du combattant (6'800 véhicules/jour avec des pics en hiver pouvant atteindre 12'000 véhicules/jour) pose un véritable problème de sécurité, s'ajoutant à cela les nuisances sonores et une pollution centralisées.

Ce projet réaliste, compte tenu aussi de la desserte des grandes stations que sont Zermatt et Saas-Fee pour ne citer qu'elles, est aujourd'hui non pas une nécessité mais un devoir.

Par ailleurs, ce projet correspond aux critères des priorités pour nos routes conformément à la décision du Grand Conseil du 29 septembre 1993.

Il est donc très important d'y remédier au plus vite. La commission ET l'a bien compris en l'admettant à l'unanimité.

Le coût devisé à 65 millions pour les études et l'accomplissement de cette œuvre est réparti comme suit: 75%, soit 48'825'000 francs provenant des contributions de la Confédération, le solde s'élevant à 16'275'000 francs, soit 70% de la part du canton qui se monte à 11'392'500 francs, et 30% la part des 13 communes intéressées, soit 4'882'500 francs (ce qui fait 375'576 fr. 90 chacune).

Le groupe PLR entre en matière, mais pose tout de même la question de savoir ce qui lui semble excessif pour un total de 27'500 m² en zone agricole et forestière la somme de

2,5 millions, ce qui fait très très cher le mètre carré. Monsieur Melly, y aurait-il un gisement de diamants en dessous?

Je vous remercie.

Herr Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Fluch oder Segen?

Früher war die Strassenführung durch ein Dorf nicht zuletzt für das wirtschaftliche Überleben ein Segen.

Führen wir uns mal vor Augen, wie sich diese Geschichte weiter entwickelte, dann müssen wir alle sagen: Wenn ich das gewusst hätte. Eine Strasse, eine Hauptverkehrsachse durchs Dorf zu führen, das ist heute doch eher Fluch als Segen.

Stalden, das Tor zu den wichtigsten Oberwalliser Touristenorten, mit den Zugpferden Zermatt und Saas-Fee, wird vom Verkehr überrollt. Die ortsansässige Bevölkerung leidet. Der Sicherheit muss oberste Priorität eingeräumt werden. Der Ortskern muss vom Durchgangsverkehr entlastet und die Lärmemissionen müssen vermindert werden.

Knappe 7'000 Fahrzeuge, durchfahren täglich, im Durchschnitt, das schicke Brückendorf Stalden, an Spitzentagen werden es knapp 12'000 Fahrzeuge sein. Das ist zu viel! Das führt vor allem an Wechseltagen immer wieder zu einem unvermeidlichen Verkehrskollaps. Unerträglich für die Bewohner Staldens, aber auch für die in den Tälern wohnende einheimische Bevölkerung, geschweige denn die zusätzliche Belastung für die die Erholung suchenden Touristen. Unzumutbar.

Knappe 500 Postautokurse pro Woche bringen jährlich über eine halbe Million Gäste ins Saastal oder nach Grächen. Hier eine Kennziffer, die die touristische Bedeutung der Region im Kanton Wallis zu unterstreichen vermag: 3,7 Millionen Logiernächte werden in den Feriendestinationen der Region verzeichnet.

Die Umfahrung Stalden ist ein Werk, ein prioritäres Projekt, das unsere Strassen sicherer macht, das auch mehr Wohnqualität für die Bewohner in ein Dorf bringt, die täglich vom Durchgangsverkehr geplagt sind. Kurzum ein Werk, das weiss Gott nicht nur ein Problem löst.

Die Umfahrung Stalden bringt uns alle weiter, diese Umfahrung dient uns allen.

Bereits vor 25 Jahren hatte die grosse Politik dieses Problem erkannt, Prioritäten konnten und wurden anders gesetzt. Verschiedenste Varianten wurden aufgezeichnet und geplant.

Nun haben die Projektverantwortlichen nach Aussage des Gemeindepräsidenten von Stalden, Kollega Egon Furrer, endlich eine verträgliche, zahlbare und ganz wichtig, eine von der Mehrheit akzeptierte Lösung gefunden. Eine Strasse, die sich gut ins Landschaftsbild einfügt.

Die CVPO unterstützt selbstverständlich einstimmig und ohne Vorbehalte diesen Beschlussentwurf und ist für Eintreten.

Herr Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Mit der Umfahrung von Stalden wird im Bezirk Visp ein seit langem gefordertes zentrales Verkehrsprojekt umgesetzt, welches dem Tourismus und der einheimischen Bevölkerung der Region gleichermaßen zu Gute kommen wird.

Die Gemeinde Stalden als Eingangspforte zu den Tourismusregionen Saas- und Mattertal mit ihren Tourismuszentren Saas-Fee und Zermatt als Aushängeschilder, wird nach der Umsetzung des Projektes wesentlich vom Durchgangsverkehr entlastet. Damit steigt zusätzlich zur Verkehrssicherheit auch die Lebens- und Wohnqualität in der Gemeinde Stalden massiv an.

Die Umfahrung von Stalden kann als weiterer Mosaikstein in die ständig verbesserte Verkehrserschliessung in das Saas- und Mattertal angesehen werden und bietet somit eine ideale Ergänzung zur Matterhorn Gotthard Bahn, welche ebenfalls viel Wert in die Verkehrssicherheit legt.

Das vorliegende Strassenbauprojekt überzeugt in seiner weitsichtigen Planung, der Integration von Gemeinde und Bevölkerung in der Planungsphase sowie der landschaftlichen Integration der verschiedenen Kunstbauten mit insgesamt acht Bauelementen. Das Projekt wird somit bestmöglich in das Brückendorf Stalden integriert, wobei Geländeeinschnitte und Wendeplatte unvermeidbar und sichtbar bleiben werden. Die Kompensationsmassnahmen der auszuführenden Rodungen im Bereich des Portals Süd des Vispertaltunnels, die umfangreichen Vorarbeiten und Klärungen der geologischen Massnahmen sowie die Anpassung des Projektes auf die bestehenden Gefahrenkarten bilden weitere wichtige Elemente des Gesamtprojektes.

Es versteht sich, dass ein solch komplexes Projekt auch dementsprechend Kosten nach sich ziehen wird. Diese Kosten sind von meinen Vorrednern bereits kommentiert worden.

Die CSPO ist erfreut über den vorliegenden Beschlussentwurf und fordert den Staatsrat dazu auf, die vorgesehene Bauzeit von fünf Jahren einzuhalten und das für den gesamten Bezirk Visp unumstrittene Projekt unverzüglich in die Ausführungsphase zu leiten.

Die CSPO ist für Eintreten und dankt den verantwortlichen Dienststellen für ihren geleisteten Beitrag zum Projekt.

Ich danke.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Toutes celles et tous ceux qui empruntent de temps à autre, voire régulièrement la route H212 connaissent le goulet d'étranglement de Stalden notamment dû aux sinuosités du lacet «Hofercher».

Vaut-il vraiment la peine d'engager 65 millions juste pour défaire un lacet? Assurément oui. En effet, ce tronçon se trouve sur une route principale suisse à haute valeur touristique. Desservant d'importantes stations de ski, dont la célèbre Zermatt, cet axe routier, qui peut voir passer jusqu'à 12'000 véhicules en 24 heures, comme cela a été dit, lors des journées de pointe, possède son talon d'Achille au passage de Stalden. Cet investissement dans la variante «Chinegga», dont les coûts ont été répartis, comme vous l'avez entendu: 4,8 millions à charge des communes, 11,4 millions au canton et 48 millions versés par la Confédération, est, à notre avis, nécessaire pour désengorger ce tracé sur lequel transitent autant d'automobilistes.

En plus de l'amélioration du flux du trafic, ce projet apportera un confort bienvenu aux habitants de Stalden en délestant le centre du village, en y améliorant la sécurité et, cerise sur le gâteau, en diminuant les nuisances sonores dues au transit routier.

C'est donc sans aucune restriction que le groupe DC du Bas, à l'instar de la commission équipement et transports, accepte l'entrée en matière de ce projet de décision.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Planungsdauer der Umfahrung des Brückendorfs Stalden ist schon fast rekordverdächtig und erinnert an die Geschichte des Stägjitschugge-Tunnels und an die Autobahn im Oberwallis. Seit 37 Jahren ist die Umfahrung ein Thema. Von den Vorstudien bis zum heutigen Projekt dauerte die Planung insgesamt 20 Jahre. Gewiss, die Planung dieser Dorfumfahrung ist komplex und kein Sonntagsspaziergang.

Die Umfahrung des Brückendorfs Stalden ist überfällig und dringend notwendig. In Spitzentagen wird das Dorf von insgesamt 11'900 Fahrzeugen durchfahren. Dazu gehören PWs, Postautos und Lastwagen.

Stalden ist Durchgangsort zu den wichtigen Tourismuszentren im Oberwallis, nämlich Saas-Fee, Grächen und Zermatt. Daneben bedient die Strasse die beiden Seitentäler im Bereiche Bau, Industrie und Dienstleistung.

Für das Dorf ist der ständig zunehmende Verkehr unhaltbar und unerträglich. Die Bevölkerung trägt dabei nur die negativen Auswirkungen des Verkehrs: fehlende Sicherheit, Lärm und gesundheitsschädigende Abgase. Der hohe Durchgangsverkehr verunmöglicht dem Fahrer sogar ein Aussteigen, um vielleicht noch etwas Fleisch in der Metzgerei an der Strasse zu holen. Die Gemeindebehörde kann sich noch so anstrengen, die Lebensqualität im Dorf zu verbessern, ohne Befreiung vom Durchgangsverkehr ist eine Neuausrichtung undenkbar.

Durch die geplante Umfahrungsstrasse wird der Verkehr wohl umgeleitet, ist aber immer noch vorhanden. Neue Gebiete werden tangiert. Deshalb drängen sich folgende Fragen auf:

- Wird dem Schallschutz genügend Rechnung getragen?
- Sind die entsprechenden Lärmschutzmassnahmen, wie Flüsterbelag und Schallschutzwände zum Schutze der Anwohner bereits im Projekt berücksichtigt?
- Warum werden die Kompensationsmassnahmen bezüglich Eingriff in die Natur nicht in der Gemeinde Stalden selber angesiedelt, um damit die Attraktivität des bekannten Brückendorfs Stalden zu verbessern?
- Wieweit werden Velo- und Fussgängerbeziehungen verbessert?

Wichtig scheint uns auch, dass das Angebot des öffentlichen Verkehrs von MG Bahn und Postauto in die beiden Seitentäler weiterhin ausgebaut wird, um das Verkehrsaufkommen des Privatverkehrs zu reduzieren.

Die anfallenden Kosten von 65 Millionen Franken für die Realisierung des Bauwerks sind ein grosser Betrag. 4,9 Millionen sind der Anteil, den die interessierten Gemeinden berappen müssen. Was die Beteiligung der interessierten Gemeinden angeht, werden wieder einmal die gleichen Gemeinden zur Kasse gebeten, die bereits für den Stägjitschugge-Tunnel tief in ihre Taschen greifen mussten. Die beiden Tourismusdestinationen von internationalem Rang sind in unserem Kanton nicht nur für die interessierten Gemeinden von Bedeutung sondern für das ganze Oberwallis. Deshalb müsste der Perimeter der interessierten Gemeinden nochmals überprüft werden.

Mit diesen Bemerkungen ist die ADG/Linke Allianz für Eintreten.

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC:

Le groupe PDCC a pris connaissance avec satisfaction de l'aboutissement d'un projet qui date de 20 ans pour le début des études.

La solution travaillée depuis 2007 et choisie pour l'évitement du village de Stalden est plus intéressante, au niveau des coûts, que les précédentes propositions. Nous sommes ravis de la résolution de ce problème pour les habitants de ces vallées soumis à un trafic touristique important.

Nous sommes pour l'entrée en matière et profitons de cette occasion pour souhaiter aux habitants de Stalden de retrouver un certain calme d'ici à quelques années et pour féliciter tous les acteurs de ce projet d'avoir su s'entendre pour le mener à terme.

Herr Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Schon 1996 haben Herr Sigfried Steiner und ich aus Sicht der kantonalen finanziellen Möglichkeiten diese nun zur Ausführung kommende Variante als einzige machbare Lösung erkannt.

Nach der Aufnahme der Strasse Visp – Täsch – Saas-Fee ins eidgenössische Hauptstrassennetz 1996 kommt nun der Geldsegen aus Bern noch dazu. Geblendet vom

Gebaren der Autobahnplanungslobby, setzen sich vorerst die Planer natürlich in das gleiche Boot. Man suchte nur nach den zwei teuersten Varianten; Kosten je zwischen 100 und 200 Millionen.

Man wurde jedoch einsichtig. Wenn das Geld fehlt, muss man sich nach der Decke strecken.

So kommen wir nun zur heutigen aufgelegten Variante, welche die Beste und Billigste ist. Projekte in der Grössenordnung von 60 bis 100 Millionen kommen in der Finanzplanung jedoch im Oberwallis nur gestaffelt, das heisst also, eines nach dem anderen, zur Ausführung. Das Projekt «Zen Hohen Flühen» wird nun 2013 beendet und somit kann dieses Projekt im Frühling 2014 gestartet werden. Dazu kommt eine vorgesehene ehrgeizige Bauzeit von fünf Jahren, also 2014 bis 2018. Man kann jetzt aufrichtig sagen: Das Timing für diese Baustelle ist bis zum heutigen Tage ausgezeichnet.

Im Bericht wird man von den erforderlichen Schutzmassnahmen gegen Lärmimissionen für die Bauzone «Chinegga», Dorf Stalden und «Wengi» nicht vollumgänglich überzeugt. Wir fordern daher die Dienststelle für Strassen- und Flussbau auf, dies mit dem Planungsbüro noch einmal zu überprüfen, damit dann effektiv alle notwendigen Lärmschutzmassnahmen gleichzeitig während der Bauzeit ausgeführt werden. Es wäre ein böses Erwachen, wenn nach der Eröffnung dieser Umfahrungsstrasse die Bevölkerung von Stalden mit Einsprachen beim Baudepartement antreten müsste.

Ein Dank geht diesmal auch an den Departementvorsteher und an alle, die sich in den letzten Jahren zielbewusst für dieses Projekt eingesetzt haben.

Die Gemeinde Stalden freut sich bestimmt, wenn dieser Beschluss diese Woche vom Parlament einstimmig angenommen wird.

Die SVPO/Freie Wähler unterstützt diesen Beschlussentwurf und ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Das Wesentliche zum diesem Beschlussentwurf wurde von den Vorrednern dargelegt. Ich befehle mich daher der Kürzung.

Der Beschlussentwurf ist für das Vispental, namentlich die Dorfschaft Stalden und die Feriendestinationen von Zermatt-Grächen und das Saastal von eminenter Bedeutung.

Das Projekt wurde über einen Zeitraum von gut 20 Jahren entwickelt. Durch die konsequente Einbindung der Gemeindeverwaltung, der Bevölkerung und anderer interessierter Kreise sowie eine gute Öffentlichkeitsarbeit seitens des Baudepartements geniesst das Projekt eine hohe Akzeptanz und hat auch unsere Kommission überzeugt.

Es entspricht – wir Herr Kollega Laurent Bürcher bereits ausführte – den Kriterien des Grassratsbeschlusses vom 29. September 1993 betreffend die Festlegung der Prioritäten für den Bau, die Korrektur und Wiederinstandstellung der Strassen und öffentlichen Verkehrswege und der in diesem Beschluss festgelegten Zweckmässigkeit. Der Beschlussentwurf entspricht sodann auch den Bestimmungen des Strassengesetzes und des NFA II. Die Notwendigkeit war in der Kommission unbestritten. Der Beschlussentwurf wurde einstimmig gutgeheissen.

Herr Laurent Bürcher führt aus bezüglich der Kosten für die Enteignungen. Hier sei die Bemerkung erlaubt, dass in der Botschaft festgehalten ist, dass 27'000 m² landwirtschaftlicher Boden zu enteignen sind und 500 m² in der Bau- und Industriezone respektive Gewerbezone. Zusätzlich werden 7'000 m² temporär enteignet und für die Ablagerung der Materialbewirtschaftung müssen zusätzlich temporär 10'000 m² enteignet werden. Das gibt Quadratmeterpreise von 3 bis 4 Franken für die Landwirtschaftszone und

etwa 140 Franken in der Bau- und Gewerbezone. Die Kommission war der Meinung, dass diese Position gerechtfertigt war.

Zu den Ausführungen von Frau Kollegin Helena Mooser Theler bezüglich der Fussgänger und des Langsamverkehrs ist es ja so, dass dies eine Umfahungsstrasse ist und entsprechend dann der Langsamverkehr, sprich Fussgänger und Velofahrer, dann eben die Dorfstrasse von Stalden benutzen können. Es ist eigentlich nicht vorgesehen, dass die Fussgänger oder der Langsamverkehr diese Umfahungsstrasse benutzen. Was den Kreis der interessierten Gemeinden anbelangt, ist es ja so, dass dieser entsprechend festgelegt wurde gemäss Strassengesetz. Sie können sich vielleicht noch erinnern, anlässlich der Behandlung des NFA II hat die CVPO einen Antrag eingebracht, dass man diesen Fall weglassen soll wegen den interessierten Gemeinden und das wurde – glaube ich – auch von der ADG nicht gut geheissen.

Ich stelle fest, dass alle Fraktionen für Eintreten sind. Ich danke Ihnen hierfür und wir sehen uns zur Lesung des Beschlussentwurfes am kommenden Donnerstagvormittag.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

J'ai un président de commission qui m'a mâché le travail puisque non seulement il a refait un historique complet du projet, avec tous les détails utiles, mais en plus il a apporté une série de réponses déjà aux intervenants.

Je crois que, globalement, personne ne remet en cause ou plutôt tout le monde soutient ou s'inscrit d'une manière très positive dans le projet de contournement de Stalden. Je crois qu'on ne va pas revenir là-dessus. Cela fait 34 ou 35 ans que l'on discute de ce projet. Et plus récemment, après avoir pris position pour un projet de tunnel court (c'était la variante retenue) et après estimation des derniers coûts et de la situation technique possible, nous avons arrêté le projet qui vous est proposé ce jour et qui, à mon avis, est un excellent projet, qui correspond en tous points à ce que la population de Stalden ainsi que les destinations touristiques de Zermatt, Saas-Fee et environs attendent de ce contournement.

Le député Laurent Bürcher pour le groupe PLR a parlé du parcours du combattant. Je crois que c'est un bon résumé de ces quelque 35 années de débats autour de ce projet. Si vous connaissez l'endroit, et certainement vous le connaissez, vous vous rendez compte à quel point il était compliqué de trouver une solution simple à ce problème extrêmement ardu avec deux vallées, avec une bifurcation à intégrer quelque part, une différence de niveau extrêmement importante et puis des coûts qui auraient été consécutifs à l'implantation d'un tunnel absolument impossibles à supporter. Alors, un projet réaliste, vous l'avez soutenu, un projet qui est un devoir, et vous avez souligné le problème des expropriations. Réponse a été donnée, en précisant encore qu'il y a une commission qui s'occupe des expropriations et qui passe au filtre l'ensemble des projets. Ce n'est pas un montant aujourd'hui fixe et définitif, c'est une enveloppe qui permet de faire face à cet engagement. Mais, je crois que, globalement, la réponse a été donnée. Il n'y a pas que les achats de terrains en zone agricole, il y en a une partie en zone à bâtir et puis il y a ces expropriations temporaires mais qui coûtent cher tout de même, car il nous faut à peu près 10'000 m² pour pouvoir stocker le matériel qui va être pris à gauche et à droite dans l'attente de la terminaison de ce projet, et tout cela entre bien sûr en compte. Là-dedans, vient également calculé le prix des abornements et des différentes servitudes constituées. Donc, globalement, c'est un prix qui est tout à fait correct.

Le député Stefan Zurbriggen pour le groupe CVPO a souligné une chose intéressante, qui a été relevée un petit peu plus tard indirectement lorsqu'on a parlé de la boucherie, c'est vrai que le problème de sortir la route du centre du village va faire changer les habitudes, va faire aussi changer les habitudes commerciales de certaines personnes qui avaient peut-être pour habitude quotidienne d'aller faire leurs achats au magasin du village. Ce sont des conséquences accessoires, mais c'est vrai que ce sont des changements aussi

philosophiques. Il y a 50 ans, on voulait faire passer le trafic, amener les gens dans les localités; aujourd'hui, on essaie de s'en débarrasser. Bien sûr, les conditions ont changé et le trafic aussi. Le député Stefan Zurbriggen l'a rappelé, entre 7'000 et 12'000 véhicules par jour, sécurité = priorité absolue et il a terminé en disant que le groupe CVPO était à 100% derrière le projet.

Je crois que c'est une position que le député Georges Schnydrig pour le groupe CSPO a également adoptée. Il a souligné les problèmes d'intégration, la difficulté, la complexité technique qu'il y avait pour réaliser ce projet et qu'il y aura dans la construction et dans la mise à jour de ce contournement. Si vous avez pris la peine d'examiner le dossier, vous aurez vu que c'est une suite de pont, viaduc, tunnel, un nouveau viaduc, une courbe et une jonction avec des ruptures de pente, enfin avec une pente moyenne qui finalement est tout à fait supportable mais qui a nécessité un relativement long détour pour pouvoir être respectée. Le député Georges Schnydrig rappelle le respect des délais. Je crois que nous avons des délais qui sont tout à fait réalistes. Ici, je peux rejoindre le député Stefan Zurbriggen qui a dit que le timing est excellent puisque, effectivement, nous allons arriver au terme de «Zen Hohen Flühen» qui est aussi un excellent projet, un projet qui rendra éminemment service à toute la vallée, à tout le trafic touristique et de transit dans cette région, et qui également aura coûté un certain montant qui est un investissement dans une région du Haut-Valais qui attend aussi ce genre d'investissements.

On a souligné les problèmes phoniques. C'est également le député Stefan Zurbriggen qui a parlé de revoir le dispositif. J'aimerais souligner que, dans le projet, ont été intégrées les interventions au niveau phonique, et ici je réponds aussi à la députée Helena Mooser Theler qui a souligné également ce problème. Alors, bien sûr, on va les construire, bien sûr on n'évitera pas tout bruit mais tout a été prévu. Dans le calcul général d'implantation du tracé, on a prévu à l'endroit où il peut y avoir des nuisances pour le bâti des isolations phoniques. Je pense qu'à l'évolution du projet, on les implantera et on pourra vérifier si elles sont suffisantes.

La députée Helena Mooser Theler parle d'offres de transports publics et de cars postaux. Eh bien!, j'en suis fort aise, j'en suis très touché. Vous avez peut-être suivi la presse ces dernières semaines et vu à quel point il y avait des attaques, j'allais presque dire à main armée contre le transport ferroviaire dans un premier temps et puis il faut savoir qu'une fois qu'on a fini de tirer des salves d'un côté, on recharge le canon et on bombarde ailleurs. Il faut donc savoir que, aujourd'hui, nous devons nous battre pour conserver un transport public efficient dans notre canton. C'était un petit aparté qui n'a pas vraiment à voir avec notre route mais qui est également important pour nous, de la même façon que nous devons conserver des accès extrêmement performants à destination de nos fonds de vallée, nous devons également conserver des moyens de transports et des jonctions pour la population et les touristes à destination de ces fonds de vallée. Alors, je le prends comme une indication supplémentaire. Pour ce qui est des pistes cyclables, on vous a répondu. Quant aux communes concernées, je vous rappelle qu'il s'agit ici d'une route principale suisse pour laquelle il y a déjà 75% du coût qui est pris en charge par la Confédération et là-dessus il reste en réalité 7,5% pour les communes qui sont éminemment concernées par cette nouvelle construction. Donc, je crois que c'est également une décision du législatif – cela a été rappelé – de garder ce système de répartition. Je vous rappelle que c'est un calcul qui est fait chaque fois en fonction de la desserte qui est mise à jour, qui est réparée ou qui est construite. Il y a certaines régions du Valais dans lesquelles les communes se sont mises d'accord une fois pour toutes et ce sont toujours les mêmes répartitions. En l'occurrence, je crois que le choix est tout à fait correct et qu'il correspond à la réalité. Maintenant, encore une fois, c'est une situation de fait et je ne reviendrai pas là-dessus.

La députée Danielle Schmid souligne que c'est la solution la plus intéressante au niveau des coûts. Je rappelle que c'est non seulement au niveau des coûts mais au niveau de l'intégration dans le paysage, au niveau de l'entretien bien sûr plus tard et au niveau de la construction par rapport au temps de réalisation d'un tunnel par exemple.

Finalement, le député Alwin Steiner pour la commission a apporté toutes les réponses utiles aux intervenants et aux préopinants. Il a simplement rappelé que l'essentiel a été dit dans cette salle, l'essentiel a également été dit autour de la table de la commission. Je remercie les membres et je remercie le président, et je vous remercie bien sûr toutes et tous d'être entrés en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 15 novembre 2012.*)

Entrée en matière

10. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits an die Dienststelle für Strassen- und Flussbau infolge der ergiebigen Schneefälle des Winters 2011/2012 und der starken Windböen anfangs des Jahres 2012

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Georges Emery /

Rapporteur: Daniel Porcellana - Berichterstatter: Alex Schwestermann

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Die Naturgewalten sind immer stärker als jedes Budget.

Der Nachtragskredit besteht aus zwei Positionen:

- Strassenschäden, verursacht durch die massiven Schneefälle im Winter 2011/2012
- Stürme hatten das Fällen von Bäumen entlang von Seitengewässern und Strassen inklusiv Abtransport des Gehölzes zur Folge.

Die FIKO hat diesen Nachtragskredit geprüft und festgestellt, dass der Kanton keine spezifischen Fonds für eigene Kosten im Zusammenhang mit Unwettern hat und ausserordentliche Kosten nicht über das ordentliche Budget abgewälzt werden können.

Die Kosten für die Strassenschäden werden nach Abzug vom Gemeindeanteil von 30% auf 7,5 Millionen Franken zulasten des Kantons kommen. In diesem Betrag sind auch 750'000 Franken Restkosten für die Strasse ins Lötschental, verursacht durch die grossen Umweltschäden im letzten Jahr, enthalten.

Der globale Nachtragskredit beläuft sich für beide Positionen auf 12,9 Millionen Franken. Der Nettoanteil des Kantons nach Abzug von Bundessubventionen und Gemeindebeträgen beträgt 9,7 Millionen Franken.

Die FIKO hat nach den üblichen Kriterien Unvorhersehbarkeit, Dringlichkeit und Notwendigkeit den Kredit geprüft und einstimmig verabschiedet. Die CSPO kann sich diesem Entscheid einstimmig anschliessen und ist für Eintreten. Danke.

M. le député (suppl.) Marc Schröter, PLR:

Tout le monde se souvient du début de cette année marqué par la tempête qui a frappé le canton et chacun d'entre nous a certainement pu se rendre compte des dégâts importants causés à nos forêts principalement. Dans la loi des séries, l'hiver fut, de plus, neigeux et rigoureux n'améliorant pas les désagréments causés de part et d'autre du canton.

Ce crédit supplémentaire s'avère donc judicieux puisque les travaux étaient indispensables. De plus, ils ont déjà été réalisés vu l'urgence de la situation.

Toutefois, si les intempéries peu prévisibles comme la tempête du mois de janvier sont un phénomène assez rare, nous nous demandons s'il ne serait pas évitable financièrement de se faire surprendre par le coût des chutes de neige, même abondantes, qui sont quand même très fréquentes dans un canton comme le nôtre, cela sous forme d'augmentation de budget par exemple, permettant éventuellement la constitution d'un bas de laine lorsque les hivers sont plus cléments.

Cela étant, le groupe PLR soutiendra l'octroi de ce crédit supplémentaire permettant de maintenir l'état de nos routes et par-là même la sécurité des usagers.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Dieser Nachtragskredit in der Höhe von 12,91 Millionen Franken wurde von der Finanzkommission analysiert und die Notwendigkeit mit den drei dargelegten Kriterien klar begründet. Dementsprechend ist die CVPO für Eintreten.

Wir möchten aber die Ereignisse, die dem Kreditantrag vorangegangen sind nicht vergessen und all denen danken, die sich für die Hilfeleistungen zur Verfügung stellten und die diese Zusatzaufgaben, die ihnen zugewiesen wurden, bravourös gemeistert haben, was nicht selbstverständlich ist.

Bezüglich den Elementar- und Naturschäden, die unseren Kanton leider seit den letzten Jahren – aus welchen Gründen auch immer – immer wieder heimsuchen, möchten wir noch Folgendes festhalten.

Bei jedem Schadensereignis gehen die Fragen der Zuständigkeit, der Vorfinanzierung, der Subventionsanteile, Finanzmittel und eine Menge anderer Regelungen von Neuem los.

Es fehlt, so macht es nicht nur der Anschein sondern es ist so, an einem Mittel oder Werkzeug, das unbürokratische Entscheide fällen kann oder an einem Organ das bereitsteht, diese zunehmenden Schadensfälle kompetent abzarbeiten.

Meistens werden solche Krisenstäbe kurzfristig und irgendwie zusammengesetzt. Man berücksichtigt zum Teil die Kernaufgaben nicht, die manch einer dieser Personen im Alltagsgeschäft zu tragen hat und deren Priorität andersweitig ist.

So müssen Unternehmer zum Teil auf die Zahlungen warten bis die Unterschriftenregelung vorhanden ist oder bis die Rechnungsadresse stimmt usw. Es gibt eine Menge Beispiele, die erst bei Eintreten eines Ereignisses geregelt werden, was natürlich viel Zeit in Anspruch nimmt.

Es sollte doch möglich sein, innerhalb des Kantons die entsprechenden Vorkehrungen zu treffen, um diese filmreifen Kompetenzstreitigkeiten zu umgehen und klare Ablaufprozesse und dazu Kompetente Organe zu definieren.

Wir hoffen, dass der Staatsrat unsere Anliegen prüft und die hierfür notwendigen Massnahmen einleitet.

Die CVPO ist für Eintreten, stimmt diesem Kreditbegehren zu und ist für ein effizientes Parlament, was da heisst, dass bei einem Antrag wir nur eine Lesung befürworten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein, PDCC:

Les conditions météorologiques de 2011/2012 et notamment leur intensité et durée ont fait vivre de mauvais moments à notre population, au canton et aux communes. Je tiens ici à féliciter les services cantonaux et communaux pour tout le travail accompli de mise en sécurité de notre population dans des conditions souvent difficiles et délicates.

Les trois critères de l'imprévisibilité, de l'urgence et de la nécessité de ces dépenses ont été analysés par la commission des finances, qui n'a pas dû réfléchir longtemps pour s'assurer de leur respect et préavis favorablement cette demande du Conseil d'Etat et du DTEE en particulier.

Il est d'ailleurs tout à fait justifié de procéder de la sorte par la voie de la demande d'un crédit supplémentaire puisque le canton ne dispose pas d'un fonds de réserve pour intempéries, source de souci de gestion, de choix et d'attribution difficile à réaliser. Il est, en effet, beaucoup plus simple de procéder une fois que les coûts sont connus et définitifs pour demander un crédit supplémentaire.

Vous l'aurez donc compris, Chers collègues, le groupe PDCC entre en matière sur la demande de crédit supplémentaire de 12,91 millions au Service des routes et des cours d'eau et présentée par la commission des finances, et ne déposera pas d'amendement.

Je souhaite encore remercier le département, son chef et tous les services concernés pour leur professionnalisme et leur diligence, d'une part, mais surtout pour l'appui financier apporté aux communes qui n'ont pas eu à gérer financièrement ces travaux. Ce point est particulièrement apprécié par nos administrations et je tenais à vous le mentionner.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Pierre Gualino, PDCB:

Tout ayant été dit, je dirai simplement que le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Die Prüfung dieses Nachtragskredites durch die Finanzkommission erfolgte aufgrund der erhaltenen Informationen und den drei erforderlichen Kriterien für Dringlichkeiten.

Unwetter gibt es immer wieder und demzufolge auch Nachtragskreditgesuche.

Schnell zu reagieren ist das A und O der zuständigen Stellen. Würde man dies nicht tun, könnten kurz nach einem darauf folgendem Unwetter die Schäden exponentiell ansteigen.

Die Unternehmungen stellen bei diesen Einsätzen meistens die gewünschten Maschinisten und Arbeiter zur Verfügung. Die Baumeister-Regiepreise abzüglich 20% werden angewandt und die Überwachung durch das Departement erfolgt zufriedenstellend. Das Preis- und Leitungsverhältnis stimmt.

Diesbezüglich verdienen die Unternehmungen und die Verantwortlichen Anerkennung und Dank.

Bei den Seitengewässern, wo die Gemeinden verantwortlich sind, muss man die Überwachungspraxis leicht bemängeln. Meistens haben die Gemeinden wenige zur Verfügung stehende Leute, die dieses Metier kennen. Hier wäre es sicher angebracht, wenn das Departement den Gemeinden mehr Unterstützung geben würde. Denn der Staat subventioniert diese Arbeiten ja auch.

Die SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a constaté que, chose très étonnante, en hiver il arrive qu'il neige..., Trop de neige implique plus de travaux, cela ne nous a pas surpris non plus.

Nous n'avons pas non plus été surpris par l'excellent travail de la commission des finances qui a analysé avec tout le soin requis les trois critères pour l'octroi des crédits supplémentaires.

Dès lors, devant tant d'attentes dues à des non-surprises, le groupe ADG accepte l'entrée en matière sur les crédits supplémentaires au Service des routes et des cours d'eau.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

L'année dernière, lors de la session du budget 2012, en décembre 2011, nous avons dû reporter le début de nos travaux suite aux fortes chutes de neige qui ont fait d'énormes dégâts tout au long de nos routes. Chacun d'entre nous a encore ce souvenir en tête. C'est pourquoi la commission des finances est entrée en matière à l'unanimité pour cette demande de crédit supplémentaire de 12,9 millions. Cette demande couvrira un crédit supplémentaire pour les intempéries de 10'750'000 francs, montant à charge du canton de 7'525'000 francs et un crédit supplémentaire pour le paiement des subventions d'investissements aux communes pour l'abattage et l'évacuation des bois le long des cours d'eau de 2'160'000 francs.

L'imprévisibilité, l'urgence et la nécessité sont des critères qui sont tous remplis pour cette demande de crédit supplémentaire vu le caractère exceptionnel lié aux conditions météorologiques non prévisibles.

Je ne vais pas allonger les débats vu que ma préopinante et mes préopinants ont cerné complètement le sujet.

Néanmoins, la commission des finances demande, à l'instar du groupe PLR, au chef du département s'il a une stratégie financière pour financer à l'avenir les dégâts dus au temps vu la périodicité récurrente et rapprochée des demandes de crédits supplémentaires dus aux intempéries.

Je remercie tous les groupes politiques qui entrent en matière sur cet objet et vous donne rendez-vous jeudi matin pour la lecture de détail. A ce moment-là, nous prendrons peut-être la sage décision que cet objet se passe en une seule lecture.

J'invite les membres de la commission à l'ancienne bibliothèque du Parlement au troisième étage de ce bâtiment à l'issue des débats pour étudier des éventuels amendements à ces crédits supplémentaires.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je prends acte avec beaucoup d'intérêt qu'en plus de la gestion courante du canton, il appartient aujourd'hui au Gouvernement de faire la pluie et le beau temps!

Bon, sans plaisanter, c'est vrai que nous avons tous été surpris par cette situation climatique, je le précise, totalement inattendue et qui n'était pas simplement de la neige, Madame la députée Marylène Volpi Fournier et Monsieur le député (suppl.) Marc Schröter, qui a parlé de prévoir les chutes de neige. Il faut savoir que ce sont des murs qui se sont effondrés, que ce sont des arbres qui se sont abattus, qu'il y a une quantité de travaux annexes qui ont nécessité une intervention; ce n'étaient pas simplement des chutes de neige. Et il faut savoir qu'en ce qui concerne les chutes de neige, nous avons déjà fait des

corrections. Si vous vous souvenez, il y a quelques années, il y avait un montant qui était attribué un petit peu arbitrairement et, année après année, il fallait le corriger au vu de l'évolution climatique. Ensuite, on a pris les choses en main, on a fait une moyenne sur plusieurs années et on est arrivé à une moyenne relative parce que bien sûr, encore une fois, on ne peut pas tout gérer. Cependant, cet élément nous permet, bon an mal an, de faire face à la situation classique.

Quand il y a des situations particulières, telles que celle que nous avons connue dans le Lötschental, il n'est plus question d'aller piocher dans les budgets existants. Et puis, je pense que ce ne serait pas forcément la bonne idée que de vouloir, chaque année, prévoir un petit bas de laine, comme on nous l'a suggéré, et le remettre de côté pour l'année suivante. D'abord, je crois que la législation, le règlement et la LGCAF ne nous le permettraient pas et, ensuite, je crois qu'il vaut mieux essayer d'être aussi précis que possible et, comme l'a souligné un intervenant, quand il y a une situation telle que celle-là, nous intervenons, c'est la première priorité, ensuite nous en tirons le bilan financier et nous venons devant vous, clairement, ouvertement, avec des cahiers clairs et une situation mise à jour permettant de prendre une décision qui soit basée sur la réalité.

Alors, bien sûr, nous souhaitons tous avec la plus grande efficacité dans ce domaine. J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit le député Urs Kuonen: comment prendre des décisions bureaucratiques et à court terme? J'aimerais rappeler ce qui s'est passé lors des intempéries dans le Lötschental: le canton a mis en place séance tenante une cellule de crise qui est intervenue immédiatement et qui a permis déjà de régler les entreprises impliquées déjà dans le respect des délais habituels mis en place par l'Etat du Valais. Je crois qu'il faut le souligner et que cette façon de faire, cette façon de fonctionner, qui aujourd'hui nous aura permis de faire un préfinancement pour l'ensemble de ces travaux, a été extrêmement efficace et a été faite au profit des communes, des usagers et des citoyens du Valais. Et le député (suppl.) Vincent Rebstein l'a d'ailleurs souligné, je crois que c'est quelque chose qui a été fortement apprécié par les communes.

Alors, c'est sûr qu'à chaque nouvelle situation correspondra peut-être une adaptation de cette façon de faire. Cependant, je crois que la volonté manifestée par le Gouvernement et par le département concerné, sous la responsabilité du Service administratif et juridique de mon département, a été un exemple dans la gestion de ce dossier.

Je souhaite que nous ayons aussi peu souvent que possible la nécessité d'intervenir mais lorsque ça doit être le cas, il faut que ce soit fait de façon efficace, et je crois qu'en l'état cela a été fait. C'est d'ailleurs ce que je retire des interventions de tout le monde. Je crois que les trois critères sont totalement respectés. Les analyses que vous avez portées vont toutes dans le sens d'un soutien à ce crédit supplémentaire. Je tiens à vous en remercier et je vous remercie d'ailleurs d'être tous entrés en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 15 novembre 2012.*)

11. RAPPORT
de la commission de gestion
sur le principe de fonctionnement de la Commission cantonale des
constructions ainsi que de la Section secrétariat cantonal et police des
constructions du Service administratif et juridique du Département des
transports, de l'équipement et de l'environnement

BERICHT
der Geschäftsprüfungskommission
über die Funktionsweise der Kantonalen Baukommission sowie der Sektion
Kantonales Bausekretariat und Baupolizei des Verwaltungs- und
Rechtsdienstes des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt

Discussion générale:

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Die Geschäftsprüfungskommission hat die heutige Funktionsweise der Baukommission, des Bausekretariats aber auch die Arbeitsweise involvierter Ämter überprüft. Gleichzeitig war dies auch eine Kontrolle, ob die damaligen Forderungen von der GPK in gleicher Angelegenheit vom 9. Mai 2007 auch umgesetzt wurden.

Es kann festgehalten werden, dass die Dossiers korrekt und fast ausschliesslich in der vorgegebenen Frist behandelt werden. Die verschiedenen Statistiken zeigen die vorzügliche Arbeit der Kantonalen Baukommission und des Kantonalen Bausekretariats.

Ebenfalls kann festgehalten werden, dass die der GPK zugetragenen Vorwürfe, dass diverse Dossiers im Kompetenzbereich der KBK und des KBS bzw. der Dienststelle für Umweltschutz nicht korrekt behandelt worden wären, keinesfalls zutreffen.

Die CSPO nimmt mit Genugtuung zur Kenntnis, dass praktisch alle Forderungen der GPK aus dem Jahr 2007 sowie der verschiedenen Motionäre und Postulanten und auch die Forderungen der Arbeitsgruppe «Reorganisation KBK/KBS» erfüllt wurden.

Die Errichtung eines Internetpools zur Verfolgung der Dossiers durch die Gesuchsteller und die Standortgemeinden ist eine wichtige Neuerung und Hilfe. Es muss aber erwähnt werden, dass eine noch zu grosse Anzahl von Dossiers unvollständig zur Behandlung abgeliefert werden – hierzu besteht noch Handlungsbedarf, sicher auch von Seiten der Gemeinden.

Für die CSPO ist es wichtig, dass sich die Beamten in den befragten Dienststellen strikte an die Gesetze halten und keine Nachträge und Änderungen verlangen, die nicht gesetzeskonform sind, und die sich auf irgendwelche Empfehlungen und Aufsätze finden.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

C'est toujours avec plaisir que le groupe PLR se plonge dans la lecture d'un rapport traitant de services aussi sensibles que sont la Commission cantonale des constructions, la Section secrétariat cantonal et police des constructions ainsi que le Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

Si, dans son rapport 2007, la commission de gestion avait dû se fendre d'un constat édifiant, relevons à décharge des services que la situation s'est désormais améliorée. Rappelons tout de même que les problématiques constatées avaient été les suivantes:

- retards considérables et inadmissibles sur des dossiers pourtant complets dans leur majorité. La notion de retards parlait de mois, voire d'années;
- une circulation désastreuse des dossiers;
- une synthèse adressée trop tardivement aux communes;
- un site Internet peu performant.

La commission de gestion exigeait, dès lors, que des mesures soient prises, notamment en matière de délais, de circulation des dossiers, de contrôle des taxes et organisationnelle. Un temps suffisamment conséquent a d'ailleurs été mis à disposition.

A l'interne, notre conseiller d'Etat nommait, fin 2008, un groupe de travail afin de réorganiser la Commission cantonale des constructions et le secrétariat. Un avant-projet de modification de loi et de l'ordonnance sur les constructions a été présenté. Il est actuellement suspendu en raison d'un accord intercantonal en cours d'élaboration.

Au niveau de l'organisation interne, nous observons:

- une refonte de l'organisation et des structures;
- une uniformisation des processus;
- un nouveau chef de service;
- la fixation d'un ordre de priorités;
- une optimisation du système informatique destiné au suivi des dossiers.

Notons, au passage, la mise en place d'un accès Internet au suivi des dossiers par les privés et les communes ainsi que le passage au transfert électronique des documents entre communes et canton.

Finalement, ce rapport fait état dans une large mesure de la profonde réorganisation apportée au fonctionnement de la Commission cantonale des constructions.

Au chapitre des points relevés courant 2007, nous étions essentiellement face à un constat d'absence de respect des délais et de circulation des dossiers. L'on voit désormais, à l'énoncé des onze demandes formulées par le rapport 2012, que tout n'est pas réglé, notamment la problématique des délais, mais que bien des choses ont été entreprises avec succès au sein de la Commission cantonale des constructions et du SeCC et du SAJDTEE.

Le groupe PLR remercie la commission de gestion pour la pertinence du travail exécuté.

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Im letzten Bericht der GPK betreffend die Kantonale Baukommission und das Kantonale Bausekretariat aus dem Jahre 2007 wurden im Wesentlichen drei Punkte festgestellt:

1. Dass es einen beträchtlichen und inakzeptablen Verzug bei der Behandlung der Dossiers durch die KBK gibt;
2. dass die den verschiedenen Dienststellen gesetzte Frist zur Stellungnahme nicht eingehalten wird und
3. dass die Mehrheit der Dossiers komplett ist und es daher eigentlich zu keinen grösseren Verzögerungen (Monate oder gar Jahre) kommen dürfte.

Im vorliegenden Bericht stellt die GPK nun fest, dass die damals geforderten Massnahmen gegen diese Missstände vollumfänglich umgesetzt worden sind. Das ist ja fast zu schön, um wahr zu sein.

Das Problem der zu langen Behandlung der Baudossiers durch die diversen involvierten Dienststellen ist bei Lichte besehen freilich geblieben. Auch wenn dies nicht direkt mit der KBK und dem KBS zusammenhängt, muss dieser Zustand nun endlich verbessert werden.

Die CVPO schlägt hier die folgende einfache und pragmatische Lösung im Sinne eines «no news is good news» vor: Sofern die Stellungnahme einer Dienststelle nicht innert Frist eingeht, gilt dies automatisch als positive Stellungnahme. Ein weiterer konkreter Vorschlag, den das Parlament mit Annahme meiner Motion betreffend eines effizienteren Baubewilligungsverfahrens gutgeheissen hat, ist die Einführung des Instituts einer sogenannten konferenziellen Vernehmlassung, anlässlich welcher alle Dienststellen gleichzeitig dem Baugesuchsteller ihre Vormeinungen zu unterbreiten haben.

Im Besonderen ist von der Dienststelle für Denkmalpflege und der Heimatschutzkommission endlich ein pragmatischeres Denken insbesondere bei Umbauten im Sinne des Erhalts unserer Dorfkerne gefordert. Es geht nicht mehr an, dass diese Stellen unseren Bürgerinnen und Bürgern bauliche Massnahmen zu Wohnzwecken verwehren, welche zur Tierhaltung gerade vorgeschrieben würden!

Auf klare Ablehnung stösst bei unserer Fraktion die Forderung der GPK nach einem Register von Büros und Personen, die autorisiert sind, eine Baueingabe zu hinterlegen, wobei diese Bewilligung an einen kantonalen Fortbildungskurs gebunden sein soll. Das kann

ja nicht ihr Ernst sein! Die CVPO stellt sich klar gegen weitere Bürokratie und Kosten. Jedermann soll es erlaubt sein, ein Baugesuch einzureichen. Auf freiwilliger Basis sind Kurse selbstverständlich möglich.

Im Jahre 2007 hat die GPK schliesslich auch gefordert, die Höhe der Gebühren zu überprüfen. Nun stellt die gleiche Kommission fest, dass die Gemeinden keine Anpassung der Gebühren wünschten und das Projekt deshalb nicht mehr weiterverfolgt würde. Hierzu ist zu sagen, dass erstens, unsere Bürger und Unternehmen die Gebühren zu bezahlen haben und dass sich zweitens, die Höhe von Gebühren an das Kostendeckungs- und Äquivalenzprinzip zu halten hat. Die CVPO fordert deshalb eine seriöse Überprüfung der Höhe dieser Gebühren.

Ich danke Ihnen.

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance de ce rapport avec grand intérêt, compte tenu des interventions parlementaires qu'il avait déposées sur ce sujet.

Nous remercions la commission de gestion pour le travail de fond réalisé et constatons avec satisfaction que les recommandations et demandes formulées dans le précédent rapport de 2007 ont été en grande partie traitées et mises en œuvre. Merci donc également aux différentes instances cantonales concernées pour leur efficacité.

Nous pensons notamment à la nette amélioration du traitement informatique des dossiers qui permet aux communes et aux requérants de suivre en temps réel l'évolution de chaque demande. Ce gain de transparence soumet les services de l'Etat à une pression que je qualifierai de constructive.

Se posent néanmoins encore quelques questions:

- Où en est l'examen approfondi qui doit décider si le Grand Conseil doit être saisi d'une simple révision formelle de la loi et de l'ordonnance ou si un mandat global de révision formelle et matérielle doit être déposé?
- Et plus précisément, quel est l'état d'avancement des travaux sur le statut et le rôle de la Commission cantonale des constructions (CCC)? Le DTEE est apparemment en phase de réorganisation. Preuve en est l'annonce faite ce matin de la fusion du Service des routes et cours d'eau avec celui des transports au 1^{er} janvier 2013. Est-ce que cette réorganisation va se poursuivre et est-ce que la CCC va être ramenée dans le giron de l'Etat et placée sous la responsabilité du DTEE?
- La commission de gestion constate que certains services ne distribuent et ne traitent pas les dossiers de manière adéquate. C'est malheureux, car cela pénalise l'entier du processus. La pression constructive du suivi sur Internet des dossiers dont j'ai parlé précédemment devrait permettre de corriger le tir. A défaut, il faudra sans doute se pencher sur le fonctionnement des services concernés.
- Au chapitre des relations canton-communes, je crois qu'on est en droit d'attendre que toutes les communes du canton soient à même de fournir les prestations nécessaires en matière d'analyse et de gestion des demandes d'autorisation de construire. Dans ce sens, la suggestion de créer des services techniques intercommunaux va clairement dans le bon sens. Elle permettrait d'abaisser le pourcentage de dossiers incomplets qui encombrant la CCC.

- On constate également à la lecture de ce rapport que d'importants efforts organisationnels ont été effectués au niveau du secrétariat cantonal des constructions. Mais rien ou presque ne transparaît sur les prises de position de la CCC hors zone à bâtir. C'est un des principaux reproches que l'on adresse à cette instance en matière de refus de dossiers ou de demandes esthétiques jugées irréalistes par les requérants. A cet égard, la proposition de la commission de gestion de définir des indicateurs de performance et d'efficacité de la CCC non biaisés par des facteurs extérieurs va aussi dans le bon sens.

Une dernière question pour conclure: peut-on tordre le cou à la rumeur qui veut que certaines communes n'envoient aucun dossier de compétence cantonale à la CCC? Si elle est fondée, je me réjouis de lire les réponses de ces communes au contrôle de satisfaction que la commission de gestion propose de mettre sur pied.

Merci de votre attention.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

La commission de gestion pose, tout d'abord, certains constats, constats plutôt réjouissants d'ailleurs:

- amélioration du traitement des dossiers dans les délais tant pour ce qui relève des compétences communales que pour les constructions et installations hors zone à bâtir;
- refonte de l'organisation des structures et déroulement au sein de la Commission cantonale des constructions;
- fixation de priorités en matière de traitement des dossiers;
- mise en place d'un système informatisé de gestion des dossiers.

Nos remerciements vont ici au département pour l'efficacité et la rapidité des mesures prises.

La commission de gestion soumet, ensuite, certains potentiels d'amélioration. Elle parle notamment d'une difficulté de traitement des dossiers dans les délais, d'une problématique de circulation des dossiers dans certains services et d'un accomplissement partiel des missions confiées par la loi et l'ordonnance.

Sur cette base-là, différentes demandes de la commission de gestion:

- une enquête de satisfaction auprès des communes;
- une poursuite de la révision de la loi et de l'ordonnance en tenant compte des dépôts réalisés au sein de ce Parlement;
- une réévaluation des besoins en personnel;
- la définition d'indicateurs qui, et en cela je rejoins mon préopinants, seraient effectivement efficaces très certainement notamment pour tous les dossiers hors zone à bâtir.

Le groupe PDCC part du principe que les évaluations de personnel sont réalisées régulièrement. En ce sens-là, il ne rejoint pas la demande de la commission de gestion de réévaluer le personnel. Nous pensons que cela doit se faire et se fait automatiquement.

Nous souhaitons également savoir où en est la réforme légale tant de la loi que de l'ordonnance.

Nous souhaitons également connaître ce que cette réforme devrait contenir, vers quoi nous devrions aller.

Enfin, le groupe PDCC souhaiterait également connaître, dans cette période si difficile, si le traitement des demandes actuelles est à jour ou pas puisque, évidemment, nous sommes dans une période où il y a énormément de dépôts de demandes; on aimerait donc savoir où nous en sommes à ce niveau-là. Merci.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Par ce rapport, la commission de gestion informe le Grand Conseil et prend position sur le fonctionnement de la Commission cantonale des constructions, du Secrétariat cantonal des constructions et de la Section secrétariat cantonal et police des constructions.

La commission de gestion assure ainsi le suivi de son dernier rapport traité en juin 2007, ayant été rendue attentive au fait que divers dossiers n'auraient pas été traités correctement par la Commission cantonale des constructions, le Secrétariat cantonal des constructions et le Service de la protection de l'environnement.

Le groupe ADG relève particulièrement les points suivants :

- La commission de gestion constate que les allégations et reproches rapportés ne sont pas pertinents et que, au contraire, elle est en mesure de confirmer le traitement correct de ces dossiers.
- La commission de gestion constate que les mesures demandées en 2007 ont été mises en œuvre et que de nouvelles mesures ont été conçues et appliquées. Ces mesures figurant dans le rapport ont eu des effets positifs, notamment par la réduction des délais de décision, de notification et d'intervention.
- La commission de gestion relève que la révision de la loi et de l'ordonnance sur les constructions a été provisoirement suspendue en raison de la procédure en cours relative à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction. Sur ce point, le groupe ADG demande que cette révision ne traîne pas éternellement et soit traitée dans des délais raisonnables.

Le groupe ADG soutient globalement le rapport, les améliorations proposées et les demandes de la commission de gestion.

Nous tenons à relever encore les points suivants:

- Le groupe ADG a des réserves quant à un registre de personnes autorisées à déposer une mise à l'enquête pour des objets de construction et se positionnera en fonction de l'examen d'une telle opportunité.
- Le groupe ADG soutient l'examen de la création d'un service technique responsable pour plusieurs communes afin d'améliorer l'efficacité dans la gestion des dossiers de construction de compétence communale et nous rappelons que cela est exclusivement de compétence communale.
- Le groupe ADG tient ici à relever que la meilleure réponse à ce problème se trouve certainement dans des fusions de communes permettant à celles-ci d'atteindre la masse critique garantissant leur indépendance et des services de qualité.

Dans ses conclusions, la commission de gestion relève des problèmes de dotation en personnel. Je cite: «Le personnel du Secrétariat cantonal des constructions fait face à une charge de travail considérablement accrue. Les remplacements en cas d'absences pour vacances, maladies ou accidents ne peuvent être suffisamment bien assurés malgré tous les efforts de l'Administration. La police des constructions ne parvient pas suffisamment à s'acquitter des missions que lui confient la loi et l'ordonnance. La Section secrétariat cantonal des constructions travaille en sous-effectif.»

La commission de gestion demande d'affecter les ressources nécessaires à l'amélioration et à l'extension du système de gestion des dossiers utilisés ainsi que de réévaluer les besoins en personnel de la Section secrétariat cantonal des constructions et police des constructions.

Chères et Chers collègues, quand est-ce que ce Parlement cessera ses comportements schizophréniques: d'un côté, on demande des moyens et des postes supplémentaires jugés nécessaires, de l'autre côté, suivant le dogme d'affaiblissement de l'Etat, la commission des finances demande des baisses budgétaires et ce Parlement vote des baisses fiscales?

Le groupe ADG se réjouit que la commission de gestion soulève ce problème de manque de moyens et contribue ainsi à faire prendre conscience à ce Parlement que faire plus et mieux avec moins n'est simplement pas possible.

Dans ce sens, le groupe ADG insiste sur le fait que les améliorations demandées dans ces services et dans ce département ne doivent pas se faire au détriment d'autres services, d'autres départements et d'autres missions de l'Etat, particulièrement en ce qui concerne les politiques sociale, de sécurité, de santé, de formation et culturelle.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je ne veux pas répéter un certain nombre de choses qui ont été dites, un certain nombre d'améliorations qui ont été constatées par la commission de gestion dans le fonctionnement de cette partie du système.

Par contre, j'aimerais quand même relever ici à quel point ce rapport est tout de même assez en retrait par rapport à toute une série d'interrogations qui avaient donné lieu en particulier à un titre tout de même assez fort d'une intervention qui était de savoir si la Commission cantonale des constructions n'était pas ou ne se comportait pas parfois, notamment par rapport aux communes, comme une sorte d'Etat dans l'Etat. Et à ce type d'interrogations, il me semble que nous avons relativement peu de réponses.

J'aimerais, ensuite, revenir sur deux des propositions de la commission de gestion.

La première (certaines choses tout à fait judicieuses ont été dites tout à l'heure à son sujet), c'est la proposition de créer un registre des personnes autorisées à déposer une mise à l'enquête pour des projets de construction. Je crois que, avant de donner des cours sur la manière de constituer des dossiers, il serait plus important et nécessaire de mettre un terme à des pratiques bureaucratiques et finalement de demander à un certain nombre de fonctionnaires de créer moins de tracasseries administratives pour les administrés et pour les communes plutôt que de créer des cours supplémentaires.

La proposition de créer un service technique responsable pour plusieurs communes: si des communes souhaitent s'associer et collaborer pour ce genre de chose, très bien, mais je crois que c'est l'affaire des communes et ce n'est en tout cas pas l'affaire de l'Etat par le biais de la commission de gestion ou de propositions qui viendraient d'ici que de créer..., je ne vois pas comment nous pouvons créer ce genre de chose finalement sans les communes. Si c'est un besoin qui vient de la base, eh bien!, cela se fera tout seul; si ce n'est pas le cas (et ça a déjà été relevé tout à l'heure), eh bien!, il n'y a pas lieu que ce soit mis en place. En effet, si ça devient de plus en plus compliqué parfois pour les communes de constituer des dossiers corrects, il y a peut-être un peu plus de questions à se poser encore une fois dans le sens de la lutte contre la bureaucratie et contre les tracasseries administratives inutiles.

Je reviens finalement à cette question qui a été posée, et ce n'est pas nous qui l'avons posée, de savoir si la CCC était une sorte d'Etat dans l'Etat. On a quand même l'impression qu'il y a là-bas ainsi que dans quelques services dans lesquels les dossiers doivent circuler un certain nombre de personnes qui se comportent un petit peu parfois comme des roitelets et là il y a des questions à se poser auxquelles nous n'avons guère de réponses.

Il en va de même, même si c'est difficile pour nous d'intervenir finalement dans la gestion de dossiers particuliers, du dogmatisme dont fait preuve quand même parfois cette autorité et on aurait envie d'avoir de sa part un peu plus de bon sens et de sens de la proportionnalité plutôt finalement parfois que de persécuter les citoyens. Merci.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:

Je remercie tous les groupes de ce Parlement pour leurs prises de position sur notre rapport.

Ce rapport a pour but de vous informer sur les mesures appliquées pour réduire les retards dans le traitement des dossiers des demandes d'autorisation de construire, retards qui avaient été constatés par la commission de gestion en 2007.

Avec diligence, le département en charge du Secrétariat des constructions et de la Commission cantonale des constructions a effectué une réorganisation pour réduire ces retards et ainsi respecter l'ordonnance sur les constructions.

Ces retards ont donc considérablement diminué, mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin car des retards existent encore et des améliorations peuvent être apportées.

La commission de gestion a analysé avec précision le parcours d'une demande d'autorisation de construire, que cela soit en zone à bâtir ou hors zone à bâtir où les instances compétentes sont différentes. A tous les niveaux, la commission de gestion a constaté certaines lacunes. Sur la base de ces éléments, la commission de gestion propose au département concerné toute une série d'améliorations ou de demandes. Quelques-unes ont été soulevées par les différents groupes. Je reprendrai les plus importantes:

La mise sur pied d'un registre de personnes autorisées à déposer des autorisations de construire a pour but, après analyse, d'introduire un professionnalisme dans les dossiers. En effet, nous avons constaté que quasiment 50% des dossiers qui arrivent au Secrétariat des constructions sont incomplets. Donc, cela est une des pistes discutées à la commission de gestion. Il y en avait d'autres aussi. En effet, à l'inverse de ce qu'a dit le député Jean-Luc Addor, c'est quand même aussi une affaire de l'Etat, ce n'est pas qu'une affaire des communes. Donc, au niveau du contrôle, à la base des dossiers, il y a d'abord les personnes requérantes qui ont déposé les dossiers, après il y a un contrôle dans les communes et puis les dossiers arrivent à l'Etat. Donc, nous avons constaté que plus de 50% des dossiers étaient incomplets. C'est ainsi dans ces deux filtres que nous proposons des améliorations pour que ces dossiers n'engorgent pas le Secrétariat des constructions.

Concernant la réévaluation du personnel, nous n'avons pas demandé une augmentation du personnel. Ce point est à mettre en relation avec l'amélioration informatique qui est demandée. Nous demandons une amélioration informatique, puis après une réévaluation du personnel pour voir si on peut peut-être le dispatcher différemment ou changer les compétences des gens.

Je pense que ce sont les deux points qui ont le plus soulevé de questions parmi les groupes.

Au fil des années, la constitution d'un dossier de demande de construire est devenue de plus en plus complexe et bureaucrate. Je rejoins par-là l'avis du groupe UDC. En effet, de multiples études spécialisées se sont ajoutées aux exigences des demandes. Au sein de la délégation qui a étudié ce problème, la question s'est posée si des services et offices n'appliquaient pas un certain zèle à demander des études spécialisées, en particulier sur les thèmes de l'environnement. Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de ces services pour que seuls les documents strictement nécessaires à une demande d'autorisation doivent être fournis. Nous avons aussi eu le sentiment que pour cacher des retards dans le traitement des dossiers, certains services demandaient des études complémentaires sur une base législative appliquée sans discernement. Cette situation ne doit pas perdurer car l'équité entre les différents demandeurs doit être garantie par l'Etat.

Il y a réellement une contradiction entre la volonté de ce Parlement de réduire la bureaucratie et les délais de procédure et l'augmentation des contraintes imposées aux requérants d'autorisations de construire.

Concernant la réorganisation de la CCC, je laisserai le chef du département en parler. Je dirai simplement que nous avons analysé aussi les compétences de la CCC et que

celles-ci sont claires et que les bases légales en place sont claires. Donc, si on veut un changement, il faut changer les bases légales.

Pour conclure, j'aimerais remercier tous les collaborateurs de l'Etat que nous avons rencontrés lors de l'établissement de ce rapport et j'associe bien entendu les chefs de service et le chef du département.

Merci pour votre écoute.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

C'est le député Yves Fournier qui, tout à l'heure, en commençant son intervention sur je ne sais plus quel dossier a dit: satisfaisant, nécessaire et perfectible. C'est juste? Alors, si je prends cette remarque, c'est qu'effectivement... (*brouhaha dans la salle*) et je me rends aussi compte que je suis le dernier rempart avant l'apéritif, donc si je prends ces trois mots pour débiter mon intervention, c'est parce qu'effectivement ils résument assez bien la situation. Je crois qu'on ne va pas jouer à cache-cache, la situation qui avait été éventée, mise en évidence en 2007 était relativement difficile – pour utiliser un terme très léger – et nécessitait peut-être une analyse profonde et puis surtout une intervention. A partir de là, il y a beaucoup de choses qui ont été faites, qui ont été réalisées; je ne vais pas non plus revenir là-dessus. La commission de gestion a fait un travail très fouillé et je tiens vraiment à l'en remercier puisque c'est également très intéressant pour nous d'avoir le rapport et d'en avoir, je dirai, les conclusions principales, et de nous montrer que le travail a été réalisé en tout cas dans la bonne direction. Je pense que cela est pour nous, pour le département et pour le Service administratif et juridique, qui a mené cette opération depuis 2007, depuis 2008 en fait, très intéressant. Mais, on a dit: c'était nécessaire et il reste beaucoup à faire. Alors, je crois que, effectivement, sur ce qui s'est passé, ce que j'ai bien compris, tout le monde a tiré un trait; donc, maintenant, on est tous ensemble sur la ligne de départ pour essayer de trouver des améliorations encore à apporter à ce fonctionnement. Et Dieu sait s'il y en a. La commission de gestion a fait une analyse non exhaustive. Elle nous a proposé toute une série de pistes et d'améliorations, parmi lesquelles bien sûr il y a l'établissement d'un registre qui, tout en proposant du professionnalisme, peut aussi heurter certains parce que ce registre limiterait la capacité du citoyen à déposer par lui-même une demande d'autorisation de bâtir. Il y a des requêtes d'améliorations informatiques. Il y a également cette demande de réexamen de la situation des forces de personnel au sein de cette commission.

Alors, nous allons nous pencher sur ces propositions. Je ne vais pas vous dire aujourd'hui: celle-ci est bonne, celle-là n'est pas bonne. Il y en a qui sont tout à fait fondées. Il y a certains éléments qui sont déjà à l'examen chez nous. Ce que je voudrais vous dire aussi, c'est que nous allons mettre en place une sorte de «rollende Organisationsneuerung», donc on va essayer de mettre en place un processus de mise à jour permanente parce que les conditions évoluent, quelqu'un l'a signalé, le président de la commission de gestion l'a dit, il y a quotidiennement, semaine après semaine, des nouveautés qui sont introduites, que ce soit par le biais de décisions législatives, je crois qu'on ne doit pas se le cacher non plus et ne pas le contester. Il y a des contraintes bureaucratiques mais il y a essentiellement, je dirai, des grands mouvements de législations qui nous arrivent de Berne et qui nous contraignent à nous mettre également en conformité. Donc, pour tout cela, je pense qu'on doit continuer cet effort. Nous avons travaillé au niveau des délais. Nous travaillons au niveau du fonctionnement. La nouvelle mouture de cette CCC qui va vous être présentée, je pense dans le premier semestre de l'année prochaine, devrait apporter ce complément d'efficacité, devrait donner ce souffle nouveau qui nous permettra carrément de tourner la page avec le passé et de nous inscrire dans une CCC tournée vers l'efficacité, avec un support informatique, avec beaucoup de connexions avec les communes, une redéfinition claire des tâches et des missions de chacun, des responsabilités de chacun. Je crois que c'était le moment de procéder à ce dépoussiérage.

Je ne vais pas vous présenter *in globo* le projet aujourd'hui. Il y a toujours ce problème ouvert. Nous ne savons pas encore et nous sommes en train de prendre les décisions pour savoir si le projet tiendra compte ou pas des interventions – des interventions parlementaires oui – mais de cette fameuse législation fédérale qui nous verrait passer à une vitesse supérieure dans la mise à jour de cette loi et de cette ordonnance. Pour ma part, je serai plutôt pour nous en tenir à ce qui nous concerne et à laisser de côté pour l'instant ce deuxième aménagement qui, il faut le reconnaître, au niveau confédéral n'a pour l'instant de loin pas apporté les preuves d'une efficacité telle qu'elle nous avait été promise. Donc, pour nous, beaucoup d'attentisme à ce niveau-là mais, comme je l'ai dit, je ne veux pas attendre plus longtemps avec ce projet de loi et je vous le garantis, je pense au plus tard dans le premier semestre de l'année prochaine, il sera porté sur la table du Grand Conseil.

En ce qui concerne les collaborations avec les autres services et les communes, ça a été mentionné, nous avons en permanence un contact avec les autres services. Vous savez, et ceci a été relevé, nous n'avons pas l'apanage de la décision pour l'ensemble des domaines concernés par une demande d'autorisation de bâtir. Alors, on pourrait appliquer le «no news, good news». Cela voudrait dire, en fait, que si un service ne rendait pas son rapport sur une conformité à un danger sismique, par exemple, est-ce qu'on devrait autoriser la construction au risque de mettre en danger les gens qui ont fait la demande? Je crois que le «no news, good news», c'est peut-être aller un peu trop rapidement dans une direction qui ne serait pas des plus satisfaisantes.

Nous informons régulièrement les communes. Une prochaine séance d'information est prévue durant le premier semestre 2013 avec les responsables communaux du domaine de la construction. Là, j'abonde dans le sens qu'a souligné le député Jean-Luc Addor: c'est vrai que c'est une prérogative communale. Il ne nous appartient pas aujourd'hui d'aller imposer aux communes de se mettre en réseau. On peut soutenir ces efforts, on peut favoriser comme nous favorisons les fusions de communes. On peut encourager les gens, mais une autonomie communale est quelque chose qui est respecté dans sa globalité par l'Etat. Donc, cette séance d'information se déroulera en collaboration avec les services les plus concernés par le dossier, soit chez moi: le Service des bâtiments, plus élargi: l'Office cantonal du feu, protection civile, Service du développement territorial, ceux qui sont le plus régulièrement concernés par les autorisations de bâtir.

Quelques mots par rapport aux critiques ou au «mauvais fonctionnement» – entre guillemets – ou au traitement de quelques dossiers de la CCC ou du Secrétariat de la commission cantonale, il faut dire qu'effectivement le secrétariat fait beaucoup, beaucoup de travail, de même que la CCC, si vous avez lu le rapport, la CCC se réunit deux fois par semaine, c'est très très lourd, ce sont des membres qui sont dans le privé, qui quittent leur travail pour venir siéger, c'est quelque chose qui est très prenant et qui a augmenté fortement ces dernières années.

On a des problèmes avec des dossiers incomplets au moment du dépôt, cela a été souligné.

On a de mauvaises transmissions parce que quand un dossier est incomplet et qu'on le renvoie, encore faut-il que le récipiendaire, la commune ou le bureau d'ingénieurs, l'architecte qui devrait fournir la pièce le fasse et que le dossier nous revienne. Certaines fois, on reçoit une interpellation d'un citoyen qui nous dit: mais mon dossier est chez vous depuis l'été passé, et quand on contrôle, on constate qu'il était venu chez nous l'été et qu'il a été aussitôt renvoyé pour non-conformité, et depuis on l'attend toujours. C'est un cas de figure. Je ne mets pas de faute nulle part parce qu'il y a aussi chez nous des erreurs d'analyse ou des erreurs de gestion au sein du secrétariat ou des organes cantonaux consultés. Il faut savoir que les collaborateurs sont souvent sous une pression extrêmement forte et permanente.

Il faut savoir aussi que c'est un domaine qui est extrêmement sujet à la critique. On est souvent considéré – si vous me passez l'expression – comme des pinailleurs en Valais. Mais, j'aimerais quand même vous dire que par rapport à l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, c'est le contraire, on nous accuse d'être trop laxiste. Donc, cherchez l'erreur. Il y

a une législation fédérale, il y a l'application au niveau communal, nous nous inscrivons quelque part entre deux, en essayant de faire au mieux en fonction des attentes de certains et des contraintes des autres, et puis, ma foi, certaines fois, il faut un «Pierre le noir», il faut un «Schwarzer Peter» pour prendre les coups, et puis c'est souvent la personne qui se trouve au milieu, en l'occurrence la CCC ou simplement mon département.

Encore un dernier mot sur les résidences secondaires puisque c'est quelque chose qui nous a touchés de plein fouet. Vous savez que dès lors que nous avons estimé cette entrée en matière de l'ordonnance au 31 décembre, il a fallu mettre en place une stratégie. Dès le début de l'été, nous sommes intervenus et nous avons mis en place des mesures organisationnelles extrêmement efficaces, que ce soit en personnel en réunissant toutes les forces disponibles ou en priorisant certaines activités pour pouvoir répondre à une situation extraordinaire. Parallèlement, nous avons invité les communes bien sûr à assumer aussi leurs responsabilités concernant la gestion de ces dossiers, particulièrement en ce qui concerne la notification à temps des décisions d'autorisation de bâtir, en ne perdant jamais de vue que la date butoir est fixée au 31 décembre et que le temps de gestion, de traitement d'un dossier, eh bien!, vous avez fait le calcul vous-mêmes en mettant 7 ans lors des décisions de traitement à introduire dans les lois. Vous voyez que, à partir du 1^{er} novembre, il devient extrêmement aléatoire de penser pouvoir traiter de manière efficace un dossier et de le renvoyer à la commune pour qu'elle puisse elle-même le notifier pour le 31 décembre. Ce sont quelques-unes des contraintes que nous avons dû prendre en compte, avec non seulement mon Service administratif et juridique, la CCC, mais également tous les services concernés qui ont dégagé des disponibilités et qui ont priorisé les dossiers. On fera le bilan au 31 décembre pour voir si les engagements que nous avons pris lorsque nous avons préparé nos budgets, si les mandats de prestations ont tous pu être remplis. Il y aura vraisemblablement, par rapport à ces priorités, certains éléments qui ne le seront pas.

Voilà, je vous remercie. J'aimerais remercier la commission de gestion, c'est un travail remarquable, lui dire que nous allons continuer de travailler et rassurer l'ensemble de la députation en lui disant que c'est un travail qui est sur notre table, que c'est une première étape. Nous avons montré que nous avons la capacité de réagir. Nous avons réagi, je pense, de la meilleure des façons, en allant dans le sens que vous attendiez, et on se revoit l'année prochaine, pour tous ceux qui seront là, pour traiter de cette future loi sur les constructions.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Bevor wir die Sitzung schliessen, habe ich noch eine Mitteilung. Die Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport trifft sich jetzt direkt im 3. Obergeschoss im Sitzungszimmer für die Behandlung der Abänderungsanträge für das Gesetz der Fachhochschule Westschweiz Wallis.

Ich bedanke mich für Ihr tolles Mitmachen und wünsche Ihnen einen guten Appetit.

Bis morgen!

La séance est levée à 12 h 30.

Séance du mercredi 14 novembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016

Eintretensdebatte

Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2013-2016

2. **Entrée en matière**

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet The Ark Energy pour l'année 2012

Eintretensdebatte

Beschluss über die Zuteilung eines Nachtragkredites zur Finanzierung des Projekts The Ark Energy für das Jahr 2012

3. **Rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale» aux Parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin pour l'année 2011**

Bericht der interparlamentarischen Kommission «strafrechtlicher Freiheitsentzug» an die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf, Jura und Tessin für das Jahr 2011

Traitement: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlung: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. **Motion du député (suppl.) Aron PFAMMATTER, CVPO, et cosignataires concernant supprimer les lois superflues! (16.03.2012) (2.219)**

Motion von Grossrat (Suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend überflüssige Gesetze abschaffen! (16.03.2012) (2.219)

5. **Postulat du groupe CSPO, par le député Urban FURRER, concernant une indemnisation appropriée des engagements de longue durée des membres des services du feu (16.03.2012) (motion transformée en postulat lors du développement) (2.220)**

Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban **FURRER**, betreffend angemessene Entschädigung von Langzeiteinsätzen der Feuerwehrangehörigen (16.03.2012) (Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt) (2.220)

Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

6. **Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe NANTERMED, concernant la LIAS révisée: qui a raison? (09.05.2012) (2.228)**

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMED**, betreffend revidiertes GES: Wer hat recht? (09.05.2012) (2.228)

7. Postulat du groupe PLR, par les députés Marc-Henri **GAUCHAT** et Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant l'examen médical de l'aptitude à la conduite des chauffeurs professionnels (09.05.2012) (2.229)
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT** und Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend medizinische Fahreignungsprüfung für Berufsschauffeure (09.05.2012) (2.229)
8. Postulat du député Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, et cosignataires concernant le poste de médecin conseil au SCN (09.05.2012) (2.230)
 Postulat von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Stelle eines Vertrauensarztes bei der DSUS (09.05.2012) (2.230)
9. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant rassembler les motoneiges pour limiter les nuisances (10.05.2012) (2.231)
 Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Trainingszonen für Motorschlitten (10.05.2012) (2.231)
10. Motion du groupe UDC, par le député Régis **PERRIN** (suppl.), Guillaume **VANAY** (suppl.), Roger **ECOEUR** et Charles **CLERC**, concernant la nationalité des étrangers criminels dans les communiqués (11.05.2012) (2.232)
 Motion der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Régis **PERRIN** (Suppl.), Guillaume **VANAY** (Suppl.), Roger **ECOEUR** und Charles **CLERC**, betreffend Erwähnung der Nationalität der ausländischen Straftäter in den Medienmitteilungen (11.05.2012) (2.232)
11. Interpellation du groupe UDC, par les députés Jean-Luc **ADDOR**, Eric **JACQUOD** et Anne **LUYET** (suppl.), concernant les demandeurs d'asile aux Pinèdes: quelle incidence sur la sécurité? (12.06.2012) (2.234)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR**, Eric **JACQUOD**, und Grossrätin (Suppl.) Anne **LUYET**, betreffend Asylbewerberzentrum Pinèdes: Auswirkungen auf die Sicherheit? (12.06.2012) (2.234)
12. Interpellation du député Diego **CLAUSEN**, CSPO, et cosignataires concernant des subventions pour les locaux des services du feu (14.06.2012) (2.235)
 Interpellation von Grossrat Diego **CLAUSEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Subventionen für Feuerwehrlokale (14.06.2012) (2.235)
13. Motion des groupes UDC et SVPO / Freie Wähler, par les députés Nadine **REICHEN MAURY** (suppl.) et Franz **RUPPEN**, concernant à visage découvert (14.06.2012) (2.236)
 Motion der Fraktionen UDC und SVPO / Freie Wähler, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine **REICHEN MAURY** und Franz **RUPPEN**, betreffend: Mit unverhülltem Gesicht (14.06.2012) (2.236)
14. Résolution du groupe UDC, par les députés Jean-Luc **ADDOR**, Eric **JACQUOD**, Bruno **PERROUD** (suppl.) et Anne **LUYET** (suppl.), concernant l'aéroport de Sion: changer la loi plutôt que chasser notre armée (15.06.2012) (2.237)
 Resolution der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR**, Eric **JACQUOD**, Bruno **PERROUD** (Suppl.) und Anne **LUYET** (Suppl.), betreffend Flughafen Sitten: Gesetzesänderung statt Armeevertreibung (15.06.2012) (2.237)
15. Postulat du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la médecine pénitentiaire: pour des statistiques exhaustives (11.09.2012) (2.244)
 Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Gefängnismedizin: bitte vollständige Statistiken! (11.09.2012) (2.244)
16. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les Rencontres d'ici et d'ailleurs: quelle diversité? (11.09.2012) (2.245)

- Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend «rencontres d'ici et d'ailleurs»: zweifelhafte Kulturvielfalt (11.09.2012) (2.245)
17. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant Pramont: de qui se moque-t-on? (11.09.2012) (2.246)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Pramont: Der Gipfel der Lächerlichkeit (11.09.2012) (2.246)
18. Postulat du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour un plan d'alerte gitans (13.09.2012) (2.247)
Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Zigeuner-Alarmierungsplan (13.09.2012) (2.247)
19. Postulat du groupe PLR, par les députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.) et André Vernay, concernant la mise en place d'un «plan gitan» (13.09.2012) (2.248)
Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.) und André Vernay, betreffend Zigeuner-Konzept (13.09.2012) (2.248)
20. Postulat des députés Julien **DELEZE** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joachim **RAUSIS**, PDCB, Philippe **NANTERMOD** (suppl.), PLR, Guillaume **VANAY** (suppl.), UDC, et cosignataires concernant: pour une information équitable sur les possibilités de formation obligatoire pour l'obtention du permis de conduire (14.09.2012) (2.249)
Postulat der Grossräte Julien **DELEZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joachim **RAUSIS**, PDCB, Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), PLR, Guillaume **VANAY** (Suppl.), UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend transparente Information über die obligatorischen Weiterbildungskurse für Neulenker (14.09.2012) (2.249)
21. Motion de la commission de justice, par son président Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant une procédure simplifiée pour l'élection des procureurs extraordinaires (14.09.2012) (2.250)
Motion der Justizkommission, durch deren Präsidenten Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend vereinfachtes Verfahren zur Wahl ausserordentlicher Staatsanwälte (14.09.2012) (2.250)

Der Präsident:

Herzlich Willkommen!

Ich komme zur Vorstellung des heutigen Themas in der Wandelhalle.

Darf ich um ein bisschen Silentium bitten?

En guise d'introduction, je souhaiterais aujourd'hui vous parler de l'Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente, vitrerie et fabriques de meubles.

Fondée en 1917 déjà, cette association compte aujourd'hui 165 entreprises membres de tailles diverses. Si beaucoup d'entre elles présentent toujours les caractéristiques de l'entreprise artisanale, d'autres sont devenues de véritables industries.

Au cours de son existence déjà longue de 95 années, l'AVEMEC a toujours considéré que l'une de ses tâches premières consiste à aider ses membres à s'adapter à des conditions qui se transforment considérablement avec le temps, cela aussi bien dans le domaine technique qu'en matière de gestion ou de relations du travail.

Il n'est donc pas étonnant que les professions du bois organisent dans le canton, depuis 1942 déjà, des cours de préparation à la maîtrise fédérale et que, chaque année, des stages de formation pratique réunissent nombre de patrons et de travailleurs soucieux de leur formation continue. Cette association ne néglige aucune possibilité de faire connaître et apprécier le matériau que ses membres travaillent, le bois. Elle comporte également un groupement de charpentiers et une section de vitriers.

Elle dispose, depuis 1941, d'une convention collective de travail ainsi que de ses propres institutions sociales. En particulier, elle a pris l'initiative de fonder, en 1971, la Caisse de retraite paritaire CAPABOIS qui, dès 1994, a fusionné avec la caisse de la métallurgie pour constituer la Caisse de retraite des métiers du bâtiment (CAPAV).

Ces professions disposent également d'une retraite anticipée de qualité de 3 ans avant l'âge terme – RESOR.

Nun kommen wir zur Tagesordnung.

Entrée en matière

1. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2013-2016

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Président: Yves Carrupt /Rapporteure: Marie-Claude Ecoeur*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Alain de Preux, PDCC:

Après les méandres dans lesquels se sont perdues les perspectives de la loi sur le tourisme, la mise en forme et surtout la convergence de vues dans lesquelles se sont fondus les quatre acteurs de l'économie impliqués par cette nouvelle construction pourraient être citées en exemple.

La vision était ambitieuse et le résultat incertain. Comment fédérer des structures qui évoluent de manière autonome, avec plus ou moins de bonheur et qui n'ont pas forcément les mêmes objectifs?

Mais, ce débat a déjà été fait lors des étapes qui ont abouti à l'acceptation de la création de la société Valais/Wallis Promotion. J'ai souvenir aussi des sourires satisfaits des responsables des quatre structures qui participaient au titre d'observateurs à la deuxième commission. Ils exprimaient bien la volonté de tirer à la même corde et de faire ensemble la promotion du produit Valais. Alors, malgré les inévitables difficultés de cette mise en place, souhaitons-leur bon vent et surtout le succès dans leur entreprise.

Le crédit d'engagement pour la période 2013-2016 qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans la droite ligne du processus d'installation de la nouvelle structure; nous y sommes donc favorables.

Le groupe PDCC a débattu des avantages et inconvénients de ce crédit cadre sur quatre ans et, plus que de disserter sur les opportunités et les risques de se lier pour ces quatre ans, il nous semble important de rallier un maximum d'adhérents à cette structure. En plus des moyens financiers qui nous seront apportés, l'intérêt à faire partie de la démarche sera ainsi démontré pour le meilleur profit de tous les acteurs qui se seront engagés.

Si la mise en place de cette structure semble se dérouler selon les prévisions, des questions d'importance subsistent. Nos interrogations vont en direction de la convention-

programme qui a finalement fait l'objet de bien peu de débats à l'extérieur des personnes concernées, de l'observatoire et des indicateurs qui devront permettre la bonne visibilité de la situation et les objectifs.

Avec l'entrée en action de la société Valais/Wallis Promotion, ces sujets devront être clairement arrêtés, le cas échéant adaptés, afin que soit démontrée l'efficacité de la structure. Nous serons attentifs à cette évolution.

Nous n'avons également pas su voir dans quels délais le président et la direction *ad interim* allaient faire place à l'équipe qui conduira effectivement la société. Expérience faite dans d'autres institutions, l'implication gouvernementale peut se révéler périlleuse. Il nous paraît donc judicieux d'éviter pareil écueil.

Le groupe PDCC termine ses propos en fondant beaucoup d'espoirs sur Valais/Wallis Promotion. Si la plus-value est programmée, il nous faut, cependant, nous garder d'attendre des résultats immédiats et de compter sur cette seule structure pour résoudre nos préoccupations promotionnelles et de positionnement sur le marché.

Merci pour votre écoute.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Nach Annahme der gesetzlichen Grundlagen über die Schaffung der Walliser Standortpromotion Valais/Wallis vom 14. Juni 2012, wurde ebenfalls das Ziel der neuen Gesellschaft definiert. Dieses Ziel besteht darin – wie wir wissen –, die heutigen bereits bestehenden Marketingkompetenzen in den verschiedenen Dachverbänden der Walliser Wirtschaft, sprich Wallis Tourismus, Verein Marke Wallis, Walliser Handels- und Industriekammer und der Walliser Landwirtschaftskammer zu einer einzigen Organisation zusammen zu fügen.

Das Oberwallis, insbesondere die CSPO, hat sich grundsätzlich für die Standortpromotion Valais/Wallis eingesetzt, diese mitgetragen und befürwortete ebenfalls deren Entwicklung. Soweit so gut.

Dieses Parlament hat leider in der zweiten Lesung abgelehnt, eine Bestimmung ins Gesetz zu nehmen, damit die Sprachregionen angemessen vertreten sind. Jetzt haben wir den Salat!

Nach den Rücktritten des Direktors und auch des Präsidenten von Wallis Tourismus vom 11. Oktober 2012, welche das Oberwallis von Amtes wegen vertreten konnten, stellen wir uns ernsthaft und mit Besorgnis die Frage, ob und wie das Oberwallis, als wichtigste touristische Region im Kanton nun in den Führungsgremien vertreten sein wird.

Wir sprechen hier immerhin von einem Betrag von mindestens 10 Millionen Franken, und wir sind klar der Meinung, dass die Verantwortlichen von Promo Valais/Wallis im Interesse einer professionellen Zusammenarbeit und eines guten Funktionierens unbedingt darauf achten, dass beide Sprachregionen in den Führungsgremien angemessen vertreten sind, ansonsten das ganze Unternehmen auf einen Konflikt zustreben könnte.

Der Botschaft zum Verpflichtungskredit fehlt der Businessplan, welcher ja an eine Bedingung für den Leistungsauftrag geknüpft ist.

Diese Tatsache stellen wir so in den Raum, mit dem Wissen, dass der operative Teil nicht vom Grossen Rat abgesegnet sein muss, jedoch die Gründungsversammlung bereits am 22. Oktober 2012 stattfand und der operative Start von Valais/Wallis Promotion am 1. Januar 2013 beginnt.

Weiter ist die CSPO überzeugt, dass jegliche Branchen in unserem Kanton von Promo Valais profitieren und deshalb wäre es auch angemessen, dass diese Branchen ebenfalls ihre Gelder einfliessen lassen sollten.

Das Tourismusjahr beginnt gemäss Tourismusgesetz am 1. November. Die schwierige wirtschaftliche Lage verlangt nach einer sofortigen zusätzlichen Unterstützung

der Verkehrsvereine. Aus diesem Grund sollte der Ertrag der Beherbergungstaxen und Tourismusförderungstaxen bereits ab 1. November vollständig an die betreffenden Verkehrsvereine eingehen und nicht erst ab dem 1. Januar 2013. Diesbezüglich hat die CSPO bereits ein dringliches Postulat hinterlegt.

Trotz all unserer Äusserungen und Bedenken ist die CSPO nach wie vor für Eintreten auf dieses Geschäft, aber wir sind gespannt, welche Massnahmen und Lösungen der Staatsrat für unsere Anliegen bringen wird.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Pour être en adéquation avec l'article 15quinquies de la loi sur la création de la société de promotion du Valais qui a été acceptée par le Grand Conseil le 14 juin dernier, un projet de décision relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2013-2016 portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) nous est soumis aujourd'hui pour approbation.

Pour rappel, l'ensemble des moyens financiers octroyés actuellement par le canton du Valais pour les différents partenaires concernés se monte à 6,3 millions. Avec le nouveau crédit d'engagement prévu pour les quatre prochaines années précitées, soit 4 x 10 millions, nous pourrions compter sur une sécurité au niveau de la planification financière avec un contrôle budgétaire précis. Le montant prévu, soit 40 millions, qui sera prélevé du budget ordinaire du canton par tranche de 10 millions par année, ne représentera ainsi aucune dépense supplémentaire et n'aura aucune incidence en termes d'augmentation du personnel pour le canton.

Il est utile de préciser que l'utilisation des moyens financiers est régiee par la convention-programme conclue entre le Conseil d'Etat et Valais/Wallis Promotion, convention-programme qui est négociée entre le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et les responsables de Valais/Wallis Promotion et qu'elle est soumise à l'approbation du Grand Conseil.

La société Valais/Wallis Promotion est une corporation de droit public avec son siège à Sion et la mise en œuvre opérationnelle est prévue au 1^{er} janvier 2013.

La création de cette société constitue un pas important pour l'ensemble de l'économie valaisanne, ce qui est réjouissant.

Etant donné que toutes les conditions sont réunies pour l'octroi de ce montant, le groupe PDCB entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

Promo Wallis zum Zweiten!

Nachdem der Grosse Rat in der Junisession Promo Wallis aus der Taufe gehoben hat, gilt es nun, in der laufenden Session den dazu benötigten Verpflichtungskredit in Form von jährlich 10 Millionen Franken für die kommenden 4 Jahre zur Verfügung zu stellen. Dies entspricht nicht nur dem Artikel 15 quinquies des im Juni verabschiedeten Gesetzes über die Schaffung von Promo Wallis, sondern stellt eine der zentralen Rahmenbedingung dar, damit die in diese neue Struktur gesteckten Hoffnungen und gesetzten Ziele auch tatsächlich erreicht werden können.

Die CVPO ist immer für eine klare Finanzierungsgrundlage eingetreten, ebenso für eine Mittelbeschaffung über den ordentlichen Finanzhaushalt, denn eine starke Wirtschaft und insbesondere ein gesunder Tourismus gehen jeden in unserem Kanton etwas an. Zudem ist der Verpflichtungskredit über 4 Jahre zusammen mit der entsprechenden Programmvereinbarung der richtige Weg, ermöglicht er doch einerseits für die verantwortlichen Akteure eine auf mehrere Jahre ausgelegte Planung der Aktivitäten und

andererseits setzt die damit verbundene Programmvereinbarung klare Aufträge an die Verantwortlichen dieser neuen Struktur.

Bleibt also abschliessend nur zu wünschen, dass alsbald die richtigen Akteure in ausgewogenem Verhältnis zwischen den beteiligten Partnern, aber – und das scheint mir wichtig zu sein – auch ausgewogen zwischen diesseits und jenseits der Raspille bestellt werden, die der neuen Struktur zum erhofften Erfolg verhelfen.

In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten.

Ich danke Ihnen für die Kenntnisnahme und die Aufmerksamkeit.

M. le député Roger Ecoeur, UDC:

Au nom du groupe UDC, je ne peux que soutenir la position de la commission concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société Valais/Wallis Promotion pour la période 2013-2016.

Nous jugeons important que chaque région périphérique de notre canton participe à cette société en unissant tous les efforts pour créer une plus-value de notre économie valaisanne.

Peut-être à la surprise du Parlement, le groupe UDC soutient le préavis de la commission.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich kann mich kurz fassen. Der Kredit für Promo Valais/Wallis ist bei der SP/Linke Allianz unbestritten. Wir sind für Eintreten.

Was verwundert, ist jedoch die Zusammensetzung und Leitung von Promotion Valais/Wallis. Wie auch in der Botschaft des Staatsrates steht, will man eine (Zitat) «branchenübergreifende, einzige und unabhängige Struktur, welche für eine professionelle, kompetente, wettbewerbs- und leistungsfähige Promotion sorgt» installieren. Ziel ist also ganz die Entpolitisierung.

Neuer Direktor von Promotion Valais/Wallis ist Peter Furger. Staatsrat Jean-Michel Cina wurde zum Präsidenten von Promotion Valais/Wallis ernannt. Entpolitisierung ist etwas anderes...

Zudem hat Staatsrat Cina eine Vielzahl von wichtigen offenen Dossiers auf seinem Staatsratspult, welche seine volle Aufmerksamkeit benötigen. Raumplanung, der Heimfall, die Energiezukunft und aktuell und akut die drohende Entlassungswelle bei der Lonza in Visp, um die vier grossen zentralen offenen Baustellen zu nennen. Sicherlich werde ich nicht das Wort «überlastet» in den Mund nehmen, aber will er diese Baustellen ernsthaft betreuen und gestalten, ist er bereits sehr stark ausgelastet.

Promotion Valais/Wallis benötigt jedoch Fachkräfte mit der dafür nötigen Zeit. Wir bezweifeln ernsthaft und zu Recht, dass die ernannte Führung von Promotion Valais/Wallis darüber verfügt. Entpolitisierung eines Gremiums sieht anders aus...

Und wollen wir den Tourismus als einen der wichtigsten Wirtschaftszweige des Kantons weiterbringen, brauchen wir in den Gremien von Promotion Valais/Wallis Fachkräfte mit den dafür notwendigen zeitlichen Ressourcen. Ansonsten buttern wir die während dieser Session gesprochenen Millionen in ein ineffizientes Gebilde – können sie uns also genau so gut ans Bein streichen.

M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:

Le groupe PLR salue la mise en place imminente d'une promotion commune pour l'ensemble du Valais au détriment d'une promotion sectorielle.

Une ligne claire est nécessaire et indispensable à une promotion efficace du Valais.

Nous tenons à féliciter le chef du département d'avoir privilégié les compétences des professionnels des secteurs au détriment du régionalisme.

Toutefois, Monsieur le conseiller d'Etat, vous connaissez l'esprit critique mais constructif du groupe PLR, nous avons trois remarques:

Premièrement, cette société doit donner une valeur ajoutée à l'ensemble de l'économie valaisanne. Nous nous inquiétons de l'absence de représentants des arts et métiers et de l'industrie au sein du comité. Nous sommes évidemment conscients que cette décision incombe à l'assemblée générale; néanmoins, le canton va-t-il suggérer la représentativité de ces secteurs?

Deuxièmement, par souci de transparence, le groupe PLR souhaite également avoir un aperçu annuel sur les comptes et donc de l'utilisation des deniers des contribuables.

Troisièmement, issu de l'échec de la loi sur le tourisme, le groupe PLR espère que le tourisme ne sera pas noyé dans cette société. La prochaine étape du projet Tourisme 2015 reste les structures et le financement. Quand est-ce que ces travaux seront utilisables pour le secteur touristique?

Le groupe PLR soutient l'entrée en matière et se réjouit de la mise en place effective d'un outil de promotion digne de notre canton.

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Schaffung der branchenübergreifenden Promotionsgesellschaft Valais/Wallis Promotion ist ein wichtiger Schritt für die gesamte Walliser Wirtschaft. Die verfügbaren Mittel werden so gebündelt und koordiniert eingesetzt.

Gemäss dem Gesetz zur Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion vom 14. Juni 2012 gewährt der Kanton Wallis Valais/Wallis Promotion, basierend auf einem Leistungsvertrag, jährliche Finanzhilfen von mindestens 10 Millionen Franken im Rahmen der bewilligten Kredite.

Der Beitrag für die kommenden 4 Jahre (4 mal 10 Millionen Franken) wird in Form eines Verpflichtungskredits gesprochen. Die Gewährung eines Verpflichtungskredits über 4 Jahre bietet der neuen Gesellschaft eine Sicherheit auf der Ebene der Finanzplanung und ermöglicht ihr eine klare Budgetkontrolle.

Erlauben Sie mir hier noch eine Bemerkung zur Zusammensetzung des Vorstands. Für den Zusammenhalt des Kantons und die Akzeptanz der neuen Gesellschaft in beiden Kantonsteilen ist es unabdingbar, dass im Vorstand, natürlich bei gleichen Qualifikationen, Personen aus beiden Sprachregionen vertreten sein müssen.

In diesem Sinne ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten und unterstützt diesen Beschlussentwurf.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Sur la base de la loi sur la création de la société de promotion du Valais, acceptée par le Grand Conseil en date du 14 juin 2012, est créée une structure commune et indépendante, laquelle assurera une promotion professionnelle compétente, compétitive et efficace du Valais.

Le présent projet de décision doit régler la base du financement de l'activité de la nouvelle société pour la période 2013-2016.

L'organisation de Valais/Wallis Promotion est régie dans l'ordonnance de cette loi. Afin que la nouvelle société dispose d'une assise suffisante en matière de planification financière, nous proposons au Grand Conseil que les contributions du canton en faveur de notre société ces quatre prochaines années s'élèvent à 40 millions. Ce montant sera prélevé sur le budget ordinaire du canton et ne représentera pas, en conséquence, une dépense supplémentaire.

La société sera, par ailleurs, tenue de générer des moyens financiers additionnels de sources tierces.

Les buts visés pour l'emploi des moyens financiers mis à disposition sont réglés dans une convention-programme portant sur quatre ans conclue entre le Conseil d'Etat et Valais/Wallis Promotion. Cette convention-programme est négociée entre le département compétent et les responsables de Valais/Wallis Promotion. Le département compétent conclura chaque année, en supplément à la convention-programme, un contrat de prestations avec Valais/Wallis Promotion, dans lequel l'emploi des moyens annuels sera fixé de manière détaillée.

Valais/Wallis Promotion portera chaque année à la connaissance du Conseil d'Etat un rapport annuel détaillé ainsi que des comptes annuels présentant l'utilisation des moyens alloués. Les exigences relatives à ce rapport annuel sont fixées dans la convention-programme entre les deux partenaires.

La création de la société de promotion intersectorielle de Valais/Wallis Promotion constitue un pas important pour l'ensemble de l'économie valaisanne. Les moyens à disposition seront ainsi utilisés de manière liée et coordonnée.

Le monde agricole et viticole se porte mal et le monde du tourisme guère mieux. Ce Parlement a le devoir de donner un signal fort. Il se doit d'être unanime dans la décision de ce crédit d'engagement. Il doit aussi faire confiance aux professionnels de la branche et au département pour la mise en route de ce projet. Il pourra toujours, le cas échéant, lors du renouvellement de ces crédits d'engagement dans le deuxième semestre 2015 modifier les montants du futur crédit d'engagement.

Je tiens aussi à mettre en avant la volonté du département et des milieux intéressés à aller de l'avant et à être constructifs.

Je remercie également tous les groupes qui entrent en matière.

Merci pour votre attention.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Zuerst möchte ich recht herzlich danken, dass alle Fraktionen dieses wichtige Projekt unterstützen und auch bereit sind, die entsprechenden Mittel diesem Instrument, dieser neuen Organisation zur Verfügung zu stellen. Es sind 40 Millionen über die nächsten vier Jahre. Das ist ein wichtiger Beitrag, der es uns auch erlauben wird, geordnet und koordiniert dann diese branchenübergreifende Landeswerbung für das Produkt Wallis zu unternehmen. Für dieses Vertrauen und es ist ein Anfangsvertrauen, das Sie uns gegenüber dieser neuen Struktur schenken, für das möchte ich mich ausdrücklich bedanken.

Nun muss man aber auch festhalten, dass wir hier innert sechs Monaten eine Unternehmung aufbauen, die ein Budget von mehr als 10 Millionen aufweisen wird. Das ist eine Parforce-Übung: sechs Monate, eine Unternehmung von 10 Millionen.

Und deshalb gibt es auch Fragestellungen, die wirklich auch sehr gut vorbereitet sein wollen und in diesem Sinne haben wir auch festgelegt, dass wir jetzt für eine kurze Übergangsphase sowohl das Präsidium als auch die Direktion vergeben, das heisst, dass ich mich jetzt während dieser kurzen Aufbauphase und dieser Übergangsphase für den Aufbau voll engagieren werde. Das hängt auch damit zusammen, dass ich nicht einen grossen Wettbewerb um dieses Präsidium in Gang setzten wollte oder auch ein Riesenwirbel um die

Neubesetzung des Geschäftsführers. Weil ich wollte dieses nicht in einem vergifteten Klima tun und deshalb auch diese Überlegung.

Was Sie Frau Laura Kronig und die SP Oberwallis immer wieder vergessen (und das wird immer wieder von Ihnen ganz klar ausgeblendet), wir haben immer gesagt, dass das nur eine kurze Frist sein wird. Sobald der Geschäftsführer dieser neuen Organisation bestimmt ist, werden sowohl Peter Furger als auch ich aus dieser Organisation ausscheiden. Ich rechne damit, dass diese Übergangsfrist maximal sechs Monate einnehmen sollte, weil wir als erstes mit dieser neuen Organisation auch die Besetzung des zukünftigen Direktors an die Hand nehmen wollen. Und wir konnten diesen Prozess nicht früher machen, weil der Verstand ja zunächst komplett vorhanden sein muss. Und der Geschäftsführer wird vom Gesamtvorstand gewählt und den Gesamtvorstand haben wir erst ab dem 1. Januar 2013. Das heisst, wir haben noch vier Vorstandsmitglieder zu bezeichnen. Nicht wir, das heisst, nicht der Staatsrat, um hier ganz klar zum Ausdruck zu bringen. Das ist das erste Mal – und da möchte ich, dass Sie das einmal aufnehmen und dann entsprechend verbreiten –, dass der Walliser Staatsrat und auch das Parlament eine Organisation aufbaut, dieser Organisation 10 Millionen aus dem Finanzhaushalt zur Verfügung stellt und selbst nicht die Mehrheit des Verwaltungsrates bestimmt. Der Staatsrat bestimmt nur eine Person im Vorstand und wenn das dann noch damit verbunden wird, dass man sagt, diese Organisation sei verpolitisiert, dann ist das falsch, ganz klar falsch. Es wird nur der Präsident vom Staatsrat bezeichnet. Acht weitere Mitglieder des Vorstandes, vier kommen aus den Gründungsorganisationen, die restlichen vier werden von der Mitgliederversammlung gewählt. Auf das Ergebnis der Mitgliederversammlung hat der Staatsrat keinen Einfluss, weil er auch über keine spezifischen Stimmrechte verfügt – er hat nicht mehr Stimmen als andere. Also von daher werden diese restlichen vier Mitglieder von der Mitgliederversammlung gewählt.

Und deshalb ganz klar, wenn Sie sagen, dass sei verpolitisiert und man hätte dann diese Überlegungen hier und da... Erstens ist es im Sinne des Aufbaus dieser Organisation, dass wir diesen Weg gewählt haben, und um diesem unendlichen Gerangel um Führungspositionen in dieser Organisation jetzt in dieser Aufbauphase hier ein bisschen Druck wegzunehmen. Aber ich kann Ihnen versichern, dass wir spätestens wenn der Geschäftsführer ernannt ist – und das wird in den nächsten sechs Monaten erfolgen –, dass wir uns da zurückziehen werden. Und das was die Verpolitisierung ist, da habe ich Ihnen – glaube ich – eine klare Antwort gegeben.

J'aimerais aussi répondre – indirectement je l'ai fait en allemand – à la question de savoir pourquoi l'on a pris la présidence *ad interim*: c'est pour un maximum de six mois, pour construire cette nouvelle structure dans la sérénité et pas dans des querelles de discussions pour savoir qui sera le nouveau directeur, qui sera le nouveau président. Maintenant, on jette les bases de cette nouvelle structure pour que celle-ci puisse partir dans de bonnes conditions et dans la sérénité. Mais, dès que le nouveau directeur sera élu, nous, nous sortirons de cette structure, moi je sortirai de cette structure et M. Furger sortira aussi de cette structure. On voulait éviter qu'il y ait de querelles entre des directeurs qui sont en place en posant la question: est-ce que c'est l'un des quatre directeurs qui va, après, chapeauter cette nouvelle structure? Nous, nous avons choisi de dire: non, on va faire un processus de sélection. Et ce processus de sélection, on ne peut que le faire quand tout le comité est élu. Les quatre derniers membres sont élus par l'assemblée. Ici, je peux répondre aussi à des questions en disant que, finalement, moi, je souhaiterais que ces quatre autres soient des entrepreneurs pour apporter ce goût d'entreprendre dans cette nouvelle structure, mais la répartition se fait à travers l'assemblée, une assemblée de membres, qui va choisir les représentants et ce n'est pas le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat choisira une seule personne qui est le président. Et puis, pour justement construire cette nouvelle structure dans la sérénité, on n'est pas déjà parti en mettant ces positions et en mettant des personnes déjà à la tête.

Alors, quelques réponses maintenant dans le détail.

Die sprachliche Verteilung ist auch ganz klar ein Anliegen, und das Anliegen ist eigentlich auch breit abgestützt auch in der neuen Struktur, dass jetzt von diesen vier Mitgliedern, die da zusätzlich noch zu bestimmen sind von der Mitgliederversammlung, dass man hier doch auch dieser sprachlichen Ausgewogenheit Rechnung trägt. In diesem Sinne begrüßen wir es sicher, wenn von diesen vier noch zu bestimmenden Mitgliedern doch ein grösserer Teil auch aus der Sprachregion des Oberwallis kommt. Ich kann Ihnen auch versichern, für mich war es auch wichtig, das Präsidium noch nicht zu bestimmen und auch die Geschäftsführung noch nicht zu bestimmen, solange wir diesen Vorstand noch nicht definitiv bestimmt haben. Um dann auch die einzige Einflussmöglichkeit des Walliser Staatsrates auf diese Führungspositionen zu wahren, wollte ich diese Position sicher nicht als erste vergeben, weil dann haben wir keinen Einfluss mehr vom Staatsrat her, gewisse Entwicklungen zu korrigieren, die nicht in die richtige Richtung laufen würden und dann entsprechend einen guten Start vielleicht überschatten würden.

Den Businessplan haben wir meines Wissens schon der zweiten Kommission des Gesetzes vorgelegt und meines Wissens haben wir diese Unterlagen zugestellt. Ob es da allenfalls zu einem Fehler gekommen ist, was den Businessplan betrifft, das ist möglich, ich weiss es nicht. Aber meines Wissens haben wir alle Unterlagen zugestellt.

Zu diesem Thema 1. November möchte ich Sie an Folgendes erinnern. Das Problem ist, das Inkrafttreten des Gesetzes wird auf den 1. Januar 2013 erfolgen. Das heisst, wir haben dann in der Tat ein Problem mit der Übergangsphase des sogenannten touristischen Jahres, das heisst, wir haben dann ein Problem von der Phase 1. November 2012 bis 1. Januar 2013, wo die Finanzierung dieser Lücke, eigentlich diese Lücke, nicht geklärt ist. Wir haben eigentlich Folgendes gesagt: Der Kanton Wallis, der Staatsrat, hat Wallis Tourismus für diese zwei Monate zusätzliche Mittel zur Verfügung gestellt (Wallis Tourismus ist ja noch bis Ende Jahr aktiv). Wenn man jetzt Ihrem Postulat zustimmen würde, würde man indirekt Wallis Tourismus Geld wegziehen und das neu in die Destinationen geben und dann hätten wir ein Problem, dass dann dieses Geld, das wir wegnehmen und den Destinationen für diese zwei Monate zuweisen, dann fehlt das Wallis Tourismus und dann hätten sie ein Problem, weil die haben jetzt ihre Mittel eigentlich eingesetzt, um eine gute Winterkampagne zu starten und das braucht Mittel. Und deshalb würde ich es persönlich als falsch empfinden, wenn man jetzt hier eigentlich ein Nullsummenspiel macht, das heisst, man nimmt Geld von Wallis Tourismus weg und gibt es den Destinationen; dann haben zwar die Destinationen dieses zusätzliche Geld, aber es fehlt dann Wallis Tourismus. Der Staat hat bereits zusätzliche Mittel Wallis Tourismus für diese zwei Monate zur Verfügung gestellt, so dass es falsch wäre, wenn man jetzt den Kampagnen, die bereits am Laufen sind, diese Geldmittel entziehen würde.

Concernant les arts et métiers, je partage ce souci mais là encore une fois je répète que les quatre derniers membres du comité seront choisis par les membres de l'assemblée. Il faut que ces arts et métiers s'investissent aussi, prennent des participations à cette nouvelle structure. Comme cela, ils auront des voix et, avec ces voix, ils pourront influencer le comité parce que ce sera, à la fin, leur comité.

Concernant un aperçu annuel, oui c'est possible à travers la commission qui est en charge de faire les mandats de prestations entre le département et le Grand Conseil. Et avec le mandat de prestations que nous, le département, signerons avec cette nouvelle structure, une sorte de controlling est faisable, possible et aussi souhaitable.

Concernant Tourisme 2015, le rapport de M. Fellay a été déposé. Le Conseil d'Etat en a pris connaissance et prépare maintenant les modifications législatives. Pour ma part, j'imagine que, au début de la prochaine législature, on pourra arriver avec les réformes législatives nécessaires pour mettre en place les conclusions de cette structure.

Voilà, je pense avoir ainsi répondu plus ou moins à toutes les questions.

Merci du soutien, merci de la confiance.

Il y a toujours une évidence, c'est après le choix des bonnes personnes qui va faire fonctionner cette structure et c'est pour cela qu'il faut vraiment mettre tout en œuvre pour choisir les meilleurs qui seront à la tête de cette organisation. En effet, une structure vit de ses personnes. Je crois que c'est là que l'on doit mettre l'accent pour que ce début des travaux réussisse. Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 16 novembre 2012.*)

Entrée en matière

2. DECISION

**d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement projet
The Ark Energy pour l'année 2012**

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

**über die Zuteilung eines Nachtragskredites zur Finanzierung des Projekts
The Ark Energy für das Jahr 2012**

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Georges Emery / Rapporteur: Daniel Porcellana

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Es ist beeindruckend, wie The Ark Energy in den zwei Jahren 2010 und 2011 mit 3,4 Millionen 23 Projekte in den Schlüsselbereichen Energie und Informationstechnologie unterstützt hat. Erneuerbare Energie und Energieeffizienz sind weltweit in der wirtschaftlichen Entwicklung zum Schwerpunktthema avanciert. Das Wallis mischt hier vor allem auch dank The Arke Energy an vorderster Front mit. Für die CVPO ist es selbstverständlich, dass für The Ark Energy – will sie ihrer Brückenfunktion bis 2015 weiterhin gerecht werden – die erforderlichen Beträge von der Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung in die ordentlichen Budgets 2013 und 2014 aufgenommen werden.

Wir hoffen, dass die Arche anfangs 2015 unbeschadet auf dem Berg Ararat landen und ihre Mission erfüllt haben wird.

Da die drei Kriterien für die Gewährung eines Nachtragskredites von einer Million für The Ark Energy diskussionslos erfüllt sind, ist die CVPO zusammen mit der Finanzkommission einstimmig für die Annahme des Nachtragskreditgesuches und selbstverständlich für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Le groupe PLR soutient la demande de crédit supplémentaire d'un million destiné au financement du projet The Ark Energy pour 2012 pour trois raisons:

1. Ce crédit répond aux trois critères retenus par la commission des finances pour l'examen de telles demandes.

2. Notre canton n'est absolument pas responsable du changement dans la priorisation des projets soutenus par le SECO et du manque de financement de 700'000 francs de sa part par rapport à la convention-programme finalisée au 31 mai 2012. La symétrie canton-Confédération dans le financement fait que la décision provoque un manque de 1,4 million dans le financement.
3. Un refus du crédit provoquerait l'arrêt d'un certain nombre de projets en cours, dont le financement a été accepté par le comité d'experts de The Ark.

Notre canton se doit d'être un pionnier dans le soutien de toute forme de projets liés à la mise en valeur des nouvelles énergies, de leur transport et de la fourniture en énergie de notre canton et du pays, défi majeur des années à venir.

Ce crédit supplémentaire résout la question du financement pour 2012. Pour 2013 et 2014, les montants nécessaires ont été inscrits aux budgets ordinaires de l'Etat. Ne serait-il pas judicieux de prélever ces montants sur le fonds de financement des projets du 21^e siècle plutôt que de faire subir aux budgets ordinaires les aléas liés au changement de priorités des projets soutenus par le SECO, ce d'autant plus que les domaines concernés par un soutien potentiel de la part de ce fonds comprennent celui de l'énergie et de son approvisionnement?

Un refus du crédit et un arrêt des projets constitueraient un signe éminemment négatif dans un domaine où le Valais doit se profiler comme chef de file.

Dans ce sens, le groupe PLR soutient la demande soumise au plenum et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Energie ist Zukunft und die Forschung in der erneuerbaren Energie und der Energieeffizienz ist das Fundament dazu. Der Rückbau von umweltbelastender Energie fordert uns umso mehr, die Forschung in die erneuerbare Energie zu fördern. Zurzeit sind die Alternativenenergien zu teuer und zu wenig effizient. Das Wallis mit seinen Nutzungsmöglichkeiten Wasser, Wind und Sonne kann und muss hier eine Führungsrolle übernehmen.

In der Programmvereinbarung 2012-2015 hat der Bund von den beantragten 2,4 Millionen lediglich 1 Million genehmigt. Die Prioritäten wurden dem wichtigen Industrie- und Tourismusbereich zugesprochen. Die Forschung im Energiebereich hat jedoch für uns Priorität, besonders da 2015 bei der EPFL im Wallis im Energiebereich sieben neue Lehrstühle geschaffen werden. Die Gefahr, dieses Projekt durch fehlende Finanzen zu stoppen, hätte schlimmere Folgen und verschiedene Projektteams müssten aufgelöst werden. Ein Abgang von gutem Fach- und Forschungspersonal wäre unvermeidlich und das Wallis würde weiter gut qualifiziertes Personal verlieren. In der Weitsicht, das Wallis in eine gute Energiezukunft zu führen, unterstützt die CSPO diesen Nachtragskredit, ist für Eintreten und dankt der Finanzkommission für die Grosszügigkeit. Danke.

M. le député Pierre-Alain Délitroz, PDCC:

Concernant le projet de décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement du projet The Ark Energy pour l'année 2012, la décision du groupe PDCC n'a pas été difficile à prendre. En effet, vu l'importance des projets en cours et l'impact positif qu'ils produiront sur le tissu économique valaisan, puisqu'il s'agissait d'un des critères de sélection, vu la nécessité d'assurer la continuité avant l'entrée en force du partenariat avec l'EPFL et l'implantation des chaires énergie en Valais, vu le risque, si les projets devaient être abandonnés faute de moyens financiers, de voir des chercheurs de valeur s'en aller sous d'autres cieux, considérant enfin que cette demande est agréée par l'implacable commission des finances qui lui reconnaît les trois critères d'imprévisibilité, d'urgence et de

nécessité, il est évident que le groupe PDCC accepte avec enthousiasme ce crédit supplémentaire qui se révélera, nous en sommes sûrs, un excellent investissement.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Unsere Fraktion hat die Botschaft zur Gewährung eines Nachtragskredits von einer Million Franken genau angeschaut. Dabei haben wir uns recht viele Fragen gestellt und wenig Antworten gefunden.

Im Grundsatz ist es richtig, die angewandte Forschung im Bereich der Energie bei uns im Kanton Wallis voranzutreiben. Um dies zu tun, schliesst der Kanton mit der Stiftung «The Ark» Leistungsverträge ab.

In der Botschaft vermissen wir Angaben über die real gestarteten Forschungsprojekte. Unter Ziffer 3 «Finanzierung» sind die Projekte für das Jahr 2012 aufgelistet. Dabei wurden insgesamt Beträge von 2,7 Millionen Franken bewilligt.

Die Projekte tragen alle eine Nummer und eine Abkürzung (z. B. «MEU 2012»). Als Leserin der Botschaft erhält man mit keiner Silbe eine Auskunft, was sich real hinter den Projekt-Nummern und den Abkürzungen verbirgt. Es macht verkläusuliert den Anschein, dass sich die Forschungsprojekte vorab mit der Wasserkraft befassen. So wird denn auch in der Botschaft des Staatsrats kaum von Sonnen- und Windenergie gesprochen – beides Energieerzeugungsarten, die in unserem Kanton weit mehr gefördert werden müssten.

Wie gesagt: Über die Projekte selbst steht in der Botschaft nichts. Wer eine Million Franken beantragt, sollte in der Lage oder zumindest willens sein, darzulegen, für was er das Geld einsetzen will.

Da über die Projekte keine Auskunft gegeben wird, können wir uns inhaltlich zu diesen auch nicht äussern. Auch auf der Homepage der Stiftung «The Ark» ist nichts in Erfahrung zu bringen. Auch das stellt mehr Fragen in den Raum, als dass es Antworten hergibt.

Und letztlich war es immer angedacht, dass der Sektor Energie, der so genannte «Blue Ark», im Oberwallis angesiedelt wird. Wir haben Verständnis, dass mit dem geplanten Campus und den künftigen Energielehrstühlen in Sitten im Zentralwallis Energien gebündelt werden. Aber was soll dann der so genannte «Blue Ark» in Visp noch? Dort hat es zwar im Bahnhofgebäude ein Büro, das zwischenzeitlich stark zurückgebildet wurde und eher einer Postadresse gleichkommt. Die Beteiligung der Gemeinde Visp an der «Blue Ark AG» ist von jährlich 165'000 auf 40'000 Franken zusammengeschrumpft. Von Aktivitäten hört man nichts, und Veranstaltungen finden schon erst gar keine statt. Zumindes ist der entsprechende Link auf der Homepage leer.

Hier möchten wir gerne genauere Auskünfte, was geschieht wenn der Oberwalliser Zweig des Blue Ark-Projekts wegfällt: Ist vorgesehen, im deutschsprachigen Teil des Kantons in einem anderen Bereich etwas aufzubauen? Denn es darf nicht sein, dass kantonsweit alle Projekte nur von Siders abwärts angesiedelt werden.

Herr Staatsrat Cina, damit wir uns nicht falsch verstehen: Wir unterstützen die Strategie der Regierung, im Bereich der Energie Wertschöpfung durch angewandte Forschung zu schaffen. Aber die Art und Weise, wie die Stiftung «The Ark» und dort insbesondere im Bereich Energie kutschert, ist absolut ungenügend. Dass plötzlich ein Loch von einer Million Franken besteht, ist auf mangelnde Planung und auf fehlende Disziplin zurückzuführen.

Die Forscher, die an den Projekten arbeiten, sind für diese Situation nicht verantwortlich. Es wäre deshalb falsch, den Zusatzkredit abzulehnen. Damit würden die Falschen bestraft. Aus diesem Grunde sind wir trotz Unbehagen und grossen Fragezeichen für Eintreten.

La discussion est close.

Le président:

Je passe la parole au député Georges Emery.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Une convention-programme qui ne retient pas un objet important pour notre canton, l'impossibilité d'utiliser les moyens NPR de la Confédération qui sont destinés à d'autres secteurs, des projets en cours qui doivent être stoppés et des chercheurs qui devront être orientés vers d'autres mandataires, à l'instar de la plupart des groupes de ce Parlement, la commission des finances n'a aucune volonté que la confiance attribuée au Valais en tant que site de la recherche appliquée soit entamée, surtout à l'heure où le Valais a l'intention, dans les prochaines années, de se doter d'un campus universitaire.

Le projet The Ark Energy est reconnu d'importance pour notre canton. Si les instances fédérales ne l'ont pas retenu, il est de notre devoir de le mener à terme.

Les trois critères d'imprévisibilité, d'urgence et de nécessité sont remplis. C'est pourquoi la commission vous a encouragés à entrer en matière sur cette demande de crédit supplémentaire d'un million et remercie tous les groupes eux aussi d'entrer en matière.

Pour les années à venir, comme l'a dit un de mes préopinants, le budget a été revu en conséquence afin de tenir compte de la volonté du SECO.

Je vous donne rendez-vous vendredi matin pour la lecture de détail.

Merci de m'avoir écouté.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Ich habe einen Fehler gemacht, ich habe zuerst dem Kommissionspräsidenten das Wort gegeben, obwohl ich noch zwei andere Wortmeldungen gehabt habe. Wir holen das jetzt nach. Ich bitte Sie um Entschuldigung.

M. le député (suppl.) Jérôme Dubois, PDCB:

Je ne vais pas contredire le président de la commission des finances en vous disant qu'il ne devrait pas être inutile ici de rappeler que le canton du Valais dispose de très importantes ressources d'énergie renouvelable, en particulier dans le domaine de l'hydraulique. Et même si la solution concrète n'est pas encore définie clairement, il semble bien qu'une large majorité de Valaisans souhaite reprendre la maîtrise de cette richesse naturelle qui, aujourd'hui, est gérée et mise en valeur en grande partie en dehors de nos frontières cantonales.

Mais, il n'y a pas que les kWh et les francs qui s'exilent, il y a aussi les cerveaux, et si on veut réussir le défi d'une gestion valaisanne de nos ressources énergétiques, il faut en premier lieu créer dans ce canton les conditions cadres pour ancrer et développer la recherche et l'ingénierie. Le potentiel est bien là, représenté par des experts reconnus et par une nouvelle génération de scientifiques passionnés et passionnants.

Alors, quand le Conseil d'Etat demande un crédit supplémentaire d'un million pour donner une impulsion, pour créer cette base fondamentale, indispensable pour relever les grands défis énergétiques qui nous attendent, le groupe PDCB entre bien évidemment en matière. Merci.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Rassurez-vous, Monsieur le président Georges Emery, j'abonde évidemment dans votre sens.

Le groupe UDC a étudié avec attention le crédit supplémentaire soumis à notre approbation.

Un investissement dans les domaines technologiques de l'énergie surtout hydraulique ne peut que satisfaire notre groupe.

Le prolongement des projets envisagés avec les futures chaires d'enseignement de l'EPFL recueille également l'approbation du groupe UDC.

Sur la base du rapport de la commission des finances, le groupe UDC entre en matière et je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que le président de la commission des finances veut encore prendre la parole?

Non, ce n'est pas nécessaire.

Ich erteile das Wort an den Herrn Departementsvorsteher.

(...)

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ah! pardon, ich habe im Kopf die Rede vorbereitet und ich habe gemeint, der Präsident gebe das Wort nochmals dem Kommissionspräsidenten. Entschuldigung!

In der Tat ist es heute so, dass wir mit dem Projekt The Ark Energy wirklich einen Grundstein legen für die Zukunft dieses Kantons. Mit dem Projekt «The Ark» haben wir das jetzt seit vier Jahren so aufgebaut, dass sich das Wallis im Bereich dieser erneuerbaren Energien und auch der Wasserkraft, der bestehenden erneuerbaren Energien, sich als das Kompetenzzentrum der Schweiz gemeinsam mit der ETH Lausanne (wenn dann diese Antenne hier aufgebaut wird) zurecht als europäisches Zentrum in diesem Bereich zu positionieren. Das ist ein Zukunftsprojekt; das ist das Projekt, für das ich täglich aufstehe und mir sage: Da können wir alle hier im Saal mit dem Staatsrat einen grossen Teil beitragen, damit diese Ambition für die Zukunft des Wallis entsprechend auch umgesetzt wird. Ich glaube das ist eines dieser Zukunftsprojekte, das es verdient, dass wir dieses wirklich umfassend unterstützen und ich bin sehr dankbar, dass Sie die Bedeutung dieses Projekts für die Zukunft des Kantons Wallis alle erkannt haben und dass alle Fraktionen diesen Weg unterstützen. Es wird ein zukünftiger Weg sein, eben in der nächsten Etappe, wenn es dann darum geht, diese Antenne der ETH Lausanne mit sieben Lehrstühlen im Bereich Energie aufzubauen und dort werden wir dann sicher auch gezwungen sein, Mittel aus dem Fonds für das 21. Jahrhundert einzusetzen – weniger für den Betrieb, aber für die Infrastruktur.

J'aimerais juste répondre à cette question, qui a été posée, je crois, par le groupe PLR, qui parlait du fonctionnement. Pour le fonctionnement, on n'aura pas besoin de passer par le fonds des infrastructures du 21^e siècle. Mais quand on parlera de l'implémentation de l'antenne permanente de l'EPFL en Valais avec les sept chaires dans les domaines de l'énergie (onze chaires en tout) et avec les infrastructures qu'on devra mettre à disposition, aussi avec l'arrivée de la HES-SO sur le même campus, sans le cadre du projet campus, moi, je pense qu'on devrait aller vers ce fonds des infrastructures du 21^e siècle parce que c'est là qu'on construit le Valais de demain, c'est à travers ce projet. Je crois que c'est important de le dire.

Nun möchte ich vielleicht ein bisschen expliziter noch auf die Fragestellung von Frau Helena Mooser Theler eingehen. Ich kann Ihnen versichern, dass Ihr Unbehagen, Ihre nicht komplette Euphorie für dieses Projekt entstanden ist. Ich habe ein gewisses Verständnis und darum werde ich Ihnen noch jetzt Antworten geben, damit sich Ihr Unbehagen noch heute dann beim Eintreten in eine Euphorie entwickelt.

Erstens zu den Projekten

Wir haben in der Tat zwei Schwerpunkte:

1. Wasserkraft
2. Energieeffizienz

Zum Beispiel bei der Wasserkraft haben wir im Rahmen dieses Projekts einen Mikroturbinen-Prototyp entwickelt und der wird anfangs 2013 in Savièse umgesetzt. Dann haben wir ein Start-up-Unternehmen «Sensima» unterstützen können für die Apparatur der prädiktiven Wartung. Dann gibt es ein Pilotprojekt für die Modellierung eines Geschieberückhalts zusammen mit der IDEALP GmbH. Dann gibt es ein Projekt einer neuen Form eines «Entsanders» für Wasserkraftwerke, das zusammen mit der Gesellschaft Stahleinbau und Maschinen im Oberwallis. Dann gibt es eine Beteiligung der Hochschule Wallis an den nationalen Projekten der EHT Lausanne, der ETH Zürich und des Paul-Scherrer-Instituts.

Dann bei der Energieeffizienz gibt es eine Start-up, die wir unterstützt haben, Physeos für die Energieeffizienz von Gebäuden. Wir haben eine Start-up unterstützt, DSPlus für die Energieeffizienz vor allem im Bereich der öffentlichen Beleuchtung. Und dann haben wir ein Pilotprojekt für Smart Grid im Technoark in Siders... Also ich könnte Ihnen eine ganze Liste dieser Projekte darlegen und das sind wesentliche Projekte. Wir haben zum Beispiel ein Pilotprojekt unterstützt mit der Gesellschaft Studer Innotec betreffend einer solarbetriebenen Smart Grid-Insel in Mayens sur le Scex. Also Sie sehen, diese Projekte sind vielfältig. Diese Projekte können wir auflisten; sie verdienen unsere Unterstützung.

Diese Million, die uns fehlt, hat mit fehlender oder mangelnder Planung nichts zu tun. Wir waren im Budgetprozess. Das Budget wird bereits im Februar und dann im Juni gemacht und später hat uns dann der Bund gesagt, wir geben euch die Million, die wir für das eingeplant haben, nicht und deshalb kann man hier nicht von fehlender Planung sprechen.

«Blue Ark» ist ein Projekt, das weiterhin einen wesentlichen Teil bieten kann und zwar muss man sich immer vor Augen führen: Innovation ist nicht standortgebunden. Innovation entsteht in den Unternehmen, das heisst, wenn zum Beispiel Forschungsergebnisse hier bei der Antenne der ETH Lausanne generiert werden, die werden dann in diese bestehenden Unternehmungen transportiert und so können wir – wie jetzt hier im Beispiel der Gesellschaft Stahleinbau – diese Erkenntnisse in bestehende Walliser Unternehmen hineinbringen und so ihnen einen Beitrag zu ihrer Innovationsfähigkeit leisten.

Es wäre falsch zu sagen, dass im Bereich «The Ark» im Oberwallis wirklich alles paletti ist. Da gibt es Fragen, die wir uns stellen müssen. Da gibt es Fragen: Wie können wir das besser integrieren? Aber ich glaube mit diesen Antworten haben Sie ein paar wichtige Elemente zusätzlich erhalten, um dann eben mit Euphorie dieses Projekt zu unterstützen.

Danke.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 16 novembre 2012.*)

3. RAPPORT
de la Commission interparlementaire «détention pénale»
aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel,
de Genève, du Jura et du Tessin pour l'année 2011
BERICHT
der interparlamentarischen Kommission «strafrechtlicher Freiheitsentzug»
an die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf, Jura und
Tessin für das Jahr 2011

Discussion générale:

M. le député Michel Rothen, PDCC:

Il existe des rapports de deux pages A4 bien plus exhaustifs que les diatribes qui s'étendent sur 30 pages. Le document qui nous intéresse à ce point de l'ordre du jour en fait partie.

Nous voulons saluer ici l'intérêt pour notre canton de participer aux travaux de la Commission interparlementaire, présidée d'ailleurs aujourd'hui avec talent par notre collègue Anne-Marie Sauthier-Luyet.

En quelques mots, ce rapport soulève avec pertinence l'intérêt de travailler dans l'esprit d'un concordat qui, l'année passée, a traité entre autres de l'opportunité d'une «concordisation» de la détention avant jugement, analysé les infrastructures pour l'exécution des mesures thérapeutiques, analysé l'évolution du nombre de jours de détention, étudié les règles et les procédures pour les octrois d'allègement et/ou également l'opportunité de la création d'un registre des détenus dangereux adultes.

La Conférence latine des chefs de Départements de justice et police suit d'ailleurs avec attention les travaux de cette commission. Puisque M. Cina est encore avec nous pour traiter de cet objet, je l'invite volontiers avec plaisir et humour à s'inspirer de l'évolution du nombre de jours de détention, dont le taux moyen sur l'ensemble des établissements concordataires reste supérieur à 90% – c'est un objectif qui devrait faire rêver l'hôtellerie valaisanne aussi! Merci pour votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la Commission interparlementaire «détention pénale»:

La commission interparlementaire remplit, sur le plan intercantonal, une fonction similaire à celle des commissions de surveillance sur le plan cantonal.

La Conférence latine des chefs de Départements de justice et police, comme l'a indiqué mon collègue Michel Rothen, lui soumet un rapport annuel sur l'exécution des peines et mesures des adultes et des mineurs.

Vous avez lu dans le rapport de synthèse qui vous a été remis qu'une réflexion est en cours sur l'opportunité d'étendre le concordat à la détention préventive. Cette ouverture permettrait d'utiliser des places disponibles dans certains établissements hors canton en cas de surcharge. Par contre, elle se heurte à des réticences, notamment de la part des avocats et du ministère public qui devraient se déplacer pour les besoins de l'enquête.

Les places pour les mesures thérapeutiques, c'est-à-dire pour la prise en charge de personnes condamnées souffrant de maladies psychiques, sont toujours insuffisantes malgré l'ouverture imminente de Curabilis à Genève qui offrira 60 places. A noter que le canton de Vaud aurait besoin aujourd'hui de 70 places pour les mesures. Donc, Curabilis est plein avant l'heure et pas forcément par des Genevois. Par ailleurs, il s'agit d'une forme de détention extrêmement coûteuse. Curabilis parle de coûts de fonctionnement de l'ordre de 25 millions par année pour un prix de pension quotidien de 1'300 à 1'500 francs par jour par détenu.

Les tarifs de détention seront rediscutés dans le cadre du concordat pour être adaptés au 1^{er} janvier 2015. Pour le calcul de ce prix, on tient compte de ce que chaque canton apporte aux autres. Le Valais dispose du centre de Pramont qui accueille les mineurs et les jeunes adultes de sexe masculin des autres cantons.

Les jeunes filles condamnées exécutent actuellement leurs peines à l'extérieur du concordat latin, Neuchâtel n'ayant pas encore terminé la rénovation de ses bâtiments.

On comprend aisément que la construction d'établissements pénitentiaires ne constitue pas une priorité dans les cantons. Cependant, certains tardent à mettre en place les structures concordataires, qui font cruellement défaut.

Dans ce sens, la commission se réjouit de l'ouverture en été 2013 de Palézieux pour les mineurs et les jeunes adultes.

Après une légère baisse au premier semestre 2011 liée au changement du code pénal, l'évolution du nombre de jours de détention est repartie à la hausse et cette tendance se confirme au premier semestre 2012.

L'enquête administrative demandée par les autorités neuchâteloises après l'évasion d'un détenu dangereux lors d'une sortie accompagnée le 27 juin 2011, enquête réalisée par le professeur Claude Rouiller, a mis en évidence des dysfonctionnements dans l'échange d'informations entre les autorités du canton de condamnation et les autorités du canton de détention (ce sont parfois deux concordats différents).

Etonnamment, le système latin, c'est-à-dire le nôtre, en matière d'allègement de peines est plus strict que celui des concordats de Suisse alémanique. La principale différence vient du fait que le système alémanique repose sur la compétence du directeur d'établissement tandis que, dans nos cantons latins, ces décisions sont sous la compétence des autorités de placement qui disposent de davantage de recul.

Forte de ce constat, la Conférence nationale des directeurs de justice et police a mandaté les organes compétents des trois concordats nationaux pour harmoniser les pratiques cantonales et améliorer le flux d'informations.

La création d'un registre des détenus dangereux, point éminemment important, n'a pas obtenu l'aval des Chambres fédérales qui ont évoqué des difficultés techniques. Allez savoir! Actuellement, ce registre se révèle indispensable et la commission interparlementaire a demandé à la conférence latine d'y donner suite. Selon les informations transmises lundi par M^{me} la conseillère d'Etat Béatrice Métraux en séance de la CIP à Bellechasse, des solutions sont actuellement à l'étude.

En juin 2012, notre commission a pris congé de M. Henri Nuoffer, secrétaire général de la CLDJP, qui a fait valoir son droit à la retraite. Véritable référence nationale en matière d'exécution des peines et de politique d'asile, M. Nuoffer a largement participé au développement de la collaboration intercantonale. Il sera désormais remplacé dans cette tâche par M^e Blaise Péquignot de Neuchâtel.

Je saisis l'occasion pour remercier mes collègues valaisans dans cette commission, M. Michel Rothen et M^{me} Michelle Grandjean Böhm, pour leur précieuse collaboration.

Merci de votre attention soutenue.

Der Präsident:

Merci Madame la présidente de la commission.

Den Bericht nehmen wir so zur Kenntnis. Die Frau Staatsrätin wünscht das Wort nicht.

Traitements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. MOTION

**du député (suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, et cosignataires concernant
supprimer les lois superflues! (16.03.2012) (2.219)**

MOTION

**von Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend überflüssige Gesetze abschaffen! (16.03.2012) (2.219)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Ich gehe davon aus, dass Sie mit der Antwort einverstanden sind.

5. POSTULAT

du groupe CSPO, par le député Urban Furrer, concernant une indemnisation appropriée des engagements de longue durée des membres des services du feu (16.03.2012) (*motion transformée en postulat lors du développement*) (2.220)

POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban Furrer, betreffend angemessene Entschädigung von Langzeiteinsätzen der Feuerwehrangehörigen (16.03.2012) (*Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt*) (2.220)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Mit der Antwort auf mein Postulat über die Entschädigung von Langzeiteinsätzen der Feuerwehrangehörigen bin ich nicht einverstanden.

In meinem Postulat verlangte ich vom Staatsrat, Massnahmen zu ergreifen, dass Langzeiteinsätze der Feuerwehrangehörigen angemessen entschädigt werden.

Während Angehörige der Armee bzw. des Zivilschutzes für ihre Dienstleistung eine Erwerbsausfallentschädigung erhalten, erhalten die Angehörigen der Feuerwehr nur eine vergleichsweise bescheidene und je nach Gemeinde unterschiedlich hohe Entschädigung.

Die Feuerwehrkoordination Schweiz (FKS) verlangt für Ernstfalleinsätze Vergütungen von zwischen 30 und 50 Franken pro Stunde; tatsächlich ausgerichtet werden je nach Gemeinde meistens Stundenansätze von 15 bis 50 Franken.

Der vorliegenden Antwort ist zu entnehmen, dass ich für die Entschädigung der Feuerwehreinsätze vom Staatsrat die Einführung eines Entschädigungssystems analog der Erwerbsersatzordnung (EO) verlange. Das ist falsch und entspricht nicht meiner Forderung. Ich verlange einfach nur gleicher Lohn für gleiche Arbeit.

Ich will nicht weiter auf die Antwort auf mein Postulat eingehen – eine Anregung habe ich trotzdem:

Seit dem 1. Januar 2012 ist der Zivilschutz professionalisiert und kantonalisiert. Der Zivilschutz ist der Erwerbsersatzordnung (EO) unterstellt und somit sollte das Problem der Entlohnung auch geregelt sein. Bei einem Grossereignis ist schnellstens der Zivilschutz anzubieten, somit wird der Einsatz der Feuerwehren auf ein Minimum reduziert und den Gemeinden fallen auch minimale Kosten an.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Also sind Sie mit der Antwort soweit einverstanden? Gut.

Frau Staatsrätin, wünschen Sie das Wort? Nein.

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

6. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe NANTERMOD, concernant la
LIAS révisée: qui a raison? (09.05.2012) (2.228)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe NANTERMOD, betreffend
revidiertes GES: Wer hat recht? (09.05.2012) (2.228)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Le 11 mars 2011, le Grand Conseil a voté une révision de la loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS) ici même à l'unanimité.

Suite à une initiative parlementaire déposée par notre groupe, le législateur a décidé d'un programme de stages ou d'emplois obligatoires pour les requérants de l'aide sociale non exemptés par le règlement.

L'article 11 alinéa 3 de la LIAS stipule – et ici la loi est très claire: «Pour la procédure d'évaluation, le bénéficiaire de l'aide sociale est assigné:

- a) à la vérification de sa capacité de travail sous forme de stages ou d'emplois à durée déterminée;
- b) au bilan de ses aptitudes professionnelles (ce sont donc deux alinéas cumulatifs);
- c) et au besoin par une évaluation médicale par le médecin traitant ou à l'Office cantonal AI.»

La loi semble donc très claire, voire limpide.

Ce postulat pose une question essentielle, à savoir celle du respect d'un principe cardinal de toute démocratie qui se respecte, je veux parler ici du principe de la séparation des pouvoirs. Notre Constitution valaisanne contient, elle, ce principe en ses articles 36 et suivants. Il ne s'agit pas ici de faire une déclaration de guerre aux autres pouvoirs, en l'occurrence au pouvoir exécutif que, Madame la présidente et Messieurs les conseillers d'Etat, vous incarnez, mais simplement de rappeler qui est compétent pour décider quoi.

Je reviens à l'objet de notre postulat.

En mars 2011 donc, notre Parlement a voté, à l'unanimité, la révision de la LIAS. En son article 11 alinéa 3 (je vous l'ai lu auparavant), nous avons réglé que tout requérant de l'aide sociale devait effectuer un stage pratique.

Or, en mars 2012, trois mois après l'entrée en vigueur de cette loi, le DSSI a tenu une conférence de presse pour expliquer cette loi, comment il allait l'exécuter. Ainsi, s'agissant de l'exigence du stage pratique, il a expliqué qu'il n'était pas obligatoire. Alors, interpellé par nos rangs, le Conseil d'Etat a maintenu cette interprétation.

De l'avis du groupe PLR, cette attitude viole le principe de la séparation des pouvoirs.

Dans le texte qui nous a été présenté, sa conclusion ne donnait pas satisfaction à quelques fractions dans ce Parlement, il y avait un souci juridique.

C'est pourquoi je me permets de remplacer juste ce dernier paragraphe et de demander ici au Conseil d'Etat de faire respecter cette loi, par conséquent la volonté du législateur.

Nous demandons, en plus, à la commission de gestion de se pencher sur ce cas et de donner une suite à notre postulat.

Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

7. POSTULAT

**du groupe PLR, par les députés Marc-Henri GAUCHAT et
Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, concernant l'examen médical de l'aptitude à la
conduite des chauffeurs professionnels (09.05.2012) (2.229)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Marc-Henri GAUCHAT und Grossrätin
Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, betreffend medizinische Fahreignungsprüfung
für Berufschauffeure (09.05.2012) (2.229)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Marc-Henri Gauchat, PLR:

Suite à la modification de l'ordonnance sur la circulation routière, le Service cantonal de la circulation et de la navigation a confié l'exclusivité du mandat d'examen médical d'aptitude à la conduite des professionnels de la route au Centre d'expertise médical (CEM) du RSV, au détriment des médecins installés et demandant aux chauffeurs professionnels de se rendre soit à Martigny, à Sierre ou à Viège.

Premier constat: La Société médicale du Valais n'a même pas été consultée ou informée du changement.

Deuxième constat: A ma connaissance, le CEM ne dispose que d'un seul médecin remplissant les conditions d'expert selon l'ordonnance sur la circulation routière. C'est lui qui supervise le travail principalement effectué par des assistants en formation, avec rotation chaque 3 à 6 mois, donc certainement moins qualifiés que les médecins installés. Il y a des plaintes des usagers concernant les prestations fournies, c'est ce que me rapportent les médecins traitants et plusieurs expertises font l'objet de recours.

Troisième constat: Qui doit traiter ces recours? Les organismes hors canton refusent de les prendre en charge, ils sont surchargés. Nous sommes devant une impasse.

Quatrième constat: La loi sur la protection des données n'est pas respectée, car le CEM procède aussi à des expertises dans d'autres domaines, pour l'assurance-invalidité par exemple. Il n'est pas exclu qu'un usager ne doive passer plusieurs fois auprès du CEM pour l'AI et ensuite pour son permis. Des données récoltées dans un domaine risquent d'influencer la décision d'aptitude à la conduite dont les critères doivent se fonder uniquement sur l'ordonnance sur la circulation routière.

Cinquième constat: Une centaine de médecins valaisans ont suivi en 2012 les cours du Collège romand des experts en aptitude à la circulation automobile pour le Valais romand et de l'Institut für Rechtsmedizin de Zurich pour le Haut-Valais. Ces cours reconnus par l'Office fédéral de la circulation routière leur confèrent la qualité d'expert.

Conclusion

Il n'y a plus d'excuse pour ne pas utiliser les compétences des médecins valaisans formés en la matière et qui seraient à même d'éviter plusieurs des situations que j'ai décrites, notamment celles des recours et du respect de la protection des données.

Ce postulat demande au Conseil d'Etat de revoir sa position sur le mandat exclusif confié au CEM, de reconnaître les médecins formés comme experts et de consulter les partenaires pour arriver à une solution optimale pour tous.

Je vous remercie de soutenir ce postulat et de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

8. POSTULAT

du député Marc-Henri GAUCHAT, PLR, et cosignataires concernant le poste de médecin conseil au SCN (09.05.2012) (2.230)

POSTULAT

von Grossrat Marc-Henri GAUCHAT, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Stelle eines Vertrauensarztes bei der DSUS (09.05.2012) (2.230)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Marc-Henri Gauchat, PLR:

Le Service cantonal de la circulation et de la navigation (SCN) devrait disposer d'un médecin conseil expert attiré comme dans la plupart des cantons. Certains services de l'Etat en ont déjà un, par exemple le Service de la protection de la jeunesse pour les procédures d'adoption.

Son profil: un médecin avec des compétences à la fois médicales et juridiques du domaine de la circulation routière.

Pourquoi?

Il s'agit d'assurer une unité de doctrine et une constance dans le traitement des problèmes de santé en relation avec l'aptitude à la conduite et la circulation routière.

C'est le médecin conseil qui doit servir de personne de référence pour le SCN, les experts et les centres d'expertises en Valais et hors canton, par exemple les relations avec le Centre d'expertise de psychologie et de médecine du trafic de Lausanne.

Il devrait aussi mettre ses compétences à disposition des médecins installés pour les renseigner sur les diverses procédures et questions qui se posent constamment dans ce domaine en plein développement.

C'est le médecin conseil qui devrait procéder à l'examen de tous les dossiers d'accidents en relation avec des problèmes de santé et qui pourrait définir les examens nécessaires à effectuer auprès des experts et assurer le suivi des cas.

Le médecin conseil, c'est aussi une solution pour assurer le respect de la loi sur la protection des données et du secret médical qui concerne aussi les conducteurs de ce canton.

Le SCN pourrait se concentrer exclusivement sur ses tâches administratives et juridiques.

Financièrement, le SCN pourrait réaliser une opération blanche car les prestations fournies par le médecin conseil pourraient être répercutées entièrement sur les conducteurs, comme c'est déjà le cas à FR, NE ou VD.

Ce postulat demande donc au Conseil d'Etat d'étudier la question de la création et la mise au concours d'un poste de médecin conseil expert, à temps partiel au moins, auprès du SCN, pour faciliter la gestion des cas complexes et offrir un service de qualité aux conducteurs valaisans.

Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

9. POSTULAT
du groupe PDCC, par le député Pascal BRIDY, concernant rassembler les
motoneiges pour limiter les nuisances (10.05.2012) (2.231)
POSTULAT
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend Trainingszonen
für Motorschlitten (10.05.2012) (2.231)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

L'usage de la motoneige s'est développé et dépasse le domaine utilitaire ou plaisancier. L'activité sportive s'est développée et on peut dénombrer plusieurs talents valaisans dans cette catégorie sportive.

Le problème, c'est que n'ayant pas de terrain d'entraînement à disposition, ces sportifs doivent certainement s'entraîner un peu n'importe où en hiver et uniquement en quad en été. Et cela entraîne une dilution de la pollution sonore et un agacement proportionnel à cette dilution des promeneurs en peau de phoque ou en raquettes.

La solution serait simple: accorder à ces sportifs l'autorisation d'utiliser des zones d'entraînement bien délimitées, choisies et déterminées en fonction d'un moindre mal, par exemple les zones de protection des sources protégées, les promeneurs, la faune, la flore, etc.

Le rassemblement des motoneiges entraînerait partout ailleurs une diminution de la gêne occasionnée et de la pollution sonore tant pour les usagers que pour la faune.

L'autorisation d'une ou de plusieurs zones ajouterait encore un atout à la palette touristique cantonale et c'est souvent une clientèle bonne consommatrice que le tourisme valaisan se réjouirait certainement d'accueillir.

Nous demandons au Conseil d'Etat de se pencher sur cette proposition, qui apporterait des solutions avantageuses à tous, tant aux usagers qu'aux adversaires des motoneiges qui, au demeurant, les trouvent souvent bien pratiques tout de même quand ceux-ci véhiculent le ravitaillement dans les mayens et parfois même des pompiers car, c'est bien connu, c'est souvent en hiver qu'on fait du chauffage.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

10.MOTION

du groupe UDC, par le député Régis PERRIN (suppl.), Guillaume VANAY (suppl.), Roger ECOEUR et Charles CLERC, concernant la nationalité des étrangers criminels dans les communiqués (11.05.2012) (2.232)

MOTION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Régis PERRIN (Suppl.), Guillaume VANAY (Suppl.), Roger ECOEUR und Charles CLERC, betreffend Erwähnung der Nationalität der ausländischen Straftäter in den Medienmitteilungen (11.05.2012) (2.232)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Régis Perrin, UDC:

Par cette motion, le groupe UDC demande de la transparence lors des communiqués de police et de presse. Il en va, en effet, du droit de chaque citoyen de connaître la nationalité de l'auteur d'un méfait.

Une information claire et précise servira à transmettre les faits dans leur justesse, évitant les suppositions et extrapolations qui tendent à stigmatiser telle ou telle population.

Il serait bon aussi, dans les limites du cadre légal, d'évoquer également le fait qu'un délinquant soit suisse naturalisé et, le cas échéant, son origine.

Grâce à cette transparence, nous pourrions donc enfin obtenir des statistiques fiables ainsi qu'une forte diminution des présomptions et de l'accusation sans fondement de membres d'une même communauté.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Catherine Dayer, PDCB:

Messieurs les motionnaires, comment imaginez-vous qu'en déposant une telle motion, vous ne stigmatisez pas la population étrangère? Vous tentez bien maladroitement de suggérer qu'elle va soulever plus de sympathie envers certains. Je crois que cette motion ne fait qu'attiser racisme et xénophobie.

Le titre choisi en est un lapsus révélateur. «Criminels» est associé au mot «étrangers» alors que ce mot «étrangers» est clairement superflu si l'on vise uniquement la transparence.

Dans les faits, comment fonctionne la communication de la police cantonale? Selon un de ses communiqués, voici sa politique de communication, je cite: «Depuis de nombreuses années, nous indiquons la nationalité des auteurs présumés et, s'il s'agit de Suisses, également le canton d'origine. La communication s'opère dans le respect de la présomption d'innocence et de la protection de la personnalité.»

Dans votre texte, vous relevez une opacité, un manquement de communication et vous demandez plus de clarté. Après la votation de cet objet, vous ne constaterez aucune différence parce que ce que vous demandez, dans les faits, se pratique déjà.

Cette pratique se base sur la loi sur l'information qui demande à ce que l'on communique, tout en faisant preuve de bon sens bien entendu.

Nous demandons la transformation de cette motion en postulat. Il est important que la police puisse garder la marge de manœuvre nécessaire pour faire preuve de retenue dans les cas où cela serait utile. Le bon sens doit être de mise et le rôle de protection de la police ne doit pas être sous-évalué.

Dans la mesure où vous accepterez de transformer cette motion en postulat, le groupe PDCB est prêt à soutenir ce texte car, comme la police et comme les citoyens de ce canton, nous soutenons la transparence et le droit à l'information.

M^{me} la députée (suppl.) Carole Furrer, PDCC:

La question est de savoir si le fait de mentionner systématiquement la nationalité des personnes concernées dans les communiqués de presse du ministère public et de la police apporterait aux citoyens suisses ainsi qu'aux communautés étrangères une plus-value.

Le droit actuel donne déjà la possibilité d'indiquer la nationalité des délinquants, mais pas de manière systématique.

Les motionnaires souhaitent donc une indication systématique de la nationalité. Le droit pénal fédéral ne fait aucune distinction de ce genre que ce soit au niveau de la race, de la nationalité ou de la religion. Les articles 1 à 9 du code pénal insistent sur l'égalité de tout être humain devant la loi. Les seules exceptions sont répertoriées à l'article 9 et concernent les militaires et les mineurs. Il en va de même du code de procédure pénale qui garantit à son article 3 alinéa 2 lettre c un traitement équitable à «toutes les personnes touchées par la procédure».

A l'exception des infractions à la législation propre à leur statut d'étrangers, ceux-ci ne sont jamais distingués des citoyens suisses.

Le code pénal et le code de procédure pénale ne faisant pas de distinction en raison de la nationalité des auteurs d'infraction, y a-t-il lieu d'en faire par une disposition de droit cantonal?

De plus, le principe de transparence demandé dans la motion se heurte au principe prépondérant de la présomption d'innocence du prévenu stipulé à l'article 74 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Les motifs qui autorisent le ministère public à donner des informations à la population sont énumérés à l'article 74 alinéa 1 du code de procédure pénale. La lettre d, qui nous concerne aujourd'hui, permet par la notion de «portée particulière de l'affaire» d'autoriser une exception et de mentionner la nationalité des personnes poursuivies.

Notre droit actuel est donc largement suffisant et transparent.

Dans la majorité des cas, la nationalité du délinquant n'est pas un élément utile pour comprendre le dossier. Et surtout, la révélation de la nationalité d'un délinquant a souvent un effet de discrimination indirecte en jetant l'opprobre par ricochet sur l'ensemble des personnes de cette même origine.

Le but caché de cette motion n'est-il pas à nouveau de stigmatiser une certaine catégorie de personnes?

Et qu'en serait-il des Suisses? Le principe d'égalité de traitement voudrait que l'on stipule le canton d'origine. Mais pour une personne qui n'a jamais vécu dans son canton d'origine, quel sens cela aurait-il? De plus, pour le Valais, faudrait-il faire la différence entre le Haut et le Bas, et pourquoi pas entre un Saviésan et un Contheysan?

Ce qui nous intéresse, c'est la proportion de délinquants étrangers et cette motion n'apporterait aucune transparence supplémentaire vu que la proportion d'étrangers faisant l'objet de poursuites pénales est publiée dans le rapport annuel du ministère public. La transparence existe et est suffisante. En outre, comme déjà mentionné, l'article 74 alinéa 1 du code de procédure pénale permet déjà dans une large mesure de mentionner la nationalité dans un communiqué.

Pour toutes ces raisons, il n'y a pas lieu de créer une disposition de droit cantonal concernant la nationalité des auteurs d'infractions, disposition qui serait de toute façon certainement contraire au droit supérieur, selon un avis de droit du professeur Thomas Fleiner de l'Université de Fribourg.

Le groupe PDC du Centre rejette cette motion qui n'apporte aucune plus-value et vous invite à le suivre.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

A lire le texte de la motion, le groupe UDC serait le parti qui protégerait les bons étrangers contre les sales moutons noirs.

C'est une énorme tromperie et une tromperie permanente de l'UDC, parti dangereusement xénophobe, qui n'hésite pas à mettre en danger l'économie de notre pays par ses excès récurrents. Il suffit de voir leur initiative «Stopper l'immigration massive», dont l'affiche montre des bottes étrangères qui écrasent et foulent aux pieds le drapeau helvétique et qui fait, une fois de plus, l'amalgame entre tous les étrangers qui seraient tous des criminels potentiels.

Au nom de la LIPDA, le groupe UDC demande d'imposer à la police et aux autorités judiciaires de mentionner systématiquement la nationalité des délinquants dans leurs communiqués. Il faut remarquer la manipulation grossière qui consiste à n'évoquer que la transparence et à passer sous silence la protection des données de la LIPDA, loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage.

C'est un sommet de la manipulation et de stigmatisation.

Le groupe ADG s'oppose à cette motion excessive, inutilement contraignante et qui constitue, selon nous, une ingérence du Parlement dans un domaine du domaine de l'exécutif.

Nous faisons confiance aux autorités, à la police et aux autorités judiciaires, et estimons qu'il leur appartient de gérer leur communication et d'évaluer l'opportunité de mentionner la nationalité des délinquants. En effet, cela n'est pas automatiquement dans l'intérêt ni des victimes ni de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Au contraire, cela pourrait parfois contribuer à mettre de l'huile sur le feu et à aggraver la situation.

Je ne reviendrai pas, puisque ceci a déjà bien été évoqué, sur le principe de la présomption d'innocence.

Par cohérence, le groupe ADG refuse cette motion – et refuse son éventuelle transformation en postulat – car simplement elle n'a pas lieu d'être.

M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:

Dans tout le pays, la proportion des membres du groupe sanguin A+ est particulièrement élevée parmi les délinquants. Le Valais ne fait pas exception. De fait, chez nous également, certains groupes sanguins se retrouvent plus régulièrement que d'autres à l'origine de délits, plus précisément même de certains types de délits. Cela, les Valaisans ont le droit de le savoir. Or, trop souvent, on essaie de le leur cacher. Cette opacité va parfois à fin contraire. En effet, faute que certains de ces groupes soient clairement identifiés, ce ne sont pas les groupes concernés qui sont stigmatisés mais bien tous les groupes sanguins A, A+ et A-, y compris ceux qui sont parfaitement intégrés et qui ne commettent pas plus de rejets que le groupe sanguin B.

Ai-je déjà rédigé la prochaine motion de ce groupe politique? Je n'en sais rien.

Afin d'éviter cette prochaine étape, le groupe PLR s'oppose à cette motion et à l'éventuel postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je passe la parole encore une fois à l'auteur de la motion.

M. le député (suppl.) Régis Perrin, UDC:

Suite à la demande du groupe PDCB, j'accepte la transformation de la motion en postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Abgeordneter.

Wir haben gehört, er akzeptiert die Umwandlung in ein Postulat. Ich habe aber auch gehört, dass auch das Postulat bekämpft wird und so kommen wir jetzt zur Abstimmung.

Par 90 voix contre 23 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.232 transformée en postulat du député (suppl.) Régis Perrin.

Damit ist diese Motion, respektive das Postulat, erledigt.

11.INTERPELLATION

du groupe UDC, par les députés Jean-Luc ADDOR, Eric JACQUOD et Anne LUYET (suppl.), concernant les demandeurs d'asile aux Pinèdes: quelle incidence sur la sécurité? (12.06.2012) (2.234)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR, Eric JACQUOD, und Grossrätin (Suppl.) Anne LUYET, betreffend Asylbewerberzentrum Pinèdes: Auswirkungen auf die Sicherheit? (12.06.2012) (2.234)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Ich erteile das Wort an die Staatsratspräsidentin.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich kann wie folgt auf die Interpellation Antwort geben:

Dans son interpellation, le groupe UDC demande au Conseil d'Etat...

Der Präsident:

Entschuldigung! Der Interpellant wünscht noch das Wort zuerst!

Alors je passe la parole au député Jean-Luc Addor; excusez-moi!

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je l'avais demandée auparavant; je remercie le président de me la donner quand même.

Je voulais simplement dire que l'objet de cette interpellation, c'est certains effets collatéraux de l'implantation de centres de demandeurs d'asile en zone urbaine.

Dans un précédent épisode, je dirai, qui avait eu lieu au même endroit, il y a quelques années, on avait eu le sentiment qu'on ne nous disait pas tout parce que ça heurte certaines oreilles sensibles et ça déplaît, semble-t-il, jusque d'ailleurs parfois dans cette Assemblée.

Néanmoins, cette fois-ci, il nous est revenu certains faits, par exemple celui qu'on aurait découvert dans je ne sais quelle chambre du centre des Pinèdes l'un ou l'autre objet qui auraient été dérobés peu auparavant dans le secteur et notamment dans un secteur de locatifs qui est tout proche. J'entends dire aussi que, assez fréquemment, il y a des groupes de 8 ou 10 demandeurs d'asile qui profitent de moments où il y a très peu de personnel dans

certains magasins pour passer un peu tous ensemble aux caisses (on voit à peu près le genre de chose que cela peut donner).

Et puis, il y a peut-être juste une question pratique (je ne sais pas si on peut le savoir ici) qui est celle de savoir dans quel centre (si c'était aux Pinèdes), le demandeur d'asile qui s'est encastré récemment quelque part le long de l'autoroute était hébergé?

Merci, Madame la présidente, pour votre réponse.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Herr Grossrat Jean-Luc Addor, Sie haben in der Interpellation Fragen aufgeworfen und ich gebe Ihnen auf diese Fragen Antwort. Was die letzte Frage betrifft, dort müsste ich mich erkundigen, wo dieser Asylsuchende untergebracht wurde oder ist und wo er wohnt.

Dans cette interpellation, le groupe UDC demande au Conseil d'Etat d'indiquer au jour de sa réponse quand les premiers demandeurs d'asile sont arrivés au centre La Pinède et combien d'infractions et de quels types sont parvenues à la connaissance de la police.

Le centre de la Pinède a été rouvert en mai 2012.

Au 2 octobre 2012, la police cantonale est intervenue au centre à six reprises suite à des événements particuliers, notamment suite à un vol par effraction, à un vol à l'étalage, à une menace après une bousculade entre deux pensionnaires ainsi qu'à trois altercations verbales entre requérants.

Il y a lieu ici de bien faire la distinction entre les interventions de la police qui ont été menées au centre pour les événements cités ci-dessus et les interventions qui ont été faites à titre préventif, pour des contrôles de routine ou pour l'exécution des renvois de requérants d'asile.

Dans le cadre des patrouilles menées à proximité du centre La Pinède, la police cantonale a régulièrement l'occasion d'entrer en contact avec les riverains et les commerçants de Pont-de-la-Morge et de Conthey. Il n'est relevé aucun sentiment négatif ciblant la Pinède et ses occupants ou mettant en cause une insécurité particulière.

Ich denke ich habe Ihnen hier die detaillierte Auskunft gegeben. Sie können diese Antwort auch schriftlich haben und so können Sie genau aufzählen was passiert ist und was nicht passiert ist und das schützt uns wirklich vor Allgemeinheiten.

12.INTERPELLATION

du député Diego CLAUSEN, CSPO, et cosignataires concernant des subventions pour les locaux des services du feu (14.06.2012) (2.235)

INTERPELLATION

von Grossrat Diego CLAUSEN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Subventionen für Feuerwehrlokale (14.06.2012) (2.235)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Ich erteile der Departementvorsteherin das Wort.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Es geht um das Feuerwehrlokal in Täsch. Ich wurde mehrmals kontaktiert nachdem eigentlich die Sache klar war. Die Gemeindeverwaltungen erhalten Subventionen für den

Bau von Feuerwehrlokalen, aber diese Subventionen müssen bewilligt werden. Wir sprechen 43% an Subventionen vom bewilligten Betrag.

Das war wirklich auch der Fall in Täsch. Es geht nicht an, dass eine Gemeinde einen übermässig grossen Bau bewerkstelligt und dann die Hoffnung hat, es werde alles bewilligt. Der Kanton sagt klar, welcher Anteil eines Feuerwehrlokals subventionsberechtigt ist oder nicht und nach den neuen Grundsätzen des neuen Finanzausgleichs ist auch der Subventionsansatz klar.

Bei Täsch oder ähnlichen Gemeinden handelt es sich um Feuerwehren der Kategorie 3 und 4. Hier legen wir den Höchstwert auf Total 900 Franken fest und eben diese 43% entsprechen dann ungefähr der Hälfte dieser Summe. Wir haben ähnliche Feuerwehrlokale im Ober- und Unterwallis mit der ungefähr gleichen Summe subventioniert.

Es sind Richtlinien, die Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär basiert sich auf den Richtlinien. Das ist eine Zusammenfassung der gültigen Gesetze und der baulichen Mindestmassnahmen und wir möchten auch, dass eine Einheitlichkeit besteht bei der Nutzung der Lokale und eben wir möchten vermeiden, dass es Missstände gibt.

In dem Sinn ist es bedauerlich, was in Täsch am Prozess falsch gelaufen ist, auch mit der Kommunikation und ich denke es war wirklich nicht der Fehler vom Departement und die Gemeinde Täsch muss diese Richtlinien auch akzeptieren.

13.MOTION

des groupes UDC et SVPO / Freie Wähler, par les députés Nadine REICHEN MAURY (suppl.) et Franz RUPPEN, concernant à visage découvert (14.06.2012) (2.236)

MOTION

der Fraktionen UDC und SVPO / Freie Wähler, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine REICHEN MAURY und Franz RUPPEN, betreffend: Mit unverhülltem Gesicht (14.06.2012) (2.236)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Il est temps, Mesdames et Messieurs, que tombent les masques. On peut disserter à longueur de journée sur ce sujet mais il importe de considérer que notre motion n'a en tout cas pas pour but d'introduire une guerre de religion.

Non, il s'agit simplement d'une obligation minimale imposée à toute citoyenne ou tout citoyen vivant dans notre pays d'avoir le visage découvert et bien visible dans certaines situations de vie pour tous, en particulier dans les contacts et activités de tout un chacun avec les représentants de l'ordre ou engagés dans une tâche officielle.

En effet, notre loi civile doit être la même pour tous. Il s'agit d'une question d'égalité devant la loi. Mais, il est bien entendu que le législateur peut prévoir des aménagements. Ainsi, par exemple, lors de contrôles ou de fouilles de police qui doivent être exercées par des femmes lorsque nous avons affaire à des femmes.

En résumé, notre motion est une mesure de bon sens et elle doit être interprétée de cette manière.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die SVP will die Schleier lüften.

Beim Durchlesen dieser Motion tauchte bei mir die Frage auf: Wie viele Gewaltdelikte mit verschleierte Täter gab es überhaupt im Wallis? Waren es acht, vielleicht fünf oder zwei oder vielleicht gar keiner? Nehmen wir diese Motion an, dann hat beispielsweise eine Klosterfrau bei der Billettkontrolle im Zug oder beim Betreten eines

öffentlichen Gebäudes, beispielsweise einer Schule, ihren Schleier auszuziehen. Ebenso hat die Braut ihren Brautschleier auf dem Zivilstandsamt frühzeitig zu lüften. Oder nehmen Sie oder ich in den kalten Wintermonaten an einer Veranstaltung im Freien teil, dürfen wir unsere Ohren mit einer Jackenkapuze wärmen...

Die Motion schießt ganz klar über das Ziel hinaus; sie ist unnötig und sie ist überflüssig. Lehnen wir sie ab.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le groupe PLR a été interpellé par la motion du groupe UDC.

En effet, si certains points nous semblent pertinents et méritent réflexion, cette motion mélange des pommes et des poires, des problématiques sécuritaires et des éléments d'ordre religieux, des problèmes réels et d'autres imaginés par les auteurs.

Sur la partie sécuritaire tout d'abord, soit le port de cagoules lors de manifestations, qu'elles soient notamment sportives ou autres, le groupe PLR pense qu'il vaut la peine d'étudier cette question. Plusieurs cantons ont déjà légiféré là-dessus et, ayant déposé une intervention similaire lors de la précédente législature, notre groupe souhaite connaître l'avis du département, respectivement de la police, sur cette proposition.

La deuxième partie de cette motion vise les personnes portant un voile intégral. Cela n'a rien à voir avec une problématique sécuritaire, il s'agit d'une question religieuse. Au niveau fédéral, les estimations font état de 100 à 150 cas par année, donc certainement bien peu en Valais.

D'ailleurs, j'invite les membres de cette Assemblée ayant déjà croisé une personne portant un voile intégral dans notre canton à lever la main.

(Personne ne se manifeste.)

Merci. Cette Assemblée est élue pour être représentative de la population valaisanne et, voyant le résultat, c'est évidemment un problème qui n'existe pas en Valais ou alors de manière très marginale.

Eh oui!, pour reprendre l'expression des motionnaires, bas les masques! Il ne s'agit pas de bon sens mais d'électoratisme de bas étage. L'UDC ne voudrait-elle pas se focaliser sur les vrais problèmes, les problèmes importants de ce canton?

Les personnes portant ce type de voile se trouvent essentiellement dans les lieux touristiques. Pensons-nous que le franc fort ne soit pas un épouvantail suffisamment grand pour nos touristes? Voulons-nous ajouter des lois pouvant amener des visiteurs éventuels de notre canton à aller voir ailleurs?

Sur le fond, soit le port du voile intégral en lui-même, je pense, à titre personnel, qu'il est faux de l'interdire. Si la personne le porte par choix personnel, et cela arrive, pourquoi irions-nous le lui interdire? Si, par contre, il est porté à cause de pressions extérieures, soit certainement dans la majorité des cas, qu'est-ce qui est pire: qu'une femme doive sortir de chez elle avec ce type de voile ou qu'elle reste enfermée chez elle car sa famille l'y oblige?

Le groupe PLR souhaite donc la transformation de cette motion en postulat afin d'étudier plus avant les éléments liés au port de la cagoule par des casseurs, délinquants ou autres hooligans, mais ne soutiendra en aucun cas les propositions électoralistes de l'UDC. Notre canton a assez de dossiers à régler avec de vrais problèmes; il n'a pas de temps à perdre avec de ces affabulations. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Die PLR-Fraktion hat angefragt, ob Sie diese Motion in ein Postulat umwandeln wollen. Die ADG-Fraktion will die Bekämpfung, sowohl auch als Postulat.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

On accepte de transformer cette motion en postulat.

Merci.

Der Präsident:

Also die Motion wurde in ein Postulat umgewandelt, wird aber auch in der Form als Postulat bekämpft. Also müssen wir darüber abstimmen.

Par 74 voix contre 40 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 2.236 transformée en postulat de la députée Nadine Reichen.

Dieses Postulat wird zur Behandlung überwiesen.

14.RESOLUTION

du groupe UDC, par les députés Jean-Luc ADDOR, Eric JACQUOD, Bruno PERROUD (suppl.) et Anne LUYET (suppl.), concernant l'aéroport de Sion: changer la loi plutôt que chasser notre armée (15.06.2012) (2.237)

RESOLUTION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR, Eric JACQUOD, Bruno PERROUD (Suppl.) und Anne LUYET (Suppl.), betreffend Flughafen Sitten: Gesetzesänderung statt Armeevertreibung (15.06.2012) (2.237)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Les nuisances importantes provoquées par l'exploitation de la base aérienne de Sion et particulièrement par les avions militaires à réaction donnent lieu depuis des années, et c'est normal, à beaucoup de discussions et, un peu plus récemment, à des débats politiques qui sont allés relativement loin puisque certains partis politiques vont jusqu'à imaginer un aéroport, une base militaire sans avions à réaction et que d'autres formations politiques vont encore plus loin et vont jusqu'à imaginer non seulement que l'armée pourrait quitter l'aéroport de Sion mais qu'on pourrait même en finir avec l'aéroport de Sion purement et simplement.

Alors, en ce qui concerne ceux qui pensent qu'on peut avoir en quelque sorte, si j'ose dire, le cul entre deux chaises et puis avoir le beurre et l'argent du beurre, ceux qui pensent qu'on pourrait avoir une base militaire sans avions à réaction, le chef de l'armée a donné publiquement devant toute une série de responsables politiques, militaires, économiques et autres de ce canton une réponse très claire: ça n'a pas de sens, l'armée réduit déjà le nombre de ses bases et une base dans laquelle elle ne peut pas finalement faire tout ce qu'elle souhaite pouvoir faire légitimement d'ailleurs dans l'intérêt de l'instruction correcte de notre armée, une telle base ne lui sert à rien. Donc, cela voudrait dire en français et en clair qu'une base militaire sans avions à réaction n'a aucune chance de subsister: c'est soit les avions à réaction restent à Sion, soit il n'y aura, à terme, plus de base aérienne militaire à Sion. C'est quelque chose qui doit être clair dans l'esprit de chacun.

Après, tout le monde sait que cet aéroport, cette base militaire a évidemment un certain nombre d'inconvénients, à commencer par ces nuisances encore une fois certes très importantes, mais elle a aussi des retombées positives en termes d'emplois et de formations notamment.

Un des enjeux qui est là-dedans, et nous devons tous avoir cela à l'esprit lorsque nous nous prononçons sur le sujet, c'est quand même de savoir si nous voulons garder dans ce pays une armée crédible. Ce n'est pas le cas de tout le monde et on comprend que ceux

pour qui ce n'est pas le cas n'aient pas trop de scrupules à imaginer qu'on pourrait avoir un aéroport de Sion sans militaire du tout.

Pour ceux qui, comme nous, restent attachés à une armée crédible, c'est tout à fait différent, d'où une proposition qui a pour effet évidemment pas encore une fois de nier les nuisances, ni le fait que ces nuisances ont des effets aussi sur la valeur des terrains, etc., c'est d'essayer, plutôt que de se passer de la présence d'avions à réaction, c'est-à-dire de militaires sur la base aérienne de Sion, de remédier à un des effets pervers les plus gênants pour les propriétaires notamment des prescriptions en vigueur, ce sont des prescriptions de lutte contre le bruit qui sont certainement excessives et qui vont au-delà de la protection dont les riverains ont réellement besoin, d'où l'idée d'agir encore une fois dans le sens d'un assouplissement de ces dispositions qui aurait pour effet de remédier aux problèmes qui se posent en termes d'aménagement du territoire, de police des constructions, avec des effets sur la valeur des terrains. Donc, on pourrait espérer d'un assouplissement des dispositions de protection contre le bruit que ces effets secondaires pourraient pratiquement disparaître ou être sensiblement réduits, d'où la proposition qui est faite, c'est l'objet de cette résolution de demander un assouplissement de ces prescriptions, ce qui aurait pour effet de ne pas entraver sans nécessité les possibilités de construire, de travailler et d'habiter dans la zone de l'aéroport de Sion, et d'ailleurs, puisque ce sont des prescriptions fédérales également, dans les zones limitrophes des autres bases aériennes du pays.

Merci pour votre soutien à cette résolution, qui a fait l'objet d'une démarche analogue sur la scène fédérale, en particulier par Oscar Freysinger, conseiller national, probablement soutenu par d'autres élus valaisans. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich habe weitere Wortmeldungen. Bevor ich aber das Wort erteilen kann, müssen wir darüber abstimmen, ob wir die Diskussion eröffnen werden (Art. 142 Absatz 2 des Reglements).

Par 105 voix contre 7 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'ouvrir la discussion générale.

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

Décidément, Monsieur le député Jean-Luc Addor, il semblerait que vous vous démeniez pour entrer dans les «petits papiers» de la «grande muette», et cela au détriment de la qualité de vie des citoyens des deux districts directement touchés par les nuisances de la base aérienne militaire de Sion.

Vous êtes surpris du chapitre concernant le bruit des hélicoptères et de l'aviation civile. Vous êtes bien le seul. La presse en a déjà parlé à plusieurs reprises.

Vous peignez le diable sur la muraille en annonçant un départ hypothétique de l'armée de l'air. Vous n'avez sans doute pas oublié que ce même Parlement a rejeté au mois de juin la résolution soutenant la municipalité de Sion qui désirait supprimer les vols militaires depuis la base aérienne. Le Grand Conseil a ainsi choisi le statu quo.

Cependant, les cosignataires UDC veulent aller plus loin. Par cette résolution, il est demandé de réduire les effets restrictifs de l'annexe 8 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Cela concerne les zones de construction autour des bases aériennes militaires.

C'est inacceptable. Dans les zones actuelles, les mesures d'assainissement des bâtiments financées par l'armée (exemple: doubles vitrages) ne sont pas finies, voire reportées. De plus, votre texte tente de remettre en cause ces mêmes mesures dans des endroits où la problématique du bruit n'est pas encore réglée.

En d'autres termes, vous désirez passer sous silence la problématique du bruit et supprimer les mesures d'assainissement qui doivent être financées par l'armée en guise de compensation.

Au lieu d'éloigner la source de désagrément, vous rapprochez les futures constructions du vacarme. Quel triste destin pour la paix des communes.

C'est faire abstraction des réclamations de la majorité des citoyens de cette région, que ce soit par une votation fédérale sur le non-survol des zones touristiques, de pétitions ou courriers aux élus.

Sortez et discutez avec les gens. Vous verrez que leur nombre est, à juste titre, grandissant. En fait, déposer ce document, c'est se moquer d'eux.

Non, Chers collègues, je vous rappelle avec bienveillance que les mesures d'assainissement acoustique des bâtiments ne sont pas terminées et sont même reportées, que nous ne savons pas encore quelles seront les décisions du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports concernant la suite qu'il va donner au rapport de l'EPFL depuis la prise de position du Conseil d'Etat.

Le député Jean-Luc Addor ayant transmis à son collègue de parti, M. Freysinger, la défense de cette même intervention à Berne, laissons au Parlement fédéral le soin de trancher sur cette demande de modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit et au Conseil fédéral de répondre à notre Conseil d'Etat. Nous n'avons aucun avantage à appuyer cette démarche.

C'est pour l'ensemble de ces motifs que le groupe PLR, Mesdames et Messieurs, vous demande de rejeter cette résolution.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dans cette résolution, le groupe UDC pose le problème complexe et délicat de l'aéroport/aérodrome de Sion en termes de plébiscite ou non pour l'armée, croyant faire vibrer, ou pas du tout, la fibre nationaliste de chaque citoyen du Valais central.

Est-ce donc une habitude de penser de transformer tous les problèmes, de quelque nature que ce soit, en question fermée à laquelle tout citoyen est pris en otage parce qu'il n'a pas d'autre choix que de répondre par oui ou par non?

Eh bien!, non, Monsieur le député Jean-Luc Addor, encore une fois, et j'espère que tous les parlementaires sensés qui siègent aussi et qui savent par leur expérience qu'aux problèmes complexes on ne peut donner des réponses simples, eh bien!, non, les problèmes liés à la présence des militaires à Sion ne se résument pas à un plébiscite pour ou contre l'armée.

A cela, il faut ajouter que ce que ne prétend pas seulement en filigrane cette résolution, c'est qu'on peut s'appuyer sur un préjugé de décision démocratique pour chercher à influencer un Parlement afin qu'il soutienne une résolution.

Monsieur Addor, où avez-vous trouvé le résultat d'un vote vous disant qu'une majorité des habitants de la ville de Sion, voire du Valais central ne veut pas demander à notre armée de mettre un terme à sa présence à Sion puisqu'aucune votation dans ce sens n'a été organisée, voire personne, à ma connaissance, n'a l'intention de le faire?

Encore une fois, la problématique du bruit et celle du territoire liées à l'aéroport de Sion n'ont rien à voir avec un plébiscite pour ou contre l'armée.

Enfin, il est pour le moins curieux de lire, sous votre plume et sous la plume de votre conseiller national dans d'autres lieux, que lorsqu'une loi, une ordonnance ne peuvent pas donner une réponse qui va dans votre sens, vous proposez de changer la loi ou l'ordonnance, imaginant par-là supprimer d'un coup de baguette magique le problème et même, au passage, les personnes qui osent le poser.

Non, Monsieur Addor, et vous le savez bien, changer quelques articles de l'OPB ne changera rien à la quantité objective et insupportable de bruit dans le Valais central comme cela ne changera rien à la perception subjective, certes, de la population quant aux nuisances dues à la présence de vols militaires à Sion.

Pour finir, j'invite le Parlement à refuser cette résolution et à emboîter le pas à la courageuse position prise par l'exécutif unanime de la ville de Sion.

J'invite également le Parlement à rejeter cette résolution pour signifier au Gouvernement valaisan que ce n'est pas en changeant une ordonnance sur le bruit qu'on règle le problème mais une des solutions serait que, dans les départements et avec le concours de la présidence de ce Gouvernement, il y ait une réactivation immédiate du groupe de travail tripartite canton, communes et armée, qui doit donner des réponses complexes et pragmatiques à un dossier si complexe.

Et, sincèrement, j'espère que ce groupe de travail trouvera la solution pour renvoyer les avions... et nous garderons en souvenir quelques hélices.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Je passe à nouveau la parole à l'auteur de la résolution.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je vous épargnerai les coups de poing sur la table, si vous êtes d'accord, pour me limiter juste à quelques mots.

Je suis d'accord avec notre collègue «verte» sur l'idée nullement contradictoire avec l'objectif de cette résolution que le problème est complexe et qu'il y a des intérêts divers et parfois, malheureusement, difficiles à concilier.

Et puis, ma foi, l'art du politique, c'est d'essayer de trouver un chemin raisonnable là au milieu.

Un autre élément complexe, c'est que l'alliance, dont les représentants sont devant moi, est constituée entre autres de personnes dont le parti a dans son programme l'idée d'abolir notre armée, ce qui ne rend pas toujours très facile la lecture de certaines de leurs interventions.

Alors, la proposition, comme nous ne sommes pas magiciens, ce n'est évidemment pas de donner un coup de baguette magique, ni de mettre tout d'un coup un problème qui est incontestable (parce qu'on a tous des oreilles) sous le tapis, c'est tout simplement d'essayer d'agir sur un élément qui n'a rien de tabou ni de sacré ni d'éternel parce que les dispositions de l'annexe à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, il faut quand même qu'on nous explique qui les a faites, sur la base de quels critères et puis en vertu de quoi on pourrait décréter qu'elles auraient une valeur quasiment religieuse au point que nul ici dans cette salle ne pourrait, ne serait-ce qu'imaginer que le Conseil fédéral ne pourrait pas les assouplir, ces règles.

C'est tout ce que nous demandons.

Merci.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

La résolution de l'UDC est dans la droite ligne déjà de ce qu'avait déclaré un de ses candidats lors des élections communales: tout simplement qu'il suffisait de changer par des triples vitrages les vitres dans la région et qu'il n'y aurait plus de bruit.

Ce n'est pas en changeant une loi qu'on change un problème de fond: les avions font du bruit.

Et ce n'est pas une volonté d'être pour ou contre l'armée, c'est pour ou contre une qualité de vie dans notre région aussi, et c'est cela qui est important. On pourrait effectivement aussi équiper tous nos enfants de Pamir quand ils vont à l'école mais le bruit serait toujours là.

Mesdames et Messieurs les députés, je vous demande de rejeter cette résolution qui est contreproductive. Merci.

La discussion est close.

Der Präsident:

Die Resolution bleibt also bekämpft.

Frau Staatsrätin, wünschen Sie das Wort?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich möchte die Position vom Staatsrat hier auch vor der Abstimmung bekannt geben.

Sie haben mehrere Fragen in der Resolution aufgeworfen – hier bei der Erklärung noch zusätzliche –, aber wesentlich zielt sie doch darauf, dass nach Ihrem Wortlaut die übertriebenen Artikel in der Verordnung angepasst werden sollen.

Ich möchte hier daran erinnern, dass die schweizerische Lärmschutzverordnung da ist, um die Bevölkerung vor Lärm zu schützen, das heisst auch die Walliser Bevölkerung. Das ist auch der Grund, warum der Staatsrat die Resolution vom Grossen Rat vom 11. März 2008 unterstützt und das auch nach Bern kund getan hat, dass wir wollen, dass der Lärm auf das Niveau von dem Jahr 2001 zurückgeführt wird oder nicht grösser ist.

Wie Sie vielleicht wissen, gibt es in der schweizerischen Lärmschutzverordnung schon einen Unterschied zwischen dem militärischen und dem zivilen Flugbetrieb. Der militärische Flugbetrieb erlaubt fünf Dezibel mehr an Lärm als der zivile Flugbetrieb und wenn man das berechnet (das ist ein Logarithmus), muss man sagen, das Militär kann dreimal mehr Lärm verursachen als der zivile Luftbetrieb.

Ich möchte hier auch nochmals erinnern, dass Sie, wenn Sie das fixiert haben... In der Maisession 2012 hat das Parlament auch wiederum eine Resolution verabschiedet wie es weiter gehen soll und Sie haben ganz klar gesagt, dass Sie die damalige Resolution von der SVP ablehnten.

Das Dossier ist momentan in Bern. Wir haben das Dossier, diese Studie nach Bern geschickt mit der Position vom Grossen Rat und mit der Position vom Staatsrat und Bern hat uns geantwortet, dass sie frühestens im Dezember 2012 eine Antwort geben werden. Wir warten auf diese Antwort und was die Reaktivierung dieser tripartiten Kommission betrifft, denke ich, es ist sinnvoll zuerst diese Antwort abzuwarten, wie Bern sich grundsätzlich positioniert.

In dem Sinn beantragt der Staatsrat auch, diese Resolution abzulehnen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Die Diskussion ist abgeschlossen.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 95 voix contre 14 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution 2.237 du député Jean-Luc Addor.

15.POSTULAT
du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant la médecine
pénitentiaire: pour des statistiques exhaustives (11.09.2012) (2.244)
POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend
Gefängnismedizin: bitte vollständige Statistiken! (11.09.2012) (2.244)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Carole Furrer, PDCC:

En effet, les coûts de la médecine pénitentiaire ont fortement augmenté ces dernières années et plus particulièrement en 2011. Mais le but de ce postulat est-il réellement d'analyser et de comprendre cette augmentation ou, au contraire, à nouveau de discriminer et stigmatiser une certaine catégorie de personnes?

Il n'y a même pas besoin de répondre à ces interrogations pour rejeter catégoriquement ce postulat.

Les soins médicaux de base – et je précise bien de base – font partie des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Il en relève de la dignité humaine et des droits de l'homme: toute personne, qu'elle soit suisse ou étrangère, emprisonnée ou non, est dans l'obligation de recevoir des soins médicaux de base.

Les données médicales font partie des données personnelles protégées par la loi sur la protection des données. Il n'existe aucune base légale permettant d'obtenir ces données médicales ou de demander au RSV de tenir des statistiques entre détenus suisses et étrangers. De plus, comment récolter les données médicales des détenus hors canton?

Sans tenir compte des bases légales, quels seraient surtout les coûts de telles statistiques? La récolte des données en Valais et hors canton où nombre de détenus condamnés par les tribunaux valaisans purgent leurs peines et mesures requerraient d'énormes investissements en temps et en personnel, soit des coûts totalement incommensurables par rapport aux informations obtenues.

En bref, pour trois raisons, le groupe DC du Centre vous demande de rejeter au stade du développement ce postulat qui n'apporterait aucune plus-value:

- premièrement, vis-à-vis de l'obligation de soigner
- deuxièmement, il n'existe aucune base légale pour obtenir ces données médicales
- troisièmement et dernièrement, les coûts seraient disproportionnés par rapport à la pertinence de l'information obtenue.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je voulais vous épargner quelques minutes de discussion en ne prenant pas la parole tout de suite. Je vois que je me suis trompé et puis qu'on continue, bizarrement même pas à gauche mais dans les rangs du PDC, à essayer d'imaginer toujours dans ce qu'on dit ce qu'on n'aurait pas dit, ce qu'on aurait voulu vous cacher et puis en quoi on aurait voulu vous manipuler pour arriver à des fins peu avouables.

Je crois que, à la base de ce postulat, il y a un constat qui a, d'ailleurs, soulevé l'inquiétude de la peu suspecte commission des finances elle-même: c'est le coût de la médecine pénitentiaire. Et puis, quand on sait le nombre, la proportion des étrangers qui sont dans nos prisons, notamment en détention provisoire, on voit qu'il y a là un problème réel. Il est d'autant plus réel quand on sait, en pratique, par la connaissance de ce qui se passe sur le terrain, le standard de certains soins qui sont parfois donnés à ces détenus aux frais des contribuables valaisans.

Alors, au-delà de scrupules juridiques discutables, dont je ne veux pas discuter ici, en grande partie imaginaires, la question est de savoir si, ici dans ce Parlement, on s'intéresse à un aspect incontournable d'un vrai problème, oui ou non?

Si, nous, nous ne nous intéressons pas ici à ce problème, eh bien!, les gens qui paient des impôts et qui savent parfois pourquoi ils les paient, eux, s'y intéresseront.

Merci donc pour eux de soutenir ce postulat.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

Dans son postulat, le groupe UDC demande au Conseil d'Etat de fournir aux Valaisans des statistiques concernant les coûts de la médecine pénitentiaire en fonction de la «suissitude» des détenus.

Son argumentaire est très simple: la volonté de transparence et le souci d'enrayer les coûts de la médecine pénitentiaire ou l'abus de ce système.

Mesdames et Messieurs, trop c'est trop, le groupe PLR ne peut plus tolérer des demandes aussi sectaires, xénophobes et stériles que celles qui nous sont soumises ce matin.

Ces propositions, qui visent certes à obtenir une tribune politique et médiatique – ce que nous leur accordons malheureusement largement ce matin –, eh bien! stigmatisent un groupe de la population sans rien amener de constructif, sans résoudre les problèmes de coûts, ni d'abus du système médical.

Ces demandes nous font froid dans le dos. A quand la publication des coûts médicaux par sexe, par religion, par régime alimentaire ou par couleur de cheveux?

Cette manière de diviser la population en castes s'apparente, et je pèse mes mots, à des méthodes fascistes que nous condamnons avec vigueur.

Mesdames et Messieurs, soyons responsables et rejetons ce postulat indigne des valeurs de la démocratie et de la Suisse.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

Le groupe UDC demande d'établir des statistiques des coûts de la médecine pénitentiaire entre les détenus suisses et les détenus étrangers en vue de maîtriser les coûts, d'une part, et au nom de la loi sur l'information, la protection des données et l'archivage, d'autre part.

Tout d'abord, sous l'angle de la maîtrise des coûts, il faut savoir qu'un nouveau système de médecine pénitentiaire a été mis en place avec la conclusion d'un mandat de prestations avec le RSV qui, à cette occasion, a repris certaines activités autrefois réalisées en interne. Donc, la comparaison citée dans le texte n'est pas représentative.

Ensuite, au nom de la loi sur l'information, la transmission de certaines données pourrait justement enfreindre cette loi et violer de surcroît le secret médical. Imaginons que nous avons, dans certaines catégories, de petites populations. La publication de ces données permettrait d'identifier les personnes, même si elles sont suisses.

Si, sous l'angle de la transparence des coûts, le groupe DC du Bas-Valais peut adhérer à cette proposition, il ne peut, par contre, cautionner la stigmatisation des étrangers criminels à des fins politiques.

Afin d'éviter toute discrimination, nous défendons des règles et des standards communs à tous les détenus, indépendamment du pays d'origine. Il ne doit pas y avoir de médecine à deux vitesses dans nos établissements pénitentiaires.

En outre, il est à chaque fois fait mention d'étrangers criminels mais rarement, voire jamais, on ne parle de criminels suisses. La justice tranche toujours en fonction des crimes commis et non de la couleur de peau. Au final, ce sont les actes qui font les hommes et non leur origine.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas-Valais vous invite à classer en l'état ce présent postulat.

Merci de votre attention et de votre soutien.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous vous êtes réjoui trop vite, oui l'ADG s'oppose aussi à votre postulat.

Simplement pour des raisons très claires, il s'agit encore d'une manœuvre de stigmatisation et de discrimination, et ce que vous proposez n'est certainement pas conforme aux Constitutions fédérale et cantonale et au cadre légal en vigueur, notamment sous l'angle du secret médical et de la protection des données.

La demande de ce postulat est totalement inutile. Des statistiques ou le taux des détenus étrangers existent, et le coût global de la médecine pénitentiaire est connu puisque vous le citez vous-même dans votre postulat.

Monsieur Addor, je pense que vous devriez être capable de faire une simple règle de trois qui vous permettrait d'estimer le coût pour les détenus étrangers, si vous le souhaitez.

Le groupe ADG tient à dénoncer le double langage que vous pratiquez et l'hypocrisie en demandant régulièrement de diminuer l'Administration et qui, pour instrumentaliser une fois de plus la notion d'étrangers amalgamés à des criminels, demande des statistiques totalement inutiles et ajoute de nouvelles tâches à une Administration cantonale qu'il ne cesse d'étrangler.

Je ne reviendrai pas sur les autres argumentations qui ont été très bien développées par mes préopinants.

Le groupe ADG s'oppose très clairement et fortement à ce postulat.

M. le député Michel Rothen, PDCC:

Suite à la réaction du député Jean-Luc Addor tout à l'heure, j'aimerais le rassurer et confirmer qu'on a bien compris le fonctionnement de l'UDC.

Tout à l'heure, sur la notion d'aéroport, on constate qu'il y a trop de bruit, vous baissez les normes et vous modifiez les unités de mesure.

On n'aimerait pas que, dans le domaine de la santé publique, quand il y a trop de fièvre, vous cassiez les thermomètres.

M^{me} la députée (suppl.) Carole Furrer, PDCC:

Juste pour dire mon étonnement, comme le dépositaire du postulat n'a pas pris la parole en premier et que c'est moi qui l'aie eue, qu'il ait eu le droit d'intervenir après avoir entendu mes arguments!

Le président:

Merci pour cette remarque.

M. le député Laurent Léger, PDCCB, président de la commission de gestion:

Je m'exprime ici au titre de la commission de gestion en tant que président.

Je voudrais dire au député Jean-Luc Addor que nous avons déposé un rapport de la commission de gestion sur les prisons, il y a quelque temps, et que nous avons traité dans ce cadre de la médecine pénitentiaire.

Si vous avez lu notre rapport, vous aurez pu constater que nous avons demandé que les standards soient les mêmes pour les soins des prisonniers et à l'extérieur des prisons.

Donc, je ne peux pas laisser passer l'image que des détenus soient mieux soignés et qu'ils bénéficient de faveurs par rapport à des citoyens valaisans, ce qui n'est pas le cas.

Lors de notre enquête et audit des services pénitentiaires, nous avons constaté que ce sont bien les soins de base qui sont appliqués et que les standards sont les mêmes pour tout le monde. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

La parole n'est plus demandée.

Das Postulat wird bekämpft; wir werden nun abstimmen.

Par 110 voix contre 10, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.244 du député Jean-Luc Addor.

Der Präsident:

Bei dieser Gelegenheit, freut es mich, auf der Tribüne die Mitglieder des Oberwalliser Verbandes der Elektroninstallateure zu begrüßen. Es sind meine Berufskollegen. Ich danke Ihnen, dass Sie Interesse an der parlamentarischen Arbeit während meinem Präsidium zeigen und ich lade Sie dann anschliessend an die Session hier in den Grossratssaal ein, um Ihnen noch einige zusätzliche Informationen über das Parlament zu geben. Wir können Ihnen einen Applaus geben.

(Applaus)

16.INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant les
Rencontres d'ici et d'ailleurs: quelle diversité? (11.09.2012) (2.245)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend «Rencontres
d'ici et d'ailleurs»: zweifelhafte Kulturvielfalt (11.09.2012) (2.245)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und so kann ich der Departementvorsteherin das Wort erteilen.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich kann Ihnen folgende Antwort auf die Interpellation geben:

La fête «Rencontres d'ici et d'ailleurs», organisée par l'association REDIDA sous l'égide de la Municipalité de Sion, permet la découverte des différentes communautés étrangères vivant dans la capitale et le renforcement de la cohésion sociale. Cette manifestation, présentant la diversité culturelle de manière positive, remplit donc un des buts essentiels de la politique de l'intégration voulue par la Confédération.

C'est pourquoi elle a été soutenue par les pouvoirs publics et, plus concrètement, par le Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration, avec un montant de 5'000 francs.

La décision d'octroi d'une subvention a été préavisée favorablement par la Commission consultative pour l'intégration des personnes migrantes car la fête remplissait les critères fixés pour ce genre de manifestation.

Il est évident que le DSSI ne peut pas cautionner l'usage d'une telle rencontre pour faire du prosélytisme de quelque manière que ce soit.

C'est pourquoi, à l'avenir, il va rendre attentifs les responsables de l'intégration et les organisateurs de manifestations à ces dangers pour qu'ils puissent en tirer les conséquences nécessaires.

17.INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant Pramont:
de qui se moque-t-on? (11.09.2012) (2.246)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Pramont:
Der Gipfel der Lächerlichkeit (11.09.2012) (2.246)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Der Interpellant verlangt das Wort nicht und ich erteile der Staatsratspräsidentin das Wort.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Der Interpellant nimmt Bezug auf ein Video, welches im Jahr 2009 gedreht wurde, als die Betreuungsstruktur von Pramont aufgrund der Abwesenheit des Verantwortlichen geschwächt war, das heisst, es war in diesen Interim-Monaten.

Wir haben seit dem Jahr 2010 einen neuen Verantwortlichen und er hat mit all seinen Mitarbeitern das Amt im Juli 2012 angetreten und hat alle notwendigen und zweckmässigen Massnahmen getroffen, um die Situation wieder in Ordnung zu bringen.

Auch wenn in Pramont immer wieder Gewalttätigkeiten unter den Jugendlichen vorkommen – was angesichts des Profils der Insassen nicht immer zu vermeiden ist –, hat die Anstalt seither nie mehr eine ähnliche Situation wie im Jahr 2009 erlebt.

Wir haben das Audit über die Organisation der Strafanstalten und auch die Empfehlungen des Bundesamtes für Justiz zur Kenntnis genommen und es werden alle zusätzlichen Massnahmen geprüft und wir müssen bis Ende März 2013 dem Bundesamt für Justiz unser Konzept mit den Massnahmen auch vorschlagen, damit wir zukünftig und weiterhin die Subventionen für Pramont erhalten.

Es ist ganz klar nicht von der Hand zu weisen, es braucht zusätzliche Mittel, um die die Qualität der Betreuung zu verbessern und die Sicherheit in der Anstalt zu verstärken.

Was die Folgen von diesem im Internet verbreiteten Video und wieder vom Internet genommenen Video ist, verweise ich auf das laufende Gerichtsverfahren und ich äussere mich nicht dazu.

18.POSTULAT

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: pour un plan
d'alerte gitans (13.09.2012) (2.247)**

POSTULAT

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Zigeuner-
Alarmierungsplan (13.09.2012) (2.247)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

M. le député (suppl.) Régis Perrin, UDC:

Au mois de juillet 2012, nous avons assisté, impuissants, à un triste théâtre, à un mauvais vaudeville où justice, police et politiques se lançaient la pierre, tout ce remue-ménage à cause de l'implantation illégale d'un camp de gitans sur une propriété privée.

Lors de ce fâcheux événement, nous avons pu constater qu'il faut agir rapidement dès l'arrivée des campeurs.

L'objectif de ce postulat, qui est tout à fait compatible avec le suivant déposé par le groupe PLR, c'est, à l'avenir, de ne plus être surpris comme nous l'avons été cet été.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En intervenant dans ce postulat, j'interviens aussi pour le postulat suivant du groupe PLR.

Le député (suppl.) Régis Perrin, en défendant ce postulat, évoque une occupation illégale.

Je rappelle ici que le Parlement n'est pas là pour faire la justice et que l'illégalité n'est pas prouvée puisque, actuellement, il y a une procédure judiciaire pour la prouver et que, apparemment, le terrain a été loué à double et a été loué aux gens qui ont occupé ce terrain.

Cela dit, comme nous ne sommes pas là pour régler ce problème, je crois qu'il serait faux de se baser sur de telles affirmations.

Le groupe ADG rejette ce postulat car il est simplement dans son intitulé inacceptable. Celui-ci demande un plan d'alerte gitans. Un plan d'alerte gitans, c'est assimilé à un plan d'alerte catastrophes. Or, nous pensons qu'il ne faut absolument pas, et ça serait contraire à l'esprit de la Constitution fédérale et de la Constitution cantonale d'avoir de la discrimination envers un peuple qui est le peuple gitans. Je rappelle même que le peuple gitans n'est pas un peuple et qu'il y a plusieurs communautés différentes regroupées sous ce terme-là.

Donc, le groupe ADG refuse cette attaque discriminatoire et stigmatisante envers la population des gitans.

Je rappelle aussi que le groupe UDC évoque une gestion catastrophique. Je rappelle simplement les propos qui ont été tenus par la conseillère d'Etat en septembre et que nous contestons l'aspect catastrophique puisque les règles étaient claires, elles peuvent être encore améliorées, et que le travail a été clairement établi.

Par contre, quand on doit parler de catastrophe, nous pouvons parler de la gestion politique catastrophique de l'UDC. Chacun dans cette salle se rappelle le scandale, pour ne pas dire plus, de l'intervention du représentant UDC, qui a d'ailleurs été rappelé à l'ordre en septembre par le président du Grand Conseil tellement il avait été insultant et odieux envers la conseillère d'Etat.

Le groupe ADG demande au groupe UDC de retirer son postulat en faveur du postulat du groupe PLR, simplement parce que le postulat du groupe PLR ne porte pas ce titre discriminatoire et stigmatisant «plan d'alerte gitans» mais s'intitule juste «plan gitans». Cela est important pour nous. Nous pouvons nous rallier aux propositions du postulat du député (suppl.) Philippe Nantermod et du député André Vernay puisque le groupe PLR, par ce postulat, ne fait que demander ce que le groupe ADG et d'autres groupes ont déjà demandé et obtenu lors de la session de septembre dernier par la procédure d'urgence.

Alors, comme nous avons utilisé la procédure d'urgence et que le groupe PLR a utilisé la procédure normale, il est tout à fait cohérent qu'il arrive aujourd'hui sur nos tables et c'est dans ce sens-là que nous ne nous opposons pas au postulat du groupe PLR; par contre, nous nous opposons, dans la forme, au postulat du groupe UDC. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Wort wird nicht mehr verlangt. Das Postulat ist bekämpft und wir werden darüber abstimmen.

Par 77 voix contre 26 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.247 du député Jean-Luc Addor.

Der Präsident:

Ich habe noch eine Wortmeldung von Herrn Grossrat (Suppl.) Régis Perrin; ist das noch aktuell?

Vous voulez encore prendre la parole? Non.

19.POSTULAT

**du groupe PLR, par les députés Philippe NANTERMOD (suppl.) et
André Vernay, concernant la mise en place d'un «plan gitans» (13.09.2012)
(2.248)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe NANTERMOD (Suppl.) und
André Vernay, betreffend Zigeuner-Konzept (13.09.2012) (2.248)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Dès le moment où nous acceptons que des gens du voyage fassent halte sur nos terres, principe que le groupe PLR ne remet pas en question, il convient, par contre, d'en fixer les règles, vu les débordements récurrents, et surtout de veiller à ce que les règles fixées soient respectées et, à défaut, que les contrevenants soient, eux, sanctionnés.

Pour cela, il faut être prêt avant leur arrivée, surtout que l'installation de tels campements se fait souvent très vite. Un plan précis d'actions doit être élaboré. Il est vrai que le camp installé dans le Chablais comportait une difficulté supplémentaire pour nos autorités puisque installé dans une enclave de la commune de Monthey sur le territoire de la commune de Collombey-Muraz.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

20.POSTULAT

**des députés Julien DELEZE (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Joachim RAUSIS, PDCB, Philippe NANTERMOD (suppl.), PLR,
Guillaume VANAY (suppl.), UDC, et cosignataires concernant: pour une
information équitable sur les possibilités de formation obligatoire pour
l'obtention du permis de conduire (14.09.2012) (2.249)**

POSTULAT

**der Grossräte Julien DELEZE (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Joachim RAUSIS, PDCB, Philippe NANTERMOD (Suppl.), PLR,
Guillaume VANAY (Suppl.), UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend
transparente Information über die obligatorischen Weiterbildungskurse für
Neulenker (14.09.2012) (2.249)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je pense que vous avez tous pris connaissance de ce postulat qui, finalement, est assez simple. Nous demandons, en fait, une meilleure information pour les cours obligatoires de perfectionnement à la conduite nécessaires à l'obtention du permis de conduire définitif pour les élèves conducteurs.

Je crois qu'il ne suscite pas beaucoup de questions.

Je voudrais simplement vous faire remarquer que ce postulat émane d'une démarche conjointe de toutes les jeunesses politiques des formations politiques de notre canton. Donc, de gauche à droite, on est tous arrivés à un consensus. C'est une demande commune de la part des jeunesses politiques de ce canton.

Je vous demande ainsi d'écouter le message qui vous est apporté aujourd'hui sur la table par ces jeunes et donc d'accepter ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Bevor wir zum letzten Punkt der Tagesordnung kommen, habe ich noch einen Hinweis für die LTU-Kommission: Zur Behandlung der Abänderungsanträge des Gewässerschutzgesetzes treffen Sie sich 10 Minuten nach der Sitzung im 2. Stock im Sitzungszimmer vom Grossen Rat.

21.MOTION

**de la commission de justice, par son président Philipp Matthias BREGY,
CVPO, concernant une procédure simplifiée pour l'élection des procureurs
extraordinaires (14.09.2012) (2.250)**

MOTION

**der Justizkommission, durch deren Präsidenten Philipp Matthias BREGY,
CVPO, betreffend vereinfachtes Verfahren zur Wahl ausserordentlicher
Staatsanwälte (14.09.2012) (2.250)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Wenn man am Morgen der Letzte ist, dann sollte man schnell machen.

Schnell machen wollen wir auch die Wahl bei ausserordentlichen Staatsanwälten. Da braucht es ein schnelles Handeln, ein schnelles Eingreifen und daher eine Abänderung von Artikel 23 Absatz 4 des Gesetzes über die Rechtspflege. Ich denke, Sie haben es alle gelesen und Sie sind alle damit einverstanden.

Ich wünsche einen guten Appetit und danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihre Motion wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Wir kommen zum Schluss der heutigen Sitzung. Ich danke Ihnen für Ihr speditives Mitmachen und Ihnen bleibt heute auch eine schöne Zeit für einen Aperitif.

Wir treffen uns morgen wieder. Danke und auf Wiedersehen!

La séance est levée à 11 h 40.

Séance du jeudi 15 novembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Première lecture**

Loi sur la protection des eaux

Erste Lesung

Kantonales Gewässerschutzgesetz

2. **Lecture**

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline

Lesung

Beschluss zur Gewährung einer Subvention zugunsten der «Association de la Station d'Épuration de Chandoline (ASEC)» für die Erweiterung der Kläranlage Sitten-Chandoline

3. **Lecture**

Décision concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas Grund – Saas Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden

Lesung

Beschluss betreffend Umfahrung Stalden auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212 Visp – Saas Grund – Saas Fee, Teilstück: Anschluss Bielmatta – Kreisel Illas, auf dem Gebiet der Gemeinde Stalden

4. **Lecture**

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits an die Dienststelle für Strassen- und Flussbau infolge der ergiebigen Schneefälle des Winters 2011/2012 und der starken Windböen anfangs des Jahres 2012

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

5. Postulat du groupe PLR, par le député Christophe **CLAIVAZ**, concernant l'état des infrastructures routières cantonales: une stratégie! Il y a urgence (13.03.2012) (5.187)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe **CLAIVAZ**, betreffend Zustand der kantonalen Strasseninfrastruktur: Wir brauchen dringend eine Strategie! (13.03.2012) (5.187)

6. Postulat du groupe PLR, par la députée (suppl.) Gervaise **MARQUIS**, concernant la vie et l'histoire des monuments historiques répertoriés à portée de main (14.03.2012) (5.189) **(en collaboration avec le DECS)**

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Gervaise **MARQUIS**, betreffend Veranschaulichung des Lebens und der Geschichte der Baudenkmäler (14.03.2012) (5.189) **(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**

7. Postulat des députés Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Beat **RIEDER**, CVPO, André **VERNAY**, PLR, Jean-Didier **ROCH**, PDCB, et cosignataires concernant mieux connaître nos forêts pour mieux planifier (16.03.2012) (5.190)
 Postulat der Grossräte Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Beat **RIEDER**, CVPO, André **VERNAY**, PLR, Jean-Didier **ROCH**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend besseres Forstwissen für eine bessere Forstplanung (16.03.2012) (5.190)
8. Postulat des députés Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), André **VERNAY**, PLR, Beat **RIEDER**, CVPO, Jean-Didier **ROCH**, PDCB, et cosignataires concernant: pour une diminution du temps de retour sur intervention en forêts protectrices (16.03.2012) (5.191)
 Postulat der Grossräte Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), André **VERNAY**, PLR, Beat **RIEDER**, CVPO, Jean-Didier **ROCH**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend: für eine bessere Pflege der Schutzwälder (16.03.2012) (5.191)
Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
9. Interpellation du groupe UDC, par le député Albert **PITTELOUD**, concernant circuler dans le bon sens (08.05.2012) (5.194)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Albert **PITTELOUD**, betreffend Umfahrung Sidens (08.05.2012) (5.194)
10. Interpellation du groupe UDC, par la députée (suppl.) Nadine **REICHEN MAURY**, concernant: et si nous pensions au stockage de l'eau!!! (08.05.2012) (5.195) (*en collaboration avec le DEET*)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine **REICHEN MAURY**, betreffend Wasserspeicherung (08.05.2012) (5.195) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)
11. Postulat du groupe PLR, par le député Willy **GIROUD**, concernant les modifications de l'OEaux (08.05.2012) (5.196)
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Willy **GIROUD**, betreffend Änderung der GSchV (08.05.2012) (5.196)
12. Postulat du groupe CVPO, par le député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, concernant les «nettoyages de printemps» au tunnel Gamsen (10.05.2012) (5.197)
 Postulat der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, betreffend Tunnel Gamsen «Frühlingsputzete» (10.05.2012) (5.197)
13. Postulat des députés Manfred **SCHMID**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO et cosignataires concernant des décharges pour les matériaux d'excavation propres (10.05.2012) (5.198)
 Postulat der Grossräte Manfred **SCHMID**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO und Mitunterzeichnenden betreffend Deponien für sauberes Aushubmaterial (10.05.2012) (5.198)
14. Postulat du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant: le Valais a besoin de sa propre stratégie concernant le loup (12.06.2012) (5.202)
 Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend: Das Wallis braucht eine eigene Wolfsstrategie (12.06.2012) (5.202)
15. Interpellation du député Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le site pollué de la Lonza (12.06.2012) (5.203)

- Interpellation von Grossrat Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Ionisierter Boden (12.06.2012) (5.203)
16. Postulat des députés Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DELEZE** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'inventaire des sites pollués, complet? (12.06.2012) (5.204)
Postulat der Grossräte Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DELEZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend unvollständiges Kataster der belasteten Standorte (12.06.2012) (5.204)
17. Postulat des députés Manfred **SCHMID**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant l'aménagement complet de la route secondaire cantonale de montagne Viège – Bürchen – Unterbäch (13.06.2012) (5.205)
Postulat der Grossräte Manfred **SCHMID**, CVPO, und Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend Vollausbau der kantonalen Nebenstrasse im Gebirge Visp – Bürchen – Unterbäch (13.06.2012) (5.205)
18. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Reinhold **SCHNYDER** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant l'adhésion du canton du Valais à iMONITRAF (13.06.2012) (5.206)
Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Reinhold **SCHNYDER** und Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, betreffend Beitritt des Kantons Wallis zu iMONITRAF (13.06.2012) (5.206)
19. Motion des députés Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et Gilbert **TRUFFER** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les décharges cantonales (13.06.2012) (5.207)
Motion von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend kantonale Deponien (13.06.2012) (5.207)
20. Interpellation de la députée (suppl.) Sophie Sarah **ERNE**, SVPO / Freie Wähler, concernant le rétrécissement de la route de la vallée de Saas à cause de travaux d'entretien pas très intelligents / installation d'un mur-rideau en fer au hameau de Bodenbrücke (15.06.2012) (5.208)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Sophie Sarah **ERNE**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Verengung der Saastalstrasse durch unkluge Unterhaltsarbeiten / Erstellen eines eisernen Vorhanges beim Weiler Bodenbrücke (15.06.2012) (5.208)
21. Interpellation du groupe SVPO / Freie Wähler, par le député Hans **ZURBRIGGEN**, concernant le déclassement des chemins de randonnée cantonaux (15.06.2012) (5.209)
Interpellation der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch Grossrat Hans **ZURBRIGGEN**, betreffend Deklassierung der kantonalen Wanderwege (15.06.2012) (5.209)
22. Postulat des députés Joachim **RAUSIS**, PDCB, Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, et cosignataires concernant la route du St-Bernard – sécurisons l'axe de secours (15.06.2012) (5.210)
Postulat der Grossräte Joachim **RAUSIS**, PDCB, Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend Strasse am Grossen St. Bernhard – Sicherung der Ausweichroute (15.06.2012) (5.210)
23. Postulat du groupe UDC, par les députés Edmond **PERRUCHOUD** et Eric **JACQUOD**, concernant les gares des marchandises Sierre et Sion (14.09.2012) (5.217)
Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond **PERRUCHOUD** und Eric **JACQUOD**, betreffend Güterbahnhöfe in Siders und Sitten (14.09.2012) (5.217)

24. Interpellation du groupe PLR, par le député Christophe **CLAIVAZ**, concernant l'assainissement phonique des routes: délais, subventions, exigences de l'OPB – quelle stratégie pour un moindre coût pour le canton? (14.09.2012) (5.218)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe **CLAIVAZ**, betreffend Lärmsanierung der Strassen: Fristen, Subventionen, LSV-Anforderungen – kostengünstige Strategie für unseren Kanton (14.09.2012) (5.218)
25. Motion des députés Beat **RIEDER**, CVPO, et Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant pas d'effet suspensif contra legem (14.09.2012) (5.219)
Motion der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend keine aufschiebende Wirkung contra legem (14.09.2012) (5.219)
26. Résolution des députés German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'A9 dans le Haut-Valais: une CEP doit maintenant tirer tout cela au clair! (14.09.2012) (5.220)
Resolution der Grossräte German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Reinhold **SCHNYDER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend A9 Oberwallis: Jetzt muss eine PUK Klarheit schaffen! (14.09.2012) (5.220)

Développements: Grand Conseil

Entwicklungen: Grosser Rat

27. Motion du groupe PLR, par les députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.) et André **VERNAY**, concernant des interventions parlementaires sans papier (13.09.2012) (7.014)
Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.) und André **VERNAY**, betreffend papierlose Vorstösse (13.09.2012) (7.014)
28. Résolution du député Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant de délégation à commission (14.09.2012) (7.015)
Resolution von Grossrat Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend von der Delegation zur Kommission (14.09.2012) (7.015)

Der Präsident:

Herzlich willkommen!

Auch heute haben wir wieder eine Ausstellung in der Wandelhalle.

Aujourd'hui, je vous présente l'Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres.

Le 8 octobre 1937, les quatre journaux publiés en Valais annoncent à l'unisson la création d'une Association cantonale des maîtres plâtriers-peintres, Haut et Bas-Valais confondus. La nouvelle est de taille puisque, à l'époque, rares sont les professionnels d'une branche à unir ainsi leurs forces.

L'association mise d'emblée sur le respect de règles équitables, une formation solide et de bonnes conditions sociales. L'AVMPP sera la première dans le second-œuvre valaisan à se doter d'une convention collective de travail, la première aussi à introduire la prévoyance professionnelle obligatoire.

En trois quarts de siècle, tout a changé, ou presque. Le plâtrier-peintre est toujours celui ou celle dont le défi quotidien consiste à imaginer des solutions pour embellir le cadre de vie ou de travail. C'est cet univers passionnant, créatif et coloré que l'Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres se propose de faire découvrir dans la plaquette éditée à l'occasion de son 75^e anniversaire. Ce bel ouvrage bilingue (français/allemand), richement illustré, retrace l'histoire de l'association, tout en mettant en lumière les réalités contemporaines de la profession dans les domaines de l'innovation, de la formation, de la

créativité et de l'environnement notamment. Un objet au service à la fois du souvenir, grâce à des extraits et anecdotes historiques, de la réflexion, à travers la mise en lumière de certains chiffres et statistiques, et de la promotion d'un métier en manque de visibilité, par de nombreux témoignages et interviews de professionnels.

Vous l'avez peut-être déjà découvert, mais vous pouvez disposer de cet ouvrage au sortir de cette salle.

N'oubliez pas non plus que nous sommes attendus aujourd'hui autour d'un apéritif-dînatore durant notre pause de midi et surtout «Faites confiance aux vrais professionnels du bâtiment»!

Das war die Einleitung. Wir kommen nun zur Tagesordnung.

Première lecture

1. Loi sur la protection des eaux

Erste Lesung

Kantonales Gewässerschutzgesetz

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Yves Carrupt / Rapporteur: Olivier Turin

Der Präsident:

Ich bitte Sie um einen bisschen mehr Silentium, um sich auf das Geschäft zu konzentrieren.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

Article 5

Proposition 1 du groupe PDCC par le député Jean Rossier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 1

La commission a décidé **d'accepter** cet amendement du groupe PDCC car il clarifie cet article.

Par analogie, il existe, en effet, aussi des services de protection des eaux communaux.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

La commission a accepté cette proposition et je constate que le Grand Conseil **l'accepte** aussi.

Article 5, adopté avec la proposition 1 du groupe PDCC, admise par la commission, à l'alinéa 3.

Article 6, adopté.

Article 7

Propositions 2 et 3 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Proposition 4 du groupe PDCB par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide (pas développée):

Proposition 5 du groupe ADG par le député Grégoire Raboud (pas développée):

Proposition 6 du groupe PDCC par le député Jean Rossier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 7:

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 2

Le groupe UDC a proposé de supprimer l'alinéa 2 de cet article.

Cet amendement a été retiré par son auteur.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Cet amendement a été retiré en commission et je le regrette.

En effet, on est vraiment ici face à un excès de bureaucratie. Seulement lorsque les projets pourraient provoquer des atteintes nuisibles aux eaux, le requérant devrait être tenu de démontrer le respect des exigences légales.

Lors du débat d'entrée en matière, mardi matin, M. le conseiller d'Etat, en réponse au groupe UDC, a dit que l'on ne devrait introduire ni doute ni méfiance. Certes, mais cela doit également aller dans les deux sens.

Ne pouvant pas débattre aujourd'hui de cet aspect, nous faisons la demande que ce point soit analysé dans le cadre de la commission de deuxième lecture.

Merci de votre attention.

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 3

Cet amendement du groupe UDC a été retiré par son auteur.

(OK, dit le président du Grand Conseil.)

Proposition 4

Le groupe PDCB demande le retour à la formulation initiale, soit de ne pas inscrire de délai. En effet, le délai d'ordre de 30 ou de 60 jours relatif à la transmission des préavis doit être supprimé car les autorisations spéciales sont coordonnées avec la procédure principale qui dispose de ses propres délais de traitement, qui plus est souvent plus courts.

L'intégration de tels délais dans une procédure spéciale n'a, par ailleurs, aucun impact car cette législation ne pilote pas la procédure.

En résumé, il est superflu de rajouter les délais dans cette loi car on ne peut pas fixer de délais généraux dans une loi particulière, la loi sur la protection des eaux en l'occurrence, alors qu'elle est appliquée dans le cadre d'une autre loi qui, elle, est décisive et qui pilote la procédure.

Cette proposition 4 a été **acceptée** par 11 voix et 2 abstentions.

Der Präsident:

Es gibt keine Wortmeldung; somit sind Sie mit der Kommission einverstanden. Das selbe gilt auch für die **Vorschläge 5 und 6**, die identisch sind.

Ich schlag nun vor, da diese Frist von 60 Tagen sich über sehr viele Artikel hinwegzieht, dass wir mit der Akzeptierung dieser Vorschläge 4, 5 und 6 auch alle anderen Abänderungsanträge, die die 60 Tage betreffen, als akzeptiert ansehen und dazu nicht mehr das Wort des Rapporteurs und von Ihnen verlangen.

Sind Sie damit einverstanden?

Ich erhalte keine Wortmeldung und gehe davon aus, dass Sie damit einverstanden sind.

La discussion est close.

Article 7, adopté avec les propositions 4, 5 et 6, admises par la commission, à l'alinéa 3 (**suppression de l'indication du délai**).

Article 8, adopté tel que proposé par le Conseil d'Etat (**sans indication du délai**).

Articles 9 à 13, adoptés.

Article 14

Proposition 11 du groupe PDCC par le député Jean Rossier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 11

Cet amendement est lié à l'amendement 1. Il a été **accepté** par la commission pour les mêmes motifs.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Es gibt keine Wortmeldung; Sie sind mit der Kommission einverstanden.

Article 14, adopté avec la proposition 11 du groupe PDCC, admise par la commission, à l'alinéa 2.

Articles 15 à 17, adoptés.

Article 18

Proposition 12 du groupe UDC par le député Charles Clerc (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 12

La commission a refusé cet amendement par 12 voix contre et une voix pour.

En effet, un plan régional d'évacuation des eaux (abrégé PREE) est prévu par la législation fédérale et est élaboré seulement là où c'est nécessaire.

Selon la RPT II, c'est une tâche communale.

Ici, les 45% correspondent aux coûts d'étude pour PREE.

L'auteur de l'amendement, de par sa proposition, je cite: «dans le cas d'exigences particulières du département...», semble confondre les coûts d'étude et les coûts réels des travaux.

Ici, nous parlons uniquement des coûts d'étude et c'est pour cette raison que la commission n'a pas accepté cet amendement à une large majorité.

Der Präsident:

Danke Herr Rapporteur.

Das Wort wird nicht verlangt und damit ist dieser Artikel erledigt.

Article 18, adopté.

Articles 19 à 25, adoptés.

Article 26

Proposition 13 du groupe PDCC par le député Jean Rossier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 13

La commission a **accepté** cet amendement jugeant la formulation plus claire.

Article 26, adopté avec la proposition 13 du groupe PDCC, admise par la commission, à l'alinéa 5.

Articles 27 et 28, adoptés.

Article 29

Proposition 14 du groupe PDCB par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 14

Cet amendement du groupe PDCB a été **retiré**.

Article 29, adopté.

Article 30

Proposition 15 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 30:

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 15

La commission a refusé cet amendement du groupe UDC par 11 voix contre et une voix pour.

En effet, les secteurs concernent une large échelle et sont de la compétence du canton qui étudie aussi les potentiels d'exploitation.

Si on parle de «collaboration», les communes devront alors faire un certain travail.

Dans l'article suivant (art. 31), on parle des zones à plus petite échelle. Ce sont les captages existants et c'est alors le détenteur, dans la grande majorité des cas les communes, qui fait les travaux.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Je comprends la position de la commission sur cet article, mais je maintiens quand même cet amendement car je soutiens une collaboration étroite entre le département, les services et les communes.

Je demande donc le vote.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

C'est une fausse bonne idée car, dans le cas présent, c'est le département qui est chargé de déterminer les secteurs de protection et de délimiter les aires d'alimentation.

En effet, en cas de problème, qui sera responsable, la commune ou le service?

La commission a refusé cet amendement par 12 voix contre une.

Je vous remercie de suivre la commission.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat veut s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Alors, nous votons.

Par 98 voix contre 11 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 15 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

Article 30, adopté.

Articles 31 et 32, adoptés.

Article 33

Proposition 16 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 33:

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 16

La commission a refusé cet amendement du groupe UDC par 12 voix contre et une voix pour.

En effet, la carte de protection des eaux est établie sur la base de données hydrogéologiques, dont la compilation est fastidieuse.

Il faut une demande motivée de spécialistes pour que le service ne croule pas sous trop de demandes et qui impliqueraient un travail supplémentaire considérable.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Une carte de protection des eaux et des données hydrogéologiques est, certes, un document ardu, pas toujours évident pour un non-initié.

Mais, tout de même, il n'y a rien de secret dans un tel document.

Nous ne sommes pas là face à un secret d'Etat. C'est pourquoi l'accessibilité des documents doit être facilitée et non retenue pour quiconque en fait la demande.

Je trouve les arguments un peu faibles de dire que le département va crouler sous les demandes. Des demandes ne vont pas arriver tous les jours. Si chaque fois que l'on veut avoir accès à ce genre de document, vous devez faire une demande motivée et être agréé pour l'obtenir, c'est un peu fort.

Je maintiens cet amendement.

Merci pour votre soutien.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Dans le cadre présent, transmettre d'office au requérant les données hydrogéologiques ne servira à rien. Il faut être un connaisseur ou un expert dans le domaine pour traduire ces données, pour qu'elles puissent être employées.

La commission a refusé par 12 voix contre une cette proposition.

Je vous remercie de suivre la commission.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Juste une simple précision pour situer peut-être aussi le problème d'une manière plus globale.

Il peut s'agir aussi d'éléments qui ont été travaillés par d'autres milieux, par des milieux privés, par exemple des forages.

Donc, ce n'est pas non plus logique de mettre à disposition de manière globale, sans autre forme de procès, des études parfois techniquement très poussées et qui n'auraient pas lieu de l'être.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Der Antrag wird aufrechterhalten.

Wir werden also abstimmen.

Par 102 voix contre 17, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 16 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

Article 33, adopté.

Articles 34 à 46, adoptés.

Article 47

Proposition 17 du groupe PDCC par le député Jean Rossier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 17

La commission a estimé que la nouvelle formulation proposée par le groupe PDCC était pertinente.

Toutefois, par souci de cohérence, il est nécessaire de modifier d'autres lois cantonales; ces changements vous seront proposés vers la fin du document.

Il faut aussi relever que ces changements concernent également la version en langue allemande.

Article 47, adopté avec la proposition 17 du groupe PDCC, admise par la commission.

Article 48

Vorschlag 18 der CSPO-Fraktion durch Grossrat Stefan Andenmatten (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 18

Cet amendement proposé par le groupe CSPO a été retiré.

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Ich habe keine Wortmeldung und gehe davon aus, dass Sie einverstanden sind.

Article 48, adopté.

Article 49

Proposition 19 du groupe PDCC par le député Jean Rossier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 19

La commission a **accepté** ce changement de tournure de phrase qui lui a semblé pertinent.

Toutefois, de même qu'à l'amendement 17, par souci de cohérence, il est nécessaire de modifier d'autres lois cantonales. Ces changements vous seront également proposés vers la fin du document, mais il n'y a cependant pas de changement dans le texte allemand cette fois.

Article 49, adopté avec la proposition 19 du groupe PDCC, admise par la commission, à l'alinéa 2 (version française).

Article 50, adopté.

Article 51

a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007

Article 5 alinéas 1 et 2 lettre h, article 6 lettre a et article 12 alinéa 2 lettres a et c, adoptés.

Article 13

Propositions 20 et 21 du groupe PLR par les députés Yves Fournier et André Vernay (par le député Yves Fournier):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 13:

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 20

Cet amendement du groupe PLR a été **retiré**.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Es gibt keine Wortmeldung.

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 21

La commission a relevé les éléments suivants:

L'espace doit être défini, car c'est une obligation fédérale. A l'exemple du droit fédéral, le principe de l'espace est fixé dans la loi alors que les critères des cours d'eau, dont la largeur du lit naturel s'étend jusqu'à 15 mètres, sont fixés dans l'ordonnance.

L'espace des grands cours d'eau doit être établi par les cantons au cas par cas, ceci ne signifie pas au hasard mais dans le cadre délimité par le droit fédéral et en tenant compte de la particularité de chaque grand cours d'eau. C'est donc un travail d'affinage.

Au vu des débats actuels entre la Confédération et les différents cantons, il y a un risque que la détermination des critères dans la loi cantonale soit plus restrictive que ce que pourrait demander la Confédération et donc il y a risque d'autogoal.

La commission a ainsi refusé cet amendement par 9 voix contre et 4 voix pour.

M. le député Yves Fournier, PLR:

Nous avons bien entendu les remarques de la commission et plus précisément de son rapporteur.

On parle ici de critères. L'un des éléments cités mentionne que ceux-ci peuvent être fixés dans l'ordonnance.

Nous sommes plutôt partisans de les fixer, comme vous l'avez compris, dans la loi.

Or, ici, l'élément essentiel est de savoir que nous pourrions ainsi conserver ces prérogatives ici dans cette Assemblée plutôt que de les déléguer au Conseil d'Etat ou au conseiller d'Etat dans l'ordonnance.

Je ne crois pas, Monsieur le conseiller d'Etat, que ce soit passer sous les fourches caudines que d'accepter momentanément ce droit de regard du Parlement.

Je pense, au contraire, que ce serait faire preuve d'une certaine ouverture et de partager cette responsabilité, les critères étant établis ici aussi bien dans l'ordonnance que dans la loi.

Je vous invite, Chers collègues, à essayer de nous suivre, pour une fois. Merci.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

C'est une idée qui risque de coûter cher au Valais. En effet, si la Confédération, qui n'a pas encore fixé d'espace, est en pleine discussion avec les cantons pour définir l'espace réservé aux grands cours d'eau, est moins sévère que la loi cantonale, on prend un risque important de perdre l'espace vital pour le Valais.

C'est pourquoi la commission a refusé cette proposition par 9 voix contre 4.

Je vous remercie de suivre la commission.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je crois que de la même façon que le député Yves Fournier demande au Conseil d'Etat, au Gouvernement de faire confiance au Parlement, je crois que, dans l'autre sens, on peut aussi demander au Parlement, dans cet objet, de faire confiance à son Gouvernement, dans la mesure où les enjeux ne sont pas encore clairement définis par Berne et il va falloir être extrêmement réactif.

Aujourd'hui, dire qu'on met dans la loi ne suffirait pas; il faudrait y introduire les critères. Puisque simplement dire que les critères doivent être dans la loi alors que nous sommes en train de composer cette loi, il faudrait aller au bout du raisonnement et introduire ces critères. Sur quelle base? On a dit, et le rapporteur et le président de la commission l'ont signalé, qu'il y a des travaux qui ont été faits, qu'il y a des travaux préparatoires qui ont réuni un collège d'experts qui a travaillé pendant plusieurs mois, en collaboration avec les cantons, pour déterminer les bases qui permettront de choisir ces critères. Donc, c'est encore ouvert. Et la loi fédérale, d'ailleurs, selon le même schéma, ne prévoit pas ces critères qui seront prévus dans l'ordonnance.

Alors, cela veut dire quoi en fait? Cela veut dire que si, aujourd'hui, nous décidions: on les met dans la loi, on se donne le temps de réflexion mais on revient en deuxième lecture avec une proposition de critères définis et définitifs, et dans quelques semaines, voire dans quelques mois, nous aurons connaissance de toute une série d'éléments qui nous permettraient certainement de faire valoir des prérogatives un petit peu différentes.

Un exemple encore: si l'on accepte de fixer ces critères, ce sont des critères uniformes. Imaginez que nous ayons à définir l'espace de la Dranse, de la Vièze, de la Vispa. Mêmes critères pour trois cours d'eau relativement différents, qui nécessiteraient une approche ou une utilisation et l'exploitation de l'espace de manière aussi performante que possible.

Et c'est là où je dirai qu'en tant que responsable de ce département, je demande aussi ce clin d'œil de confiance en disant: l'ordonnance permettra et devra permettre le maximum de souplesse.

Je crois que c'est le but de l'exercice. C'est d'ailleurs selon ces critères que nous avons discuté en commission hier et que la commission a pris sa décision. Merci.

M. le député Yves Fournier, PLR:

M. le conseiller d'Etat s'est montré effectivement assez convaincant ou ses propos nous satisfont en partie.

Nous souhaitons peut-être que ces critères soient proposés à l'occasion de la deuxième lecture ou qu'ils soient en tout cas présentés à la commission de façon un peu plus précise.

Cela permettra peut-être de nous rassurer et, accessoirement, de retirer ici cette demande de vote. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je ne sais pas si nous serons prêts exactement au niveau de la deuxième lecture, mais en tout cas je peux prendre l'engagement de vous présenter ces critères et d'en parler.

Je crois que c'est un enjeu extrêmement important pour l'ensemble du canton.

Et pour cette modification, je crois qu'elle nécessitera effectivement une collaboration.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Die Abstimmung wird also nicht mehr verlangt.

*Article 13 (qui devient **article 12a**), adopté.*

Der Präsident:

So können wir jetzt die Vorschläge 22 bis 30 weglassen, weil diese alle diese Frist von diesen 60 Tagen betreffen und wir das so schon mit der ersten Abstimmung akzeptiert haben.

Article 12b (nouveau), article 13 (nouveau), article 14, nouveau titre, alinéas 1, 2 lettres a, b, c, 3, 4, 5, article 23, article 24 alinéa 1, 1^{er} tiret, alinéa 2, 6^e tiret, article 25 alinéa 1 et article 26 alinéa 1 lettres a, b, c, d, adoptés.

*Article 34 alinéas 2 et 3, **adopté tel que proposé par le Conseil d'Etat (sans indication du délai).***

Article 35 alinéa 2, adopté.

Article 35bis, abrogé.

Article 44 alinéa 1 lettres (nouvelle) a^{bis} et b, article 56, titre et alinéa 1 et article 62 alinéa 2 lettre a, adoptés.

b) Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010

Article 4 alinéas 2 et 4, adopté.

*Article 5, nouveau titre, alinéas 1, 3, 4 et article 6, nouveau titre, alinéas 1, 3, 4, **adoptés tels que proposés par le Conseil d'Etat (sans indication du délai).***

Article 7 alinéa 2 et nouvel alinéa 3, article 11 alinéas 2 et 3, article 20 alinéa 2, article 27 et article 40, nouveau titre, alinéas 1, 2, adoptés.

Article 50, abrogé.

Article 54

Nouvelle proposition 31 de la commission ATE / Neuer Vorschlag 31 der Kommission LTU:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 31

Cette nouvelle proposition de la commission ATE est en lien avec l'acceptation de l'amendement 17.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Die Kommission hat diesen Vorschlag angenommen.

Article 54, adopté avec la nouvelle proposition 31 de la commission ATE.

Article 55 alinéas 1 et 2, adopté.

Article 55bis

Nouvelle proposition 32 de la commission ATE / Neuer Vorschlag 32 der Kommission LTU:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 32

C'est le même mécanisme, c'est en lien avec l'acceptation de la proposition 19.

Proposition acceptée par la commission.

Article 55bis, adopté avec la nouvelle proposition 32 de la commission ATE à l'alinéa 2.

c) Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998

Article 17bis alinéa 3 nouveau, adopté.

Der Präsident:

Die Vorschläge 33 bis 35 betreffen ebenfalls die Fristen und sind erledigt.

Article 31bis alinéa 1, adopté tel que proposé par le Conseil d'Etat (sans indication du délai).

Article 33 alinéa 3, adopté.

Article 34bis

Nouvelle proposition 36 de la commission ATE / Neuer Vorschlag 36 der Kommission LTU:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 36

C'est une nouvelle proposition de la commission ATE en lien avec l'acceptation de l'amendement 19.

Proposition acceptée par la commission.

Article 34bis, adopté avec la nouvelle proposition 36 de la commission ATE à l'alinéa 2.

Article 35

Nouvelle proposition 37 de la commission ATE / Neuer Vorschlag 37 der Kommission LTU:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 37

Idem, cette fois-ci en lien avec l'acceptation de l'amendement 17.

Proposition acceptée par la commission.

Article 35, adopté avec la nouvelle proposition 37 de la commission ATE.

d) Loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011

Der Präsident:

Die Vorschläge 38, 39 und 40 behandeln ebenfalls die Fristen und sind erledigt.

Article 10 alinéa 1, adopté tel que proposé par le Conseil d'Etat (sans indication du délai).

Article 27 alinéa 1bis nouveau, article 30 alinéa 3 nouveau, article 32 alinéa 4 et article 57 alinéa 1, adoptés.

Article 60bis

Nouvelle proposition 41 de la commission ATE / Neuer Vorschlag 41 der Kommission LTU:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 41

C'est une nouvelle proposition de la commission ATE en lien avec l'acceptation de l'amendement 19.

Proposition acceptée par la commission.

Article 60bis, adopté avec la nouvelle proposition 41 de la commission ATE à l'alinéa 2.

Article 61

Nouvelle proposition 42 de la commission ATE / Neuer Vorschlag 42 der Kommission LTU:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 42

Idem, c'est-à-dire en lien avec l'acceptation de l'amendement 17.

Proposition acceptée par la commission.

Article 61, adopté avec la nouvelle proposition 42 de la commission ATE.

e) Loi sur les routes du 3 septembre 1965

Der Präsident:

Die Vorschläge 43 bis 45 betreffen ebenfalls die Fristen und sind erledigt.

Article 230bis alinéa 1, adopté tel que proposé par le Conseil d'Etat (sans indication du délai).

Article 51, adopté tel que ressorti des délibérations.

Articles 52 et 53, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée Véronique Coppey, PDCB:

Le groupe PDCB remercie le Parlement pour l'acceptation de la suppression des délais en bloc puisqu'ils étaient superflus et puis ces délais étaient notamment contraires à la loi sur les constructions.

Nous acceptons cette loi en première lecture et vous remercions de votre attention.

Herr Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Wie bereits bei der Eintretensdebatte deutlich erwähnt, hat es sich die CVPO nicht leicht gemacht und sich intensiv mit dem kantonalen Gewässerschutzgesetz auseinandergesetzt.

Wir sind der festen Überzeugung, dass wir in «Hau Ruck Zeit» ein allgemein sehr gutes Gesetz ausarbeiten konnten. Es ist nicht zuletzt ein wichtiger Schritt in eine ökologische Zukunft, die richtigerweise auch unseren Enkelkindern zusteht.

Die Anträge der CVPO sind im Gesetz grossmehrheitlich aufgenommen worden und dementsprechend verankert.

Es herrscht aber trotzdem auch für uns nicht nur eitel Sonnenschein. Das wäre sehr wahrscheinlich auch zu viel des Guten. Wir haben bis zuletzt darum gekämpft, zu Gunsten der Gesuchsteller, gerechte Fristen zur Behandlung der Dossiers aufrecht zu halten.

26 Abänderungsvorschläge sind die Fristen betreffend eingereicht worden. Von uns vehement verteidigt, wurden diese von der Kommission – gestern Nachmittag – noch aus dem Gesetz gekippt. Dies nicht zuletzt anhand der Informationen des Departementchefs und seiner zuständigen Dienststelle.

Die CVPO wird sich der unterschiedlichen Fristen in den diversen Gesetzen annehmen und sich auf das Baubewilligungsgesetz, das massgebende Gesetz hier in diesem Fall betreffend den Verfahrensablauf konzentrieren. Wir werden entsprechende Vorstösse und Vorschläge zur Vereinheitlichung der Fristen unterbreiten. Wir sind nämlich der festen Überzeugung, dass mit dem Streichen dieser Fristen die Chance verpasst wird, dem Wirtschaftsstandort Wallis schlanke und schnelle Verfahren zu sichern.

Ich danke.

M. le député Charles Clerc, UDC:

La nécessité d'une révision totale de la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution est incontestable.

Nouvelle répartition des tâches, définitions des compétences et procédures d'exécution de la loi et de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, ce sont là quelques points forts de cette nouvelle loi.

Si l'on peut se féliciter d'avoir réussi cet exercice, il y a quand même quelques points noirs dans cette mouture et qui, pour le groupe UDC, doivent encore être corrigés: la bureaucratie, la paperasserie.

Pourquoi tant d'acharnement envers les citoyens et l'économie cantonale? Un Etat au service du citoyen et non des citoyens au service de l'Etat, telle devrait être la ligne directrice de toute législation.

Le groupe UDC laisse la liberté de vote final.

M. le député Jean Rossier, PDCC:

La voilà prête!

Après cette première lecture, nous avons une loi sur la protection des eaux en adéquation avec le droit fédéral.

Les transferts de compétences entre les communes et le canton pourront ainsi se faire dans une saine harmonie.

Nous sommes satisfaits que la sagesse l'ait emporté sur les problématiques des délais. Les instances ou services pilotes de l'Etat pourront ainsi continuer à rendre leurs avis avec les délais propres à chaque loi.

J'aurais tendance à dire qu'avec 60 jours en moins dans cette loi, tout devrait aller plus vite..., on espère.

Le groupe PDCC accepte cette loi en première lecture.

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cette révision nous paraît très intéressante, comme nous l'avons remarqué à l'entrée en matière, soit une claire répartition des compétences, une adaptation des subventionnements aux installations en prenant en considération les communes et les régions ainsi qu'une meilleure coordination des procédures.

Donc, cette loi sur la protection des eaux, sur la qualité et la quantité, apporte un peu de limpidité en la matière. C'est pour cela que le groupe ADG est pour une seule lecture.

Merci bien.

M. le député Yves Fournier, PLR:

Le groupe PLR se réjouit, tout d'abord, des premiers pas de cette loi. L'autre jour, nous parlions d'une loi nécessaire, satisfaisante et perfectible. Elle était effectivement perfectible; les différents amendements déposés l'ont prouvé si besoin était et nous nous en réjouissons puisque la plupart de ceux-ci vont dans le sens de notre analyse.

Nous profitons de cette occasion pour remercier la commission et le département qui ont largement travaillé sur ce dossier et, contrairement au groupe ADG, nous croyons absolument nécessaire de revoir encore une fois cette copie pour peaufiner l'un ou l'autre élément en deuxième lecture.

Je vous remercie.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Cette loi cantonale est une révision totale de la loi du 16 novembre 1978.

Les points essentiels de cette loi sont:

- définition des compétences et procédure d'exécution de la loi et de l'ordonnance fédérales
- meilleure définition des tâches entre canton et communes selon les principes retenus par la RPT II
- favoriser une gestion intégrée et régionale des ressources en eaux, notamment par le biais de la situation financière
- maintenir des subventions ciblées pour les installations d'évacuation et de traitement des eaux.

Le présent projet intègre les dispositions cantonales nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales sur la renaturation.

Il règle également clairement les compétences cantonales et communales, mise en œuvre entre canton-communes d'une solution permettant de réagir lors de pollution ou de risque imminent de pollution des eaux.

Nous sommes revenus au texte du Conseil d'Etat concernant les délais d'ordre pour le traitement des préavis.

Un délai de trois ans est aussi prévu pour régulariser les zones de protection des eaux souterraines. L'espace doit être défini. C'est une obligation fédérale. L'espace des grands cours d'eau doit être établi par les cantons au cas par cas. Cela ne signifie pas par hasard mais dans le cadre délimité par le droit fédéral en tenant compte de la particularité de chaque grand cours d'eau. C'est un travail d'affinage auquel il doit être procédé.

Nous recommandons au Conseil d'Etat d'être vigilant dans les discussions avec la Confédération pour déterminer les critères. En effet, pour le Valais, il s'agit de zones agricoles de première catégorie ou de zones à bâtir.

Je remercie tous les groupes qui acceptent cette loi.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Ich erteile das Wort an den Herrn Departementvorsteher. Ist es gewünscht?

(...)

Après! Er wird nach der Abstimmung sprechen.

Wir kommen also zur Abstimmung.

La loi sur la protection des eaux est adoptée par 111 voix contre 5 et 5 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Je voudrais remercier le département par son chef Jacques Melly, les chefs de service Cédric Arnold et Jean-Michel Germanier, les collaborateurs Rachel Duroux, Hélène Schwartz, Daniel Devanthery, notre collaboratrice scientifique Benoîte Moulin, notre rapporteur Olivier Turin ainsi que toute la commission pour la qualité et tout le travail fourni.

Je demande également, au nom de la commission ATE, de pouvoir adopter cette loi en une seule lecture. Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je me prononcerai sur le vote qui a eu lieu et sur cette très large, quasi-unanime acceptation de cette loi en première lecture.

Je pense que le Parlement a pleinement pris conscience de la valeur de cet or blanc qui est le nôtre dans notre canton et de la nécessité qu'il y avait de le protéger de manière encore plus performante, que ce soit maintenant au niveau qualitatif mais aussi au niveau quantitatif, tout en profitant de cette opportunité de s'occuper également de renaturation.

L'enjeu – je ne reviendrai pas, ni sur les buts ni sur l'enjeu global – qui a été également souligné au gré de vos interventions, c'est un enjeu d'aménagement du territoire sous-jacent et j'aimerais vous garantir l'engagement total du Gouvernement et le mien personnel pour être des plus attentifs à cet aspect. On a souligné la qualité de notre terroir valaisan. Je crois qu'il convient de ne pas le galvauder et de conserver toujours l'équilibre nécessaire entre les exigences nature, eau et territoire utilisé. C'est une de nos missions et c'est peut-être le grand enjeu de ces prochaines années, et qui ne concerne pas que le canton tant il est vrai que, au niveau confédéral, c'est également un dossier qui tient à cœur.

Pour ce qui concerne les différentes interventions, j'aimerais rassurer le député Stefan Zurbriggen qui parle de pouvoir harmoniser les délais. Je crois que c'est une excellente idée. La volonté de base allait dans ce sens. Elle ne pouvait pas s'exprimer dans le cadre de cette loi pour les raisons qui ont été débattues et que l'on a pu expliquer hier en commission. Mais, il est bien clair que nous attendons avec plaisir et intérêt les propositions allant dans le sens d'une meilleure efficacité de notre Gouvernement, particulièrement de mon département dans ce secteur d'activité.

J'aimerais aussi préciser que nous sommes orientés «clients» – si vous me passez cette expression – et qu'il est de notre désir de limiter autant que possible parce que la bureaucratie et la paperasserie sont, je dirai, les mamelles des Etats, et c'était ainsi avant que nous y arrivions et ce le sera vraisemblablement encore après notre départ, mais, comme vous, nous luttons contre et nous essayons de mettre en avant les critères d'efficacité.

Voilà, je ne veux pas allonger. Je crois que tout a été dit d'une manière globale sur cette loi.

J'aimerais, à mon tour, remercier la commission qui a fait un travail remarquable. On a dit qu'elle travaillait dans l'urgence, qu'elle travaillait de manière efficace, remercier son président, remercier les différents membres et puis bien sûr les collaborateurs et les collaboratrices qui, eux aussi, se sont impliqués dans la mise à jour de cette loi. Et je vous rappelle les débats d'hier qui nous ont permis en un peu plus de deux heures (deux heures et demie) de venir à bout des amendements proposés et, très largement, de les accepter et de, je dirai, objectivement, pouvoir faire retirer ou refuser ceux qui ne s'imposaient pas.

Voilà, il me reste à vous remercier vous, députées, députés et membres de la commission, pour votre engagement très positif au service de cet élément primordial de notre canton. Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat

Wir haben also einen Vorschlag, dass wir dieses Gesetz nur in einer einzigen Lesung behandeln.

Ich weiss nicht, Herr Fournier, Sie haben noch das Wort verlangt. Wollen Sie zu dieser Abstimmung noch etwas sagen?

M. le député Yves Fournier, PLR:

Il s'agit de savoir maintenant si nous votons en première lecture définitivement, soit si nous passons en une seule lecture ou si nous reviendrons.

Il me semble, en effet, un petit peu prématuré de vouloir boucler ce dossier maintenant. Il y a encore sans doute quelques réglages nécessaires et surtout j'aimerais vous rappeler les engagements pris par M. le conseiller d'Etat, il y a quelques minutes, concernant les critères pour les espaces réservés au Rhône (art. 51).

Ne serait-ce que pour cela, il me semble intéressant, voire nécessaire, d'aborder cela en deuxième lecture et de ne pas passer comme chat sur braise ici.

Je crois que ce serait respecter les propos de M. le conseiller d'Etat et des garanties qu'il vient de nous donner entre autres.

Je vous remercie donc de ne pas faire passer ce texte en une seule lecture. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Simplement pour vous rassurer en disant que, deuxième lecture ou pas, ça ne changera pas réellement pour la rédaction de l'ordonnance. On en a parlé tout à l'heure. Je crois que ce n'est pas un critère qui doit être retenu comme contraignant. La mise en place de cette ordonnance va prendre du temps. Je pense que les éléments de cette ordonnance qui seront fondamentaux ne seraient de toute façon vraisemblablement pas prêts pour la deuxième lecture.

Donc, dans ce sens-là, je crois que ce n'est pas un critère à retenir de manière essentielle.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Die Informationen liegen nun vor.

Wir stimmen ab.

Sie haben mit 65 Stimmen für eine einzige Lesung, 57 Stimmen für eine zweite Lesung gewählt. Es braucht aber eine Zweidrittelmehrheit, damit wir nur eine einzige Lesung durchführen können. Diese Zweidrittelmehrheit wurde mit 53% Jastimmen verpasst. So werden wir also eine zweite Lesung abhalten.

Lecture

2. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention à l'ASEC, l'Association de la STEP de Chandoline, pour l'extension de la station d'épuration de Sion-Chandoline

Lesung

BESCHLUSS

zur Gewährung einer Subvention zugunsten der «Association de la Station d'Épuration de Chandoline (ASEC)» für die Erweiterung der Kläranlage Sitten-Chandoline

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'équipement et des transports /
Kommission für Bau und Verkehr*

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Philippe Nantermod, suppl.

Der Präsident:

Ich bitte Sie um Silentium, damit wir dieses Geschäft auch seriös durchführen können.

Wir arbeiten mit dem weissen Formular der Kommission.

Es hat keine Abänderungsanträge gegeben.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 93 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 novembre 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Président der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Es geht mir eigentlich nur darum, den Mitarbeitern des Departements, im Speziellen dem Dienstchef und seinen Mitarbeitern und Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, für die Mitarbeit und die Gutheissung des Geschäftes zu danken.

Lecture

3. DECISION

concernant la déviation de Stalden sur la route principale suisse H212 Viège – Saas-Grund – Saas-Fee, tronçon: raccordement Bielmatta – giratoire Illas, sur le territoire de la commune de Stalden

Lesung

BESCHLUSS

betreffend Umfahrung Stalden auf der Schweizerischen Hauptstrasse H212 Visp – Saas-Grund – Saas-Fee, Teilstück: Anschluss Bielmatta – Kreisel Illas, auf dem Gebiet der Gemeinde Stalden

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
ENTWURF DES STAATSRATES**

*Commission de l'équipement et des transports /
Kommission für Bau und Verkehr*

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Philippe Nantermod, suppl.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Manchmal muss man durch Dornen gehen, um die Rosen zu erreichen. Ich glaube so ist es auch mit der lange ersehnten Zustimmung zum Projekt der Umfahrung Stalden.

Für die Bevölkerung von Stalden sowie für die Automobilisten ins Saas- und Mattertal ist heute ein Meilenstein gefallen, auf den sie lange gewartet haben. Wir stimmen in diesem Parlament über das 65 Millionen Projekt der Umfahrung von Stalden zu; ich bitte um Zustimmung.

Dafür möchte ich im Namen der Fraktion und selber als Anwohner von Stalden dem gesamten Staatsrat, der zuständigen Dienststelle, aber auch allen hier im Saal Danke sagen.

Wenn sich täglich zwischen 7'000 und 12'000 Autos, Lastwagen und Busse durch ein belebtes Dorf mit einer engen Strasse schlängeln, so kann sich jeder vorstellen, welche Belastung dies für die Bewohner und Passanten sein muss.

Berücksichtigt man noch die Überlagerung der verschiedenen Verkehrsarten und intensiven Fussgänger (nicht zuletzt die rund 150 Schulkinder), welche über die Strasse mit völlig ungenügender Sicherheit gehen, dann muss man sagen, die heutige Verkehrssituation von Stalden ist so unverantwortlich.

Mit unserer Zustimmung leisten wir einen Beitrag zur Lebensqualität, aber auch für die Sicherheit der Bewohner in diesem Dorf. Ich bin mir sicher, wir werden heute etwas Gutes tun.

Nochmals Danke schön allen Beteiligten, welche bislang zu diesem Projekt beigetragen haben. Ich freue mich auf den Spatenstich und noch mehr auf die Eröffnung in ca. sechs Jahren. Danke.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Mit dem nun zur Schlussabstimmung anstehenden Beschluss wird ein seit langem bestehendes Problem für den Bezirk Visp, aber auch für das Oberwallis und seine touristischen Destinationen, einer guten Lösung zugeführt.

Für Ihre Zustimmung – wovon ich ausgehe, dass Sie diese abgeben werden in den nächsten Minuten – möchte ich mich bestens bedanken. Bedanken möchte ich mich auch bei Herrn Staatsrat Melly und seinem Dienstchef, Herr Jean-Michel Germanier, beim Kreischef Oberwallis, Herr Ignaz Burgener, für die gute Vorbereitung des Geschäfts und die tipptoppe Öffentlichkeitsarbeit in dieser Angelegenheit. Recht herzlichen Dank!

Ich möchte mich auch bedanken bei allen Kommissionsmitgliedern für die gute Mitarbeit und Zusammenarbeit und beim Rapporteur, Herr Philippe Nantermod.

Ich empfehle Ihnen also das Geschäft zur Annahme und bedanke mich.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Wünscht der Departementvorsteher das Wort? Nach der Abstimmung.

Ainsi décidé par 97 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version française) et tel que proposé par le Conseil d'Etat (version allemande) en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 novembre 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Der Präsident:

Ich erteile nun das Wort noch an den Gemeindepräsidenten von Stalden.

Herr Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Danke schön, Herr Landeshauptmann!

Danke schön, Herren Staatsräte!

Danke schön, Herr Departementchef Jacques Melly!

Ein grosser Dank dem Kommissionspräsidenten Alwin Steiner, der mit seiner Kommission die Arbeiten gut vorangetrieben hat.

Ein kleiner Schritt für dieses Parlament, ein grosses Zeichen für den Bezirk Visp, den Tourismus, die Sicherheit auf den Strassen und vor allem ein grosses Zeichen für meine Gemeinde Stalden.

Danke schön allen zusammen, Kolleginnen und Kollegen, das ist gute Solidarität. Das ist Solidarität und ein gutes Zeichen auch gegenüber dem Oberwallis. Wir haben in Stalden lange auf diesen Moment gewartet.

Danke schön im Namen der Gemeinden für diesen wichtigen Entscheid. Und das Beste kommt noch: Jetzt müssen wir schauen, das es zackig realisiert wird.

Nicht jetzt und doch will ich etwas sagen, das nicht so positiv ist. Die grosse Bürde der so genannten «interessierten Gemeinden», die fast fünf Millionen tragen für eine Strasse, die alle brauchen. Aber nicht jetzt in diesem Moment. Die CVPO wird ja an diesem Thema «interessierte Gemeinden» dranbleiben. Aber nicht jetzt.

Danke schön für die finanziellen Zusicherungen.

Der Präsident:

Besten Dank an den Gemeindepräsidenten von Stalden.

Lecture

4. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des routes et des cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011/2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012

Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits an die Dienststelle für Strassen- und Flussbau infolge der ergiebigen Schneefälle des Winters 2011/2012 und der starken Windböen anfangs des Jahres 2012

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Georges Emery /

Rapporteur: Daniel Porcellana - Berichtstatter: Alex Schwestermann

Der Präsident:

Auch hier haben wir keine Abänderungsanträge erhalten.

Wir können direkt zur Lesung kommen.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.
Le débat final n'est pas utilisé.**

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Les débats ont été faits lors de l'entrée en matière.

En acceptant ces crédits supplémentaires, nous autorisons le canton et les communes à faire les travaux nécessaires suite aux intempéries de la fin 2012.

Je remercie les membres de la commission des finances pour le travail qu'ils ont fait sur cet objet, le chef du département et les collaborateurs qui sont venus pour le traitement de cet objet.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Wünscht der Departementchef das Wort?

Nach der Abstimmung.

Ainsi décidé par 98 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 novembre 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

C'est à moi de vous remercier pour la clairvoyance et la détermination dont vous avez fait preuve sur ces trois objets.

Plus de 83 millions que vous accordez ce matin à mon département pour remplir différentes tâches qui lui incombent dans trois domaines qui sont finalement relativement différents.

Tout d'abord, nous avons un peu plus de 5 millions nets affectés à la qualité de notre eau, nous avons traité ce matin de la qualité de l'eau. Je crois qu'il y a une cohérence dans votre démarche et je crois qu'il est fondamental de s'attacher à cette mise à jour de notre réseau de STEP, c'est un excellent signal que vous donnez là.

Deuxième élément: la déviation de Stalden. Le président de la commune l'a dit, le chef du groupe des «noirs» l'a dit, c'était un projet attendu depuis de nombreuses années, mais c'est un projet essentiel, essentiel à la tranquillité des habitants, à leur qualité de vie, à leur sécurité, mais aussi un dossier essentiel à notre tourisme, un dossier qui devrait s'inscrire dans la stratégie globale que nous mettons en place pour améliorer encore les voies d'accès vers les grandes stations et, bien sûr, éviter tant que possible les nuisances dans les localités. On parle de tourisme chez nous, on parle de Zermatt et de Saas-Fee en l'occurrence, des stations qui, aujourd'hui, attendent la neige, tout le monde regarde en l'air, cette neige qui est également une partie de l'or blanc que je mentionnais tout à l'heure en parlant de notre eau.

Eh bien!, cette même neige nous amène au troisième dossier que vous avez validé, ce crédit supplémentaire pour faire face aux excès, aux abus de notre climat qui nous a mis dans des conditions extrêmement difficiles l'an passé. Ce sont 13 millions que vous acceptez là aussi pour la sécurité d'une manière générale, la sécurité non seulement des routes et des usagers à destination des stations mais aussi la sécurité de nos citoyennes et de nos citoyens puisque nous avons eu de grands dangers en liaison aux débordements de torrents et aux coulées de boue y relatives.

Donc, trois secteurs différents de mon département qui sont aujourd'hui reconnus et validés dans leur efficacité et dans leurs projets, et je tiens très sincèrement à vous en remercier.

J'aimerais remercier les commissions qui se sont penchées sur ces dossiers: la commission ET du député Alwin Steiner qui a travaillé de manière extrêmement efficace, là aussi rapidement, dans des conditions difficiles puisqu'il fallait être prêt pour cette session du Grand Conseil, ainsi que le député Georges Emery pour la commission des finances qui, elle, avec toute la lucidité qu'on lui connaît, a validé ce crédit supplémentaire.

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, j'aimerais vous remercier également, ainsi que les membres des commissions et bien sûr les collaboratrices et collaborateurs qui également se sont impliqués de manière efficace et sans compter leur temps pour arriver aujourd'hui à vous proposer des projets cohérents puisque vous les avez tous validés à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Traitements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

5. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant
l'état des infrastructures routières cantonales: une stratégie! Il y a urgence
(13.03.2012) (5.187)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz, betreffend Zustand der
kantonalen Strasseninfrastruktur: Wir brauchen dringend eine Strategie!
(13.03.2012) (5.187)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

J'aimerais remercier le DTEE et plus particulièrement le Service des routes et des cours d'eau pour l'acceptation du postulat et pour la réponse fournie apportée.

Je prends acte de l'engagement du DTEE d'élaborer un rapport stratégique à l'attention du Parlement en vue du maintien et de l'amélioration de l'état du réseau routier cantonal, particulièrement en régions de montagne.

Je resterai attentif à ce que ce rapport puisse être présenté dans un délai raisonnable.

Je regrette toutefois, et nous y reviendrons au moment de l'examen détaillé du budget, que malgré le fait que l'état du réseau routier à fin 2011 ait été qualifié de «maintenu» et non de «aggravé» et que malgré le fait que le Service des routes et des cours d'eau ait obtenu, grâce au groupe PLR et grâce à la majorité de ce Parlement, 2 millions supplémentaires des redevances RPLP pour l'entretien, l'état dudit réseau soit planifié comme «aggravé» dans le budget 2013. Cela est cependant un autre débat.

Merci au Service des routes et des cours d'eau pour sa réponse à notre postulat et merci de votre attention.

6. POSTULAT

du groupe PLR, par la députée (suppl.) Gervaise Marquis, concernant la vie et l'histoire des monuments historiques répertoriés à portée de main
(14.03.2012) (5.189) *(en collaboration avec le DECS)*

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Gervaise Marquis, betreffend Veranschaulichung des Lebens und der Geschichte der Baudenkmäler
(14.03.2012) (5.189) *(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)*

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass Sie mit der Antwort des Staatsrats einverstanden sind.

7. POSTULAT

des députés Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Beat Rieder, CVPO, André Vernay, PLR, Jean-Didier Roch, PDCB, et cosignataires concernant mieux connaître nos forêts pour mieux planifier (16.03.2012) (5.190)

POSTULAT

der Grossräte Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Beat Rieder, CVPO, André Vernay, PLR, Jean-Didier Roch, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend besseres Forstwissen für eine bessere Forstplanung (16.03.2012) (5.190)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und Sie sind somit mit der positiven Antwort des Staatsrats einverstanden.

8. POSTULAT

des députés Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), André Vernay, PLR, Beat Rieder, CVPO, Jean-Didier Roch, PDCB, et cosignataires concernant: pour une diminution du temps de retour sur intervention en forêts protectrices
(16.03.2012) (5.191)

POSTULAT

der Grossräte Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), André Vernay, PLR, Beat Rieder, CVPO, Jean-Didier Roch, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend: für eine bessere Pflege der Schutzwälder (16.03.2012) (5.191)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Auch hier sind Sie mit der Antwort des Staatsrats einverstanden.

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

9. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Albert PITTELOUD, concernant
circuler dans le bon sens (08.05.2012) (5.194)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Albert PITTELOUD, betreffend Umfahrung
Siders (08.05.2012) (5.194)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

Le projet officiel de détournement du trafic routier en ville de Sierre à destination du Haut-Plateau a provoqué de nombreuses contestations et oppositions lors de sa consultation et de la mise à l'enquête publique. Ces contestations et oppositions issues de collectivités publiques ou de privés relèvent les carences évidentes du projet officiel. Elles mentionnent notamment le mitage du territoire par la construction d'une route à travers le vignoble, l'absence de détournement de la circulation en ville de Sierre côté est avec comme conséquence une répartition déséquilibrée du trafic en direction de Crans et de Montana.

La solution proposée par le bureau BISA de construire un tunnel sous Ravire aboutissant au plat de Veyras corrigerait les carences basiques du projet officiel pour un coût identique et sans problèmes techniques particuliers. De plus, cette variante permettrait d'exploiter de manière optimale les sorties ouest et est de l'autoroute, et elle éviterait l'investissement de 4 millions à 6 millions pour l'amélioration de la route de la piscine Guillamo.

Au vu de la situation, acceptez-vous, Monsieur le conseiller d'Etat, une comparaison intégrale des deux projets par un bureau d'ingénieurs spécialisés extérieur au canton, en présence du bureau BISA et de vos services responsables du dossier, afin d'adopter une solution qui permet de circuler dans le bon sens.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Vous me permettrez d'être un petit peu exhaustif sur ce dossier.

J'ai déjà répondu à pas mal de questions mais je crois qu'il convient aujourd'hui de clarifier de manière un peu plus définitive la situation.

Dans le cadre du réaménagement des liaisons routières entre Sierre et le Haut-Plateau et absolument en opposition à ce qu'affirment les interpellateurs, le Service des routes et des cours d'eau (SRCE) a évalué toutes les différentes variantes d'aménagement particulièrement d'un axe à l'est de Sierre. Dans ce contexte, l'analyse, axe par axe, voire carrefour par carrefour, des comptages routiers entrepris depuis sept ans et complétés par des enquêtes d'origine/destination a permis de qualifier la structure du trafic en ville de Sierre, à sa périphérie et sur les axes de liaison. De manière probante, évidente, les résultats confirment la pertinence des bases prises en compte pour l'élaboration des

variantes, notamment au niveau du concept d'organisation à terme de la circulation en ville de Sierre et dans la région.

A l'automne 2011, des communes de la Louable Contrée ont informé le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) de démarches pressantes d'un bureau local d'ingénieurs qui avait fait un contre-projet illustré dans un document de 5 pages sous le titre «Comparatif de variantes de liaison Sierre-Crans-Montana-est». Le SRCE en a conduit une analyse de détail et établi une notice d'appréciation, présentée à fin 2011 aux présidents et représentants de ces communes. Afin de s'affranchir totalement de la passion et de s'appuyer sur la seule raison pour évaluer et comparer la variante de liaison nord et le contre-projet, l'appréciation a été menée sur la base de quatre aspects déterminants: circulation, environnement, technique et coûts/financement.

De plusieurs façons, le contre-projet ne satisfait que peu ou insuffisamment à un objectif de délestage du centre-ville de Sierre et son rapport coût/efficacité s'avère peu efficace, eu égard au trafic pouvant être absorbé. Essentiellement, il ne permet que de libérer le quartier de Riondaz du trafic de transit, sans effet sensible sur la route du Rawyl dans le secteur du carrefour du Bourgeois. Le trafic de l'axe Sierre – Montana-Crans ne se reportera pas sur la nouvelle infrastructure et continuera de transiter par le centre-ville. Enfin, le nouvel axe ne permettra en aucun cas de soulager la traversée de Veyras du trafic provenant ou à destination du Haut-Plateau dès lors qu'on ramène le trafic à l'entrée de Veyras.

La liaison nord qui est contestée traverse une zone agricole non protégée mais fortement valorisée par l'homme. Le paysage – si vous le regardez depuis Sierre – y est zébré de routes viticoles et il faut préciser que le 75% du tracé de la liaison projetée réutilise des axes déjà existants. On ne veut pas minimiser l'impact mais les atteintes environnementales sont, par contre, beaucoup plus limitées que celles provoquées par le contre-projet qui constitue un élément tout à fait nouveau à intégrer dans des zones agricoles localement protégées, une zone nature protégée et une zone à bâtir. Je vous rappelle qu'on passe dans les Bernunes. A certains endroits, les remblais atteignent 15 m de hauteur pour 60 m d'emprise au sol, provoquant une césure nette dans le paysage. Un long tronçon long, puis empiète fortement sur une zone à bâtir, surplombant ou voisinant des immeubles. Les mesures de protection contre le bruit et les indemnités d'expropriation renchérissent ainsi ce projet, nécessitant en outre une surface d'expropriation de 22'500 m², pratiquement 40% de plus que ce qui est nécessaire à la construction de la liaison nord.

L'estimation comparative des coûts, conduite avec des bases de calcul identiques, chiffre à environ 40 millions la liaison nord et à 70 millions celle de son contre-projet. Concernant ce dernier et à défaut de son très hypothétique futur classement par la Confédération dans le réseau routier complémentaire, les investissements à charge du canton devraient, en l'absence de contribution fédérale, être couverts par le seul budget ordinaire du SRCE. Corollaire, la participation des communes intéressées s'élèverait à 21 millions. S'y ajouteront ensuite des coûts d'entretien et de maintenance beaucoup plus élevés en fonction des nombreux tronçons enterrés et en tunnel.

La conclusion est la suivante: ce contre-projet soulève bien plus de problèmes qu'il n'apporte de solutions. Pour le DTEE, nous fondons notre décision sur le caractère indispensable d'une vision globale et à long terme, et nous nous en tenons à notre projet, et préside à l'avancement, en collaboration avec les communes concernées, d'un projet global dont la réalisation des différentes composantes doit s'inscrire dans la continuité et non dans la simultanéité. Les exigences du trafic impliquent de réaliser, en priorité et très rapidement, le contournement ouest de Sierre. Dans le même temps, l'actuelle liaison est vers le Haut-Plateau doit être améliorée afin d'éviter que le trafic touristique ne continue à traverser Sierre, cette amélioration s'inscrivant dans un projet global de requalification des axes communaux et cantonaux avec déclassification et reclassification. Dans le prolongement

devrait être construite la route liaison nord, mais là non plus la décision n'est pas prise à ce jour, mais elle deviendrait un élément constitutif essentiel du projet global et dont les études d'améliorations de l'intégration dans le site se poursuivent pour arriver à gommer les quelques points noirs qui résulteraient encore de cette implantation.

Je vous remercie.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir gehen weiter... Entschuldigung, Herr Pitteloud wünscht noch einmal das Wort.

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

Monsieur le conseiller d'Etat, je ne suis pas du tout satisfait de votre réponse et je vois que vous refusez une comparaison objective par un bureau extérieur au canton.

Et vous en supporterez les conséquences, ma foi, vous verrez la suite de ces événements.

J'ai eu des contacts avec beaucoup de présidents de commune; ils sont totalement opposés à votre projet.

Je ne vois pas pourquoi vous refusez cette expertise.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Alors..., wir kommen zum nächsten Punkt der Tagesordnung.

10. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par la députée (suppl.) Nadine REICHEN MAURY, concernant:
et si nous pensions au stockage de l'eau!!! (08.05.2012) (5.195)
(en collaboration avec le DEET)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine REICHEN MAURY,
betreffend Wasserspeicherung (08.05.2012) (5.195)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich erteile es somit dem Departementvorsteher für die Beantwortung.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le thème de l'eau est d'actualité et concerne tous les secteurs d'activités. L'eau gagne en importance en tant que source d'énergie et, en outre, les besoins pour la population et le secteur économique ne cessent de croître. Il convient de préserver la richesse des cours d'eau et de protéger la population et les biens contre les crues.

Le Conseil d'Etat est totalement conscient qu'une des missions d'intérêt général les plus importantes est la sécurité à long terme de l'alimentation de la population et du secteur économique en eau potable de qualité irréprochable et en quantité suffisante ainsi qu'en eau d'extraction et en eau d'usage.

Il est vrai que la gestion globale de l'eau est, tout d'abord, une question de bonne gouvernance, de coordination et de mobilisation de tous les acteurs au sein d'une chaîne complexe d'intervenants et de partenaires.

Le Conseil d'Etat a reconnu dans le passé l'importance de la thématique «eau» dans sa globalité. En 1998, il a chargé un groupement de bureaux d'ingénieurs d'élaborer les principes généraux pour une conception cantonale de gestion de l'eau et pour l'adaptation des fiches de coordination du plan directeur cantonal. Le but ultime de cette démarche est la garantie à terme de la satisfaction de tous les besoins liés à l'eau.

Le 7 octobre 1998, le Conseil d'Etat a approuvé la fiche de coordination sur la gestion de l'eau du plan directeur cantonal.

En janvier 2008, le conseil d'Etat a donné son accord de principe à un soutien financier du projet européen ACQWA, dont le périmètre d'étude se réfère entre autres au bassin versant du Rhône.

La protection et l'utilisation de l'eau sont régies par de multiples bases légales et différentes structures administratives – pour répondre à une question. Un groupe de travail interne à l'administration a été constitué le 31 mars 2010, avec notamment la charge d'accompagner le mandat d'élaboration d'un cahier des charges sur la mise en place et l'exploitation d'un centre de compétence Eau Valais. En tenant compte des résultats de ce mandat et des diverses prises de position de l'ensemble des services ayant une activité liée au domaine de l'eau, le Conseil d'Etat a décidé de charger un comité de pilotage d'élaborer maintenant une stratégie cantonale de gestion de l'eau.

L'évaluation des diverses possibilités permettant le stockage de l'eau sur l'ensemble du territoire cantonal fait bien évidemment partie de cette stratégie et fera, par la suite, l'objet d'examen particuliers, tout en respectant les bases légales existantes et, au besoin, de procédures de modification de la loi cantonale.

11. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député Willy GIROUD, concernant
les modifications de l'OEaux (08.05.2012) (5.196)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Willy GIROUD, betreffend
Änderung der GSchV (08.05.2012) (5.196)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit zur Behandlung überwiesen.

12. POSTULAT

**du groupe CVPO, par le député Claude-Alain SCHMIDHALTER, concernant les
«nettoyages de printemps» au tunnel Gamsen (10.05.2012) (5.197)**

POSTULAT

**der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, betreffend
Tunnel Gamsen «Frühlingsputzete» (10.05.2012) (5.197)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Der Tunnel Gamsen der A9 ist der einzige Autobahnabschnitt im Oberwallis – und zwar zwischen Brig und Eychholz. Es ist plus/minus der einzige Autobahnabschnitt für zwei Jahrzehnte im Oberwallis.

Aus meiner Sicht ist der Tunnel nicht unnötig am Tage zu schliessen, um dadurch ein grosses Verkehrschaos in Kauf zu nehmen. Es tut mir leid, ich muss es sagen: Das Volk hat überhaupt kein Verständnis dafür und das Volk hat recht.

Monsieur le conseiller d'Etat, ce n'est pas un détail. Ne minimisez pas l'impact. Regardez, s'il vous plaît, qu'on ne ferme pas l'autoroute inutilement. Cela ne se fait pas ailleurs. Montrez de la volonté à la population, elle vous en remerciera.

Entre parenthèses: on ferme aussi de plus en plus des zones de dépassement sur la route cantonale dans le Haut. Ce n'est aussi pas juste. Les routes sont là pour rouler.

Vielen Dank für die Unterstützung und die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

13. POSTULAT
des députés Manfred SCHMID, CVPO, Beat RIEDER, CVPO et cosignataires
concernant des décharges pour les matériaux d'excavation propres
(10.05.2012) (5.198)

POSTULAT
der Grossräte Manfred SCHMID, CVPO, Beat RIEDER, CVPO und
Mitunterzeichnenden betreffend Deponien für sauberes Aushubmaterial
(10.05.2012) (5.198)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Manfred Schmid, CVPO:

Wir hinterlegen mit diesem Postulat ein Anliegen, das nicht neu ist. Ein eigentlicher Deponienotstand für sauberes, ich betone für unverschmutztes Aushubmaterial, besteht nicht erst seit gestern.

Die Bauherren überlassen die Problematik den Unternehmern und diese wissen oft nicht wohin mit dem Aushubmaterial. Selbst der Kanton als Bauherr kümmert sich oft nicht wo schliesslich das Aushubmaterial deponiert wird. Und diese Situation führt oft zu unbewilligten Zwischendeponien oder eigentlich illegalen Deponien.

Sinnlose Transporte in der Region verbunden mit Staub und Lärmemissionen führen in der Bevölkerung zu recht zu Protesten.

Die Anforderungen an solche Deponien sind hoch und auch berechtigt. Das kantonale Abfallbewirtschaftungskonzept sieht eine Realisierung solcher Deponien auch vor. Diesem Konzept fehlt jedoch der Bezug zur Realität. Die Bauherren der öffentlichen Hand müssen bestrebt sein, Deponien für sauberes Aushubmaterial zu realisieren andererseits fördern sie indirekt die Illegalität solcher Deponien.

Die Forderung der Postulanten ist einfach und klar. Der Staatsrat wird ersucht, eine Arbeitsgruppe mit Fachleuten aus der Baubranche, den betroffenen Gemeinden und des Kantons einzusetzen. Das einzige Ziel dieser Gruppe soll sein, Standorte für neue Erdstoffdeponien im Oberwallis zu finden, um dann später mit den Gemeinden, den Bodeneigentümern diese zu realisieren. Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

14. POSTULAT

**du groupe CSPO, par la députée Graziella WALKER SALZMANN, concernant:
le Valais a besoin de sa propre stratégie concernant le loup (12.06.2012)
(5.202)**

POSTULAT

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN,
betreffend: Das Wallis braucht eine eigene Wolfsstrategie (12.06.2012) (5.202)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Was ist der Hintergrund von diesem Postulat?

Das Postulat will auf die Problematik eingehen, dass die bisherigen Konzepte, die angewendet worden sind, für den Kanton nicht den Erfolg gebracht haben wie man sich eigentlich gewünscht hätte. Glücklicherweise kann man feststellen, dass im Sommer 2012 weniger Risse zu verzeichnen waren als in den früheren Jahren. Doch es waren immer noch zu viele Risse. Hinzu kommt, dass diesen Herbst Risse hinzugekommen sind, die sich ereignet haben an Orten, die immer näher der Zivilisation sind.

Aus diesem Grund sind wir ganz klar der Meinung, der Kanton muss sein Projekt, das er jetzt diesen Sommer, das heisst nach unserem Postulat, aufgegleist hat, weiterführen und wir denken, dass es richtig und wichtig ist, wenn der Kanton dort weiterfährt und halten darum an unserem Postulat fest.

Es stellt sich auch die Frage, ob die Massnahmen, die jetzt bereits eingeleitet worden sind, der Grund der weniger Risse sind und ob diese Massnahmen erfolgreich waren. Wir werden es sehen, aber der Kanton Wallis muss zum Schutz von Land und Leuten das Heft selber in die Hand nehmen.

Danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ihr Postulat wird bekämpft.

Herr Grossrat Manfred Schmid, CVPO:

Wir haben Ihr Postulat zur Kenntnis genommen und stellen Ihre Anliegen grundsätzlich in Frage.

Dem Wunsch nach einer Wolfsstrategie auf Kantonsebene mit einem zusätzlichen externen Wildbiologen kann aus folgenden Gründen nicht entsprochen werden: Die Kompetenz in der Frage liegt eigentlich beim Bund.

Mit der neuen Jagdverordnung und der in diesem Sommer lancierten Studie über unsere landwirtschaftlichen Strukturen, auch auf unseren Alpen, wurde bereits einiges unternommen, um der Problematik der Wolfspräsenz gerecht zu werden.

Auch die Banngebietsbewirtschaftung im Kanton seitens der Jagd wurde bereits angepasst.

Selbst das ausserkantonale Projekte der Uni Bern mit den bereits im Frühjahr erwähnten Kameras geht in diesem Herbst weiter, um zusätzliche Daten zu sammeln.

Unser Fazit: Eine Wolfsstrategie besteht schon heute und es braucht keine neue und es braucht auch keine neuen zusätzlichen Biologen. Wir teilen jedoch die Ungeduld von Frau Walker Salzmann, was die Umsetzung betrifft.

Danke schön.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat ist also bekämpft und wir werden darüber abstimmen.

Par 56 voix contre 30 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 5.202 de la députée Graziella Walker Salzmännin.

15. INTERPELLATION

du député Jérémie PRALONG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le site pollué de la Lonza (12.06.2012) (5.203)

INTERPELLATION

von Grossrat Jérémie PRALONG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend lonzaverseuchter Boden (12.06.2012) (5.203)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich erteile es an den Departementvorsteher.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

La question posée par les auteurs de l'interpellation est de savoir pourquoi la totalité des assainissements dans le cadre de la pollution du sol au mercure le long du «Grossgrundkanal» entre Viège et Niedergesteln n'est pas exécutée dans le cadre de la réalisation de l'A9 et puis, accessoirement, qu'est-ce qui est entrepris pour surveiller l'activité de la Lonza et quels sont les responsables de la pollution au mercure.

Deux mots sur l'origine – ceci a d'ailleurs été communiqué aux médias en septembre 2011.

La pollution a été mise en évidence par des investigations effectuées dans le cadre de la construction de l'autoroute. On a déterminé que la pollution du «Grossgrundkanal» et des sols environnants est un héritage du passé (on estime qu'il a dû être pollué entre les années 1930 et le milieu des années 1970 par des rejets d'eaux industrielles chargées en mercure. Le mercure s'est accumulé dans les boues et les sédiments du canal. A partir de 1976, il y a eu des modifications dans le processus de production et surtout la mise en service d'une station d'épuration à la Lonza. Depuis cette période, les pertes en mercure ont été drastiquement réduites. Cependant, depuis les années 1930 jusqu'aux années 1990 à peu près, les boues et les sédiments qui provenaient du canal, année après année, ont été épandues sur les terres agricoles pour en faire de l'engrais, et par cela on a donc étendu cette pollution.

Il faut savoir qu'une partie de l'emprise de l'A9 traverse une partie de ces terrains pollués au mercure. Alors, comme il y a des contrôles réguliers et qu'il y a une responsabilité de l'A9 de veiller à ce que des matériaux pollués excavés soient éliminés, conformément aux exigences de la loi, effectivement on s'est trouvé confronté à un problème.

En outre, les exigences de l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués prévoient que le projet ne peut être réalisé que s'il n'entrave pas un éventuel assainissement ultérieur.

Pour cette raison et en accord avec l'Office fédéral de l'environnement, une teneur maximale en mercure a été définie pour les matériaux qui restaient sur place sous l'autoroute, respectivement pour les matériaux situés dans les zones d'infiltration des eaux météoriques.

L'Office cantonal des routes nationales prend les mesures nécessaires pour gérer les matériaux pollués sur le tracé de l'A9, mais les mesures à prendre en dehors de ce tracé n'incombent, en fait, pas à cette dernière.

Surveillance de l'activité industrielle de la Lonza. Il convient de rappeler que la première responsabilité du respect des exigences légales incombe toujours à l'entreprise, à l'entrepreneur. Il faut souligner que notre Service de la protection de l'environnement réalise actuellement, en collaboration avec la Lonza, les contrôles prévus par les législations fédérale et cantonale en matière de protection de l'air et de l'eau, ainsi qu'en matière de gestion des déchets et d'assainissement des sites pollués.

En ce qui concerne les responsabilités de la pollution, la question fait actuellement l'objet d'un examen et fera si nécessaire, demain, l'objet d'une décision par le département. Tant que la question n'aura pas été tranchée de manière définitive, il est bien clair que le Conseil d'Etat n'entend pas communiquer sur cet aspect.

16. POSTULAT

des députés Jérémie PRALONG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien DELEZE (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'inventaire des sites pollués, complet? (12.06.2012) (5.204)

POSTULAT

der Grossräte Jérémie PRALONG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien DELEZE (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend unvollständiges Kataster der belasteten Standorte (12.06.2012) (5.204)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le postulat déposé par le groupe ADG concernant les sites pollués demande une mise à jour de son cadastre.

Le Service de la protection de l'environnement, organe responsable de la création et de la gestion du cadastre des sites pollués, a été mandaté pour construire un inventaire qui respecte les critères imposés par la Confédération.

En effet, quatre situations types imposées par la loi fédérale ont été répertoriées dans le cadastre:

- les sites servant ou ayant servi de sites de stockage de déchets
- les aires d'exploitation pour les entreprises artisanales ou industrielles
- les lieux d'accidents et
- les buttes de stands de tir.

Pour définir le premier critère, c'est-à-dire les sites servant ou ayant servi de sites de stockage, le Service de la protection de l'environnement s'est limité aux lieux de décharges sauvages communales ou industrielles. Néanmoins, par le passé, les Valaisans ne se sont pas bornés aux décharges pour disséminer des polluants. Le chantier de la nouvelle halle Emmaüs à Sion en est le triste exemple. Cet été, lors des travaux d'excavation, les ouvriers se sont retrouvés face à plus de 1'000 tonnes de terres polluées aux scories. Cette parcelle n'était pas au cadastre des sites pollués. Les scories ou déchets des fours d'incinération ont été déposés dans les années 1980. Cette démarche était alors autorisée par le canton du Valais. A cette époque, on utilisait les scories comme gravats pas chers pour stabiliser les constructions ou les routes. A Emmaüs, la pollution est restée confinée dans les couches de limon. Mais que penser, en sachant que des cas similaires peuvent exister ailleurs, lorsque la nappe phréatique frôle la surface et qu'aucun confinement n'existe?

Le groupe ADG, soucieux de la santé des citoyens, demande que le cadastre soit étendu à la problématique des scories et ainsi complété. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir haben festgestellt, dass auch bei Ihnen die Änderung zum Grossrat noch nicht vollzogen ist auf der Anzeige. Wir werden das nachholen.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

17. POSTULAT

des députés Manfred SCHMID, CVPO, et Beat RIEDER, CVPO, concernant l'aménagement complet de la route secondaire cantonale de montagne Viège – Bürchen – Unterbäch (13.06.2012) (5.205)

POSTULAT

der Grossräte Manfred SCHMID, CVPO, und Beat RIEDER, CVPO, betreffend Vollausbau der kantonalen Nebenstrasse im Gebirge Visp – Bürchen – Unterbäch (13.06.2012) (5.205)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Manfred Schmid, CVPO:

Die Strasse Visp – Brüchen – Unterbäch mit einer Gesamtlänge von 12 km wurde in den Jahren 1931 bis 1936 realisiert. Die Anforderung an den Zubringer stieg stetig. Die Entwicklung der Region Brüchen-Moosalp und Unterbäch-Ginals in den letzten Jahrzehnten ist beachtlich.

Durch den Bau der NEAT wurde vorab der Tagestourismus im Sommer aber auch im Winter positiv beeinflusst. Der tägliche Verkehr in den Sommermonaten mit Spitzenwerten von bis zu 1'900 Fahrzeugen zeigt Frequenzen auf, die vergleichbar sind mit anderen Destinationen wie Grächen im Mattertal.

Reisecars können nur mit Mühe in die Region der Schattenberge gelangen, da die Wendepfaden nicht den nötigen Normen entsprechen. Eine gut ausgebaute Verkehrsachse vom Tal hinauf wird die Entwicklung der Region unterstützen und die Sicherheit der Verkehrsteilnehmer erhöhen.

Die Postulanten ersuchen daher den Staatsrat, ein Auflageprojekt für die gesamte Strecke Visp – Bürchen – Unterbäch zu erstellen. Nur so ist der geforderte Vollausbau in den nächsten Jahrzehnten überhaupt zu realisieren. Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

18. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Reinhold SCHNYDER et Laura KRONIG (suppl.), concernant l'adhésion du canton du Valais à iMONITRAF (13.06.2012) (5.206)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Reinhold SCHNYDER und Grossrätin (Suppl.) Laura KRONIG, betreffend Beitritt des Kantons Wallis zu iMONITRAF (13.06.2012) (5.206)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Antrag ist nicht so kompliziert wie dieses Word iMONITRAF und ich glaube der Antrag ist klar. In der Kürze liegt die Würze und ich möchte Sie bitten, diesem Antrag zuzustimmen. Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird bekämpft.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Les régions alpines de Rhône-Alpes, du Tyrol du Sud, de la Vallée d'Aoste, du Frioul-Vénétie julienne, du Piémont, du Tessin, de la Suisse centrale et du Tyrol du Nord font partie du programme iMONITRAF, un programme de stratégie de transport commune aux régions alpines.

Le plan d'action a été mis en place dans le but louable de promouvoir le transport par rail. Les objectifs à moyen terme sont une exploitation maximale des capacités ferroviaires existantes et nouvelles et une réduction du volume de poids lourds en circulation.

Parallèlement, des mesures de régulation concrètes sont demandées sur l'ensemble de l'Arc alpin:

- l'interdiction de circuler pour les poids lourds très polluants appliquée dans un premier temps aux normes Euro 0 à 3, ensuite de manière dynamique aux classes supérieures;
- l'introduction de la directive européenne Eurovignette qui taxera allègrement tous poids lourds empruntant ces corridors. De plus, depuis mai 2012, même les véhicules entre 3,5 et 12 tonnes passeront à la caisse.

Les régions s'accordent à concentrer leur stratégie commune sur deux mesures principales, dont une est la généralisation des limitations de vitesse et la stricte application de celle-ci, mesure permanente car considérée comme moins draconienne, voire si nécessaire une interdiction sectorielle de circuler pour les poids lourds, et tout cela joyeusement orchestré par la Cour de justice de l'Union Européenne.

En acceptant ce postulat, nous acceptons que, dans un futur assez proche, l'Union Européenne nous dicte qui peut ou ne pas circuler sur nos routes, à quelle vitesse et à quel prix.

Sommes-nous assez raisonnables pour trouver des solutions à nos problèmes ou sommes-nous prêts à laisser gérer ceux-ci par l'Union Européenne?

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC, farouchement opposé à toutes taxes et à tous impôts supplémentaires, vous invite à rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Das Postulat ist also bekämpft und wir werden darüber abstimmen.

Par 61 voix contre 40 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 5.206 du député Reinhold Schnyder.

Sie haben dem Postulat zugestimmt und es wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

19. MOTION
des députés Laura KRONIG (suppl), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et
Gilbert TRUFFER (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les
décharges cantonales (13.06.2012) (5.207)

MOTION
von Grossrätin (Suppl.) Laura KRONIG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Grossrat (Suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
kantonale Deponien (13.06.2012) (5.207)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das Problem der Bauschuttentsorgung ist im Oberwallis bei Weitem nicht gelöst – es ist nur aufgeschoben.

Die im Oberwallis bewilligten Deponien reichen nicht aus, um den anfallenden Bauschutt ordentlich zu entsorgen. Es ist ökologisch und ökonomisch ein Blödsinn, den Bauschutt vom Oberwallis ins Unterwallis zu transportieren. Zudem sind die Entsorgungskosten für Bauschutt für private sowie öffentliche Bauherren in den letzten Jahren massiv gestiegen. Ein weiterer negativer Effekt ist die illegale Entsorgung von Bauschutt in öffentlichen Gewässern.

Mit der vorliegenden Motion wird die Organisation der Bauschuttdeponien dem Kanton Wallis übertragen; Betrieb und Unterhalt bleibt bei den Unternehmern, die sich dafür bewerben können. Es werden für alle Unternehmer gleich lange Spiesse geschaffen, Transportwege werden verringert und damit die Umwelt und die Verkehrswege entlastet.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.). Ihre Motion wird bekämpft.

Frau Grossrätin (Suppl.) Sophie Sarah Erne, SVPO/Freie Wähler:

Das Problem wurde zwar richtig erkannt, allerdings sehen wir in der Verstaatlichung der Deponien keine Lösung.

Die CVPO hat mit ihrem bereits behandelten Postulat eine gute Alternative hierfür geboten.

Die SVPO/Freie Wähler bekämpft diese Motion, weil durch die Verstaatlichung noch nie Kosten gespart oder die Qualität verbessert wurde und weil wir auch weiterhin mit der Glaubwürdigkeit der Deponiebesitzer rechnen.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le groupe PLR a été partagé lors de l'analyse de cette motion, partagé entre les préoccupations légitimes des motionnaires, en particulier dans certaines communes ou régions de notre canton, et un système qui fonctionne à satisfaction dans d'autres endroits.

Les problèmes soulevés sont ainsi, dans certains cas, réels, et cette motion serait une solution intéressante qui mérite analyse. Par contre, comme dit précédemment, dans certaines communes, il n'y a pas de problèmes particuliers et cela fonctionne. Il serait ainsi, dans ces cas, incorrect de vouloir modifier cela.

Le groupe PLR propose ainsi de transformer cette motion en postulat afin d'analyser cette proposition en relation avec les situations particulières dans les différentes régions, respectivement communes de notre canton et de voir si une solution pourrait être trouvée en relation toujours avec les communes.

Herr Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Wir brauchen Deponien, das ist richtig; wir müssen dafür sorgen, dass in allen Kantonsteilen genügend Deponien vorhanden sind, das ist richtig.

Es ist auch richtig, dass die Deponien so angelegt werden müssen, dass die Transportwege auf keinen Fall zu übermässigen Belastungen der Umwelt führen, aber auch die Deponiegebühren müssen bezahlbar sein. All das ist richtig.

Was uns aber nicht richtig scheint, ist, dass der Kanton Wallis Aufgaben übernehmen soll, die er den Unternehmern überlassen soll.

Der Kanton Wallis soll die Rahmenbedingungen, welche selbstverständlich den geltenden Gesetzen entsprechen und die Aufgaben an die Unternehmer, sprich Baufirmen, weiterleiten.

Die Motionäre fordern, dass der Kanton Wallis den Bau, den Betrieb und den Unterhalt ausschreibt und anhand von Leistungsvereinbarungen regelt. All das können die Unternehmer besser. Wir müssen ihnen nur Standorte zur Verfügung stellen und bewilligen – das ist die Aufgabe der Politik.

Der Kanton ist – meiner Meinung nach – kein guter Unternehmer, nach dem Sprichwort: Schuster bleib bei deinen Leisten.

Die CVPO will so etwas nicht.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas, après une longue discussion, a décidé de combattre cette motion qui, à nos yeux, est à ranger dans la catégorie des fausses bonnes idées.

En effet, si les motivations des motionnaires nous paraissent louables, la mise en application pratique de cette motion – si elle devait être acceptée – nous semble compliquée.

Qu'en sera-t-il, par exemple, de la simple question des terrains? L'Etat va-t-il du jour au lendemain se mettre à acheter toute une série de terrains à travers le canton?

En outre, et d'une manière plus générale, adopter une telle mesure reviendrait à cantonaliser les décharges, à tout le moins les décharges pour déchets de chantier. Or, notre groupe est d'avis qu'il s'agit-là clairement d'une tâche de proximité qui doit rester sous la responsabilité des communes.

Enfin, il nous semble que l'article 38 LcPE donne déjà au canton certaines compétences en matière de planification générale des décharges.

Pour ces raisons, nous combattons donc cette motion.

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Zustand, der im Oberwallis momentan herrscht, zeigt ja auf, dass das System eben nicht funktioniert im Moment, so wie es läuft.

Und, den Bauunternehmern wird nichts weggenommen. Sie können ja nachher die Deponien betreiben und unterhalten. Der Kanton wird nicht zum Unternehmer, werter Herr Grossrat Egon Furrer. Es bleibt alles so, wie es ist. Es geht nur darum, dass der Kanton die Organisation übernimmt und die Verantwortung übernimmt, dass in allen drei Kantonsteilen genügend Deponien zur Verfügung stehen, um Bauschutt richtig entsorgen zu können.

Ich bin bereit, die Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Vielen Dank.

Herr Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Ich muss mich doch nochmals melden. Wenn alles so bleibt, wie es ist, lassen wir es so, wie es ist.

Wir sind auch nicht dafür, dass die Motion in ein Postulat umgewandelt wird.

Der Präsident:

Die Motion wurde in ein Postulat umgewandelt und wird aber auch in dieser Form bekämpft und somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 71 voix contre 42 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 5.207, transformée en postulat, de la députée (suppl.) Laura Kronig.

20. INTERPELLATION

de la députée (suppl.) Sophie Sarah ERNE, SVPO / Freie Wähler, concernant le rétrécissement de la route de la vallée de Saas à cause de travaux d'entretien pas très intelligents / installation d'un mur-rideau en fer au hameau de Bodenbrücke (15.06.2012) (5.208)

INTERPELLATION

von Grossrätin (Suppl.) Sophie Sarah ERNE, SVPO / Freie Wähler, betreffend Verengung der Saastalstrasse durch unkluge Unterhaltsarbeiten / Erstellen eines eisernen Vorhanges beim Weiler Bodenbrücke (15.06.2012) (5.208)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich erteile es dem Departementvorsteher für die Beantwortung dieser Interpellation.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Wie eine Baustelle auf der Strasse von den Strassenbenutzern wahrgenommen wird, hängt in erster Linie von der durch diese verursachten Verkehrsbehinderung und den Wartezeiten ab. Einen Zusammenhang mit Unternehmervarianten herzuleiten, ist nicht nachvollziehbar. Die Baustelle «Zen Walken» ist ein gutes Beispiel für eine problemlose Baustelle. Ausgeführt wird hier die Galerieverlängerung, wobei die massgebenden Abmessungen der Galerie bereits im genehmigten Projekt bestimmt waren. Es gibt viele gute Beispiele für problemlose Baustellen. Massgebende Faktoren sind letztendlich die Topologie und Geologie, welche in einem Gebirgskanton ganz anders sind als im Flachland. Bezeichnend ist aber auch, dass die Arbeiten meistens unter Verkehr ausgeführt werden müssen. Wenn eine Unternehmung mit einer Ausführungsvariante eine Verbesserung zustande bringt, kommt das sicher allen zu Gute. Nicht alle Projekte lassen sich aber beliebig optimieren, insbesondere ist auch der Aspekt der Finanzierbarkeit zu berücksichtigen.

Betreffend Bau und Unterhalt von Wanderwegen ist vorerst festzuhalten, dass dafür die jeweiligen Standortgemeinden verantwortlich sind. Der alte Saastalweg ist schon seit längerer Zeit nicht mehr durchgehend in Betrieb. Dies ist auch auf der Landeskarte ersichtlich. Wenn ein Strassenprojekt die Verlegung oder Umlegung eines Wanderweges im Projektperimeter notwendig macht, wird dieser Verkehr im Rahmen des Strassenprojekts ausgeführt, wie zum Beispiel im Staldbach oder im Chessigraben. Im Bereich der Chessigrabenbrücke wurde eine neue Verbindung mit dem Weg der «Äbibärgeri» erstellt. Die Kosten wurden über das Projekt abgerechnet. Der Unterhalt dieses Weges obliegt jedoch der Standortgemeinde.

Die Strasse H212 ist zwischen dem Chessigraben und der Bodenbrücke einer latenten Stein- und Blockschlaggefahr ausgesetzt. Im Rahmen der Korridorplanung «Saastal», welche den Gemeinden vorgestellt wurde, weisen diese Gefahrenstellen den grössten Handlungsbedarf auf. Mit dem nun begonnenen forstlichen Steinschlagverbauungsprojekt «Chessigraben Bodenbrücke», welches von Bund und Kanton

subventioniert wird, sollen die bereits bestehenden Schutzbauwerke und Überwachungsmassnahmen ergänzt werden. Der Grosse Rat genehmigte am 10. März 2010 das Projekt mit einem Kostenvoranschlag von über sieben Millionen Franken. Da der Bau von Schutzdämmen mehr oder weniger unmöglich ist, kommen in der Regel nur Steinschlagschutznetze zum Einsatz. Die Arbeiten werden zwischen 2010 und 2018 ausgeführt. Aufgrund der Dringlichkeiten und der verfügbaren finanziellen Mittel genehmigte der Bund im November 2011 eine erste Kreditetappe von fünf Millionen Franken. Es existiert somit kein Bundesbeschluss, der das Projekt auf vier Jahre begrenzt. Bis Ende 2014 werden ca. 70% des gesamten Projekts realisiert sein. Die Arbeiten werden aufgrund der Prioritäten ausgeführt. Darunter fällt ein grosser Teil auf den Sektor Bodenbrücke. Die Netze wurden so platziert, dass der maximale Schutz gewährleistet werden kann und zudem Gefahren aus der Strassenböschung auch berücksichtigt werden können. In Zukunft werden diese Netze einwachsen und nicht mehr sichtbar sein. Auch in den nächsten Jahren werden wir versuchen, der Sicherheit der Bewohner und der Besucher grösste Beachtung zu schenken und den Anliegen des Natur- und Landschaftsschutzes sowie der politischen Vertretern gerecht zu werden.

Der Kanton hat für die Kantonsstrassen normgerechte Basisprofile festgelegt. Sofern früher teilweise überbreite Strassen erstellt wurden, sind diese heute nicht zwingend bei Unterhaltsarbeiten zu übernehmen.

Die VSS-Norm gibt klare Vorgaben betreffend der Anordnung der Leitschranken entsprechend der Strassenklasse und der Art der Gefahrenstellen. Die in der Schweiz zugelassenen Leitschrankensysteme sind somit genau vorgegeben. In diesem Zusammenhang ist die Forderung, die Sicherheit mit vertikalen Pfosten alle zwei Meter zu gewährleisten, nicht nachvollziehbar.

21. INTERPELLATION

du groupe SVPO / Freie Wähler, par le député Hans ZURBRIGGEN, concernant le déclassement des chemins de randonnée cantonaux (15.06.2012) (5.209)

INTERPELLATION

der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch Grossrat Hans ZURBRIGGEN, betreffend Deklassierung der kantonalen Wanderwege (15.06.2012) (5.209)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Zu meiner Interpellation Deklassierung kantonaler Wege und hier speziell etwas zum Monte Moro Weg betrifft.

Dieser Weg hat drei Tunnels, deren Unterhalt mit grossem Aufwand und Kosten verbunden ist. Beim dritten Tunnel Richtung Distelalp wurde seitens des Strassenunterhaltes seinerzeit ein zumutbarer Umweg erstellt. Nördlich sind zwei parallele Tunnels vorhanden. Der bergseitige Tunnel ist für die Fahrzeuge bestimmt, der talseitige Tunnel für die Fussgänger. Damit man eine hundertprozentige Sicherheit für die Fussgänger aber garantieren kann, muss dieser Tunnel gunitiert werden. Lässt man den Tunnel fallen oder sperrt ihn zu, muss ein zumutbarer Umweg erstellt werden. Zusätzlich müssen vor den Tunneleingängen Steinschlagschutznetze angebracht werden, dies infolge diverser Steinschläge in den letzten Jahren.

Der Weg muss überall ordentlich und sicher instand gestellt sein. Erst dann kann eine Rückgabe erfolgen. Der Unterhalt dieses Weges darf die Gemeinden nach der Rückgabe nicht zu stark finanziell belasten.

Ich bin nun wachsam und warte auf Ihre hoffentlich positiven Erklärungen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Deklassierung von kantonalen öffentlichen Verkehrswegen in Anwendung der Bestimmungen des Strassengesetzes figuriert seit mehreren Jahren in den politischen und strategischen Leistungsmandaten der Dienststelle für Strassen- und Flussbau des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt. Diese Deklassierungen beziehen sich auf die kantonalen Strassen und Wege, welche keine kantonale Nützlichkeit mehr aufweisen. Sämtliche Deklassierungen werden im Einvernehmen mit den Standortgemeinden vorgenommen, welche vorgängig eines jeden kantonalen Entscheides ihr schriftliches Einverständnis abgeben. Die Gemeinden werden über die Pflichten und die diesbezüglichen Bedingungen im Sinne von Artikel 19 des Strassengesetzes orientiert, einschliesslich was die vorgängigen durch den Staat vorzunehmenden Wiederinstandstellungsarbeiten betrifft, so dass der Weg im Augenblick des Übertrags einen gebrauchsfähigen Zustand aufweist. Sie werden ebenfalls darüber informiert, ob die zu deklassierenden Wege teilweise oder gänzlich Bestandteile eines homologierten Fuss- und Wanderwegnetzes bilden, respektive im Inventar der historischen Verkehrswege der Schweiz aufgeführt sind sowie über die Möglichkeiten zur Erlangung von Bundes- oder Kantonssubventionen. Die Gemeinden verpflichten sich, dem übernommenen Weg die Funktion eines kommunalen Weges mit öffentlichem Interesse zu verleihen.

Die Kompetenz zur Klassierung und Deklassierung von kantonalen öffentlichen Verkehrswegen wird in den Artikeln 17 bis 19 des Strassengesetzes geregelt. Angesichts der Besonderheiten der Deklassierung eines kantonalen Weges und aufgrund des Berichtes vom 11. April 2011 der durch den Staatsrat eingesetzten Arbeitsgruppe «Klassierung der Strassen» hat der Staatsrat am 18. Mai 2011 entschieden, dass die Deklassierungen von kantonalen Wegen im Einzelfall durch den Staatsrat vorzunehmen sind.

Die Deklassierung von kantonalen Wegen wird begründet durch die Tatsache, dass zahlreiche dieser Wege, angesichts der Zunahme des motorisierten Verkehrs, nur mehr Funktionen im Zusammenhang mit örtlichen Erschliessungen, Wanderwegen, Freizeit oder Tourismus wahrnehmen, die nicht primär kantonale Aufgaben darstellen. In diesem Zusammenhang, ist demzufolge nicht vorgesehen, die Gesamtheit der kantonalen Wege zu deklassieren, jedoch den Gemeinden die Übertragung derjenigen Wege vorzuschlagen, welche den vorerwähnten Kriterien entsprechen. Die Deklassierung bildet somit weder eine Systematik noch eine allgemeine Regel. Demzufolge kann bei einem Weg, dessen Deklassierung nicht vorgeschlagen wird, auch nicht von einer Ausnahme gesprochen oder die Einführung einer Quote pro Bezirk oder Region vorgesehen werden.

Die Gesamtkilometrierung der kantonalen Wege beträgt ungefähr 214 km. Zwischen 2011 und 2012 bildeten 17 Wege Gegenstand eines Deklassierungsentscheids; dies für ein Total von 80 km. Es ist vorgesehen, dem Staatsrat im Jahre 2012 die Deklassierung von 15 weiteren Wegen für eine Gesamtlänge von 70 km vorzuschlagen.

22. POSTULAT

**des députés Joachim RAUSIS, PDCB, Jean-Albert FERREZ, PDCB, et
cosignataires concernant la route du St-Bernard – sécurisons l'axe de secours
(15.06.2012) (5.210)**

POSTULAT

**der Grossräte Joachim RAUSIS, PDCB, Jean-Albert FERREZ, PDCB, und
Mitunterzeichnenden betreffend Strasse am Grossen St. Bernhard –
Sicherung der Ausweichroute (15.06.2012) (5.210)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Je tiens à préciser d'emblée que le but du présent postulat n'est pas de réclamer le dédoublement de l'axe du Grand-St-Bernard entre Martigny et Sembrancher, ni de revoir le statut de la route.

Nous souhaitons simplement que les goulets, qui empêchent le croisement de véhicules entre le col des Planches et Chemin-Dessous, soient étudiés et rectifiés afin de garantir le croisement de véhicules à basse vitesse et en condition particulière, soit en cas d'impossibilité de circuler sur le tronçon principal de l'axe des Trappistes.

En regard avec le contournement de Stalden, accepté plus tôt dans la matinée, ce n'est sans doute pas l'intervention parlementaire la plus spectaculaire, ni la plus coûteuse de la session. Mais, avec quelques aménagements légers, nous sommes persuadés que le canton pourra éviter d'engorger complètement l'Entremont et l'axe Suisse – Italie en cas d'accidents ou de catastrophes naturelles et ainsi, par exemple, éviter au chef du département de se retrouver paradoxalement bloqué juste après avoir célébré la réouverture annuelle du col du Grand-St-Bernard.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

23. POSTULAT

du groupe UDC, par les députés Edmond PERRUCHOUD et Eric JACQUOD, concernant les gares des marchandises Sierre et Sion (14.09.2012) (5.217)

POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond PERRUCHOUD und Eric JACQUOD, betreffend Güterbahnhöfe in Siders und Sitten (14.09.2012) (5.217)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Das Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

24. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député Christophe CLAIVAZ, concernant l'assainissement phonique des routes: délais, subventions, exigences de l'OPB – quelle stratégie pour un moindre coût pour le canton? (14.09.2012) (5.218)

INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe CLAIVAZ, betreffend Lärmsanierung der Strassen: Fristen, Subventionen, LSV-Anforderungen – kostengünstige Strategie für unseren Kanton (14.09.2012) (5.218)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

A maintes reprises, les commissaires du groupe PLR ont fait remarquer, au moment de la lecture des comptes et de l'élaboration du budget du Service des routes et des cours

d'eau, que, au vu du nombre de tronçons routiers à assainir au vu des nuisances sonores et au rythme annuel d'avancement, il deviendrait impossible de terminer cet assainissement avant 2018, date butoir fixée par la Confédération pour l'obtention de subventions.

Le département a toujours répondu que notre canton n'était pas le seul dans ce cas et que la Confédération prolongerait certainement le délai au-delà de 2018.

L'intervention sur les ondes de Rhône FM, le 10 août dernier, de l'adjoint au chef du service a montré que nos inquiétudes étaient fondées puisque l'assainissement phonique des routes ne pourra pas être terminé pour 2018 et que rien ne dit, à ce jour, que la Confédération prolongera ce délai.

Dès lors, les contribuables de notre canton et les administrations communales doivent savoir:

1. où se situent les discussions entre notre canton et la Confédération pour une prolongation du délai pour l'obtention des subventions au-delà de 2018;
2. dans quel délai raisonnable l'achèvement de l'assainissement phonique du réseau routier cantonal selon l'OPB pourra se faire;
3. en cas de suspension de l'octroi de subventions fédérales et du report des coûts sur le canton et les communes, comment le DTEE justifie le retard pris dans ces travaux obligatoires.

Dans l'attente de vos réponses, je vous remercie pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le cadastre du bruit 2000 indiquait un dépassement des valeurs limites d'immission sur environ 200 km de routes cantonales et des valeurs d'alarme sur près de 21 km.

Les assainissements nécessaires sont progressivement entrepris par le Service des routes et des cours d'eau (SRCE), avec des priorités d'assainissement définies en fonction des dépassements constatés et du nombre de riverains touchés. Les mesures, organisationnelles et constructives, sont mises en œuvre dans le cadre de projets spécifiques d'assainissement ou lors du renouvellement des revêtements. Elles nécessitent localement d'être complétées par des demandes d'allègement, ce qui est fait régulièrement.

Le délai d'assainissement fixé par l'ordonnance fédérale OPB échoit, comme ceci a été dit, au 31 mars 2018, sans que tombe le devoir ultérieur d'assainir. Dès 2008, le subventionnement fédéral, à hauteur d'environ 15%, est réglé par des conventions-programmes quadriennales avec une échéance également prévue en 2018.

Et il est effectivement très vraisemblable que les assainissements nécessaires sur le réseau cantonal, estimés globalement à 60 millions de francs, ne seront pas achevés en 2018, une situation qui n'explique pas et qui ne justifie rien, mais une situation que connaissent bien d'autres cantons et communes en Suisse.

Dans le cadre de la convention-programme 2008-2011, 12 millions de francs ont été engagés par le SRCE et la planification 2012-2015 prévoit l'investissement de 24 millions de francs. La mise en œuvre des mesures est parfois retardée par des difficultés techniques, par des difficultés de procédure. Mais elle nécessitera, en outre, plus encore dans les prochaines années, l'engagement d'importants moyens financiers supplémentaires.

Cet état global n'est pas un secret, il est également connu de l'Office fédéral de l'environnement en charge du domaine. Ce dernier a laissé entendre – puisque des bruits couraient – que la Confédération, à ce jour, n'envisageait pas de prolonger le délai d'assainissement, ni celui du droit à un subventionnement.

On espère toutefois et selon les contacts que l'on a pris que le bilan qui sera tiré en Suisse à fin 2015, soit à l'échéance de l'actuelle convention-programme, amènera la Confédération à réexaminer ces délais. A cette occasion, le canton interviendra dans ce sens et à tous les niveaux.

Dans l'hypothèse d'un maintien de sa position actuelle par la Confédération, le devoir d'assainissement demeurera au-delà de 2018. Le canton poursuivra la réalisation des travaux sur les tronçons restants sans bénéficier d'un subventionnement.

Si les moyens financiers étaient alloués en suffisance pour permettre au SRCE de maintenir jusqu'en 2018 le rythme planifié pour 2102-2015, les investissements qui resteraient, les investissements encore ultérieurement nécessaires ne devraient pas excéder quelques millions de francs et l'enjeu financier se situerait à une perte de subventionnement inférieure au million.

L'actuelle politique cantonale fait accompagner tout projet de correction ou d'amélioration routière ainsi que tout renouvellement du revêtement à l'intérieur des localités d'un examen de la nécessité d'assainir contre le bruit. Cette façon de faire sera bien sûr activement poursuivie.

Avec l'appui souhaité du Grand Conseil en matière de dotation budgétaire afférente, le Gouvernement entend tout mettre en œuvre pour avancer les assainissements encore à effectuer et pour que ceux qui restent au-delà de 2018 soient les plus limités possible et surtout concernent des tronçons sur lesquels les priorités d'assainissement sont les plus faibles ou sur lesquels une déviation ou une correction routières font l'objet d'un projet ou d'une réalisation encore en cours.

Je tiens à votre disposition le texte.

25. MOTION

**des députés Beat RIEDER, CVPO, et Philipp Matthias BREGY, CVPO,
concernant pas d'effet suspensif contra legem (14.09.2012) (5.219)**

MOTION

**der Grossräte Beat RIEDER, CVPO, und Philipp Matthias BREGY, CVPO,
betreffend keine aufschiebende Wirkung contra legem (14.09.2012) (5.219)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Es ist die fehlende Frist, die aktiven Menschen Zeit und Nerven frisst. So ist es in so manchem Gesetz und so ist es auch im Baugesetz.

Der Gesetzgeber wollte der Baubeschwerde keine aufschiebende Wirkung erteilen. Mit anderen Worten, er wollte auch bei einer Baubeschwerde, dass die Projekte fortgeführt werden können. Er gab aber die Möglichkeit, ein Gesuch um aufschiebende Wirkung zu stellen. Nun, in letzter Zeit ist es oftmals zur Situation gekommen, dass über dieses Gesuch gar nicht entschieden worden ist bis zum Endentscheid. Damit hat dann aber die Behörde schlussendlich jeder Beschwerde die aufschiebende Wirkung erteilt und das Gesetz völlig falsch ausgelegt.

Es ist die fehlende Frist, die aktiven Menschen Zeit und Nerven frisst. Wenn die Behörden diese Fristen selber verlängern oder nicht einhalten, müssen wir von Gesetzes wegen klare Fristen definieren, damit dem Willen des Gesetzgebers auch Rechnung getragen wird.

Auf diesem Weg schlagen wir vor, dass wie bis anhin das Gesuch um aufschiebende Wirkung innert 10 Tagen gestellt, aber – und das ist neu – innert 30 Tagen beantwortet werden muss, ansonsten jede Baubeschwerde, die aufschiebende Wirkung kennt, und ansonsten alle Verfahren verschleppt werden.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für Ihre Unterstützung und denken Sie daran: Es ist die fehlende Frist, die uns Menschen Zeit und Nerven frisst.

Der Präsident:

Ihre Motion wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

26. RESOLUTION

**des députés German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Doris SCHMIDHALTER-
NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-
PS-VERTS-PCS), concernant l'A9 dans le Haut-Valais: une CEP doit
maintenant tirer tout cela au clair! (14.09.2012) (5.220)**

RESOLUTION

**der Grossräte German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Reinhold SCHNYDER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie der Grossrätinnen
Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend A9
Oberwallis: Jetzt muss eine PUK Klarheit schaffen! (14.09.2012) (5.220)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die parlamentarische Untersuchungskommission ist eines der wichtigsten Instrumente, welche wir als Parlamentarierinnen und Parlamentarier einsetzen können. Eine PUK soll nur eingesetzt werden, wenn schwere Vorkommnisse in der kantonalen Verwaltung vorkommen. Wir müssen uns demnach heute entscheiden, ob es sich beim Zustand rund um die Planung und den Bau der Autobahn im Oberwallis um schwere Vorkommnisse handelt.

Dass bei der Planung und dem Bau der Autobahn im Oberwallis unmögliche Zustände herrschen, will ich an zwei Beispielen verdeutlichen.

Erstens die Südumfahrung von Visp, der Tunnel Visp. Gegen die Arbeitsvergaben wurde vor mehr als anderthalb Jahren gesprochen. Der Experte bemängelte in der Folge die Ausschreibung. Der Richter entschied, dass die Unternehmen zusätzliche Angaben einreichen müssen. Ein Jahr später, Ende Juli 2012, erhielten die Unternehmen einen Fragebogen, um die fehlenden Angaben nachzuliefern. Ihnen wurde eine Frist bis am 12. September 2012 eingeräumt. Seither herrscht Funkstille. Was bedeutet diese Politik des Nichtentscheidens für die Unternehmen, welche den Zuschlag bekommen haben? Sie müssen auf ihren anderen Baustellen mit angezogener Bremse arbeiten. Weil sie nicht wissen, wann sie ihre Arbeiter auf der Grossbaustelle im Visper Tunnel einsetzen müssen. Sie haben die grösste Mühe, die Kaderleute bei der Stange zu halten und diese zu rekrutieren, wenn die Arbeiten losgehen könnten. Und schliesslich haben diese Unternehmen, die den Zuschlag erhalten haben, den berechtigten Verdacht, dass mit dieser Verhinderungspolitik letztlich die Arbeiten neu ausgeschrieben werden. Und Grossfirmen aus der Schweiz oder dem Ausland die Arbeiten erhalten. Ein solcher Ausgang ist durchaus realistisch, weil der Markt gerade im Tunnelbau völlig ausgetrocknet ist.

Zweites Beispiel: der Riedbergtunnel. Wegen geologischen Schwierigkeiten war das Budget auf halbem Weg des Tunnels aufgebraucht. Seither sind diese Arbeiten eingestellt. Die örtlichen Unternehmen, die den Auftrag erhielten, mussten finanzielle Vorleistungen einbringen. Sei dies beim Maschinenpark, sei dies bei den komplizierten Baustelleneinrichtungen. Diese finanziellen Vorleistungen haben die Unternehmen für den Bau des ganzen Tunnels budgetiert. Und sie geraten jetzt wegen der blockierten Situation in finanzielle Schwierigkeiten.

Meine Damen und Herren, bei diesen zwei Beispielen handelt es sich nur um die Spitze des Eisbergs. Ich könnte weitere konkrete Lose nennen, die seit Jahren und Monaten blockiert sind. Der Bau der Autobahn im Oberwallis sollte eigentlich ein Beschäftigungsprogramm für die einheimischen Unternehmen sein. Jetzt geraten diese einheimischen Unternehmen wegen dieser untragbaren Autobahnpolitik in grosse finanzielle Schwierigkeiten. Das kann es nicht sein.

Liebe CVP, Sie befürchten, eine PUK werde den Bau der Autobahn verzögern. Liebe CVP, das kann doch nicht Ihr Ernst sein. Mit einer PUK wird erstens nicht eine einzige

Baggerschaufel blockiert. Und wenn zweitens jemand den Bau der Autobahn verzögert, dann ist es ihr CVP-Departement, das ganz offensichtlich nicht in der Lage ist, diese Grossbaustelle zu führen. Es ist mir aber auch klar: Wir befinden uns vor den Wahlen. Und Sie haben kein Interesse daran, dass irgendwelche Leichen aus dem CVP-Keller geholt werden.

Wir haben uns in der Unterkommission der Geschäftsprüfungskommission ebenfalls über die untragbaren Zustände beim Bau der Autobahn unterhalten. Und wir haben uns gefragt, ob es nicht die Aufgabe der GPK ist, einen Bericht zu erstellen. Wir sind zum Schluss gekommen, dass uns für das Erstellen eines umfassenden Berichts ganz schlicht die Mittel fehlen. Diese Grossbaustelle ist für eine Kommission mit drei Mitgliedern eine zu grosse Kiste.

Hinzu kommt: Wenn ich mit den Unternehmern rede, erhalte ich Auskünfte. Wenn ich mit den Verantwortlichen oder den ehemaligen Verantwortlichen spreche, herrscht verdächtiges Stillschweigen. Eine PUK hat den Vorteil, dass alle Karten offen und transparent auf den Tisch gelegt werden müssen.

Wenn wir wollen, dass es bei der Autobahn im Oberwallis endlich vorwärts geht, müssen wir reinen Tisch machen. Dafür braucht es eine PUK. Die Alternative dazu ist: Augen zu und weiterwursteln.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich habe verschiedene Wortmeldungen erhalten. Bevor wir aber das Wort erteilen können, müssen wir darüber abstimmen, ob wir die Diskussion eröffnen wollen.

Par 114 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'ouvrir la discussion générale sur cet objet.

Herr Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Das leidige Kapitel Autobahn Wallis ist schlechthin eine Katastrophe für die Walliser Wirtschaft und den Walliser Tourismus.

Nach allem was man sieht, ohne das, was wir nicht zu sehen bekommen, liegen folgende Fakten auf dem Tisch: riesige Probleme beim Personal, Schlampereien am Riedberg, komische Aussagen vom Dienstchef bezüglich dem Endausbau der Autobahn, die Katastrophe beim Pfywald, scheinbar unregelmässige Übergaben von Planungsaufträgen im Einladungsverfahren, grosse Überschreitungen in Turtmann und dazu noch viele Zukunftsversprechen.

Darum sollte eine PUK eingesetzt werden. Dies jedoch nur unter der Bedingung, dass die Arbeiten nicht verzögert oder sogar eingestellt werden.

Das Volk braucht nach 52 Jahren Baustelle A9 wirklich klare Antworten. Falls die Resolution nicht angenommen wird, muss die GPK in dieser Sparte erneut viel fundierter arbeiten.

Die SVPO/Freie Wähler unterstützt die Resolution 5.220.

Danke für die Aufmerksamkeit

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

J'ai une question à 400'000 francs: que pourrait apporter de plus et de nouveau une CEP composée de miliciens qu'une commission de haute surveillance?

Pourquoi 400'000 francs? C'est tout simplement le coût de la CEP.

Le texte de la résolution laisse entendre qu'il y aurait de nouvelles irrégularités alors que vous ressassez ici des problèmes traités par la commission de gestion en 2006 déjà... dont vous faisiez aussi déjà partie ainsi que de la sous-commission qui s'est particulièrement occupée de ce dossier.

En juin dernier, le jugement sur ces cas-là est tombé et aucun recours n'a été fait contre ce jugement.

Les questions que vous posez ici sont légitimes, mais auraient pu se poser très simplement dans le cadre d'une interpellation, pas besoin d'une CEP pour y répondre.

Cependant, qu'il y ait un suivi régulier de la part de la commission de gestion serait une très bonne chose, d'autant plus qu'il ne faut pas oublier que, selon la LOCRP, article 99, une commission de haute surveillance peut exiger du Conseil d'Etat une réponse écrite à ses rapports et le Grand Conseil peut approuver ou rejeter les réponses du Conseil d'Etat, demander des compléments ou renvoyer la copie au Conseil d'Etat. Quoi de plus démocratique?

Utiliser cet outil régulièrement évitera aussi à certains groupes de profiter du Parlement pour se faire de la pub politico-électorale.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR rejette cette résolution et invite le Parlement à faire de même.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Basée sur de nombreuses questions déjà posées et développées, cette résolution a pour objectif final l'institution d'une commission d'enquête parlementaire.

Et pourtant, le chef du département a communiqué de manière régulière sur le projet A9, sans tabou et de manière totalement transparente.

Communication externe tout d'abord: conférences de presse régulières et approfondies, la dernière en juin sur la situation complète du dossier.

Informations complètes et transparentes à la députation: près de 30 minutes pour dresser le tableau complet des difficultés et des solutions lors de la session de septembre.

Informations sur place avec la commission thématique du Grand Conseil.

La commission d'enquête parlementaire arrive comme la grêle après la vendange. L'Office de construction des routes nationales a été créé et permet de gérer le projet.

En matière de personnel, personne ne le nie, il y a de vraies difficultés, mais elles sont toutes gérées. Le chef d'office est parti ainsi que deux chefs de projet, mais aucun n'a mentionné de véritables problèmes à son départ. Des opportunités à l'externe, ce sont des choses qui arrivent et il faut simplement les gérer.

Deux chefs de projet ont, depuis, déjà été engagés. La recherche d'un chef d'office est, comme vous le savez, très difficile, les compétences sont spécifiques et le marché suisse est déjà à sec en la matière. Le DTEE s'engage et s'engagera encore pour trouver la perle rare. Une CEP n'arrangera absolument rien, tout au contraire.

Les procédures pénales en lien avec les prépaiements sont toutes terminées.

Concernant les questions relatives aux soucis techniques, il est inimaginable de réaliser un tel chantier devisé à près de 3 milliards sans problèmes techniques.

Finalement, ne l'oublions pas, le projet A9 avance selon les plans malgré les difficultés. Quatre cents travailleurs sont sur le chantier, est-ce véritablement le moment de les déstabiliser avec une commission d'enquête parlementaire?

Je le sais, tous ces éléments factuels ne pèsent, cependant, pas très lourd pour les révolutionnaires..., excusez-moi, pour les résolutionsnaires, agenda politique oblige!

Vous le savez, vous pouvez faire confiance au chef du département en la matière.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die ADG verlangt eine PUK zur Autobahn A9 im Oberwallis.

Meine Damen und Herren von der ADG, wir hatten diese PUK bereits. Wir brauchen keine zweite PUK, wir brauchen Autobahnkilometer.

Im Jahre 2006 wurde vom Finanzinspektorat und vom Staatsrat ein Strafverfahren gegen den damaligen Dienstchef der Autobahnsektion A9 Oberwallis sowie gegen sechs seiner Kaderleute eingeleitet, welche sich nach Kräften bemüht haben, den Autobahnbau im Oberwallis voranzutreiben. Sie kennen die Geschichte aus der Presse.

Es kam zu Berichten des Finanzinspektorates, zu Berichten des ASTRA, zu Berichten der kantonalen GPK, zu einem sechs Jahre dauernden Strafverfahren, welches sowohl den Dienstchef dieser Sektion als auch seine Kadermitarbeiter bis aufs Äusserste belastet und zermüht hat und es kam im Mai 2012 – und zwar erst vor fünf Monaten – zu einem Strafurteil, welches wahrscheinlich am besten mit den Worten eines Strafverteidigers umschrieben werden kann: «Der Berg hat eine Maus geboren.»

Herr Kollege Eyer, wenn Sie in den Keller gehen und nach Leichen suchen und dann nur Mäuse finden, dann gehen Sie beruhigt zurück. Wollen Sie wirklich noch ein zweites Mal in diesen Keller gehen und ein zweites Mal nach Leichen suchen und dann wieder nur Mäuse finden für Kosten in Millionenhöhe?

Wenn Sie eine ganze Dienststelle mit einem solchen – in seinem Ausmass – sehr aufwendigen Strafverfahren überziehen, dann können Sie nicht erwarten, dass während dieses Verfahrens der Autobahnbau im Oberwallis effizient und mit vollem Tempo fortgeführt wird.

Jeder macht Dienst nach Vorschrift, jede Anweisung wird zweimal hinterfragt und jede Arbeitsweise bzw. jeder bei einem solchen Bauwerk begangene Fehler argwöhnisch beäugt und nach dem Motto gehandelt: «Wer sich zuerst bewegt, verliert.» Nun, nach Abschluss dieses Verfahrens im Mai 2012 und nach dem Abschied des seinerzeitigen Dienstchefs und einiger Kadermitarbeiter eine parlamentarische Untersuchungskommission nachzuschieben, ist ein starkes Stück. Sehr wahrscheinlich wurde keine Dienststelle im Kanton Wallis jemals so minutiös und so detailliert untersucht und überwacht wie die Sektion Autobahn A9 Oberwallis. Dadurch wurde der Autobahnbau im Oberwallis um sechs Jahre zurückgeworfen.

Meine Damen und Herren, wir betrachten den Antrag der SP Oberwallis als einen direkten Angriff auf den Bau der Autobahn A9 und damit auf den Wirtschaftsstandort Oberwallis selbst.

Eine PUK würde nur eines erreichen: Die entsprechenden Dienste werden wiederum jahrelang blockiert und die Energie wird statt in den Bau der Autobahn in die Erstellung von überflüssigen Berichten fließen.

Wir haben auch Forderungen von der CVPO und sie sind einfach und klar. Wir brauchen einen neuen starken Dienstchef, wir brauchen die schnelle Ersetzung der Kaderleute, welche die Dienststelle verlassen haben und wir brauchen die Reaktivierung der A9-Delegation.

Das Oberwallis braucht diese Autobahn und zwar schnellstmöglich; was es nicht braucht, ist eine PUK.

Ich danke Ihnen.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Eines vorweg: Die CSPO unterstützt alle Massnahmen, die dazu dienen, damit die A9 auch im Oberwallis endlich fertig wird und nicht bis zum St. Nimmerleinstag hinausgeschoben wird.

Wir sind überzeugt, dass die Einsetzung einer PUK nicht das adäquate Mittel ist, um vorwärts zu gehen, im Gegenteil: Es wird in der Vergangenheit gewählt und damit die Zukunft verpasst. Da macht die CSPO-Fraktion nicht mit.

Wir sind einverstanden mit der Feststellung, dass nicht alles rund läuft, wie zum Beispiel der schon mehrmals zurückgeschobene Endtermin.

Doch der zuständige Departementchef hat eine Vielzahl der aufgeworfenen Fragen bereits in der Septembersession auf Interventionen der CVPO und CSPO beantwortet. Wir verweisen auch auf die Medienkonferenz zusammen mit dem ASTRA vom 25. Juni 2012. Diese Unterlagen können auf der Homepage des Kantons eingesehen werden. Wir fragen uns: Welche offenen Punkte sollte eine PUK noch klären?

Wieso können keine Kaderleute, insbesondere kein Chef gefunden werden? Diese Fragen können nur diejenigen Personen beantworten, die zwar das Profil erfüllen, sich aber nicht um diese Stelle bewerben. Auf jeden Fall kann eine PUK keine Antwort dazu bringen.

Die das Amt verlassenden Projekt- und Teilprojektleiter haben entweder aus nicht näher präzisierten persönlichen Gründen bzw. wegen neuen beruflichen Herausforderungen gekündigt – so wurde es kommuniziert. Ist eine PUK zur Klärung dieser Begründungen bzw. zur Fragestellung dieser Begründungen das geeignete Mittel? Wir sind der Auffassung nein, denn diese Frage können nur die Betroffenen selbst beantworten.

In der Septembersession führte der zuständige Departementchef aus, sollten sich im Rahmen der nun laufenden Verfahren zur Personalrekrutierung keine konkreten Lösungen abzeichnen, behalte sich das zuständige Departement in noch vorzunehmender Absprache mit dem ASTRA vor, allenfalls Mandate an externe Bauingenieurbüros zu erteilen oder andere mögliche verwaltungsinterne Lösungen zu prüfen, damit die Vakanzen auf diese Weise geregelt werden können und der Autobahnbau planmässig fortgeführt wird. Die Personalfrage genießt in diesem Dossier oberste Priorität, weshalb die CSPO von der Regierung erwartet, dass sie nicht mehr länger zuwartet, bis die entsprechenden Alternativlösungen umgesetzt werden.

Die Einsetzung einer PUK würde die interimistische Amtsleitung mit zum heutigen Zeitpunkt nicht zwingend notwendigen Arbeiten der Aufarbeitung der Vergangenheit zusätzlich belasten. Vielmehr ist «Vorwärts» angesagt!

Warum soll gleich eine PUK eingesetzt werden, wenn nicht auch andere Instrumente ebenfalls möglich sind, wie beispielsweise die GPK, das Finanzinspektorat oder das Finanzinspektorat des ASTRA?

Alle diese Fragen lassen die Intervenienten offen. Andererseits hat der Departementchef in der Septembersession erklärt, dass er anlässlich der Novembersession über den Erfolg der eingeleiteten Massnahmen informieren wird.

Für die CSPO ist klar: Wir wollen vorwärts gehen und sind deshalb gegen die Einsetzung einer PUK. Danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Une commission d'enquête parlementaire peut être créée si des faits graves sont survenus entre autres dans l'Administration. Donc, une des questions en tout cas à laquelle nous devons répondre, c'est justement celle de savoir si on peut considérer que des faits graves sont survenus en rapport avec ce qui n'est pas le chantier le plus modeste qu'on ait à travers ce canton, c'est un des chantiers essentiels qui concerne un des axes essentiels du canton, et un chantier qui nous fait soucier depuis des années quand même pour différentes raisons.

Ce chantier doit faire face à des problèmes de personnel. On a l'Office de constructions des routes nationales qui est décapité depuis beaucoup trop longtemps déjà. Alors, pour des raisons qu'on nous a expliquées officiellement, on nous a dit tout à l'heure que les gens ne s'étaient pas particulièrement exprimés, je pose une question: ont-ils la liberté de s'exprimer au sujet de certains motifs pour lesquels ils auraient pu être amenés à quitter ce bateau qui est sur une mer quand même assez chahutée depuis assez longtemps?

On a parlé de retards, un des facteurs de retards, c'est justement un des soucis d'inquiétude, c'est la remise à l'enquête d'un des tronçons.

Ensuite, des éléments donnent à craindre que, en tout cas dans le contournement de Viège, on doive faire face à des dépassements de crédits très importants. Ce sont là des interrogations auxquelles je ne suis pas sûr que l'on ait apporté des réponses très convaincantes et qui, elles aussi, vont, à notre avis, dans le sens d'exigence de lumières que seule une commission d'enquête parlementaire peut faire.

On a parlé, ensuite, des procédures pénales, c'est vrai que les procédures pénales sont terminées maintenant, mais qu'est-ce qu'elles ont permis de faire ou de mettre en lumière? Jamais (et c'était l'objet de notre demande de commission d'enquête parlementaire de 2006) on n'a osé aller plus haut que certains niveaux dans la recherche des responsabilités. Est-ce que c'était vraiment suffisant? Nous n'en sommes pas du tout persuadés.

Maintenant, il y a une question qui est liée au fonctionnement des institutions. C'est vrai qu'il y a des commissions de haute surveillance, en l'occurrence la commission de gestion, c'est elle qui est ou qui devrait être au front par rapport à ce problème. Et on ne doit pas à la légère recourir à l'outil quand même exceptionnel de la commission d'enquête parlementaire. Alors, depuis le 14 septembre 2012 que cette demande a été déposée, qu'a fait la commission de gestion? On n'a pas d'indications qui donnent à penser qu'elle ait entrepris de grandes démarches. Et puis, autre question, a-t-elle les moyens, qui ne sont pas tout à fait les mêmes quand même que ceux d'une commission d'enquête parlementaire, de faire toute la lumière nécessaire sur cette question? Nous ne le croyons pas.

On a parlé des retards, j'y reviens encore une fois, ces craintes de retards, ce n'est pas seulement notre invention, on en trouve la trace aussi (vous l'avez lu) dans le rapport de la commission des finances qui, elle aussi, un peu pour les mêmes motifs, s'inquiète des risques que le chantier ne soit pas terminé dans les délais annoncés, et c'est aussi notre inquiétude, et c'est aussi notre volonté, non pas certainement de retarder ce chantier si important, qu'une commission d'enquête parlementaire ne retardera pas (on ne voit pas non plus en quoi c'est une commission d'enquête parlementaire qui retarderait), notre but, c'est justement qu'on aille au bout dans les délais annoncés, mais qu'on sache aussi ce qui se passe.

S'agit-il de publicité préélectorale? Alors, écoutez, je crois qu'on est peut-être quelques-uns ici à envisager de se représenter au vote du peuple au printemps prochain, si chaque fois qu'on intervient sur un sujet plus ou moins important, on s'envoie à la figure ce genre d'arguments, je ne suis pas sûr qu'on va aller très loin.

Nous ne sommes pas les résolutionnaires, ni des révolutionnaires, nous demandons simplement que ce Parlement se donne les moyens de savoir ce qui bouillonne dans cette marmite. Et c'est la raison pour laquelle nous allons soutenir cette résolution.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Cette salle est le lieu privilégié pour faire de la politique. Elle se prête assez bien à l'occasion même à la politique politicienne. Elle ne saurait par contre, Monsieur Addor, accepter le pur électoralisme, surtout s'il consiste finalement à réunir dans un même élan et certainement pour les mêmes visées les socialistes du Haut et les UDC.

A l'heure où vous vous inquiétez, Messieurs les signataires, avec nous, de la situation de 400 places de travail à la Lonza, vous êtes prêts, par seul souci électoraliste, à mettre en jeu 400 autres postes de travail. Vous prendrez vos responsabilités.

En ce qui nous concerne, nous les avons déjà entendues mais nous attendons de les réentendre les réponses du Conseil d'Etat à vos questions et nous rejetterons ensuite votre résolution et la commission d'enquête parlementaire.

M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:

Je m'exprime ici à double titre: en tant que président de la commission de gestion et comme ancien rapporteur de la dernière commission d'enquête parlementaire mise sur pied par ce Parlement.

La commission de gestion suit régulièrement et a toujours suivi l'évolution des travaux des routes nationales dans le Haut-Valais. La commission de gestion est un organe de ce Parlement servant à exercer la haute surveillance et dont les membres représentatifs des groupes politiques ici présents sont nommés par cette noble Assemblée. Pour exercer son devoir de surveillance, la commission de gestion dispose de toute une série de prérogatives. Dans le cadre des routes nationales du Haut-Valais, l'Inspection cantonale des finances a établi régulièrement des rapports à l'intention des commissions de haute surveillance. L'OFROU exerce une surveillance en collaboration avec l'Inspection cantonale des finances. Et pour répondre au groupe UDC, des délégués de notre commission ont rencontré à divers moments divers responsables de ce projet, dont l'ancien ingénieur responsable de l'office. Ont été abordés et discutés les problèmes humains, les problèmes géologiques, les problèmes de recours, les plannings nous ont été transmis. Ce projet ne s'est jamais arrêté, malgré l'aspect temporel supplémentaire accordé pour résoudre les problèmes. Quatre cents personnes travaillent à ce jour sur les différents chantiers, et ceux-ci avancent. Toutes les informations voulues par la commission de gestion nous ont été transmises en totale transparence par les divers organes du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

La commission de gestion n'a, à ce jour, pas ressenti le besoin d'établir un rapport d'informations supplémentaires à l'intention de ce Parlement puisque l'ensemble des éléments principaux vous ont déjà été communiqués soit par le chef du département à la session de septembre dernier, soit dans les comptes-rendus annuels de l'Inspection cantonale des finances.

Ce projet des routes nationales dans le Haut est le chantier le plus surveillé actuellement en Valais.

Quels résultats supplémentaires permettrait une commission d'enquête parlementaire? Est-ce que, dans ce dossier, les prérogatives plus larges d'une commission d'enquête parlementaire permettraient en finalité un raccourcissement des délais de construction? Je ne le pense pas une minute.

Je peux certifier ici que le département a toujours été transparent avec la commission de gestion, ce qui nous permet de mener correctement notre mission de haute surveillance.

Donc, est-ce la volonté de ce Parlement de désavouer une de ses commissions de haute surveillance? D'autant plus que dans le groupe de travail qui traite de ce dossier à l'interne de la commission de gestion figurent l'initiant de cette résolution, le député German Eyer, et un représentant du groupe UDC, le député Charles Clerc.

J'ai entendu avec étonnement certains dires du député German Eyer, remarques qui n'ont jamais été relayées par le député German Eyer au plenum de la commission de gestion.

J'ai donc le profond sentiment que cette demande de commission d'enquête parlementaire est une gesticulation politique, gesticulation qui pourrait avoir de graves conséquences sur l'évolution du projet.

Pour toutes ces raisons, Chers collègues, je vous demande de refuser cette résolution et de faire confiance à vos commissions de haute surveillance.

Merci pour votre écoute.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Maintenant, je passe la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Vous me permettrez ce matin de vous parler en français. Je crois qu'en session de septembre, pendant 28 minutes, j'ai expliqué en allemand (en bon allemand) la situation, et peut-être que tous n'ont pas saisi la portée. Alors, aujourd'hui, je me permettrai de m'exprimer dans ma langue maternelle.

Une commission d'enquête parlementaire est mise sur pied lorsqu'il y a des éléments graves dans l'Administration cantonale.

Le député German Eyer a commencé, tout à l'heure, son intervention..., je ne vais pas reprendre tous les éléments qui ont été apportés par les différents intervenants et qui résument une bonne partie de ce que j'aurais pu répondre. Je vais être factuel, reprendre les deux points essentiels qu'a avancés le député German Eyer.

Le tunnel de Viège, qui a subi un retard, porte aujourd'hui un préjudice aux entreprises parce qu'elles attendent, elles ne peuvent pas commencer à travailler: Monsieur le député German Eyer, il faut vous renseigner. Il n'y a aucune adjudication qui a été donnée sur le tunnel de Viège et l'opposition portait sur l'exclusion d'une variante – ce qui a nécessité un examen puisque nous sommes honnêtes, nous voulons aller au bout de la démarche, ne pas simplement passer par pertes et profits une décision d'un tribunal. A ce jour, personne n'est au chômage pour cette raison.

Votre deuxième remarque importante concerne des problèmes géologiques qui datent de 2006, vous les connaissez, vous faites partie de la commission de gestion. Aujourd'hui, tout est bloqué: c'est faux, les travaux ont recommencé, Monsieur le député German Eyer, ils ont recommencé, il faut lever les yeux quand vous passez. On a travaillé sur le portail ouest et on va redémarrer les travaux de forage à l'intérieur. Le problème a été analysé, des solutions ont été trouvées et nous travaillons.

Et j'aimerais préciser que ce ne sont pas des fautes administratives s'il y a eu des problèmes techniques.

Alors, où est la raison de mettre en place une commission d'enquête parlementaire?

J'ai essayé de chercher des traces dans l'intervention de votre allié, pour l'opportunité, de l'UDC qui, lui, parle de la liberté d'expression. Mais, dans quel Etat vivons-nous, Monsieur le député Jean-Luc Addor? Est-ce que vous pensez que nous donnons des instructions aux gens qui quittent l'entreprise de ne pas en donner la raison? Il leur appartient de le dire ou pas. Mais, en aucun cas, je le dis bien, en aucun cas, nous n'avons fait quelque pression que ce soit sur aucun de ces collaborateurs, qui sont partis de leur plein gré pour des raisons qui les concernent personnellement.

Vous parlez des retards. C'est une affaire technique.

Vous parlez de dépassements; sur quelle base?

Je vous rappelle que nous avons l'Inspection cantonale des finances, l'Office fédéral des routes et l'Inspection fédérale des finances qui épluchent tous nos comptes, Monsieur le député Jean-Luc Addor.

Alors, s'il y a un doute à porter sur les qualifications et la confiance que nous devons donner à ces organismes, il faut nous le dire.

De la même façon, vous mettez en cause les conséquences de la procédure pénale mais, Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous êtes avocat au Barreau, quelle confiance peut-on avoir dans la justice si, aujourd'hui, vous dites qu'on n'est pas allé assez haut? On n'est pas dans une république bananière; on est en Valais, dans la Suisse. Et j'ai confiance dans la justice, qui a pris du temps et qui a rendu son verdict.

Cerise sur le gâteau, aujourd'hui, vous nous dites que la commission n'a pas les moyens de contrôle. La commission de gestion est l'autorité de surveillance majeure de votre organisation. Elle ne peut pas..., donc ça veut dire qu'il y a des choses à cacher.

Voyez-vous, dans un dossier comme l'autoroute, c'est un dossier gigantesque, un dossier à 3 milliards, il y a fatalement des problèmes techniques. Quand vous construisez

votre maison, quand vous faites faire un travail dans votre jardin, il y a des problèmes techniques, un tuyau qui perd, une dalle qui a été peut-être mal dimensionnée, ce sont des affaires techniques.

Dans ce genre de dossier, nous avons besoin d'ambitions, nous avons besoin de compétences, nous avons besoin de soutien, nous avons besoin d'un état de confiance. Vous y amenez le doute, la suspicion et la méfiance.

Et quand on veut parler d'avenir, c'est avec les yeux rivés sur le rétroviseur pour nous rappeler les problèmes de Riedberg. On croit rêver! On est tous là pour porter un projet, ce n'est même pas un projet haut-valaisan mais c'est un projet valaisan qui va toucher tout le canton.

Alors, les problèmes, c'est le quotidien, c'est ce qu'on trouve dans toutes les entreprises, il faut y être habitué, il faut y faire face, il ne suffit pas de s'asseoir et de pleurer. Il faut regarder un petit peu plus loin et puis, certaines fois, effectivement, faire un acte de contrition aussi parce qu'il y a eu des erreurs mais, en aucun cas, il ne faut baisser les bras et essayer de rejeter les fautes à gauche et à droite, et ce ne sera en tout cas pas mon cas.

Monsieur le député German Eyer, vous avez parlé d'un silence louche. J'aimerais que vous m'expliquiez en détail ce que cela veut dire puisque je vous ai rencontré dans le cadre d'auditions que nous avons faites particulièrement pour les routes et les routes nationales. Et, aujourd'hui, vous dites que l'Etat, par son Service des routes et des cours d'eau, se retranche derrière un silence louche. Je sais ce que c'est que le silence; je ne sais pas ce que c'est que le silence louche.

Et je me demandais si quand même il y avait, au niveau technique, des problèmes qui nous avaient échappé, si, au niveau administratif, on était en train de se faire rouler..., tout cela jusqu'à ce que vous mentionniez avec un tel déterminisme que vous alliez chercher les cadavres dans les armoires du PDC! Mais, je ne suis pas PDC, je suis conseiller d'Etat valaisan, au service du Valais, pour mener un dossier valaisan. Mais, effectivement, si on ramène le problème à un problème politique, alors peut-être que je comprends mieux la démarche, mais je la combattrai encore plus!

Alors, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut dire aussi que s'il y a des problèmes sur un chantier comme celui-là, il y a aussi beaucoup de choses qui fonctionnent. On a parlé des 400 personnes qui y travaillent. Il faut savoir que quand il y a un problème administratif parce qu'il y a des gens qui s'en vont – ce qui est encore une fois leur droit le plus strict – eh bien!, les travaux continuent. Les gens qui sont dans l'Office de construction des routes nationales ne sont pas ceux qui vont faire sauter la dynamite pour creuser le tunnel, ce sont des gens qui sont à la conception, qui donnent des mandats pour des surveillances, qui donnent des mandats pour des constructions, pour établir des projets, eux sont là dans le cockpit de direction.

Donc, aujourd'hui, il y a effectivement un problème parce que nous cherchons un chef d'office. Ce n'est pas facile de trouver un chef d'office, pourquoi? Trouver un chef d'office d'une capacité supérieure, qui doit venir en Valais avec armes, bagages et famille pour une petite dizaine d'années, ce n'est pas toujours très simple. Nous sommes à bout touchant. Mais, il est évident qu'aucun chef d'office ne viendrait poser ses papiers en Valais avec une commission d'enquête parlementaire sur sa table de travail le premier jour.

Pour ce qui est des chefs de projets partiels, nous en avons trouvé deux. Le Conseil d'Etat validera leur engagement la semaine prochaine. Donc, quelque part nous répondons aux attentes, quelque part nous avançons, mais il faut nous laisser avancer.

Dans les nouvelles, les bonnes nouvelles, eh bien!, les chantiers avancent. J'ai parlé de Riedberg, je peux vous parler de Tourtemagne où, tout à l'heure, quelqu'un a parlé de... juste pas de malversations à Tourtemagne, j'ai noté cela, peut-être était-ce simplement lancé comme cela? A ma connaissance, on n'a enfermé personne à Tourtemagne, on a eu des problèmes de jetting, d'eaux chargées en chrome (VI). Oui, c'est un problème technique, qui a été réglé mais qui en pose encore puisqu'il faut exporter maintenant ce matériau parce

que nous n'avons pas de décharge permettant de le stocker en Valais. A Viège, le tunnel d'Eyholz est percé, il sera réalisé dans les temps. Nous avons bien sûr du retard dans l'adjudication du tunnel de Viège. Je vous rappelle que l'échangeur ouest de Viège ainsi que le raccord à toute la zone habitée de Viège ont été bloqués pendant près de deux ans par une opposition. Ce sont des choses qui arrivent dans un chantier de cette envergure. Nous ouvrirons les tronçons partiels annoncés selon le calendrier annoncé.

Je ne donne pas de date aujourd'hui pour la terminaison de l'autoroute, pourquoi? Parce que, effectivement, à Finges, il a fallu retravailler le projet général, qui est quasiment prêt, qui va partir à Berne. J'ai bonne confiance que l'on ne perdra pas tout le temps, que certains espéraient nous voir perdre dans ce dossier-là. Mais, en tout état de cause, nous maintiendrons la même pression, que ce soit pour la tranchée couverte de Rarogne qui va prochainement démarrer, qui fera partie également d'une préouverture par rapport aux dates initialement données.

Pour le reste, il ne faut pas s'arrêter, il faut regarder l'avenir en face et il faut nous donner les moyens. Et ces moyens, ce n'est en aucun cas en mettant une CEP sur la table qu'on va y arriver.

Si vous voulez le faire, on travaillera avec. On travaillera avec mais, comme on l'a dit, un des éléments majeurs dans une entreprise, c'est l'ambiance qu'on y fait régner, c'est l'esprit qu'on y fait régner, et la confiance est la base de tout. Quand vous arrivez le matin à votre travail et que vous n'avez pas confiance dans ce qui se passe et que vous avez cet esprit de méfiance que vous donne l'espèce de suspicion qu'on y fait régner, eh bien!, on n'avancera pas.

Alors, Mesdames et Messieurs, il est évident que le Gouvernement est à disposition du Parlement, il fera ce que le Parlement décidera, mais j'aimerais vraiment répéter que c'est un esprit de confiance qui doit régner entre les deux organes. C'est à ce prix-là et uniquement à ce prix-là que nous pourrions faire avancer ce genre de projet.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Die Resolution ist also bekämpft und wir werden abstimmen.

Par 93 voix contre 27 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution 5.220 du député German Eyer.

Développements:

Grand Conseil

Entwicklungen:

Grosser Rat

27. MOTION

du groupe PLR, par les députés Philippe NANTERMOT (suppl.) et André VERNAY, concernant des interventions parlementaires sans papier (13.09.2012) (7.014)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe NANTERMOT (Suppl.) und André VERNAY, betreffend papierlose Vorstösse (13.09.2012) (7.014)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermot, PLR:

Il s'agit ici d'une petite motion, si l'on veut, qui concerne le Parlement sans papier.

Comme vous l'avez remarqué, nous pouvons déjà rédiger nos motions sur l'Intranet du Parlement cantonal. Par contre, nous devons toujours être ici pour les signer et les déposer auprès du Bureau.

Or, cette situation, dans un Parlement qui compte autant de suppléants que de députés, est parfois problématique, notamment pour les urgences et pousse certains suppléants ou députés à devoir courir ici le mardi matin de la session pour que la motion puisse être déposée à temps.

D'entente avec l'excellent Service parlementaire et en particulier avec Daniel Petitjean qui fait un très bon travail, il est possible aujourd'hui, comme pour un système bancaire, d'imaginer que les signatures se fassent électroniquement, tout en laissant la possibilité à ceux qui le souhaitent de déposer la motion auprès du Bureau.

C'est une occasion d'économiser du papier, du temps pour nos députés et des déplacements inutiles.

Je vous invite à la soutenir.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ihre Motion wird bekämpft.

Herr Grossrat (Suppl.) Daniel Studer, CVPO:

Die vorliegende Motion verlangt, dass parlamentarische Vorstösse fortan nur noch über das interne Informatiksystem und ohne Abgabe einer Papierversion an den 2. Vizepräsidenten eingereicht werden dürfen.

Mit der persönlichen Unterschrift nimmt das ausgedruckte Formular heute einen kontrollierbaren und personifizierten Status ein. Der Erstunterzeichner wird als Urheber des Vorstosses eindeutig identifiziert. Das elektronische Formular hingegen dient alleine der Formgebung und Vereinfachung der Archivierung und gilt nicht als Ersatz des unterzeichneten Druck-Formulars.

Hinzu kommt, dass eine analoge Regelung für Vorstösse von Kommissionen oder Fraktionen, welche von deren Präsidenten unterzeichnet werden müssen, in der Motion nicht verlangt ist. Dies hätte eine uneinheitliche Regelung zur Folge.

Des Weiteren wäre das Einreichen parlamentarischer Vorstösse nicht mehr an die Sessionszeiten geknüpft. Dadurch könnten Vorstösse zwar einfacher eingereicht werden, dies birgt jedoch gleichzeitig die Gefahr von vorschnellen Eingaben. Eine Schwemme von Vorstössen und damit eine Überlastung des Parlaments wäre nicht mehr auszuschliessen.

Meine Damen und Herren, wollen wir das? Ich denke nicht.

Aus diesen Gründen und vor allem auch vor dem Hintergrund des anstehenden papierlosen Parlaments fordern wir den Motionär auf, den Vorstoss in ein Postulat umzuwandeln. Dies damit das Postulat im Rahmen des Projekts «papierloses Parlament» geprüft und koordiniert werden kann.

Besten Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Le député (suppl.) Philippe Nantermod redemande la parole.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Oui, pour une correction matérielle.

J'invite mon collègue député (suppl.) à relire ma motion, dans laquelle il est précisé ceci: «Le Bureau du Grand Conseil, en collaboration avec le Service parlementaire, est prié de permettre désormais...», il ne s'agit pas de rendre obligatoire ce système-là.

C'est simplement un souci de simplification.

En ce qui concerne l'accès personnalisé, je ne sais pas comment ça se passe dans le Haut-Valais mais, moi, j'ai un code pour accéder à l'Intranet du Grand Conseil, et je ne suis pas censé le donner à tout le monde.

Et il se trouve qu'il y a beaucoup de gens en Suisse qui peuvent faire des virements bancaires aujourd'hui avec un code et personne ne se pose la question de savoir s'il y a une signature en bas.

Nous sommes au XXI^e siècle, les mécanismes personnalisés existent déjà pour bien des choses; ici aussi.

Je vous rejoins, par contre, sur la question du délai des dépôts et du moment où on doit les déposer. C'est vrai que cela pourrait provoquer un afflux d'interventions mais il est de nouveau tout à fait possible de limiter le temps des dépôts aux seuls moments de session. Aux parlementaires de s'adapter.

L'informatique permet des miracles de nos jours. Notre système interne évolue de session en session sans que nous intervenions. Il s'agit simplement ici de faciliter un petit peu la vie.

C'est pour cela que je ne vois pas pourquoi il serait justifié de transformer la motion en postulat.

A vous de décider, Chers collègues, si vous estimez qu'il est toujours utile de courir au Grand Conseil pour signer un papier ou si nous sommes assez grands pour déposer ces interventions parlementaires directement sur le site Intranet, si nous le désirons.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ich erteile das Wort noch einmal an Herrn Grossrat (Suppl.) Daniel Studer für eine materielle Berichtigung.

Herr Grossrat (Suppl.) Daniel Studer, CVPO:

Eine kleine Anmerkung: Wenn der Sinn ist, eine Überprüfung in Zusammenarbeit mit dem Parlamentsdienst stattfinden zu lassen, dann ist die Form ganz klar ein Postulat und nicht eine Motion.

Der Präsident:

Gemäss Artikel 104 von unserem Gesetz ist es, weil es eine «interne Angelegenheit» ist, nicht möglich, eine Motion in ein Postulat umzuwandeln. So müssen wir auf jeden Fall über die Motion abstimmen und ich glaube das ist auch im Sinne des Motionärs.

Also wir kommen zur Abstimmung.

Par 65 voix contre 45 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 7.014 du député (suppl.) Philippe Nantermod.

Sie haben der Motion zugestimmt und sie wird somit an das Büro des Grossen Rates zur Behandlung überwiesen.

28. RESOLUTION

du député Benoît BLANCHET, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant
de délégation à commission (14.09.2012) (7.015)

RESOLUTION

von Grossrat Benoît BLANCHET, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
von der Delegation zur Kommission (14.09.2012) (7.015)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je précise, avant d'argumenter cette résolution, que la délégation a été avertie oralement de ma démarche mais que celle-ci est faite à titre individuel.

Voilà deux ans que vous m'avez confié la charge de président de la délégation aux affaires extérieures et que, à travers cette charge, vous m'avez mandaté pour entreprendre avec les six autres membres de cette délégation les premiers échanges lors de concordats et accords intercantonaux.

Cette charge serait plus facilitée si notre délégation avait la reconnaissance qu'elle mérite, au même titre que les autres commissions de ce Grand Conseil, aux yeux de l'exécutif de notre canton. Or, actuellement, ce n'est pas le cas.

La loi d'adhésion à la CoParl, acceptée par ce plenum, est en vigueur depuis le 9 septembre 2010. Dans cette convention des Parlements, on trouve, à l'article 1: «La présente convention régit l'intervention des Parlements dans la procédure d'élaboration, de ratification, d'exécution et de modification des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger.» Article 2: «Le Parlement désigne, selon les règles qui lui sont propres, une commission chargée de traiter les affaires extérieures.» Article 3: «Le Gouvernement de chaque canton informe régulièrement, mais au moins une fois par année, le Parlement sur ses activités en matière de politique extérieure. Ce rapport est envoyé à l'examen de la commission des affaires extérieures qui, après avoir entendu le Gouvernement, propose au Parlement d'en prendre acte.»

Eh bien!, Mesdames et Messieurs collègues députés, sur les trois articles que je viens de vous énoncer, un seul a été respecté depuis le 9 septembre 2010, et c'est par l'entremise de M. le conseiller d'Etat Claude Roch au début du mois d'octobre de cette année.

C'est sans doute par naïveté que je reviens régulièrement à la charge pour la Délégation aux affaires extérieures pour que celle-ci obtienne ce rapport et c'est sans doute pour des raisons indépendantes de la volonté des conseillers d'Etat que celui-ci n'arrive pas à être rédigé.

Cependant, quand la remarque est faite au chancelier, son unique réponse est, je cite: «Effectivement, ce rapport n'a pas été fait.» Voilà, c'est tout ce qu'il nous donne comme explication.

Je n'ose pas imaginer si la commission des finances se contentait de ce genre de réponse...

Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir cette résolution.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihre Resolution wird bekämpft und wie üblich muss ich zuerst anfragen, ob wir die Diskussion über diese Resolution eröffnen wollen.

Par 61 voix contre 52 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent d'ouvrir la discussion générale sur cette résolution.

Also werden wir ohne eine Diskussion nun über diese Resolution abstimmen.

Par 71 voix contre 45 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution 7.015 du député Benoît Blanchet.

Der Präsident:

Noch eine Information (ich bitte noch kurz um Silentium!): Den Freitagnachmittag haben wir als «Reserve» auf dem Programm gehabt. Angesichts der eingegangenen Dringlichkeiten können wir Ihnen mitteilen, dass wir den Freitagnachmittag nicht brauchen und Ihnen diesen wieder «frei» geben.

Und nun, die Wiederaufnahme der Debatte am Nachmittag werden wir um 13.30 Uhr machen. Sie haben nun die Gelegenheit draussen in der Wandelhalle mit den Profis vom Bau zusammen ein Mittagessen einzunehmen.

Danke schön und einen guten Appetit!

La séance est levée à 12 h 05.

Séance de relevée du jeudi 15 novembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 13 h 30.

Ordre du jour:

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

1. Interpellation du député (suppl.) Gilbert **MONNEY**, PLR, et cosignataires concernant: contre l'introduction d'une option d'aide au suicide dans le futur Hôpital de Rennaz (09.05.2012) (1.229)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Gilbert **MONNEY**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend: gegen die Einführung einer Sterbehilfemöglichkeit im künftigen Spital von Rennaz (09.05.2012) (1.229)
2. Postulat du député Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, et cosignataires concernant la définition du contenu du dossier médical (09.05.2012) (1.230)
Postulat von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Definition des Inhalts des Patientendossiers (09.05.2012) (1.230)
3. Postulat du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant: pour plus d'équité dans les subventions caisse maladie (09.05.2012) (1.231)
Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend: für mehr Gerechtigkeit bei den Krankenkassensubventionen (09.05.2012) (1.231)
4. Motion des députés Michael **KREUZER** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Pascal **NIGRO**, PDCB, et Eric **JACQUOD**, UDC, concernant une protection contre l'homicide d'enfants et l'abandon (09.05.2012) (1.232) (*en collaboration avec le DECS*)
Motion der Grossräte Michael **KREUZER** (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Pascal **NIGRO**, PDCB, und Eric **JACQUOD**, UDC, betreffend Schutz vor Kindstötung und Aussetzung (09.05.2012) (1.232) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
5. Postulat du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, concernant l'examen des normes de sécurité dans les établissements psychiatriques (09.05.2012) (1.233)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Überprüfung der Sicherheitsstandards in psychiatrischen Abteilungen (09.05.2012) (1.233)
6. Interpellation du groupe CVPO, par les députés Beat **RIEDER** et Philipp Matthias **BREGY**, concernant le RSV – rentabilité régionale sous la loupe (10.05.2012) (1.234)
Interpellation der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat **RIEDER** und Philipp Matthias **BREGY**, betreffend GNW – regionale Wirtschaftlichkeit unter der Lupe (10.05.2012) (1.234)
7. Postulat de la commission SAI, par les députés Didier **CACHAT**, PLR, Gilbert **MONNEY** (suppl.), PLR, et Aldo **RESENTERRA**, PLR, concernant: pour le développement des transports entre le futur Hôpital de Rennaz et le Chablais valaisan (10.05.2012) (1.235) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat der Kommission GSI, durch die Grossräte Didier **CACHAT**, PLR, Gilbert **MONNEY** (Suppl.), PLR, und Aldo **RESENTERRA**, PLR, betreffend Ausbau des öffentlichen Verkehrs zwischen dem künftigen Spital von Rennaz und dem Walliser Chablais (10.05.2012) (1.235) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

8. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant maintenir une large palette de soins médicaux remboursés en périphérie (10.05.2012) (1.236)
 Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Beibehaltung einer breiten Palette an kassenpflichtigen Pflegeleistungen in den Randgebieten (10.05.2012) (1.236)
9. Interpellation de la députée Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, et cosignataires concernant: eau source de vie ou de maladies? (15.06.2012) (1.238) **(en collaboration avec le DTEE)**
 Interpellation von Grossrätin Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, und Mitunterzeichnenden betreffend Wasser: Lebensquelle oder Krankheitserreger? (15.06.2012) (1.238) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**
10. Postulat de la commission de gestion, par les députés Laurent **LEGER**, PDCB, et Pascal **BRIDY**, PDCC, concernant le désenchevêtrement des tâches dans le domaine de la santé (15.06.2012) (1.239)
 Postulat der Geschäftsprüfungskommission, durch die Grossräte Laurent **LEGER**, PDCB, und Pascal **BRIDY**, PDCC, betreffend Aufgabeneentflechtung im Gesundheitsbereich (15.06.2012) (1.239)
11. Interpellation du député (suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, Beatrice **KALBERMATTEN** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant: «nouveau départ» pour l'Hôpital du Valais? (15.06.2012) (1.240)
 Interpellation von Grossrat (Suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, Grossrätin (Suppl.) Beatrice **KALBERMATTEN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: «Neustart» für das Spital Wallis? (15.06.2012) (1.240)
12. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Francine **ZUFFEREY MOLINA**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Patricia **CONSTANTIN** (suppl.) et German Eyer, concernant la fête du travail – 1^{er} mai (12.09.2012) (1.244)
 Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Francine **ZUFFEREY MOLINA**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Patricia **CONSTANTIN** (Suppl.) sowie Grossrat German Eyer, betreffend Tag der Arbeit (12.09.2012) (1.244)
13. Postulat des députés Laurent **TSCHOPP** (suppl.), PDCC, et Pascal **LUISIER**, PDCB, concernant des statuts fiscaux spéciaux (12.09.2012) (1.245)
 Postulat der Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), PDCC, und Pascal **LUISIER**, PDCB, betreffend Steuerausnahmen (12.09.2012) (1.245)
14. Postulat du député Markus **TRUFFER**, CVPO, et cosignataires concernant: choisir un remède pire que le mal? (13.09.2012) (1.246) **(en collaboration avec le DTEE)**
 Postulat von Grossrat Markus **TRUFFER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Teufel mit Beelzebub austreiben? (13.09.2012) (1.246) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**
15. Postulat du groupe PDCB, par les députés Joël **GAILLARD** et Joachim **RAUSIS**, concernant l'élection, un choix traduit par un acte positif (14.09.2012) (1.247)
 Postulat der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joël **GAILLARD** und Joachim **RAUSIS**, betreffend die Wahl als positiver Akt (14.09.2012) (1.247)
16. Interpellation des députés Bernard **REY**, PLR, et René **CONSTANTIN**, PLR, concernant l'imposition des indemnités de licenciement (14.09.2012) (1.248)
 Interpellation der Grossräte Bernard **REY**, PLR, und René **CONSTANTIN**, PLR, betreffend Besteuerung der Kündigungsentschädigung (14.09.2012) (1.248)
17. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane **GANZER**, concernant: pour un taux de survie supérieur en cas d'arrêt cardiaque (14.09.2012) (1.249)
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane **GANZER**, betreffend höhere Überlebensrate bei Herzstillstand (14.09.2012) (1.249)

18. Interpellation des députés René **CONSTANTIN**, PLR, et Christiane **ELSIG** (suppl.), PLR, concernant l'informatisation des EMS, quelles sont les causes et les conséquences du chaos ambiant? (14.09.2012) (1.250)
Interpellation von Grossrat René **CONSTANTIN**, PLR, und Grossrätin (Suppl.) Christiane **ELSIG**, PLR, betreffend Informatisierung in den APH: Gründe und Konsequenzen des herrschenden Chaos (14.09.2012) (1.250)
19. Postulat des députés Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la réforme fiscale 2012 écologique: oui, mais! (14.09.2012) (1.251)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend ökologische Steuerreform 2012: ja, aber! (14.09.2012) (1.251)
20. Motion du groupe UDC, par la députée (suppl.) Nadine **REICHEN MAURY**, concernant prothèse et permis pour chiens plutôt que liste des races interdites (13.09.2012) (1.252)
Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine **REICHEN MAURY**, betreffend Beissschutz für Hunde und Ausweis für Hundehalter statt schwarze Liste (13.09.2012) (1.252)
21. **Entrée en matière**
Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013
Eintretensdebatte
Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013
Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
22. Postulat des députés Ralf **IMSTEPF** (suppl.), CVPO, Aron **PFAMMATTER** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant imputer les impôts sur le bénéfice aux impôts sur le capital! Pour un système fiscal valaisan compétitif (17.11.2011) (1.209)
(motion transformée en postulat lors du développement)
Postulat der Grossräte Ralf **IMSTEPF** (Suppl.), CVPO, Aron **PFAMMATTER** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Gewinnsteuern an Kapitalsteuern anrechnen! Für ein konkurrenzfähiges Walliser Steuersystem (17.11.2011) (1.209) *(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)*
23. Postulat du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant le subventionnement cantonal des caisses maladie – où en est-on? (14.12.2011) (1.213)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend kantonale Krankenkassensubventionierung – wie weiter? (14.12.2011) (1.213)
24. Postulat de la commission de justice, par les députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Serge **METRAILLER**, PDCC, concernant une indemnisation uniformisée pour les commissions extraparlimentaires (15.12.2011) (1.216)
Postulat der Justizkommission, durch die Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Serge **METRAILLER**, PDCC, betreffend einheitliche Entschädigung für ausserparlamentarische Kommissionen (15.12.2011) (1.216)
25. Postulat de la commission des finances, par les députés Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Georges **EMERY**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme **FAVEZ**, PLR, et Daniel **PORCELLANA**, PDCC, concernant: pour des subventions aux primes caisses maladie mieux ciblées (16.12.2011) (1.218)

- Postulat der Finanzkommission, durch Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und die Grossräte Georges **EMERY**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme **FAVEZ**, PLR, und Daniel **PORCELLANA**, PDCC, betreffend gezieltere Krankenkassenprämienverbilligung (16.12.2011) (1.218)
26. Postulat du groupe PDCB, par le député Daniel **EMONET**, concernant les primes des caisses maladie: subvention et LPP, quid? (15.03.2012) (1.225)
 Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel **EMONET**, betreffend Krankenkassenprämien: Subventionen und BVG (15.03.2012) (1.225)
27. Postulat du groupe PLR, par la députée (suppl.) Jasmine **BALLAY**, concernant élections, votations: des résultats rapides et justes (16.03.2012) (1.226) (**en collaboration avec la Présidence et le DECS**)
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jasmine **BALLAY**, betreffend Wahlen und Abstimmungen: rasche und richtige Resultate (16.03.2012) (1.226) (**in Zusammenarbeit mit dem Präsidium und dem DEKS**)
28. Postulat du groupe PLR, par le député Frédéric **DELESSERT**, concernant: pour une égalité de traitement fiscal en matière de promotion d'énergie solaire (16.03.2012) (1.227) (**en collaboration avec le DEET**)
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **DELESSERT**, betreffend steuerliche Gleichbehandlung in Sachen Sonnenenergie (16.03.2012) (1.227) (**in Zusammenarbeit mit dem DVER**)

Der Präsident:

Vorab möchte ich mich bei den Berufsgruppen der Maler, Gipser und Schreiner herzlich bedanken für das tolle Aperitif «dînatoire», das sie uns geboten haben. Das ist wirklich eine schöne Geste und ich hoffe, dass Sie auch genügend Zeit hatten, mit diesen Verantwortlichen einige Worte zu wechseln. Danke vielmals!

Wir gehen über zur Tagesordnung von heute Nachmittag.

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

1. INTERPELLATION

du député (suppl.) Gilbert MONNEY, PLR, et cosignataires concernant: contre l'introduction d'une option d'aide au suicide dans le futur hôpital de Rennaz (09.05.2012) (1.229)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Gilbert MONNEY, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend: gegen die Einführung einer Sterbehilfemöglichkeit im künftigen Spital von Rennaz (09.05.2012) (1.229)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:

«Les établissements sanitaires reconnus d'intérêt public ne peuvent refuser la tenue d'une assistance au suicide en leur sein, demandée par un patient ou un résident.»

C'est par ces termes que, le 17 juin dernier, le canton de Vaud a ancré dans sa loi, sous la pression de l'association d'aide au suicide EXIT, l'assistance au suicide dans tous les établissements sanitaires reconnus d'intérêt public.

Il s'agit-là du premier canton suisse qui ait préféré favoriser le droit en inscrivant une telle option dans sa loi sur la santé.

Pourtant, une étude réalisée par l'Office fédéral de la statistique a montré que si chez les adultes jusqu'à 80 ans le taux de suicide diminue depuis les années quatre-vingts, avec le vieillissement de la population chez les personnes âgées, on note, à l'inverse, une nette augmentation. Les personnes âgées présentent plus de difficultés à effectuer des tâches de la vie quotidienne (manger, s'habiller, aller aux toilettes), difficultés qui peuvent être autant ressenties de l'envie de mourir, dans un contexte de dépression.

C'est pourquoi dans son rapport sur les soins palliatifs, prévention du suicide et assistance organisée au suicide, en juin 2011, le Conseil fédéral est parvenu à la conclusion qu'une norme pénale spécifique sur l'assistance organisée au suicide entraînerait divers inconvénients et n'a pas proposé de modifier la loi en ce sens mais a jugé plus important d'agir sur la promotion de la prévention du suicide et sur le soutien des soins palliatifs, le suicide devant rester une liberté mais pas devenir un droit.

En ce sens, le Valais a suivi l'orientation fédérale en apportant un fort soutien au développement des soins palliatifs dans notre canton, soins dont la reconnaissance et les avantages commencent à se faire reconnaître largement.

Voilà pour ce qui est de l'historique. Maintenant plantons le décor.

Au mois de mai dernier, notre Parlement a donné son feu vert à la construction de l'hôpital de Rennaz sur territoire vaudois. Ce projet intercantonal, qui se base sur une clé de répartition de 25% à charge du canton du Valais et de 75% à charge du canton de Vaud, se veut le terrain d'une collaboration future intercantonale devant également mettre en exercice une coopération, un rapprochement de cultures différentes.

Maintenant, voici pour ce qui est du problème.

Cette année, l'Office fédéral de la statistique a rendu publique la situation actuelle de l'aide au suicide en Suisse. Si, en l'espace de 10 ans, le nombre d'assistances au suicide est passé de moins de 50 personnes à plus de 300, on note que 44% de ces aides au suicide sont liées à des problèmes de cancers, 3% à des situations de dépression et même dans un peu moins de 1% à des cas de situations de démence, situations où le consentement éclairé du patient peut largement être remis en doute. Ce sont les statistiques officielles.

Quand on sait que, dans les soins palliatifs, plus de 85% des situations touchent des cas de cancers, on est en droit de s'interroger sur les 56% non oncologiques d'aide au suicide.

S'agit-il vraiment de situations désespérées ou bien de suicides facilités, à défaut de s'interroger sur les raisons réelles des suicidaires?

Plus que deux cultures différentes, ce sont deux visions différentes d'assistance en fin de vie qui opposent, sur ce point, nos deux cantons, malgré que le président de l'association EXIT, grand défenseur de l'aide au suicide, ait tenté d'en faire un amalgame pour rendre l'option plus humaniste.

Récemment interrogé par les médias, votre homologue vaudois, Monsieur le conseiller d'Etat, a considéré qu'il s'agissait-là, malgré l'emplacement du futur hôpital, d'une question purement valaisanne.

Il est, pour ma part, une certitude que le suicide doit rester une liberté mais certainement pas un droit et ne doit pas trouver sa place dans des lieux où on demande au personnel de soigner, de traiter les patients, dans le respect de leur dignité.

Je me tourne donc vers vous pour vous demander de nous préciser, sans ambiguïté, quelle sera la position du canton du Valais, qui a fait de la promotion des soins palliatifs une fierté, face à de telles pratiques d'assistance au suicide au sein du futur hôpital de Rennaz.

Merci de votre écoute.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Cette interpellation demande donc de préciser la position du canton à la suite de l'introduction de l'assistance au suicide dans le canton de Vaud et de la votation qui a eu lieu ce printemps.

Quelques éléments tout d'abord de rappel vis-à-vis de la législation sanitaire valaisanne qui traite largement de la question de l'assistance au suicide, autant pour les patients du reste, mais pas seulement pour eux, que pour les professionnels concernés. Cette législation contient de nombreuses dispositions et je voudrais vous en rappeler quelques-unes.

Le respect de la dignité humaine et les droits individuels des patients (premier élément) et (deuxième élément qui a déjà été souligné par l'intervenant et je l'en remercie) par rapport au droit des personnes en fin de vie, notamment le droit aux soins palliatifs, développement qui, ces dernières années, a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part du Département de la santé, ainsi que l'interdiction formelle de toute exploitation commerciale (c'est un élément déterminant) de l'assistance au suicide sur tout le territoire du canton, puis (élément également central de nos dispositions légales) l'objection de conscience, à savoir le droit pour un professionnel de la santé de refuser des prestations contraires à ses convictions, que celles-ci soient de nature éthique ou de nature religieuse et finalement, il ne faut pas l'oublier, le consentement libre et éclairé du patient capable de discernement reste déterminant, tout comme le droit du patient d'être informé.

Voilà quelques éléments cadres relatifs à la législation valaisanne permettant de résoudre la problématique soulevée par l'interpellateur.

Pour ce qui est maintenant de la position du canton du Valais sur l'assistance au suicide, je voudrais dire clairement qu'en Valais, contrairement au canton de Vaud, le recours à l'assistance est une liberté – vous l'avez souligné, et nous partageons cette opinion et votre affirmation – pour les patients, dans le cadre tracé par le code pénal et nous n'avons pas l'intention de transformer cette liberté en un droit. Et c'est là bien sûr que nous allons nous trouver en difficulté avec les dispositions du canton de Vaud. Nous avons cette position en raison de la clause de conscience prévue dans la loi valaisanne pour les professionnels de la santé, clause qui leur permet de refuser cette prestation si elle est contraire à leur conviction de nature éthique et religieuse. Tout en respectant les droits, la dignité des patients ainsi que les convictions profondes des soignants, le canton du Valais cherche donc, par tous les moyens, à améliorer la médecine, à offrir aux patients en fin de vie les soins les plus appropriés plutôt qu'à élaborer des modalités d'assistance au suicide qui en aucun cas ne saurait être ni banalisée ni généralisée et plus particulièrement encore en milieu hospitalier bien entendu.

La possibilité et les modalités d'une assistance au suicide dans le futur hôpital de Rennaz n'ont pas été réglées dans la convention intercantonale qui lie les deux cantons.

Suite au récent vote populaire vaudois, aux divergences qui en résultent dans le cadre de ces législations, cette question entre les deux cantons devra être abordée, comme du reste aussi de nombreuses autres, conjointement par les autorités sanitaires valaisannes et vaudoises, entre le conseil d'établissement, d'une part, et les Gouvernements, d'autre part, et cela avant l'ouverture de l'hôpital bien entendu, ouverture que nous envisageons fin 2016 – début 2017.

En l'état, actuellement, les autorités valaisannes, avec le soutien de l'interpellateur, que nous remercions, continueront à favoriser toutes les mesures améliorant les soins et la qualité de vie des patients en fin de vie, plus particulièrement des personnes âgées, comme vous l'avez souligné, avec le concours des partenaires, avec le concours de la Commission valaisanne d'éthique médicale, dans le but de conseiller au mieux, avec toutes les informations pertinentes, médicales, éthiques et juridiques, les patients, les proches également, les soignants, les directions d'établissement et bien sûr, au-delà des patients, le cercle familial.

La prévention du suicide est également un important moyen que nous voulons développer pour agir en amont. C'est ainsi que, en 2007, le Service de la santé publique a déjà mandaté le département psychiatrique de l'Hôpital du Valais pour la mise en œuvre d'un programme cantonal d'intervention face à la détresse existentielle. Cette problématique connue a fait l'objet de cette étude, tout comme du programme «Réseau entraide Valais» qui est une plate-forme qui coordonne les différentes ressources institutionnelles, les ressources associatives également, de notre canton pour répondre aux situations de détresse que nous rencontrons, pour répondre aussi à des situations comme le suicide, la précarité, l'isolement social. Ce sont des éléments, à travers le «Réseau entraide Valais», auxquels nous essayons de répondre. Ce réseau intègre également des associations en dehors qui œuvrent en Valais comme le 143 ou l'association «Parspas» qui permettent, en plus des urgences médicales du 144, qui est un élément également essentiel, de trouver, à travers des médecins de premier recours, l'accès pour le public à cette collaboration en réseau.

Bien sûr que la problématique de l'assistance au suicide n'est pas la seule divergence que nous pourrions avoir ou les seules problématiques que nous devons encore solutionner de manière concertée entre les autorités vaudoises et valaisannes, entre le conseil d'établissement de l'hôpital futur de Rennaz Vaud-Valais ainsi que notre Hôpital du Valais, le RSV. Nous devons nous mettre d'accord sur la législation, sur les procédures applicables, en matière de gestion aussi des plaintes des patients, questions qui nous interpellent bien entendu, en matière de levée du secret professionnel, parce que les législations ne sont pas identiques forcément d'un côté et de l'autre du Rhône, en matière d'objection de conscience des professionnels de la santé, que nous avons dans notre loi depuis de très nombreuses années, en matière aussi de délivrance des autorisations de pratiquer.

Toutes ces problématiques devront, avec celle, la plus importante, que vous venez de soulever, faire l'objet de nombreuses concertations entre les autorités vaudoises et valaisannes.

Nous vous remercions sur ce point-là d'avoir apporté le soutien aux futures démarches que nous allons entreprendre.

Merci de votre attention.

2. POSTULAT

du député Marc-Henri GAUCHAT, PLR, et cosignataires concernant la définition du contenu du dossier médical (09.05.2012) (1.230)

POSTULAT

von Grossrat Marc-Henri GAUCHAT, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Definition des Inhalts des Patientendossiers (09.05.2012) (1.230)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

J'interviens ici au nom de mon collègue, le Dr Marc-Henri Gauchat.

Tout d'abord, un constat: l'article 28 de la loi sur la santé oblige les professionnels à tenir un dossier du patient. A l'alinéa 4, il est stipulé que des éléments du dossier devraient être précisés dans une ordonnance du Conseil d'Etat. L'ordonnance sur l'exercice des professions de la santé et leur surveillance (art. 22 et 23) reste muette sur ce sujet. Il subsiste donc un vide juridique en Valais alors que la plupart des cantons latins (Fribourg, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève et Tessin) et alémaniques (Zoug, Zurich, St-Gall, les deux Bâle ainsi que les deux demi-cantons d'Appenzell) ont déjà légiféré sur ce sujet.

Le canton du Valais n'a donc pas de base légale en la matière.

Pourquoi légiférer sur le contenu du dossier médical? Il est important de fixer les critères de qualité sur le contenu du dossier du patient, d'entente avec les professionnels concernés – j'insiste beaucoup sur ce point. Un groupe de travail de la Société médicale du

Valais a déjà planché sur le sujet. Le problème concerne autant le dossier papier, encore largement utilisé, que le dossier électronique. Il y a une utilité pour les professionnels de définir une unité de doctrine qui va harmoniser les diverses pratiques et fixer les critères minimaux. L'arrivée de professionnels de la santé qui n'ont pas été formés dans nos écoles exige de fixer des règles claires dans ce domaine. C'est aussi une garantie de qualité pour les patients et une protection en cas d'incidents ou de plaintes auprès des instances de surveillance ou des tribunaux.

En ce qui concerne le dossier électronique, cela permettra de fixer une structure et une architecture facilitant le partage de données, processus inévitable à moyen terme, notre canton étant déjà bien engagé dans ce processus par le projet Informed. Cela permettra aussi d'éviter une accumulation de données inutiles et parasites. Le projet eHealth de la Confédération est encore largement théorique, ce qui inquiète les gens de terrain. Le problème de l'accès, de la sécurité et du respect de la loi sur la protection des données devra aussi être intégré au concept.

Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Ce postulat n'est pas combattu und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

3. POSTULAT

du groupe UDC, par le député Eric JACQUOD, concernant: pour plus d'équité dans les subventions caisse maladie (09.05.2012) (1.231)

POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric JACQUOD, betreffend: für mehr Gerechtigkeit bei den Krankenkassensubventionen (09.05.2012) (1.231)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird vom Postulanten nicht verlangt, aber es scheint, dass das Postulat bekämpft wird.

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

In den Subventionierungsmodalitäten der Krankenversicherungsprämien 2012 ist die Berechnung für das massgebende Einkommen klar aufgezeigt:

Zum Nettoeinkommen, vor den persönlichen Abzügen,
wird 5% des aufgewerteten Nettovermögens (d.h. Bruttovermögen abzüglich Schulden) hinzugezählt,

plus das negative Einkommen aus Liegenschaften

minus die vereinbarten Unterhaltsbeiträge

ergibt das massgebende Einkommen für die Subventionen.

In der Verordnung vom November 2011 ist auch aufgeführt, dass das neu eingeschätzte Nettovermögen dem neu eingeschätzten Bruttovermögen abzüglich Schulden und Pauschalabzügen entspricht.

Erst Familien und alleinstehende Personen mit einem eingeschätzten Bruttovermögen von über einer Million Franken haben keinen Anspruch auf Subventionen.

Aber Hand aufs Herz: Welche Grossfamilie hat heute schon die Mittel, ein Bruttovermögen von über einer Million Franken auszuweisen? Wer kann sich derart hohe Hypotheken leisten? Dann kann sie sich auch die Krankenkassenprämien leisten.

Das Postulat verlangt vom Departement etwas, was schon besteht, was klar geregelt ist und ist daher unnötig.

Aus diesem Grunde bitte ich Sie, meine Damen und Herren, das Postulat abzulehnen. Vielen Dank.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:

Le dépositaire, dans l'énoncé de son postulat, a, de façon claire et courte, bien développé un souci que le groupe UDC désire résoudre avec votre appui.

Un indépendant possédant une fortune commerciale importante, comme un stock de vins, quelques machines pour exercer sa profession, mais souvent croulant sous les dettes et, de plus, avec un faible revenu, n'a pas le droit aux subventions. Une famille nombreuse ou non, avec un patrimoine immobilier un peu plus important que la moyenne car reçu par héritage, ou tout simplement pour avoir la place suffisante pour l'épanouissement de chaque enfant qui compose le foyer, cette famille n'aura droit à aucune subvention.

Que la valeur des bâtiments privés soit prise en compte est une chose, mais que les dettes sur ces mêmes bâtiments ne soient pas déduites de la valeur de ceux-ci en est une autre.

Pour toutes ces personnes, je vous demande de soutenir le postulat de mon collègue Eric Jacquod. Merci.

M. le député (suppl.) Frédéric Ecoeur, PDCB:

Selon le texte du postulant, on peut lire, je cite: «L'ordonnance cantonale sur l'assurance-maladie prévoit de limiter le subventionnement des primes assurance-maladie en fonction du revenu mais aussi de la fortune brute revalorisée, c'est-à-dire sans tenir compte des dettes, ni de la situation familiale.» Tel est le texte du postulant.

Or, selon l'ordonnance concernant l'assurance-maladie du 16 novembre 2011, le texte stipule, à l'article 8 alinéa 1: «Le revenu déterminant le droit aux subsides est le revenu net avant les déductions personnelles (en l'occurrence le chiffre 24), auquel s'ajoute le 5% de la fortune revalorisée nette et les prestations en capital.»

Toujours à l'article 8 mais à l'alinéa 3, il est précisé que la fortune revalorisée nette correspond à la fortune fiscale revalorisée brute diminuée des dettes et des déductions forfaitaires.

Ensuite, concernant les déductions forfaitaires, on trouve dans le guide de la déclaration d'impôts 2011 le texte suivant: «Pour le calcul de l'impôt, il est déduit de la fortune nette 30'000 francs pour les célibataires, veufs ou divorcés sans enfant et 60'000 francs pour les couples ainsi que les célibataires, veufs ou divorcés avec enfants à charge.»

Donc, contrairement aux allégations du postulant, la limite de subventionnement tient compte des dettes ainsi que de la situation familiale.

Au vu de ce développement, le groupe PDCB refuse ce postulat et vous invite à en faire de même. Je vous remercie de votre écoute.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Das Postulat wird bekämpft und wir müssen darüber abstimmen.

Par 102 voix contre 12, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.231 du député Eric Jacquod.

4. MOTION

des députés Michael KREUZER (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Pascal NIGRO, PDCB, et Eric JACQUOD, UDC, concernant une protection contre l'homicide d'enfants et l'abandon (09.05.2012) (1.232) (en collaboration avec le DECS)

MOTION

der Grossräte Michael KREUZER (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Pascal NIGRO, PDCB, und Eric JACQUOD, UDC, betreffend Schutz vor Kindstötung und Aussetzung (09.05.2012) (1.232) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Der 19. Februar 2012 war ein trauriger Tag für die Gemeinde Wimmis im Kanton Bern. An diesem Tag wurde in Wimmis ein Neugeborenes gefunden; tot lag es in einer Mulde auf dem Gelände einer Entsorgungsfirma.

Ein Tag später, der 20. Februar 2012 war ein erfreulicher Tag für die Gemeinde Einsiedeln. An diesem Tag wurde ein gesundes Neugeborenes gefunden; abgegeben in der Babyklappe/dem Babyfenster des Spitals Einsiedeln.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, wir können nicht jedes Kind, das in Not ist, retten, das ist klar. Aber die Institution «Babyklappe Einsiedeln» zeigt, dass wir Angebote schaffen können, um Eltern, die sich in einer akuten, schweren Notsituation befinden, einen Ausweg zu bieten, eine Hoffnung zu bieten für sich und für ihr Kind.

Bereits heute gibt es viele Angebote und Institutionen für Kinder und Familien: Jugendämter, Ärzte, Spitäler, Hebammen, Sozialdienste. Doch es gibt Eltern, die dies nicht wahrnehmen können, zum Beispiel eine Mutter, die ihre Schwangerschaft geheim halten musste, die nicht für ihr Kind sorgen kann, es aber in sichere Hände geben will. Oder eine Mutter, die plötzlich einfach nicht mehr weiter weiss, überfordert ist. Für solche Fälle braucht es ein einfaches, niederschwelliges Angebot wie das Babyfenster, wo Neugeborene sicher abgegeben werden können.

Bereits heute gibt es eine solche Einrichtung im Spital Einsiedeln. In Davos wurde erst vor kurzem ein zweites Babyfenster eröffnet. Auch in anderen Kantonen ist die Errichtung von Babyfenstern im Gespräch.

Würden wir ein solches Babyfenster im Spital in Sitten eröffnen, hätte dies ein enormes Einzugsgebiet, nämlich vom Goms bis nach Genf. Vom Leiter der Schweizerischen Hilfe für Mutter und Kind wissen wir, dass Mütter teils stundenlange Reisen mit dem Zug auf sich nehmen, um ihr Kind sicher abgeben zu können, damit sie auch sicher sind, dass es ihrem Kind in Zukunft gut geht.

Lassen Sie uns eine solche Einrichtung schaffen, eine Einrichtung auf die wir alle stolz sein können, als ein Vorzeigeprojekt für die gesamte Westschweiz, als eine Hoffnung und eine Chance für Mütter und Kinder in Not.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihre Motion wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

5. POSTULAT

du député (suppl.) Michael KREUZER, SVPO / Freie Wähler, concernant l'examen des normes de sécurité dans les établissements psychiatriques (09.05.2012) (1.233)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Michael KREUZER, SVPO / Freie Wähler, betreffend Überprüfung der Sicherheitsstandards in psychiatrischen Abteilungen (09.05.2012) (1.233)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Wenn schlimme Ereignisse geschehen – auch wenn diese in anderen Kantonen stattfinden – so ist es auch an uns daraus, Lehren zu ziehen, damit wir verhindern, dass dieselben Dinge sich bei uns wiederholen.

Am 13. März 2012 kam es in Basel zu einer Amokfahrt mit einem Personenwagen. Dabei kam eine Frau ums Leben und sieben weitere Personen wurden verletzt. Was war passiert? Ein psychisch kranker Mann entriess einer Mitarbeiterin einer geschlossenen psychiatrischen Abteilung für psychisch kranke Straftäter den Schlüssel und floh. In der Folge kam es dann zur bekannten tragischen Amokfahrt.

Solche Ereignisse mit schwerwiegenden Folgen werfen Fragen in Bezug auf die Sicherheitsbestimmungen von geschlossenen psychiatrischen Einrichtungen auf.

Mit diesem Postulat wird der Staatsrat ersucht, die Sicherheitsbestimmungen auf psychiatrischen Abteilungen des Kantons, in Bezug auf Fluchtgefahr von potentiell gefährlichen Personen zu überprüfen und falls Nachholbedarf besteht, Massnahmen zu ergreifen, um die Entweichungsgefahr zu minimieren.

Vielleicht wird eine solche Überprüfung ergeben, dass die heutigen Vorkehrungen und Sicherheitsbestimmungen ausreichend sind. Falls es so ist; hervorragend! Oder vielleicht müssen Massnahmen ergriffen werden, um zu verhindern, dass sich eine ähnliche Tragödie bei uns wiederholen kann.

Herzlichen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

6. INTERPELLATION

du groupe CVPO, par les députés Beat RIEDER et Philipp Matthias BREGY, concernant le RSV – rentabilité régionale sous la loupe (10.05.2012) (1.234)

INTERPELLATION

der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat RIEDER und Philipp Matthias BREGY, betreffend GNW – regionale Wirtschaftlichkeit unter der Lupe (10.05.2012) (1.234)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Die Interpellanten wünschen das Wort nicht und so gebe ich das Wort an den Departementchef.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Das Gesundheitsnetz Wallis (GNW) ist eine selbstständige, mit juristischer Persönlichkeit ausgestattete Institution, in das neun Spitalstandorte, verteilt im gesamten Kanton, wie auch das Zentralinstitut eingebunden sind. Es handelt sich um eine einzige Unternehmung. Aufgrund der Vielfältigkeit der Leistungen, die vom GNW angeboten werden, und der folgenden Gründe, ist es nicht möglich, die Kosten und die Einnahmen der Zentren, insbesondere ihre wirtschaftliche Betriebsleitung zu vergleichen:

1. Durch die Aufteilung der Spitaldisziplinen werden nicht in allen Zentren dieselben Leistungen angeboten. Die Leistungsaufträge für die Spitzendisziplinen wurden dem Standort Sitten zugeteilt. Die Leistungen im Bereich der Rehabilitation werden im Walliser Zentrum für Lungenkrankheiten angeboten. Das Spitalzentrum des Chablais bietet nur Leistungen im Bereich der chronischen und psychiatrischen Pflege an. Es ist ersichtlich, dass die Kosten der verschiedenen Zentren nicht vergleichbar sind.
2. Viele übergreifende Teilgebiete wurden zentralisiert und bieten interne Leistungen an. Die Zentren arbeiten eng zusammen, um Synergien zu fördern. Diese Faktoren erschweren Vergleiche noch zusätzlich.
3. Auf Ebene der Einnahmen finden die Tarifverhandlungen in zentralisierter Weise für das gesamte GNW statt. Daraus ergibt sich ein Durchschnittstarif für die Akutpflege und die chronische Pflege.

Hinsichtlich Entwicklung der Vollzeitstellen hat das GNW einen durchschnittlichen Anstieg von 2,7% in den Jahren 2007 bis 2011 erfahren. Dieser Anstieg erklärt sich hauptsächlich aus der Zunahme der stationären Aktivitäten im Bereich der somatischen Akutpflege. Ein weiterer Grund für diesen Anstieg ist die Verstärkung des medizinischen Personals infolge gewisser Bestimmungen in der Sicherheit und der Bundesgesetzgebung.

Was das Volumen anbelangt, ist eine Entwicklung in den Aktivitäten und der Anzahl der Leistungen im ambulanten Bereich erkennbar. Zum Beispiel machte der ambulante Bereich im Jahr 2004 etwa 10% der gesamten Spitalleistungen des GNW aus. Im Jahr 2012 stieg dieser Bereich auf 25% an.

Es stimmt, dass mit der neuen Spitalfinanzierung, die seit Anfang dieses Jahres in Kraft ist, Massnahmen getroffen werden müssen, um der gesteigerten Konkurrenz zwischen den Spitälern entgegentreten zu können und die neuen Verpflichtungen sollten begrenzt werden, wenn sich die Aktivitäten stabilisieren oder nachlassen. Alle Anstrengungen, insbesondere die zukünftigen Entscheidungen im Bereich der Planung, sollen in den nächsten Jahren fortgeführt werden, damit man wettbewerbsfähig ist und in guter finanzieller Gesundheit bleibt.

Um die Effizienz und Synergien zu begünstigen, muss das Walliser Spitalwesen eine Einheit gegen die Konkurrenz von ausserhalb bilden.

7. POSTULAT

de la commission SAI, par les députés Didier CACHAT, PLR, Gilbert MONNEY (suppl.), PLR, et Aldo RESENTERRA, PLR, concernant: pour le développement des transports entre le futur hôpital de Rennaz et le Chablais valaisan (10.05.2012) (1.235) (en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT

der Kommission GSI, durch die Grossräte Didier CACHAT, PLR, Gilbert MONNEY (Suppl.), PLR, und Aldo RESENTERRA, PLR, betreffend Ausbau des öffentlichen Verkehrs zwischen dem künftigen Spital von Rennaz und dem Walliser Chablais (10.05.2012) (1.235) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:

Au mois de mai dernier, nous avons accepté le cautionnement de l'emprunt pour la construction du nouvel hôpital Riviera-Chablais situé à Rennaz.

A noter que depuis le 1^{er} septembre 2012, date de la fin du délai référendaire de notre décision, cet hôpital n'est plus un projet puisque l'on est entré en phase de réalisation, et cela nous réjouit.

Néanmoins, dans le projet qui nous a été présenté, nous avons relevé la faiblesse de l'organisation des transports, particulièrement dans la région de Monthey. Dans les connexions entre le Chablais valaisan et surtout la zone de Monthey, le transport ne pourra se faire que par voiture ou par train via Aigle, avec une durée de trajet conséquente.

A l'inverse du canton de Vaud qui a prévu, dans le cadre de son budget, un budget spécial pour étude et développement de moyens de transports et de connexions avec l'hôpital de Rennaz, aucune politique d'encouragement aux transports publics n'a été prévue ou développée du côté valaisan.

La seule alternative évoquée, vu la proximité de la bretelle autoroutière, est le transport par voiture. Mais, là encore, la capacité d'accueil de l'hôpital reste limitée avec seulement 200 places attendues pour les visiteurs dans le parking, le reste des places étant attribué au personnel.

Jusqu'à ce jour, les réponses restent vagues, sans analyse véritable. Seul a été évoquée la possibilité éventuelle d'élargir aux visiteurs le transport prévu de Monthey à l'hôpital par des navettes réservées en principe au personnel.

La commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI) demande donc au Conseil d'Etat d'étudier la problématique des transports vers l'hôpital Riviera-Chablais par une véritable analyse et d'anticiper les besoins des Bas-Valaisans en tenant compte des adéquations possibles avec la future Chablais aggro.

Merci de votre écoute.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

8. POSTULAT

du groupe PDCC, par le député Pascal BRIDY, concernant maintenir une large palette de soins médicaux remboursés en périphérie (10.05.2012) (1.236)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend Beibehaltung einer breiten Palette an kassenpflichtigen Pflegeleistungen in den Randgebieten (10.05.2012) (1.236)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Axiome premier: L'assureur social, la caisse maladie, est tenu de rembourser les soins médicaux aux professionnels formés. Le corollaire, c'est l'assureur social n'est pas tenu de rembourser aux professionnels non formés. Et c'est ce qui arrive gentiment, qui se passe de plus en plus dans les cas des médecins généralistes. En effet, les stages d'orthopédie ou la formation en orthopédie ne fait plus partie de la formation de médecin généraliste. Ce qui signifie que quand vous allez voir un médecin qui n'a pas suivi cette formation, il ne pourra pas vous poser un plâtre ou alors il vous posera ce plâtre mais ne sera pas remboursé par la caisse maladie.

C'est pour cela que si l'on veut avoir un service médical dans toutes nos vallées, dans toute la périphérie et des médecins qui soient formés, qui puissent apporter des soins et qui puissent être remboursés, et éviter ainsi d'avoir des médecins qui deviennent simplement des trieurs, qui sont là juste pour faire de l'aiguillage vers les services d'urgence ou vers les médecins spécialistes, avec une augmentation des coûts à la charge du canton et une diminution globale du service en périphérie, nous devons faire attention à la formation de ces médecins.

Pensons simplement à ce qui pourrait se passer si, dorénavant, les éléments de pédiatrie n'étaient plus remboursés aux médecins généralistes, les éléments de dermatologie, etc., la chirurgie, une petite coupure et les sutures ne seraient plus remboursées, imaginez simplement où cela pourrait nous mener.

Ainsi, si l'on veut maintenir l'attractivité de la profession et maintenir la palette médicale en périphérie, nous devons, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, faire pression sur la Conférence des directeurs de la santé, par exemple, ou sur les milieux universitaires pour maintenir une formation de médecin généraliste qui soit plus intense, qui puisse permettre justement de maintenir la qualité des soins ou qui puisse éviter la désertification médicale de nos vallées, qui puisse améliorer le confort des citoyens et qui évite l'engorgement des urgences. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

9. INTERPELLATION

**de la députée Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC, et cosignataires concernant:
eau source de vie ou de maladies? (15.06.2012) (1.238)**
(en collaboration avec le DTEE)

INTERPELLATION

**von Grossrätin Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC, und Mitunterzeichnenden
betreffend Wasser: Lebensquelle oder Krankheitserreger? (15.06.2012) (1.238)**
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und so gebe ich das Wort an den Herrn Staatsrat für die Beantwortung der Interpellation.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Oui, merci, pour rappeler quelques éléments puisqu'il existe des régions en Valais, dans lesquelles, pour des raisons entre autres géologiques, des sources d'eau potable présentent une augmentation naturelle de leur teneur en arsenic ou en uranium. La question est donc importante. La législation sur les denrées alimentaires règle les installations des réseaux d'eau publics.

La situation légale permet de constater que, en Valais, les responsables de l'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante du reste et également en qualité irréprochable sont les communes. Le canton, par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, est, lui, responsable des contrôles officiels des réseaux d'eau, cela à travers des inspections et également des prélèvements d'eau officiels en vue d'analyses.

La législation fédérale, quant à elle, règle la concentration maximale des substances mentionnées ci-dessus, donc l'arsenic. Celle-ci se situe momentanément, selon ces

dispositions, pour l'arsenic à 50 microgrammes par litre. En ce qui concerne l'uranium, une valeur maximale de 30 microgrammes par litre d'eau a été fixée par l'Office fédéral de la santé publique. Quant au plomb, la valeur limite est de 10 microgrammes par litre. Pour le nickel, il n'y a pas de valeur maximale qui est arrêtée en Suisse pour ce qui concerne la qualité de l'eau potable.

Selon le principe de l'autocontrôle, les distributeurs d'eau potable en Valais sont donc tenus d'analyser, respectivement de faire analyser, selon les règles de la bonne pratique, leurs eaux.

Pour ce qui est de la gestion des risques et de la communication y relative (c'est le point suivant de l'interpellation), nous voudrions vous donner ci-après les actions qui ont été entreprises dans ce domaine.

Plusieurs campagnes concernant la teneur en uranium, d'une part, et en arsenic, d'autre part, dans l'eau potable ont été menées à des intervalles réguliers, dans le but de rappeler évidemment les difficultés qui pourraient résulter de ces qualités de l'eau. Et nous l'avons fait durant plusieurs années et de manière encore plus intensive ces dernières années.

Dans les communes concernées (elles sont connues), des mesures ont été prises pour que l'eau distribuée par les réseaux publics respecte les teneurs maximales fixées par la législation fédérale sur les denrées alimentaires.

Point suivant de l'interpellation: la gestion des risques et la communication y relative, avec un regard tourné vers l'extérieur.

Nous pouvons dire ici que la valeur maximale de 30 microgrammes par litre d'eau potable pour l'uranium sera définitivement fixée par l'ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants.

En ce qui concerne l'arsenic, la situation semble différente. En effet, une nouvelle valeur limite de 10 microgrammes par litre d'eau potable (l'ancienne étant de 50) sera très probablement fixée à l'avenir. Cet abaissement de la valeur maximale conduira certaines communes à résoudre un certain nombre de problèmes pour s'adapter à cette nouvelle limite. Ces communes seront bien entendu informées dès que les dispositions seront prises au niveau fédéral, notamment par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, et non seulement ces communes seront informées mais elles seront également soutenues. L'Office fédéral de la santé publique prévoit un délai transitoire, probablement de cinq ans, pour introduire la nouvelle valeur limite pour l'arsenic, cela afin de laisser le temps nécessaire pour entreprendre les mesures techniques pour s'adapter aux nouvelles normes.

Chapitre suivant: les mesures à envisager, respectivement prises pour éviter des problèmes de santé. En premier lieu et comme déjà mentionné, le devoir des communes est d'assurer à la population un approvisionnement en eau potable qualitativement irréprochable et d'informer les consommateurs au moins une fois par année de manière exhaustive. L'information doit porter sur la qualité. L'information doit aussi porter sur la qualité de l'eau bien sûr potable distribuée. Le canton, par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, surveille, sous forme de contrôles inopinés, dans le cadre d'inspection mais aussi dans le cadre de campagne, que la qualité de l'eau potable des réseaux d'eau correspond aux bases légales, que celles-ci soient fédérales (loi sur les denrées alimentaires) ou cantonales, c'est-à-dire que les limites ancrées dans l'ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants soient respectées.

Dernier point de l'interpellation: la recherche de nouvelles sources d'eau potable pour les régions concernées. Selon la législation actuelle, il n'appartient pas au canton de chercher de nouvelles sources d'eau potable pour les communes puisque, selon l'arrêté concernant les installations d'alimentation d'eau potable, ce sont les communes qui sont responsables d'approvisionner la population. Et nous savons bien sûr que, dans certaines communes, cette recherche se réalise afin d'assurer soit une quantité suffisante, soit une qualité irréprochable.

10. POSTULAT

de la commission de gestion, par les députés Laurent Léger, PDCB, et Pascal Bridy, PDCC, concernant le désenchevêtrement des tâches dans le domaine de la santé (15.06.2012) (1.239)

POSTULAT

der Geschäftsprüfungskommission, durch die Grossräte Laurent Léger, PDCB, und Pascal Bridy, PDCC, betreffend Aufgabenentflechtung im Gesundheitsbereich (15.06.2012) (1.239)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:

Lorsque la commission de gestion s'est penchée sur la problématique de la facturation des médicaments au sein du RSV, elle a constaté la complexité de certaines situations juridiques touchant le domaine de la santé.

Lors de ses investigations, la commission a constaté, par exemple, un enchevêtrement des tâches de contrôle. Des flous existent qui permettent des dissolutions de responsabilité.

Lorsqu'un problème apparaît, aujourd'hui, souvent il faut une décision du Tribunal fédéral pour trancher et apporter une solution.

Pour ces raisons, nous demandons au Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de ce postulat, d'entreprendre, en collaboration avec ses homologues cantonaux de la santé, une réflexion pour aboutir à un désenchevêtrement des tâches, en particulier dans le domaine de la surveillance et du contrôle.

Ce désenchevêtrement permettra, nous l'espérons, de clarifier les responsabilités et de préciser les tâches de toutes les instances impliquées. Cela évitera des blocages, tels que nous les avons vécus dernièrement au sein du RSV avec la suspension des facturations dans le domaine ambulatoire.

Merci de soutenir ce postulat.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

11. INTERPELLATION

du député (suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Beatrice Kalbermatten (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant: «nouveau départ» pour l'Hôpital du Valais? (15.06.2012) (1.240)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, Grossrätin (Suppl.) Beatrice Kalbermatten, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: «Neustart» für das Spital Wallis? (15.06.2012) (1.240)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Die in der Interpellation erwähnten Positionspapiere der Kaderärzte und des Pflegekaders des Spitalzentrums Oberwallis datieren vom 17. Februar 2012; unsere Interpellation vom Juni 2012.

Die damals gestellten Fragen sind in der Zwischenzeit teils geklärt worden. Auch wenn wir hier in den Niederungen des Parlaments in erster Linie für konstruktive Kritik zuständig sind, kann zwischendurch ein Lob nicht schaden. Die inzwischen aufgegleiste Struktur des Spitals Wallis ist gut.

Herr Staatsrat Tornay muss demnach nicht mehr alle Fragen beantworten. Uns interessieren vor allem noch zwei Punkte:

Erstens, ob die Fédération Hospitalière de France noch laufende Mandate hat, ob solche vorgesehen sind und wie viel die bisherigen Mandate insgesamt gekostet haben.

Zweitens, und dies beschäftigt die Bevölkerung im Oberwallis sowie die Mitarbeitenden des Spitalzentrums: Kann uns der Staatsrat garantieren, dass die jetzt bestehende Struktur im neuen Spitalgesetz verankert wird?

Ich danke Ihnen für eine kurze Antwort.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Deux ou trois éléments et je reprendrai le dernier par rapport à une garantie à une inscription dans la loi vis-à-vis d'un certain nombre de lieux où les disciplines se réaliseront, respectivement où les prestations seront effectuées.

Bien entendu que vous savez que nous avons actuellement une loi qui est en cours de révision avec une commission extraparlamentaire qui s'en occupe. Et je ne peux pas bien évidemment à ce stade présumer des travaux qui résulteront de cette commission.

Pour ce qui est de la volonté du Gouvernement, vous la connaissez, nous n'avons jamais eu l'intention de priver les régions de notre canton d'un hôpital de soins aigus. Nous continuerons donc de défendre avec force cette position dans le futur, devrions-nous, cas échéant, nous battre contre un rapport d'une commission extraparlamentaire qui devra apporter, pour fin mars 2013 sauf erreur, les réponses au mandat que nous lui avons donné, sachant que nous sommes maintenant dans le cadre d'un régime transitoire basé sur un décret.

Merci aussi d'avoir reconnu qu'un certain nombre de démarches ont été réalisées permettant de donner, à travers d'autres voix, les réponses à vos interpellations, sachant que pour les éléments essentiellement opérationnels, le Conseil d'Etat entend faire en sorte que les questions 2 et 4 soulevées dans votre interpellation, en vertu du reste des compétences prévues sur la législation cantonale, fassent l'objet d'une réponse écrite. Nous allons demander au RSV de vous répondre par écrit à quelques-unes des questions qui sont encore restées en suspens, dans le but de faire en sorte que l'organisation du réseau, d'une part, réponde aux exigences de la LEIS du 12 octobre 2006 et, d'autre part, le fait que bien sûr celle-ci pourrait, dans le cadre de la révision engagée, être modifiée; c'est le futur qui nous le dira.

Nous avons sollicité de l'Hôpital du Valais les réponses et celles-ci vous ont peut-être déjà été transmises; si ce n'est pas le cas, cela devrait être dans les tous prochains jours.

Si une quelconque difficulté dans l'obtention de ces réponses devait arriver, n'hésitez pas, soit à prendre contact avec le chef des départements, soit à tout de suite me contacter. Vous connaissez mes adresses.

Merci pour votre intervention et pour votre interpellation.

12. MOTION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Francine Zufferey Molina, Doris Schmidhalter-Näfen, Patricia Constantin (suppl.) et German Eyer, concernant la fête du travail – 1^{er} mai (12.09.2012) (1.244)

MOTION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Francine Zufferey Molina, Doris Schmidhalter-Näfen und Patricia Constantin (Suppl.) sowie Grossrat German Eyer, betreffend Tag der Arbeit (12.09.2012) (1.244)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

L'impulsion d'un 1^{er} mai férié en Valais a été émise lors de la dernière assemblée des délégués de l'Union syndicale valaisanne et du syndicat UNIA, et cela par le biais d'une résolution.

Cette intervention de syndicalistes membres de ce Parlement émane donc directement d'un souhait des employés.

La célébration du 1^{er} mai permet de donner de la voix à une majorité de la population souvent oubliée dans notre société où seule compte la productivité et cela au détriment du cœur même de l'économie, le travail même des employés. L'économie assoiffée de profits oublie que c'est grâce aux fruits du travail de ses propres salariés qu'elle existe, qu'elle vit. Il est inadmissible que le monde du travail des femmes et des hommes qui produisent la richesse de notre pays se voie progressivement éclipsé ou méprisé par des restructurations purement spéculatives traitant l'individu comme un kleenex.

Les cantons de Bâle, Schaffhouse, Zurich, Tessin, Neuchâtel et Jura célèbrent déjà le 1^{er} mai.

L'article 20 de la loi sur le travail stipule que les cantons peuvent assimiler aux dimanches huit autres jours fériés par an et plus, et peuvent les fixer différemment selon les régions.

Comment pouvons-nous procéder alors? Est-ce que l'on souhaite remplacer un jour férié existant par un nouveau jour? La réponse est non. Partant que les cantons d'Uri, de Schwyz et du Tessin bénéficient de treize jours fériés en plus du 1^{er} août, qu'en Argovie, il y a huit réglementations différentes par rapport aux différents districts, on peut imaginer que, en Valais, une solution soit trouvée pour introduire un nouveau jour férié.

Voici donc des réflexions et certaines pistes.

Le commentaire de la loi sur le travail, publié par le Seco en 2006, stipule ceci par rapport à l'article 20 de la loi sur le travail: «Les cantons ont, dans le cadre de leur loi cantonale sur les jours de repos, compétence pour qualifier de jours de repos officiels le nombre de jours fériés additionnel qu'ils souhaitent, indépendamment des huit jours fériés assimilés aux dimanches.» Les jours fériés cantonaux sont déterminés avant tout sur la base de la tradition chrétienne. Le 1^{er} mai déclaré jour férié dans certains cantons constitue une exception. L'article 110 de la Constitution fédérale stipule ceci dans son alinéa 3: «Le 1^{er} août est le jour de la fête nationale. Il est assimilé au dimanche du point de vue du droit du travail. Il est rémunéré.» Partant de ce principe, nous pourrions modifier et compléter notre Constitution valaisanne comme suit (art. 14): «L'Etat édicte des prescriptions concernant la protection ouvrière et assurant la liberté du travail» avec l'ajout d'un nouvel alinéa: «Le 1^{er} mai est le jour de la fête du travail. Il est assimilé au dimanche du point de vue du droit du travail. Il est rémunéré.»

Pour le monde ouvrier, la célébration du 1^{er} mai permettra de thématiser les réalités liées au monde du travail et il est important que les personnes concernées puissent y participer.

Cette fête internationale, telle qu'elle est célébrée de nos jours, tire son origine des combats du mouvement ouvrier pour obtenir la journée de huit heures à la fin du XIX^e siècle. Elle a également une référence biblique puisque le 1^{er} mai célèbre également St-Joseph, artisan.

Le Bureau international du travail reconnaît que les niveaux de productivité ont augmenté dans le monde entier au cours des dix dernières années. Cette productivité aurait même doublé suivant les secteurs.

Le coût d'un jour férié représente 0,45% de la masse salariale (pour un million de francs, cela représente 4'500 francs). Donc, par rapport à l'augmentation de la productivité, l'entreprise ne perd pas grand-chose.

Les dialogues entre les entreprises et les employés apporteront des solutions gagnantes pour tous.

C'est donc pour redonner de la voix à cette majorité zappée par notre société, pour permettre de mieux marquer le sentiment d'appartenance, pour restaurer de la visibilité sociale au monde du travail, pour donner à nouveau de la fierté aux forces productives du pays, pour permettre à notre canton de signifier sa reconnaissance envers les travailleuses et travailleurs que nous demandons que le 1^{er} mai soit célébré en Valais, c'est-à-dire qu'il devienne un jour férié.

Nous attendons, par conséquent, que la liste des jours fériés reconnus en Valais soit modifiée en ajoutant comme jour férié le 1^{er} mai et que les textes législatifs nécessaires soient modifiés dans le sens de notre intervention.

Nous espérons vous avoir convaincus et que nos arguments vous laisseront sans voix..., je n'en ai pas l'impression!

Merci de soutenir notre motion.

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie, PLR:

La motion du groupe ADG concernant le 1^{er} mai part certainement d'un bon sentiment car il faut être reconnaissant envers toutes les personnes qui contribuent à la prospérité économique de notre canton.

Mais, cela ne signifie pas qu'il est souhaitable qu'elles y contribuent un peu moins en ayant un jour férié de plus.

Le Valais compte neuf jours fériés: le 1^{er} août (décrété par votation populaire), jour férié payé fédéral et huit autres jours fériés fixés par le Conseil d'Etat qui tient compte du fait que les Valaisannes et les Valaisans sont, dans une large majorité, de confession catholique. Outre les autres fêtes communes à toute la Suisse, telles le premier de l'an ou l'Ascension ou Noël, cinq jours fériés correspondant à des fêtes religieuses catholiques sont fixées, à savoir la Fête-Dieu, Saint-Joseph, l'Assomption, la Toussaint et l'Immaculée-Conception. Donc neuf au total.

Il n'est, toutefois, pas rare, faute de pouvoir travailler dans des conditions optimales par le fait que La Poste, les banques, les administrations sont fermées, nombre de nos entreprises ferment également les jours fériés les plus courants au niveau fédéral, tels que le lundi de Pâques, le lundi du Jeûne, le lundi de Pentecôte ou le 2 janvier.

Les travailleurs valaisans sont donc certainement les mieux lotis de Suisse en termes de jours fériés.

Et ne parlons pas de ceux de l'Administration cantonale qui en compte entre quinze et demi et dix-sept en fonction des années, en moyenne sept jours fériés de plus que le restant de l'économie, multiplié par 4'000 collaboratrices et collaborateurs, cela correspond à

28'000 jours de travail ou 127 emplois plein temps ou encore 12,7 millions. Largement de quoi satisfaire la tout compte fait très généreuse commission des finances pour le budget 2013, de quoi répondre à de nombreuses demandes de ce Parlement et mettre des concierges dans les salles de gymnastique de toutes les écoles professionnelles du Valais.

Mais, revenons à ce 1^{er} mai.

L'accorder aux 150'000 employés dans ce canton revient à supprimer de notre produit intérieur brut cantonal pas moins de 150'000 jours de travail, soit 681 postes d'emplois à plein temps. Ce n'est pas à vous, Monsieur le député German Eyer, que je vais expliquer ce que cela représente, vous qui vous battez ardemment pour sauver 400 emplois à la Lonza à Viège.

Non, ajouter un jour férié supplémentaire en Valais n'est vraiment pas souhaitable.

Reste la possibilité d'en supprimer un existant, mais lequel? Manifestement, les motionnaires n'y tiennent pas du tout.

Donc, finalement, je vous propose une autre solution: celle que vous preniez Joseph comme saint-patron de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs valaisans, lui qui est déjà saint-patron des menuisiers et des charpentiers, je suis sûr que c'est à sa portée... et le problème serait ainsi résolu.

Je suis bien certain que notre collègue Joël Gaillard, président de l'Association des menuisiers, ébénistes et charpentiers, association qui se présente actuellement dans la salle des pas perdus, serait tout à fait disposé à partager son saint-patron.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR s'oppose à ce nouveau jour férié supplémentaire car l'opération serait très onéreuse et, par conséquent, nuisible à la prospérité économique du pays. Merci.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

«Mit Speck fängt man Mäuse» – um bei den heute schon oft zitierten Tieren zu bleiben – «mit Feiertagen die Wähler».

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, bald jeden Tag haben wir etwas zu feiern: den Tag der Musik, den Tag des Sports, den Tag des Regens, den Tag des Wassers, unzählige Heilige und, Gott sei dank, auch noch unsere Mütter. Nutzen wir doch wenigstens den Tag der Arbeit, zum Arbeiten.

Zusätzliche Feiertage sind demzufolge auch keine wirkliche Wertschätzung, sondern sie sind einfach so etwas in den Raum gestelltes, dass den Arbeiterinnen und Arbeitern nicht viel bringt. Ich habe aber sehr wohl verstanden, sehr geehrte Frau Zufferey Molina, dass auch an diesem Tag ein Heiliger zu feiern ist. Würden wir aber alle Heiligen feiern, dann hätten wir jeden Tag Feiertag und niemand würde mehr arbeiten.

In diesem Sinne bitte ich um Ablehnung dieser Motion.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Le groupe PDCC s'oppose également à ce postulat pour les trois raisons suivantes:

Tout d'abord, nous estimons que le moment est tout particulièrement mal choisi parce que, vu la conjoncture actuelle, je pense qu'il faut oublier un petit peu la théorie et faire face à la pratique. Les entreprises valaisannes ne sont pas assoiffées de profits, nos PME sont angoissées par leur survie. Je crois que le peuple valaisan l'a parfaitement bien compris en refusant massivement ce printemps l'initiative demandant six semaines de vacances.

Ensuite, nous estimons, comme le groupe PLR, qu'avec ces neuf jours fériés, les Valaisans ne sont pas si mal servis.

Enfin et surtout, le groupe PDCC estime que la meilleure façon de célébrer la fête du travail, c'est et ça reste... d'aller bosser! Merci.

Herr Grossrat (Suppl.) Alessandro Marino, SVPO/Freie Wähler:

In der Schweiz sind offiziell acht frei wählbare Feiertage und zusätzlich der Nationalfeiertag gesetzlich verankert. Die Forderung, welche jetzt auf dem Tisch liegt, den 1. Mai als Feiertag einzuführen, lehnen wir entschieden ab. Vermutlich geht es hier einfach manchen zu gut und sind sich nicht bewusst, dass die wirtschaftliche Zukunft keine Garantien kennt.

Die Öffentlichkeit selber und damit wir alle hier im Saal haben die Pflicht und tragen die Verantwortung, dass die Wirtschaft gute, ja immer bessere Rahmenbedingungen erhält und zur Verfügung hat.

Daher bittet die Fraktion SVPO/Freie Wähler das Parlament, entsprechend zu handeln.

Für mich soll der 1. Mai, der Tag der Arbeit, auch der Tag der Arbeit bleiben.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Le 1^{er} mai est le 121^e jour de l'année du calendrier grégorien, le 122^e en cas d'année bissextile. Il reste 244 jours avant la fin de l'année. C'était généralement le 12^e jour du mois de floréal dans le calendrier républicain français, officiellement dénommé jour du sainfoin, cette plante fourragère que l'on cultive aussi dans notre canton.

Or, et comme son nom l'indique, le 1^{er} mai est avant tout la fête du travail et non un jour férié où on irait contempler les champs de sainfoin dans notre magnifique campagne valaisanne.

Mais, le 1^{er} mai est avant tout la fête du travail honorée par tous ceux qui consacrent ce jour-là leur temps à une activité et pas seulement par une catégorie d'entre eux. Introduire, ainsi que le fait cette motion, la guéguerre des classes en 2012, est tout simplement inacceptable. Comme l'est également le fait d'ignorer que les pays qui nous entourent dans l'Europe sont en crise et que si nous souhaitons éviter ce fléau à notre pays, nous devons serrer les coudes et produire, dans l'intérêt commun de tous les citoyens, en rappelant qu'un jour férié supplémentaire est une perte de production de 30 millions pour 120'000 jours de travail.

Pour ces raisons logiques, le groupe UDC n'est pas favorable à cette proposition.

Et comme me l'a souvent répété mon collègue Charles, dans cette famille, on célèbre la fête du travail en bossant. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Muriel Favre-Torelloz, PDCB:

L'économie de notre canton se décline notamment grâce au travail quotidien de nombre de travailleuses et de travailleurs, et c'est un point qu'il faut non seulement relever mais saluer.

Cette motion demande de reconnaître ce travail en accordant un jour de congé supplémentaire. Si l'idée en soi paraît louable, c'est néanmoins une fausse bonne idée.

Elle aura, en effet, des conséquences financières qui n'auront plus rien de virtuel quand des petites et moyennes entreprises, dont les finances sont déjà difficiles, devront licencier, compenser ce jour en surchargeant les horaires de travail ou couper dans les finances. Et que dire des salariés qui sont rémunérés sur les heures productives et non pas au mois et qui verront leur salaire diminuer? Et que dire des commerces qui verront leur clientèle exporter leurs capacités financières vers les cantons limitrophes dont le 1^{er} mai n'est pas férié?

Et, pour terminer, les Valaisannes et les Valaisans ne sont en aucun cas préférentiels en termes de jours fériés par rapport à Bâle ou à Schaffhouse et j'en passe puisque le nombre de jours fériés est identique mais réparti différemment en fonction des spécificités cantonales.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas vous propose de rejeter cette motion.
Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Je passe encore une fois la parole à l'auteure de la motion.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Chers collègues, les thématiques liées au monde du travail apparemment ne sont pas prises au sérieux par ce Parlement alors que, on le sait, le travail reste au cœur de l'économie. C'est peut-être lié au fait que seul 7% de ce Parlement appartient au monde ouvrier.

On ne saurait résoudre des problèmes en se contentant de méthodes d'idéologues bourgeois qui ne jurent que par la réduction des dépenses publiques et par l'abaissement des coûts du travail, c'est-à-dire par la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs.

En l'espace d'un quart de siècle, il y a eu un transfert massif de la richesse au profit du capital. Pour la Suisse, les salaires réels ont progressé de 28% entre 1990 et 2010 alors que le bénéfice des entreprises a progressé de 98%. Qui demande plus à l'autre: l'entreprise ou le salarié?

Pour pouvoir discuter de mesures visant à diminuer les licenciements, pour renforcer le soutien aux demandeurs d'emplois, pour étudier des pistes visant, par exemple, à faire la séparation entre les banques de dépôts et les banques d'affaires, pour que ces mêmes banques soutiennent plus les PME, pour lutter contre les spéculations, pour soutenir la recherche, l'innovation ou encore intensifier la formation continue, ce ne sont pas des idées théoriques mais c'est faire face à la réalité, Monsieur le député (suppl.) Laurent Tschopp et Madame la députée (suppl.) Nadine Reichen, nous demandons un jour de réflexion.

Alors, si vous ne voulez pas aujourd'hui, faites l'effort pendant quelques mois de discuter avec le personnel de vente, de l'hôtellerie ou avec des travailleurs sur leurs conditions de travail mais aussi sur leurs conditions de vie quotidiennes.

Quand tout un chacun aura fait son burn-out ou que les coûts de la santé exploseront, peut-être que les dialogues sur le travail seront reconnus – Monsieur le député (suppl.) Marcel Delasoie, cela n'est pas un sentiment – et l'on dira: oui, c'est bien d'avoir le 1^{er} mai férié. N'oubliez pas qu'en Valais, il y a un grand nombre d'ouvriers paysans. Certaines luttes devront peut-être être faites dans la rue, sous forme d'initiatives ou autres.

Merci de votre attention et merci de soutenir cette motion.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Madame la députée (suppl.), je vais faire vite, mais il y a des choses que je ne peux pas laisser dire à l'égard du bloc bourgeois, comme vous l'appellez.

L'Europe est à feu et à sang. Il y a des pays où le taux de chômage avoisine les 50% sur ce continent. Ces pays connaissent l'austérité aujourd'hui.

Tout à l'heure, nous allons voter un budget qui prévoit des hausses de charges de près de 4% alors que le PIB n'augmente que de 2%.

Je vous invite à aller voir en Espagne ou en Grèce ce que c'est que l'austérité.

Dans notre pays, les gens ont un travail, un salaire décent, et ce n'est pas grâce à la gauche – ne vous en déplaise.

Et si on suivait d'ailleurs vos théories, il faudrait croire qu'il n'y a que 18% des gens qui travaillent dans ce pays, puisque seuls 18% des gens votent socialiste, les autres ne seraient, à vous écouter, que des fainéants qui amassent le capital sur le dos des autres.

Heureusement, ce n'est pas cela. On a compris en Suisse que le travail paie et que ce n'est pas les jours de congé de plus qui nous permettent de réussir, l'Europe l'a bien montré.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nun kommen wir...

Ich gebe Frau Zufferey Molina noch einmal das Wort für eine kurze materielle Berichtigung.

(Brouhaha dans la salle.)

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Excusez-moi, je veux juste quand même avoir le dernier mot par rapport à la leçon de M. Nantermod.

Je veux juste dire que, pour les quinze pays les plus riches de l'OCDE, dont font partie la Suisse et la France, la part des salaires qui correspond à 67% du produit intérieur brut en 1982 n'en représentait plus que 57% 25 ans plus tard.

Donc, ce que je veux juste dire, c'est que ce n'est pas la gauche qui fait tomber les pays mais que ce n'est pas non plus la droite qui les sauve. Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Wir kommen nun zur Abstimmung.

Par 105 voix contre 20, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.244 de la députée Francine Zufferey Molina.

13. POSTULAT

**des députés Laurent Tschopp (suppl.), PDCC, et Pascal Luisier, PDCB,
concernant des statuts fiscaux spéciaux (12.09.2012) (1.245)**

POSTULAT

**der Grossräte Laurent Tschopp (Suppl.), PDCC, und Pascal Luisier, PDCB,
betreffend Steuerausnahmen (12.09.2012) (1.245)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Il ne se passe pas une semaine, il ne se passe pas parfois un jour sans que les journaux ne nous rapportent la pression montante de l'Union Européenne sur nos statuts fiscaux spéciaux que sont les sociétés holdings et les sociétés de domicile.

Il devient donc absolument urgent de chercher et surtout de trouver des solutions qui nous permettent soit de maintenir ces statuts spéciaux, soit de trouver des solutions simples pour maintenir les emplois et surtout les rentrées fiscales, on pourrait les mettre dans le désordre d'ailleurs, mais d'abord les emplois et après les rentrées fiscales qui sont liés à ces différentes sociétés.

Je me permets de préciser ici que, depuis le dépôt du postulat, nous avons appris que le conseiller d'Etat en charge du dossier était déjà en contact avec les administrations et autorités fédérales à ce sujet et que seule la demande de mise à l'étude d'alternatives simples et applicables est encore d'actualité. Merci pour votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

14. POSTULAT

du député Markus Truffer, CVPO, et cosignataires concernant: choisir un remède pire que le mal? (13.09.2012) (1.246) (en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT

**von Grossrat Markus Truffer, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend:
Teufel mit Beelzebub austreiben? (13.09.2012) (1.246)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Vor rund zwei Wochen brachte der Walliser Bote auf seiner letzten Seite eine Karikatur, gezeichnet vom bekannten Karikaturisten Gabriel Giger. Auf der linken Bildhälfte lockt der sympathische Bernhardinerhund Touristen ins Wallis, auf der rechten Bildhälfte beisst ein Herdenschutzhund eben diesen Touristen in dessen Südpol und schlägt ihn in wilde Flucht.

Der Einsatz von Bergamaskern aus Italien und der Kangals aus der Türkei macht vor allem im Goms aber auch im restlichen Kantonsteil, den Wanderern zu schaffen. Vorfälle und Bisse durch Herdenschutzhunde in Oberwald, am Saflischpass, im Gerental und anderen Orten gaben Anlass zu Meldungen und Kommentaren in den Medien.

Drei Beispiele von vielen:

1. «Fatal für den Tourismus», Artikel im Walliser Bote vom 22. Oktober 2012
2. Herbert Volken: «Viele Wandergäste, vor allem auch solche mit Hunden, fürchten die Herdenschutzhunde mehr als den Wolf.»
3. Deutscher Professor für Landschafts- und Umweltplanung, im Gerental/Goms von Hütehunden attackiert: «Die Versuche, der alpinen Viehwirtschaft und dem Naturschutz, in diesem Fall dem Schutz von Wildtieren und den Wölfen, gleichermassen gerecht zu werden, sind reiner naturromantischer Unsinn!»

Da der Einsatz von Herdenschutzhunden in mehreren Artikeln das kantonale Tierschutzgesetz verletzt und dem Walliser Tourismus daraus ein nicht abzuschätzender Schaden entsteht, fordert dieses Postulat den Staatsrat auf, die Legalität des Einsatzes von Herdenschutzhunden abzuklären, deren Einsatz nötigenfalls zu verbieten und andere Lösungen für die Wolfs- und Herdenschutzproblematik zu finden.

Meiner Meinung nach haben auch durch Wolfsrisse geschädigte Bauern nicht zu befürchten, dass ihnen die Entschädigung nicht ausgerichtet werden würde, wenn sie keine Herdenschutzhunde mehr einsetzen könnten. Sie müssten dann lediglich alle möglichen und zumutbaren Vorkehren zum Schutz ihrer Herden treffen, um Entschädigungen zu erhalten. Herdenschutzhunde sind dann eben keine Möglichkeit mehr.

Auch die Jäger (Herr Schwestermann) kann ich beruhigen, wenn sie möglicherweise davon ausgehen, dass dann auch die Jagdhunde verboten würden. Sie haben den Schweisshund, den Vorstehhund, den Apportierhund, die Stöberhunde immer unter Kontrolle. Einzig der Laufhund gehorcht ihnen in Einzelfällen nicht aufs Wort, ist aber klein und harmlos und gab meines Wissens noch nie zu Klagen Anlass.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und die Annahme des Postulats.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

15. POSTULAT

du groupe PDCB, par les députés Joël Gaillard et Joachim Rausis, concernant l'élection, un choix traduit par un acte positif (14.09.2012) (1.247)

POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joël Gaillard und Joachim Rausis, betreffend die Wahl als positiver Akt (14.09.2012) (1.247)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Ce postulat, qui est aussi simple à comprendre qu'à mettre en œuvre, et j'y reviendrai, doit nous interpeller sur l'approche que l'on veut donner à l'exercice de ce droit démocratique fondamental qui est celui de choisir ses élus.

Nous vous invitons donc à une petite réflexion, même si certains auraient plutôt envie de sourire ou de digresser sur le sujet en se disant que, de toute façon et en finalité, ça ne changera pas le résultat. D'accord avec eux sur ce dernier point mais, cependant et plus sérieusement, Chers collègues, quel état d'esprit ou quelle philosophie – si j'ose employer ce mot – voulons-nous promouvoir aujourd'hui face à l'exercice de ce droit?

Nous pensons qu'il faut positiver cet acte, y compris dans le geste manuscrit qui pose notre choix. Si nous le pensons, c'est d'abord et surtout parce qu'un esprit positif doit pouvoir choisir sans être amené à se déterminer par un acte négatif et, ensuite, parce que, derrière les noms qui nous sont proposés, il y a des personnes qui ont accepté de se soumettre au verdict populaire. Ces personnes ont droit à certains égards également dans le secret de l'isoloir. Pour avoir fonctionné comme scrutateur, comme beaucoup d'entre vous très certainement, force est de constater que l'utilisation du «Caran d'Ache» trahit plus souvent la hargne que la délicatesse. Qu'y a-t-il de logique et de défendable dans cette démarche qui peut être qualifiée, dans les cas extrêmes, d'agressive? A chacun sa réponse.

Si le système était à définir aujourd'hui, nous ne sommes pas sûrs que celui qui est en vigueur serait choisi et, dans les prémices du vote électroniques, pourquoi ne pas envisager, si ce n'est pas déjà le cas, un clic de validation nominal? Du reste, ne pratiquons-nous pas déjà ce geste en complétant des sondages Doodle?

Nous sommes conscients que cette modification du système demande préalablement une analyse pointue de tous les cas de figure, mais nous ne pouvons le faire à travers ce développement. J'en aborde juste deux à titre d'exemple:

- la liste compacte. Elle pourrait être validée, qu'elle soit vierge de toute marque ou que tous les noms soient cochés;
- ensuite, le dépouillement. Aucune complication notoire à dépouiller cette formule et peut-être même une facilitation de lecture de certains bulletins.

Notre proposition est-elle compatible avec le droit fédéral? Nous ne le savons pas encore mais, avec un peu de bonne volonté et de bon sens, le remplacement ou l'adaptation juridique de quelques terminologies dans la législation cantonale d'application devraient pouvoir s'effectuer.

Chers collègues, nous sommes persuadés que la modification proposée est à la fois simple à comprendre, à assimiler et à pratiquer par le corps électoral dans son entier. La capacité d'adaptation des gens à appliquer cette modification sans problème majeur n'est pas à mettre en doute et surtout pas à prendre comme contre-argument, ce serait les sous-estimer.

A longueur de journée, face aux tracas quotidiens, que ce soit à la maison, à l'école ou en entreprise, vous dites ou vous vous entendez dire qu'il faut positiver les choses. Notre proposition va dans ce sens.

Merci de votre écoute et de votre soutien.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird bekämpft.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

A l'origine de ce postulat, un constat implacable, jamais agréable lorsqu'on en est la victime: le nombre hallucinant de coups de crayon que certains partis, régions ou citoyens réservent à celles et ceux qui se sont mis à disposition de la communauté. Parfois violent, souvent exagéré, ce mode de faire ne réjouit personne, divise, démotive, laisse des marques indélébiles, tout en ne favorisant aucun parti.

Le groupe PLR se préoccupe aussi de cette manière de traiter les candidats et s'interroge sur les motivations de telles attaques au «Caran d'Ache». Protectionnisme? Eviction d'un clan ou d'un nom aux consonances exotiques? Vote sanction ou réaction? Difficile d'y répondre aujourd'hui de manière exhaustive. Ce qui est certain, c'est que ce mode de faire relève des attitudes ou des habitudes des partis et des citoyens, et pas de la loi électorale, et qu'il appartient aux groupes politiques et aux équipes de campagne de tenir leurs troupes ou, du moins, de convaincre les électeurs de voter propre.

Le nouveau mécanisme qui nous est proposé aujourd'hui ne modifiera pas la manière de faire des citoyens, bien au contraire. Les électeurs ne voteraient plus pour une équipe mais devraient, sur une même liste, au sein d'un même parti, choisir ceux qu'ils jugeraient dignes d'être cochés. Le nouveau principe semble donc en apparence plus doux et moins abrasif puisqu'un candidat serait coché et non éventuellement tracé. Mais là, je le reconnais, on joue sur les mots puisque, au final, ce sont bien les chiffres et toujours les chiffres qui seront déterminants, les résultats analysés et comparés. La carence en «cochage» remplacerait ainsi l'abus de latoisage, mais les résultats seraient identiques, voire pires. En effet, ce principe renforcerait le besoin de choisir entre plusieurs candidats d'une même liste et affaiblirait la notion de vote compact. A ce sujet et malgré les affirmations du député Joël Gaillard, qu'arriverait-il en cas de vote propre, c'est-à-dire sans coup de crayon? Un bulletin nul, puisqu'aucun nom n'aurait été... coché.

En conclusion, nous devons à présent nous prononcer sur l'opportunité ou non de modifier le principe électoral au nom de la susceptibilité de ceux qui préfèrent manquer de coches que de voix.

Le groupe PLR est convaincu que la réponse est non. Ce n'est pas ainsi que l'on modifiera le comportement virulent et vindicatif de certains électeurs.

Ce postulat part, certes, d'une bonne intention mais n'offre pas de baguette électorale magique, tout en faisant preuve d'une candeur et d'un angélisme certains.

Nous vous proposons donc d'y cocher oralement un non compact et de classer ce postulat au stade du développement. Merci.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Voter, élire, c'est choisir. Choisir, c'est souffrir.

Souffrez, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, que le souverain choisisse. Le souverain ne vous accorde pas son soutien, mais vous investit d'une mission institutionnelle.

Le postulat exprime les tourments et les inquiétudes de ses auteurs. Cela relève non pas de la science politique mais de la psychologie.

Coup de crayon («Caran d'Ache» par préférence patriotique) ou croix de St-André dans une case..., libre, pour ne pas hypothéquer l'avenir politique de certains: bonnet blanc, blanc bonnet.

Le vide obsessionnel de la case dénote une forme de lâche dédain alors que le coup de crayon affirme la conviction. Cet effet libérateur constitue une forme d'exutoire et apaise les pulsions.

Lorsque l'on vote au niveau fédéral, l'on biffe un nom ou l'on écrit d'une main ferme un «oui» souvent servile ou un «non» fréquemment rageur. Quand les bulletins seront comptés par lecteur optique, le système valaisan devra alors, mais seulement alors, aussi s'adapter et le système des cases introduit.

Cela étant, la finalité essentielle recherchée par le postulat est noble: valoriser la personne du candidat et sa dignité.

Malheureusement, une motion 1.099 déposée par notre distingué et érudit collègue M^e Edmond Perruchoud, avec lequel j'ai élaboré la présente détermination pour le groupe UDC, a rencontré, le 17 novembre 2010, l'obstruction du groupe DC du Bas par sa porte-parole, la députée Véronique Coppey, avec des arguments insolites. Cette motion demandait l'introduction du cumul pour l'élection au Grand Conseil, répondant ainsi à l'attente de la population de pouvoir marquer l'attachement à des personnes plus qu'à des partis politiques. Alors, souffrez maintenant et jouissez encore pendant quelques semaines de pouvoir dicter votre hégémonie, même sans cumul.

Sans illusions, et vous l'aurez compris, le groupe UDC s'oppose au postulat véhiculant une idée en tout état prématurée et annonce d'ores et déjà qu'il reviendra à charge avec la possibilité de cumuler dès le début de la prochaine législature où l'argument numérique n'aura sans doute plus la même force de persuasion. Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Das Postulat wird also bekämpft und wir werden darüber abstimmen.

Par 77 voix contre 28 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.247 du député Joël Gaillard.

16. INTERPELLATION

**des députés Bernard Rey, PLR, et René Constantin, PLR, concernant
l'imposition des indemnités de licenciement (14.09.2012) (1.248)**

INTERPELLATION

**der Grossräte Bernard Rey, PLR, und René Constantin, PLR, betreffend
Besteuerung der Kündigungsentschädigung (14.09.2012) (1.248)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Bernard Rey, PLR:

Permettez-moi de débiter mon propos par la conclusion de notre intervention écrite: «En aucun cas, nous ne voulons aborder la problématique des parachutes dorés.»

Pour le reste et pour résumer, si un employé reçoit une indemnité de licenciement fin novembre, celle-ci s'ajoutera sur sa prochaine déclaration fiscale à son salaire quasi annuel. Cela occasionnera donc une augmentation conséquente de ses impôts.

Dans notre texte, nous avons envisagé plusieurs pistes destinées à atténuer ces effets pernicioseux, par exemple le découpage de l'indemnité en sommes réparties sur plusieurs années ou ajouter cette indemnité à la fortune et non pas aux revenus.

Le département est-il prêt à s'engager dans l'une ou l'autre de ces voies ou alors en envisager d'autres?

Merci d'avance de vos réponses.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques informations par rapport à cette interpellation, dont bien sûr l'actualité amène encore plus de sensibilité à travers l'ensemble des difficultés que traversent parfois certaines industries.

Les auteurs de l'interpellation, finalement, constatent que des sociétés valaisannes doivent procéder à des restructurations – elles ne sont, du reste, pas seulement valaisannes, ces sociétés – et il arrive que les employeurs octroient des indemnités de licenciement aux collaborateurs concernés.

Quelques éléments de réponse par rapport à l'ensemble de cette problématique, qui est compliquée, et ceux qui auront la patience d'écouter les renseignements parfois techniques arriveront à comprendre aussi les éléments politiques qui ressortent de ces réponses.

Tout d'abord, un principe: celui de l'imposition. Le versement par l'employeur d'une indemnité de licenciement est imposé en tant que revenu. Ce sont les articles de la loi fiscale valaisanne qui le prévoient avec, en effet, l'imposition en tant que revenus, et ces revenus du contribuable sont imposés qu'ils soient uniques ou périodiques. Sont donc soumis à l'impôt sur le revenu tous les revenus provenant de l'activité exercée dans le cadre d'un rapport de travail, que ces revenus soient du reste accessoires ou prioritaires, qu'ils proviennent de la prévoyance, qu'ils proviennent de la fortune mobilière ou de la fortune immobilière, et les revenus acquis aussi en compensation sont également imposés, donc les revenus provenant de rentes notamment.

En règle générale, l'indemnité de licenciement est imposable au taux plein et elle est ajoutée aux autres revenus. C'est le principe.

Maintenant, il y a des exonérations dans certaines situations, des impositions privilégiées dans d'autres, notamment quatre types d'impositions privilégiées que je développerai tout à l'heure.

Mais, tout d'abord au niveau des exonérations, après le principe de l'imposition, une indemnité de départ échappe à toute imposition lorsqu'elle est versée par l'employeur ou une institution de prévoyance professionnelle, lors d'un changement d'emploi, à condition que le bénéficiaire la réinvestisse dans le délai d'un an dans une institution de prévoyance professionnelle ou l'utilise pour acquérir une police de libre-passage. L'indemnité versée est ainsi affectée à la prévoyance professionnelle et elle est exonérée.

Lorsque l'employeur prend en charge les contributions de rachat des salariés pour lesquels une lacune de prévoyance existe au moment du licenciement, ces montants sont mentionnés dans le certificat de salaire (deuxième élément important).

Troisième élément: les impositions privilégiées dans le cadre de ces prestations versées lors de licenciements. Il y en a deux essentiellement.

L'imposition de l'indemnité avec les autres revenus mais, dans le jargon, au taux de la rente. Premièrement, lorsque l'indemnité de départ constitue un versement de capital remplaçant des prestations périodiques, elle est soumise au taux de la rente. Ces dispositions ressortent tant de la LHID (loi sur l'harmonisation des impôts directs) que de la loi fiscale. Ces dispositions prévoient, en effet, que lorsque le revenu comprend des versements de capitaux remplaçant des prestations périodiques (un salaire), le calcul de l'impôt est effectué compte tenu des autres revenus mais au taux qui serait applicable si la prestation annuelle correspondante était versée en lieu et place de la prestation unique. Il s'agit d'une imposition privilégiée. Elle consiste, pour la détermination du taux, à convertir le capital en une prestation annuelle afin d'atténuer la progression justement de ces taux. On s'assure ainsi que la charge fiscale afférente aux indemnités en capital n'est pas supérieure à celle qui frapperait une indemnité périodique.

Un exemple pour essayer d'illustrer tout cela: Une indemnité correspondant et servant à compenser les trois années de salaires que le travailleur aurait perçues entre la

date du licenciement et le moment de l'âge de la retraite, eh bien!, dans ce cas-là, l'indemnité compense l'absence d'un salaire pendant trois ans, elle est imposable mais au taux privilégié, donc le montant versé divisé par trois pour avoir une prestation annuelle dans le cas présent.

Autre cas d'imposition faisant l'objet d'un privilège ou d'une imposition ne correspondant pas au principe, c'est l'imposition séparée de l'indemnité, celle-ci ayant un caractère de prévoyance. Alors, c'est encore plus compliqué..., mais néanmoins je vais tenter. La seconde exception à l'imposition au taux plein de l'indemnité de licenciement concerne les versements de capitaux provenant d'une institution de prévoyance en relation avec une activité dépendante et les versements de capitaux analogues versés par l'employeur. Les indemnités sont soumises à un impôt annuel, qui est calculé à un taux représentant le cinquième des barèmes inscrits, notamment à l'article 214 de la loi sur l'impôt fédéral direct pour l'impôt fédéral direct, et à une imposition séparée au taux de la rente mais au maximum à 4% pour l'impôt cantonal et à 4% pour l'impôt communal. Donc, des prestations imposées aux niveaux cantonal et communal de manière différente de celle que l'on rencontre au niveau de l'impôt fédéral direct au niveau des taux. L'imposition séparée de ces prestations a été voulue par le législateur en raison de son caractère de prévoyance et dans le but d'atténuer les conséquences trop lourdes de l'imposition de ces prestations. En établissant l'imposition privilégiée, le législateur a voulu casser la progressivité des taux, privilégier la prévoyance, cela pour des raisons sociales. Pour que les versements de capitaux effectués par l'employeur puissent bénéficier de l'imposition séparée, un certain nombre de conditions cumulatives arrêtées par une jurisprudence du Tribunal fédéral, néanmoins résumées dans une circulaire de la Confédération, ont été arrêtées. Je ne vous en donnerai que trois:

- le contribuable quitte l'entreprise, mais il a au moins 55 ans;
- son activité lucrative principale est définitivement abandonnée ou le sera dans les mois qui suivent;
- il y a, dans sa prévoyance, une lacune qui découle du départ de l'entreprise et du fait qu'il ne peut plus cotiser à une institution de prévoyance.

J'ai un certain nombre de références d'arrêts du Tribunal fédéral ici. Je vous fais évidemment grâce de vous les citer, cela n'a aucun intérêt.

Les autorités valaisannes connaissent bien sûr ces diverses jurisprudences, les appliquent en tenant compte des principes arrêtés par celles-ci.

Au vu des dispositions légales – et c'est une question précise que vous avez posée dans le cadre de votre interpellation – précitées, notamment la loi sur l'harmonisation mais aussi en regard des principes généraux admis dans l'imposition du revenu, une indemnité de licenciement ne saurait échapper à l'impôt sur le revenu et la seule imposition sur la fortune est exclue.

Par conséquent, le Conseil d'Etat est d'avis que les dispositions légales prévoient des exceptions qui permettent l'imposition à des taux préférentiels, on l'a vu, notamment lorsqu'il s'agit de personnes qui ont 55 ans et plus. Ces indemnités de licenciement, notamment en cas de restructuration d'entreprise, permettent à ces personnes ou à ces travailleurs les plus âgés de trouver des impositions qui sont ramenées au taux d'une rente.

D'autres modalités d'imposition des indemnités de licenciement en cas de restructuration d'entreprise sont bien sûr, pour le cas où nous voudrions aller plus loin dans le cadre d'une motion ou d'un postulat, autre qu'une interpellation, soumises à la modification préalable du droit fédéral, notamment de la loi sur l'harmonisation des impôts directs qui ne prévoit pas d'autres solutions que celles que j'ai tenté de résumer ici devant vous.

Merci de votre attention.

17. POSTULAT

du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane Ganzer, concernant: pour un taux de survie supérieur en cas d'arrêt cardiaque (14.09.2012) (1.249)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane Ganzer, betreffend höhere Überlebensrate bei Herzstillstand (14.09.2012) (1.249)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Stéphane Ganzer, PLR:

En levant les yeux dans votre direction, Bien cher président, Monsieur le conseiller d'Etat, Chers collègues, quatre icônes se dressent dans notre champ de vision: une sortie de secours, un extincteur, un crucifix ainsi qu'un symbole de plus en plus présent dans notre environnement, celui du défibrillateur semi-automatique. Splendide illustration d'une gestion intégrée des secours, du premier symptôme à l'Extrême-onction. Ces quatre symboles poursuivent néanmoins un même objectif: porter secours, sauver des vies, voire, le cas échéant, des âmes.

Les chiffres sont, en effet, funestes et limpides: en cas d'arrêt cardiaque, le taux de survie diminue de 10% à chaque minute qui s'écoule.

Il est crucial, dans ces situations, d'adopter le bon comportement jusqu'à l'arrivée des secours.

Les bons gestes, un échange d'informations précis avec le 144 et, dans bien des cas, l'emploi correct d'un défibrillateur cardiaque peuvent s'avérer salvateurs.

En effet, les statistiques et les études le démontrent, en cas d'arrêt de type fibrillation ventriculaire, ces appareils sauvent des vies:

- 15 réanimations annuelles en moyenne sont réalisées dans le canton de Genève
- un taux de survie proche de 60% est atteint dans les casinos de Las Vegas depuis leur installation
- en Suisse, des disparités cantonales importantes sont observées selon les moyens et l'organisation mis en œuvre.

Rassurez-vous, Chers collègues, le Valais n'est pas à la traîne à ce niveau. Tant sa topographie et la décentralisation des services qu'elle induit que la tradition et le savoir-faire en matière de sauvetage nous permettent de faire face à bien des situations critiques.

Afin de poursuivre dans cette logique efficiente, par le présent postulat, nous demandons au département la mise en place d'un plan audacieux en matière de défibrillation cardiaque.

Celui-ci devrait passer par un équipement en matériel étendu aux véhicules de patrouille de police, présents sur le terrain en quasi-permanence, aux centres de secours pompiers incendie A et B, à tous les first répondants du 144 qui pourraient également se voir dotés de matériel supplémentaire de type bouteilles d'oxygène et par une information ciblée aux communes, aux services cantonaux mais surtout au grand public. Plusieurs études ont, en effet, démontré que malgré l'installation croissante d'appareils en entreprise, une infime part de personnes confrontées à une urgence ose ou sait les employer.

Un système d'application i-Phone, basé sur l'inventaire des appareils à disposition de l'OCVS, permettrait également des gains de temps importants.

Pour votre information, notre groupe, dans un souci de cohérence, a aussi déposé un postulat afin de développer l'apprentissage des gestes qui sauvent dès l'école primaire.

Au moment où beaucoup d'offres privées sont proposées aux entreprises et aux collectivités publiques, il nous apparaît opportun que l'Etat agisse en modèle, de manière incitative, informative mais aussi pédagogique.

Les initiatives des cantons voisins doivent nous inspirer. Notre savoir-faire, l'organisation spécifique des secours cantonaux, nos structures uniques et les nombreux partenaires mobilisables de notre canton nous permettent d'affiner et de parfaire un modèle que beaucoup nous envient et qui, je le rappelle, sauve des vies.

Je vous recommande donc de soutenir ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

18. INTERPELLATION

**des députés René Constantin, PLR, et Christiane Elsig (suppl.), PLR,
concernant l'informatisation des EMS, quelles sont les causes et les
conséquences du chaos ambiant? (14.09.2012) (1.250)**

INTERPELLATION

**von Grossrat René Constantin, PLR, und Grossrätin (Suppl.) Christiane Elsig,
PLR, betreffend Informatisierung in den APH: Gründe und Konsequenzen des
herrschenden Chaos (14.09.2012) (1.250)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je passe la parole au député Christian..., René Constantin.

M. le député René Constantin, PLR:

C'est bien entendu «l'autre» qui s'exprime en ce moment!

«Monsieur le Secrétaire de l'AVALEMS,

Je tiens à vous informer que nous ne voyons pas venir d'améliorations dans le fonctionnement des programmes administratifs. Une multitude d'erreurs a été constatée. Il nous a été impossible à ce jour de terminer la comptabilité analytique. Comment est-il possible de travailler dans ces conditions?»

Voilà, Monsieur le président, Monsieur le conseiller d'Etat, Chers collègues, l'une parmi les multitudes plaintes qui émanent de directeurs d'EMS par rapport à l'utilisation du logiciel DOMIS acquis pour réaliser l'informatisation des établissements médico-sociaux dans notre canton.

En introduisant les mots «AVALEMS» soit Association valaisanne des établissements médico-sociaux et «DOMIS», nom du logiciel qui a été retenu par la commission d'évaluation, dans Google, vous découvrez le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'AVALEMS du 8 mars 2012. Ce dernier est saisissant et prouve le réel malaise qui affecte les EMS mais aussi l'Etat, puisque ce dernier assure le cofinancement du projet, et qui justifie l'interpellation du jour.

Et pourtant, en novembre 2004, tout paraissait évident, tout paraissait clair à la suite de la décision de cette noble Assemblée d'attribuer un crédit d'engagement jusqu'à concurrence de 2 millions pour créer une plate-forme informatique afin d'offrir aux EMS un outil performant en matière de gestion administrative et de développer une deuxième plate-forme, soit celle qui concerne la gestion des dossiers de soins.

Huit ans plus tard, à l'heure du bilan, on peut parler d'échec retentissant.

Au niveau des principaux lésés, nous avons naturellement les clients, soit les EMS qui n'ont pas en main l'outil informatique souhaité..., mais à qui des plus-values financières sont facturées.

Au niveau des lésés, vous avez aussi l'Etat car l'objectif initial justifiant l'octroi d'un crédit d'engagement n'est de loin pas atteint. Pour votre information, sachez que douze EMS ont récemment approché une entreprise informatique valaisanne pour tester un autre logiciel. C'est quand même un comble qu'il faille arriver à ce genre de situation parce que le produit acheté auprès d'une entreprise hors canton (allemande) ne correspond toujours pas aux besoins, huit ans après son acquisition.

Je cite le président de l'AVALEMS, M. Albert Bass qui dit en page 3 du PV que je viens de citer: Il appartient à l'Etat de payer les factures pour le rapport de PricewaterhouseCoopers parce qu'elles font partie du projet d'informatisation et que notre association n'est pas d'accord – je cite M. Bass – de payer pour le mauvais travail effectué par l'Etat. Nous sommes d'avis que ce type de remarque n'est pas justifié.

L'Etat a fixé les objectifs et les conditions cadres au moment de délier la bourse. Il appartenait à l'AVALEMS et à sa commission d'experts de choisir le bon produit en fonction du cahier des charges, créé à grands frais au demeurant.

Nous voici aujourd'hui avec des EMS désabusés qui interpellent le président Bass. Ce président qui s'en prend au Gouvernement et qui dit: «Ne laissons pas l'Etat mettre la pression!» Ce même Etat qui a dû ou qui devra passer à la caisse pour couvrir les frais supplémentaires, un Grand Conseil qui voit dans le non-aboutissement du projet d'informatisation sa volonté bafouée. Bref, il y a trop de perdants dans cette affaire.

Merci à M. le conseiller d'Etat de bien vouloir répondre aux différentes questions qui figurent dans cette interpellation

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Cela me fait penser à une affirmation, c'est la toute première que j'ai entendue lorsque j'étais jeune député-suppléant en 1989. Un inspecteur scolaire disait à un de mes collègues députés-suppléants: quand j'aurai dit le contraire de ce que tu viens de dire, je ne suis pas sûr que j'aurai suffisamment rétabli la vérité.

Alors, je vais le faire, Monsieur le député, et je vous invite à écouter les informations que, moi, je vais vous donner parce qu'il y aura quelques autres éléments bien plus essentiels que ceux que vous avez entendus partiellement, peut-être même dans votre région.

Alors quelques éléments, le tout premier par rapport aux huit ans. Oser venir dire que nous avons introduit DOMIS pour le mettre en place seulement huit ans après alors que l'objectif premier de DOMIS était d'informatiser les hôpitaux est faux. Nous avons et nous avons toujours trois étapes très claires:

- la première, les hôpitaux
- la deuxième, les établissements médico-sociaux (EMS)
- la troisième, les médecins installés avec un dossier patients.

C'est un exemple de planification et je ne retire aucun mérite des décisions prises par mes prédécesseurs et par les Gouvernements précédents, un exemple de planification d'introduction d'un système informatique, avec bien entendu – et ici je dois vous donner quittance – les difficultés inhérentes à un certain nombre notamment de traductions, qui ont fait que l'on trouve énormément de satisfactions par rapport à ce projet dans le Haut-Valais et quelques résistances dans le Valais romand..., je dis bien quelques résistances dans le Valais romand.

Je voudrais aussi dire ici par rapport aux questions précises qui ressortent de votre intervention et de votre interpellation que ce dossier, dans le cadre de ce projet, a été mis en

place sous la haute expertise de l'EPFL à l'époque, avec au comité de pilotage des gens d'une très haute compétence. Mais, je voudrais dire aussi que ce comité de pilotage, sous les très hautes compétences que je viens de citer, a dû rencontrer et a rencontré un certain nombre de difficultés, qui se sont multipliées en raison aussi entre autres des avancées différentes dans le cadre des dispositions légales parce que lorsqu'un projet court sur plusieurs années, les dispositions légales parfois sont vraiment et assez fortement modifiées.

Et puis, j'aimerais aussi dire ici tout de suite et d'emblée par rapport aux coûts, lorsqu'on commence en 2000, qu'il y a environ 30 EMS et que nous en sommes aujourd'hui à 44 et qu'on doit acheter 14 licences supplémentaires, forcément et que pour cette raison-là il y a déjà des coûts importants qui sont supplémentaires.

Mais, il faut dire les choses comme elles sont: les coûts administratifs des EMS par rapport aux coûts journaliers de pension de 125 francs au maximum par jour, le coût administratif pour DOMIS est inférieur à un franc. Et on veut faire croire que ce sont les coûts de DOMIS qui font que, à la fin du mois, la facture des EMS est élevée. Non, Mesdames et Messieurs les députés, ne vous trompez pas lorsque vous prenez des informations, venez aussi les chercher là où nous pouvons vous les donner de manière approfondie.

Bien sûr que cette problématique est venue aux oreilles du département et dans cette même salle alors que nous n'en avons pas le pilotage, c'est l'AVALEMS qui doit le faire. Dans cette même salle, le 1^{er} octobre, j'ai invité tous les directeurs des EMS et convoqué tous les présidents des conseils d'administration des EMS pour leur donner les informations en complète transparence. J'ai même invité la commission de gestion qui s'intéressait à cette problématique et je l'ai invitée officiellement à participer à cette séance d'information. Elle était du reste présente par un représentant que je pense désigné par elle.

Nous avons donc travaillé et nous continuons à travailler sur cette problématique, mais la grande difficulté vient que lorsque l'AVALEMS prend des décisions, les statuts de l'AVALEMS ne permettent pas à cette association valaisanne des établissements médico-sociaux d'imposer aux établissements la décision prise, d'où un flou incroyable. En 2004, Monsieur le député, je connais ce dossier par cœur, donc en 2004, tous les EMS ont confirmé qu'ils étaient unanimement d'accord pour le dossier DOMIS. Le problème, c'est que l'assemblée générale de l'AVALEMS n'a pas la compétence d'imposer à l'un ou l'autre établissement de rester dans la voie décidée à un moment ou à un autre parce que les statuts de l'AVALEMS sont ainsi faits et il y a là une difficulté structurelle qui est évidemment extrêmement importante.

Je voudrais aussi dire ici dans le cadre de cette interpellation, et je remercie le député René Constantin de me permettre de donner ces informations et de couper court à ce titre qui m'a laissé penser que c'étaient d'autres intervenants qui l'avaient signée parce que ce n'est pas tellement votre habitude de parler en utilisant des mots aussi choquants que «chaos» parce qu'il n'y a pas de chaos, il y a des difficultés mais il n'y a pas de chaos là-dedans. Et aujourd'hui, nous avons donné un délai aux EMS pour adhérer oui ou non à ce projet, et ils assumeront leurs décisions dans le futur parce que lorsque l'on viendra avec des exigences supplémentaires, qui ne manqueront pas de venir, c'est à eux d'aller chercher les interfaces pour que toutes les statistiques que nous allons demander, et j'ai rencontré quelques-uns de ces EMS puisqu'il m'est donné la chance d'être invité régulièrement chez eux soit pour des assemblées, soit pour d'autres manifestations, j'ai donc rencontré ces directeurs, j'ai parlé avec eux et j'ai eu vraiment depuis plusieurs mois la chance de pouvoir leur expliquer aussi les développements qui sont attendus de la Berne fédérale et de s'arrêter à une situation d'aujourd'hui alors que nous savons que les exigences liées à l'ensemble de toute la statistique que nous connaissons au niveau des soins aigus dans les hôpitaux vont se retrouver juste demain et pas après-demain dans les EMS. Il est donc nécessaire de voir aujourd'hui quelles seraient les conséquences de la non-utilisation d'un logiciel d'administration, d'autant plus que nous voulons – nous le savons et vous le savez également – poursuivre avec ce que l'on appelle le dossier des soins, ouvrir ce dossier des

soins et le dossier patients aux médecins installés afin de faire en sorte que leur situation, par rapport à des décentralisations par exemple, ne les pénalise pas.

Alors, êtes-vous, par exemple, au courant du montant des frais facturés aux EMS? Bien entendu que nous le sommes et hier encore j'en discutais avec le président de l'AVALEMS que vous avez cité ici sur d'autres sujets. Chacun reconnaît que la part d'administration par rapport aux coûts facturables de la LAMal, par rapport aux coûts non facturables et par rapport aux coûts de pension dont je vous ai dit qu'ils pouvaient être au maximum de 125 francs par jour, ceci – et je ne veux pas négliger du tout bien sûr des dépassements de budget parce qu'ils existent, je ne veux pas du tout les négliger – bien sûr reste tout à fait quasi-dérisoire.

Je voudrais aussi dire, dans le cadre de cette interpellation, que l'éventuelle nécessité d'intenter une action en dommages et intérêts auprès du vendeur de ce logiciel n'est juste pas envisageable. Actuellement, sur les 48 établissements que compte l'AVALEMS, 38 EMS – et ici je compte les succursales ou les EMS que l'on a accepté de créer à condition justement qu'ils soient des succursales, respectivement des satellites d'un établissement principal pour éviter des coûts qui soient trop élevés pour la population valaisanne – utilisent le logiciel DOMIS pour leur gestion administrative. Avec l'accord du comité de direction du projet, l'AVALEMS a mandaté le bureau fiduciaire que vous avez mentionné pour réaliser l'audit de l'entreprise DOMIS et de son logiciel et les résultats ressortant de cet audit, que nous avons demandé, ont montré que 82% des EMS jugent le logiciel opérationnel et en sont satisfaits.

Alors, après, il y a une recherche d'appliquer la volonté du Parlement, qui a donc voté un crédit d'engagement cadre, et de faire en sorte que l'ensemble des EMS adhère à ce système. Eh bien!, c'est ce que nous essayons de faire à travers une persuasion que de jouer en solo une partition n'a même pas une espérance au-delà des six mois qui viennent, tant les difficultés pourraient être grandes de devoir s'adapter aux diverses informations et exigences supplémentaires de statistiques venant soit de nouvelles dispositions légales, soit de ce contrôle de qualité des soins, comme si la sécurité des patients et la qualité des soins ne seront pas un jour et profondément ancrés également dans les soins de longue durée et dans les EMS.

Alors, oui, il y a eu un certain nombre de difficultés dans ce dossier. Nous avons aussi fait appel à des responsabilités à l'intérieur de l'Etat pour renforcer la conviction. Il y a probablement un certain nombre d'incompréhensions dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Il y a aussi quelques batailles économiques, Monsieur le député, il ne faut pas en avoir peur et il ne faut pas se cacher la réalité. Lors des adjudications, il y a eu une bataille pour savoir quels étaient les prestataires qui allaient venir proposer ces diverses prestations. Et il y a aujourd'hui quelques soubresauts qui reviennent d'aller voir ceux qui n'ont pas été choisis en 2001 ou en 2002 pour réaliser cette activité.

Alors très volontiers, y compris avec les gens qui vous ont donné cette information, je suis prêt à boire le café avec vous et à vous donner toutes les informations complémentaires sans la moindre difficulté et en toute transparence bien évidemment.

Pour le reste, je vous remercie de m'avoir permis de donner ces informations et de tordre le cou à ce qui pourrait être une rumeur qui n'a pas lieu d'être.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich erteile das Wort noch einmal an Herrn Grossrat René Constantin.

M. le député René Constantin, PLR:

Monsieur le président, je vais faire très court, mais je tiens quand même à préciser un petit élément.

Interpeller le Gouvernement, ce n'est pas accuser, Monsieur Tornay.

Lorsque vous avez pris la parole, je considère que vous êtes monté sur vos grands chevaux en disant que j'accusais l'Etat d'avoir introduit DOMIS. Non, j'ai même pris la défense de l'Etat dans cette interpellation mais en citant, c'est vrai, les propos de M. Bass qui, lui, accuse le Conseil d'Etat d'avoir fait du mauvais travail.

Mais celui qui vous parle, aucunement, n'a mis en doute durant une seconde l'Etat dans ce domaine.

Je prends acte qu'il n'y a pas de coûts supplémentaires si ce n'est pour l'octroi de licences, donc pas de surcoûts liés à DOMIS.

Vous parlez de flou incroyable, j'en prends acte aussi, dommage que certains EMS utilisent ce logiciel et puis que d'autres ne l'utilisent pas. Nous voulions en 2003/2004 avoir une uniformisation de l'informatisation des EMS, nous pensions que c'était un excellent instrument.

Moi, je regrette quand même, j'ai l'impression que ce projet n'est pas abouti.

La question que j'ai posée était celle de savoir si l'Etat était prêtérité, oui ou non. Je comprends que non.

Je voulais savoir aussi si le projet pouvait aboutir. Je comprends: circulez, il n'y a rien à voir. J'en prends acte.

Mais je suis un tout petit peu, non pas blessé, mais je suis un petit peu surpris quand même par votre mode d'entrer en matière parce qu'interpeller, je pense que ça fait partie de la mission d'un député. S'il y a des directeurs d'EMS qui me parlent de cet objet-là, si on consacre des heures à travailler sur ce dossier-là, je pense que c'est légitime de poser la question si l'Etat avait été prêtérité ou s'il avait atteint les objectifs qu'il s'était fixés en 2002/2003. Voilà.

Pour le surplus, je retire le mot «chaos», certainement qu'il était mal usité dans le titre. Je le retire volontiers.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Bien entendu que nullement dans ma réponse je n'avais l'intention de juger votre interpellation mais le texte est là et vous parlez de «chaos ambiant» alors que nous avons clairement pris les choses en main et les informations peut-être postérieures à celles que vous avez eues, vous, et les développements postérieurs nous ont permis en tout cas d'aborder ce dossier avec toute la célérité nécessaire.

Maintenant, par rapport à des notions de surcoûts supplémentaires et des éléments de ce type-là, il y en a, Monsieur le député, et vous le savez, et vous savez aussi qu'ils résultent du nombre de licences par exemple et des développements d'un projet qui dure avec le temps, mais ce projet ne dure pas depuis huit ans puisque nous avons des priorités et nous sommes dans l'informatisation des EMS dans les délais que nous voulons respecter, sachant qu'on veut partir à partir de 2013 avec le dossier patients de soins permettant et aux uns et aux autres des prestataires d'avoir à disposition un système que l'on nous envie parce qu'il est novateur.

Merci pour le reste et toujours à disposition pour toutes les informations.

19. POSTULAT

**des députés Graziella Walker Salzmann, CSPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO,
et cosignataires concernant la réforme fiscale 2012 écologique: oui, mais!
(14.09.2012) (1.251)**

POSTULAT

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO, Philipp Matthias Bregy,
CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend ökologische Steuerreform 2012:
ja, aber! (14.09.2012) (1.251)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Erlauben Sie mir in Ergänzung zum schriftlichen Text des Postulats Folgendes.

Eine ökologische Steuerreform hat zum Ziel, durch Anreize mit energie- und umweltbezogenen Abgaben negative Auswirkungen auf natürliche Ressourcen zu senken und gleichzeitig Haushalte und Unternehmen steuerlich zu entlasten. Durch eine Abgabe können jene externen Kosten angelastet werden, wodurch die Konsumenten und Produzenten die richtigen Verhaltenssignale erhalten sollen. So weit, so gut.

Warum haben wir dieses Postulat jetzt eingereicht, obwohl das Projekt erst lanciert worden ist? Der Homepage des eidgenössischen Finanzdepartements konnte entnommen werden, dass der Bundesrat das EFD beauftragt hat, bis 2014 eine Vernehmlassungsvorlage zu erarbeiten, aber in einem ersten Schritt erstellt dann das EFD in Zusammenarbeit mit anderen eidgenössischen Departementen und mit den Kantonen bis Mitte 2013 – also schon morgen – einen Anhörungsbericht, in welchem für verschiedene offene Fragen Lösungsvorschläge präsentiert werden.

Sie wie ich, geschätzte Damen und Herren, sind wahrscheinlich auf das Auto angewiesen, auch um in den Grossen Rat zu kommen, und Sie wie ich wollen kaum fünf Franken für den Liter Benzin bezahlen.

Aus all diesen Gründen sind wir der Auffassung, dass es notwendig ist, dass der Staatsrat frühzeitig mitwirkt, damit der Kanton Wallis in der ökologischen Steuerreform nicht kurze Hosen hat. Danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

20. MOTION

**du groupe UDC, par la députée (suppl.) Nadine Reichen Maury, concernant
prothèse et permis pour chiens plutôt que liste des races interdites
(13.09.2012) (1.252)**

MOTION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine Reichen Maury,
betreffend Beissschutz für Hunde und Ausweis für Hundehalter statt schwarze
Liste (13.09.2012) (1.252)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

L'idée d'un permis pour chiens a suscité diverses interrogations.

Un aspect très négatif d'une telle mesure, incontestablement c'est qu'elle constituerait une forme de contraintes supplémentaires et de la bureaucratie supplémentaire.

Or, des contraintes et de la bureaucratie, il faut reconnaître que nous en avons même déjà beaucoup et peut-être assez.

Pour éviter un débat inutile sur ce point, le groupe UDC a décidé de **retirer** purement et simplement cette motion.

Je déposerai, aujourd'hui, une nouvelle motion qui, elle, s'en tiendra exclusivement à la proposition d'abroger la liste des races interdites, mesure qui nous semble être une conséquence logique du port de la prothèse dentaire qui, lui, a été accepté par le Grand Conseil avec l'aval du Gouvernement en novembre 2011. Merci.

Le président:

Je passe la parole au député Laurent Léger..., oui cette motion a été retirée...

Also ich denke es hat sich erledigt.

Entschuldigen Sie, dass es mit dem Mikrophon nicht richtig geklappt hat.

Die Motion wurde also zurückgezogen.

Entrée en matière

**21. DECISION
concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013**

Eintretensdebatte

**BESCHLUSS
betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013**

Cf. Budget/Voranschlag 2013

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Georges Emery /

Rapporteur: Daniel Porcellana - Berichterstatter: Alex Schwestermann

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

«Comparaison n'est pas raison.»

C'est avec cet adage que le groupe PDCB a procédé à l'analyse des documents qui lui ont été transmis en relation avec le budget 2013 de l'Etat du Valais.

En effet, pris pour lui-même, sans comparaison donc, le budget 2013 ne peut que recevoir notre soutien puisque, avec 6,4 millions d'excédent de revenus et 0,7 million d'excédent de financement, il respecte l'exigence constitutionnelle du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Passé cette étape, la plus importante à nos yeux et la seule d'ailleurs qui servira de référence à nos successeurs dans cette salle qui, en juin 2014, analyseront les comptes 2013, passé cette étape donc, quid des comparaisons qui nous sont proposées par la commission des finances?

Force est de constater qu'elles ne nous paraissent pas pertinentes. Taire les particularités du compte 2011 pour le comparer sans autre au budget 2013 n'est pas raison. Ne serait-il, par exemple, pas beaucoup plus intéressant de comparer le budget 2013 avec celui pressenti lors de l'analyse de la PIP 2012-2015?

En procédant à ce genre de comparaisons, notre commission des finances serait plus pertinente et d'un meilleur soutien à notre Parlement en montrant des idées et une ligne claires.

Il n'est pas raison non plus de comparer un niveau d'investissements qui reste remarquable avec celui, extraordinaire, d'années particulièrement fastes.

Mais, malheureusement, il y a pire.

La comparaison entre marges d'autofinancement influencées par des paramètres radicalement différents devient arbitraire. Quid d'une comparaison de notre marge d'autofinancement 2013, par exemple, avec celle des cantons voisins, des cantons moins voisins, des pays voisins et des pays moins voisins?

Voilà qui nous éclairerait davantage.

Avec ses comparaisons réductrices et biaisées, la commission des finances tombe dans le piège consistant à retravailler les chiffres. Nous n'avons rien – soyons clairs – contre la démarche mais il faut alors, lorsque l'on se lance dans une analyse telle que celle figurant à la page 8/32 du rapport de la commission des finances, s'assurer que tous les éléments extraordinaires, et non seulement la dissolution du fonds de soutien à l'économie, que tous les éléments extraordinaires disais-je, soient pris en considération.

La commission des finances a-t-elle notamment pris en compte, à l'heure de retravailler les chiffres, l'entrée en vigueur de la baisse fiscale, les montants à verser pour les fusions de communes, le montant que nous déciderons demain d'attribuer à Valais/Wallis Promotion, les investissements dans les hôpitaux, les effets de la non-entrée en vigueur de la loi sur les soins de longue durée? La réponse est malheureusement non et c'est ainsi que la comparaison devient déraison.

La comparaison entre budgets 2011 et 2013 sert, malgré ce qui précède, de base à la première demande de la commission des finances: diminuer de 4 millions les charges de fonctionnement. Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas d'accord avec le fondement de la proposition. A ce stade de l'analyse, par contre, à savoir au moment d'entrer en matière ou non, nous acceptons que la commission des finances et le Conseil d'Etat tentent de comprimer, dans un effort commun, les charges de fonctionnement.

Plus problématique est, aux yeux des députés DC du Bas, la proposition figurant aux pages 14/32 et 30/32 du rapport de la commission des finances. Ainsi, à la belle majorité de 7 à 5 (on a eu connu des majorités plus convaincantes au sein des commissions de haute surveillance), ainsi donc on voudrait que ce Parlement fasse le travail du Conseil d'Etat.

Certes, ce Parlement a pris une décision concernant la répartition de la part cantonale de la RPLP en septembre dernier.

Certes, le Conseil d'Etat n'avait pas pu l'anticiper en préparant le budget 2013.

Il n'en demeure pas moins que ce Parlement a été clair, en septembre, lorsqu'il affirmait sa volonté que la modification apportée soit neutre. Ce n'est pas à nous d'exécuter cette décision, notre décision.

Le Gouvernement a jusqu'en décembre pour nous dire notamment comment doit être amendé le budget 2013 pour intégrer notre décision de septembre.

Dans ce sens, le groupe PDCB n'accepte pas la proposition de la commission des finances qui ne respecte pas l'exigence de neutralité.

En remerciant le Conseil d'Etat, vice-président du Gouvernement et grand argentier en tête, la commission des finances et tous ceux qui l'ont accompagnée dans l'analyse du budget 2013, le groupe PDCB quitte la comparaison, fait preuve de raison et entre en matière.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Der Voranschlag des Kantons Wallis 2013 ist ein guter Jahrgang und die CVPO wird auf dieses Budget eintreten.

Von 23 Kantonsregierungen mussten 17 Kantonsregierungen in der Schweiz in der Budgetberatung für das nächste Jahr Defizite verabschieden. Insgesamt werden Defizite in

der Höhe von 1,1 Milliarden Franken budgetiert. Selbst Kantone wie der Kanton Zürich, Kanton Schwyz oder der Kanton St. Gallen schreiben rote Budgetzahlen. Die entsprechenden Konsequenzen in diesen Kantonen waren Einsparungen bei den Personalausgaben; so musste zum Beispiel der Kanton St. Gallen eine flächendeckende Lohnkürzung von 1,5 % bei allen Staatsangestellten vornehmen.

Vor diesem gesamtwirtschaftlichen Hintergrund ist es ein Erfolg des Staatsrats und der Walliser Regierung, ein ausgeglichenes Budget zu präsentieren. Aufwand und Ertrag halten sich die Waage. Es wird ein bescheidener Ertragsüberschuss budgetiert. Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse konnte knapp – aber sie konnte – eingehalten werden.

Bei der Investitionsrechnung musste zum ersten Mal – wenn auch auf sehr hohem Niveau – voll auf die Bremse gestanden werden. Wir könnten mit der Regierung zufrieden sein, aber selbst im Bericht der Finanzkommission merkt man eine gewisse Unsicherheit und Unzufriedenheit, welche sich dann erst in eher kleinlichen Abänderungsanträgen äussert. Man versucht von Seiten der Finanzkommission bei einem drei Milliarden Budget der Regierung und dem Parlament zusätzliche Sparmassnahmen von sechs Millionen vorzuschlagen.

Selbstverständlich wurde dies zu Recht von meinem Vorredner kritisiert. Es fehlt die grosse Linie. Es fehlt die klare Antwort auf die in diesem Budget bereits sichtbaren unerfreulichen Tendenzen für die Zukunft. Aber wie soll die Finanzkommission hier im Parlament uns eine grosse Linie vorgeben, wenn das Parlament nicht wagt, den Hebel dort anzusetzen wo es nämlich notwendig wäre?

Die steigenden Erträge bei den Steuereinnahmen werden nämlich – und das ist das Hauptfazit dieses Budgets – fast vollständig durch höhere Aufwände im Personal- und Sachaufwand aufgefressen. Und wenn man hier nicht ansetzen will, bleibt es dabei nur marginale Massnahmen vorzuschlagen, wie das die Finanzkommission tut.

Die CVPO hat in den vergangenen drei Jahren immer darauf hingewiesen, dass insbesondere der Personalaufwand völlig aus dem Ruder läuft. Wir werden auch in dieser Budgetdebatte dadurch bestätigt. Der Personalaufwand 2013 beläuft sich auf 983 Millionen Franken. Es werden 84 neue Stellen geschaffen. Meine Damen und Herren, es gab einmal ein Projekt «E deux mille» (E2000). Heute haben wir einen Staat wir können getrost sagen: «E deux milliards». Der Personalaufwand kratzt die Milliardengrenze bei gesamten Steuereinnahmen von 1'260 Millionen und auch der Sachaufwand steigt ungebremst weiter.

Uns ist klar was das Budget 2013 aufzeigt. Wenn wir beim Personal- und beim Sachaufwand so weiterfahren, wird der Handlungsspielraum dieses Parlaments und des Staatsrats in jedem folgenden Jahr kleiner und kleiner. Und wir werden weiter bei den Investitionen auf die Bremsen treten müssen und dies in einer Wirtschaftslage, wo wir die Investitionen nicht zurückfahren sollten.

Da bleibt nur eines: endlich in den entscheidenden Fragen zu reagieren, meine Damen und Herren. Die Fiko hält in ihrem Bericht auf Seite 10 fest (ich zitiere): «..., dass sie es bedauert, dass die Schaffung von zwei Verwaltungsstellen für die Verwaltung des Lehrpersonals unter den neuen Stellen des Lehrpersonals aufgeführt ist. Nach dem Transparenzprinzip wären diese Stellen als Verwaltungsstellen auszuführen gewesen. Dies lasse den Schluss zu, dass die Anzahl Stellen der Lehrpersonen leicht manipuliert werden können.» Ja meine Damen und Herren, wenn die Finanzkommission solches sagt, dann müssen Sie reagieren und dann müssen Sie eben solche Anträge wie zwei zusätzliche Stellen pro Departement schlichtweg ablehnen. Ansonsten verlieren Sie mit der Zeit an Glaubwürdigkeit. Die CVPO-Fraktion stellt daher entsprechende Budgetanträge, welche dem Parlament die Handlungsspielräume zurückgeben.

Zudem hoffen wir auf die Unterstützung dieses Parlaments bei der morgigen Beratung unseres Postulats «effizienter Personaleinsatz». Wir haben genau zwei Wahlmöglichkeiten: Entweder sorgen wir vor und versuchen die drohende Entwicklung rechtzeitig zu stoppen oder wir werden in zwei bis drei Jahren gezwungen sein, schmerzhaft Schritte beim Personal- und Sachaufwand durchzuführen. Die übrigen Kantonsregierungen der Schweiz haben damit bereits angefangen. Es handelt sich um

Nettozahler in den eidgenössischen Finanzausgleich, meine Damen und Herren. Kann es sich der Kanton Wallis erlauben – als zweitgrösster Bezüger –, seinerseits mit Massnahmen zuzuwarten bis die Bundesgelder versiegen?

Wir von der CVPO glauben nein, es ist Zeit zu handeln und die notwendigen Schritte zur Eindämmung des Personal- und Sachaufwands einzuleiten. In diesem Sinne sind wir für Eintreten auf dieses Budget.

M. le député André Vernay, PLR:

Ce budget peut se résumer ainsi: double frein aux dépenses et à l'endettement respecté mais, malgré tout, augmentation des charges, notamment du personnel, des biens et services, et surtout des subventions sans caractère d'investissement.

On peut donc constater que le double frein permet d'équilibrer les comptes mais n'entraîne pas une augmentation des charges de l'Etat, charges qui peuvent être comparées par exemple avec l'indice des prix à la consommation ou d'autres indices.

Le résultat pervers de cet état de fait est que la part de l'Etat augmente plus vite que l'économie en général. Ce fait peut aisément être prouvé par une étude de l'évolution des recettes et des charges de l'Etat en comparaison avec le PIB cantonal. Rappelons que le PIB correspond à l'ensemble des revenus des salariés et des capitaux. C'est donc un indice de base incontournable pour étudier toute l'évolution économique.

Une commission interne de notre groupe s'est livrée à un travail très intéressant et a comparé l'évolution du PIB valaisan avec l'évolution des recettes et des charges cantonales sur les dix dernières années.

Voici les résultats:

En dix ans, le PIB de notre canton a augmenté de 19% alors que les dépenses publiques ont augmenté, elles, de 45% et les recettes de 42%.

La conclusion est simple: en dix ans, la quote-part de l'Etat par rapport au PIB a passé de 14,68 à 17,92%. Conclusion: notre Administration est bien trop gourmande.

La question à laquelle nous réfléchissons est la suivante: faut-il introduire un frein à l'expansion de l'Etat avant que notre économie et nos contribuables ne soient asphyxiés par un Etat trop puissant?

Je ne vous cache pas que notre groupe se montre très préoccupé par cette évolution. Nous ne voulons pas arriver à une situation, comme à Genève, qui nous obligerait à refuser le budget.

C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil d'Etat et à la commission des finances de prendre conscience de cette situation et de la corriger rapidement lors des prochains budgets.

Pour cette fois, notre groupe accepte l'entrée en matière.

Herr Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:

Der Voranschlag des Kantons Wallis für das Jahr 2013 weist positive Resultate aus, ist verfassungs- und gesetzeskonform. Selbst die Vorgaben der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse wurden eingehalten. So weit, so gut – aber bitte nicht so weiter.

Für die SVPO/Freie Wähler ist eine gesunde Finanzlage unseres Kantons von grosser Wichtigkeit, gestern, heute und auch in Zukunft. Aus diesem Grunde muss festgehalten werden, dass im vorliegenden Voranschlag der Anstieg des Aufwands wiederum grösser ist, als der Anstieg des Ertrags. Eine jährliche Entwicklung oder deutlich und treffender gesagt in den letzten Jahren eine immer wiederkehrende Fehlentwicklung, die Regierung und Parlament hier im Saal nicht bereit war, zu korrigieren.

Selbst die Finanzkommission war und ist in ihren Berichten der letzten Jahre der Ansicht, dass der Staat restriktiver sein muss, was den Ausbau der bestehenden Leistungen und die Schaffung neuer Leistungen anbelangt.

Fakt ist, die Selbstfinanzierungsmarge widerspiegelt den finanziellen Handlungsspielraum der Regierung und des Parlaments in der Gestaltung der Politik und diese Tatsache muss uns allen Sorgen bereiten. Vergleichen wir die durchschnittliche Selbstfinanzierungsmarge der Jahre 2007 bis 2011 in der Höhe von 327 Millionen Franken mit jener des Budgets 2013 in der Höhe von 177,8 Millionen Franken, so stellen wir erschreckend einen massiven Rückgang von 149 Millionen Franken oder eben 46% fest. Diese negative Entwicklung der Selbstfinanzierungsmarge zeigt auf, dass der Kanton Wallis mit bedeutend schwierigen Zeiten konfrontiert ist.

Die Verantwortung dieser alljährlich wiederkehrenden Fehlentwicklung tragen wir im Saal alle, sei es Regierung oder Parlament. Öffentliche Finanzen sind keine persönliche Wahlkassen einzelner und auch keine reichlich sprudelnden Geldquellen, um alle Begehrlichkeit zu finanzieren und damit zu stillen.

Lernen wir mit öffentlichen Geldern so umzugehen, wie wir das als Bürgerinnen und Bürger mit dem eigenen Geld auch tun müssen.

Seien wir uns doch alle bewusst, in guten Zeiten – aus der Stärke hinaus – gezielt und vernünftig sparen, tut weniger weh, als vorprogrammiert in schwierigen Zeiten, schmerzhaft Sparprogramme aufgezwungen einzuleiten.

Erneut bedenket, nur ein nachhaltig finanzstarker Kanton kann auch ein sozialer Kanton sein, nur ein nachhaltig finanzstarker Kanton kann ein wirtschaftsfreundlicher Kanton sein und nur ein nachhaltig finanzstarker Kanton kann ein zuverlässiger Partner gegenüber den Gemeinden sein.

Tragen wir diese Verantwortung. Bemühen wir uns, den Aufwand nun endlich in den Griff zu bekommen. Wir fordern daher eingehend, wer zusätzlich ausserordentliche Mehrausgaben fordert, hat konsequent die entsprechenden Einsparungen oder die Art der Finanzierung zu klären und offen zu legen.

Lassen wir, Regierung und Parlament, Parteidenken und vor allem Partikularinteressen jeglicher Art vor der Tür und lassen uns hier im Saal von übergeordneten Interessen leiten, zu Gunsten unserer Steuerzahlerinnen und Steuerzahler, zu Gunsten unserer Wirtschaft und zum Wohle unserer Gemeinden und unseres Kantons.

In diesem Sinne unterstützt die Fraktion SVPO/Freie Wähler als Anfang, als Anstoss die Abänderungen der Finanzkommission und in der Hoffnung, dass Sie in der Mehrheit unsere finanzpolitischen Sorgen teilen, sind wir für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wir könnten das Gleiche sagen, was wir im letzten Jahr gesagt haben, was wir im vorletzten Jahr gesagt haben oder was wir vor drei Jahren gesagt haben. Nämlich, dass das Budget einmal mehr sehr pessimistisch ist, dass wir uns in der Dezembersession um einige wenige Millionen Franken streiten, und dass schliesslich bei der Präsentation der Rechnung plötzlich alles ganz anders aussieht. Lassen wir das. Auch wenn es stimmt.

Quelques mots sur le rapport de la commission des finances.

La commission des finances a toujours utilisé ces dernières années l'IPC comme critère sur lequel fonder son raisonnement pour l'analyse du budget. On assistait, année après année, à une pure et simple répétition de ce qui s'était fait avant, sans se poser des questions sérieuses sur le bien-fondé de ce critère.

Cette année, la commission des finances a innové. Elle n'a plus utilisé l'IPC et je l'en félicite car ce critère n'englobe que les aspects économiques globaux sans tenir compte d'une réflexion de fond sur la croissance de la population, sur le genre de services que le politique est d'accord de financer et sur les moyens modernes de management ou informatiques qui changent inévitablement la donne pour l'établissement des charges de l'Etat.

S'il faut souligner la très bonne idée de la commission des finances d'abandonner l'IPC comme critère, il faut néanmoins constater que le critère aujourd'hui présenté par la commission des finances ne convient pas au groupe ADG. En effet, faire arbitrairement un choix d'un pourcentage X ou Y à ne pas dépasser entre la progression des charges et la progression des revenus est léger. Qu'est-ce qui fonde le choix sinon la conclusion à laquelle on veut arriver, soit un nombre de millions à économiser, nombre décidé à l'avance? Non, encore une fois, l'idée de remettre en cause l'IPC est une très bonne idée. Le choix effectué pour ce budget par la commission des finances n'est pas bon, surtout au regard du fait qu'il ne prend pas en compte une analyse qualitative sérieuse sur les besoins, sur l'augmentation de la population et sur les moyens techniques au sens large à utiliser pour rationaliser, voire décentraliser l'Administration.

Enfin, l'utilisation de ce critère aujourd'hui proposé sur les budgets passés montre avec évidence la démesure catastrophique à laquelle les économies qui seraient demandées nous amèneraient. Cela représente des chiffres entre 50 millions et 100 millions par année. Chers collègues, je vous laisse maîtres de votre choix.

Encore quelques remarques sur des différents services.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Messages récurrents du chef de service et de ses collaborateurs: insuffisance de ressources financières et en personnel pour que la loi puisse être totalement appliquée.

Un renforcement de la prévention, des contrôles, des sanctions est nécessaire, de même que des moyens financiers et en personnel. Actuellement, le service affirme «faire ce qu'il peut avec les moyens à disposition».

Service de la santé publique

Ici aussi, les moyens sont limités et ne permettent pas davantage d'ambition en matière de prévention notamment. Il s'agit pourtant de grandes économies sur le long terme.

Service de l'action sociale

Le budget 2013 doit au minimum rester tel que prévu et non être amputé comme il est souvent d'usage concernant le domaine social.

Il faudra, en outre, rester attentifs au budget 2014 et prévoir la probable entrée en vigueur, enfin, de la nouvelle CCT relative à toutes les professions du domaine social en Valais. Ce rééquilibrage plus équitable des conditions de travail entre ces métiers primordiaux pour la cohésion sociale aura un coût.

Ich komme zum Schluss. Im obgenannten Sinne, unsere Fraktion SP/Linke Allianz wird eine Reihe Anträge einreichen. Wir werden umgekehrt alle Anträge für Budgetkürzungen bekämpfen.

Le groupe ADG est pour l'entrée en matière sur le budget 2013.

Merci pour votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Nur ein gesunder Staat ist ein sozialer Staat.

Alle Jahre wieder, so könnte man den Voranschlag des Kantons Wallis betiteln. Alle Jahre wieder einen ausgeglichenen Voranschlag, ein hohes Investitionsniveau, ein Arbeitgeber, der seinen Angestellten den Teuerungsausgleich und die reglementarischen Lohnerhöhungen gewährt, mit einem ansehnlichen Betrag aus dem eidgenössischen Finanzausgleich, der Schaffung neuer Stellen und auch eine Gewinnausschüttung der Schweizerischen Nationalbank.

Ein ausgeglichenes Budget bei wirtschaftlichen Rahmenbedingungen, die alles andere als rosig sind. Bis jetzt ist der Kanton Wallis mit einem blauen Auge davon gekommen. Doch die Meldungen über Arbeitsplatzabbau, die steigenden Arbeitslosenzahlen und die sinkende Konsumentenstimmung warnen zur Vorsicht.

Die wirtschaftlichen Rahmenbedingungen für das Budget 2013 sind ungünstiger als in den vergangenen Jahren. Doch dank der dynamischeren Entwicklung der Einnahmen und auch der Ausgabeneindämmungen kann das Finanzgleichgewicht ohne drastische Massnahmen erreicht werden.

Erfreulicherweise stellt die CSPO-Fraktion fest, dass das in der Mehrjahresplanung 2012-2015 angekündigte Kostensenkungsprogramm somit vorerst vom Tisch ist. Und das, obwohl das Parlament eine Reihe von Begehrlichkeiten gestellt hat. Der Staatsrat hat also seine Hausaufgaben gemacht. Das ist ein wichtiges Signal; es ist wichtig, dass der Kanton Wallis mit gutem Beispiel vorausgeht und somit die Walliser Wirtschaft stützen kann.

Im Jahr 2 nach der Verabschiedung der neuen Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden und dem neuen Finanzausgleich müssen sich viele Parameter noch bewähren. Erst der Abschluss 2012 wird zeigen, wohin die Reise geht. Die CSPO ist der Ansicht, dass die Aufgabenverteilung nicht konsequent genug durchgeführt wurde. Es gibt noch zu viele Verbundaufgaben. Wir sind überzeugt, dass hier ein grosses Potenzial vorhanden wäre, Ressourcen zielgerichteter einzusetzen. Denn die Dienststellen haben 146,2 Stellen verlangt, gewährt worden sind 26,1, und davon noch 4 der Justiz, ausgenommen diejenige vom DEKS. Jedes Departement erhält zwei Stellen. Die CSPO ist nicht grundsätzlich dagegen, wenn ein Mechanismus gefunden wird, wie die neuen Stellen verteilt werden, doch diese Divergenz zwischen Forderung und Gewähren ist doch frappant. Für Aussenstehende ist es schwierig nachvollziehbar, wie man bei 146 verlangten notwendigen und auch begründeten Stellen mit 26 bzw. 22,1 Stellen zurechtkommt.

Dazu kommt, dass aus den Unterlagen hervorgeht, dass auch eine neue Dienststelle geschaffen werden soll im Departement Sicherheit, obwohl es an Wärterpersonal an allen Ecken und Enden fehlt. Die CSPO ist der Ansicht, dass bevor neue Funktionen geschaffen werden sollten, zuerst der Notstand gelindert wird. Zumal der Staatsrat selber in der Mehrjahresplanung festhält, dass eine rigorose Prioritätenordnung der Bedürfnisse notwendig ist.

Die CSPO geht mit den Vorschlägen der Finanzkommission grundsätzlich einig, insbesondere verlangt sie, dass der Beschluss des Grossen Rates aus der Septembersession betreffend der Verwendung der LSVA auch umgesetzt wird.

Die CSPO-Fraktion wird verschiedene Abänderungsanträge hinterlegen, ist aber für Eintreten zum Budget 2013. Danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

C'est vrai, et ceci a été relevé à juste titre tout à l'heure, que c'est quand même une satisfaction, malgré les critiques que nous sommes tous amenés à faire, que de constater que l'Etat du Valais, que le Conseil d'Etat est en mesure de nous proposer pour l'année prochaine un budget, alors on peut discuter: est-ce qu'il est légèrement bénéficiaire ou légèrement déficitaire, comme le dit la commission des finances en retravaillant certains chiffres, toujours est-il que ce budget, on dira, est équilibré ou presque équilibré en tout cas, chose que certains cantons déjà ne peuvent plus faire. Donc, c'est un sujet de satisfaction (il faut quand même le dire) que d'être en mesure de présenter un tel budget qui de surcroît (on l'a déjà rappelé aussi) respecte les exigences constitutionnelles.

Maintenant, on a quand même certains sujets d'inquiétudes. Ces sujets d'inquiétudes (nous les partageons avec d'autres) sont d'abord liés à une première inquiétude qui est celle de voir les dépenses de l'Etat, d'abord, augmenter constamment et surtout augmenter plus une nouvelle fois que ses recettes. Ensuite, nous sommes également inquiets de l'augmentation constante des dépenses de personnel, sans avoir la conviction qu'une analyse approfondie soit toujours faite pour examiner la justification, parfois, du maintien de certains postes, alors même que certaines tâches sont parfois abandonnées, avant d'en laisser créer de nouveaux. La même chose pour l'évolution inquiétante (c'est toujours la même chose) du poste Biens, services et marchandises.

Nous devons donc économiser. C'est ce que préconise la commission des finances et nous partageons également cette approche. La question est évidemment de savoir comment. Pour cela, le groupe UDC soutiendra et appuiera par son propre amendement la ou les propositions faites par la commission des finances.

Et nous ferons quelques autres propositions. J'en cite juste une ici, qui est liée à un sujet qui a fait débat récemment puisqu'il semble bien que l'Etat du Valais soit en quelque sorte en tête du hit-parade dans les bénéfices réalisés par son Service de la circulation routière, bénéfices évalués semble-t-il, si nous sommes bien renseignés, à environ 8 millions (si on prend les chiffres du compte 2010) et nous allons proposer qu'on réduise d'autant les revenus de fonctionnement de ce service pour l'obliger à respecter une exigence légale qui est tout simplement celle de la couverture des frais pour des émoluments qui n'ont pas à constituer une imposition déguisée, qui est au demeurant antisociale, car l'UDC se préoccupe aussi de politique sociale, n'en déplaise à certains qui semblent parfois l'ignorer.

Quoi qu'il en soit, on sait que les temps vont devenir probablement plus difficiles, on le voit avec l'évolution de la marge d'autofinancement et on le constate également dans les communes qui doivent faire face aux mêmes inquiétudes que l'Etat lui-même. Nous devons donc avoir le courage de nous montrer plus stricts avec l'usage qui est fait de l'argent des contribuables.

Quelques remarques particulières pour terminer sur les postes nouveaux qui sont discutés dans le rapport de la commission des finances.

Je commencerai par quelques points positifs. Nous soutenons évidemment la création de deux postes supplémentaires de procureurs parce que c'est un service de l'Etat (le terme est mal choisi), mais une fonction de l'Etat qui est essentielle et qui est sous-dotée encore en personnel. De la même manière, nous soutenons évidemment (c'est d'ailleurs l'exécution d'une décision qui a déjà été prise par ce Parlement) l'autorisation de recruter 12 aspirants de police supplémentaires.

Par contre, nous avons les plus grands doutes au sujet de l'utilité dans les tribunaux d'un secrétaire général adjoint et d'une secrétaire de direction. Nous pensons plutôt, sur la base de ce que nous savons du fonctionnement des tribunaux, qu'il serait plus utile d'avoir soit des juges supplémentaires ou des secrétaires de tribunaux, mais en tout cas des gens qui sont proches du terrain.

La même chose pour les établissements pénitentiaires. On sait que ce qui manque dans nos prisons, c'est du personnel, surtout des gardiens, du personnel qui fait le travail de tous les jours, en contact avec les détenus. Ce n'est certainement pas un chef de service, il y en a d'ailleurs déjà un, je ne sais pas: est-ce que l'on en veut deux, alors qu'il est question de créer un seul et unique service? Je pense qu'il est plus utile encore une fois d'avoir des gardiens supplémentaires qu'un juriste criminologue.

Quoi qu'il en soit, avec ces quelques remarques, le groupe UDC va entrer en matière sur ce budget.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Une conjoncture économique internationale très difficile, c'est le moins qu'on puisse dire et, malgré cela, un respect du double frein aux dépenses et à l'endettement. Cela est un véritable signe d'engagement du Gouvernement, une recherche de l'atteinte des objectifs légaux en toutes circonstances.

Un niveau d'investissements budgétisés élevé à 177,1 millions, une marge d'autofinancement à 177,8 millions, soit un léger excédent de financement calculé de 0,7 million.

Et pourtant, la commission des finances ne tient pas compte, dans ses conclusions et dans ses comparaisons en particulier, de certaines réalités. Il faut absolument tenir compte des fusions de communes et des versements prévus de l'ordre de 14,4 millions. Ce sont ici des versements uniques et pas des versements périodiques. La commission des

finances souligne dans son rapport, mais n'en tient pas compte au final dans sa comparaison, les 21,8 millions dus à la réforme fiscale et la diminution de ces recettes fiscales. Et il faut également, si l'on veut aller jusqu'au bout de la comparaison, tenir compte de la baisse de la recette de la BNS. On ne peut tout de même pas imputer au Conseil d'Etat le fait que, entre 2011 et 2013, on passe de 65 millions à 26 millions de répartition du bénéfice de la BNS, soit -39 millions. Malgré tout cela, comme je l'ai dit, nous arrivons avec un respect du double frein.

Un budget qui boucle apparemment sous les meilleurs auspices, mais pas véritablement.

Le groupe PDCC tient, tout d'abord, à souligner la problématique continue des subventions sans caractère d'investissement: une évolution de 79,5 millions ou 7,1%, et, malheureusement, pas d'analyse de fond de la commission des finances. Dans cette évolution, on le sait, la santé publique +28,7 millions dus au référendum relatif au financement des soins de longue durée, le solde pour le nouveau financement hospitalier et les subventions aux caisses maladie. Dans cette rubrique aussi, les montants relatifs aux fusions de communes, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour 14,4 millions. Sur ces éléments-là, le groupe PDCC est d'accord avec la commission des finances, nous ne pouvons rien faire.

Il reste donc ce qui, il y a déjà quelques années, et je sais que cela hante encore la commission des finances, est du suivi des institutions paraétatiques. Il faudra là trouver une clé très clairement, rechercher une solution pour favoriser un suivi beaucoup plus dur de ces institutions paraétatiques, tant en matière de charges d'exploitation qu'en matière de charges du personnel. J'ai la conviction que cela ne peut se faire qu'au travers d'une collaboration entre la commission des finances et le Conseil d'Etat. Il n'en sera pas autrement.

Le deuxième point sur lequel souhaite venir le groupe PDCC: les Biens, services et marchandises, une évolution raisonnable de 2,9%, mais également sans une véritable analyse de fond.

Le troisième point: les charges de personnel. Si les demandes par service sont détaillées, et nous en remercions ici la commission des finances, les postes supplémentaires ne font pas l'objet de remarques quant à la clause du besoin. Le Parlement peut donc difficilement répondre si, oui ou non, ces postes supplémentaires sont nécessaires et, si oui, pour quelles raisons.

Les propositions de la commission des finances maintenant. Le groupe PDCC s'y est penché longuement.

La RPLP, une réduction des charges de fonctionnement de 2 millions est demandée. Nous souhaitons ici clairement qu'entre la première et la deuxième lectures, la commission des finances et le Conseil d'Etat se réunissent pour trouver une solution commune. Cela est, pour nous, indispensable. Je pense même que dans un rapport comme celui-là, il n'y a pas la place pour ces 2 millions de RPLP.

Quatre millions sur les charges de fonctionnement, avec un objectif de la commission des finances qui, effectivement, dévie de la vision IPC (et le groupe PDCC a d'ailleurs été favorable à dévier de cela puisque ce n'est pas réaliste), en recherchant un équilibre entre l'évolution des recettes et l'évolution des charges. Pour le groupe PDCC, cela ne peut pas être un objectif à moyen et long termes. Nous ne pouvons pas nous contenter de penser que l'évolution des recettes prévues puisse être totalement engloutie par l'évolution des charges. Le groupe PDCC y a donc largement réfléchi et n'a pas trouvé, pas plus que la commission des finances, de formule-miracle aujourd'hui. Nous demandons à nouveau que la commission des finances se penche sur ce thème, qu'elle puisse, pour le prochain budget, arriver avec des propositions de solution concertées, et j'insiste là-dessus. Ce que le groupe PDCC a ressenti au travers de ce rapport, c'est un véritable manque de concertation alors que les objectifs de cette commission et du Conseil d'Etat sont pourtant communs.

Au-delà de l'ensemble de ces remarques, le groupe PDCC entre en matière et vous remercie.

La discussion est close.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La commission des finances n'a pas, comme lors de ses précédents rapports, utilisé un adjectif «bon», «satisfaisant» ou autre pour qualifier le budget 2013. Cela ne veut en aucun cas dire qu'il trouve que ce budget est inqualifiable.

La commission des finances veut, comme l'a fait le chef du Département des finances lors de la présentation du projet de budget du Conseil d'Etat, être confiante pour l'avenir. Nous sommes dans les rares cantons (sept au dernier chiffre connu) à présenter un bilan positif au sortir de l'élaboration du budget. L'excédent de revenus de 6,4 millions et un excédent de financement de 0,7 million, alors que notre canton a intégré une baisse fiscale de 21,8 millions, prouvent, si besoin était, que nous pouvons être rassurés quant aux moyens financiers à disposition de l'Administration cantonale pour l'année 2013.

La marge d'autofinancement se situe à 177,8 millions, similaire à l'année dernière. La marge d'autofinancement inférieure à la moyenne des cinq derniers comptes démontre que l'Etat n'a plus la possibilité d'investir de manière très forte. Même si cette manière de calculer ne plaît pas à certaines personnes dans ce Parlement, la commission des finances, pour faire ce budget, a pris une présentation similaire aux six dernières années.

Malgré cela, la commission des finances ne peut que rendre hommage au Conseil d'Etat qui a, malgré tout, réussi, malgré des circonstances plus difficiles, et plusieurs d'entre vous l'ont dit tout à l'heure, à proposer un budget respectant l'article constitutionnel du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Ce texte constitutionnel n'est, malheureusement, plus respecté depuis que le Parlement a changé, au mois de septembre dernier, la répartition des taxes RPLP. En effet, et vous le retrouverez aux pages 13 et 14 de notre rapport, le compte de financement bouclera avec une insuffisance de financement de 1,3 million. La commission des finances vous propose donc une réduction des charges de fonctionnement de 2 millions (hors amortissement du patrimoine administratif) pour pallier les effets de cette nouvelle répartition. Je reviendrai plus tard sur la décision et les conséquences de la RPLP.

Le budget prévoit des investissements à hauteur de 177,1 millions au lieu de 182,7 millions l'année dernière. Je rappelle que, comme l'année dernière, il y a lieu ici de tenir compte des 33 millions des investissements des hôpitaux qui sont aujourd'hui comptabilisés dans les subventions accordées. Cela démontre que les investissements nets ne diminuent que faiblement. Par contre, malgré le volume encore important de 497 millions d'amortissements bruts, et cela est réjouissant pour maintenir une économie et un emploi forts pour notre canton, le volume des amortissements a diminué de 43,9 millions par rapport au budget 2012. La marge de manœuvre à disposition de l'Etat est donc en diminution.

Au mois de juin dernier, lors du compte 2010, plusieurs intervenants ont demandé à la commission des finances de trouver une nouvelle manière de comparaison pour analyser les budgets et comptes de fonctionnement, la valeur référence de l'IPC ne reflétant plus l'augmentation des charges de fonctionnement. La commission des finances s'est réunie pour essayer de trouver une méthode qui puisse être tangible et crédible. Force a été de constater qu'il est presque impossible, même en couplant plusieurs statistiques, d'avoir une référence qui soit inattaquable. La commission des finances s'est donc penchée sur d'autres pistes et a fini par définir que, pour cette année, elle allait étudier plus en profondeur la différence entre les charges et les recettes et étudier leur évolution. Bien que cette méthode ne soit pas exhaustive et ne convienne pas à tous les groupes, elle respecte en cela une des volontés de l'article constitutionnel du frein aux dépenses et à l'endettement, à savoir

maîtriser les dépenses. Cette méthode a été retenue pour ce budget. Elle a paru cohérente à toute la commission et, contrairement à ce que j'ai entendu précédemment, cette méthode définit de fait une économie sur un critère objectif et non sur la volonté d'économiser une certaine somme. Ce critère ne veut pas dire que les futures commissions des finances retiendront cette méthode de travail, mais celle-ci a été notre fil rouge pendant toute l'étude du budget, même si, dans les années antérieures, cette méthode aurait demandé plus d'efforts au Conseil d'Etat. Comparaison n'est pas raison, et aux nouvelles commissions des finances de mettre sur pied une méthode qui puisse être reportée sur plusieurs années.

Les différents intervenants et intervenantes donnent plusieurs pistes pour maîtriser les dépenses et il faudra que le Conseil d'Etat en tienne compte. Plusieurs remarques pour dire que la commission des finances n'a pas été assez à fond dans la rubrique charges du personnel, d'autres que les subventions sans caractère d'investissement auraient dû être plus étudiées. Je partage en partie cet avis mais, je le répète, la commission des finances a basé sa demande de réduction budgétaire de 4 millions sur l'évolution des charges et des recettes au niveau des charges de fonctionnement. Charge au Conseil d'Etat de faire l'application pratique et d'aller chercher les économies dans les rubriques qui lui semblent possibles. Au regard des différences entre budgets 2010 et 2013 les subventions sans caractère d'investissement paraissent être la rubrique la plus probable avec une augmentation de 7,1%. L'année dernière, la commission des finances avait ciblé une rubrique et un secteur, le Parlement ne l'a pas suivie. Cette année, elle demande au Conseil d'Etat un effort sans cibler un secteur ou l'autre mais de maîtriser encore plus les charges de fonctionnement. La rubrique 36 a été analysée en partie pour le compte 2011 et des reliquats budgétaires étaient apparus, notamment au Service de l'agriculture (action du lait) et au Service de la formation tertiaire (subvention extraordinaire pour l'IUKB).

Le Conseil d'Etat a mandaté l'Inspection cantonale des finances pour analyser les subventions sans caractère d'investissement. Un rapport a été remis au Conseil d'Etat. Charge à lui maintenant de donner les priorités et les aménagements dans le cadre de ses compétences.

Si le Parlement veut aller plus vite que le Conseil d'Etat, il devra demander à une commission de travailler plus profondément sur ce sujet. Pour rappel, cet exercice a déjà été fait avec la commission des mesures structurelles voici une dizaine d'années. Résultat des courses: six classeurs A4 et une réduction d'un demi-poste au Laboratoire cantonal. Je ne crois pas qu'il soit l'heure de recommencer l'exercice. Je fais confiance au Conseil d'Etat qui saura mettre les priorités et contenir l'augmentation des charges de fonctionnement et principalement celles de la rubrique 36.

Les deux différentes demandes de restrictions budgétaires de la commission des finances, bien qu'étant difficiles à accepter par le Conseil d'Etat, doivent être relativisées au regard du pourcentage somme toute minimale de notre demande. En effet, sur un budget de plus de 3 milliards, nos différentes demandes cumulées de 6 millions ne représentent que le 2,1 o/oo.

En ce qui concerne les charges de personnel, la commission des finances peut constater que cette rubrique correspond à la PIP 2012-2015, si nous tenons compte des postes qui sont de la volonté de ce Parlement, à savoir la nouvelle organisation judiciaire, la police cantonale, le centre de contrôle du trafic poids lourds et les enseignants du CO – pour ne citer que les plus importants.

La commission des finances restera toujours critique sur l'augmentation des postes à l'Administration cantonale, mais rappelle au Parlement qu'il faut aussi qu'il accepte que les différentes motions et lois demandent du personnel supplémentaire. S'il y a des doublons ou des postes inutiles dans l'Administration cantonale, la commission des finances n'a pas, à ce stade, connaissance de ces anomalies.

Pour terminer avec cette rubrique, la commission des finances déplore le passage de postes d'enseignants en postes administratifs. Le Conseil d'Etat s'était autorisé deux postes par département, que certains remettent ici en question. Il n'est pas concevable que,

pour respecter cette volonté, des postes autorisés pour une fonction se retrouvent dans une autre fonction.

Je reviens maintenant sur la répartition de la taxe poids lourds RPLP, votée au mois de septembre et qui péjore aujourd'hui le projet de budget du Conseil d'Etat. La commission des finances déplore que cet objet ait été donné à traiter à une commission thématique car, aujourd'hui, les conséquences des décisions prises en septembre influencent négativement le budget. La commission des finances s'est posé la question sur l'opportunité de laisser le Conseil d'Etat amender le budget pour le rendre compatible avec les articles constitutionnels. Même si on peut regretter que le Conseil d'Etat ne soit pas venu plus rapidement avec cet objet devant le Parlement, la décision prise dans ce Parlement n'était pas de la volonté du Conseil d'Etat et donc il nous incombe, à nous autres parlementaires, de trouver une solution. De là, était-ce la commission thématique qui a proposé la nouvelle répartition ou une autre commission? La commission des finances est arrivée à la conclusion que, comme les incidences influençaient le budget de manière négative, elle se devait de donner une réponse financière pour respecter le double frein constitutionnel.

Maintenant, sur la proposition de la commission des finances que vous retrouvez en pages 13 et 14 de notre rapport, de nombreuses discussions et propositions de variantes ont eu lieu. Faut-il prendre l'argent manquant dans les fonds de réserve? Faut-il reporter le manque sur certains services plutôt que sur d'autres? La commission des finances a estimé que ces questions ne sont pas de la compétence du Parlement mais du Conseil d'Etat. En effet, si l'on devait prendre dans les fonds de réserve, où doit-on prendre: à la circulation routière, au Service de l'agriculture? La commission des finances est arrivée à la conclusion que le Conseil d'Etat devra répondre à ces questions lors des prochains budgets mais que, pour cette année, nous devons trouver une solution sans péjorer aucun département. La seule obligation pour le Parlement était de trouver 2 millions pour le Service des routes et des cours d'eau, et c'est pourquoi la solution proposée par la commission des finances répond à cette obligation sans entrer dans l'opérationnel. Nous reviendrons au mois de décembre en apportant des éclaircissements supplémentaires et la commission des finances défendra peut-être sa position à ce moment-là.

Pour terminer avec cet objet, la commission des finances fait remarquer au Parlement qu'avec les différents votes du budget 2012 et de décembre concernant la répartition de la RPLP, le Service des routes et des cours d'eau a reçu 4,5 millions supplémentaires. L'importance du trafic pour notre canton n'est pas à remettre en cause mais la santé, l'éducation, la sécurité, la santé sociale et d'autres obligations gouvernementales sont tout autant importantes. La commission des finances demande donc au Parlement, à l'avenir, de ne pas trop déséquilibrer les décisions du Conseil d'Etat sur les priorités gouvernementales.

Des demandes d'éclaircissement et diverses demandes ont été faites par la commission des finances et vous les retrouvez en page 31 de notre rapport. Je ne pense pas qu'il y ait lieu ici de les commenter puisqu'elles l'ont été largement dans notre rapport.

Je remercie encore l'ensemble des groupes politiques pour toutes les considérations et propositions ainsi que pour leur entrée en matière unanime sur le budget 2013. Je constate que si certains suivent le Conseil d'Etat sur une partie du budget, ils demandent des améliorations budgétaires ailleurs. Et, pour certains, c'est le contraire. Quoi qu'il en soit, la plupart des groupes politiques demandent des améliorations budgétaires et la plupart aussi demandent des restrictions de ce dernier. La commission des finances a, depuis le début du processus budgétaire, arrêté une ligne de conduite et elle s'en est tenue. Les propositions qu'elle a faites peuvent d'ici à décembre être améliorées, voire modifiées, mais en aucun cas la commission des finances n'acceptera que le budget 2013 soit déséquilibré et que ce Parlement présente actuellement un budget ne respectant pas le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Nous analyserons bien évidemment les amendements dans les semaines à venir.

Je vous donne rendez-vous pour la lecture de détail en décembre.

Je m'excuse encore de n'avoir pas répondu de manière exhaustive à toutes les personnes qui sont intervenues lors de cette entrée en matière.

Je conclus en étant confiant en l'avenir tout comme le Conseil d'Etat et félicite celui-ci, vu les circonstances conjoncturelles, de soumettre au Parlement un budget aussi équilibré que celui dont nous allons débattre en décembre.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je vais commencer par la fin et remercier la commission des finances qui félicite le Conseil d'Etat pour son projet de budget. C'était la fin de votre intervention, Monsieur le président. Et puis, vous avez commencé par lui rendre hommage, au Conseil d'Etat, et cela vaut largement, Monsieur le président, un qualificatif dans votre rapport. Alors, merci à vous-même et à la commission des finances de donner ici, dans le cadre de ce débat, pour votre point de vue avec les émotions que celui-ci comporte dans le cadre de ce débat d'entrée en matière.

Oui, Mesdames et Messieurs, le Gouvernement vous a présenté un budget qui se caractérise par un certain nombre d'éléments qui ont été relevés mais je voudrais aussi à mon tour, au nom du Gouvernement, en relever quelques-uns et dire que la première caractéristique de ce budget, c'est la confiance, c'est la confiance en l'avenir. On sait tous ici dans cette salle, et des événements qui viennent de se dérouler ou des annonces qui viennent d'être enregistrées ont conforté ce que nous savons par rapport au futur, mais nous savons aussi tous dans cette salle que le budget sur lequel nous avons bâti nos réalités valaisannes est marqué par une confiance en l'avenir. Nous avons cette volonté – ce n'est pas suffisant bien entendu – parce que nous savons que, globalement, les finances de notre canton sont saines. Nous savons aussi, basés sur cette force-là, que nous avons des capacités, par exemple, de discuter de l'introduction des chaires de l'EPFL dans notre canton. Serait-il possible, Mesdames et Messieurs les députés, de mener un débat de ce type-là depuis une année, sous la direction de mon collègue, si nous n'avions pas des perspectives financières saines? Ce sont les vrais débats de ce pays et je me réjouis de les mener avec vous dans le cadre de cette entrée en matière sur le budget 2013. Il y a de la confiance à travers une dizaine de points et je vais essayer de les énumérer devant vous, si possible rapidement.

Tout d'abord, de la confiance lorsque nous révisons de manière mesurée la loi fiscale, avec bien sûr la conséquence qu'il manque 22 millions dans les recettes de cette année. Mais, on ne peut pas, aujourd'hui, se montrer déçu de ne pas avoir ces recettes alors que nous avons répondu – mais le Gouvernement était en accord avec vos demandes – aux demandes venant du Parlement. Alors, aujourd'hui, dans cet équilibre, nous absorbons entre autres une révision de la loi fiscale, révision de la loi fiscale la plus sociale que nous avons faite depuis dix ans, en faveur des aidants bénévoles, en faveur de la formation des jeunes, en faveur des déductions de primes des caisses maladie qui pèsent lourd chez ceux qui n'ont pas de subvention, et là on touche les personnes seules, on touche les personnes célibataires également.

Autre aspect de la confiance que nous avons: pourquoi cherchons-nous à avoir une attractivité pour les PME de ce canton au niveau fiscal? Vous savez que jusqu'à 150'000 francs d'imposition, nous serons, à partir du 1^{er} janvier 2013, très concurrentiels au niveau cantonal et au niveau fédéral. Je parle bien des PME. Eh bien!, c'est pour les attirer chez nous. Il n'y a pas seulement les grands sites industriels. Et c'est aussi une marque de confiance d'essayer d'attirer chez nous ces PME qui ont des conditions fiscales particulièrement favorables dans le cadre des décisions prises par les uns et par les autres.

J'aimerais aussi remercier tous ceux qui ont relevé le haut niveau d'investissements que nous avons encore réussi à dégager par rapport à 2013 et par rapport aux demandes qui, dans le cadre du fonctionnement, sont de plus en plus importantes. Et vous le verrez

dans la Planification intégrée pluriannuelle (PIP), que nous discuterons plus tard en décembre, nous avons développé un mécanisme différencié de présentation qui vous montre comment on essaie de construire ce budget et comment on réalise de nombreux efforts pour que les investissements restent élevés dans ce canton, investissements dont on sait qu'ils génèrent de l'emploi, qu'ils génèrent une activité économique, et l'importance de ceux-ci est évidemment à signaler.

Merci d'avoir ajouté aux 177 millions les 25 millions que nous avons transférés des investissements au fonctionnement, mais je voudrais encore ajouter un dernier point sur ce chapitre-là pour dire combien les mécanismes législatifs que nous mettons en place, vous avec le Gouvernement, sont favorables puisque nous avons des préfinancements d'investissements de 45,6 millions supplémentaires. Cela signifie donc qu'en 2013, nous aurons une capacité d'investissements qui est quasi nette de l'ordre de 250 millions parce que nous avons des mécanismes intelligents qui existent dans la LGCAF et qui permettent ces préfinancements. A part les financements et les investissements réels que nous budgétisons, cela est aussi une sorte de cagnotte pour répondre aux difficultés que nous avons enregistrées tout au long de ce printemps 2012 relatives au développement économique de notre canton. Accepté hier matin 40 millions (quatre fois 10 millions) pour la promotion de la Marque Valais/Wallis, cela ne va pas de soi et nous l'avons fait. Nous n'avons pas reculé, nous avons mis l'entrée en vigueur de cette disposition légale au 1^{er} janvier 2013, mais il fallait aller chercher la différence entre les 6 millions et quelques que nous avons aujourd'hui et les 10 millions que nous aurons à partir du 1^{er} janvier 2013. Eh bien!, là aussi, le budget est marqué par la confiance du Conseil d'Etat en l'avenir et cette volonté de soutenir la société Valais/Wallis Promotion avec un ensemble de moyens qui seront coordonnés les uns et les autres, d'une part, mais augmentés, d'autre part, pour atteindre les 10 millions.

Merci aussi à ceux qui ont signalé que ce budget 2013 allait prendre en considération une dépense apériodique (les 14 millions) pour les fusions de communes. On sait qu'il y a plutôt un cycle qui fait que les fusions de communes arrivent avec une mise en vigueur quasiment correspondant à une nouvelle période législative. Là aussi, nous avons pris nos engagements pour permettre et continuer d'encourager les fusions de communes, et ainsi verser ces quasi 14 millions pour les fusions de communes qui se sont réalisées durant la période qui arrive à son échéance.

J'aimerais aussi remercier ceux qui ont, à quelque part, mis le doigt sur les difficultés des comparaisons. Comparer le compte 2011 et le budget 2013, et ici je dois le dire à la commission des finances malheureusement, ce n'est pas correct. Ce n'est pas correct, on ne peut pas faire cela. Si on s'est mis à retravailler les chiffres, eh bien!, les premiers chiffres qu'il faut retravailler, c'est évidemment ceux-là. J'ai ici, si j'ai bonne mémoire, quelques éléments qui me permettent de vous dire que cette comparaison n'est pas correcte. Nous avons, en 2013, -22 millions de recettes fiscales, +14 millions de dépenses extraordinaires pour subventionner les communes et -39 millions de recettes de la BNS, pour un total aux alentours de 82 millions. Dans le compte 2011, nous avons deux éléments exceptionnels, qu'on vous a annoncés ici, non budgétisables, soit des recettes provenant des dispositions prises par les citoyennes et les citoyens de ce canton pour échapper à la menace d'une initiative socialiste pour l'impôt sur les successions en ligne directe (+35 millions), évidemment pas envisageable, et puis nous avons eu, au niveau des recettes fiscales, ce que l'on appelle une queue de progression extrêmement forte des recettes en 2009 et 2010 qui nous a fait comptabiliser dans le compte 2011 quasiment 50 millions de recettes supplémentaires. Soit 85 millions de recettes qui se retrouvent dans le compte 2011 et -86 millions de dépenses, respectivement de recettes que nous n'avons plus dans le budget 2013. Comparer ces deux éléments sans faire la rectification n'est évidemment pas quelque chose que l'on peut laisser passer. Moi aussi, Monsieur le député Louis Ursprung, j'ai été interpellé quand on nous dit qu'il y a 49% de baisse de la marge d'autofinancement. Mais c'est quelque chose à ne pas dormir la nuit, d'entendre ces choses et les lire. Je suis donc allé chercher comme vous les motivations de cette différence et on

les a trouvées: 85 millions de recettes extraordinaires au compte et 86 millions quasiment de recettes que nous n'avons plus au budget 2013, nous ne les avons plus parce que nous l'avons voulu, 22 millions de recettes fiscales en moins et les autres éléments de la BNS et de la loi sur le financement hospitalier. Donc, là également, par rapport à ces diverses démarches, une volonté manifeste de démontrer aussi aux uns et aux autres la confiance du Conseil d'Etat dans la constitution de ce budget.

Je voudrais aussi dire qu'il y a de nombreux éléments dans le budget 2013 qui n'ont pas d'effets financiers – vous avez vu les priorités du Conseil d'Etat – par exemple par rapport aux réformes des institutions. On a dit sans tabou, sans a priori, on y va et on avance. Dans les priorités 2013 du Conseil d'Etat, sans qu'il y ait d'effets financiers, il y a de nombreuses décisions de ce type-là qui ont été prises et qui mettent en avant des priorités que le Gouvernement devra réaliser dans le courant de l'année 2013.

Je voudrais également dire, d'un point de vue un peu plus général par rapport à ce que j'entends et par rapport à cette nécessité de maintenir la pression sur la croissance des dépenses, que bien entendu l'Etat doit faire des économies. Mais, souvenez-vous de la PIP 2012-2015 qu'on vous a présentée l'année passée, il y avait une petite ligne mais dont l'importance était grande: économies à rechercher – ce n'était pas cela le libellé mais c'est cela que ça signifiait en français – de la part du Gouvernement pour équilibrer le budget 2013, quelque chose comme 73 millions. Et nous l'avons fait. Cela bien évidemment nous permet de dire que, oui, l'Etat doit faire des économies, c'est tout à fait clair, mais j'aimerais aussi dire et aux uns et aux autres dans cette salle que nous ne ferons pas l'économie de l'Etat. Oui, avec le Grand Conseil, il faudra nous interroger sur la nécessité d'avoir, par rapport à nos missions futures, plus de précision dans la définition de celles-ci parce que nous avons vécu dix années, que l'on ne va pas appeler de vaches grasses, mais de moyens financiers importants. Et chacun sait dans cette salle aussi, sans faire preuve de pessimisme, que ces prochaines années – on espère bien sûr que le cycle sera plus court et qu'on n'aura pas besoin d'attendre dix ans avant que l'économie, là où elle est en panne, ne redémarre –, nous devons nous interroger, vous et nous, sur la pertinence et la justesse des missions de l'Etat pour ajuster nos recettes. Et ici je pense bien sûr aux révisions fiscales, ça m'étonnerait que la cadence des révisions fiscales puisse être la même que ce que nous avons vécu ces dix dernières années, comme ça m'étonnerait que la réponse du Conseil d'Etat aux nombreuses interventions qui viennent de cette salle ou aux nombreuses interventions qui viennent des institutions qui sont aidées par l'Etat puisse être aussi positive que ce que nous avons eu ces dix dernières années. Il y a des réalités que, ensemble, nous devons ajuster pour faire en sorte que les meilleures réponses et la meilleure définition du rôle de l'Etat soient données par les uns et par les autres. Et il nous faudra peut-être à nous, Gouvernement, plus souvent vous répondre que votre idée nous paraît intéressante, qu'elle est même sympathique, mais qu'elle engendre un certain nombre de dépenses supplémentaires, y compris au niveau du personnel du reste, et j'ai entendu des statistiques disant que nos dépenses évoluaient plus vite que les dépenses du PIB, soit. Peut-être un jour devrions-nous nous lancer dans les statistiques de ce que coûtent les dispositions nouvelles du droit fédéral, de ce que coûtent les dispositions nouvelles du droit cantonal, résultant du reste parfois d'interventions venant aussi de cette salle. Et là, il y a une stabilité que, ensemble, nous devons rechercher dans le but, sachant que les idées, même si elles sont sympathiques, même si elles apparaissent tout à fait judicieuses, ne pourront pas, pour autant, vu leurs incidences financières importantes, être aussi généreusement que ces dix dernières années acceptées. Il est donc nécessaire, et c'est un élément de réflexion que nous aborderons bien sûr au niveau du Gouvernement, il est donc particulièrement nécessaire que, pour toutes aides de l'Etat dans ces prochaines années, que celles-ci soient contractualisées et régulièrement évaluées. Je pense que ce sont deux notions importantes du futur. Nous devons régulièrement évaluer les subventions, entre autres que nous distribuons dans le 36, et je rejoins ici bien sûr des interventions qui sont allées dans ce sens-là tout à l'heure. Il y a des contrats de prestations et des analyses approfondies de ces subventions qui devront se réaliser ces prochaines années de manière plus approfondie.

Nous avons, dans la construction de ce budget 2013, également eu comme souci d'améliorer du point de vue quantitatif et d'améliorer aussi du point de vue qualitatif les prestations publiques. C'est ce qui fait que nous répondons, certes modestement, à la demande de personnel supplémentaire. Il ne faut pas oublier, Mesdames et Messieurs les députés, que les ressources humaines que nous vous demandons, que l'on entend dans deux ou trois services qui ont été cités en exemples comme insuffisantes, sont là pour permettre des prestations à la population. Cette orientation clients, pour reprendre l'expression de mon collègue Jacques Melly, tout à l'heure, est peut-être encore à développer dans notre Administration probablement, mais nous avons voulu des structures d'accueil pour la petite enfance, nous voulons du personnel enseignant si possible le plus décentralisé afin de permettre à la population de vivre dans les vallées, nous voulons aussi dans le cadre du vieillissement de la population, dont on sait que les statistiques démontrent qu'il est encore plus grand que ce que nous avons envisagé, répondre à cette problématique, notamment en développant les soins à domicile permettant aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile.

Le Gouvernement a donc vu sa tâche d'arbitrage, tout au long de la construction de ce budget, devenir plus aiguë et cela bien sûr face à la perspective de croissance des dépenses et des recettes (les deux croissent, les dépenses et les recettes). Il y a donc là pour nous des arbitrages plus importants que nous avons dû faire jusqu'à maintenant et nous continuerons à le faire bien évidemment.

Je voudrais aussi dire, dans le cadre de ce débat d'entrée en matière, pour ce qui touche aux redevances poids lourds liées aux prestations, que le Gouvernement viendra (avec la commission des finances, on a rendez-vous le 4 décembre, j'ai compris votre message) devant vous avec une proposition consistant, mais il n'y a pas de miracle pour la mettre en œuvre, soit à baisser les moyens disponibles dans l'un ou l'autre service, soit à puiser dans les fonds. Alors, on viendra avec quelque chose qui ira dans ce sens-là et puis peut-être que nous résoudrons ce problème des 2 millions relatifs aux redevances poids lourds liées aux prestations.

Je vais aborder maintenant les questions principales ressortant du rapport de la commission des finances, parler du deuxième amendement et faire en sorte que nous puissions, dans ce cadre-là, essayer de nous comprendre. A travers le rôle de l'Etat, c'est probablement ce type de débats que nous devons mener, parce qu'on a la conviction qu'en ayant bloqué la croissance des recettes fiscales à la suite d'une décision que nous avons voulue, il y a ici comme un stop qui a été donné à cette croissance et que l'on doit en tenir compte lorsque l'on fait la comparaison entre l'augmentation des dépenses de 4,25% et l'augmentation des recettes rectifiée de 4,11%. En effet, si l'on considère, par exemple, lorsque l'on retravaille les chiffres, que les 14 millions des fusions de communes – c'est quand même quelque chose d'exceptionnel – ne devraient pas être pris en compte dans un calcul rectifié, la croissance des dépenses descend tout de suite à 3,72%. Donc, un chiffre inférieur à la croissance des recettes et même à une croissance des recettes non rectifiée. Donc, il y a, dans le cadre de cette analyse des diverses propositions de la commission des finances, un élément nouveau qui est introduit: en plus des dispositions constitutionnelles sur le frein aux dépenses et à l'endettement, qui sont d'ordre légal, les dispositions constitutionnelles, elles, stipulent que nous ne devrions pas avoir une croissance des dépenses supérieure à la croissance des recettes. Mais, bien sûr, cet examen doit se faire non pas de manière ponctuelle et, dans ce sens-là, de corriger, comme vous l'avez fait, certains éléments est juste sur le fond. On doit retravailler certains éléments de type extraordinaire mais nous pensons, au niveau du Gouvernement, que si on va dans ce sens-là il est nécessaire, comme je l'ai entendu dans les diverses interventions, d'aller plus loin dans la manière de travailler. Cela exige évidemment beaucoup d'engagement, et vous en avez déjà. C'est l'occasion pour moi de reconnaître ce grand engagement et ce grand travail de la commission des finances. Je le fais du reste avec plaisir puisqu'il m'arrive souvent de vous accompagner. Mais, il est vrai que si on retravaille certaines recettes, respectivement

certaines dépenses, on ne doit pas s'arrêter à l'une ou l'autre qui pourrait laisser penser que la manière de retravailler, la manière de représenter les comptes n'a fait qu'un bout du chemin.

Cette nouvelle règle est quand même pour le Gouvernement extrêmement difficile à accepter pour deux raisons:

La première, c'est que nous pourrions avoir la tentation – j'espère qu'elle ne viendra jamais, en tout cas qu'on ne succombera jamais à cette tentation-là –, vu la pression, d'augmenter la manière de budgétiser les recettes fiscales. C'est probablement le plus grand risque que nous pourrions avoir, issu de ce mécanisme et, en plus, c'est probablement le plus grand risque que nous pourrions avoir vis-à-vis des dépenses futures, de l'évolution future de la conjoncture. Nous n'en voulons rien. Il y a, dans ce pays, des cantons qui doivent chercher en cours d'année une modification de leur budget. Alors «comparaison n'est pas raison», je l'ai aussi entendu en début d'entrée en matière et je pense que c'est correct. Nous ne devons pas forcément nous comparer avec les autres cantons mais nous devons avoir des mécanismes qui, absolument, évitent de rouvrir un budget dans l'année en cours et dans l'écoulement de cette année, comme on l'a vu dans d'autres cantons. Et cela risque fort d'arriver si la pression sur l'augmentation des dépenses et l'augmentation des recettes est supplémentaire au double frein aux dépenses et à l'endettement. Je rappelle quand même que nous avons dans ce pays les dispositions constitutionnelles et légales les plus sévères: le double frein aux dépenses et à l'endettement. Et lorsque nous réalisons la présentation d'un budget qui correspond à cette exigence-là, au Gouvernement nous pensons qu'il n'y a pas de nécessité d'ajouter une règle supplémentaire car les conséquences de celle-ci pourraient être particulièrement difficiles et inciter ou générer des incitations négatives. Nous aurons l'occasion d'en discuter avec la commission des finances également dans le cadre futur et y compris dans le cadre de la PIP. J'aurai l'occasion de vous donner quelques perspectives sur les adaptations nécessaires que l'on devra donner au rôle de l'Etat dans les années futures, sous peine de nous retrouver un jour aussi à réviser un budget en cours d'année.

Le projet de budget 2013 boucle avec une légère amélioration de la fortune. La situation financière du canton, fruit d'une gestion responsable de nos finances, nous a permis de créer un fonds d'infrastructures du 21^e siècle de 350 millions. Nous avons ainsi la conviction que le canton du Valais peut regarder sereinement l'avenir, malgré les difficultés. Et nous pouvons avec tous les intervenants qui ont animé ce débat donner non pas seulement leur sensibilité mais aussi leur vision par rapport au futur, ensemble des intervenants que je remercie. Nous pouvons regarder l'avenir sereinement et nous réjouir ensemble que ce budget équilibré et rassurant nous permet de vous inviter à entrer en matière.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat für Ihre Ausführungen.

Wir werden das Budget dann in der Dezembersession behandeln; Eintreten war ja nicht bestritten.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, **session de décembre 2012.**)

Traitements:
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Behandlungen:
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

22. POSTULAT

**des députés Ralf Imstepf (suppl.), CVPO, Aron Pfammatter (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant imputer les impôts sur le bénéfice aux impôts sur le capital! Pour un système fiscal valaisan compétitif (17.11.2011)
(1.209) (motion transformée en postulat lors du développement)**

POSTULAT

**der Grossräte Ralf Imstepf (Suppl.), CVPO, Aron Pfammatter (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Gewinnsteuern an Kapitalsteuern anrechnen! Für ein konkurrenzfähiges Walliser Steuersystem (17.11.2011)
(1.209) (Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Nur kurz. Ich danke dem Staatsrat, dass er die Annahme des Postulats zwecks Prüfung anlässlich einer nächsten Revision des Steuergesetzes empfiehlt. Wenn die Steuergesetzrevisionen in gleicher Kadenz weiter gehen wie bisher, wird dies schon demnächst der Fall sein.

Zwei kurze Sachen, die dort bedacht werden müssen: In der Zwischenzeit haben noch mehr Kantone von der Möglichkeit der Anrechnung der Gewinnsteuern an die Kapitalsteuern Gebrauch gemacht (inzwischen sind es zwölf Kantone; es wurden laufend mehr), was ja nicht gegen diese Lösung spricht. Und zweitens muss wirklich ernsthaft das Thema der Steuerausfälle angeschaut werden. Es geht hier nicht mehr an, dass man da irgendwelche Zahlen in Runde wirft. Bei der Eintretensdebatte hatte Herr Kollege Pascal Nigro von je 30 Millionen an Steuerausfällen für die Gemeinden und den Kanton gesprochen. Jetzt spricht hier der Staatsrat von je 13 Millionen – also hier müssen dann schon die Zahlen seriös beziffert werden.

Ich danke Ihnen.

23. POSTULAT

**du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmänn, concernant le subventionnement cantonal des caisses maladie – où en est-on? (14.12.2011)
(1.213)**

POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, betreffend kantonale Krankenkassensubventionierung – wie weiter? (14.12.2011) (1.213)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

Die CSPO hat die Antwort zur Kenntnis genommen und ist nur teilweise zufrieden.

Die CSPO ist für eine Subventionierung der Krankenkassenprämien, vertritt jedoch die Ansicht, dass diejenigen Subventionen erhalten sollen, die es auch wirklich brauchen.

Ein Teil der Vorschläge der CSPO hat der Staatsrat übernommen. Da der Staatsrat versprochen hat, die Auswirkungen dieser Änderungen ab dem 1. Januar 2013 zu analysieren und allenfalls weitere Sparmassnahmen vorzuschlagen, verzichten wir auf eine Abstimmung. Die CSPO wird jedoch darauf zurückkommen.

Vielen Dank.

24. POSTULAT

de la commission de justice, par les députés Philipp Matthias Bregy, CVPO, et Serge Métrailler, PDCC, concernant une indemnisation uniformisée pour les commissions extraparlimentaires (15.12.2011) (1.216)

POSTULAT

der Justizkommission, durch die Grossräte Philipp Matthias Bregy, CVPO, und Serge Métrailler, PDCC, betreffend einheitliche Entschädigung für ausserparlamentarische Kommissionen (15.12.2011) (1.216)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die Justizkommission ist mit diesem Text nicht einverstanden und hat einstimmig beschlossen, dass man auf den Originaltext zurückkommen will.

Die Justizkommission fordert eine Vereinheitlichung der Entschädigungen – nicht eine Harmonisierung. Es ist zweifelsfrei so, dass es wie der Staatsrat schreibt, nicht zwingend um ausserparlamentarische Kommission sondern um Kommissionen mit rechtsprechenden Funktionen geht. Das ist zwar ein undefinierter Begriff, aber wer die Berichte der Justizkommission gelesen hat, weiss, es handelt sich immer um die gleichen: um die Schlichtungskommission in Mietsachen, um die Datenschutzkommission, um die Schlichtungskommissionen, Steuerrekurskommissionen etc. Die Justizkommission sieht keine Gründe für unterschiedliche Hierarchiestufen und sieht auch keine unterschiedliche Charakteristik.

Aus diesem Grund ist für die Justizkommission klar, dass alle diese Kommissionen, die alle eine ähnliche und gleich wichtige Aufgabe haben, auch gleich zu entschädigen sind. Warum diese nicht an die Entschädigung der Abgeordneten gekoppelt werden sollte, ist für die Justizkommission nicht ersichtlich. Der Staatsrat schreibt nur, dass es bedeutende und offensichtliche Unterschiede gibt, er sagt aber nicht, wer wichtiger oder weniger wichtig ist und wer daher mehr oder weniger verdienen sollte.

Im Sinne der Gleichheit, der Transparenz und der Klarheit fordere ich Sie im Namen der Justizkommission auf, uns zuzustimmen und zurück zum Originaltext zu kommen.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques éléments par rapport à l'intervention que nous venons d'entendre.

Monsieur le député, il existe un certain nombre de commissions dont la nature, d'une part, et les compétences, d'autre part, sont complètement différentes.

Mais, ce que, nous, nous avons lorsque les commissions ont des tâches ou des compétences juridictionnelles déjà mis en place, c'est bien sûr la même notion d'égalité de traitement.

Et puis, après, il y a des commissions administratives, des commissions de consultation. 2'500 membres, c'est un des premiers étonnements que j'ai eu au mois de mai

2009 lors de mon entrée en fonction au Conseil d'Etat. Nous avons quasiment nommé dans des commissions administratives 2'500 personnes. Et ces commissions administratives sont totalement différentes des commissions qui ont des tâches et des compétences juridictionnelles. Alors, nous avons bien sûr la cohérence d'avoir vis-à-vis de ces commissions une rémunération qui est harmonisée, respectivement qui est uniformisée. On n'a, là, pas à jouer sur les mots. Nous avons donc, dans ce cadre-là, pris nos dispositions avant que ce postulat ne soit déposé pour assurer l'égalité de traitement.

Alors, Monsieur le député, nous faisons effectivement les différences qu'il est nécessaire de faire mais nous disons ici, d'emblée, que nous ne pouvons pas rémunérer les commissions, qu'elles soient administratives, qu'elles soient de consultation, qu'elles soient extraparlimentaires ou les commissions avec des compétences juridictionnelles, de la même manière. Ce serait juste faux sous l'angle de l'importance de la tâche que nous attribuons à l'une ou l'autre de ces commissions.

C'est pourquoi je vous invite, bien sûr pour le cas où vous maintiendriez votre position, et j'imagine que ce sera le cas puisque c'est une décision unanime de la commission de justice, mais pour le cas où vous changeriez de position, tant mieux, et pour le cas où vous ne le feriez pas, je vous invite à vous en tenir à la position du Conseil d'Etat et à ne pas changer trois minutes après le débat d'entrée en matière sur le budget où on demande de faire des économies, y compris votre groupe, Monsieur le député, de tout de suite oublier cela.

Merci de suivre le Conseil d'Etat.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Sehr geehrter Herr Staatsrat, Sie haben recht und trotzdem falsch.

Wir wollen eine Veränderung und eine Gleichheit bei allen Kommissionen mit juristischen respektive rechtsprechenden Funktionen, wie wir das immer verlangt haben. Dabei geht es uns keines Wegs um eine Erhöhung sondern man könnte auch den Ansatz der tiefsten Kommission nehmen und alle dem anpassen. Uns geht es um eine Vereinheitlichung. Wie der Staatsrat diese Vereinheitlichung her bringt, spielt uns keine Rolle und ich wiederhole, es geht um die Kommissionen mit rechtsprechenden Funktionen und das sind nicht 2'500 Mitglieder sondern maximal deren 60 oder 70.

Danke für Ihre Unterstützung.

Der Präsident:

Der Staatsrat spricht noch einmal?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Bien sûr, le Conseil d'Etat, en principe, s'exprime toujours en dernier, Monsieur le président. C'est vrai.

Je ne peux pas ne pas dire ici à la réponse d'un député qui m'interpelle lors d'un congrès dans le Haut-Valais ce que j'ai fait comme réponse. Qu'est-ce qui vous passionne le plus dans la politique? J'ai répondu: c'est répondre à Philipp Matthias Bregy au Grand Conseil!

Je me dois donc de me relever bien entendu pour dire que nous partageons bien sûr le principe consistant à dire qu'à compétences égales, nous devons avoir une rémunération égale. C'est cela l'idée de base que nous avons tous et elle me paraît tellement identique que je ne vois pas la difficulté qu'il y a, y compris pour la commission de justice, d'accepter la réponse du Conseil d'Etat.

Je vous invite donc, avec toute la passion que j'ai de répondre à Philipp Matthias Bregy, à suivre la position du Conseil d'Etat.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 58 voix contre 21 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 1.216, défendu par le député Philipp Matthias Bregy, dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat.

25. POSTULAT

de la commission des finances, par les députés Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme Favez, PLR, et Daniel Porcellana, PDCC, concernant: pour des subventions aux primes caisses maladie mieux ciblées (16.12.2011) (1.218)

POSTULAT

der Finanzkommission, durch Grossrätin Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und die Grossräte Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme Favez, PLR, und Daniel Porcellana, PDCC, betreffend gezieltere Krankenkassenprämienverbilligung (16.12.2011) (1.218)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La commission des finances remercie le département pour la réponse à son postulat. Elle reste utopique et demeure persuadée qu'il est possible de réduire l'enveloppe des subsides versés aux assurés valaisans sans réduire le cercle des bénéficiaires.

La commission des finances a émis le désir de travailler avec le Conseil d'Etat en vue d'étudier des solutions possibles autres que la modification de la prime de référence qui semble difficile au regard de la réponse à notre postulat.

Des solutions sont à trouver et je me réjouis que le chef du département accepte d'assimiler la commission des finances au début 2013 à la recherche de pistes en vue de contenir la hausse récurrente du budget alloué au subventionnement des primes de caisses maladie. Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'aimerais confirmer que c'est une des manières d'avancer dans cette problématique.

Je me permettrai aussi, à l'invitation que je vais lancer, d'inviter notamment les premiers signataires de toute une série d'interventions qui portent sur cette problématique parce que j'aimerais bien démontrer, avec les uns et avec les autres, les difficultés qu'il y a de partir dans certaines modifications et vous le verrez tout à l'heure notamment aussi avec l'intervention qui suit. Et, dans ce cadre-là, c'est évidemment volontiers que je confirme que nous organiserons une rencontre de ce type pour présenter de manière détaillée les diverses difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Alors, réduire, comme vous l'avez dit, les prestations sans réduire le cercle des bénéficiaires, on a la solution, évidemment. C'est une mise en œuvre facile. Mais, il y a d'autres réflexions qu'il faut faire, y compris sous l'angle social et sous l'angle politique. Nous mettrons ces divers éléments sur la table avant de commencer à faire des corrections.

Mais, volontiers, je vous confirme ce que je vous ai promis.

26. POSTULAT

du groupe PDCB, par le député Daniel Emonet, concernant les primes des caisses maladie: subvention et LPP, quid? (15.03.2012) (1.225)

POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel Emonet, betreffend Krankenkassenprämien: Subventionen und BVG (15.03.2012) (1.225)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass Sie mit der Antwort einverstanden sind.

27. POSTULAT

du groupe PLR, par la députée (suppl.) Jasmine Ballay, concernant élections, votations: des résultats rapides et justes (16.03.2012) (1.226)
(en collaboration avec la Présidence et le DECS)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jasmine Ballay, betreffend Wahlen und Abstimmungen: rasche und richtige Resultate (16.03.2012) (1.226)
(in Zusammenarbeit mit dem Präsidium und dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass Sie mit der Antwort einverstanden sind.

28. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert, concernant: pour une égalité de traitement fiscal en matière de promotion d'énergie solaire (16.03.2012) (1.227)
(en collaboration avec le DEET)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert, betreffend steuerliche Gleichbehandlung in Sachen Sonnenenergie (16.03.2012) (1.227)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Auch hier wird das Wort nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass Sie mit der Antwort einverstanden sind.

Das wäre der letzte Punkt der Tagesordnung gewesen. Ich danke Ihnen für das speditive Mitmachen, wünsche Ihnen eine gute Heimkehr und wir treffen uns morgen um 09.00 Uhr wieder.

Auf Wiedersehen!

La séance est levée à 17 h 15.

Séance du vendredi 16 novembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Première Lecture

Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis)

Erste Lesung

Gesetz über die Fachhochschule Westschweiz Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis)

2. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2013-2016

3. Lecture

Décision d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement du projet The Ark Energy pour l'année 2012

Lesung

Beschluss über die Zuteilung eines Nachtragkredites zur Finanzierung des Projekts The Ark Energy für das Jahr 2012

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

4. Postulat des députés Egon **FURRER**, CVPO, Daniel **STUDER** (suppl.), CVPO, Guido **WALKER** (suppl.), CVPO, Marcel **ZENHÄUSERN** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant le Valais canton du soleil – l'énergie solaire pour les bâtiments de l'Etat (13.09.2011) (4.138) **(en collaboration avec le DTEE)**

Postulat der Grossräte Egon **FURRER**, CVPO, Daniel **STUDER** (Suppl.), CVPO, Guido **WALKER** (Suppl.), CVPO, Marcel **ZENHÄUSERN** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Sonnenkanton Wallis – Sonnenenergie für Staatsgebäude (13.09.2011) (4.138) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

5. Postulat du député Diego **WELLIG**, CSPO, et cosignataires concernant des lampes / un éclairage routier énergétiquement efficace (15.09.2011) (4.140) **(en collaboration avec le DTEE)**

Postulat von Grossrat Diego **WELLIG**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend energieeffiziente Strassenlampen / Beleuchtung (15.09.2011) (4.140) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

6. Postulat du groupe PLR, par le député Narcisse **CRETENAND**, concernant la politique cantonale en matière d'achat d'énergie électrique (16.09.2011) (4.142)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETENAND**, betreffend kantonale Politik in Sachen Stromkauf (16.09.2011) (4.142)

7. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien **GIRARD**, concernant les toits de l'Etat, source d'énergie? (15.11.2011) (4.154)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien **GIRARD**, betreffend Dächer der Staatsgebäude als Energiequellen? (15.11.2011) (4.154)

8. Postulat des députés Jérémie **PRALONG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien **DERIVAZ** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DELEZE** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: la géothermie de moyenne profondeur en Valais, utopie ou réalité? (16.12.2011) (4.171)

Postulat der Grossräte Jérémie **PRALONG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien **DERIVAZ** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DELEZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend mitteltiefe Geothermie im Wallis: Utopie oder Realität? (16.12.2011) (4.171)

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

9. Postulat du député Erno **GRAND**, CVPO, et cosignataires concernant la réglementation de la vente de produits agricoles au bord des routes (11.09.2012) (4.216)

Postulat von Grossrat Erno **GRAND**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Regelung Strassenverkauf von landwirtschaftlichen Produkten (11.09.2012) (4.216)

10. Postulat du groupe CSPO, par le député Gilbert **LORETAN**, concernant des directives claires pour la vente d'abricots sur les stands au bord des routes valaisannes (13.09.2012) (4.217)

Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert **LORETAN**, betreffend klare Richtlinien beim Aprikosenverkauf an den Walliser Strassenständen (13.09.2012) (4.217)

11. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jérémie **PRALONG**, Florian **CHAPPOT** (suppl.), Jean-Henri **DUMONT** et Didier **FOURNIER**, concernant la production d'un document sur l'état des installations hydroélectriques (barrages, conduites forcées, prises d'eau, etc.) (13.09.2012) (4.218)

Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jérémie **PRALONG**, Florian **CHAPPOT** (Suppl.), Jean-Henri **DUMONT** und Didier **FOURNIER**, betreffend Bericht über den Zustand der Wasserkraftanlagen (Staudämme, Druckleitungen, Wasserfassungen usw.) (13.09.2012) (4.218)

12. Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane **GANZER**, concernant l'adjudication des marchés publics (14.09.2012) (4.219) (**en collaboration avec le DTEE**)

Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane **GANZER**, betreffend öffentliche Auftragsvergabe (14.09.2012) (4.219) (**in Zusammenarbeit mit dem DVBU**)

13. Postulat du député Diego **CLAUSEN**, CSPO, et cosignataires concernant une concurrence pour les forces hydrauliques (14.09.2012) (4.220)

Postulat der Grossräte Diego **CLAUSEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Konkurrenz für die Wasserkraft (14.09.2012) (4.220)

14. Postulat du député Laurent **LEGER**, PDCB, et cosignataires concernant: peut-on profiter impunément d'un symbole valaisan? (14.09.2012) (4.221)

Postulat von Grossrat Laurent **LEGER**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend: Nicht überall, wo Wallis draufsteht, ist auch Wallis drin. (14.09.2012) (4.221)

Traitements: Présidence

Behandlungen: Präsidium

15. Postulat du groupe CVPO, par les députés Beat **RIEDER** et Philipp Matthias **BREGY**, concernant mieux utiliser les collaborateurs au lieu d'en engager de nouveaux (17.11.2011) (6.022) (*en collaboration avec le DFIS*) (*motion transformée en postulat lors du développement*)
 Postulat der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat **RIEDER** und Philipp Matthias **BREGY**, betreffend optimierter Einsatz der Mitarbeiter statt Neuanstellungen (17.11.2011) (6.022) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIG*) (*Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt*)
16. Postulat des députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.), PLR, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Alain **DE PREUX**, PDCC, concernant un meilleur lobbying pour les régions alpines (16.03.2012) (6.023) (*en collaboration avec le DEET*)
 Postulat der Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), PLR, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Alain **DE PREUX**, PDCC, betreffend besseres Lobbying für die Bergregionen (16.03.2012) (6.023) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)
Développement: Présidence
Entwicklung: Präsidium
17. Interpellation des députés Jean-Luc **ADDOR**, UDC, German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant chaque voix compte: dans combien de temps? (11.09.2012) (6.028) (*en collaboration avec le DFIS*)
 Interpellation der Grossräte Jean-Luc **ADDOR**, UDC, German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Jede Stimme zählt – wirklich?(11.09.2012) (6.028) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIG*)
18. Naturalisations
 Einbürgerungen
Urgences / Dringlichkeiten
Urgences
Dringlichkeiten
19. Postulat urgent du groupe PLR, par les députés André **VERNAY** et Charles-Albert **GILLIOZ** (suppl.), concernant: pour des émoluments réalistes au Service des autos (13.11.2012) (2.251)
 Dringliches Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André **VERNAY** und Charles-Albert **GILLIOZ**, betreffend realistische Gebühren bei der Dienststelle für Strassenverkehr (13.11.2012) (2.251)
20. Interpellation urgente du groupe UDC, par la députée (suppl.) Nadine **REICHEN MAURY**, concernant les émoluments du SCN: un impôt déguisé? (13.11.2012) (2.252)
 Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine **REICHEN MAURY**, betreffend Gebühren bei der DSUS: eine versteckte Steuer? (13.11.2012) (2.252)
21. Postulat urgent des députés Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Beat **RIEDER**, CVPO, David **THEODULOZ**, PDCC, et Nicolas **VOIDE**, PDCB, concernant: Viège: oui au site industriel (13.11.2012) (4.222)
 Dringliches Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, sowie der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, David **THEODULOZ**, PDCC, und Nicolas **VOIDE**, PDCB, betreffend Ja zum Werkplatz Visp (13.11.2012) (4.222)

22. Postulat urgent des députés Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, et René **ROUVINEZ** (suppl.), UDC, concernant Lonza: agir sur les vraies causes (13.11.2012) (4.223)
 Dringliches Postulat der Grossräte Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, und René **ROUVINEZ** (Suppl.), UDC, betreffend Lonza: die wahren Gründe? (13.11.2012) (4.223)
23. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pas de problèmes au Service informatique? (13.11.2012) (3.166)
 Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: alles im grünen Bereich bei der Dienststelle für Informatik? (13.11.2012) (3.166)
24. Interpellation urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German **EYER**, concernant: la Lonza devient-elle le jouet des spéculateurs? (13.11.2012) (4.224)
 Dringliche Interpellation der Fraktion ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), durch Grossrat German **EYER**, betreffend: Wird die Lonza ein Spielball für die FinanzspekulantInnen? (13.11.2012) (4.224)
25. Interpellation urgente du groupe CVPO, par le député Urs **KUONEN**, concernant: imposition du plan sectoriel et du corridor de ligne THT (13.11.2012) (4.225)
 Dringliche Interpellation der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs **KUONEN**, betreffend Auflage Sachplan und Korridor HSL (13.11.2012) (4.225)
26. Interpellation urgente des députés Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Didier **FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: quelles visions pour des plans d'aménagement régionaux? (13.11.2012) (4.226)
 Dringliche Interpellation der Grossräte Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Didier **FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Strategien für die regionalen Nutzungspläne (13.11.2012) (4.226)
27. Interpellation urgente du groupe UDC, par les députés Edmond **PERRUCHOUD** et Charles **CLERC**, concernant la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) – votation du début mars 2013 (13.11.2012) (4.227)
 Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond **PERRUCHOUD** und Charles **CLERC**, betreffend Bundesgesetz über die Raumplanung RPG – Abstimmung von Anfang März 2013 (13.11.2012) (4.227)
28. Postulat urgent du groupe CSPO, par la députée Liliane **BRIGGER**, concernant: versement de la totalité des taxes touristiques aux associations dès le 1^{er} novembre 2012 (13.11.2012) (4.228)
 Dringliches Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Liliane **BRIGGER**, betreffend touristische Taxen bereits am dem 1. November 2012 vollumfänglich an die Tourismusvereine (13.11.2012) (4.228)
29. Postulat urgent du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant: des bus au lieu de trains régionaux (13.11.2012) (5.221)
 Dringliches Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend Busse statt Regionalzüge (13.11.2012) (5.221)
30. **Heure des questions / Fragestunde**

Der Präsident:

Zur heutigen Sitzung werde ich keinen speziellen Text mehr vorlesen zu der Ausstellung. Trotzdem möchte ich mich noch einmal beim Bureau des métiers und den Berufsverbänden bedanken für ihre Ausstellung und die Diskussionen, die wir draussen in der Wandelhalle führen konnten.

Für den heutigen Tag muss ich den 2. Vizepräsidenten Herrn Grégoire Dussex entschuldigen. Er nimmt an der Konferenz der Schweizerischen Grossratspräsidenten teil und er wird begleitet von Jean-François Copt. So sind die beiden heute für uns in der Deutschschweiz unterwegs und ich danke ihnen, dass sie diese Aufgaben übernommen haben.

Première lecture

1. LOI sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis)

Erste Lesung

GESETZ über die Fachhochschule Westschweiz Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis)

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION**

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Präsident: Urs Kuonen /

Rapporteur: Gaël Bourgeois (suppl.) remplacé par Joachim Rausis

Titre et considérants, adoptés.

Article 1, adopté.

Article 2

Proposition 1 du groupe UDC par le député (suppl.) Bruno Perroud:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2:

M. le député Joachim Rausis, PDCB, rapporteur:

Proposition 1

Le groupe UDC propose l'adjonction d'un alinéa 8 nouveau.

Dans la mesure où il s'agit d'une loi d'application de la loi fédérale sur les HES, il n'est juridiquement pas possible dans cet article 2 de donner des missions à la HES-SO Valais/Wallis qui ne seraient pas des missions HES.

Via l'article 1 alinéas 5 et 6, le canton s'est déjà réservé la possibilité de confier des mandats à la HES pour gérer des filières ES ou d'autres types de formation. C'est cet article qui permet, par exemple, à l'Ecole cantonale d'art du Valais d'être rattachée à la HES-SO Valais/Wallis.

La commission a donc rejeté cet amendement à la large majorité de ses membres présents, soit par 6 voix contre une.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

La proposition de renforcer les missions de la HES-SO par cet amendement a pour but de donner une impulsion à l'organe opérationnel qui est la direction des HES.

Par cet espace de développement potentiel à d'autres formations non HES au niveau cantonal, les directions des filières devront être proactives aux demandes des acteurs du terrain et devront en informer l'organe stratégique qu'est le Conseil d'Etat sur les éventuels développements de filières.

En effet, par ce rajout, il nous paraît important de garder cette flexibilité cantonale dans le développement des formations futures vu l'apparition rapide de nouvelles professions. Lorsque l'on parcourt les offres d'emplois, on découvre, je cite l'exemple vu sur le site de l'Hôpital du Valais le 15 novembre 2012: «un-e technicien-ne en analyses biomédicales diplômé-e ES à 100%». Ces métiers peu connus surgissent grâce au développement rapide des nouvelles technologies.

Les sites de formation doivent pouvoir répondre rapidement à l'arrivée de ces nouveaux métiers. Ces marchés de niche dans la formation spécifique sont intéressants et renforceront l'arrivée de nouveaux étudiants souvent bilingues. Le Valais doit vraiment se profiler dans ce domaine pour diversifier son tissu économique. Le futur hôpital de Sion labélisé cantonal pour les disciplines spécialisées aura de plus en plus besoin de cette main-d'œuvre qualifiée dans ces nouveaux domaines.

Notre mission politique est d'anticiper ces demandes en laissant la flexibilité dans cette loi et des compétences nouvelles à la direction de la HES.

Même si le département ne trouve pas adéquate cette proposition dans le cadre de cette loi, j'ai reçu la note du département, ça ne veut pas dire que cette proposition ne peut pas être juridiquement dans la loi, car les lois fédérales laissent bien souvent des marges de manœuvre. Je prends, par exemple, la LAMal où, au niveau de la santé, on peut quand même adapter les dispositions au niveau cantonal. Laisser cette compétence au niveau du Conseil d'Etat sous la forme de «peut» ou l'assigner en tant que mission sous la forme de «doit» à la HES-SO montre une différence de taille.

Cet amendement n'enlèverait pas le pouvoir au Conseil d'Etat mais obligerait les responsables des filières HES à présenter l'évolution des formations aux politiques qui pourront choisir, en fonction des investissements qu'ils veulent faire et les contrôler sous forme de mandats et de contrats de prestations qui seront présentés au Parlement sous forme de budgets.

L'enjeu en lien avec cet amendement se trouve dans le rythme et l'intensité que le politique veut accorder à la HES pour se développer dans les marchés de niche au niveau des formations.

Ce Parlement a l'occasion d'indiquer ce niveau d'ambition au niveau de la créativité, au niveau de l'investissement.

A mon avis, c'est uniquement une question de volonté politique.

Pour ma part, je maintiens l'amendement et je demande le vote.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Il ne s'agit pas d'une volonté politique. La volonté politique existe à travers l'article 1 alinéa 6.

J'aimerais vous rappeler qu'on traite une loi sur la HES et que la HES est liée par un concordat et par des règles nationales. La HES a des missions qui deviennent obligatoires à travers la HES-SO. L'autonomie de la HES-SO fait qu'elle ne peut pas, dans ses missions de base, avoir des missions cantonales. C'est la raison pour laquelle ce n'est pas cohérent de mettre dans les missions de la HES cette obligation. Vous avez dit que la HES peut mettre en place des formations ES. Non, c'est le canton, à travers des contrats de prestations qui peut donner cette mission à une HES. Et c'est ce qu'on fait déjà aujourd'hui à travers deux

filières, et nous le faisons avec l'article 1 alinéa 6. Cet article 1 alinéa 6 a été mis en place exprès pour ces formations ES ainsi que pour l'ECAV puisque l'Ecole d'art du Valais est une fondation et qu'elle doit être liée par un contrat de prestations sur la HES valaisanne.

Donc, ce n'est pas une mission d'une loi HES de faire des activités non HES. Par contre, le Conseil d'Etat peut donner cette mission et il la donnera.

Je vous propose ainsi de refuser cet amendement.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich erteile das Wort noch einmal an Herrn Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour votre réponse.

Je pense qu'on ne parle pas de la même chose et au même niveau.

L'amendement n'a pas pour but de dire, en termes de missions, à la direction de la HES de pouvoir ouvrir des écoles ES.

Le but, c'est de donner à l'organe de direction de la HES le devoir de travailler avec les acteurs du terrain pour identifier les nouvelles formations qui vont venir et, par ce biais-là, retransmettre à l'organe stratégique qu'est le Conseil d'Etat pour évaluer si on ouvre ou non des écoles. Et cette compétence appartient quand même au canton à travers une autre loi qui permet d'ouvrir des écoles ES en Valais.

L'idéal de le mettre dans cette loi cadre ici, c'est que ce serait chapeauté par la HES, comme elle le fait actuellement au niveau des écoles, telles que l'ECAV, dont on a parlé tout à l'heure, mais aussi l'école des maîtres socio-professionnels, aussi l'école pour les éducatrices de la petite enfance.

Cela permettrait d'avoir une cohérence entre le stratégique et l'opérationnel qui pourrait transmettre les besoins des acteurs du terrain.

Je maintiens mon amendement. Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

J'ai compris, Monsieur le député (suppl.), qu'on n'était pas au même niveau et que le Conseil d'Etat respecte le Grand Conseil.

Cela dit, je voudrais mentionner que la stratégie cantonale se fait par le canton et pas par la HES-SO. Ce que nous discutons aujourd'hui, c'est la suite d'un concordat romand sur une loi cantonale. Pour arriver à une solution cantonale, il ne faut pas passer par une loi régionale ou intercantonale, il faut passer par un contrat de prestations du canton à la HES et pas l'inverse.

Je vous propose toujours de refuser cet amendement.

Par 99 voix contre 18, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe UDC défendue par le député (suppl.) Bruno Perroud.

Article 2, adopté.

Article 3, adopté.

Article 4

Proposition 2 du groupe PDCC par le député David Théoduloz (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Joachim Rausis, PDCB, rapporteur:

Proposition 2

Cette proposition du groupe PDCC a été **acceptée** à l'unanimité des 7 membres présents et ne pose pas de problèmes particuliers.

Article 4, adopté avec la proposition 2 du groupe PDCC à l'alinéa 2.

Articles 5 à 33, adoptés.

Article 34

Proposition 3 du groupe PLR par le député (suppl.) Eric Décaillet (pas développée):

Proposition 4 du groupe PLR par le député Frédéric Delessert (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Joachim Rausis, PDCB, rapporteur:

Propositions 3 et 4

Ces deux propositions du groupe PLR sont identiques, nous les avons donc traitées ensemble.

Ces deux amendements identiques n'ont pas une grande incidence et ont été **acceptés** à l'unanimité des 7 membres présents.

En effet, la commission, lors de sa première lecture avait ajouté «pour des tâches spécifiques» afin de bien insister sur le fait que l'idée force de l'alinéa n'est pas tant la création d'un conseil stratégique que l'existence de tâches spécifiques le justifiant.

Dès lors, du moment que les tâches spécifiques existent, le Conseil d'Etat est habilité à constituer un conseil stratégique et à en désigner les membres.

Article 34, adopté avec les propositions identiques 3 et 4 du groupe PLR à l'alinéa 3.

Articles 35 à 42, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Dem neuen Gesetzesentwurf über die Westschweizer Fachhochschule Wallis/Valais kann nun – so hofft die Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport – vom Grossen Rat angenommen werden.

Für die Ausarbeitung möchte ich an dieser Stelle gerne allen danken, die dazu beigetragen haben, ein Gesetz zu schaffen, das fast keine Abänderungsanträge erhalten hat. Vor allem geht der Dank an die Mitarbeiter der Dienststelle für tertiäre Bildung mit deren Leiter Herr Stefan Bumann, dem Direktor der HES-SO Herr François Seppey und dem Staatsrat Herr Claude Roch für die produktive und effiziente Zusammenarbeit.

Ein Gesetz ins Parlament zu bringen, mit so wenig Abänderungsanträgen, bedingt aber auch die Mitarbeit der Kommissionsmitglieder, die an der Sitzung ihre Kompetenz und Kenntnisse der Materie einzubringen wussten. Deshalb gilt ihnen auch ein spezieller Dank.

Miteinbezogen sind hier natürlich die exzellenten Mitarbeiter des Parlamentsdienstes, durch Herrn Nicolas Sierro, und die Berichterstatter, die Herren Gaël Bourgeois und Joachim Rausis.

In der Hoffnung der Annahme danke ich ebenfalls dem Parlament für die Zustimmung.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

J'imagine que vous allez accepter cette loi, alors j'aimerais vous remercier pour votre travail, remercier le service, remercier l'école et vous remercier vous, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, parce que c'est vrai que la discussion a été très constructive et, à travers la commission, nous avons pu montrer combien notre HES était importante pour le futur.

Je crois que le Conseil d'Etat s'engage, et vous le verrez en 2013, à consolider cette HES-SO et cette loi nous permettra d'aller dans le sens de ce que nous demande le Conseil fédéral.

Alors merci et j'espère que vous allez l'accepter peut-être en une seule lecture.

La loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) est adoptée par 116 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Recht herzlichen Dank für die Zustimmung! Aufgrund des einstimmigen Resultats dieser Abstimmung wurde in der Kommission beschlossen, dem Parlament den Antrag zu unterbreiten, dieses Gesetz in nur einer einzigen Lesung anzunehmen.

Die Kommission dankt für Ihre erneute Unterstützung dieses Antrags.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Sie wissen, dass wir dafür eine Zweidrittelmehrheit brauchen und wir werden nun abstimmen, ob das Gesetz in einer einzigen Lesung behandelt wird.

La lecture unique est acceptée par 120 voix.

Lecture

2. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016

Lesung

BESCHLUSS

über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2013-2016

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

Président: Yves Carrupt /Rapporteure: Marie-Claude Ecoeur

Der Präsident:

Es sind keine Abänderungsanträge eingegangen und so arbeiten wir auf dem Papier der Kommission.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 117 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 16 novembre 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Je remercie le Parlement qui a voté de façon unanime ce crédit d'engagement.

Je remercie également le chef du département pour son engagement ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont contribué à ce projet. Je remercie également la députée Marie-Claude Ecoeur pour la précision de son rapport et la commission ATE pour son engagement. Merci.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich möchte Ihnen allen recht herzlich danken für Ihr Vertrauen, Ihr Engagement bei der parlamentarischen Umsetzung dieses Wunsches, eine branchenübergreifende Gesellschaft für die Werbung, für die Promotion des Produktes Wallis nun beschlossen zu haben.

Damit ist eigentlich der parlamentarische Prozess einstweilen in diesem doch sehr wichtigen Projekt abgeschlossen. Wir werden in den nächsten Wochen das Projekt Tourismusobservatorium dann vorstellen und gleichzeitig werden wir so rasch als möglich auch die weiteren Etappen des Tourismusprojektes 2015 Ihnen vorlegen, damit Sie über Strukturen, aber auch die Finanzierung dann im Parlament beraten können. Also dieser Prozess, der im Nachgang zur Zurückweisung des Tourismusgesetzes geführt hat, wurde umgehend wieder an die Hand genommen und wir können heute mit Stolz auch sagen, dass wir jetzt in diesen Fragen wieder vorwärts gekommen sind und wir jetzt die nächsten Schritte auch an die Hand nehmen. Es gab also kein Loch nach diesem Abstimmungsergebnis zu diesem Tourismusgesetz, sondern man hat wieder begonnen, weil der Handlungsbedarf da war. Man hat die Reformen, die nötig sind, angepackt.

Eine Gesellschaft für Landeswerbung – so wie wir es jetzt hier gemacht haben –, gibt es in keinem anderen Kanton und deshalb kann man sicher auch heute mit einem gewissen Stolz darauf zurückschauen, was wir jetzt hier auf die Beine gestellt haben.

Allerdings ist es auch klar, dass wenn man jetzt von einer Struktur spricht, diese Struktur mit den richtigen Leuten auch besetzt sein muss, mit dem richtigen Engagement voran getrieben werden muss, mit den entsprechenden Mitteln auch ausgerüstet sein muss, um die Herausforderungen anzunehmen. Diesen Herausforderungen stellen wir uns. Wir werden die nächsten Schritte vortragen, so dass man ab dem 1. Januar 2013 diese Gesellschaft, die es wirklich in der ganzen Schweiz so nicht gibt, dann auch erfolgreich führen kann. Da sind noch ein paar Hürden zu überwinden. Es sind noch vier zusätzliche Mitglieder zu wählen. Es ist auch der sprachlichen Minderheit Rechnung zu tragen bei der

Besetzung dieser noch nicht besetzten Positionen im Vorstand aber auch des Präsidiums und dann in der Geschäftsführung.

Nochmals Danke für das Vertrauen. Ich möchte allen Kommissionen und allen Parlamentariern, die sich in diesem Prozess so engagiert haben, recht herzlich danken. Aber auch meinen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern, die hier ein Projekt vorgelegt haben, das wegweisend ist für die touristische Zukunft des Kantons.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Der Walliser Gesellschaft für Standortpromotion wünschen wir viel Erfolg.

Lecture

3. DECISION

**d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement du projet
The Ark Energy pour l'année 2012**

Lesung

BESCHLUSS

**über die Zuteilung eines Nachtragkredites zur Finanzierung des Projekts
The Ark Energy für das Jahr 2012**

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Georges Emery / Rapporteur: Daniel Porcellana

Der Präsident:

Es sind keine Abänderungsanträge eingegangen und so arbeiten wir auf dem Papier der Kommission.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

J'espère que votre silence sur ce crédit supplémentaire ne veut pas dire que cet objet ne vous intéresse pas mais bien que tout a été dit mercredi matin lors de l'entrée en matière.

Merci de soutenir la recherche au niveau de l'énergie. Merci de permettre à des projets d'aller à leur terme.

Je remercie ici la commission des finances et ses deux rapporteurs, le chef du département et ses collaborateurs pour le travail qu'ils ont fourni pour présenter cet objet.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Ici aussi, nous pensons qu'avec cette démarche que le Conseil d'Etat valaisan a initiée à travers le projet The Ark Energy, c'est cette ambition de vouloir transformer le

canton en une terre d'énergies, avec la capacité d'attirer des résultats de la recherche à travers un processus d'innovation dans les entreprises pour, à un certain moment aussi, attirer de nouvelles entreprises pour diversifier notre tissu économique pour aussi pouvoir, à un certain moment, booster des start-up qui, à travers le projet The Ark Energy et à la suite avec l'arrivée, que nous tous souhaitons, de l'EPFL en Valais, on pourrait aussi amener un nouveau souffle dans la diversification du tissu économique valaisan.

Alors, merci de soutenir cette ambition, cette stratégie de vouloir faire du Valais un vrai laboratoire dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables, dans l'énergie avec la force hydraulique aussi. Merci pour votre confiance, merci de partager cette ambition.

Je profite de remercier tous les parlementaires qui se sont aussi engagés dans ce processus, merci au président de la commission et merci à tout le monde qui, avec nous, avec le Conseil d'Etat, veut avancer avec ce canton dans de nouveaux défis. Merci.

Ainsi décidé par 117 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 16 novembre 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Traitements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

4. POSTULAT

des députés Egon Furrer, CVPO, Daniel Studer (suppl.), CVPO, Guido Walker (suppl.), CVPO, Marcel Zenhäusern (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant le Valais canton du soleil – l'énergie solaire pour les bâtiments de l'Etat (13.09.2011) (4.138) *(en collaboration avec le DTEE)*

POSTULAT

der Grossräte Egon Furrer, CVPO, Daniel Studer (Suppl.), CVPO, Guido Walker (Suppl.), CVPO, Marcel Zenhäusern (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Sonnenkanton Wallis – Sonnenenergie für Staatsgebäude (13.09.2011) (4.138) *(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)*

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass Sie mit der Antwort des Staatsrats einverstanden sind.

5. POSTULAT

du député Diego Wellig, CSPO, et cosignataires concernant des lampes / un éclairage routier énergétiquement efficace (15.09.2011) (4.140) *(en collaboration avec le DTEE)*

POSTULAT

von Grossrat Diego Wellig, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend energieeffiziente Strassenlampen / Beleuchtung (15.09.2011) (4.140) *(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)*

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Ich bin erstaunt über die negative Antwort auf mein Postulat über die öffentliche Beleuchtung im Kanton Wallis und kann mich somit mit der Antwort nicht einverstanden erklären.

Wir dürfen nicht immer nur über Energieeffizienz reden, sondern wir wollen die ökologische Bilanz durch das Postulat abklären lassen. Die Beleuchtung im öffentlichen Raum untersteht einem Prozess und verlangt deshalb unsere Aufmerksamkeit. Kriterien wie:

- Bedarf
- Kandelaber
- Leuchte
- Leuchtmittel
- Betriebsgeräte
- Betriebszeiten;
- Energieverbrauch
- erneuerbare Energie

müssen seriös aufgezeigt und abgeklärt werden.

Abgeordnete sind helle Köpfe und können mit einem Ja zum Postulat den Weg in die Zukunft beleuchten.

Danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Herr Wellig, Sie brauchen nicht erstaunt zu sein, dass wir Ihnen hier die Ablehnung dieses Postulats beantragen, weil wir klar der Meinung sind, dass es hier vor allem um eine Aufgabe geht, die in der Hand der Gemeinden liegt und die Gemeinden in diesem Bereich einen wesentlichen Beitrag dazu leisten könnten, dass hier diese öffentliche Beleuchtung in eine energieeffizientere Form umgewandelt wird.

Wir haben in der Beantwortung des Postulats auch eine Begründung aufgeführt, die den Nachweis erbringt, dass der aktuelle Wirkungsgrad der öffentlichen LED-Leuchten sich heute noch auf dem gleichen Niveau wie die konventionellen beruht und die LEDs zwar eine interessante Möglichkeit sind, aber deren Fortschritt jetzt auch überprüft oder überwacht werden müsste. Wir haben zum Beispiel den Ersatz von Kandelaber durch LED-Leuchten im Kreisell Bildacker von Gamsen bereits gemacht. Aber wir möchten hier nicht in die Gemeindeautonomie eingreifen und diese Aufgaben den Gemeinden überlassen und wenn sich diese LED-Leuchten wirklich als eine gute und energiesparende Massnahme erweisen, auch laufend im Rahmen der Unterhaltsarbeiten diesen Ersatz zu machen. Aber das Hauptargument für die Ablehnung ist wirklich die Tatsache, dass es hier darum geht, die Gemeinden in dieser Aufgabe frei zu lassen.

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Wir haben nicht nur Gemeindeterritorium, sondern wir haben auch sehr viele kantonale Strassen, wo die Beleuchtung auch einem Prozess unterliegt und es geht nicht nur um LED-Leuchten. Die Zukunft zeigt, dass es auch andere Varianten gibt und diese sollten auch abgeklärt werden.

Ich danke für die Unterstützung und verlange die Abstimmung.

Par 58 voix contre 54 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 4.140 du député Diego Wellig.

6. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand, concernant la politique cantonale en matière d'achat d'énergie électrique (16.09.2011) (4.142)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend kantonale Politik in Sachen Stromkauf (16.09.2011) (4.142)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Le postulat qui fait l'objet de mon intervention demande au Conseil d'Etat qu'il procède à des demandes d'offres groupées pour l'approvisionnement en énergie électrique de l'ensemble de ses institutions étatiques et paraétatiques en attribuant le marché aux fournisseurs proposant l'offre la plus économique mais en veillant cependant, lorsque les offres sont économiquement équivalentes, à privilégier l'énergie certifiée d'origine renouvelable. Ce n'est, effectivement, pas l'ensemble de la consommation d'énergie électrique de l'Etat du Valais qui peut faire l'objet d'un appel d'offres mais bien les sites qui consomment plus de 100 MWh par année. Ces aspects sont bien définis par la loi sur l'approvisionnement en électricité.

Votre refus de ce postulat est notamment en contradiction avec la stratégie Force hydraulique, plus particulièrement avec le point 3.5 Potentielle réduction des coûts d'approvisionnement. Le groupe de travail relève qu'il y a actuellement 55 sociétés locales ou régionales de distribution en Valais et qu'il existe un potentiel d'économies de coûts en faveur des consommateurs finaux. Seule la concurrence entre ces réseaux permettra à ceux-ci de se réformer pour être plus efficaces.

Vous mentionnez également qu'il y a un risque que ce soit un fournisseur hors canton qui gagne l'appel d'offres. Oui, c'est un risque. Le Valais produit annuellement 10 milliards de kWh, il en consomme 3,3 milliards et il y a 2 milliards seulement qui sont en mains valaisannes. Donc, oui, c'est possible que ce soit une société hors canton qui nous vende de l'énergie valaisanne ou même une entreprise valaisanne qui nous vende de l'énergie qui n'est pas produite en Valais. Mais, je fais confiance aux entreprises valaisannes, en particulier aux Forces Motrices Valaisannes pour être concurrentielles sur le marché de l'électricité pour fournir les sites de l'Etat du Valais au meilleur prix.

Vous dites aussi que l'Etat devrait plutôt examiner l'opportunité d'un approvisionnement entièrement renouvelable. Bien évidemment que je partage cet avis, mais l'un n'empêche pas l'autre. Et probablement que si des offres sont demandées, vous verrez que vous obtiendrez sur un marché ouvert de l'énergie bleue d'origine hydraulique ou verte d'origine nouvelles énergies renouvelables au meilleur prix que l'énergie grise sur un marché captif.

Un autre point que vous soulignez: une fois qu'un consommateur quitte son distributeur local, il ne peut plus prétendre obtenir le même tarif que les autres consommateurs de son aire de desserte en cas d'un éventuel retour auprès de ce distributeur. Vous dites qu'il s'agit-là d'un risque à prendre en compte. Si, légalement, c'est possible, commercialement, ça ne l'est pas. On ne peut pas imaginer qu'un distributeur punisse un consommateur qui reviendrait comme client. Au cas contraire, on peut toujours lui demander de lire la parabole de «l'enfant prodigue» et, dans tous les cas, le distributeur local garde le transport d'énergie puisque la fourniture et le transport sont dissociés.

Concernant l'impact financier, c'est simplement de la bonne gouvernance que de s'assurer que ces fournitures soient achetées de manière groupée et au meilleur prix. Donc, l'impact financier ne peut être que positif.

Pour toutes ces raisons, je demande le vote, en vous invitant, Chers collègues, à soutenir ce postulat.

Merci pour votre écoute et votre soutien.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le Conseil d'Etat valaisan maintient sa position sur ce postulat et vous demande de le refuser, cela pour trois raisons:

Première raison: L'Etat du Valais ne peut pas demander une offre globale pour l'ensemble de ses bâtiments. L'ouverture du marché est possible par sites de consommation qui dépassent une consommation de 100'000 kWh. Pour reprendre les termes de la législation, il faut une unité géographique.

Deuxième argument: L'Etat doit soutenir l'industrie électrique valaisanne qui est déjà compétitive mais qui peut encore améliorer ses compétences de commercialisation. En outre, l'industrie électrique valaisanne est en main des communes, avec lesquelles l'Etat doit collaborer pour mettre en place la nouvelle politique énergétique.

Troisième argument: L'offre la meilleur marché sera très certainement non renouvelable, ce qui est contraire à d'autres interventions parlementaires et à la nouvelle politique énergétique.

Alors, merci de refuser ce postulat.

Par 63 voix contre 51 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 4.142 du député Narcisse Crettenand.

7. POSTULAT

du groupe PLR, par le député (suppl.) Fabien Girard, concernant les toits de l'Etat, source d'énergie? (15.11.2011) (4.154)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Fabien Girard, betreffend Dächer der Staatsgebäude als Energiequellen? (15.11.2011) (4.154)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und wir nehmen an, dass Sie mit der positiven Antwort des Staatsrats einverstanden sind.

8. POSTULAT

des députés Jérémie Pralong (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien Derivaz (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien Délèze (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: la géothermie de moyenne profondeur en Valais, utopie ou réalité? (16.12.2011) (4.171)

POSTULAT

der Grossräte Jérémie Pralong (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien Derivaz (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien Délèze (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend mitteltiefe Geothermie im Wallis: Utopie oder Realität? (16.12.2011) (4.171)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le postulat discuté à l'instant a fait l'objet d'un traitement auprès des Départements de l'énergie, de l'environnement et des transports. En effet, neuf mois leur ont été nécessaires pour accoucher de cette réponse.

Durant cette longue période d'attente, notre groupe et, probablement l'ensemble de ce Parlement se réjouissaient de découvrir un traitement construit, solide, argumenté, bref une réponse à la hauteur de l'important sujet que sont les énergies renouvelables et, plus particulièrement, la géothermie de moyenne profondeur.

Malheureusement pour ce Parlement, après lecture de la réponse au postulat, force est de constater que neuf mois n'ont pas suffi aux services concernés pour lire et traiter correctement notre postulat.

Je m'explique.

En résumé, le postulat proposé traite de la production de chaleur grâce à l'énergie du sol.

L'auteur de la réponse traite, quant à lui, de la production d'électricité grâce à l'énergie du sol. La différence est que pour produire de l'électricité, il faut descendre à 3 km de profondeur, ce qui est extrêmement coûteux et difficilement réalisable. Le cas de Bâle en est le triste exemple.

Au contraire, les postulants proposent de produire de la chaleur et donc de réaliser des forages uniquement entre 500 et 1'500 mètres de profondeur. De tels ouvrages sont facilement réalisables et facilement rentabilisés. Un exemple concret peut illustrer cela: le forage P600 à Lavey-les-Bains utilisé pour le chauffage du centre thermal permet une économie de 120'000 francs de mazout par an. Or, le forage a coûté un million de francs en 1997. Pas besoin d'être un génie pour comprendre que l'ouvrage a été rapidement amorti.

Puisque le service concerné n'a pas répondu à la problématique de géothermie de moyenne profondeur, puisque ce Parlement donne régulièrement des signes favorables aux énergies renouvelables et puisque le Valais est une des régions possédant le potentiel géothermique le plus élevé en Suisse, je vous demande personnellement, en tant qu'unique hydrogéologue de ce Parlement et donc en tant que professionnel de la branche, de soutenir le postulat du groupe ADG en refusant massivement la réponse donnée par le Conseil d'Etat.

Si ce postulat n'est pas soutenu par ce Parlement, vous donnerez un signe fort négatif à la population et à toute la Suisse.

Montrons-nous donc visionnaires, montrons-nous réactifs et ne laissons pas le résultat d'un traitement maladroit enterrer une initiative raisonnable et visionnaire.

Merci d'avance pour votre soutien.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je ne vais pas résumer tous les arguments qui vous ont été soumis à travers la réponse qu'on vous a donnée sur ce postulat.

Toutefois, en résumé, nous constatons que ce n'est pas le rôle du canton de vouloir investir dans la géothermie de moyenne profondeur, c'est le rôle de l'industrie. Ce n'est pas le rôle du canton de prendre tous ces risques et d'investir dans ces projets.

Pour vous dire aussi que, à un certain moment, on doit, quand on a des moyens à disposition, bien réfléchir si on les investit là où l'on sait que le «return on invest» est le plus important. C'est aussi, pour un canton ou pour un Etat, la responsabilité de prévoir, d'engager ces moyens là où on est le plus sûr d'obtenir justement le retour sur investissement.

Cela dit, chaque opportunité qui se présente, par exemple à Lavey ou à Brigerbad, nous suivons ces dossiers de près et nous réfléchissons, dans une approche d'investissement d'un capital-risque, à contribuer à de tels projets, mais il faut aussi savoir que, à un certain moment, la géothermie de moyenne profondeur comporte encore quelques risques, et ces risques-là, à un certain moment, c'est à l'industrie ou à l'économie privée de les prendre et pas à l'Etat.

M. le député Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

J'aimerais juste rappeler à ce Parlement qu'entre les années 1990 et 1999, il y avait un programme qui s'appelait GEOTHERMOVAL qui consistait en de la géothermie de moyenne profondeur et qui avait été financé par le canton. Donc, dire que ce n'est pas le sujet du canton, je trouve que c'est un peu faux. Cela peut l'être, c'est juste un choix politique et puis il doit être réalisé ici.

Donc, merci de me soutenir.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen also nun zur Abstimmung.

Par 69 voix contre 43 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.171 du député Jérémie Pralong.

Das Postulat wird zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

9. POSTULAT

du député Erno Grand, CVPO, et cosignataires concernant la réglementation de la vente de produits agricoles au bord des routes (11.09.2012) (4.216)

POSTULAT

von Grossrat Erno Grand, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Regelung Strassenverkauf von landwirtschaftlichen Produkten (11.09.2012) (4.216)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Das Postulat bezieht sich im Besondern auf den sommerlichen Aprikosenverkauf, welcher an vielen sehr stark befahrenen Strassen, sprich kantonale Durchfahrtsstrassen, getätigt wird. Einerseits sind einige der Strassenverkaufsstände in einem erbärmlichen Zustand, der kein gutes Image vom Touristenkanton Wallis abgibt. Andererseits ist es mehr als bedenklich, wenn Früchte zwei Meter neben Fahrbahnen, die den ganzen Tag Auto- und Lastwagenabgasen sowie Feinstaub von Gummireifen und kleinster Partikel jeglicher Art ausgesetzt sind. Die so präsentierte Ware wird dann, ohne gründliche Reinigung, vom

Käufer teilweise vor Ort verzehrt. Professionelle Marktanbieter bemühen sich per Gesetz, ihre Früchte so zu präsentieren, dass diese möglichst wenig verschmutzt werden

Mit diesem Postulat wollen wir natürlich nicht den Strassenverkauf total verbieten. Der Strassenverkauf ist vernünftig und soll dem Bauer, dem Produzenten eine grössere Wertschöpfung ermöglichen.

In dieser Sache hat der Staatsrat Verantwortung. Der Konsument muss sicher sein, ein einwandfreies und garantiertes Walliser Produkt gekauft zu haben. Einige der Bedingungen, die beim Strassenverkauf beachtet und eingehalten werden sollten, erwähnen wir im Postulat. Eine Regelung im Sinne unserer Ausführungen ist zwingend und muss sofort eingeführt werden.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird bekämpft.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Il est indispensable d'avoir au plus vite une réglementation claire sur l'indication de la provenance des fruits et légumes vendus au bord des routes et principalement concernant notre produit phare qu'est l'abricot valaisan.

Le groupe UDC partage cette vision et soutiendra le postulat 4.217 du député Gilbert Loretan.

Cependant, concernant le postulat 4.216 actuellement traité, celui-ci entraînerait un investissement supplémentaire et certainement insupportable pour la majorité des paysans.

Concernant les fruits salis par les gaz d'échappement, rappelons-nous simplement où la majorité des fruits et légumes que nous consommons croissent et mûrissent, soit au bord des grands axes de plaine. Dès lors, ne pourraient-ils plus être vendus en bord de nos routes de montagne?

Une fixation du début des récoltes de fruits serait une aberration et un risque de dérapage. Les producteurs ne sont-ils pas à même d'estimer leurs produits aptes à la vente?

Selon l'auteur de ce postulat «le but de la vente le long des routes doit apporter une aide directe aux paysans». Je ne suis pas persuadée qu'après avoir mis aux normes leurs locaux de vente comme demandé, les paysans-producteurs-vendeurs puissent compter sur un bénéfice.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC vous propose de rejeter ce postulat.

Merci de votre soutien.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 97 voix contre 12 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 4.216 du député Erno Grand.

Das Postulat wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

10. POSTULAT

du groupe CSPO, par le député Gilbert Loretan, concernant des directives claires pour la vente d'abricots sur les stands au bord des routes valaisannes (13.09.2012) (4.217)

POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Loretan, betreffend klare Richtlinien beim Aprikosenverkauf an den Walliser Strassenständen (13.09.2012) (4.217)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und somit wird das Postulat zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

11. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jérémie Pralong, Florian Chappot (suppl.), Jean-Henri Dumont et Didier Fournier, concernant la production d'un document sur l'état des installations hydroélectriques (barrages, conduites forcées, prises d'eau, etc.) (13.09.2012) (4.218)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jérémie Pralong, Florian Chappot (Suppl.), Jean-Henri Dumont und Didier Fournier, betreffend Bericht über den Zustand der Wasserkraftanlagen (Staudämme, Druckleitungen, Wasserfassungen usw.) (13.09.2012) (4.218)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce postulat, déposé par le groupe ADG, demande la production d'un document rassemblant toutes les informations existantes sur l'état des ouvrages hydroélectriques valaisans.

En effet, le groupe ADG, durant sa réflexion sur le retour des concessions et le choix de la philosophie à adopter, s'est rendu compte qu'il était difficile de débattre sur des ouvrages dont on ne connaît ni l'usure, ni le taux de sédimentation, ni les coûts et les charges d'entretien et d'assainissement.

Un barrage hydroélectrique, les conduites d'amenée, les vannes, toute la partie mouillée sont des ouvrages conséquents et extrêmement coûteux à entretenir. Les bétons utilisés à l'époque vieillissent et devront être, un jour, remplacés. Les lacs de retenue se remplissent gentiment de sédiments qui écourtent la durée de vie des ouvrages.

Afin de mener une politique responsable et de prendre des décisions en connaissance de cause, nous demandons au Conseil d'Etat de rassembler les différentes informations énumérées dans notre postulat au sujet de chacun des barrages valaisans et de leur partie mouillée.

La production de ce document ne coûtera pas grand-chose, étant donné que les informations existent, mais donnera une pièce essentielle au travail de négociations des retours de concessions.

Merci de soutenir ce postulat et ainsi de donner au Parlement les moyens de débattre raisonnablement et avec pragmatisme sur le délicat sujet des retours de concessions.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird bekämpft.

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

La loi sur l'utilisation des forces hydrauliques prévoit, en son article 55, que le concessionnaire est tenu de maintenir, pendant toute la durée de la concession, en bon état d'entretien les installations qui font l'objet d'un droit de retour, de sorte que soit assurée une utilisation rationnelle des cours d'eau avec le meilleur rendement possible et une exploitation normale et avant tout durable lors de la reprise de l'aménagement hydroélectrique.

La communauté qui dispose de la force ou le canton ont le droit de procéder à des contrôles réguliers. S'il apparaît que le concessionnaire néglige ses obligations, ils sont autorisés à déléguer une commission paritaire d'experts pour procéder à une évaluation des travaux d'entretien et de renouvellement omis et à ordonner, sur la base de ce rapport, l'exécution des travaux s'avérant nécessaires aux frais des concessionnaires.

Le Conseil d'Etat a mis en place depuis longtemps une commission d'experts paritaire. Cette commission a pour mission de contrôler l'ensemble des aménagements installés en Valais et établit un rapport lors de chaque visite.

Les informations demandées par le groupe ADG doivent figurer dans les rapports à dispositions du Conseil d'Etat qui doit prendre les décisions qui s'imposent, la loi lui en donnant déjà les compétences.

Vous l'aurez compris, je vous demande, Chers collègues, avec le groupe PDCC de refuser ce postulat qui, comme je l'ai démontré, est inutile.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Wort wird nicht mehr verlangt.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 82 voix contre 32, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.218 du député Jérémie Pralong.

12. INTERPELLATION

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane Ganzer, concernant
l'adjudication des marchés publics (14.09.2012) (4.219)
(en collaboration avec le DTEE)**

INTERPELLATION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane Ganzer, betreffend
öffentliche Auftragsvergabe (14.09.2012) (4.219)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Stéphane Ganzer, PLR:

Monsieur Cina, en juin dernier, notre Parlement a accepté la motion Gaillard relative aux modifications des critères et des conditions d'adjudication des marchés publics.

Celle-ci se faisait l'écho des incompréhensions, voire de la grogne des milieux professionnels, principalement ceux actifs dans la construction.

Choyés durant toute la semaine par le Bureau des métiers et leurs généreux cafés-croissants, les députés ont également pu prendre connaissance, au travers du journal de

l'UVAM, d'un cas emblématique en lien avec notre problématique. Un arrêt du Tribunal fédéral est, en effet, venu sanctionner le mode de faire des autorités suite au recours d'une entreprise valaisanne en lien avec les travaux du centre poids lourds de St-Maurice.

Monsieur Cina, au moment où ce Parlement se penche sur le budget 2013 et surtout sur les investissements qui vont avec, quelles réponses et quels engagements pouvez-vous adresser aux milieux concernés dans l'attente d'une modification de la loi? Le critère prix est-il définitivement l'unique priorité avec laquelle nos PME doivent escompter remporter la mise?

Merci pour elles.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je vais répéter quelques phrases pour donner, après, mon appréciation ou notre appréciation à ces phrases un peu douloureuses.

Les auteurs de l'interpellation se réfèrent à un arrêt du Tribunal fédéral qui donne raison à une recourante et pose la question de savoir si l'Etat a encore la volonté manifeste de respecter et de faire appliquer la législation sur les marchés publics ou si, au contraire, l'Etat est entré dans une zone de flou et d'arbitraire dans l'attente de la modification de la législation en vigueur.

Bon, Monsieur le député (suppl.) Stéphane Ganzer, les questions posées par l'interpellation ne manquent pas de nous étonner. C'est pourquoi nous nous devons, en premier lieu, de situer le contexte exact, en rappelant que l'Etat du Valais, au même titre que les communes ou des privés subventionnés par des fonds publics, est tenu, de par la législation sur les marchés publics, d'appliquer ces dispositions légales pour ses acquisitions.

Nous soulignons ici que l'Etat, en sa qualité d'adjudicateur, a toujours veillé à ce que la législation soit appliquée correctement par tous ses services.

Cela étant, ce n'est pas parce que l'une des décisions d'adjudication de l'Etat a fait l'objet d'un recours et que l'affaire a été portée jusqu'au Tribunal fédéral avec succès pour la société recourante que de telles conclusions peuvent en être tirées, voire une telle généralisation opérée..., sinon, on n'aurait plus besoin des tribunaux si on avait toujours raison (l'Etat).

De plus et pour rappel, depuis le 1^{er} janvier de cette année, un système d'autocontrôle a été instauré qui oblige les adjudicateurs, que ce soit le canton ou les communes, à vérifier à chaque étape d'une procédure d'adjudication que toutes les dispositions légales ont bien été respectées.

Par l'introduction d'un tel système d'autocontrôle, l'Etat envisage d'instaurer un système d'assurance qualité dans les procédures marchés publics.

Nous en attendons également une amélioration de la traçabilité des décisions ainsi qu'une transparence dans les procédures.

13. POSTULAT

**du député Diego Clausen, CSPO, et cosignataires concernant
une concurrence pour les forces hydrauliques (14.09.2012) (4.220)**

POSTULAT

**der Grossräte Diego Clausen, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend
Konkurrenz für die Wasserkraft (14.09.2012) (4.220)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Die Situation der heutigen Wasserkraftproduktion kann man nicht mehr mit der aus dem Jahre 2008 vergleichen. Mit dem beschlossenen Ausstieg aus der Atomenergie verlieren wir einen wesentlichen Anteil an Bandenergie. Eben diese Bandenergie ermöglichte uns einen Preis von 8 Rappen pro Kilowattstunde. Heute sind wir bei einem Preis von 5 Rappen pro Kilowattstunde. Damals hatte man zudem einen Wechselkurs von rund 1 Franken 60 pro Euro; heute sind wir bei 1 Franken 20 pro Euro. Also zwei wesentliche Faktoren für die Energiewirtschaft. Zusammengefasst heisst dies, dass wir für das gleiche Produkt 2008 12,8 (quasi 13) Rappen pro Kilowattstunde verdienten, heute ist dieser Wert bei ca. 6 Rappen pro Kilowattstunde – also weniger als die Hälfte.

Worauf ist dies zurückzuführen? Auf der einen Seite schwächelt der europäische Industriesektor, andererseits gewinnen die neuen erneuerbaren Energien immer mehr an Bedeutung. Nehmen wir das Beispiel Deutschland, muss festgestellt werden, dass sich die Subvention eben dieser neuen erneuerbaren Energien ein Ungleichgewicht auf dem freien, liberalisierten Markt ergibt.

Es entsteht ein Überangebot an Spitzenenergie unter anderem durch die Unterstützung der neuen erneuerbaren Energien, etwa durch die kostendeckende Einspeisevergütung. Die Produktionskapazitäten sind zum Teil grösser als der Verbrauch.

Eine vollständige Liberalisierung des Strommarktes von Seiten des Bundes steht uns ab 2015 bevor – also in drei Jahren.

Verstehen Sie mich richtig, ich habe nichts gegen diese neuen erneuerbaren Energien. Fakt ist aber, dass die neuen erneuerbaren Energien durch die KEV somit eine garantierte Rendite haben; die Wasserkraft hingegen aber zu Marktpreisen abgesetzt werden muss!

Eine Subventionierung sollte grundsätzlich eine Branche motivieren, eine Entwicklung voranzutreiben. Wenn aber die Branche voll produktionsfähig wird, verfälscht eine einseitige Subventionierung den Markt.

Dieses Postulat soll eine Gesamtsicht, bezogen auf die bevorstehende absolute Liberalisierung des Strommarktes überprüfen, so dass wir zumindest auf schweizerischer und kantonaler Ebene keine Konkurrenzsituation unter den erneuerbaren (Wasserkraft) und den neuen erneuerbaren Energien (Solar, Wind) schaffen.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit und bitte um die Annahmen zur Behandlung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

14. POSTULAT

**du député Laurent Léger, PDCB, et cosignataires concernant:
peut-on profiter impunément d'un symbole valaisan? (14.09.2012) (4.221)**

POSTULAT

**von Grossrat Laurent Léger, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend:
Nicht überall, wo Wallis draufsteht, ist auch Wallis drin (14.09.2012) (4.221)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Laurent Léger, PDCB:

En 1953, a eu lieu à Saxon une révolte paysanne qui a secoué la Suisse.

En 1961, 1978, 1982, Saxon a vu aussi s'écrouler des pylônes électriques; ceux-ci sont tombés de leur piédestal rongé par le fluor.

Chers collègues, l'abricot du Valais est le prince du verger valaisan qui, dans toute son histoire, a été défendu, quitte à utiliser des moyens révolutionnaires.

Saxon est le dépositaire de cette lutte.

Aujourd'hui, ce symbole est détourné par des vendeurs peu scrupuleux au bord de nos routes. Nous devons réagir.

Notre canton a mis d'énormes moyens financiers pour valoriser ce fruit avec succès. Cela a passé par un renouvellement du verger, par une promotion active, par exemple. Et là, nous pouvons féliciter le département en charge de l'agriculture pour sa vision.

Que constatons-nous depuis quelques années?

Un développement anarchique de kiosques à fruits qui, pour certains, le seul but est le rendement financier, quitte à vendre des produits étrangers. L'objectif de ces kiosques a été détourné. A la base, ils devaient permettre une vente directe de nos produits agricoles lors de la saison de production et, en particulier, la vente de l'abricot. Ces kiosques sont un vecteur touristique mettant en valeur nos produits agricoles.

Que se passe-t-il aujourd'hui?

Des kiosques, sous le drapeau valaisan, vendent des abricots depuis début mai, par exemple dans le Haut-Valais pour certains, abricots étrangers bien sûr.

Cette politique de libre commerce, en détournant et en exploitant le symbole du Valais, n'est pas tolérable. Cette politique fait du tort à notre agriculture, à notre tourisme, à nous tous les Valaisans. Elle fait aussi un énorme tort aux kiosques qui vendent et défendent les produits valaisans et qui se sont engagés au travers d'une charte à respecter le client.

Pour toutes ces raisons, Chers collègues, nous demandons au Conseil d'Etat que, dans les kiosques en bordure des routes, ne peuvent être vendus que des fruits, légumes et produits du terroir valaisan.

Merci pour votre soutien à ce postulat.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**Traitements: Présidence
Behandlungen: Präsidium**

15. POSTULAT

**du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy,
concernant mieux utiliser les collaborateurs au lieu d'en engager de nouveaux
(17.11.2011) (6.022) (en collaboration avec le DFIS)
(motion transformée en postulat lors du développement)**

POSTULAT

**der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias
Bregy, betreffend optimierter Einsatz der Mitarbeiter statt Neuanstellungen
(17.11.2011) (6.022) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)
(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mai 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

«Streik der St. Galler Staatsbeamten», das war die erste Nachricht, die ich heute Morgen vernommen habe. Streik, weil der Kanton St. Gallen die Löhne der Angestellten nicht mehr bezahlen kann und lineare Lohnkürzungen vornehmen muss. Eine mehr als dramatische Entwicklung in einem Kanton, der bis vor Kurzem noch Nettoeinzahler in den Finanzausgleich gewesen ist.

In einem Kanton wie dem unseren, indem der Personalaufwand fast eine Milliarde beträgt und indem jährlich um die hundert neue Stellen geschaffen werden, müssen bei einer solchen Meldung alle Alarmglocken läuten. In einer solchen Situation genügt der CVPO die Antwort des Staatsrats nicht und wir verlangen die Abstimmung über den Originaltext.

Warum? Es ist zu einfach, den schwarzen Peter dem Parlament, den anspruchsvollen Bürgern und der Zweisprachigkeit in die Schuhe zu schieben. Weder das eine noch die anderen verursachen einen Anstieg von über 500 Stellen alleine in dieser Legislatur. Der Staatsrat hat zwar erwähnt, dass andere Kantone noch mehr Staatsangestellte hätten, aber die, meine Damen und Herren, haben auch mehr Geld. Und wer gestern der Eintretensdebatte zugehört hat, hat gehört, wie die Fraktionen beinahe geschlossen der Meinung gewesen sind, dass diesbezüglich Verbesserungen eintreten müssen.

Doch was verlangt die CVPO nun? Die CVPO verlangt einzig ein externes Audit, welches die kantonalen Personalressourcen analysiert. Dabei denken wir keineswegs an teure Wirtschaftsprüfer, die den Laden des Staates Wallis auseinander nehmen sondern vielmehr an eine Kommission mit kantonalen, anerkannten Wirtschaftskapitänen. Ganz im Stil der so oft und viel gelobten Reformkommission 21.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir haben heute und hier die Chance, die Walliser Personalstruktur einer objektiven und fairen Analyse zu unterziehen und wie bei der Reformkommission einen visionären Weg einzuschlagen. Oder wollen Sie vielleicht dereinst von streikenden Walliser Staatsangestellten lesen? Wir, die CVPO, jedenfalls nicht. Darum machen wir es anders als die Kantone St. Gallen, Aargau und die weiteren, die noch in diesem Jahr Lohnkürzungen vornehmen müssen und handeln jetzt, analysieren und treffen die Massnahmen. Denn auch in der Personalpolitik gilt: Vorbeugen ist besser als Heilen.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich erteile das Wort an den Staatsratsvizepräsidenten Maurice Tornay.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Vous avez vu de manière très exhaustive la façon dont le Conseil d'Etat a pris au sérieux l'interpellation, respectivement la motion initiale qui a été transformée en postulat à la suite du développement.

Aujourd'hui, au stade du traitement, nous avons apporté une réponse solide à l'ensemble des problématiques qui sont soulevées par cette motion initiale et aujourd'hui par ce postulat, et nous aimerions rappeler quelques éléments essentiels dans le cadre de la proposition qui est faite d'en rester finalement à la situation que le postulat envisage plutôt les réponses que, nous, nous apportons qui, du reste, nous permettent de dire en finalité que le postulat est accepté partiellement.

Deux ou trois éléments à la suite de l'intervention du député Philipp Matthias Bregy.

Nous n'en sommes pas au stade où notre personnel nous menace d'une éventuelle future grève, comme on l'entend au niveau du canton de St-Gall. Nos finances nous permettent de dire que si la problématique doit être prise au sérieux, que si nous ne pouvons

pas, bien sûr, ouvrir les vannes sans distinction, nous pouvons néanmoins affirmer que nos finances sont suffisamment saines pour ne pas remettre, par exemple, en cause ce qui, à St-Gall, est une des vraies difficultés, soit l'adaptation des salaires à l'indice des prix à la consommation. Nous l'avons fait une fois dans notre canton et, au début de la législature 2009, nous avons rattrapé la totalité, le 0,55% de l'indice des prix à la consommation qui n'avait pas été rattrapé initialement (premier élément).

Deuxième élément par rapport à l'accroissement du nombre de postes. Je voudrais juste revenir sur un ou deux éléments de notre réponse où, à la suite de dispositions législatives nouvelles, des postes qui étaient externalisés ou dans des institutions extérieures sont devenus des postes de l'Administration, soit 62 uniquement pour les offices de poursuites et faillites, dans une période toute récente du reste. Même chose pour l'état civil: 13 postes supplémentaires ou plutôt transférés ou qualifiés différemment. Dans le secteur de l'asile: 58 postes. Dans les offices régionaux de placement: 112 postes. Si vous faites l'addition de ces quatre seuls exemples, vous verrez d'emblée que, en réalité, ce n'est pas des postes nouveaux, mais ce sont des qualifications nouvelles de postes existants, à la suite du reste de dispositions législatives prises par le Parlement.

Et puis, le point essentiel qui nous oppose par rapport à ce postulat (initialement motion), c'est que nous avons la conclusion et l'expérience que les audits apportent en réalité, à la suite de la réalisation de ceux-ci, des conclusions nous amenant à créer des postes. Le dernier exemple – il est tout récent –, c'est l'audit sur les établissements pénitentiaires. A la fin de cet audit, l'auditeur dit: il y a un manque évident d'effectif et il faut créer 22 postes. Et nous n'en voulons pas, nous ne voulons pas avoir des solutions de ce type-là parce que nous avons la conviction, et les expertises externes, les comparaisons externes, on le dit dans la réponse sur cette comparaison intercantonale de BADAC qui dit que nous sommes, au niveau du canton du Valais, dans une situation tout à fait favorable quant au nombre de personnes que l'on emploie puisque nous sommes en cinquième position au niveau suisse. Vous admettez que c'est quand même un bon résultat pour un canton bilingue.

Alors, non, il n'y a pas une alternative entre un audit d'un côté et un risque de grève de l'autre. Il y a l'alternative du Conseil d'Etat qui accepte la proposition, qui continuera bien entendu, comme le donne la réponse du Gouvernement, à analyser de manière approfondie, à travers des mandats de prestations, à travers toutes les conclusions que nous signalons, cette problématique, que nous partageons pour l'essentiel, mais nous ne voulons pas d'un audit portant sur la nécessité de réduire le personnel ou de ne plus en engager, comme nous avons des paramètres suffisamment importants et des comparaisons faites à l'extérieur qui démontrent que notre Etat est fit.

Je vous invite donc, au nom du Gouvernement, à suivre la position du Gouvernement.

Merci d'avance.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen also zur Abstimmung. Ich möchte klar darauf hinweisen, dass die Postulanten mit der grünen Taste unterstützt werden und der Staatsrat mit der roten Taste, damit es keine Verwechslungen gibt.

Par 53 voix contre 50 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 6.022 du député Beat Rieder, tel que déposé par écrit.

Also haben Sie für das Postulat im ursprünglichen Text gestimmt.

16. POSTULAT

des députés Philippe Nantermod (suppl.), PLR, Philipp Matthias Bregy, CVPO, et Alain de Preux, PDCC, concernant un meilleur lobbying pour les régions alpines (16.03.2012) (6.023) *(en collaboration avec le DEET)*

POSTULAT

der Grossräte Philippe Nantermod (Suppl.), PLR, Philipp Matthias Bregy, CVPO, und Alain de Preux, PDCC, betreffend besseres Lobbying für die Bergregionen (16.03.2012) (6.023) *(in Zusammenarbeit mit dem DVER)*

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial juin 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass Sie mit der positiven Antwort des Staatsrats einverstanden sind.

Développement: Présidence

Entwicklung: Präsidium

17. INTERPELLATION

des députés Jean-Luc Addor, UDC, German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël Bourgeois (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant chaque voix compte: dans combien de temps? (11.09.2012) (6.028) *(en collaboration avec le DFIS)*

INTERPELLATION

der Grossräte Jean-Luc Addor, UDC, German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gaël Bourgeois (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Jede Stimme zählt – wirklich? (11.09.2012) (6.028) *(in Zusammenarbeit mit dem DFIG)*

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

L'enjeu de cette initiative, on le sait, c'est un vrai pluralisme, une vraie proportionnelle permettant une représentation réellement équitable des forces politiques dans ce canton.

Depuis l'échec, il y a quelques années, au Tribunal fédéral sur un précédent recours, donc cette initiative avait été lancée, dans l'intervalle (vous le savez certainement aussi), le Tribunal fédéral a été saisi d'un nouveau recours pour lui demander d'examiner le système valaisan à la lumière d'une jurisprudence qu'il a rendue tout récemment, depuis deux ans environ, concernant les systèmes en vigueur dans les cantons de Nidwald, de Zoug et de Schwyz.

Dans l'intervalle également et, en particulier, depuis le dépôt de cette interpellation, le groupe de travail ou la commission R21 a déposé son rapport et le Conseil d'Etat a annoncé un calendrier.

Dans l'intervalle également, à ma connaissance, le Tribunal fédéral a fixé au Conseil d'Etat un délai au 4 décembre prochain, sauf erreur, pour prendre position au sujet du recours qui a été fait.

Peut-être aurons-nous, en avant-première, les grandes lignes de la détermination du Conseil d'Etat à ce sujet.

Et je me réjouis peut-être de l'entendre maintenant.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Au nom de la Présidence du Gouvernement, c'est volontiers que j'apporte quelques réponses à cette interpellation.

En rappelant, tout d'abord, que l'article 100 alinéa 2 de notre Constitution cantonale stipule que toute initiative populaire doit être soumise au vote du peuple dans les trois ans qui suivent son dépôt et, cas échéant, ce délai peut être prolongé d'un an, suite à une décision du Grand Conseil.

Au niveau de la loi, l'article 117 de la LOCRP stipule que le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil l'initiative populaire avec un message et des propositions dans l'année qui suit l'entrée en force de la décision du Grand Conseil statuant sur sa recevabilité ou dans l'année qui suit la transmission du préavis de la commission de justice.

Où en sommes-nous dans le cas d'espèce?

L'initiative «Chaque voix compte» a été déposée le 6 décembre 2010. Le préavis de la commission de justice a été adressé au Conseil d'Etat le 12 avril 2012.

Cela rappelé, le Conseil d'Etat entend bien évidemment respecter les délais légaux précités. Il adressera donc un message au Grand Conseil d'ici à la fin avril 2013 et fera en sorte que le peuple se prononce avant la fin de l'année 2013 sur l'initiative «Chaque voix compte».

Pour ce qui est de la deuxième partie relative au recours déposé au Tribunal fédéral contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 août 2012 fixant la répartition des députés à élire par district pour la période législative 2013-2017, nous aimerions dire que le Conseil d'Etat n'entend pas évidemment, vous le savez, se prononcer sur une affaire pendante, d'autant plus qu'elle est pendante auprès de notre haute autorité juridique, le Tribunal fédéral (TF).

Deux mots quand même pour rappeler non pas par rapport au commentaire lié à cette décision attendue pour dire que, en 2004, le TF s'est prononcé sur la question spécifique au canton du Valais et avait rappelé, dans le recours qui avait été rejeté, que le nombre de députés à élire par district et pour la législature 2005-2009 était acceptable par le TF. Et puis, comme l'a relevé du reste l'interpellateur, le Conseil d'Etat – vous l'avez constaté vous-mêmes et nous tenons à le souligner – a, dans le cadre de ses actions, mis en place la commission R21, présidée par M. l'ancien conseiller d'Etat Thomas Burgener, et nous avons présenté récemment, la commission, ses travaux et ses conclusions et, le Conseil d'Etat, le calendrier de mise en œuvre de l'ensemble de cette problématique, donc chacun peut reconnaître et l'envergure et la largeur, sachant que nous avons voulu, sans tabou ni a priori du reste, aborder toutes ces diverses problématiques. Dans le cadre de cette réforme et du débat qu'elle va susciter, le Conseil d'Etat présentera bien sûr ses propositions concrètes pour moderniser, dynamiser, adapter les institutions valaisannes en ce début du XXI^e siècle.

Nous pouvons donc confirmer, au-delà des procédures juridiques, la volonté d'aller de l'avant dans ce dossier et nous sommes convaincus, au niveau du Conseil d'Etat, que nos institutions méritent cette large réflexion que nous avons voulue, cette réflexion approfondie, cette réflexion complète, et non pas une modification visant un point particulier, sans prendre ni le temps ni le soin d'examiner la globalité des interactions entre nos diverses institutions.

Merci de votre attention.

18. NATURALISATIONS EINBÜRGERUNGEN

LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION

Commission de justice / Justizkommission

Der Präsident:

Uns wurde angekündigt, dass gegen einzelne Dossiers die Diskussion verlangt wird. Unser Grossratsreglement schreibt in Artikel 78 Absatz 4 vor, dass es daher eine **geheime Beratung** für diese Einbürgerungen braucht.

Damit wir den Ablauf einfacher gestalten können, werden wir die Einbürgerungen am Schluss der Tagesordnung durchführen und damit dann den Saal für die geheime Beratung vorbereiten.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

19. POSTULAT URGENT

**du groupe PLR, par les députés André Vernay et
Charles-Albert Gillioz (suppl.), concernant: pour des émoluments réalistes au
Service des autos (13.11.2012) (2.251)**

DRINGLICHES POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André Vernay und Charles-Albert Gillioz,
betreffend realistische Gebühren bei der Dienststelle für Strassenverkehr
(13.11.2012) (2.251)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Un rapport de l'Administration fédérale des finances épingle le Service des automobiles de notre canton en affirmant que ce service serait bénéficiaire.

En effet, ce service encaisse des émoluments, émoluments qui ne peuvent, légalement, rapporter davantage que le coût réel du service, faute de quoi ils s'apparentent à un impôt pour lequel une base légale formelle est nécessaire – condition non remplie en l'espèce.

Notre groupe demande que nous suivions la requête émise par le préposé fédéral à la Surveillance des prix, à savoir adapter les émoluments de ce service aux coûts réels, si c'est une nécessité bien évidemment.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat scheint bekämpft zu werden... Non, ce n'est pas le cas.

Umso besser, also dann wird es nicht bekämpft und ich erteile das Wort daher an den Staatsrat.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je réponds au **postulat urgent 2.251**, d'une part, et à l'**interpellation urgente 2.252**, d'autre part.

Les comparaisons entre les bénéfices réalisés dans les Services des automobiles doivent bien sûr être prises avec prudence, chacun le sait, étant donné que les systèmes comptables sont différents d'un canton à l'autre, d'une part, et que, d'autre part, elles portent également sur des données pas forcément comparables.

Nous voulons aussi dire que, dans certains cantons, la part de recettes versées par le Service des automobiles à la caisse cantonale est considérée comme une charge du service, ce qui élimine tout excédent de recettes.

De plus, comme mentionné dans le rapport de l'Administration fédérale des finances du 30 octobre 2012, le seuil de 100% ne peut être considéré comme une valeur absolue compte tenu des difficultés méthodologiques liées à la construction de cet indice.

Le taux cité par l'Administration fédérale des finances pour le Service de la circulation routière et de la navigation du canton du Valais s'élève à 145%. Sachant que l'entretien, l'amortissement des bâtiments (un site principal et deux sites décentralisés), les frais d'expédition du courrier, les frais de téléphone, l'achat et la maintenance du hardware informatique, le contentieux financier, les impressions de masse et la gestion des salaires ne sont pas calculés dans les charges du service, mais dans celles des services centraux de l'Etat, il est bien évidemment à constater que le taux mentionné n'est pas le taux réel de couverture.

Les comptes du service sont publiés chaque année et une consolidation est effectuée au niveau de l'ensemble de l'Etat.

A ce stade, il est, pour nous, prématuré d'affirmer que les émoluments perçus ne respectent pas le principe de la couverture des frais.

Le volume de travail varie d'une année à l'autre dans les différents services de l'Administration cantonale et il est difficile de garantir précisément un taux de couverture de 100%. Il n'est pas possible non plus de modifier chaque année le règlement sur les émoluments, pas seulement dans ce service-là mais dans tous les services de l'Etat, de sorte qu'une marge de manœuvre est bien entendu utile et nécessaire.

Ce qui est important dans ce dossier, Mesdames et Messieurs les députés, c'est que les prestations fournies par le service le soient à un prix convenable. Si l'on examine le règlement sur les émoluments du 18 mars 2003, on peut constater que dans plus de 80% des cas, les montants fixés sont inférieurs à la moyenne suisse.

Dans le domaine des examens de conduite, par exemple, l'examen catégorie B est à 90 francs alors que la moyenne suisse est à 112 francs. Si l'on continue, l'examen de la catégorie C est à 135 francs alors que la moyenne suisse est, elle, à 179 francs. Enfin, pour la catégorie A, l'émolument valaisan est à 60 francs alors que la moyenne suisse est à 87 francs. Et la liste continue, je ne vais pas vous l'imposer.

L'optimisation des processus de travail, l'amélioration de l'application informatique et les performances du service réalisées ces dernières années ont eu une influence certaine sur le taux de couverture en limitant les charges.

Nous allons suivre avec attention l'évolution des comptes du service, en les complétant avec les montants ne figurant pas dans ces charges. Nous procéderons bien sûr ensuite, durant l'année 2013, à une révision du règlement sur les émoluments, dont un examen était déjà de toute manière planifié pour 2013.

Il est encore trop tôt à ce stade pour savoir quels seront les effets de cette révision mais on peut d'ores et déjà rappeler que le canton du Valais perçoit, par exemple, l'impôt le plus faible sur les véhicules à moteur, ce qui prouve bien que l'automobiliste est traité de manière correcte dans notre canton.

Dans le sens de ce qui précède, ce postulat urgent est accepté.

Je vous remercie de votre attention.

20. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par la députée (suppl.) Nadine Reichen Maury, concernant les
émoluments du SCN: un impôt déguisé? (13.11.2012) (2.252)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine Reichen Maury, betreffend
Gebühren bei der DSUS: eine versteckte Steuer? (13.11.2012) (2.252)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Der Herr Staatsrat Tornay hat bereits ebenfalls auf diese dringliche Interpellation geantwortet (*siehe vorher*).

Wünschen Sie noch das Wort?

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

J'ai pris connaissance avec intérêt de la réponse qui vient d'être donnée également aux différentes questions soulevées par notre interpellation urgente.

Ce que j'aimerais simplement dire, c'est évidemment que les Valaisans ne peuvent que se féliciter d'être plutôt bien placés en comparaisons intercantionales alors pas tellement pour cette espèce de hit-parade qui a été fait par la presse dans les bénéfices réalisés, pour autant que ces chiffres soient exacts, c'est un peu la question, mais, comme l'a dit le conseiller d'Etat Tornay, dans la comparaison du montant des émoluments des diverses prestations qui sont fournies par ce service.

Maintenant, que le service en question dispose d'une certaine marge de manœuvre, oui bien sûr, si cette marge de manœuvre est de 45%, je pense quand même qu'elle est excessive. Donc, c'est quand même important. Il ne s'agit pas d'en faire toute une histoire. Il y a des choses qui devront être quand même prouvées d'une manière plus précise. En particulier en perspective de l'examen du budget, nous avons déposé (je l'ai dit hier) une proposition d'amendement liée à cette affaire, que nous réévaluerons quand nous aurons la conviction qu'on n'utilise pas certaines des recettes du Service de la circulation routière comme une forme d'imposition déguisée, comme une sorte de poire pour la soif, pour d'autres services de l'Etat parce que, à ce moment-là, ce serait manifestement contraire à la loi.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir stellen die als nächste vorgesehene Interpellation 3.166 zurück, da Herr Staatrat Claude Roch abwesend ist.

Wir gehen weiter mit den Postulaten 4.222 und 4.223, weil diese das selbe Thema betreffen.

21. POSTULAT URGENT

**des députés Graziella Walker Salzmann, CSPO, Beat Rieder, CVPO,
David Théoduloz, PDCC, et Nicolas Voide, PDCB, concernant:**

Viège: oui au site industriel (13.11.2012) (4.222)

DRINGLICHES POSTULAT

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO, sowie der Grossräte Beat Rieder,
CVPO, David Théoduloz, PDCC, und Nicolas Voide, PDCB, betreffend
Ja zum Werkplatz Visp (13.11.2012) (4.222)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Die Lonza AG mit Sitz in Visp mit heute noch 2'800 Mitarbeitenden ist ein Eckpfeiler und Motor der Walliser Wirtschaft und damit sowohl für das Ober- wie auch für das Unterwallis ein Garant für die wirtschaftliche Entwicklung und den Wohlstand unseres Kantons.

Durch die Bekanntgabe der Lonza AG, 400 Arbeitsplätze am Standort Visp bis ins Jahr 2014 abzubauen, hat die Lonza ein schon länger befürchtetes Szenario in die Tat umgesetzt. Der angekündigte Stellenabbau soll dreistufig über Vorpensionierungen, interne Verschiebungen von Arbeitsplätzen und Entlassungen erfolgen. Neben dem Verlust der Arbeitsplätze mit einer geschätzten Lohnsumme von über 50 Millionen Schweizer Franken, den Mindereinnahmen der KMU-Betriebe als Zulieferer, welche heute im Werk Lonza rund 100 Millionen Franken umsetzen, müssen auch die Standortgemeinden Visp und Lalden massive Steuereinbussen verkraften und ihre geplanten Investitionen, je nach Entwicklung bei der Lonza, in den nächsten Jahren massiv zurückfahren.

Die unterzeichneten Fraktionen fordern den Staatsrat mit dem dringlichen Postulat auf, alle erforderlichen Massnahmen umzusetzen, um die Auswirkungen dieses Kahlschlags soweit wie möglich einzudämmen. Es sind alle Möglichkeiten auszuschöpfen damit der Standort der Lonza Werke in Visp erhalten werden kann, indem der Staatsrat alle vorhandenen Ressourcen einbringt und die jetzt begonnene Zusammenarbeit mit der Lonza-Direktion verstärkt.

Der angekündigte Stellenabbau soll auf ein Minimum beschränkt werden und Entlassungen sind nach Möglichkeit zu vermeiden.

Die Fristen der vorgesehenen Massnahmen sind – wie bereits vermeldet – zu erweitern und die Sozialpläne sind im Interesse der betroffenen Arbeitnehmenden auszugestalten.

Die geforderte Taskforce-Kommission muss jetzt alle Massnahmen ergreifen, damit auch kommende Ereignisse frühzeitig erkannt werden, dementsprechend reagiert und Massnahmen eingeläutet werden können.

In diesem Sinne bedanken wir uns für die Unterstützung des eingereichten Postulats und dessen dringlicher Umsetzung.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich erteile das Wort noch an Herrn Beat Rieder für eine kurze Ergänzung, da normalerweise nicht zwei Personen das gleiche Postulat entwickeln können.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Ich glaube, dass das Thema so wichtig ist, dass doch zwei Redner sprechen können. Die Lonza-Arbeiter und der Industriestandort Oberwallis verdienen nämlich unsere ungeteilte und volle Unterstützung.

Wir im Parlament sind uns unserer beschränkten Mittel bewusst, gegen diesen harten Personalentscheid einer multinationalen Gesellschaft vorzugehen. Die Unternehmensleitung ist alleine und voll für diesen Entscheid verantwortlich.

Trotzdem und dort sehen wir die Verantwortung des Parlaments müssen und können wir langfristig diesen Lonza-Standort stützen und Arbeitsplätze erhalten.

Massnahmen im Energie-, Infrastruktur- und Steuerbereich sind angezeigt. Allerdings verlangen wir im Gegenzug verbindliche Zusagen von Seiten der Unternehmung. Es ist ja nicht das erste Mal, dass der Kanton Wallis dort helfend eingreift.

In diesem Sinne bitten wir Sie, ein Zeichen für die verunsicherte Belegschaft der Lonza zu setzen, welche ihrerseits einen hervorragenden Job macht.

Ich danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Da wir ja die Antwort vom Staatsrat auf beide Postulate erhalten, gehen wir weiter zum nächsten Punkt.

22. POSTULAT URGENT

des députés Edmond Perruchoud, UDC, Franz Ruppen, SVPO / Freie Wähler, et René Rouvinez (suppl.), UDC, concernant Lonza: agir sur les vraies causes (13.11.2012) (4.223)

DRINGLICHES POSTULAT

der Grossräte Edmond Perruchoud, UDC, Franz Ruppen, SVPO / Freie Wähler, und René Rouvinez (Suppl.), UDC, betreffend Lonza: die wahren Gründe? (13.11.2012) (4.223)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

La suppression d'emplois est toujours un drame, un véritable et grave problème pour ceux que l'on appelle communément dans le Haut-Valais les «Lonzianer».

Je souhaiterais, au nom du groupe UDC, que le Conseil d'Etat apporte un soutien inconditionnel, mais n'accepte pas de la direction de Lonza et surtout de la direction localisée à Bâle que des conditions humiliantes soient posées au canton.

Lonza a demandé un sacrifice aux employés, de travailler plus pour moins pendant des mois, ce qui, avec le soutien d'UNIA notamment, a été fait et accepté.

Je trouve que c'est un marché de dupes que, maintenant, l'on vienne annoncer des suppressions d'emplois. Et 400 emplois, c'est 400 familles, c'est 400 drames au minimum, et cela n'est guère tolérable.

Il est demandé que le Conseil d'Etat, froidement, sans passion, identifie l'élément de la stratégie d'entreprise, essaie d'influer sur les véritables facteurs. Canton et commune peuvent agir pour infléchir ou empêcher une décision, la décision à l'origine de la suppression des emplois.

Il est vrai, et notre collègue Beat Rieder l'a dit, la marge de manœuvre des pouvoirs publics est relativement limitée mais elle n'est pas absente.

Vous avez vécu l'affaire Novartis, vous avez vécu, avec moins de satisfaction, l'affaire Merck Serono. Il s'agit que le Conseil d'Etat, froidement, essaie de trouver les solutions qui s'imposent. Une piste à suivre avec les Forces Motrices Valaisannes. J'ignore et le groupe ignore aussi quels sont les contrats qui lient les FMV à Lonza. Mais je crois penser qu'il y a là un outil, un levier, de telle manière que Lonza revienne en arrière et accepte de renoncer à cette suppression.

Les développements que nous avons lus, notamment dans le Walliser Bote, au sujet de toute la problématique qui résulte de l'internationalisation du marché de l'électricité, cette problématique n'est pas ignorée, ne peut pas être ignorée, et il s'agit pour le Conseil d'Etat, pour ce Parlement de marquer leur détermination de telle manière qu'il n'y ait point de suppression d'emplois. Merci.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Die dringlichen Postulate der C-Fraktionen durch Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann und der SVP durch Herrn Grossrat Edmond Perruchoud wollen beide den Industriestandort der Lonza Visp verteidigen, «ohne sich in die Privatwirtschaft einzumischen» und jegliche staatliche Unterstützungsmassnahme an Verpflichtungen von Seiten des Unternehmens binden.

Diese Postulate geben uns die Gelegenheit, das von der Regierung diesbezüglich beschlossene Vorgehen, die Ziele sowie die ersten Resultate darzustellen.

Als erstes teilten wir der Lonza Firmengruppe am 24. Oktober 2012, das heisst eine Woche vor der Meldung des Abbaus von 400 Arbeitsstellen und im Hinblick auf die Meldung der Quartalsresultate, aufgrund der beharrlichen Gerüchte über einen eventuellen, markanten Stellenabbau, ja sogar über eine feindliche Übernahme des Unternehmens mit – wir haben also klar zum Ausdruck gebracht, bereits im Vorfeld –, dass zu diesem Zeitpunkt und ohne vorgängige Informationen durch die Geschäftsleitung wir uns nicht einverstanden erklären können, dass ein umfassender Stellenabbau in der Lonza Visp auf Druck von Finanzkreisen stattfindet; das wäre für uns nicht verständlich und auch nicht akzeptabel.

Dans cette première lettre que nous avons envoyée, et là en réponse à ce que le député Edmond Perruchoud nous demande, nous avons pris un positionnement clair du Conseil d'Etat déjà le 24 octobre 2012, donc avant la suppression de ces emplois. Nous avons donc donné une réponse à votre question sur les vraies causes et non seulement les éventuels prétextes aux difficultés invoquées par la direction de l'entreprise. Aux problèmes réels du franc fort et de l'augmentation du prix global de l'énergie qui impactent les marges de Lonza Viège, s'ajoute une pression de l'actionnariat, notamment de fonds américains, qui demande une meilleure rentabilité.

Wir haben im selben Schreiben und das ist auch eine Antwort auf den Wunsch, den Frau Walker Salzmann im Namen aller C-Fraktionen geäussert hat: Was macht der Kanton und was hat er gemacht? Wir haben uns klar dafür eingesetzt und immer verlangt, dass die Nutzung der Produktionskapazitäten, die ja in Visp noch heute sehr hoch sind, dass wir wenig Verständnis haben, dass jetzt hier ein Abbau stattfindet, zumal wir uns insbesondere – und dass eben genau das industriefreundliche Klima, dass die Walliser Regierung mit der Bevölkerung an den Standorten an den Tag legt – immer engagiert haben bei der Lonza und anderen Industrieunternehmen im Wallis, als es darum ging, Arbeitsplätze zu schaffen, Investitionen auszulösen, dass wir hier bezüglich Steuerpolitik, Energiepreinsnachlass oder und insbesondere auch bei der sehr beschleunigten Behandlung der Baubewilligungsverfahren uns immer dafür eingesetzt haben, dass die Industrie im Wallis hervorragende Bedingungen vorfindet.

Damit will ich auch zum Ausdruck bringen, dass wir nicht die jüngsten Ereignisse abgewartet haben, um den guten Betrieb des Standorts Visp und seine Investitionspläne zu fördern und dass wir immer in sehr engem Kontakt mit den Verantwortlichen standen als es darum ging, im Rahmen des Projekts «Visp Challenge» eben auch neue Projekte, neue Investitionen auszulösen.

Bezüglich der Qualität der Rahmenbedingungen des Industriestandorts Wallis gilt es immer auch in Erinnerung zu führen, dass es in diesem Kanton heute immer noch sehr erfolgreiche Industrieunternehmungen hat, die bei den selben Bedingungen höchst erfolgreich sind. Wir haben eine Syngenta in Monthey, die mit ähnlichen Rahmenbedingungen sehr gut und erfolgreich unterwegs ist. Wir haben auch eine Novelis in Chippis/Sierre, die auch sehr gut unterwegs ist und die mit den Rahmenbedingungen auch in der Lage ist, erfolgreich zu wirtschaften. Damit wird eigentlich auch zum Ausdruck gebracht, dass das Industrieklima im Wallis gut ist. Dass es allerdings im internationalen Umfeld an Standortattraktivität verlieren kann, das ist uns auch bewusst. In diesem Zusammenhang gilt es aber immer auch zu erwähnen, dass Industriepolitik auch nationale Politik ist und eben nicht nur eine kantonale Politik und das spüren wir vor allem bei der Energiepolitik, wo dann auch im Rahmen des Ausstiegs aus der Nuklearenergie zusätzliche Herausforderungen auf den Industrie- und Werkplatz Schweiz zukommen. Hier kann die Industrie damit rechnen, dass wir uns auch auf nationaler Ebene einsetzen werden, dass im Rahmen dieser Energiewende die energieintensiven Betriebe Konditionen und Rahmenbedingungen vorfinden, die es ihnen eben ermöglichen, wettbewerbsfähig zu bleiben.

Am selben Tag als dann die Meldung über die Umstrukturierung gemacht wurde, haben wir sofort auch reagiert und klar zum Ausdruck gebracht, dass für die kantonale und regionale Wirtschaft sehr viel auf dem Spiel steht, dass wir auch diese Massnahmen zur Reduzierung der Zahl der Arbeitsplätze ablehnen und dass wir alles daran setzen, mittel- und langfristig zum Erhalt des Industriestandorts Oberwallis und Wallis beizutragen.

Mit erneuter Bestätigung unseres Unverständnisses haben wir noch am selben Tag ein dringliches Treffen mit den Verantwortlichen der Lonza Schweiz verlangt, um Transparenz über die Absichten des Unternehmens sowie die Zukunft des Standorts Visp zu erlangen. Gleichzeitig habe ich den Auftrag vom Staatsrat erhalten, als Chef des Volkswirtschaftsdepartements, die Situation zu prüfen und alle nötigen Massnahmen zu deren Bewältigung zu ergreifen. Zu diesem Zweck habe ich unmittelbar eine departementsinterne Taskforce eingesetzt, um sämtlichen Partnern die nötige Unterstützung zukommen zu lassen. Die Gewerkschaften wurden zu einem kurzfristig einberufenen Treffen eingeladen, Herr Bundesrat Schneider-Amman über die Entwicklung der Situation am Standort der Lonza in Visp kontinuierlich informiert.

Ich persönlich habe im Vorfeld des Entscheids direkt bei Mitgliedern des Verwaltungsrats der Lonza Gruppe interveniert, sie sensibilisiert für die Bedeutung des Industriestandorts Oberwallis und ihnen ans Herz gelegt, bei ihrer Entscheidungsfindung ihre Verantwortung für diesen Standort wahrzunehmen und sich dafür einzusetzen, dass dieser Stellenabbau so tief wie möglich ausfällt und ich habe kurzfristig entschieden, auf eine Reise mit Herrn Schneider-Amman zu verzichten.

Als erstes verteidigten wir nach dem Treffen mit den Vertretern der Personalkommission der Lonza und den betroffenen Gewerkschaften auf Walliser und Schweizer Ebene zusammen mit meiner Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit per Schreiben vom 6. November 2012 – am selben Tag als wir die Gewerkschaften trafen – haben wir interveniert, haben die Direktion der Lonza Visp angeschrieben und haben hier verlangt, dass die Konsultationsfrist verlängert wird, dass es nicht zu einer Alibiübung kommt, wenn die Gewerkschaften mit dem Arbeitgeber darüber diskutieren in wie weit man allenfalls andere Massnahmen treffen kann, um hier einen Arbeitsplatzabbau zu reduzieren, zu vermindern oder sogar davon abzusehen.

Mit diesem Schreiben haben wir der Forderung der Gewerkschaften nachhaltig zusätzlichen Druck aufgelegt, so dass dann in den Verhandlungen, welche die Gewerkschaften mit der Standortleitung geführt haben, diese Konsultationsfrist bis Ende Dezember verlängert wurde. Und das war – aus meiner Sicht – auch ein wesentlicher Beitrag, in dem wir die Gewerkschaften in dieser Fragestellung unterstützt haben – eine wesentliche Voraussetzung, dass man jetzt innert dieser Frist eben auch Lösungsvorschläge unterbreiten kann, die auf den Erhalt der Arbeitsplätze ausgerichtet sind.

Zudem haben wir und vor allem auch die Gewerkschaften die Bestätigung erhalten, dass bis Ende Februar keine Kündigungen erfolgen, sowie die Garantie, dass eben mit den Vertretern der Personalkommission die grösstmögliche Transparenz betreffend den Stand der Situation am Standort Visp vorliegt und die Standortleitung hat sich auch wirklich konstruktiv verhalten und wird sich da auch einbringen.

Zusätzlich zu diesen Erfolgen zu denen wir auch beigetragen haben (das sind Erfolge, die die Gewerkschaften erzielt haben, aber wir haben an diesen Erfolgen der Gewerkschaften mitgewirkt, haben uns da hinter die Gewerkschaften gestellt, weil die Anliegen der Gewerkschaften auch für uns nachvollziehbar und begründet waren), haben wir dann anschliessend am Mittwochabend als Gesamtregierung die Verantwortlichen des Standorts Visp getroffen, aber auch den CEO der Lonza Gruppe und gleichzeitig auch noch ein Mitglied der Geschäftsleitung, Herrn In-Albon, um eben auch Klarheit zu erlangen über die geplanten Massnahmen und vor allem auch Zusicherungen zu erhalten, dass dieser Standort auch für die Lonza immer ein sehr wichtiger, ein bedeutender Standort bleiben solle, in dem aber auch Zusicherungen abgegeben wurden, dass in diesen Standort weiterhin investiert wird, dass die Produktpalette diversifiziert wird und dass man diesen

Standort auch auf der Grundlage einer sehr qualifizierten Arbeitnehmerschaft in Richtung High-Tech-Produkte, High-Tech-Technologien entwickeln will, um so einen grösseren Mehrwert am Standort Visp zu erzielen und damit die Attraktivität des Standorts zu vergrössern.

Man hat uns auch bestätigt, dass sie alles daran setzten, mit der grösstmöglichen Transparenz und in enger Zusammenarbeit mit den Sozialpartnern der Personalkommission und der betroffenen Gewerkschaften die Begründetheit des Stellenabbaus zu prüfen und gegebenenfalls eine Weiterbeschäftigung dieser Personen an einem anderen Arbeitsplatz innerhalb der Firmengruppe oder bei anderen Walliser Gesellschaften dieser Branche sowie Vorpensionierungen vorzuziehen. Ich kann Ihnen versichern, dass wir mit der Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit alles unternehmen werden – wenn es tatsächlich zu unvermeidbaren Entlassungen kommt –, dass wir für diese Personen eine Anschlusslösung finden wollen und alles in unserer Macht stehende unternehmen werden, um eben diese Situation für die Betroffenen so gering wie möglich zu halten.

Wir können somit den Postulanten versichern, dass der Staatsrat mit grosser Aufmerksamkeit die Entwicklung am Standort der Lonza in Visp verfolgt und dass er in der Vergangenheit und in Zukunft die Entwicklungsprojekte der Lonza unterstützt, solange diese geeignet sind, den Standort nachhaltig zu sichern.

Pour le député Edmond Perruchoud, juste une réponse concernant l'énergie. Il faut souligner que Lonza a sa propre stratégie d'approvisionnement en énergie par appels d'offres, auxquels les FMV peuvent répondre selon leur stratégie commerciale.

Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren Grossräte, wir werden in den nächsten Tagen und Wochen während der Konsultationsfrist, namentlich über die departementsinterne Taskforce, diese enge Zusammenarbeit mit den Verantwortlichen der Lonza Gruppe, der Betriebskommission und den betroffenen Gewerkschaften fortsetzen. Wir werden den Gewerkschaften mit dieser Taskforce zur Verfügung stehen, wenn sie Informationen braucht, Abklärungen brauchen, damit ihre Positionen in dieser Verhandlungsphase gehört werden, begründet sind; diese Dienstleistung auf Anfrage erbringen wir natürlich. Allerdings finden jetzt die Verhandlungen zwischen den Gewerkschaften und dem Arbeitgeber statt. Wir sind guter Hoffnung, dass man hier alle alternativen Massnahmen prüft, um damit den Stellenabbau zu vermeiden, beziehungsweise so tief wie möglich zu halten.

Die departementsinterne Taskforce wird überdies im Hinblick und da möchte ich klar trennen zwischen den Aufgaben der Taskforce während der Phase der Konsultationsfrist und die Aufgabe der Taskforce wenn es darum geht, mittel- und langfristig die Unterstützung für den Industriestandort Wallis zu gewährleisten, dass wir uns hier wirklich auch Überlegungen machen werden und die aktuellen Rahmenbedingungen für die Industrie prüfen, insbesondere jene auf schweizerischer, kantonaler und lokaler Ebene und im Rahmen dieser Arbeiten werden wir selbstverständlich auch auf Anfrage hin, auf Gesprächsbereitschaft hin, Erfahrungen von Gewerkschaften aber auch vom Walliser Industriellenverband aufnehmen, um dann eben eine entsprechende Politik an den Tag zu legen.

Im Übrigen muss diesbezüglich betont werden, dass uns die Direktion der Firmengruppe bestätigte, dass bereits heute im Wallis ein sehr industriefreundliches Klima herrscht und sie uns eigentlich dafür auch gedankt haben.

Wir werden also alles daran setzen, wie Sie es in Ihren Postulaten verlangen, um die Zukunft dieses für unseren Kanton zentralen Standorts – aber des Industriestandorts Wallis insgesamt – zu fördern und damit schlussendlich dann für die Betroffenen in Visp auch eben Lösungen zu finden.

In diese Sinne werden die Postulate angenommen.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat und viel Erfolg bei Ihren weiteren Verhandlungen.

Ich habe noch eine Wortmeldung von Herrn Edmond Perruchoud.

Die beiden Postulate sind akzeptiert. Für eine kurze Ergänzung erteile ich ihm das Wort.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je dois, et je sais que le Parlement s'associe à mon propos, remercier M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina pour les explications et pour sa détermination.

J'aimerais vous dire, et j'œuvre comme avocat d'affaires depuis trois décennies (j'ai été avocat-conseil d'Alusuisse lors des problèmes du passage de l'autoroute), l'avenir de Lonza dépend de notre détermination.

Une société comme Lonza a ce que l'on appelle aux Etats-Unis une «social responsibility», une responsabilité sociale, et c'est un élément qui est pris en considération par la bourse et par les actionnaires qui nous observent. La fermeté du Gouvernement, du Parlement, des syndicats sera un message fort, et cela est déterminant si l'on veut que Lonza demeure et que les emplois soient maintenus.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat und ich erteile das Wort noch einmal an den Staatsrat.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

J'aimerais clairement encore une fois répéter que notre détermination est là, elle est ferme.

Cela me donne l'occasion de vous donner quelques réponses à des questions ou à des remarques que vous avez faites.

Tout d'abord, j'aimerais clarifier d'une manière déterminée aussi qu'il n'y a pas eu des conditions humiliantes à travers les négociations et discussions que nous avons eues avec la direction.

En même temps, on a clairement aussi énoncé notre engagement, que nous avons mis en place pour justement garantir la pérennité de cette entreprise. Ici, je rappelle l'engagement de mon collègue à travers le projet R3, 150 millions ont été investis là-haut dans des mesures pour sécuriser cet emplacement. Je crois que ça c'est de la vraie politique industrielle aussi, quand, nous, nous investissons, lui, il s'investit pour, à travers le projet R3, sécuriser cette place industrielle.

J'aimerais juste dire qu'il ne faut pas comparer le cas Novartis avec le cas de la Lonza. Novartis avait annoncé qu'il fermait un site; Lonza n'a pas indiqué qu'il y avait une réflexion pour fermer un site, mais en même temps ils ont dit qu'ils veulent investir dans le futur mais que, pour investir dans le futur, il faut augmenter la compétitivité du site. Et si, nous, nous pouvons contribuer à augmenter la compétitivité, mais en lien avec la création de places de travail, nous serons à côté de Lonza pour le faire.

Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a toujours eu, à certains moments, des périodes qui étaient plus favorables au développement de l'industrie et puis il y a eu des phases où il y a eu plus de difficultés. Chaque entreprise va vivre des phases où il y a des phases de création d'emplois. Lonza, par exemple, ces derniers cinq ans avait créé entre 500 et 600 places de travail. Maintenant, ils sont revenus pour atteindre la moyenne qu'ils ont toujours eue sur ce site avec environ 2'400-2'500 emplois. C'est pour cela que la responsabilité du Gouvernement, avec les syndicats, avec les entrepreneurs, c'est de pérenniser ce site et de mettre tout en œuvre pour que celui-ci reste implanté dans ce

canton, d'ailleurs comme d'autres sites en Valais qui sont confrontés aux mêmes risques et difficultés que Lonza. Cela m'amène aussi à dire que, avec les mêmes conditions cadres, vous avez toujours des entreprises en Valais qui réussissent, des industries en Valais qui réussissent. C'est pour cela que la plus grande importance pour la réussite ou pour le succès d'une entreprise, c'est toujours le conseil d'administration de cette entreprise et aussi la direction, en choisissant la bonne stratégie pour réussir.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen jetzt auf die dringliche Interpellation 3.166 zurück.

23. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant: pas de problèmes au
Service informatique? (13.11.2012) (3.166)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend: alles im grünen
Bereich bei der Dienststelle für Informatik? (13.11.2012) (3.166)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Ich erteile das Wort direkt an den Staatsrat.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais répondre aux huit questions posées par le député Jean-Luc Addor.

Première question: Est-il vrai qu'il y a eu un rapport de la commission du personnel?

Non, par contre, il y a eu un rapport de la commission disciplinaire. Ce n'est pas la même chose.

Deuxième question: L'Inspection des finances a-t-elle fait ou est-elle en train de faire une enquête?

Non. Je vous rappelle qu'un rapport de l'Inspection des finances a été fait en 2011, je crois, et a donné un certain nombre de recommandations que nous mettons en place actuellement.

Troisième question: Les documents correspondants ont-ils été transmis aux commissions parlementaires?

Non, puisque la procédure est en cours. Par contre, la commission thématique a été informée de la situation à deux reprises et, à une séance, un représentant de la commission des finances et un représentant de la commission de gestion étaient présents.

Quatrième question: Est-ce que la justice pénale a été informée?

Non, puisque ce n'est pas un problème pénal. D'ailleurs, si c'était un problème pénal, nous aurions l'obligation de dénoncer.

Question six: La mise en place a-t-elle créé un nouveau poste?

Aucun poste nouveau n'a été créé en dehors de ceux accordés par les décisions budgétaires. Je vous rappelle la réponse à l'interpellation 3.118 du 9 novembre 2011 qui vous a informés sur la restructuration envisagée.

Question sept: Dans toute cette affaire, au sujet de laquelle le DECS semble être resté longtemps d'une discrétion sur ces interrogations, semble-t-il cacher quelque chose au Grand Conseil?

Ce dossier n'appartient pas au DECS, mais au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat ne cache rien. La procédure est en cours. Et l'information orale a été donnée à la commission thématique.

Question huit: Est-ce une pratique usuelle du canton que l'auteur du mobbing et que la victime soient muselées, etc.?

Réponse du Conseil d'Etat et non pas du département: Dans le cadre d'un conflit de travail, le Conseil d'Etat a le souci permanent de protéger toutes les parties.

24. INTERPELLATION URGENTE
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député
German Eyer, concernant: la Lonza devient-elle le jouet des spéculateurs?
(13.11.2012) (4.224)

DRINGLICHE INTERPELLATION
der Fraktion ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), durch Grossrat German Eyer, betreffend:
Wird die Lonza ein Spielball für die Finanzspekulanten? (13.11.2012) (4.224)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich komme der Reihenfolge heute nicht ganz nach. Ich weiss nicht, ob ich nicht vorher das Wort hätte ergreifen sollen, als wir über die Lonza gesprochen haben, weil ich komme jetzt noch einmal auf die Lonza zu reden.

Der angedrohte Abbau von diesen 400 Arbeitsplätzen ist ein Angriff auf den Standort Visp und ein grober Affront gegenüber den Arbeitenden. Sie haben schon in den vergangenen Jahren bereits ausserordentliche Opfer geleistet. Beispielsweise im Jahr 2011 haben die Lonza-Arbeiter eingewilligt, die Arbeitszeit um mehr als anderthalb Stunden pro Woche zu verlängern. Sie haben diese Kröte geschluckt, weil die Manager gedroht haben, allenfalls würde es eine Entlassungswelle geben.

Ich bin nicht bekannt dafür, dass ich in diesem Saal Blumen verteile. Aber ich muss sagen, dass im Kampf um den Erhalt der Stellen in der Lonza wir Gewerkschafter zusammen mit der Lonza von der Walliser Regierung unbürokratisch Unterstützung erhielten. Ich habe es als Gewerkschafter noch nie erlebt, dass an einer Belegschaftsversammlung von uns Gewerkschaftern gleich zwei Vertreter der Walliser Regierung teilgenommen haben, nämlich Frau Staatsratspräsidentin Esther Waeber-Kalbermatten und auch Herr Staatsrat und Volkswirtschaftsminister Jean-Michel Cina. Diese Unterstützung ermöglichte es – wie Herr Staatsrat Cina vorher schon erwähnt hat –, dass die Konsultationsfrist zur Einreichung von Alternativvorschlägen verlängert worden ist. Im Namen der Lonza-Belegschaft bedanke ich mich für die Unterstützung seitens der Regierung.

Diesen Worten müssen jetzt aber noch weitere Taten folgen. Ich gehe auf die in der Interpellation festgehaltenen Fragen nicht mehr ein. Ich möchte eine zusätzliche dritte Frage stellen (der Departementvorsteher hat vorhin schon in etwa eine Antwort gegeben).

Die Industrie ist in der Wirtschaftsregion Wallis ein absolut zentrales Standbein. Dieses Standbein droht zu erodieren – ist meine Einschätzung. Nicht nur in der Lonza, aber beispielsweise auch in der ehemaligen Alusuisse, die heute Constellium heisst, stellen wir fest, dass sich die Industrie schleichend aus dem Wallis verabschiedet.

Hier müssen wir dringend Gegensteuer geben. Ein probates Mittel sind dazu runde Tische, Projektgruppen oder sogenannte Taskforces mit Beteiligung aller Interessierten. Dieses Instrument hat sich in der Vergangenheit öfters bewährt. Beispielsweise auch im Oberwallis, als 1993 die Schliessung der Aluminiumhütte Steg wenigstens für ein Jahrzehnt verhindert werden konnte. Oder in jüngerer Zeit wiederum bei der erfolgreichen

Verhinderung der Schliessung von Novartis in Nyon, obwohl es sich hier zugegebenermassen um ein anderes Projekt gehandelt hat.

Es ist klar: Wie die Waadtländer Regierung in Nyon muss auch der Walliser Staatsrat das Heft rasch in die Hand nehmen. Denn die Erfahrung lehrt: Industriepolitische Massnahmen können nur unter Einbezug aller Parteien entwickelt werden.

Ich weiss, dass die Regierung eine interne Taskforce eingesetzt hat. Diese Taskforce muss jetzt dringend geöffnet werden. Vorab auch darum, weil sich die Lonza bereit erklärt, in dieser Taskforce mitzuarbeiten. Und diese Taskforce muss auch für die zuständigen Bundesstellen geöffnet werden, weil entsprechende Entscheide in Bundesbern gefällt werden. Deshalb frage ich konkret den zuständigen Staatsrat an, ob er bereit ist, unter seiner Leitung oder unter der Federführung seines Departements diese Taskforce zu öffnen. Und es ist klar, dass das ein Instrument ist, dass nach der Konsultationsfrist laufen muss und dass natürlich seine Arbeit nicht innerhalb von einigen Wochen sondern über Monate erledigen muss.

Noch ein Wort an die SVP: Was Sie hier betreiben, liebe Leute von der SVP, machen sonst nur scheinheilige Paters (ich weiss nicht wie man «scheinheilige Paters» ins Französische übersetzt). Sie fragen nach den wahren Gründen des Stellenabbaus. Die wahren Gründe sind der massive Druck der Finanzspekulanten, die wie Heuschrecken auf das Werk Lonza angefliegen kommen. Und es sind die gleichen Aktionäre, die wie Ihr Übervater an der Zürcher Goldküste vor gut 10 Jahren die Energiebeteiligung der Lonza verkauft haben, um sich selber die Taschen zu füllen.

Danke schön für die Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich möchte vorab eigentlich danken, dass Herr Grossrat German Eyer nicht mehr auf die Beantwortung seiner dringlichen Interpellation beharrt, weil die Antworten, die man auf diese Interpellation fragen kann, die können Sie sich denken, wie die ausfallen. In diesem Sinne vielleicht als Kurzbemerkung: Es kann ja nicht an der Walliser Regierung sein, Aktien der Lonza zu kaufen, um damit eine feindliche Übernahme zu verhindern. Das kann nicht die Aufgabe des Staates sein, aber das haben Sie höchstwahrscheinlich auch nicht so gemeint, wie Sie es formuliert haben.

Ich möchte eigentlich dann auch danken, dass Sie die Leistungen der Walliser Regierung anerkennen. Was jetzt für uns wichtig ist, ist, dass man auch wirklich offen und ehrlich mit den Arbeitnehmern ist und nicht jetzt die zwei Phasen miteinander vermischt, das heisst die Phase wo es gilt, über eine interne Taskforce zur Verfügung zu stehen, wenn es darum geht im Rahmen der Konsultationsfrist unsere Unterstützung auf Abruf Ihnen und der Standortleitung zur Verfügung zu stellen, wenn es darum geht, gewisse Abklärungen zu machen, Vertiefungsanalysen zu machen.

Aber wenn ich in diesem Zusammenhang immer wieder höre, dass man versucht über dieses Gas- und Dampfkraftwerk die Energiekostensituation am Standort Visp zu reduzieren, dann ist das ein interessantes Projekt, aber das kann erst mittel- bis langfristig einen Beitrag leisten für die Standortattraktivität. Wir haben in Monthey bereits ein solches Werk und das wird derzeit von der Alpiq beherrscht und ist derzeit für die Alpiq kein interessantes Geschäft. Aber wir sind offen, auch jetzt diese Fragestellungen aufzunehmen und uns Überlegungen zu machen, wie man eben die Bedingungen für diesen Industriestandort verbessern kann. Im Rahmen dieser Konsultationsfrist bis Ende Dezember ist die departementsinterne Taskforce zur Verfügung, wenn es darum geht, Unterstützung zu leisten und wenn es zum Beispiel irgendwann in einer Phase zu Auseinandersetzungen kommen könnte, haben wir ja von Gesetzes wegen auch die Aufgabe, über die zuständige Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit da allenfalls im Sinne einer Mediation uns zur Verfügung zu halten sofern sie von den beiden Partnern verlangt wird.

Jetzt die Frage der mittel und längerfristigen Sicherung, da geht es sicher mal darum, dass man sich die Frage stellt: Wie sind die Rahmenbedingungen gesamtkantonal? Man kann die ja nicht nur auf einen Standort festlegen; wir haben mehrere Industriestandorte. Wir müssen diese Vergleiche machen und müssen zuerst einmal eine Grundlagenarbeit auch machen, um die entsprechenden Rahmenbedingungen vertieft auch anzuschauen und deshalb ist unsere Überzeugung, jetzt in einer ersten Phase bleiben wir bei der ersten departementsinternen Taskforce und machen jetzt zunächst Mal auch von uns Überlegungen. Im Rahmen dieser ersten Phase können wir Anhörungen vorsehen, dass wir zum Beispiel den Walliser Industriellenverband anhören, dass wir die einzelnen Standortunternehmungen anhören und diese Informationen sammeln und das wir auch die Gewerkschaften anhören, damit sie ihre Überlegungen einbringen können. Ich habe einfach ein bisschen Horror davor, dass man jetzt runde Tische macht und dass man wirklich nur viel darüber spricht und dann nicht konkrete Lösungen präsentiert. Und dass man jetzt eine riesen Arbeitsgruppe einsetzt, davor möchte ich warnen, weil man dann plötzlich Erwartungen schürt, die man nicht erfüllen kann.

Aber ich glaube es ist die Aufgabe des Walliser Staatsrats – das ist die Aufgabe des zuständigen Departementchefs –, sich immer wieder die Frage zu stellen, ob die Rahmenbedingungen ideal sind, damit der Industriestandort Wallis und insbesondere dann eben auch Oberwallis gerettet werden kann.

Damit eine klare Antwort auf Ihre Frage vorerst jetzt mal. Zunächst departementsinterne Abklärungen über die zu führende Politik und noch nicht jetzt bereits eine grosse Arbeitsgruppe einsetzen und auch nicht die verschiedenen Themen miteinander zu verknüpfen, weil es jetzt in einer ersten Phase darum geht, über die departementsinterne Taskforce ihnen zur Verfügung zu stehen im Rahmen dieser Konsultationsfrist.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Herr Edmond Perruchoud meldet sich zu Wort.

Nach einer Interpellation, nach dem Staatsrat darf nur der Interpellant sich befriedigt oder nicht befriedigt erklären.

Ihnen darf ich das Wort daher nicht erteilen.

25. INTERPELLATION URGENTE
du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen, concernant: imposition du plan
sectoriel et du corridor de ligne THT (13.11.2012) (4.225)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen, betreffend Auflage Sachplan und
Korridor HSL (13.11.2012) (4.225)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich erteile dem Herrn Staatsrat Cina das Wort für die Beantwortung der Interpellation.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Einleitend möchte ich nochmals darauf hinweisen, dass der Sachplan ein Instrument des Bundes ist, welches der Planung und Abstimmung seiner raumwirksamen Tätigkeiten dient. Entsprechend liegt die Kompetenz für den Sachplan «Übertragungsleitungen» ausschliesslich beim Bundesrat. Im Rahmen dieses Verfahrens gibt es keine

Einsprachemöglichkeit. Es gibt nur die Möglichkeit, Bemerkungen zu machen. Ist der Sachplan durch den Bundesrat festgesetzt, wird das Ausführungsprojekt durch das Leitungskonsortium unter Federführung der Alpiq präzisiert und optimiert. In diesem Plangenehmigungsverfahren besteht die Möglichkeit, begründete Einsprachen anzubringen und dann entsprechend auch den Beschluss zu erwirken.

Nun zu den Fragen:

Das Bundesamt für Energie informierte den Kanton Wallis am 31. Oktober 2012 über die Festsetzung des Sachplans für die 380 kV-Leitung zwischen Chippis und Mörel-Filet. Die neue Leitung soll als Freileitung auf der linken Seite des Rhonetals am Fuss der Abhänge verlaufen. Sie ersetzt die bestehende, vorwiegend auf der anderen Talseite verlaufende 220 kV-Leitung. Auf rund 90% der Strecke werden Waldgebiete überspannt.

Im Rahmen der Anhörung und Mitwirkung lag der Entwurf des Objektblattes für die Freileitung vom 3. Februar bis 6. April 2012 öffentlich auf. Mittels Schreiben vom 16. Mai 2012 äusserte sich der Kanton zum Sachplanentwurf und übermittelte dem Bundesamt für Energie auch die während der Auflage eingegangenen Stellungnahmen – also Ihre Stellungnahmen haben wir zugestellt. Dabei haben wir festgehalten, dass der Sachplanentwurf dem kantonalen Richtplan- und den Raumplanungszielen entspricht, dass jedoch im Rahmen der Umsetzung das Optimierungspotential voll ausgenützt werden muss und allenfalls eben auch partielle Erdverlegungen auf Territorium des Kantons Wallis geprüft werden müssen.

Wir haben jetzt die Möglichkeit mit Ihnen, mit anderen dann im Rahmen des Ausführungsprojektes für Optimierungen wie beispielsweise den Abbruch bzw. die Verlegung bestehender 220 kV-Leitungen sowie weiterer Ersatzmassnahmen auf Nieder- und Mittelspannungsebene uns einsetzen.

Ich erinnere, dass diese Leitung natürlich wichtig ist, um es zu ermöglichen, dass der im Wallis produzierte Strom auch abtransportiert werden kann und dass damit die nationale Versorgungssicherheit erhöht wird und auch der Anschluss an das europäische 380 kV- Verbundnetz realisiert werden kann.

26. INTERPELLATION URGENTE

des députés Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: quelles visions pour des plans d'aménagement régionaux? (13.11.2012) (4.226)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Strategien für die regionalen Nutzungspläne (13.11.2012) (4.226)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nous arrivons bientôt à l'heure de l'apéro, mais il me semble malgré tout nécessaire d'aborder une fois encore la notion de l'aménagement du territoire. Alors, essayons d'instaurer un débat serein en vue des votations du 3 mars 2013.

Jusqu'à maintenant, reconnaissons que le débat au sein du Grand Conseil, s'est réduit à une peau de chagrin. En juin, lors du traitement de la résolution demandant, je cite «la mise en route de l'arme du référendum cantonal», la discussion a été nettement refusée. En septembre encore, un postulat a également été refusé non pas en raison de son fond, mais parce qu'il avait l'outrecuidance de provenir de l'ADG.

Force est de constater que maintenant le Valais se retrouve bien seul dans cette campagne, pas un canton ne l'a soutenu. Espérons que la fameuse arme du référendum cantonal ne se transforme pas en un sabre avec lequel le Valais pourrait se faire hara-kiri.

Soyons plus visionnaires, ne transformons pas la prochaine votation pour ou contre la LAT en une votation pour ou contre le Valais. Affirmons que nous avons l'intention de modifier notre stratégie en matière d'aménagement du territoire car probablement que nous n'avons pas tout fait faux en matière d'aménagement du territoire, mais il serait bien naïf de croire que nous avons tout fait juste.

Hier, lors de l'entrée en matière pour le budget, les termes «confiance dans l'avenir» ont été répétés. Et en matière d'aménagement du territoire, peut-on aussi avoir confiance en l'avenir? Je crois que oui, mais il faut être actifs, ne pas s'asseoir sur sa position en attendant que la Confédération nous impose ses visions. Cette confiance en l'avenir vient notamment du fait que M. le conseiller d'Etat a allumé une petite lampe. L'intention de définir un concept d'aménagement régional me paraît, en effet, de la plus grande importance. Depuis les années 1980, beaucoup de communes ont participé à une certaine fuite en avant. Trop souvent, ces communes ont pris part à une surenchère d'ouverture et d'équipement de zones.

Monsieur Cina, cette petite lampe que vous avez allumée, pourrait même éclairer de mille feux la campagne pour le vote sur la LAT, si le processus de création des plans régionaux en faisait partie.

Monsieur Cina, votre volonté de rester maître de notre aménagement du territoire implique-elle une interaction forte sur ces plans régionaux et les plans d'aménagement locaux des communes, cette volonté implique-t-elle également la création de catalogues de mesures visant à maîtriser l'accroissement exponentiel de l'utilisation du sol?

Le texte déposé contient quelques propositions, notamment:

- un déclassement des zones non équipées dans les régions surdimensionnées;
- une hiérarchisation des zones à bâtir en créant notamment des secteurs prioritaires ou d'attente.

D'autres mesures que celles citées dans le texte déposé peuvent évidemment être pertinentes.

Et si, pour l'aménagement du territoire, M. Cina nous réservait une surprise de la même veine que celle du moratoire de la vente aux étrangers...

C'est cet espoir qui me permet d'être confiant en l'avenir. Les Valaisans ont tous compris que pour rester maîtres de notre aménagement du territoire, nous devons être proactifs.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Merci, Monsieur le député Raymond Borgeat, pour ces réflexions.

Evidemment, je suis un peu mal placé pour vous dire ce que vous devez faire pour que je reste maître de ce dossier...

Pour revenir aux aspects sérieux parce que c'était quand même une petite boutade que j'ai amenée... et qui m'est venue juste à l'esprit...

Alors, le Gouvernement soutient pleinement l'idée d'ouvrir une réflexion sur la manière dont nous voulons gérer le territoire valaisan.

C'est précisément, et ici je dois clairement le dire, dans ce sens que, déjà en 2009, le Gouvernement a retenu le projet Développement territorial 2020 comme projet prioritaire du Gouvernement et a initié les travaux en vue de revoir et compléter les instruments d'aménagement existants, en particulier aux niveaux cantonal et intercommunal. L'objectif est de disposer de procédures et d'outils cohérents et performants.

Cette démarche a débuté bien avant les discussions concernant la révision de la LAT et la question du référendum. Les réflexions déjà menées peuvent effectivement servir dans la campagne pour le référendum contre la révision de la LAT, notamment en vue de

soutenir l'argument selon lequel le Valais s'est largement donné les moyens de prendre en main son destin important parce que nous considérons que l'utilisation du sol est un des défis auxquels on doit amener des réponses.

Donc, LAT, révision ou pas, c'est notre destin, c'est à nous de le définir, c'est à nous de prendre en main nos propres réflexions pour que, justement, il n'y ait pas un autre qui commence à prendre des décisions sur notre dos.

C'est cela qu'il faut éviter et c'est pour cela que nous nous engageons.

Fin octobre, nous avons présenté les premiers résultats de notre travail aux communes valaisannes. Il s'agit, d'une part, du concept cantonal de développement territorial et, d'autre part, d'une révision partielle de la LcAT visant à alléger les procédures, maintenir les tâches et les prérogatives des communes et renforcer – et, à juste titre, vous l'avez soulevé – la collaboration intercommunale en demandant plus de cohérence à l'échelle supracommunale.

Le concept cantonal du développement territorial présente un cadre d'orientation stratégique et une vision à moyen et à long termes de l'aménagement du territoire à l'échelon cantonal, laquelle permet ensuite de mieux concevoir le développement à un niveau supracommunal. Ce niveau supracommunal est introduit dans le cadre de la révision partielle de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire par le biais du plan directeur intercommunal. Grâce à l'élaboration de ce plan, les communes pourront mieux se coordonner, notamment lors de la réalisation de projets ou installations ayant une incidence importante sur l'organisation du territoire.

Le CCDT et la révision partielle de la LcAT vont faire l'objet d'une consultation publique à partir du début décembre 2012. Les communes, les groupes politiques et tous les milieux intéressés auront donc l'occasion de faire part de leurs avis.

Plusieurs des questions posées sur la portée et le contenu de ces futurs instruments sont prématurées mais constituent certainement des pistes de réflexion utiles qu'il faudra faire valoir lors de la consultation prévue. Nous visons clairement une approche proactive, mais un pas après l'autre..., ce que, moi aussi, j'ai dû apprendre, il n'est pas possible d'aller plus vite que la musique.

Je ne peux que vous remercier pour votre intérêt et la question posée.

Je vous affirme notre volonté de maîtriser notre destin et vous invite à participer pleinement aux travaux en cours sur le développement territorial. Merci.

27. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par les députés Edmond Perruchoud et Charles Clerc, concernant la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) – votation du début mars 2013 (13.11.2012) (4.227)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Edmond Perruchoud und Charles Clerc, betreffend Bundesgesetz über die Raumplanung RPG – Abstimmung von Anfang März 2013 (13.11.2012) (4.227)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Monsieur le président du Grand Conseil, je m'adresse à vous dans un premier temps. Vous m'avez privé, tout à l'heure, de la parole alors que je voulais demander l'ouverture d'un débat. Je voulais dire haut et fort que le président de la direction d'Alcan (Alusuisse de l'époque) avait dit que l'équipe qui avait organisé la fusion Alusuisse-Alcan, notamment le directeur général Michel Lambert, était des visionnaires. Dont acte.

Je viens aux problèmes de la LAT.

Vous avez, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, géré, si tant est que le terme puisse être utilisé, la votation pour l'initiative dite abusivement Lex Weber. Vous avez appréhendé le problème tardivement. Vous avez appréhendé le problème de manière sectorielle. Vous avez essayé d'obtenir l'unanimité du Conseil d'Etat; vous ne l'avez pas obtenue, M^{me} la présidente du Conseil d'Etat n'a pas suivi les autres quatre conseillers d'Etat. Et, ensuite, vous n'avez pas agi avant tout sur les autres cantons, vous avez agi sur le Valais et tardivement. Le résultat est connu.

Mesdames et Messieurs, la leçon est apprise. Avec une erreur, on devient intelligent. Vous avez fait l'erreur une fois; ne faites pas cette erreur une deuxième fois.

Vous n'aurez pas, vous l'avez compris, le soutien pour défendre les Valaisannes et les Valaisans, du parti socialiste. Vous n'avez pas eu le soutien du groupe PDC des Chambres fédérales. Mais, vous aurez le soutien incondicional de l'UDC du Valais et de l'UDC Suisse très majoritairement.

Merci de votre engagement, il en va du destin du canton et de la destinée des fortunes des Valaisannes et des Valaisans.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

C'étaient les deux minutes pour me calmer ou les trente secondes pour me calmer parce que je sors un peu du manuscrit pour répondre à une question, pas à une question, mais à une déclaration que vous avez faite.

Le Gouvernement valaisan, dans la campagne de la Lex Weber, s'est engagé fortement. Dans le canton du Valais 75% de la population valaisanne nous a suivis. Si d'autres cantons, qui étaient aussi touchés par cette initiative, avaient mis le même engagement dans leurs cantons respectifs (Grisons, Tessin, Berne), on aurait facilement obtenu ces quelques milliers de voix pour gagner cette votation.

Alors, dire aujourd'hui que le Gouvernement valaisan ne s'est pas engagé dans cette campagne, c'est faux.

Mais, est-ce que le Gouvernement valaisan doit faire une campagne nationale? Est-ce que c'est le rôle du Gouvernement valaisan de mener une campagne nationale? Ou est-ce que c'est plutôt le rôle de l'économie, des entreprises qui sont touchées? Est-ce que ce n'est pas le rôle des partis nationaux? Là, il faut aussi toujours prendre en considération le rôle d'un Gouvernement. Un Gouvernement ne peut pas faire n'importe quoi dans une campagne. Il y a des prérogatives que l'on doit respecter. Vous-mêmes, il y a quelques années, vous vous êtes impliqués fortement lorsqu'il y a eu un vote important dans ce canton. Vous nous avez rappelé quels sont nos devoirs, quels sont les devoirs de réserve qu'un Gouvernement doit avoir dans une votation.

Alors, cela, il faut, à un certain moment, aussi le prendre en considération si, une fois, il y a une démarche à défendre, sur laquelle, et ça me fait plaisir d'entendre que vous êtes aussi de cet avis qu'il faut lutter contre cette révision de la LAT. Ici aussi, encore une fois, je dois rappeler que le Gouvernement s'est toujours engagé contre cette révision, mais cette fameuse phrase qui demandait de réduire les zones à bâtir, cet alinéa-là a été intégré par les Chambres fédérales, a été intégré par le Parlement suisse, pas par le Conseil fédéral, c'était au Conseil des Etats que cette modification a été apportée. Et là, à un certain moment, vous avez les parlementaires, vous avez d'autres moyens pour faire du lobbying, et on n'a pas obtenu les résultats qu'on cherchait.

Maintenant, qu'est-ce qu'on va faire concernant cette campagne?

Tout d'abord, il faut remercier tous ces milieux économiques qui se sont engagés pour que ce référendum populaire ait pu aboutir. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat se propose d'apporter la stratégie suivante:

- Soutien aux divers comités de campagne œuvrant aux niveaux suisse et cantonal. Tous les instruments d'analyse, d'information et les argumentaires seront gracieusement mis à disposition dans trois langues. Toutes les forces nécessaires au sein de l'Administration pourront également être mobilisées à la demande.
- Soutien à la création d'un comité interpartis au niveau valaisan, placé sous la présidence de l'organisation leader au niveau du lancement du référendum et avec la participation active du Conseil d'Etat.
- Soutien et animation d'une section spécifiquement dédiée à l'argument sur le site Internet cantonal, avec publication de l'argumentaire du Conseil d'Etat et d'éventuels liens vers les sites du comité référendaire.
- Participation du Conseil d'Etat aux débats organisés par diverses instances.
- Coordination et soutien avec la députation fédérale valaisanne.

En conséquence, le Conseil d'Etat estime non seulement s'être battu mais continuer à le faire, dans les limites de ses prérogatives, avec toute la force nécessaire dans l'intérêt de tous les citoyens de ce canton.

28. POSTULAT URGENT

du groupe CSPO, par la députée Liliane Brigger, concernant: versement de la totalité des taxes touristiques aux associations dès le 1^{er} novembre 2012

(13.11.2012) (4.228)

DRINGLICHES POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Liliane Brigger, betreffend touristische Taxen bereits am dem 1. November 2012 vollumfänglich an die Tourismusvereine

(13.11.2012) (4.228)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Ohne Schwarzmalerei und ungeschminkt, müssen wir uns der heutigen wirtschaftlichen Tourismussituation stellen. Stagnierende Umsatzzahlen, sinkende Übernachtungszahlen und die schwachen Buchungszahlen für den kommenden Winter können nicht einfach so weggesteckt werden.

Wie bereits in der Eintretensdebatte von Promo Wallis für den Verpflichtungskredit betont wurde, beginnt das Tourismusjahr laut Gesetz über den Tourismus jeweils am 1. November. Der operative Start von Valais/Wallis Promotion beginnt jedoch am 1. Januar 2013. Es gibt hier also zwei Monate Übergangszeit, welche nicht ganz geregelt ist und welche in einer sogenannten Grauzone liegt.

Weiter wurde im Gesetz über den Tourismus bezüglich Beherbergungstaxen im Artikel 26 Absatz 3 eine Änderung gemacht, was bedeutet, dass der Ertrag aus diesen Taxen vollständig an den betreffenden Verkehrsverein geht. Laut Staatsrat sollen diese Gelder, also von November und Dezember 2012 noch an Wallis Tourismus einfliessen, weil diese damit noch einige Kampagnen lancieren wollen.

Dies verstehen wir auch. Was wir nicht ganz verstehen, ist, dass man schon seit 2011 dieses Geschäft behandelt und dass zumindest das Datum des operativen Starts frühzeitig bekannt war und man dieses im Budget hätte berücksichtigen müssen.

Wir verlangen mit unserem Postulat nichts Weltbewegendes sondern einen Zustupf fast in Form eines vorgezogenen Weihnachtsgeschenks für die Tourismusvereine, um ihren Saisonstart zu optimieren.

Der Staatsrat kann die erforderlichen Mittel auch aus anderen Quellen zur Verfügung stellen und könnte hiermit ein Zeichen setzen, um den arg gebeutelten Tourismusvereinen unter die Arme zu greifen.

Dieses Parlament kann hier und heute ein Zeichen setzen, morgen ist es zu spät und in sechs Wochen ist es bereits Schnee von gestern.

Ich danke für die Unterstützung.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Hier muss ich wirklich inständig bitten, diesem Postulat keine Folge zu leisten, weil sonst haben wir ein Chaos.

On va avoir un chaos si on commence maintenant à modifier l'entrée en vigueur de la loi en acceptant ce postulat urgent.

En effet, il faut savoir que toutes nos prévisions, tout notre engagement, c'est de mettre en place, le 1^{er} janvier 2013, cette nouvelle structure. Et c'est avec l'entrée en vigueur que cette nouvelle structure est créée et commencera ses travaux le 1^{er} janvier 2013.

Ce qui est à juste titre relevé par la députée Liliane Brigger, c'est que si on dépose l'année en vigueur de cette modification, le fait que les destinations peuvent garder la fameuse taxe d'hébergement sera aussi pris à partir du 1^{er} janvier 2013.

Maintenant, ce que la députée Liliane Brigger veut, au nom du groupe CSPO, c'est dire: non, puisque l'année touristique s'arrête souvent le 1^{er} novembre, nous voulons déjà que ces deux mois, c'est-à-dire novembre et décembre, qu'on anticipe le fait que les destinations puissent garder leurs montants.

Je peux vous dire que cela me rendrait la tâche difficile. Pourquoi? Parce que cet argent va manquer à Valais Tourisme qui continue à avoir ses activités jusqu'au 1^{er} janvier 2013. Alors, ce qu'on donnerait aux destinations, on l'enlèverait à Valais Tourisme, qui a engagé une campagne d'hiver pour toutes les destinations, pour le Valais. La seule chose qu'on ferait: enlever de l'argent à Valais Tourisme et le mettre dans les destinations, destinations qui n'ont pas encore besoin, je dirai, de ces montants.

Alors, je vous prie, ne mélangez pas tout cela parce que ça va créer des problèmes énormes pour le lancement de Valais/Wallis Promotion dans des conditions favorables.

Ich brauchte es nicht auf Deutsch zu sagen, denn Sie kennen meine Haltung. Es geht nur um eine Verschiebung von Geldern; es geht nur um zwei Monate. Aber wenn ich das Inkrafttreten auf den 1. Januar festsetze, dann habe ich auch Valais Promotion, dass auf den 1. Januar seine Aktivitäten beginnt und es ist hier jetzt wirklich besser, nicht über... Sonst muss ich das Inkrafttreten auf den 1. November vorverschieben, damit ich eine gesetzliche Grundlage habe, dass die Destinationen dieses Geld bereits für die Monate November und Dezember erhalten, das heisst, damit verschiebt sich das Datum an dem Valais/Wallis Promotion gegründet wird auf den 1. November und dann habe ich Schwierigkeiten, weil mit Wallis Tourismus vereinbart wurde, dass die ihre Aufgaben bis Ende Jahr erfüllen und dann gibt es hier ein Chaos. Es tut mir leid, aber ich glaube auch bei vielen Destinationen wird dieser Beitrag, wenn man die ganzen Destinationen anschaut und wenn man diese Verteilung sieht, dann möchte ich lieber auf dieses Weihnachtsgeschenk verzichten, weil das bringt mir die ganze Geschichte durcheinander.

Ich wäre froh, wenn hier das Parlament dem Antrag des Staatsrats folgt.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Das Postulat wird also vom Staatsrat bekämpft und wir müssen abstimmen.

Par 91 voix contre 18 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat urgent 4.228 de la députée Liliane Brigger.

29. POSTULAT URGENT

du groupe CSPO, par le député Diego Clausen, concernant: des bus au lieu de trains régionaux (13.11.2012) (5.221)

DRINGLICHES POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen, betreffend Busse statt Regionalzüge (13.11.2012) (5.221)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Regionalzüge sind oft weniger besetzt als von den Betreibern erwünscht. Der Bund hält die Auslastung sogar für so schlecht, dass er die Einstellung von mehr als 170 Linien überprüfen lässt. Damit droht mehr als jeder zweiten Regionalbahnlinie das Aus. Anstelle der Züge sollen Busse die Verbindung sicherstellen.

Geht es nach den Plänen des Bundesamtes für Verkehr, muss der Regionalverkehr auf der Schiene künftig einen Kostendeckungsgrad von 50% erreichen. Von 300 regionalen Eisenbahnlinien weisen derzeit aber 175 einen Kostendeckungsgrad von weniger als 50% auf.

Mit einheitlichen Kriterien werde ein Instrument geschaffen, das die Prüfung von Strecken im Einzelfall ermögliche, sagt das Bundesamt für Verkehr zu seinem Vorhaben. Sein Vorschlag zum Kostendeckungsgrad stammt aus einer Verordnung zur Bahnreform.

Umstellungen auf den Busbetrieb dürften aber nur dort gemacht werden, wo der Bus, etwa durch mehr Haltestellen oder bessere Frequenzen, auch dem Passagier einen klaren Mehrwert bietet.

Kommt hinzu, dass die Tarife für den öffentlichen Verkehr ständig steigen, nun darf man nicht noch mehr Abstriche bei der Qualität machen.

Es darf keine Politik gegen die Regionen, Kantone und gegen die Bevölkerung gemacht werden. Gefragt ist vielmehr eine regionale Verkehrspolitik mit Augenmass, bei der auch weiterhin das Ziel der Verkehrsverlagerung von der Strasse auf die Schiene eine grosse Rolle spielen sollte. Nicht zu vergessen die Wichtigkeit des Service Public in der Freizeit, im Berufsalltag und letztendlich ist das Wallis doch wohl noch ein Tourismuskanton, welcher gerade auf solche attraktive Regionalverbindungen angewiesen ist.

In diesem Sinne fordern wir den Staatsrat auf, sich dementsprechend für die Aufrechterhaltung der betroffenen Regionalbahnstrecken einzusetzen.

Die Bevölkerung, die touristischen Regionen und die Wirtschaft werden es Ihnen verdanken.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich erteile das Wort an Herrn Grossrat Jacques Melly... Entschuldigung Herrn Staatsrat Jacques Melly!

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Der Abgeordnete Jérôme Buttet (**Frage 9 der Fragestunde**) und die CSPO-Fraktion, durch den Abgeordneten Diego Clausen, fordern von der Regierung, und insbesondere vom Vorsteher des DVBU, eine Stellungnahme bezüglich einer Verordnungsvorlage des Bundesamtes für Verkehr, mit welcher – wie gesagt – unter anderem bezweckt wird, nach wirtschaftlichen Alternativen für Bahnverbindungen zu suchen,

deren Kostendeckung nicht mindestens 50% beträgt. Wir erlauben uns, die Frage des Abgeordneten Jérôme Buttet und das Postulat der CSPO-Fraktion in ein und derselben Wortmeldung zu beantworten.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je vous propose de répondre aux deux intervenants dans la même prise de parole.

Das BAV arbeitet derzeit an einer gross angelegten Revision der Rechtsgrundlagen in Zusammenhang mit dem Eisenbahngesetz. Unter anderem gilt es dabei auch, systematisch zu untersuchen, inwiefern die Beibehaltung von Bahnverbindungen, deren Betreiber keinen Kostendeckungsgrad von mindestens 50% garantieren können, noch zweckmässig ist, und inwiefern es sinnvoll wäre, eine Verlagerung von der Bahn auf den Bus in Betracht zu ziehen. Laut BAV heisst diese Untersuchung aber noch nicht, dass es automatisch zu einer Verlagerung von der Bahn auf das Regionalbusangebot kommen wird.

Konkret davon betroffen sind 170 Bahnlinien in der Schweiz. Im Wallis betrifft es alle Regionallinien unseres Kantons, mit der MGB-Linie Visp – Zermatt als einziger Ausnahme.

Dès l'annonce de l'Office fédéral des transports et en raison de l'impact négatif important du projet d'ordonnance pour notre canton, nous sommes intervenus de différentes façons, dans le cadre de la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale, dans le cadre de l'association Oustrail de défense du réseau ferroviaire en Suisse Romande et également dans le cadre de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics. Nous avons également interpellé la direction de l'OFT en charge du dossier et l'avons rendu attentive sur les conséquences inacceptables du projet pour le Valais.

A notre demande notamment, donc à la demande du DTEE, la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics a décidé de préparer une prise de position coordonnée à l'échelle de la Suisse. Cette prise de position aura pour objectif de refuser la démarche proposée par l'OFT. Nous serons bien sûr attentifs à ce que les revendications du Valais figurent *in extenso* dans cette correspondance.

Il est à relever également que, d'après les contacts pris, quasiment tous les cantons ainsi que l'Union suisse des transports publics (UTP) soutiennent notre opposition au principe souhaité d'un examen général du transfert du rail vers la route.

Enfin, le Conseil d'Etat traitera de ce sujet lors de la prochaine rencontre avec les parlementaires fédéraux valaisans lors de la session des Chambres fédérales de novembre.

Vous l'aurez compris, le Conseil d'Etat a pris la mesure de cette menace extrêmement sérieuse pour la mobilité dans notre canton, pour le développement du tourisme et pour l'ensemble des transports publics valaisans et a bien sûr déjà entrepris toutes les démarches nécessaires pour une prise de position forte et concertée dans cet objet.

Bien sûr, dans cette optique, ce postulat urgent est accepté parce que considéré comme déjà réalisé.

30. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 1

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant la rixe de Monthey:
pourquoi tant de laxisme?**

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich entschuldige mich, dass ich heute später gekommen bin. Ich war in Flüeli-Ranft und zwar haben wir dort gestern Abend und heute Morgen die Interkantonale Konferenz der Justiz- und Polizeidirektoren gehabt. Wir haben unter einem guten Geiste und unter guter

Eingabe mit der Bundesrätin Simonetta Sommaruga die zukünftige Asylpolitik besprochen.

Ich danke meinem Vizepräsidenten, dass er die Dringlichkeiten beantwortet hat und auch schon eine Frage betreffend die Gebühren bei der Automobilkontrolle.

Zur Frage, j'aimerais donner une réponse exacte. Alors, Monsieur le député Jean-Luc Addor, six agents des polices cantonale et municipale de Monthey sont intervenus le 2 novembre 2012 à 23 h 15 pour une bagarre sur la Place centrale de Monthey devant l'établissement «La taverne».

Celle-ci a impliqué deux ressortissants suisses. Les personnes ont été identifiées et l'une d'elles prise en charge médicalement. Dans le cas de lésions corporelles simples, les faits se poursuivent sur plainte entre les différents protagonistes. La justice est informée selon les procédures habituelles.

Pour les faits précités qui concernent également d'autres personnes et qui ont été relatés dans la presse locale, le ministère public a décidé de se saisir d'office en retenant la rixe comme infraction au code pénal suisse selon l'article 133.

L'enquête est en cours et est effectuée par la police cantonale.

Pour conclure, les interventions et le suivi de la procédure se sont déroulés de manière adéquate, de même que la collaboration entre les autorités.

Frage 13

der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch die Grossräte Franz Ruppen, Louis Ursprung, Bernhard Frabetti und Fredy Arnold, betreffend Mietvertrag Asylheim Simplon

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Die Herren Abgeordneten Ruppen, Ursprung, Frabetti und Arnold verlangen Präzisierungen in Zusammenhang mit den Anwendungsmodalitäten des Mietvertrags für das Hotel Bellevue auf dem Simplonpass, welches für die Aufnahme von Asylbewerbenden vorgesehen worden war.

Die Bestimmungen des unterzeichneten Mietvertrags des DSSI sehen insbesondere vor, dass der Vermieter das besagte Gebäude dem Mieter zur Nutzung als Unterbringungszentrum für Asylbewerbende überlässt. Die Nutzung der Mietsache ist im Mietvertrag folglich klar vereinbart worden.

Nun stellte sich heraus, dass die vorgesehene Nutzung nicht möglich erscheint. Deshalb ist der Vermieter nicht imstande, die Mietsache so zur Verfügung zu stellen, dass diese gemäss der im Mietvertrag vereinbarten Nutzung verwendet werden kann.

Bis dato hat der Kanton keinen Mietzins bezahlt. Der Fall wird zurzeit aus juristischem Blickwinkel untersucht und wir möchten bald möglichst auch aus juristischer Sicht klärende Antworten geben können.

Question 5

du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe Nantermod, concernant des procédures sans procuration: combien de cas réels?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Volontiers une réponse à la question: procédures sans procuration, combien de cas réels?

Dans 30 cas, M^e Pierre Chiffelle a saisi le Conseil d'Etat d'une requête d'octroi de l'effet suspensif pour le compte de l'association Helvetia Nostra et pour le compte de tiers

sans qu'il fournisse des procurations signées par ces derniers.

Par la suite et dans le délai légal, il a déposé des recours au seul nom d'Helvetia Nostra.

Pour conclure, sachez aussi que, dans tous les recours qui ont été transmis au Conseil d'Etat, M^e Pierre Chiffelle agissait en vertu d'une procuration produite.

Merci de votre attention.

Question 7

du groupe PLR, par le député (suppl.) Marcel Delasoie, concernant taxes et émoluments – un inventaire n'aurait pas été un luxe

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

En 2009, le député (suppl.) Marcel Delasoie demandait un rapport sur la charge fiscale que les taxes causales cantonales et communales font peser sur les entreprises et, en particulier, sur les PME.

Le Conseil d'Etat avait répondu qu'il ne disposait pas des chiffres, qui sont essentiellement communaux, que de nombreuses difficultés d'interprétation, des difficultés dans la collecte étaient également prévisibles et que les résultats ne seraient pas forcément utilisables.

Aujourd'hui, c'est l'indicateur du financement par les émoluments publié par l'Administration fédérale des finances qui est calculé à partir de données statistiques financières suisses et cela sans enquêtes ou informations supplémentaires ou préalables.

L'Administration fédérale des finances, elle-même, relève que ce calcul comporte de nombreuses difficultés méthodologiques compte tenu de l'hétérogénéité des pratiques de comptabilisation des cantons, d'une part, et des communes, d'autre part.

Elle relève aussi à chaque publication que les résultats doivent être analysés avec prudence – et c'est toujours l'Administration fédérale des finances qui s'exprime.

Pour exemple, le calcul du Service de la circulation valaisan ne prend pas en compte les coûts directs du service, les coûts indirects et les imputations internes, les coûts des services centraux – je l'ai déjà dit tout à l'heure dans une réponse sous la Présidence – et ne prend pas non plus toutes les répartitions qui doivent servir à une couverture complète de 100% des diverses prestations.

Le canton du Valais estime qu'effectuer un tel calcul sur la statistique financière communale, là où se trouve la quasi-exclusivité des taxes, tiendrait plus d'un exercice de style que d'une analyse pertinente. Les résultats seraient très difficilement interprétables sans la connaissance financière détaillée de chaque commune et, comme pour l'indicateur de l'Administration fédérale des finances, nous nous retrouverions avec plus de doutes que de certitudes.

Merci de votre attention.

Frage 4

der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie Schmid, betreffend: Unterzeichnet der Staat Wallis (DEKS) den Kaufvertrag für die (Schul)Infrastrukturanlagen des Klosters noch im Jahre 2012?

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Les Sœurs Ursulines veulent vendre leurs bâtiments et elles ne veulent qu'un seul interlocuteur dans leur vente.

C'est vrai, Monsieur le député Jean-Marie Schmid, que vous vous impatientez puisque le dossier a été ouvert chez nous en 2009.

Toutes les parties du bâtiment ne sont pas indispensables au département. Donc, nous avons eu un certain nombre de contacts, notamment avec la commune et aussi avec la fonction «Internat Kollegium Spiritus Sanctus». Et nous attendons, dans les jours à venir, la réponse définitive de l'internat et, en parallèle avec le département de Jacques Melly, nous avons étudié le système de financement.

Une décision, accompagnée d'un message détaillé, sera présentée au Conseil d'Etat avant la fin de l'année et, en début d'année prochaine, vous aurez au Grand Conseil le message et la décision à prendre par le Grand Conseil.

Nous voulons résoudre ce problème très rapidement.

Question 6

du groupe PLR, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, concernant le chef du Service informatique: qu'en est-il?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Avant de répondre à cette question, je voudrais compléter ma réponse au député Jean-Luc Addor tout à l'heure puisque je n'ai pas répondu à la question 5, soit: si on avait maintenu la classe du chef de service? Réponse: non, la classe correspondante a été attribuée. Donc, il y a un changement de classe. Cela dit puisque je n'avais pas répondu à cette question tout à l'heure.

En ce qui concerne la réponse à la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, le chef de section et le chef de l'informatique ont eu un conflit de personnes et une plainte de l'employé a été écrite à l'encontre de son chef.

Le Conseil d'Etat, qui rappelle d'ailleurs que le chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport s'est récusé durant cette procédure, a, ensuite, ouvert une procédure disciplinaire selon le règlement. Puis, dans son appréciation, il a estimé qu'il n'y avait pas rupture de confiance mais nécessité d'activer la réorganisation, qui était d'ailleurs prévue. Je vous rappelle l'interpellation qui a été faite (3.118) du mois de novembre 2011.

En conséquence, il a nommé le chef de service à la fonction de délégué à l'informatique, fonction et organisation existantes lors de son engagement.

Question 11

des députés Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: où en est la loi sur l'école primaire?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Mesdames et Messieurs les députés, je voudrais vous remercier de l'intérêt que vous portez à l'ensemble de l'école et du partenariat que nous avons pu mettre en place durant le processus d'élaboration du projet de nouvelle loi sur l'école primaire.

Le Conseil d'Etat, à plusieurs reprises durant l'automne, a traité ce dossier. Il a apporté des corrections aussi bien à la loi qu'au message, et c'est évidemment son droit.

La question de l'opportunité a été analysée par le Conseil d'Etat qui ne souhaitait pas que ce dossier important se traite durant deux législatures.

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi. Ce dernier sera examiné durant la période législative par la commission thématique actuelle et transmis ensuite au Grand Conseil pour examen en première lecture au début de la nouvelle législature.

Contrairement, Madame la députée, à votre affirmation, la solution adoptée respecte les procédures parlementaires et le délai de réflexion indique simplement que le Conseil d'Etat a agi avec prudence afin de mener à bien cet important projet.

Frage 8

von Grossrat Diego Wellig, CSPO, betreffend Bergbahnstudien

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Der Abgeordnete Diego Wellig erkundigt sich nach den vom Kanton in Auftrag gegebenen Bergbahnstudien, und ob diese in den Überlegungen zur aktuellen für den Tourismus schwierigen Lage berücksichtigt werden.

Zur Erinnerung, mein Departement wurde vom SECO im Jahr 2011 angewiesen, die kantonale Bergbahnstrategie für die touristischen Bergbahnen aus dem Jahre 2004 zu überarbeiten und zu aktualisieren. Aus diesem Grund wurde ein Mandat an ein externes Beratungsbüro vergeben, welches die Kooperations-, Fusions- und Verbindungsmöglichkeiten von Bergbahnen und Skigebieten im Kanton Wallis evaluiert. Eine vom Staatsrat eingesetzte Expertengruppe – im Sinne einer Begleitgruppe zur diesem externen Mandat – bestehend aus Vertretern der Bergbahnbranche und kantonaler Dienststellen hat diese Arbeiten laufend begleitet.

Der Bericht wurde dem Departement im Oktober 2012 vorgestellt. Anschliessend wurde dieser der Expertengruppe und dem Walliser Bergbahnenverband zugestellt und am Mittwoch dieser Woche zusätzlich präsentiert und anschliessend eingehend diskutiert. Auf der Grundlage dieses externen Berichts, der Diskussionen mit den Betroffenen geht es dann darum, dass mein Departement die kantonale Seilbahnstrategie überarbeitet und neu formuliert. Selbstverständlich werden wir dabei die aktuelle Situation der Walliser Bergbahnen miteinbeziehen und damit bildet sie auch einen wesentlichen Bestandteil der dann noch zu definierenden Bergbahnstrategie.

Die zweite Studie des Departements meines Staatsratskollegen Jacques Melly «Seilbahnverbindung Talebene – Gebirge» wird im gleichen Zeitraum publiziert. Auch hier wurden die momentanen schwierigen wirtschaftlichen Verhältnisse in die Überlegungen miteinbezogen. Es gilt hier allerdings anzumerken, dass die beiden Studien weitgehend voneinander unabhängig sind – es kann in einzelnen Bereichen Überlappungen geben –, da sich meine Studie mehr auf die touristischen Bergbahnen konzentriert und die andere auf den öffentlichen Verkehr.

Es ist in diesem Zusammenhang vorgesehen, dass die Öffentlichkeit nach der Verabschiedung durch den Staatsrat, der Festlegung der Strategie, das heisst eben frühestens anfangs 2013, über beide Studien informiert wird.

Frage 2

der CVPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Daniela Bodenmüller und Grossrat Beat Rieder, betreffend Entfernung Fussgängerstreifen – Sicherheit Zugang Hallenbad, Spiel- und Fussballplatz Steg

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Gemeinde Steg-Hohtenn hat auf der Kantonsstrasse im Bereich des Hallenbads Steg einen Fussgängerstreifen entfernt und an einem anderen Standort neu markiert. Dieser

Fussgängerstreifen erfüllt die Anforderungen der Norm SN 640 241 «Fussgängerverkehr» nicht. Weiter sind die Warteräume auf beiden Strassenseiten nicht einsehbar und die Sichtweiten sind ungenügend. Aus diesem Grund musste der Fussgängerstreifen entfernt werden.

Zurzeit lässt der Kanton sämtliche Fussgängerstreifen auf den Kantonsstrassen überprüfen. Die Ergebnisse sollen Ende 2012 vorliegen. Aufgrund der Resultate wird dann über das weitere Vorgehen beschlossen. Auch für den erwähnten Fussgängerstreifen im Bereich des Hallenbads Steg gilt das gleiche Verfahren.

Aufgrund der Situation im Bereich des Hallenbads Steg wird dieser Streifen prioritär behandelt.

Frage 3

**von Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO, betreffend:
Drohen weitere Beschränkungen für unsere Gebirgsstrassen?**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Für den Kanton Wallis haben die Alpenpassstrassen eine sehr grosse Bedeutung. Daher ist der Kanton immer darum bemüht, die Alpenpässe im Frühling so früh als möglich zu öffnen und im Herbst so spät als möglich zu schliessen. Aus diesen Gründen investiert der Kanton jedes Jahr hohe Geldbeträge für die möglichst frühzeitige Öffnungen der Alpenpassstrassen.

Da sich der Kanton Wallis der Bedeutung der Alpenpassstrassen bewusst ist, hat er kein Interesse daran, diese allenfalls mit weiteren Beschränkungen zu belegen. Jeder Kanton kann jedoch aufgrund der ihm zustehenden Kompetenzen ihm eigene Regeln festlegen, welche nicht unbedingt mit denjenigen des Nachbarkantons übereinstimmen.

Selbstverständlich wird diese Problematik an den nächsten gemeinsamen Gesprächen mit den Nachbarkantonen erörtert. Der Kanton wird sich mindestens für den Erhalt des heutigen Besitzstandes einsetzen.

Question 9

**du groupe PDCB, par les députés Jérôme Buttet et Marianne Maret,
concernant le projet d'ordonnance de l'OFT pour des alternatives économiques aux
lignes n'atteignant pas une couverture des coûts d'au moins 50%**

TEXTE DEPOSE:

Der Präsident:

Die Frage 9 wurde bereits im Rahmen des dringlichen Postulats 5.221 beantwortet und ist damit erledigt.

Question 10

**du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet, concernant déviation des
Evouettes et Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais: des opportunités à saisir**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le député Jérôme Buttet s'enquiert de l'utilisation des matériaux excavés ainsi que du démarrage des travaux dans le cadre du futur chantier du tunnel des Evouettes.

Il est important de savoir que, à ce jour, tous les principaux mandataires nécessaires à la réalisation de cette déviation ont été désignés par le Conseil d'Etat. Les expropriations sont terminées pour pratiquement la majorité des terrains, dont la prise de possession est fixée au 1^{er} janvier 2013.

Les travaux sont programmés déjà pour 2013 et le percement du tunnel à partir du printemps 2014.

Alors, qu'est-ce que l'on va faire de tous ces matériaux d'excavation?

Une partie sera utilisée pour la fabrication du béton des trémies et du tunnel, et le solde servira au renforcement des digues de protection contre les chutes de pierres à un endroit qui s'appelle «En Barnex» ainsi qu'au réaménagement de la carrière de Bellossy entre le Bouveret et Les Evouettes.

Préciser que ces affectations, ces utilisations sont effectuées en parfaite conformité avec la teneur de la notice d'impact qui fait partie intégrante du projet homologué par le Conseil d'Etat en juin 2011.

Merci de votre attention.

Frage 12

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German Eyer,
betreffend neue Konzession Autoverlad Brig – Iselle**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Erneuerung der Autoverlads-Konzession Brig – Iselle ist zurzeit, unter der Führung des Bundesamtes für Verkehr, am Laufen. Konzessionsinhaberin ist die SBB AG, welche diese Dienstleistung des begleiteten Automobiltransports erbringt.

Im Wallis werden auch andere Autoverlade angeboten, sei es von der MGB oder von der BLS. Doch keines der genannten Unternehmen generiert aus seinem Autoverlad Einnahmen in einer Menge, die ausreichend wäre, um den wirtschaftlichen Erfolg und die Aufrechterhaltung des Betriebs zu sichern. Diese Autoverlade als «Geldmaschinen» zu bezeichnen, ist somit absolut unzutreffend.

Auf der Simplon-Achse haben sowohl die Modernisierung des Eisenbahntunnels, welche noch bis 2014 fortzusetzen sein wird, als auch zahlreiche Zwischenfälle und Interventionen bei den Infrastrukturen dazu geführt, dass das bereitgestellte Verkehrsangebot den Erwartungen der Leistungsbesteller nicht zu genügen vermag. Die Infrastrukturbetreiber führen die Modernisierung und Interventionen aber durch, damit auf dieser internationalen Verkehrsachse eine gute Transportkapazität gewährleistet werden kann, und dies mit möglichst geringen Nachteilen für die verschiedenen Benutzergruppen.

Der Staatsrat vertritt den Standpunkt, dass es keine Möglichkeit gibt, eine Änderung des regionalen Verkehrsangebots und des Autoverlads auf der Strecke Brig – Iselle – Domodossola herbeizuführen, solange die laufenden Arbeiten nicht zu einem guten Ende gebracht worden sind. Darum hat er beim Bund beantragt, die heutige Konzession nur auf zwei Jahre hinaus zu verlängern, sie also auf Mitte Dezember 2014 zu befristen.

Erst wenn die Modernisierung und die Sanierung der Eisenbahninfrastrukturen zwischen Brig und Domodossola einmal abgeschlossen sein werden, wird es möglich sein, das regionale Verkehrsangebot und den Autoverlad zu modernisieren und auszubauen. Machbar wird das frühestens ab dem Fahrplanwechsel Mitte Dezember 2014 sein. Sollten sich der Bund und der Staat Wallis, zusammen mit seinen italienischen Partnern (es sei daran erinnert, dass es sich um eine grenzüberschreitende Strecke handelt), zu einer Ausschreibung entschliessen, so müsste diese auf das zweite Halbjahr 2013 angesetzt werden und hätte zwangsläufig nach den europäischen Vorgaben für das Beschaffungswesen abzulaufen. Eine solche Ausschreibung könnte dann in sachdienlicher und den Erwartungen des Bundes entsprechender Weise an die Konzessionserneuerung geknüpft werden, die dannzumal auch zu planen sein wird.

Der Präsident:

Wir kommen zurück zu den **EINBÜRGERUNGEN**.

Artikel 78 über die geheime Beratung, Absatz 2: «Wird die geheime Beratung Gegenstand einer Verhandlung oder wird sie ohne eine solche beschlossen, muss jede Person, die nicht eine offizielle Funktion im Saal ausübt, sich zurückziehen. Die Aufzeichnung und die Übertragung der Beratungen werden unterbrochen.»

Ich kann mich also hier bei den Zuschauerinnen und Zuschauern von Canal 9 / Kanal 9 verabschieden und ich bitte auch die Personen auf der Tribüne, die Tribüne zu verlassen. Dies gilt natürlich auch für die Vertreter der Presse.

Ich danke für Ihr Verständnis und wünsche Ihnen einen guten Wochenabschluss und ein schönes Wochenende.

Débats à huis clos /Geheime Beratung

Wir sind am Schluss der Novembersession.

Danke für das speditive Mitarbeiten. Ich wünsche Ihnen jetzt eine gute Zeit bis zur Dezembersession und ein schönes Wochenende.

Auf Wiedersehen!

La session ordinaire de novembre 2012 est officiellement close à 12 h 30.

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX
(première lecture)

GEWÄSSERSCHUTZGESETZ
(erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

<p>1. Article 5 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>Les communes, sous le suivi du service cantonal en charge de la consommation, établissent et tiennent à jour l'inventaire des installations servant à l'alimentation en eau potable.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 5 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>Die Gemeinden, unter Aufsicht der für den Verbraucherschutz zuständigen kantonalen Dienststelle, erstellen und führen ein Inventar der Anlagen, die der Trinkwasserversorgung dienen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>2. Article 7 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>Streichen</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>3. Article 7 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>Pour les projets qui pourraient provoquer des atteintes nuisibles aux eaux, le requérant est tenu de démontrer que son projet respecte les exigences légales relatives à la protection des eaux. L'autorité de la procédure décisive...</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>Bei Projekten, die zu nachteiligen Einwirkungen auf die Gewässer führen können, hört hat der Gesuchsteller den Nachweis zu erbringen, dass sein Projekt den gewässerschutzrechtlichen Anforderungen entspricht. Die Behörde im massgeblichen Verfahren hört vor ihrem Entscheid...</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>4. Article 7 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide</i></p> <p>Pour les projets qui pourraient provoquer des atteintes nuisibles aux eaux, l'autorité de la procédure décisive consulte le service avant de rendre sa décision ; ce dernier a 60 jours pour donner son avis.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Véronique Coppey und Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>Bei Projekten, die zu nachteiligen Einwirkungen auf die Gewässer führen können, hört die Behörde im massgeblichen Verfahren vor ihrem Entscheid die Dienststelle an, welche innert 60 Tage ihre Stellungnahme abzugeben hat.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>5. Article 7 alinéa 3 <i>Proposition du groupe ADG, par le député Grégoire Raboud</i></p> <p>Pour les projets qui pourraient provoquer des atteintes nuisibles aux eaux, l'autorité de la procédure décisive consulte le service avant de rendre sa décision ; ce dernier a 60 jours pour donner son avis.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 3 <i>Vorschlag der ADG-Fraktion, durch Grossrat Grégoire Raboud</i></p> <p>Bei Projekten, die zu nachteiligen Einwirkungen auf die Gewässer führen können, hört die Behörde im massgeblichen Verfahren vor ihrem Entscheid die Dienststelle an, welche innert 60 Tage ihre Stellungnahme abzugeben hat.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>6. Article 7 alinéa 3 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>Pour les projets qui pourraient provoquer des atteintes nuisibles aux eaux, l'autorité de la procédure décisive consulte le service avant de rendre sa décision ; ce dernier a 60 jours pour donner son avis.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 3 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>Bei Projekten, die zu nachteiligen Einwirkungen auf die Gewässer führen können, hört die Behörde im massgeblichen Verfahren vor ihrem Entscheid die Dienststelle an, welche innert 60 Tage ihre Stellungnahme abzugeben hat.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>7. Article 8 alinéa 1 <i>Proposition du groupe ADG, par le député Grégoire Raboud</i></p> <p>Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision globale rendue par l'autorité cantonale de la procédure décisive contre laquelle une seule voie de recours est ouverte.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 8 Absatz 1 <i>Vorschlag der ADG-Fraktion, durch Grossrat Grégoire Raboud</i></p> <p>Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die Spezialbewilligungen innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid zusammengefasst, welcher von der kantonalen zuständigen Behörde im massgeblichen Verfahren gefällt wird und gegen welchen es nur einen Rechtsmittelweg gibt.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>8. Article 8 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide</u></p> <p>Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision globale rendue par l'autorité cantonale de la procédure décisive contre laquelle une seule voie de recours est ouverte.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 8 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Véronique Coppey und Grossrat Nicolas Voide</u></p> <p>Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die Spezialbewilligungen innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid zusammengefasst, welcher von der kantonalen zuständigen Behörde im massgeblichen Verfahren gefällt wird und gegen welchen es nur einen Rechtsmittelweg gibt.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>9. Article 8 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</u></p> <p>Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 30 jours et intégrées dans une décision globale rendue par l'autorité cantonale de la procédure décisive contre laquelle une seule voie de recours est ouverte.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 8 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</u></p> <p>Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die Spezialbewilligungen innert 60 30 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid zusammengefasst, welcher von der kantonalen zuständigen Behörde im massgeblichen Verfahren gefällt wird und gegen welchen es nur einen Rechtsmittelweg gibt.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>10. Article 8 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</u></p> <p>Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision globale rendue par l'autorité cantonale de la procédure décisive contre laquelle une seule voie de recours est ouverte.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 8 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</u></p> <p>Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die Spezialbewilligungen innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid zusammengefasst, welcher von der kantonalen zuständigen Behörde im massgeblichen Verfahren gefällt wird und gegen welchen es nur einen Rechtsmittelweg gibt.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>11. Article 14 alinéa 2 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>Le service cantonal en charge de l'hygiène de l'eau communique aux propriétaires</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 14 Absatz 2 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>Die für die Wasserhygiene zuständige kantonale Dienststelle teilt den Eigentümern von Badeplätzen die Ergebnisse...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>12. Article 18 <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>b) par une subvention de 45 pour cent des coûts d'étude du plan régional d'évacuation des eaux (ci-après PREE); dans le cas d'exigences particulières du département, la subvention sera de 80 pour cent;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 18 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>b) durch einen Beitrag von 45 Prozent an die Studienkosten des Regionalen Entwässerungsplans (nachstehend: REP); macht das Departement besondere Vorgaben, beträgt der Beitrag 80 Prozent;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>13. Article 26 alinéa 5 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>L'autorité compétente de la procédure décisive veille à ce que l'évacuation et au le traitement des eaux de chantier soient conformes conformément aux normes techniques en la matière</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 26 Absatz 5 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>Keine Änderung im deutschen Text.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>14. Article 29 alinéa 3 <i>Proposition du groupe PDCB, par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide</i></p> <p>...une procédure pénale. Subsidiairement et d'entente avec le service en charge de la protection des animaux, il peut séquestrer les animaux aux frais du détenteur et les faire vendre, le produit de l'aliénation en revenant à leur détenteur, après déduction des frais de procédure.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 29 Absatz 3 <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Véronique Coppey und Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>... ein Strafverfahren einleiten. Ausserdem kann sie, im Einvernehmen mit der für den Tierschutz zuständigen Dienststelle Tiere zulasten des Tierhalters beschlagnahmen und deren Verkauf veranlassen, wobei der erzielte Erlös, nach Abzug der Verfahrenskosten, dem Tierhalter zukommt.</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>15. Article 30</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>¹Le service, en collaboration avec les communes concernées, délimite les secteurs de protection et, les communes concernées entendues, les aires d'alimentation des eaux souterraines.</p> <p>²Il délimite les aires d'alimentation des eaux superficielles, en collaboration avec les communes concernées entendues.</p> <p>³Le Conseil d'Etat...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 30</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>¹Die Dienststelle scheidet in Zusammenarbeit mit den betroffenen Gemeinden die Gewässerschutzbereiche und, nach Anhörung der betroffenen Gemeinden, die Zuströmbereiche der unterirdischen Gewässer aus.</p> <p>²Sie scheidet die Zuströmbereiche der oberirdischen Gewässer in Zusammenarbeit mit den nach Anhörung der betroffenen Gemeinden aus.</p> <p>³Der Staatsrat...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>16. Article 33 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>Le service tient la carte à disposition du veille à ce que la carte soit accessible au public. Sur demande motivée, les données hydrogéologiques à disposition du service doivent peuvent être transmises aux requérants spécialistes reconnus en la matière et qui en ont besoin pour la réalisation d'expertises ou d'études.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 33 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>Die Dienststelle sorgt dafür, dass stellt die Karte öffentlich zugänglich ist der Öffentlichkeit zur Verfügung. Bei Einreichen eines begründeten Gesuchs müssen können die hydrogeologischen Daten, welche die Dienststelle verwaltet, an den Gesuchsteller anerkannte Fachleute für die Ausführung von Gutachten oder Untersuchungen abgegeben werden</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>17. Article 47</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>La loi sur la procédure et la juridiction administratives (ci-après : LPJA) est applicable dans la mesure où la procédure n'est pas réglée par les dispositions fédérales ou par celles des figurant dans les procédures décisives.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 47</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>Das Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (nachstehend: VVRG) ist anwendbar, sofern das Verfahren nicht durch die Bestimmungen des Bundesrechts oder diejenigen des massgeblichen Verfahrens geregelt wird.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>18. Article 48 alinéa 2 <i>Proposition du groupe CSPO, par le député Stefan Andenmatten</i></p> <p>Les délits prévus par la législation fédérale sont dénoncés par le service aux autorités pénales ordinaires qui statuent en application du CPP. Le service a qualité de partie à la procédure. L'autorité judiciaire pénale a l'obligation de lui communiquer les rapports de police et de lui notifier la décision qu'il a rendue suite à sa dénonciation.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 48 Absatz 2 <i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Andenmatten Stefan</i></p> <p>Die vom Bundesgesetz genannten Vergehen werden von der Dienststelle bei den ordentlichen Strafrechtlichen Behörden zur Anzeige gebracht, welche in Anwendung der StPO ein Urteil fällen. Die Dienststelle ist als Partei im Verfahren zugelassen. Die richterliche strafrechtliche Behörde ist verpflichtet, der Dienststelle die Polizeirapporte zu kommunizieren und ihr den Entscheid, den sie auf Anzeige der Dienststelle hin gefällt hat, zuzustellen.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>19. Article 49 alinéa 2 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>En particulier, elles enquêtent, de leur propre initiative, sur des infractions de leur propre initiative, ainsi que sur mandat des autorités.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 49 Absatz 2 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>Keine Änderung im deutschen Text.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>20. Article 51 <i>Proposition du groupe PLR, par les députés Yves Fournier et André Vernay</i></p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 :</p> <p>Art. 13 alinéa 1</p> <p>d) la pleine compensation des pertes de surfaces d'assolement.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 51 <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Yves Fournier und André Vernay</i></p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007:</p> <p>Art. 13 Absatz 1</p> <p>d) der vollständigen Kompensation verlorener Fruchtfolgeflächen.</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>21. Article 51</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par les députés Yves Fournier et André Vernay</i></p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 :</p> <p>Art. 13 alinéa 2</p> <p>Les critères de définition de l'espace réservé des grands cours d'eau sont fixés dans l'ordonnance la loi.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Yves Fournier und André Vernay</i></p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007:</p> <p>Art. 13 Absatz 2</p> <p>Die Definitionskriterien für den Gewässerraum eines grossen Fließgewässers sind in der Verordnung im Gesetz festgelegt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>22. Article 51</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 :</p> <p>Art. 34 al. 3</p> <p>³Il recueille dans un délai de 60 jours et intègre dans sa décision globale toutes les autorisations de compétence cantonale...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007:</p> <p>Art. 34 Abs. 3</p> <p>³Er holt innert 60 Tagen integriert alle in Bezug auf das Projekt zu erlassenden kantonalen Bewilligungen ein und integriert sie in seinen Gesamtentscheid...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>23. Article 51</p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide</u></p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 :</p> <p>Art. 34 al. 3</p> <p>³Il recueille dans un délai de 60 jours et intègre dans sa décision globale toutes les autorisations de compétence cantonale...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Véronique Coppey und Grossrat Nicolas Voide</u></p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007:</p> <p>Art. 34 Abs. 3</p> <p>³Er holt innert 60 Tagen alle in Bezug auf das Projekt zu erlassenden kantonalen Bewilligungen ein und integriert sie in seinen Gesamtentscheid...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>24. Article 51</p> <p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</u></p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 :</p> <p>Art. 34 al. 3</p> <p>³Il recueille dans un délai de 60 30 jours et intègre dans sa décision globale toutes les autorisations de compétence cantonale...</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</u></p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007:</p> <p>Art. 34 Abs. 3</p> <p>³Er holt innert 60 30 Tagen alle in Bezug auf das Projekt zu erlassenden kantonalen Bewilligungen ein und integriert sie in seinen Gesamtentscheid...</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>25. Article 51</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>b) Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010 :</p> <p>Art. 5 al. 3</p> <p>³Pour les projets qui pourraient provoquer des atteintes nuisibles ou incommodantes, l'autorité de la procédure décisive consulte immédiatement le service avant de rendre sa décision ; ce dernier a 60 jours pour donner son avis.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>b) Gesetz über den Umweltschutz vom 18. November 2010:</p> <p>Art. 5 Abs. 3</p> <p>³Bei Projekten, die schädliche oder lästige Einwirkungen verursachen könnten, hört die Behörde im massgeblichen Verfahren vor ihrem Entscheid unverzüglich die Dienststelle an, welche innert 60 Tage ihre Stellungnahme abzugeben hat.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>26. Article 51</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide</i></p> <p>b) Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010 :</p> <p>Art. 5 al. 3</p> <p>³Pour les projets qui pourraient provoquer des atteintes nuisibles ou incommodantes, l'autorité de la procédure décisive consulte immédiatement le service avant de rendre sa décision ; ce dernier a 60 jours pour donner son avis.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Véronique Coppey und Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>b) Gesetz über den Umweltschutz vom 18. November 2010:</p> <p>Art. 5 Abs. 3</p> <p>³Bei Projekten, die schädliche oder lästige Einwirkungen verursachen könnten, hört die Behörde im massgeblichen Verfahren vor ihrem Entscheid unverzüglich die Dienststelle an, welche innert 60 Tage ihre Stellungnahme abzugeben hat.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>27. Article 51 <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>b) Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010 :</p> <p>Art. 5 al. 3</p> <p>³Pour les projets qui pourraient provoquer des atteintes nuisibles ou incommodes, l'autorité de la procédure décisive consulte immédiatement le service avant de rendre sa décision ; ce dernier a 60 30 jours pour donner son avis.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 51 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>b) Gesetz über den Umweltschutz vom 18. November 2010:</p> <p>Art. 5 Abs. 3</p> <p>³Bei Projekten, die schädliche oder lästige Einwirkungen verursachen könnten, hört die Behörde im massgeblichen Verfahren vor ihrem Entscheid unverzüglich die Dienststelle an, welche innert 60 30 Tage ihre Stellungnahme abzugeben hat.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>28. Article 51 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>b) Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010 :</p> <p>Art. 6 al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet implique plusieurs autorisations environnementales relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>b) Gesetz über den Umweltschutz vom 18. November 2010:</p> <p>Art. 6 Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Umweltbewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>29. Article 51</p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide</u></p> <p>b) Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010 :</p> <p>Art. 6 al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet implique plusieurs autorisations environnementales relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Véronique Coppey und Grossrat Nicolas Voide</u></p> <p>b) Gesetz über den Umweltschutz vom 18. November 2010:</p> <p>Art. 6 Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Umweltbewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>30. Article 51</p> <p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</u></p> <p>b) Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010 :</p> <p>Art. 6 al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet implique plusieurs autorisations environnementales relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 30 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</u></p> <p>b) Gesetz über den Umweltschutz vom 18. November 2010:</p> <p>Art. 6 Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Umweltbewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 30 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>31. Article 51</p> <p><u>Nouvelle proposition de la commission ATE</u></p> <p>b) Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010 :</p> <p>Art. 54</p> <p>La loi sur la procédure et la juridiction administratives (ci-après : LPJA) est applicable dans la mesure où la procédure n'est pas réglée par les dispositions fédérales ou par celles des figurant dans les procédures</p>	<p>Artikel 51</p> <p><u>Neuer Vorschlag der Kommission LTU</u></p> <p>b) Gesetz über den Umweltschutz vom 18. November 2010:</p> <p>Art. 54</p> <p>Das Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (nachstehend: VVRG) ist anwendbar, sofern das Verfahren nicht durch die Bestimmungen des Bundesrechts oder</p>

décisives.	diejenigen des massgeblichen Verfahrens geregelt wird.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
<p>32. Article 51 <i>Nouvelle proposition de la commission ATE</i></p> <p>b) Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010 :</p> <p>Art. 55bis (nouveau) ²En particulier, elles enquêtent, de leur propre initiative, sur des infractions de leur propre initiative ainsi que sur mandat des autorités.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51 <i>Neuer Vorschlag der Kommission LTU</i></p> <p>b) Gesetz über den Umweltschutz vom 18. November 2010:</p> <p>Art. 55bis (neu) Keine Änderung im deutschen Text.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>33. Article 51 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>c) Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998 :</p> <p>Art. 31bis al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>c) Gesetz über den Natur- und Heimatschutz vom 13. November 1998:</p> <p>Art. 31bis Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>34. Article 51</p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide</u></p> <p>c) Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998 :</p> <p>Art. 31bis al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Véronique Coppey und Grossrat Nicolas Voide</u></p> <p>c) Gesetz über den Natur- und Heimatschutz vom 13. November 1998:</p> <p>Art. 31bis Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>35. Article 51</p> <p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</u></p> <p>c) Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998 :</p> <p>Art. 31bis al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 30 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</u></p> <p>c) Gesetz über den Natur- und Heimatschutz vom 13. November 1998:</p> <p>Art. 31bis Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 30 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>36. Article 51</p> <p><u>Nouvelle proposition de la commission ATE</u></p> <p>c) Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998 :</p> <p>Art. 34bis nouveau</p>	<p>Artikel 51</p> <p><u>Neuer Vorschlag der Kommission LTU</u></p> <p>c) Gesetz über den Natur- und Heimatschutz vom 13. November 1998:</p> <p>Art. 34bis (neu)</p>

<p>²En particulier, elles enquêtent, de leur propre initiative, sur des infractions de leur propre initiative ainsi que sur mandat des autorités.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Keine Änderung im deutschen Text.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>37. Article 51 <i>Nouvelle proposition de la commission ATE</i></p> <p>c) Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998 :</p> <p>Art. 35</p> <p>La loi sur la procédure et la juridiction administratives (ci-après : LPJA) est applicable dans la mesure où la procédure n'est pas réglée par les dispositions fédérales ou par celles des figurant dans les procédures décisives.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51 <i>Neuer Vorschlag der Kommission LTU</i></p> <p>c) Gesetz über den Natur- und Heimatschutz vom 13. November 1998:</p> <p>Art. 35</p> <p>Das Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (nachstehend: VVRG) ist anwendbar, sofern das Verfahren nicht durch die Bestimmungen des Bundesrechts oder diejenigen des massgeblichen Verfahrens geregelt wird.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>38. Article 51 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>d) Loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 :</p> <p>Art. 10 al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>d) Gesetz über den Wald und die Naturgefahren vom 14. September 2011:</p> <p>Art. 10 Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>39. Article 51 <u>Proposition du groupe PDCB, par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide</u></p> <p>d) Loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 :</p> <p>Art. 10 al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51 <u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Véronique Coppey und Grossrat Nicolas Voide</u></p> <p>d) Gesetz über den Wald und die Naturgefahren vom 14. September 2011:</p> <p>Art. 10 Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>40. Article 51 <u>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</u></p> <p>d) Loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 :</p> <p>Art. 10 al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 30 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 51 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</u></p> <p>d) Gesetz über den Wald und die Naturgefahren vom 14. September 2011:</p> <p>Art. 10 Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 30 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>41. Article 51</p> <p><i>Nouvelle proposition de la commission ATE</i></p> <p>d) Loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 :</p> <p>Art. 60bis nouveau ²En particulier, elles enquêtent, de leur propre initiative, sur des infractions de leur propre initiative ainsi que sur mandat des autorités.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><i>Neuer Vorschlag der Kommission LTU</i></p> <p>d) Gesetz über den Wald und die Naturgefahren vom 14. September 2011:</p> <p>Art. 60bis (neu) Keine Änderung im deutschen Text.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>42. Article 51</p> <p><i>Nouvelle proposition de la commission ATE</i></p> <p>d) Loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 :</p> <p>Art. 61</p> <p>La loi sur la procédure et la juridiction administratives (ci-après : LPJA) est applicable dans la mesure où la procédure n'est pas réglée par les dispositions fédérales ou par celles des figurant dans les procédures décisives.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51</p> <p><i>Neuer Vorschlag der Kommission LTU</i></p> <p>d) Gesetz über den Wald und die Naturgefahren vom 14. September 2011:</p> <p>Art. 61</p> <p>Das Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (nachstehend: VVRG) ist anwendbar, sofern das Verfahren nicht durch die Bestimmungen des Bundesrechts oder diejenigen des massgeblichen Verfahrens geregelt wird.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>43. Article 51 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>e) Loi sur les routes du 3 septembre 1965 :</p> <p>Art. 230bis al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>e) Strassengesetz vom 3. September 1965:</p> <p>Art. 230bis Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>44. Article 51 <i>Proposition du groupe PDCB, par les députés Véronique Coppey et Nicolas Voide</i></p> <p>e) Loi sur les routes du 3 septembre 1965 :</p> <p>Art. 230bis al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51 <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Véronique Coppey und Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>e) Strassengesetz vom 3. September 1965:</p> <p>Art. 230bis Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>45. Article 51 <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>e) Loi sur les routes du 3 septembre 1965 :</p> <p>Art. 230bis al. 1</p> <p>¹Lorsqu'un projet nécessite plusieurs autorisations relevant d'autorités distinctes, les décisions spéciales sont recueillies dans un délai de 60 30 jours et intégrées dans une décision ...</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 51 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>e) Strassengesetz vom 3. September 1965:</p> <p>Art. 230bis Abs. 1</p> <p>¹Wenn ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, werden die einzelnen Entscheide innert 60 30 Tagen eingeholt und zu einem Gesamtentscheid...</p> <p>Zurückgezogen</p>

LOI
sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (première lecture)

GESETZ
über die Fachhochschule Westschweiz Valais/Wallis (HES-SO Valais/Wallis) (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

<p>1. Article 2 alinéa 8 (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Elle peut recevoir d'autres missions à caractère cantonal, notamment la mise sur pied de filières de formation non HES et l'attribution des titres y relatifs.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 2 Absatz 8 (neu) <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Sie kann andere kantonale Aufgaben übernehmen, namentlich die Schaffung von Nicht-FH-Studiengängen und die Verleihung der diesbezüglichen Diplome.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>2. Article 4 alinéa 2 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député David Théoduloz</i></p> <p>Le Département, par le Service de la formation tertiaire, assure la surveillance des activités déployées par la HES-SO Valais/Wallis...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 4 Absatz 2 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat David Théoduloz</i></p> <p>Das Departement stellt über die Dienststelle für tertiäre Bildung die Aufsicht über die Tätigkeiten sicher, die von der HES-SO Valais/Wallis...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>3. Article 34 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député (suppl.) Eric Décaillet</i></p> <p>Le Conseil d'Etat peut constituer constitue, pour des tâches particulières un Conseil stratégique et en désigner désigne les membres.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 34 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Eric Décaillet</i></p> <p>Der Staatsrat kann setzt für bestimmte Aufgaben einen strategischen Rat einsetzen und bezeichnet dessen Mitglieder-bezeichnen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>4. Article 34 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert</i></p> <p>Le Conseil d'Etat peut constituer constitue, pour des tâches particulières un Conseil stratégique et en désigner désigne les membres.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 34 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert</i></p> <p>Der Staatsrat kann setzt für bestimmte Aufgaben einen strategischen Rat einsetzen und bezeichnet dessen Mitglieder-bezeichnen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>